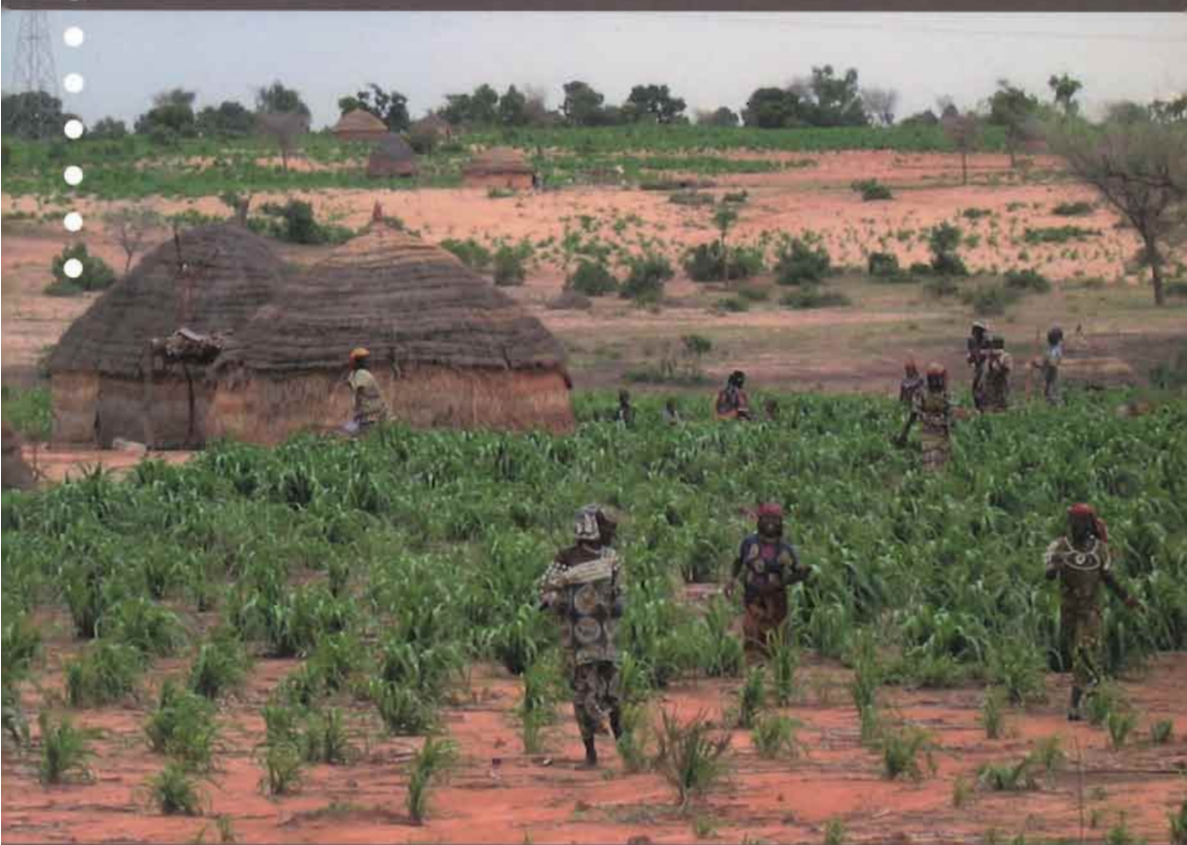


LE RETOUR DES PAYSANS ?

À L'HEURE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

sous la direction de
Laurent Auclair, Chantal Aspe, Patrick Baudot



**Le retour des paysans ?
à l'heure du développement durable**

Collection *Écologie Humaine*

dirigée par Nicole Vernazza-Licht

Comité éditorial: Patrick Baudot, Daniel Bley, Bernard Brun, Hélène Pagezy, Bernard Picon, Nicole Vernazza-Licht.

La collection « *Écologie Humaine* » est l'émanation de la Société d'Écologie Humaine, association visant depuis 1987 à promouvoir l'écologie humaine à travers des activités de recherches, de formation, de valorisation des expériences et de mise en réseau des acteurs.

Si l'écologie générale raisonne en terme de dynamique de population et d'interactivité avec les autres espèces et les conditions de milieu, il est clair que les êtres humains interagissent avec le milieu "naturel" en fonction de techniques, de représentations et à travers des organisations fort diverses qui n'ont aucun équivalent dans le monde animal. A ce titre, l'écologie humaine reconnaît la dualité du biologique et du social et veut établir un dialogue entre les sciences humaines et sociales, et les sciences du vivant.

Cette collection constitue donc, pour des spécialistes originaires de champs différents, un lieu privilégié pour débattre sur des questions souvent situées aux marges de leur discipline. Elle s'adresse aux chercheurs comme aux acteurs et plus généralement à tous ceux qui sont engagés dans une démarche ou un questionnement sur les relations que les hommes entretiennent avec leur milieu de vie.

Déjà parus (Diffusion Édisud)

- *Impact de l'homme sur les milieux naturels: Perceptions et mesures*, Éditions de Bergier – Travaux de la SEH 1996.
- *Villes du Sud et environnement*, Éditions de Bergier – Travaux de la SEH 1997.
- *L'homme et la lagune. De l'espace naturel à l'espace urbanisé*, Éditions de Bergier – Travaux de la SEH 1998.
- *L'homme et la forêt tropicale*, Éditions de Bergier – Travaux de la SEH 2000.
- *Cabanes, cabanons et campements*, Éditions de Bergier – Travaux de la SEH 2001.
- *La viande, un aliment, des symboles*, Edisud – SEH 2004.
- *Cadre de vie et travail. Les dimensions d'une qualité de vie au quotidien*, Edisud – SEH 2005.

Sous la direction de
Laurent AUCLAIR, Chantal ASPE, Patrick BAUDOT

Le retour des paysans ? à l'heure du développement durable

Collection **Écologie Humaine**
ÉDISUD

Ce livre a été réalisé par la Société d'Écologie Humaine avec le soutien de l'Institut de Recherches pour le Développement (IRD) et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ÉDISUD – AIX-EN-PROVENCE – FRANCE
Édisud, un éditeur de la Compagnie des éditions de la Lesse
Tél. 04 42 21 61 44 / Fax 04 42 21 56 20
www.edisud.com – e. mail : commercial@edisud.com

ISBN 2-7449-0594-1
© Compagnie des éditions de la Lesse, Aix-en-Provence, 2006.
Tous droits réservés.

SOMMAIRE

À l'heure du développement durable, le retour des paysans ? par L. AUCLAIR	7
---	---

I. La figure du paysan 13

C. AUBERTIN, F. PINTON

<i>Les paysans : figure emblématique du développement durable ?</i>	15
---	----

É. FABRE, P. MOUSTIER

<i>Des paysans destructeurs de la forêt aux agriculteurs gestionnaires de l'environnement : le cas des éleveurs en Haute-Provence (début XIX^e et fin XX^e siècle)</i>	31
--	----

S. PETIT, P. FLEURY

<i>Les éleveurs et la nature : discours scientifiques et modes d'intervention des organismes de développement. Au Nord, dans les Alpes françaises ; au Sud, en Afrique de l'ouest</i>	39
---	----

B. MÉSINI

<i>Préservation de la biodiversité et souveraineté alimentaire : réactivation des savoirs paysans et émergence des droits de la Terre (2000-2005)</i>	71
---	----

2. Dynamiques paysannes, politiques environnementales 91

D. MESTRE

<i>Entre crises économiques et menaces sur l'environnement : l'expansion des stratégies « extractives » de survie au Gabon</i>	93
--	----

D. GENIN, H. GUILLAUME, B. ROMAGNY

<i>Dynamiques agraires, politiques de développement rural et lutte contre la désertification dans le Sud-Est tunisien : entre antagonismes et intégration</i>	109
---	-----

3. Les agriculteurs et l'environnement en Europe : une relation contre nature ? 133

F. BLOT, C. EYCHENNE, J. MILIAN

<i>Représentations et pratiques des agriculteurs face aux nouvelles politiques environnementales. les cas de Natura 2000 et de la politique de l'eau espagnole</i>	135
--	-----

J. CANDAU, P. DEUFFIC

<i>Paysage : un mot et des maux pour se dire agriculteur</i>	155
--	-----

C. DE SAINTE MARIE, J-P. CHABERT	
<i>Les surprises sociales et techniques de « l'écologisation » de l'agriculture</i>	175
B. CHERUBINI	
<i>Le paysan réunionnais et les plantes envahissantes : un partenariat à construire au sein des politiques environnementales</i>	199
4. Les aléas de la participation paysanne	217
J. GARDIN	
<i>En Kroumirie, la forêt perdue en l'État. Quand l'environnement n'est pas l'allié naturel des paysans</i>	221
J. RIAUX	
<i>La « gestion participative de l'irrigation » : exemple d'intervention publique dans une vallée du Haut Atlas marocain, les Aït Bou Guemez</i>	259
M. LEROY, G. MATHIEU, V. MELINE, C-H. MOULIN	
<i>La gestion communautaire comme principe de gestion environnementale en Namibie (Nord-Central) : évaluer les dispositifs pour éviter les mots d'ordre</i>	275
S. GUYOT	
<i>« Conservation contre populations rurales » en Afrique du Sud : la nouvelle gouvernance environnementale en question</i>	299
M-N. ANFRIE, L. ROUSSEL	
<i>La contractualisation avec les agriculteurs en France et en Région Wallonne (Belgique) : vers une possible complémentarité de l'agriculture et de la conservation de la nature</i>	319
M. RANOUX	
<i>Les courtiers verts et le développement soutenable : le cas de la réserve de Biosphère du Delta du Saloum au Sénégal</i>	333
<i>En conclusion.</i>	
<i>Le paysan : ressource symbolique recyclée par C. ASPE et L. AUCLAIR</i>	351
<i>Orientations bibliographiques</i>	359

À l'heure du développement durable, le retour des paysans ?

*Laurent Auclair**

Il y a une quarantaine d'années, des sociologues diagnostiquaient la « fin des paysans » dans les pays développés (Mendras, 1967) alors que dans les pays du Sud, la masse énorme de la paysannerie était considérée comme incapable de jouer un rôle actif dans le progrès économique et social. Les sociétés paysannes dominées et désorganisées sur le plan politique étaient vouées à nourrir les flux de l'exode vers les mégapoles, à se transformer en profondeur et à disparaître à plus ou moins brève échéance. Aux paysanneries « archaïques », bien peu en doutaient, succéderaient de nouvelles structures de production mieux à même de satisfaire les besoins alimentaires des sociétés modernes. Avec l'avènement du progrès et du développement, une page d'écologie humaine comportant dix millénaires d'histoire agraire était sur le point d'être définitivement tournée...

Or depuis les années 1980, au Nord et au Sud, un retournement de tendance en faveur de l'agriculture paysanne est perceptible au moins dans les discours, sinon dans les politiques des gouvernements et des institutions internationales (Haubert, 1996). Le retour des paysans accompagne la « crise du développement » dans de nombreux pays du Tiers-Monde, la critique de plus en plus vive du modèle agro-industriel dans les pays du Nord... Puis la montée des préoccupations environnementales après la Conférence de Rio (1992) vient consacrer les notions de développement durable et de participation paysanne au sein des institutions internationales où de nouveaux acteurs représentant la « société civile » font entendre leur voix¹. Un intérêt croissant est semble-t-il porté aujourd'hui à la « nature paysanne », aux savoirs et pratiques des paysans garants d'une gestion patrimoniale de la biodiversité et des paysages.

* Géographe. Laboratoire Population Environnement Développement (LPED) – USAGES, UMR 151 IRD/Université de Provence, Centre Saint-Charles case 10, F-13331 Marseille cedex 3

1. Les représentants des mouvements « indigénistes » et des ONG ont profondément marqué la conférence de Rio en 1992.

Face aux effets pervers d'une mondialisation agricole en marche, le développement durable s'affirme en redécouvrant les pratiques paysannes... La perception des paysans et de leur rapport à la nature semble opérer un renversement de tendance. Les préoccupations écologiques croissantes affichées par les gouvernements, les citoyens et les institutions internationales, les politiques environnementales concrètement mises en œuvre sont-elles porteuses d'un renouveau des paysanneries et des mouvements paysans ? Autrement dit, le développement durable est-il l'allié naturel du paysan ?

C'est en résumé la teneur de l'appel à contributions diffusé à l'occasion d'un colloque tenu à Marseille les 11 et 12 décembre 2003, manifestation organisée par la Société d'Écologie Humaine (SEH) et l'équipe USAGES du Laboratoire Population Environnement Développement². Cette manifestation a permis de réunir de nombreux chercheurs et doctorants représentant la plupart des disciplines en sciences sociales et analysant des situations très diverses, au Nord et au Sud³. Cet ouvrage collectif est en partie le fruit de cette rencontre interdisciplinaire sur un terrain chargé de passions : les paysans et l'environnement.

De la « nature paysanne »

« Au moment particulier où l'homme vient à douter de sa puissance prométhéenne, l'environnement prend la fonction d'un miroir que l'homme se tend à lui-même » (Mathieu, Jollivet, 1989). Derrière l'environnement, n'est-il pas question du rapport de l'homme à la nature et finalement, de la nature de l'homme ? La question de la « nature paysanne » semble émerger ou ré-émerger aujourd'hui quand la forme agro-industrielle de gestion de la nature, ses fondements scientifiques et l'affirmation de la science (l'écologie, l'agronomie...) comme seule connaissance valable, se fissure et tremble sur ses bases...

« Tant qu'ils formaient la base de la population de l'Europe continentale, chacun connaissait des paysans et comprenait, ou croyait comprendre, ce qui faisait l'originalité de cet être que l'on croyait issu du fond des âges » (Mendras, 2000). De même, tant que la « nature paysanne » représentait, avec ses paysages agraires, ses haies, ses rivières et ses champs, le quotidien vécu de tout un chacun, nul ne se souciait de « nature paysanne »... En France, l'invention de la paysannerie par les scientifiques coïncide avec la disparition annoncée des paysans, après la

2. Usages, Appropriation, Gestion des Écosystèmes (USAGES) : équipe pluridisciplinaire créée en 2003 au sein du Laboratoire Population Environnement Développement (UMR 151). <http://www.lped.org/>.

3. Les contributions traitent des pays d'Europe (Belgique, France, Espagne), d'Afrique (Tunisie, Maroc, Sénégal, Burkina Faso, Gabon, Namibie, Afrique du Sud), d'Asie (Laos) et Amérique latine (Brésil).

seconde guerre mondiale, avec la rencontre et l'apport de différentes écoles et disciplines. Il en résulte notamment le modèle de la société paysanne présenté par Henri Mendras en 1976. De ce modèle, qui a perdu son utilité dans le monde développé qui a vu disparaître les sociétés paysannes au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, retenons l'idée centrale de sociétés locales relativement autonomes placées sous la domination (économique, politique et idéologique) d'une société englobante.

Y a-t-il une spécificité de la « nature paysanne », c'est-à-dire du rapport à la nature des paysans ? La terre et les moyens de production sont liés organiquement au groupe domestique. Le rapport à la nature est largement déterminé par des valeurs culturelles locales, identitaires, patrimoniales..., valeurs incompatibles avec une vision de la terre réduite au statut de bien marchand. Au cours du XX^e siècle, de nombreux anthropologues se sont attachés à préciser les contours de ce rapport à la nature original, qualifié de pré-moderne ou pré-industriel. Les paysans et d'une manière plus générale les producteurs primaires ou ruraux rassemblés sous le vocable de peuples indigènes (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs, cueilleurs) mettent en œuvre des techniques de production et des formes d'appropriation de la nature reposant sur des savoirs locaux accumulés, connaissances empiriques transmises oralement et indissociables des activités pratiques et des systèmes de croyance. Ces rapports à la nature pré-industriels, support d'une « écologie concrète », se retrouvent aujourd'hui encore dans de nombreuses agricultures traditionnelles, familiales ou paysannes, notamment dans les 6 000 cultures non occidentales présentes dans les pays du Sud et qui, par résistance ou marginalisation, ont échappé à l'expansion technologique et culturelle du modèle agro-industriel (Toledo, 2004).

Car l'agriculture moderne reposant sur le marché, la science et la technologie, portée par le mythe triomphant du développement (Rist, 1995), s'est imposée au cours du XX^e siècle, méprisant et éliminant les savoirs vernaculaires et traditionnels considérés comme arriérés, archaïques et inutiles. « La société industrielle n'avait pas plus d'estime pour ses paysans que pour ceux des colonies » (Dupré, 1991). Ce n'est que dans les dernières décennies du XX^e siècle que se profile, d'abord dans les pays développés, une certaine réhabilitation des savoirs et pratiques des paysans. Aujourd'hui, le discours global sur l'environnement, la « rhétorique du développement durable » qui exprime principalement les préoccupations environnementales des pays du Nord, accorde une place centrale à la participation des acteurs locaux en matière de gestion des milieux. Par exemple, la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification ratifiée en 1996 par plus de cinquante états vise dans son article 8, « l'accroissement de la participation des populations et

collectivités locales y compris des femmes, des cultivateurs et des pasteurs, la délégation de pouvoirs plus importants à ses groupes en matière de gestion ». Dans la foulée, la question de la protection des savoirs traditionnels a progressivement émergé pour occuper une place importante au sein de la Convention sur la Diversité Biologique (alinéa J de l'article 8) où la nécessité de protéger ces savoirs garants de la diversité culturelle, au même titre que la diversité biologique, a été retenue (Bérard et al., 2005). Aujourd'hui, la référence aux savoirs traditionnels⁴ est devenue un élément central dans les discours écologiquement corrects, interrogeant au premier chef la démarche scientifique et la place de la science dans la société...

La figure du paysan rebelle

Par ailleurs et alors que l'on croyait les paysans disparus en Europe et dans le monde développé, resurgit la bannière paysanne portée par de nouvelles organisations⁵. Celles-ci portent « l'agriculture paysanne à taille humaine et préservant l'environnement », en modèle alternatif à l'agriculture industrielle. Le mouvement s'inscrit dans le contexte plus large des luttes sociales et « citoyennes » appelant à l'alliance les producteurs – écologistes – consommateurs sur fond de crises successives du modèle agro-industriel dominant; du veau aux hormones (1980) aux luttes anti-OGM en passant par la crise de la vache folle (1997)... À Foix en septembre 2000, des militants faucheurs de colza transgénique célébraient la résistance des « Demoiselles », ces paysans ariégeois qui s'opposèrent à la suppression des communaux par le code forestier de 1829⁶... Dans les pays développés, de nouvelles initiatives associant paysans et consommateurs se multiplient⁷. La création de Via Campesina en 1993 voit l'émergence sur la scène alter-mondialiste du premier mouvement international paysan. Dans ces mouvements sociaux, le discours sur l'environnement occupe une place importante (qualité de l'alimentation et circuits courts, savoirs traditionnels, gestion décentralisée et patrimoniale de la nature...). Il vient appuyer des revendications paysannes traditionnelles, telle celle de l'accès à la terre, et une contestation radicale de l'ordre économique mondial. L'année 1999 marque un tournant. José Bové, figure du paysan rebelle en France, puis le mouvement contestataire des négociations de l'OMC à Seattle sont

4. *Traditional Ecological Knowledge* (TEK) des anglo-saxons.

5. Confédération Paysanne, Union Paysanne, Coordination Paysanne Européenne, Via Campesina, Droit Paysan...

6. In B. Mésini, partie 1.

7. Les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) et le développement du « Commerce Équitable », par exemple.

propulsés sous le feu des médias; contribuant à ouvrir plus largement le débat sur la souveraineté alimentaire et les questions agricoles...

De ces quelques éléments, se dégage l'hypothèse d'un « changement global » du regard porté sur le paysan et son rapport à la nature. Ce qui faisait précisément l'image péjorative du « paysan rustre et ignorant » véhiculée par les gens des villes; le contact direct avec les éléments naturels, le caractère archaïque d'un rapport à la nature bercé par les routines et « l'irrationalité » de croyances populaires héritées d'un passé lointain, l'autonomie relative des sociétés paysannes, plus ou moins autarciques et refermées sur elles-mêmes, l'inter connaissance, l'inscription territoriale et l'appartenance à un pays... tout cela fait l'objet aujourd'hui de réinterprétations sur les modes symbolique et idéologique. À l'heure de la modernité écologique, du triomphe du marché et de la « dé-territorialisation globale », la figure du paysan n'est-elle pas en passe de devenir un des symboles vivants de la résistance à la mondialisation libérale? Autour d'elle, n'assiste-t-on pas à la confrontation, idéologique et politique, de deux visions du monde? Pour Ignacio Ramonet (2005 : 7), « Deux dynamiques contraires sont à l'œuvre. L'une est écologiquement destructrice: la technoscience, au service de grandes firmes poussées par des préoccupations financières, saccage la planète dans un esprit de profit. L'autre, portée par des citoyens [et paysans] de plus en plus nombreux, est salvatrice... »

Une approche critique et pluridisciplinaire de la notion de développement durable

Disons-le clairement. Le thème des relations entre paysans et environnement donne rarement lieu à une analyse académique portant sur un objet de recherche circonscrit et conceptualisé⁸. Où s'arrête l'agriculture paysanne et où commence l'agriculture industrielle? L'environnement comme les paysans sont des notions complexes qui demeurent assez vagues et incertaines sur le plan scientifique, dotées de surcroît d'une forte charge idéologique et symbolique...

« L'environnement » et le « développement durable » sont pris ici dans un sens concret: l'émergence d'une catégorie d'action visant la protection / préservation des éléments naturels menacés par l'extraordinaire transformation des sociétés humaines au cours des dernières décennies. Biodiversité, déforestation, désertification, zones humides, aires protégées, changement climatique, pollutions, paysages, qualité de vie, savoirs traditionnels, participation, gouvernance..., autant de probléma-

8. Des exceptions cependant: les travaux de V. Shiva et al., 1999; M. Dufumier, 1993, entre autres...

tiques et de mots clé qui se déclinent aujourd'hui du local au planétaire, débouchant sur la mise en place de nouveaux cadres d'intervention (conventions, règles, normes, projets...). En 1992, la conférence de Rio a marqué une accélération dans les modalités d'intervention de la communauté internationale⁹. Mais l'environnement est un domaine hétéroclite, incertain et controversé (Godard, 1994), un théâtre de bataille où s'affrontent à différentes échelles des visions du monde et des intérêts divergents. « La nature des uns n'est pas celle des autres » (Cormier Salem, Roussel, 2003). Nouvelle source de légitimité à l'échelle de la planète, l'environnement peut devenir outil de manipulation et de domination sociale (Argawal, Narain, 1991 ; Rossi, 2000). Il est aujourd'hui au cœur du champ social et politique, indépendamment de son bien fondé en tant que préoccupation globale et légitime. Cet angle d'analyse est ici privilégié, sous le regard de plusieurs disciplines des sciences sociales (anthropologie, sociologie, sciences politiques, géographie, économie).

Le recours à l'environnement (discours et politiques) est-il en mesure de renverser les tendances observées depuis plusieurs décennies, tendances lourdes de menaces pour le devenir des paysanneries ? « L'adhésion des acteurs politiques aux nouvelles normes environnementales sert-elle à rhabiller une réalité où les rapports de force et les jeux de pouvoir continuent d'exclure la majorité des paysans » (Michon, 2002) ? L'orientation générale de cet ouvrage collectif est d'analyser l'impact des discours et politiques d'environnement récemment mises en œuvre autour des axes suivants : la figure du paysan et ses transformations (partie 1), les dynamiques agricoles et paysannes à l'heure du développement durable, dans les pays du Sud (partie 2) et en Europe (partie 3), les aléas de la « participation paysanne » dans le cadre de la nouvelle gouvernance environnementale (partie 4).

9. Dans les années qui suivent, plusieurs conventions internationales sont signées (Diversité biologique, Changement climatique, Désertification, Zones humides...) et un instrument financier a vu le jour, le *Global Environment Facility* (GEF)...

1. La figure du paysan

Les paysans ne sont pas égaux face au développement durable

Les paysanneries sont multiples et au sein de chaque pays, au Sud et au Nord, la figure du paysan occupe des places bien différentes. Aujourd'hui, chaque pays traduit son adhésion au développement durable selon des reconfigurations qui lui sont propres. Le paysan est bien loin d'avoir partout le même poids social et politique, la même place dans l'imaginaire collectif, les mêmes opportunités face au développement durable. À travers l'exemple de trois pays, Brésil, Laos et France, Catherine Aubertin et Florence Pinton esquissent une analyse comparée de la figure du paysan à l'heure du développement durable.

Du paysan destructeur au paysan gestionnaire de la nature

À la diversité des perceptions du monde paysan, correspond une grande variété dans les rythmes de transformation de la figure du paysan. En Provence, au gré d'une évolution plus que séculaire, les paysans destructeurs de la forêt ont laissé la place aux agriculteurs gestionnaires de l'environnement. Éric Fabre et Philippe Moustier montrent le renversement spectaculaire de l'image et de la fonction du paysan-agriculteur à partir de deux tableaux, au début du XIX^e et à la fin du XX^e siècle.

Comment ces représentations interagissent-elles avec les discours scientifiques et les modes d'intervention des organismes de développement? Dans une approche sur le temps long du XX^e siècle portant à la fois sur les Alpes françaises et l'Afrique de l'ouest, Sandrine Petit et Philippe Fleury analysent la transformation de l'image de l'éleveur et de son rapport à la nature dans les discours scientifiques.

« Re-paysannisation » au Nord ?

Nouvelles alliances entre villes et campagnes, Nord et Sud

Dans le monde développé, les agricultures familiales ont perdu aujourd'hui la plupart des caractéristiques des sociétés paysannes. Nous n'avons pas affaire à des paysans (au sens de H. Mendras), mais à des agriculteurs et citoyens s'identifiant à la figure du paysan dans leurs luttes syndicales et politiques. À l'échelle mondiale, les nouveaux mouvements sociaux dits paysans présentent une grande hétérogénéité, réunissant des « paysans sans terre », des peuples indigènes et petits producteurs du

Sud, principalement en Inde et Amérique Latine (Mouvement des Sans Terre [MST] au Brésil, mouvance Zapatiste au Mexique), des agriculteurs, écologistes et militants des villes et campagnes du Nord (Europe, Canada, U.S.A, Japon). La figure du paysan se brouille et échappe aux anciennes définitions. Comment caractériser ces mouvements sociaux ? Quelles sont leurs stratégies et leurs aspirations ? Le texte de Béatrice Mesini dresse un panorama militant de ces mouvements à travers une chronique détaillée de la période récente.

Les paysans : figure emblématique du développement durable ?

Catherine Aubertin*, Florence Pinton**

Parce que les sociétés paysannes (ou ce que l'on désigne comme tel) entretiennent directement des relations avec le vivant et avec le territoire, elles semblent, par nature, désignées à être des acteurs déterminants du développement durable.

En effet, les promoteurs du développement durable ont identifié dans la figure du paysan (de par sa position *in situ*, en situation sur le terrain en quelque sorte) un gestionnaire des ressources naturelles qui avait, qui a, ou qui devrait concilier les trois impératifs du développement durable : poursuivre la croissance économique, préserver l'environnement et promouvoir le social. Face aux dégâts de l'agriculture industrielle et mondialisée, il y a une volonté de relocaliser les activités, de les inscrire dans la durée et de postuler l'existence d'une harmonie entre logique paysanne et environnement à travers les savoirs locaux. L'exploitation agricole, qui permet de tirer des revenus de la terre et du vivant, tout en constituant un patrimoine à léguer aux générations futures, constitue une échelle pertinente d'appréhension et de valorisation de la nature. En effet, le développement durable n'est pas réductible à une affaire de gestion du vivant, il est également une affaire d'appartenance à la fois géographique et sociale.

Dans la tradition forgée par la sociologie rurale française, le paysan renvoie à des définitions élaborées par Henri Mendras dans *La fin des paysans* (1967) et dans *Sociétés paysannes* (1976). Le paysan s'y définit avant tout par son appartenance à une société paysanne relativement autonome par rapport à une société englobante dominée par la ville. Ces sociétés paysannes valorisent leur travail dans le cadre d'exploitations familiales et se réfèrent à la tradition, le fameux ordre éternel des champs, selon une logique de reproduction qui s'oppose à la rationalité économique

* Économiste. UR 168, pôle « politiques de l'environnement ». Centre IRD d'Orléans, 5 rue du Carbonne, F-45072 Orléans cedex 2

** Sociologue. UR 168, pôle « politiques de l'environnement »

moderne. Dans un article récent, Mendras a souligné le caractère contextuel de l'élaboration de cet idéal type paysan en rappelant qu'il avait été forgé par la sociologie rurale au moment où disparaissaient les paysans en France, comme si cela avait été nécessaire pour penser *a contrario* la figure de l'agriculteur moderne. On ne doit donc pas s'étonner de ce que le retour des paysans mis à la sauce du développement durable coïncide avec la critique des effets d'une modernisation de l'agriculture par trop réussie.

Cependant, cette histoire est propre à la France qui a constitué le prototype de la nation paysanne en Europe. On sait que les paysanneries sont multiples, au sein de chaque pays, au Sud comme au Nord, selon leurs histoires, leurs rapports avec le territoire et selon la place qu'elles occupent dans la construction de l'identité nationale. On peut donc douter que le terme de paysans soit de portée universelle et rende compte des réalités rurales de pays peu urbanisés, de pays où les producteurs agricoles n'ont pas façonné et occupé historiquement l'espace et la nature et où l'État nation ne s'est pas construit en référence à un soubassement paysan. Cela au point que dans beaucoup de pays, la figure du paysan n'est guère mobilisée quand il s'agit de répondre à des questions environnementales ou de politiques publiques. D'autres catégories sociales, comme les populations traditionnelles ou autochtones, jouent alors ce rôle. En bref, l'imaginaire paysan qui se perpétue en toute ambiguïté en France n'a pas d'équivalent dans d'autres pays. On peut donc se demander à quelle réalité historique correspond le terme de paysans dans les pays du Sud et quelle est sa pertinence pour décrire la réalité contemporaine.

Le point commun des paysans et de leurs avatars serait de pouvoir constituer une figure de bouc émissaire au gré de représentations fluctuantes et extrêmes. Ainsi, après avoir incarné la tradition et l'archaïsme, le paysan de la modernité est devenu exploitant (certains ont dit chef d'entreprise) et l'agriculture s'est industrialisée et délocalisée devenant pour de nombreux habitants des pays « développés » une composante de la société du risque évoquée par U. Beck (1992). Ce dénigrement persistant s'applique aux agricultures du Nord comme du Sud, qu'elles soient « modernes » ou « archaïques », productivistes ou de subsistance, qui ont en commun d'avoir mauvaise réputation par leurs pratiques. On dénonce ainsi le recours abusif aux pesticides et aux engrais, la perte de diversité, la pollution de l'eau pour les premières, et pour les secondes, leur responsabilité dans les processus de déforestation et d'érosion

Aujourd'hui, le développement durable requalifie les pratiques paysannes, les savoirs et les savoir-faire locaux et promeut la prise en charge de la conservation de la biodiversité par les populations elles-

mêmes. Il défend de nouveaux modes de concertation et une autre composante de la biodiversité : la diversité culturelle. Dans cette perspective, les paysans n'incarnent plus la routine mais le sens de la mesure. Ils ne témoignent plus d'un enfermement local mais d'un souci planétaire matérialisé par le développement de réseaux où s'échangent des informations et se créent de nouvelles solidarités. Cela se traduit, entre autres, par le recours de plus en plus fréquent à de nouvelles normes de production labellisées en fonction de critères internationaux.

Avec la rhétorique du développement durable, le Nord retrouve le Sud dans la réhabilitation du paysan pour son rôle dans le maintien de la biodiversité, ses relations avec le territoire et son inscription dans la durée. Cette re-présentation des paysans incarnant le développement durable semble s'imposer comme un beau conte que nous questionnons de plusieurs manières. Notre démarche de travail est d'apprécier si cette écologisation des pratiques marque le retour de la légitimité des logiques paysannes. Cela revient à savoir si cette nouvelle dynamique est favorable aux paysanneries ou au contraire accélère leur dilution face à l'expansion de la sphère marchande et de la science.

Nous nous appuierons sur trois pays (Brésil, Laos, France) pour répondre à nos questionnements.

Brésil : l'institutionnalisation des populations traditionnelles

Au Brésil, pays de colonisation, la figure du paysan est occultée par celle des *desbravadores* et des *fazendeiros*, ceux qui occupent le territoire, toujours plus vers l'Ouest. L'Amérindien, autochtone, est quant à lui, identifié à un être de nature dont le statut particulier le rend extérieur à ce débat. Le Brésil agraire n'a pas connu les formes européennes de la féodalité mais s'est construit sur un système de domination sociale, selon une hiérarchie maîtres, *agregados*¹ et esclaves, qui a interdit la formation d'une paysannerie. Le mythe de la frontière, l'avancée du front de colonisation et la prégnance d'une structure agraire extrêmement inégalitaire ont entravé la pérennisation de l'exploitation familiale dans la « conquête » de nouveaux territoires, en particulier dans les régions tropicales et subtropicales du Brésil. La grande majorité des familles rurales n'ont pas été en situation de réaliser « l'accumulation primitive », condition préalable de leur intégration au marché, ni même de se constituer comme citoyen, condition d'une expression politique locale (Jollivet, 2001a).

La toute récente création d'un Ministère du Développement Agraire (MDA) est à cet égard symptomatique de l'histoire de l'agriculture au

1. Bien que libres, ces travailleurs agricoles restent « agrégés », c'est-à-dire subordonnés au maître de l'exploitation agricole dans un rapport paternaliste.

Brésil, le sort des familles rurales échappant à la sphère de compétences et d'actions du puissant Ministère de l'Agriculture. La cohabitation de ces deux ministères est aujourd'hui révélatrice de deux projets divergents : d'une part, l'importance attribuée au secteur de l'agro-industrie comme fer de lance de la compétitivité brésilienne sur la scène internationale, de l'autre, la reconnaissance politique et sociale d'une agriculture familiale sur la base d'une diversification des économies locales. Un ensemble de mesures pilotées par le MDA et visant à appuyer l'agriculture familiale par l'accès au crédit, l'équipement et la formation a vu le jour en 1996 (PRONAF, programme national de renforcement de l'agriculture familiale), de même qu'un programme de certification des produits d'origine familiale destiné à promouvoir ces nouvelles filières. Cette inflexion récente en faveur de l'exploitation familiale ne peut en aucun cas signifier le retour d'un modèle social idéalisé proche du paysan, mais est révélatrice des débats contemporains au Brésil sur l'avenir du monde rural dans le cadre d'une politique nationale de développement durable. Certes, l'attention récente accordée à l'exploitation familiale témoigne de la mise en avant de certaines qualités intrinsèques portées par le développement durable en termes d'avantages comparatifs : coût et flexibilité du travail familial, technicité et identité culturelle, capacité d'innovation. Mais il s'agit surtout de redéfinir un modèle de réforme agraire et de répondre à un enjeu de justice sociale en apportant les conditions et les moyens de son succès. Cette redéfinition n'ignore pas non plus les questions soulevées par la crise environnementale. Elle doit d'une part répondre aux pressions internationales qui s'exercent sur le Brésil concernant la déforestation de l'Amazonie et le commerce du bois, et d'autre part, poursuivre son effort en termes d'appui et d'encadrement des exploitations familiales visant à stabiliser l'agriculture.

L'Amazonie subit depuis les années 70 une forte pression anthropique favorisée par une volonté politique d'occupation de la région et d'exploitation de ses ressources naturelles. Les fronts pionniers n'ont cessé de progresser, décrivant ce que l'on a coutume d'appeler aujourd'hui un « arc de déforestation » induit par l'accroissement constant des surfaces défrichées. Ce processus est en partie attribué à l'arrivée continue de colons originaires de régions agricoles ou d'élevage, mais aussi à l'adoption de systèmes techniques incompatibles avec la reproduction de la forêt et des sols.

Devant la déforestation de l'Amazonie et la montée en puissance de l'enjeu de conservation de la biodiversité, ces colons – petits et grands – sont évidemment montrés du doigt au profit d'autres habitants de l'Amazonie, jusqu'alors ignorés voire méprisés. Amérindiens, *seringueiros*, *caboclos*, travestis de la figure écologique du paysan, entrent alors en scène. Ils sont rassemblés sous le vocable de « peuples de la forêt », symbolisant

une relation durable avec leur environnement forestier. Tout a commencé en réalité avec la lutte sociale des *seringueiros* (collecteurs de caoutchouc) de l'État de l'Acre sous la bannière du leader syndical Chico Mendes et dont l'aboutissement fut la création des premières réserves extractivistes (Pinton, Aubertin, 2000). Ce qui était d'abord un mouvement isolé et corporatiste allait acquérir une légitimité et une reconnaissance internationales, les revendications des *seringueiros* étant habilement traduites auprès du grand public comme une volonté de conserver la forêt amazonienne, dernière grande forêt tropicale supposée abriter une biodiversité menacée. Cette mise en convergence d'argumentaires écologiques et de préoccupations sociales peut être considérée comme le coup d'envoi de l'association « gestion durable des ressources / valorisation des pratiques locales ». Après les Amérindiens et les *seringueiros*, les communautés les mieux représentées politiquement sur le plan national et international s'engouffreront dans cette brèche pour faire valoir leurs pratiques et/ou revendiquer des droits fonciers en s'appuyant sur des modèles de développement alternatifs « socio-environnementaux ».

Ce mouvement trouvera toute son ampleur grâce à l'article 8j de la Convention sur la diversité biologique (1992) qui prône la prise en compte des « savoirs, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales » dans la définition et la mise en œuvre d'un développement durable. Le Brésil est le pays qui a sans doute développé la législation la plus stricte en matière d'accès à ses ressources génétiques. Aussi, la question de la reconnaissance des savoirs est devenue indissociable de la lutte qu'il mène contre la biopiraterie (Lima, Bensusan, 2003). Dans cette perspective, les modes de vie traditionnels deviennent objets de conservation au même titre que la diversité biologique.

Dans le cadre du programme national de diversité biologique, les experts réunis à Macapá (Amazonie) en 1999 ont été confrontés à la nécessité de planifier l'usage et la distribution des terres amazoniennes. Ils ont recommandé, à la suite d'un considérable effort de synthèse des connaissances régionales, la création d'aires protégées sur la base d'un croisement des caractéristiques biophysiques des milieux visés avec la présence de populations locales reconnues à ce titre comme partenaires privilégiées de la conservation. En Amazonie, 22 aires prioritaires pour « les populations traditionnelles et les peuples indigènes » ont été ainsi répertoriées. Les règles de conservation sont définies en fonction des caractéristiques socio-économiques et culturelles des habitants dont l'adhésion au processus entérine juridiquement leur statut de « populations traditionnelles ». L'élaboration de ce principe de gestion locale permet ainsi de se référer à la tradition pour désigner les populations vivant en étroite relation avec le milieu naturel (Santilli, 2000), l'antériorité de l'occupation, l'origine ethnique ou l'histoire sociale n'étant

pas les facteurs discriminants. L'institutionnalisation de ce statut revient donc à regrouper des populations très hétérogènes dans une même catégorie dans la mesure où on leur reconnaît des pratiques de gestion durable des ressources et des milieux. Ainsi, les collecteurs de caoutchouc originaires du Nord-Est, les Amérindiens, mais aussi de petits agriculteurs migrants peuvent prétendre à ce statut.

À l'intersection de la conservation de ces espaces, du respect des identités et du droit des peuples, la question posée est bien celle de droits territoriaux. Ceux-ci peuvent prendre plusieurs formes selon les choix fonciers (approches de type patrimonial avec règles négociées et « responsabilisation » locale, cadastre identifiant les droits existants et leur donnant une valeur juridique, codification partant des pratiques locales pour les inscrire dans la loi, propriété d'État ou d'organisme de gestion forestière avec exclusion des populations, etc.). En échange de droits territoriaux, les populations concernées s'engagent, au moins en théorie, à produire des services environnementaux comme celui de la conservation de la biodiversité, qui n'étaient jusque là que des éléments de leur mode de vie. Elles acceptent en même temps le principe de restriction d'usage. Il est compréhensible qu'en Amazonie, de plus en plus de communautés locales soient séduites par ce nouveau type de contrat qui leur apporte à la fois une sécurité foncière et un accès à la citoyenneté.

L'enjeu pour les gestionnaires est de parvenir à valoriser économiquement les savoirs et les pratiques traditionnels afin d'éviter que les habitants n'adoptent les pratiques prédatrices des immigrants récents (exploitation minière du bois, de l'or, défrichements massifs pour l'élevage bovin, culture mécanisée du soja, etc.). Ce retournement de perception, cette « requalification » de savoirs forcément étioilés et fragilisés, passe alors par une reformulation de leur contenu. La « gestion participative », de plus en plus prônée dans le champ de la recherche/ action et mise en avant par les ONG rend compte de cette nécessité de produire de nouvelles normes en matière de gestion de ressources naturelles. Ces dynamiques témoignent d'un changement profond du rapport de ces sociétés marginalisées avec la modernité. Mais permettent-elles pour autant de confondre ces nouveaux acteurs avec la figure du paysan ?

LAOS : l'institutionnalisation de la marginalisation

Au Laos, la situation est sensiblement différente et l'on peut reconnaître une paysannerie diversifiée dans une société encore largement agricole et peu urbanisée. Selon le recensement de 1995 (NSC, 1997), 84,7 % de la main d'œuvre est employée par le secteur primaire et 17 % des habitants vivent en ville. Cependant, ou plutôt pour cela, les pratiques paysannes sont largement décriées au regard des représentations de la modernité,

du développement et de l'environnement. Dans des régions très peu peuplées (la densité moyenne du Laos est de 20 hab./km²) ces pratiques reposent dans leur grande majorité sur la fertilité naturelle de la forêt et sur l'abattis brûlis. Elles sont unanimement condamnées par une coalition qui regroupe les grandes ONG environnementales, les bailleurs de fonds, les intérêts industriels du bois et de l'énergie, et les préoccupations du gouvernement concernant les minorités ethniques et la sécurité intérieure.

Le Laos est traversé du Nord au Sud par la plaine du Mékong et les montagnes qui la surplombent se confondent avec la forêt. Comme au Brésil, les pressions internationales incitent le gouvernement à freiner la déforestation. Le bois étant l'un des principaux produits d'exportation et son exploitation étant confiée à des entreprises militaires, ce ne sont pas les grandes entreprises qui sont visées, mais les petits agriculteurs.

Les populations montagnardes vivent essentiellement dans les espaces forestiers du Nord où s'observe la plus forte déforestation. N'appartenant généralement pas à la famille ethnolinguistique dominante des Thai-Kadai (les *lao*, dits *lao des plaines*), elles sont désignées globalement comme « minorités ethniques » alors qu'elles regroupent plus d'un tiers de la population du pays. Elles se répartissent en de nombreux groupes : la famille ethnolinguistique môn-khmer est couramment appelée *lao des versants*, les familles ethnolinguistiques tibéto-birmane et miao-yao, *lao des sommets*. Bien qu'elles fassent appel à des systèmes agroforestiers très diversifiés et aux impacts écologiques très variables (Dufumier, 1996), leur recours à l'abattis brûlis est considéré sans distinction comme le mal absolu, car injustement assimilé à une simple déforestation. Par rapport aux *lao des plaines* qui disposent des outils et des surfaces nécessaires à la riziculture irriguée, ces populations montagnardes sont ainsi montrées du doigt, disqualifiées comme prédateurs de l'environnement, en tant qu'essarteurs, chasseurs de la faune sauvage, coupables de favoriser l'érosion et de gaspiller les ressources en eau. Faut-il ajouter qu'elles sont également accusées d'entretenir des foyers de guérilla et de cultiver l'opium ? On peut se demander alors si c'est la pratique de l'abattis brûlis qui est stigmatisée ou les populations qui s'y livrent. Les programmes de développement agricole semblent oublier que pratiquement tous les agriculteurs du Laos combinaient jusqu'à une date très récente activités forestières et activités agricoles. On peut considérer que l'opposition « *lao des montagnes* » et « *lao des plaines* » a été construite sur une vision ethnique prêtant peu d'attention à la complémentarité des espaces productifs.

Ici, il n'est pas question de réhabiliter l'habitant de la forêt. Au contraire, la propagande officielle exalte la figure du paysan de plaines

appartenant à l'ethnie majoritaire et pratiquant la riziculture irriguée pour le marché. Le développement et la défense de l'environnement ne passe pas par la promotion de l'agroforesterie traditionnelle locale mais par celle du modèle productiviste (intensification, recours aux intrants, semences sélectionnées). C'est l'agriculture intensive dans les plaines qui assurera le développement économique et la mise en réserve des forêts qui protégera la biodiversité. La protection des populations montagnardes, la reconnaissance de leur diversité et de leurs savoirs n'est pas à l'ordre du jour.

Le développement durable se traduit alors par une série de mesures juridiques et réglementaires destinées à multiplier les interdictions et à rejeter les paysans des montagnes dans l'illégalité. Une série de lois est édictée : loi sur la forêt (1996), loi sur la terre (1997), sur l'eau (1997), sur l'agriculture (1998), sur l'environnement (1999), etc. À chaque type d'espace est attribué une série d'interdictions (de cultiver, de chasser, de cueillir des produits forestiers, de cultiver, de ramasser du bois, etc.). 70 % des forêts sont classées en zone de protection et de conservation, 13 % du territoire est classé en zone de réserve de biodiversité. Une politique d'allocation foncière, destinée à encourager l'émergence d'un marché privé de la terre, attribue des lots individuels à chaque famille en définissant au sein des villages des zones consacrées à des usages définis. Zonage forestier, allocation et affectation des terres agricoles complètent le maillage du territoire (Aubertin, 2003).

L'opposition conceptuelle entre espace cultivé et espace forestier² – entre nature et culture – est consommée, l'interdiction de l'abattis brûlis et la limitation des zones de culture aux espaces non forestiers impliquent un recours à l'intensification que peu de familles pourront assumer. Il s'agit là d'une remise en cause brutale du mode de vie montagnard.

Au Brésil, comme au Laos, les politiques de conservation ont comme principal outil, si ce n'est comme objectif, le zonage du territoire national. Le maillage de l'espace amazonien engage en partie les populations forestières par la voie contractuelle en leur conférant des droits territoriaux. Il s'inspire des pratiques en place pour les reformuler en adéquation avec les principes de conservation. Au Laos, la situation semble inversée : l'affectation des terres repose sur un ensemble de réglementations qui, au nom de la conservation des écosystèmes, nie la diversité des pratiques humaines liées à ces forêts en rejetant dans l'illégalité une grande partie de leurs habitants.

2. Le terme de forêt renvoie à un espace situé en dehors de celui des activités humaines (Lescure, 1997).

Les institutions étrangères qui dispensent l'aide publique au développement s'intéressent curieusement peu aux impacts de ces politiques auxquelles elles contribuent. Il faut dire qu'elles y trouvent généralement leur compte. Les ONG internationales, comme le WWF ou l'UICN, défendent d'abord la faune sauvage et la démarcation des réserves de biodiversité. La Banque mondiale et le FMI cherchent à promouvoir la propriété privée et les exportations. Le PNUCID (programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues) combat la culture de l'opium. Les bailleurs de fonds comme l'Union européenne, la BAD (banque asiatique de développement), les coopérations japonaise et suédoise, considèrent de leur ressort d'aider au zonage forestier et au financement de la politique d'allocation des terres.

Seul le PNUD a dès 1997 dénoncé les déplacements de populations des montagnes vers les plaines (Goudineau, 1997). De fait, il n'existe pas de relais nationaux, comme des ONG locales qui pourraient faire entendre la voix des populations. Les intérêts des populations sont censés être suffisamment représentés par les diverses organisations de masse du Parti : Unions des femmes, des jeunes ; les milices ; les syndicats, etc. En particulier, il n'existe pas de représentants ethniques (si ce n'est le « front d'édification nationale »), c'est-à-dire pas de support à des revendications identitaires qui pourraient prétendre à faire reconnaître une relation particulière à la Nature et rencontrer un soutien international. Au contraire de nombreux pays, les « communautés locales » ne sont pas montrées comme des écologistes spontanés, mais bien comme une ensemble indifférencié de prédateurs de l'environnement, menaçant les principales richesses nationales : le bois et l'eau pour l'hydroélectricité

France : les paysans du développement durable³

Historiquement placés au cœur de la ruralité, les paysans ont conservé une place centrale dans l'imaginaire de la société française, en particulier dans la mise en « pays » et en paysage de son espace rural. Selon les époques et les idéologies défendues, les discours ont constamment oscillé entre rejet et survalorisation de l'identité paysanne. Aujourd'hui, la rhétorique du développement durable les a enrôlés en leur conférant une fonction fondamentale dans la production, la conservation et la transmission du patrimoine naturel.

Symbolisant pour certains la faiblesse de la France de la III^e République, pour d'autres sa solidité, le paysan d'avant-guerre se caractérise par son souci de la constitution et de la transmission du patrimoine familial. Selon

3. Cette partie a été rédigée avec la collaboration de Pierre Alphandery (INRA - Évry).

Henri Mendras (1993) « *Ni la division du travail, ni la séparation de la production et de la consommation ni celle de la vie économique et de la vie familiale n'existent dans l'agriculture traditionnelle* ». Cette présomption d'irrationalité ne pouvait qu'alimenter la connotation dévalorisante portée par les modernisateurs de l'après-guerre sur le terme de paysan. Dans cette tradition de pensée, être paysan relevait d'un état quand devenir agriculteur revenait à choisir un métier et à s'intégrer par là au monde moderne. La vision développementaliste classique qui voit dans la disparition de la paysannerie et l'avènement de l'urbanité, une condition du processus de modernisation, reprend à son compte cette image dévalorisante en passant sous silence la très grande diversité de ceux qui se qualifient aujourd'hui de paysans. La vieille figure dichotomique chère à l'économie rurale, celle qui oppose la tradition à la modernité, le paysan à l'entrepreneur agricole, et qui confine celui-ci dans sa fonction essentiellement productive, reste tenace.

Pourtant, à partir des années 1980, les finalités de l'activité agricole sont reconsidérées par une proportion importante de chercheurs et d'hommes politiques, pour se muer progressivement, face à la transformation du monde agricole et à son corollaire, la désertification rurale, en une critique plus radicale du productivisme qui domine depuis plusieurs décennies au sein de la profession agricole. Déprise agricole, peurs écologiques (vache folle), nuisances environnementales (pollution et santé), réticences vis-à-vis du progrès technique tout azimut (risques) et enfin renaissance des campagnes (espaces résidentiels et cadres de vie) vont alimenter cette remise en cause. Les agriculteurs français sont interpellés face à leur rôle historique dans la continuité de celui des paysans, celui d'acteur dans les usages de l'espace agricole et rural, dans la construction des territoires, dans la production des paysages. Mais les qualités demandées en retour à ces néopaysans sont loin d'être stabilisées. On peut analyser leur versatilité en se référant aux attentes sociales et au discours professionnel, ces deux dimensions étant évidemment liées.

Jamais, selon de nombreux anthropologues, les habitants des « pays » de France n'ont eu des comportements aussi semblables, mais jamais les différences n'ont été autant revendiquées à travers la valorisation d'un patrimoine assurant « *la mise en scène du singulier* » (Bromberger, 1993). Dans la France de ce début de XXI^e siècle, l'image des agriculteurs reste largement associée à la défense de la diversité culturelle, écologique et territoriale, chère à la rhétorique du développement durable. Cette récurrence de l'évocation du ruralisme reste fréquente en politique et elle ne peut s'expliquer seulement par la démagogie. Elle est symptomatique de l'attachement d'une partie des Français à une conception patrimoniale et identitaire du territoire dans laquelle les paysans continuent d'occuper une place particulière, celle de producteurs

d'aliments qui prennent soin de l'espace qu'ils cultivent. Toutefois, cette hypothèse ne s'avère pertinente qu'en considérant dans le même temps que le paysan promu par le développement durable diffère notablement du paysan évoqué par Mendras. L'espace rural se présente en effet aujourd'hui comme le lieu où la société se pose symboliquement et matériellement les problèmes de son rapport à la nature (Jollivet, 2001 b), en termes de cadre de vie, de risques ou de patrimonialisation.

On assiste ainsi à un redécoupage de portions croissantes de cet espace en fonction d'objets naturels qui jouent un rôle important dans les relations sociales. Les nouvelles entités spatiales se fondent alors sur des cohérences de type écologique (habitats naturels, zones humides, bassins versants, nappes phréatiques, unités paysagères, etc.) indifférentes aux découpages administratifs ou politiques antérieurs. De nombreux dispositifs publics orientent ce découpage de l'espace : Mesures agri-environnementales (MAE, 1992), Contrats territoriaux d'exploitation (CTE, 1999), Réseau Natura 2000 (Directive Habitats, 1992-2004). L'écologisation de l'agriculture devient une donnée centrale du jeu social : les agriculteurs sont invités à produire des biens environnementaux qui répondent aux nouvelles normes. Ils sont intégrés, à travers concertations et controverses, à la dynamique environnementale. Le paysan du développement durable voit ainsi certaines de ses pratiques valorisées, normées et labellisées au regard de la gestion de la nature ou de la qualité des produits (Sainte Marie, 2003). Ces normes s'élaborent à travers un processus technique et institutionnel complexe, leur diffusion reposant essentiellement sur une démarche de contractualisation de l'exploitant.

Les exemples de la FNSEA et de la Confédération paysanne illustrent combien la rhétorique du développement durable peut être interprétée de manière différente en matière agricole. Les deux syndicats s'y réfèrent alors que leur vision est à l'évidence opposée, tant est manifeste le clivage entre agriculture « raisonnée » et agriculture « paysanne ». Ce ne sont pas seulement des conceptions politiques, techniques et sociales qui s'opposent, mais aussi des visions différentes des rapports entre le Nord et le Sud. Ainsi, la FNSEA des années 1990, bien que très attachée au triomphe d'une agriculture « compétitive », n'en a pas moins cultivé les références régulières aux valeurs « paysannes ». Elle a ainsi, à plusieurs reprises, mis l'accent sur le rôle des paysans dans l'entretien de l'espace et sur leur importance pour maintenir le tissu social rural organisé, reprenant l'idée qu'il n'y avait pas de « pays sans paysans ». Les propos tenus publiquement par ses représentants n'ont pas traduit pour autant une modification fondamentale de ses conceptions, mais ont par contre suscités de sérieux remous au sein de l'organisation syndicale. La FNSEA proclame désormais volontiers son adhésion à l'objectif du développement durable dont le référentiel est l'agriculture raisonnée.

Depuis 1987, la Confédération paysanne s'est donnée comme objectif de redéfinir le sens de l'activité agricole en privilégiant le maintien d'un fort tissu d'exploitations et une répartition équitable des aides publiques. Ce syndicat a prôné de nouvelles formes de production, ouvrant la voie à une « agriculture territorialisée » et donnant corps à un projet « d'agriculture paysanne moderne ». Le syndicat a aussi tenté de sortir du corporatisme en cherchant à intéresser d'autres catégories sociales, rurales ou urbaines, à son projet, en pointant les multiples conséquences du productivisme pour la qualité des produits, la pollution de l'environnement et l'entretien de l'espace. La montée des craintes liées aux pratiques de l'agriculture productiviste a peu à peu contribué à crédibiliser les thèses de la Confédération paysanne. Enfin, l'emprisonnement en août 1999 de l'un de ses membres, José Bové, rapidement transformé en figure charismatique du paysan rebelle, a propulsé le syndicat sous le feu de médias qui l'avaient jusqu'alors largement ignoré. L'écho suscité en décembre 1999 par la contestation des négociations tenues sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Seattle a concouru à faire sortir du seul champ des spécialistes des questions portant sur la politique agricole et les manières de produire des aliments sur la planète.

La réforme de la Politique agricole commune (PAC) à laquelle le gouvernement français, et plus spécifiquement la FNSEA, se sont opposés avec ténacité, accompagnera-t-elle ces changements d'orientation ? À partir de 2005, pour bénéficier du nouveau système d'aides découplé de la production et lié à des critères de qualité, l'agriculteur devra s'engager à respecter un certain nombre de mesures qui traduisent, à priori, une rupture consommée avec le productivisme et un pas vers le développement durable. Certains y voient même un cadre propice à l'aménagement du territoire et à l'avènement d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Pour d'autres au contraire (Plagnol, 2003), cette réforme risque de plonger dans le productivisme ceux-là même qui se prétendaient à l'abri, les paysans du développement durable, car ils seront en prise directe avec le marché. Le débat reste ouvert.

Conclusion

Ces trois exemples illustrent l'importance de l'héritage historique – et en particulier le traitement politique de la question agraire – dans la constitution d'une classe paysanne et des représentations qui lui sont associées. Ils ne prétendent pas pour autant en épuiser la diversité et la complexité. Néanmoins, plusieurs caractéristiques sont partagées par les trois pays, alors que chacun d'entre eux traduit son adhésion au développement durable selon des reconfigurations qui lui sont spécifiques.

Dans tous les cas, la figure de l'agriculteur productiviste ne s'efface pas au profit d'un paysan ré-incarné, mais garde au contraire toute sa légitimité dans la quête de nouveaux marchés (compétitivité et exportation au Brésil et en France, développement et modèle du riziculteur au Laos). On assiste plutôt à la généralisation d'une agriculture duale reposant sur un partage de l'espace et des fonctions. D'un côté, on trouvera les espaces voués au modèle productiviste, de l'autre les espaces voués à la gestion d'objets naturels. Cette coexistence entre fonction productive et fonction de conservation peut être favorable, ou non, au « retour » d'une catégorie d'agriculteurs en charge de l'entretien de l'espace et de la nature. L'allocation et l'affectation des terres, le traitement de la nature, la mise en avant de l'espace comme territoire social conduisent à de nouveaux maillages dont le contrôle politique est diversement réparti ou résolu (centralisation, réglementation, concertation locale, contractualisation). Dans nos trois exemples, la référence au développement durable a plutôt tendance, pour le moment, à accentuer le processus de constitution d'espaces fondés sur la conservation d'écosystèmes et de groupes sociaux en marge du développement économique.

Cette recomposition structurelle de l'espace s'accompagne dans le meilleur des cas d'une reformulation des activités qui brouille les anciennes typologies au profit de nouvelles catégories de producteurs/gestionnaires naguère pensés séparément. Le rassemblement, sous la même dénomination, de groupes sociaux aux représentations et intérêts différents signifie de manière imposée ou revendiquée une relation similaire au territoire. Ces constructions politiques se fondent sur des qualités comme le rapport de proximité à la nature et l'inscription territoriale. Ces qualités sont supposées être partagées par les nouveaux acteurs que sont les paysans, les peuples de la forêt, les populations traditionnelles, les habitants d'un terroir... Cette reformulation peut donner vie à de nouvelles dynamiques sociales, à de nouvelles façons d'entrer en politique et de s'inscrire comme citoyen, elle peut aussi au contraire stigmatiser certaines pratiques et discréditer des franges de population auprès du grand public ou de l'opinion internationale. Selon les lieux, on assiste donc à un mouvement de balancier entre idéalisation et stigmatisation d'entités globales, où l'archaïsme devient modernité ou est au contraire rejeté dans l'opprobre.

On remarque l'importance des porte-parole, des relais d'opinion et des réseaux dans la reconnaissance de rôles qu'ils médiatisent. L'action des ONG et des syndicats est déterminante dans l'élaboration des identités et dans leur affirmation sur la scène nationale et internationale. Sans doute devons-nous nous interroger plus précisément sur ces groupes de pressions qui ont institutionnalisé au cours du temps les diverses figures du paysan, au gré des relations que nos sociétés entretiennent

avec le milieu rural et plus généralement avec le vivant. Qui, aujourd'hui a besoin de la figure du paysan du développement durable pour légitimer son discours et son action ?

Le développement durable s'affirme en redécouvrant des pratiques paysannes parées de toutes les vertus de notre modernité écologique. La re-présentation du paysan est ainsi indissociable de la critique du développement durable et partage son ambiguïté. On ne peut être que sceptique devant les tentatives d'intégration de l'environnement et du social dans la poursuite de la croissance économique et de l'expansion du marché. Pourtant, on ne peut nier que la divulgation et la légitimation des concepts d'environnement ouvrent de nouvelles opportunités d'innovations locales et de solidarités internationales. Ces innovations sont-elles condamnées à rester marginales et spatialement confinées ou atteindront-elles la pérennité et l'ampleur suffisantes pour remettre réellement en cause le modèle de développement économique ?

BIBLIOGRAPHIE

ALPHANDÉRY P., 2001. *Les campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement (1945-2000). Politiques publiques, dynamiques sociales et enjeux territoriaux*. Thèse pour le doctorat de l'IEP, Paris, 465 p.

AUBERTIN C., 2003. La forêt laotienne redessinée par les politiques environnementales. In *Bois et forêts des tropiques*, numéro spécial « *Forêts détruites ou reconstruites ?* », 278 : 63-74.

BECK U., 1992. *Risk society. Towards a new modernity*. Ed. Sage, Londres.

BROMBERGER C., 1993. Ethnologie, patrimoine, identité. Y-a-t-il une spécificité de la situation française ? In D. Fabre (dir.), *L'Europe entre culture et Nations*, éd. De la MSH, cahier 10.

DA VEIGA J.E. et alii, 2001. *O Brasil rural precisa de uma estratégia de desenvolvimento*, IICA (MDA, CNRDS, NEAD), Brasília, 108 p.

DUFUMIER M., 1996. Minorités ethniques et agriculture d'abattis brûlés au Laos. *Cahiers des sciences humaines* 32 (1) 1996 : 195-208.

GOUDINEAU Y. (ed.), 1997. *Resettlement and Social Characteristics of New Villages*, ORSTOM-UNDP-UNESCO, 2 vol. UNDP, Vientiane.

LIMA A., BENSUSAN N., 2003. *Quem cala consente? Subsídios para a proteção aos conhecimentos tradicionais*, São Paulo, ISA, 295 p.

JOLLIVET M., 2001a. Préface. In *Agriculture et ruralité au Brésil*. Un autre modèle de développement, Éd. Karthala, Paris, 5-13.

JOLLIVET M., 2001b. *Pour une science sociale à travers champs*, Paris, éd. Arguments.

LESCURE J.-P., 1997. Ruralité ou environnement ? In *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xx^e siècle*. Gastellu J.-M., Marchal J.-Y. (dir.). Paris, Orstom éd., coll. Colloques et Séminaires, pp 99-120.

MENDRAS H., 1993. *La fin des paysans*, (1967), réédition, Actes Sud.

National Statistical Centre, 1997. *Results from the Population Census 1995*. Vientiane, State Planning Committee, 94 p.

PINTON F., AUBERTIN C. 2000. L'extractivisme entre conservation et développement. In *Du bon usage des ressources renouvelables*. Gillon, Chaboud, Boutrais, Mullon (éds.), IRD éd., coll. Latitude 23, 241-256.

PLAGNOL H., 2003. La réforme agricole ne freinera pas le productivisme, *Le Monde*, 1^{er} août 2003.

SAINTE MARIE C., 2003. « Pratiques et savoirs locaux dans les démarches de protection de l'origine géographique: l'exemple de l'AOC ». *Com. à la journée IDDRI/IFB du 30 septembre 2003*.

SANTILLI J., 2000. A proteção legal aos conhecimentos tradicionais associados à biodiversidade: o artigo 8(j) da Convenção da Diversidade Biológica e as propostas para sua implementação no Brasil e em outros países. *Doc. de trabalho*. ISA - Brasília.

ZANONI M., LAMARCHE H. (coord.), 2001. *Agriculture et ruralité au Brésil*. Un autre modèle de développement, éd. Karthala, Paris, 346 p.

Des paysans destructeurs de la forêt aux agriculteurs gestionnaires de l'environnement : le cas des éleveurs en Haute-Provence (début XIX^e et fin XX^e siècle)

Éric Fabre, Philippe Moustier***

La Haute-Provence est une terre de contrastes. Contrastes paysagers et climatiques forts associés à un morcellement extrême du territoire qui induisent une extraordinaire diversité des finages (De Réparaz, 1978). La première moitié du XIX^e siècle est caractérisée, en Haute-Provence, par des campagnes surpeuplées (Vidal, 1988) utilisant au maximum, et souvent au-delà, les potentialités offertes par le milieu (De Réparaz, 1978, 2000). Le milieu est donc fortement dégradé et les boisements réduits. Aujourd'hui la situation est inversée : les campagnes, vidées de leurs hommes, retournent à la friche et on revendique l'intérêt du pâturage pour lutter contre cette remontée biologique.

Les paysans « destructeurs » de la forêt ont laissé la place aux agriculteurs gestionnaires de l'environnement. Ce basculement sera analysé sous la forme de deux tableaux : l'un concernant l'interdiction et le contingentement des chèvres par la loi de l'an X, l'autre centré sur le renouveau du statut paysan pour gérer l'espace, renouveau perçu au travers de l'exemple du rôle du pâturage dans la défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

La situation au début du XIX^e siècle : interdiction et contingentement des chèvres

Au début du XIX^e siècle, comme aujourd'hui, toute action sur l'environnement forestier est strictement contrôlée, le pâturage en particulier, qu'il s'agisse des moutons ou des chèvres (Duby et al., 1976 ;

* Écologue. LPED, UMR 151 IRD/Université de Provence, Case 10, F-13331 Marseille cedex 3

** Géographe. TÉLEMME, UMR 6570 CNRS/Université de Provence, F-13094 Aix-en-Provence cedex 2

Jussiau *et al.*, 1999). Ce chapitre met au jour l'existence de la loi de l'An 10 et analyse sa mise en œuvre en Haute-Provence en prenant l'exemple des 6 communes de la Haute Vallée du Sasse (Astoin, Bayons, Clamensane, Esparron, Reynier et Valavoire, fusionnées en 3 communes aujourd'hui). Les sources utilisées sont les archives du Préfet, en particulier la série 7M concernant les affaires agricoles. L'ensemble des procédures d'interdiction et de contingentement des chèvres est analysé par ailleurs (Fabre, 2004).

Le problème posé par les chèvres est ancien mais elles sont absolument nécessaires là où le sol est pauvre, tant leurs productions sont multiples et irremplaçables. La Société Impériale d'Agriculture pose même le sujet: « Avoir trouvé une méthode d'élevage des chèvres » à un de ses concours annuels (Boulaine, 1996). En dépit de cela l'état de dégradation de la végétation et des sols impose une limitation même si les maires, dans leurs réponses, soulignent avec un brin d'ironie qu'il n'y a plus rien à abîmer donc qu'il n'y a pas de raison de les interdire.

En effet, la formulation de loi de l'an 10 est extrêmement stricte et contraignante: elle interdit simplement toute possession de chèvres. Une telle situation est intenable pour les populations et un ensemble de procédures se met en place pour obtenir des dérogations en vertu de l'article 3. La responsabilité du choix du nombre de chèvres autorisées, quartier par quartier de chaque commune, repose sur le personnel des Eaux et Forêts. Il parcourt le territoire communal et, sur toute son étendue, observe l'état de la végétation. Il fait alors remonter au Préfet ses recommandations. La population de son côté, par la voix de son Maire, exprime sa demande au Préfet. Le Préfet est donc le récepteur de demandes contradictoires et tranche sans qu'il y ait eu concertation: le paysan est indéniablement un « ennemi » de la forêt. Ainsi, sur l'ensemble du territoire concerné, 2530 chèvres sont autorisées en 1810. Les quotas sont attribués aux Maires qui ont la charge de distribuer les chèvres à leurs administrés.

La procédure change rapidement et les exigences de l'État vis-à-vis de la paysannerie se durcissent: seulement 1742 chèvres sont autorisées en 1817 soit une réduction de plus de 30 % alors que la population s'accroît légèrement.

Des conditions sont également posées sur les pratiques de pâturage: les chèvres doivent être identifiées et toutes conduites en un seul troupeau communal afin que le personnel des Eaux et Forêts puisse contrôler facilement leur localisation et leur nombre.

Le début du XIX^e siècle, considéré comme un exemple de période de forte emprise de l'homme sur son milieu en Haute-Provence, montre une situation extrême. Le paysan, de part la surpopulation affectant les

campagnes, ne peut qu'être « l'ennemi » du forestier. Le même espace montagnard doit, à la fois, nourrir le paysan et accueillir la forêt, seule à même de protéger le sol contre l'érosion. L'étape suivante dans cette dynamique de protection des espaces forestiers sera, un demi-siècle plus tard, de reboiser, en empiétant plus ou moins fortement sur les espaces pastoraux utilisés par les communautés paysannes (Courtot, De Réparaz, 1982).

La situation à la fin du XX^e siècle : valorisation des pratiques paysannes de pâturage pour la défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

De par sa position géographique à haut risque et son histoire agricole qui laisse la place à de nombreuses landes et boisements post-cultureaux facilement inflammables (Douguedroit, 1976 ; Taton, 1992), la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) a un rôle historique de premier plan dans le tissage du lien entre pâturage et Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

Le monde agricole est le plus souvent à l'initiative, en particulier grâce au travail du CERPAM (Centre d'Étude et de Réalisation Pastorale Alpes-Méditerranée) en PACA, qui réalise des actions visant à utiliser le pâturage à des fins sociétales. En effet, les financements proposés dans ce cadre, aussi bien pour le débroussaillage que pour l'entretien des surfaces ainsi rendues au pâturage, représentent des compléments financiers quelquefois non négligeables dans les revenus des exploitations (Mesures Agri-Environnementales, Contrats Territoriaux d'Exploitation, Contrats d'Agriculture Durable). Il faut toutefois insister sur le fait que la préoccupation DFCI n'est que rarement explicite dans ces contractualisations même si toute mesure (série des mesures 19 et 30 des CTE) tendant à limiter l'enfrichement y contribue. Par exemple dans la mesure « Contrôle annuel du phytovolume arbustif en dessous d'un seuil critique » la préoccupation DFCI n'est qu'une préoccupation parmi d'autres conduisant à la fixation d'un seuil de phytovolume (2 000 m³/ha).

Ce sont surtout les ovins qui sont actuellement concernés en PACA (CERPAM, 1996), la législation ne prévoyant même pas la possibilité de pâturage en forêt des caprins (les articles L.137-1 et L146-2 du Code Forestier examinent « le pâturage des bovins, ovins, équidés et porcins » respectivement dans les forêts et terrains de l'État, et dans les forêts et terrains non domaniaux), même si quelques conventions en autorisent un petit nombre limité aux pourtours des cabanes. Ainsi l'action pastorale devient une prestation de service pour gérer l'espace avec une logique contractuelle de résultat.

La situation est paradoxale pour les surfaces forestières engagées par les communes et par l'État, gérées par l'ONF (forêts communales soumises et forêts domaniales). Il convient de rappeler que la définition d'un espace boisé adoptée par l'ONF n'est pas celle du sens commun et que tout espace en cours de boisement, même s'il n'est encore qu'au stade de friche arbustive est classifié dans les espaces forestiers, ce qui permet à l'ONF d'en avoir la maîtrise. Dans un certain nombre de cas, l'intérêt DFCI apparaît explicitement dans la convention de pâturage conclue entre l'ONF et l'exploitant agricole. L'ONF, gestionnaire des surfaces en jeu, ne peut partout en assurer le débroussaillage : c'est l'éleveur qui va le faire tout en payant la location du pâturage.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence existent, sur la période 1999-2004, 91 conventions de pâturage en forêt domaniale (pour un total de 92 362 €) dont seulement 6 incluent les recommandations où la préoccupation DFCI apparaît (pour un total de 2 794 € soit seulement 3 % du volume financier). Elles concernent toutes les pâturage de printemps, avant la montée en estive, dans la zone préalpine sèche. Le but est de contenir la biomasse totale dans des zones coupe-feu par le pâturage¹ et l'exploitant lui-même est parfois mis à contribution (« Maintien en état de l'alimentation en eau du bassin DFCI »). Remarquons toutefois que ces conventions, rédigées par l'ONF ne contiennent jamais de mention explicite à la DFCI.

Le cas est notablement différent pour les forêts communales soumises où la préoccupation DFCI apparaît explicitement dans les clauses particulières du contrat de pâturage, les maires étant co-signataires des conventions. Actuellement 117 conventions ont cours en Haute-Provence (pour un total de 32 794 €) dont 6 seulement incluent une préoccupation DFCI (pour un total de 2 310 € soit seulement 7 % du volume financier). Certaines font œuvre de pédagogie à l'image de celles concernant la commune de Lambruisse : « Entretien des zones débroussaillées, dégagement maximum des sous-bois par une gestion pastorale stricte, de manière à faire régresser la flore ligneuse, véritable coupure de combustible en prévision des risques d'incendie sur la zone ».

Le monde agricole est également en première ligne dans tous les PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier) de la Haute-Provence. Le constat de la déprise agricole responsable de l'enfrichement des espaces est général. Tous proposent des investissements en terme de construction de piste DFCI, de citernes et autres équipements mais l'entretien des espaces pose toujours le même problème de l'unicité des acteurs : les agriculteurs représentent la seule catégorie sociale et professionnelle capable, par son implication

1. Niveau de raclage 4 en bordure de la D 956 sur 50 m de large exigible avant le départ des bêtes.

dans la possession foncière et par son usage des espaces, de jouer ce rôle. Ce sont ainsi 6000 ha de coupe-feu qui sont actuellement pris en charge par le monde agricole et gérés par le pastoralisme en PACA. Les aménagements pastoraux (création de groupements pastoraux, d'associations foncières pastorales) sont toujours recommandés pour améliorer l'accès au foncier et générer une mosaïque de physionomies végétales créant des coupures de combustibles aux endroits stratégiques. Chaque plan budgétise les actions d'investissement mais aucun n'a d'approche économique du problème de l'entretien des milieux après leur éventuelle réouverture et de la rémunération du travail réalisé par les agriculteurs. Notons que la même approche prévaut, avec les mêmes limites, dans les Chartes Forestières déjà rédigées et celles en préparation (PNR du Luberon, Massif forestier d'Annot, Massif des Maures, Vésubie) en PACA.

Analyse et conclusion

La relation de l'Homme à la Nature, et plus particulièrement de l'éleveur à la forêt s'est notablement transformée en deux siècles en Haute-Provence (Chalvet, 2002 ; Rinaudo, 1996). Entre les situations extrêmes analysées dans ce travail se place toute la démarche de protection de la forêt du XIX^e siècle accompagnant, et quelques fois accélérant, l'exode rural (Brugnot, 2002 ; Buridant, 2002 ; Courtot, De Réparaz, 1982). L'homme a abandonné les espaces productifs difficiles à valoriser, parfois jusqu'au cœur des finages, laissant la place à une végétation que plus rien ne contraint (1 % de progression de la forêt par an en PACA). Ainsi les rares éleveurs restant se voient-ils confrontés à des pâturages de plus en plus réduits, et la société à des espaces qu'elle maîtrise de moins en moins (MacDonald *et al.*, 2000 ; Taillefumier, Piégay, 2003). Cette dernière veut alors confier aux éleveurs la responsabilité de la gestion de ces espaces de jour en jour disproportionnés par rapport aux moyens dont ils disposent pour en avoir un usage rationnel. Les pratiques paysannes ancestrales du pastoralisme trouvent une application moderne à entretenir des espaces pour créer des coupures de combustibles. Toutefois, à valeur pastorale égale, le montant moyen de la location n'est pas différent entre les terrains soumis à un pâturage à résultat DFCI obligatoire et les autres, ni en forêt domaniale ni en forêt communale soumise. Les écarts observés sont dus à la différence de qualité pastorale du pâturage et non à la contrainte qui pèse sur l'éleveur. Ainsi l'intérêt social du travail réalisé par l'éleveur ne se répercute pas, en déduction, sur le montant de la location de l'herbe.

Insistons sur les deux points suivants. Tout d'abord qu'il n'existe pas de contrat spécifique DFCI, les recommandations DFCI n'étant que des

clauses particulières dans les conventions de pâturage classique. Ensuite que c'est le monde agricole qui est l'acteur quasi-unique : pour gérer l'espace et même pour fournir les références des niveaux de physionomie végétale à atteindre (tous les niveaux de raclage de la végétation se réfèrent à la grille établie par le CERPAM). Ainsi les structures publiques directement concernées, Protection Civile et Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ne sont acteurs que lorsque le feu est là.

Dans le pâturage DFCI, la contrainte DFCI n'est pas contradictoire avec la préoccupation première de production agricole de l'exploitant : il accepte aisément le rôle de protecteur du milieu car l'incendie est un risque qui concerne physiquement chacun, donc lui-même. L'exploitant pense en terme de risque aisément perceptible et non de nouveau paysage rural (Rinaudo, 1996 ; Le Floch, 1999).

Ce rôle social positif des agriculteurs est le plus souvent noyé sous la masse des relations négatives, exacerbées par la Société, existant entre agriculture et environnement (Pujol et Dron, 1999 ; Alphanbéry, 2001) mais une réflexion apparaît sur les nouveaux rôles des agriculteurs (Daget et Godron, 1995 ; Chabert et *al.*, 1998 ; Michaud, 2003) intégrés dans les visions prospectives locales et régionales (Moustier, 2001, 2003).

Cette approche du rôle majeur du monde agricole dans la protection de l'environnement, alors que son importance numérique ne cesse de diminuer, aurait tout aussi pu être conduite à propos des sites Natura 2000, espaces à haute valeur environnementale, dont 60 % des surfaces sont créées par les activités agricoles traditionnelles (MacDonald et *al.*, 2000). Le cas de figure eut certainement été autre : une réticence de l'agriculteur d'aujourd'hui à être un protecteur de l'environnement malgré lui, lorsqu'il refuse l'enjeu matériel du rôle que la société veut lui attribuer (Alphanbéry, 2001), amplifiée par un processus de médiation inadapté.

Le développement actuel de la nouvelle AOC du fromage caprin de Banon prouve que le renouveau des pratiques paysannes se conjugue avec la production de biens alimentaires de qualité, en réponse à une demande sociétale forte (Fabre, 2004). En revanche l'expression d'une demande similaire sur la seule gestion des espaces n'a pas le même écho.

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes sans lesquelles ce travail n'aurait pu être conduit, en particulier le personnel des Archives Départementales des Alpes de Haute Provence, Pierre Cochaud, Dominique Baron du CERPAM, Bernard Tron de la DDAF, le Colonel Deblaise du SDIS, Madame Migliore de l'ONF, Mylène Thomas du GEDAR de la Vésubie et Sophie Bourlon du PNR du Luberon.

BIBLIOGRAPHIE

ALPHANDÉRY P., 2001. *Les campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement (1945-2000). Politiques publiques, dynamiques sociales et enjeux territoriaux*. Thèse de l'Institut d'Études Politiques de Paris, 2 volumes, 465 p.

Archives Départementales des Alpes de Haute Provence: cartons 7M31 et 7M33

BOULAINE J., 1996. *Histoire de l'agronomie en France*. Technique et Documentation. 2^e édition, 437 p.

BRUGNOT G., 2002. Développement des politiques forestières et naissance de la restauration des terrains de montagne. *Annales des Ponts et Chaussées*, 103, pp 23-30.

BURIDANT J., 2002. De la découverte à l'action de terrain. Les forestiers français face à la montagne (XVII^e et XIX^e siècles). *Annales des Ponts et Chaussées*, 103, pp 14-22.

CERPAM, 1996. *Guide pastoral des espaces naturels du sud-est de la France*. CERPAM, Manosque, 254 p.

CHABERT J.-P. et al., 1998. Éleveurs et chercheurs face aux broussailles. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 35, pp 5-12.

CHALVET M., 2002. Reboiser la forêt provençale. L'instrumentalisation de Surell par les élites provençales. *Annales des Ponts et Chaussées*, 103, pp 44-50.

COURTOT R., De Réparaz A., 1982. Déprise agricole et mutations de l'organisation de l'espace dans les Préalpes du Sud: le cas de Chaudon-Norante. *Méditerranée*, 3-4, pp 71-76.

DAGET P., Godron M. (coord.), 1995. *Pastoralisme: troupeaux, espaces et sociétés*. Hatier, 510 p.

DE RÉPARAZ A., 1978. *La vie rurale dans les Préalpes de Haute Provence*. Thèse de l'Université d'Aix-Marseille II, 3 tomes, 1 230 p.

DE RÉPARAZ A., 2000. *Les campagnes de l'ancienne Haute-Provence vues par les géographes du passé (1880-1950)*. Les Alpes de Lumière (Éd.), 178 p.

DOUGUEDROIT A., 1976. *Les paysages forestiers de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes*. Thèse de Doctorat d'État. Aix-en-Provence. ÉDISUD, 550 p.

DUBY G., WALLON A. (coord.), 1976. *Histoire de la France rurale*. 4 tomes. Éditions du Seuil.

FABRE É., 2004. Le fromage de Banon: approche territoriale de l'AOC. In *Actes des Assises pour l'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence*. Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, pp 85-89.

FABRE É., 2004. Il y a 200 ans: la loi de l'an 10 et l'interdiction de la possession de chèvres. *Chronique de Haute Provence*, 351, pp 131-137.

JUSSIAU R. et al., 1999. *L'élevage en France, 10 000 ans d'histoire*. Educagri Éditions, Dijon, 539 p.

LE FLOCH S., 1999. Environnement, paysage, écologie,... et gens ordinaires. Quelques pistes de réflexion issues d'une enquête exploratoire. *Natures Sciences Sociétés*, 7(2), pp 65-71.

MACDONALD D. et al., 2000. Agricultural abandonment in mountain areas of Europe: Environmental consequences and policy response. *Journal of Environmental Management*, 59, pp 47-69.

MICHAUD D., 2003. La vache laitière à haute qualité territoriale (VLHQT). *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 48, pp 45-52.

MOUSTIER Ph., 2001. L'agriculture dans les paysages des Alpes du Sud au XXI^e siècle. In *Quels paysages pour demain?* In Actes du Colloque du CAUE des Hautes-Alpes, pp 43-49.

MOUSTIER Ph., 2004. Quels scénarios pour demain dans les Alpes-de-Haute-Provence? In Actes des Assises pour l'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, pp 145-158.

PUJOL J.-L., DRON D., 1999. Agriculture, monde rural et environnement: qualité oblige. Rapport à la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement établi par la cellule de prospective et stratégie.

www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/agridron99.03.htm

RINAUDO Y., 1996. Les campagnes méditerranéennes : de la Terre au Paysage. *Méditerranée*, 83, pp 43-52.

TAILLEFUMIER F., PIÉGAY H., 2003. Contemporary land use changes in prealpine Mediterranean mountains: a multivariate GIS-based approach applied to two municipalities in the Southern French Prealps. *Catena*, 51, 267-296.

TATONI T., 1992. Évolution post-culturelle des agrosystèmes de terrasses en Provence calcaire – Phytoécologie et impact humain. Thèse de l'Université de Provence. 191 p.

VIDAL C., 1988. *La population des Alpes du Sud de 1860 à nos jours*. Ophrys, Gap, 622 p. et atlas, 93 p.

Les éleveurs et la nature: discours scientifiques et modes d'intervention des organismes de développement. Au Nord, dans les Alpes françaises; au Sud, en Afrique de l'ouest.

Sandrine Petit, Philippe Fleury***

L'objectif de notre article est d'analyser comment les discours produits par différentes disciplines scientifiques sur les éleveurs et leurs rapports à la nature interagissent avec les modes d'intervention des organismes de développement. Ces discours, qu'ils concernent le Nord ou le Sud, apparaissent complexes et varient selon les disciplines et les périodes. Nous proposons une histoire retracée à travers quelques moments clés du *XX^e* siècle. Nous nous intéressons à deux contextes particuliers, tous deux marqués par une forte présence du pastoralisme dans les formes d'agriculture: les régions de montagne en France d'une part, l'Afrique de l'Ouest d'autre part. À travers différentes périodes, nous présentons les discours scientifiques ou d'origine scientifique qui ont prévalu et les interventions contemporaines menées dans le champ du développement rural. Ils modèlent une figure du paysan, pasteur des savanes ou berger des alpages qui évolue tout au long du *XX^e* siècle. Les sociétés elles-mêmes ont de leur environnement une pratique ancienne et des représentations qui leur sont spécifiques et n'allant pas forcément dans le même sens que les discours scientifiques et techniques. Nous ne les présentons pas et nous ne renseignons pas non plus ici l'impact effectif de l'élevage sur l'environnement.

En Europe, un intérêt croissant est aujourd'hui porté aux fonctions dérivées ou immatérielles de l'agriculture: l'entretien de l'espace, le modelage des paysages, le maintien d'habitats spécifiques grâce aux pratiques agricoles. Cette idée d'une agriculture façonnant une campagne naturelle coexiste avec des critiques portées au modèle de développement

* Agronome et géographe. SUACI Montagne - GIS « Alpes du Nord », 11 rue Métropole, F-73000 Chambéry

** Agronome. SUACI Montagne - GIS « Alpes du Nord »

agricole fondé sur l'intensification et la maximisation des productions. L'élevage en montagne, resté à la marge de ce modèle dominant, est très souvent considéré comme répondant assez bien aux attentes actuelles de la société en matière d'environnement et de paysage.

En Afrique de l'ouest, à la faveur de concepts tel que le développement durable, les opérations de développement se sont tournées vers des activités participatives et une meilleure intégration des préoccupations sociales des sociétés rurales. La rationalité des pratiques et les savoirs de ces sociétés tendent à être réhabilités. Cette reconnaissance se traduit également par une nouvelle perception des rapports qu'elles entretiennent avec la nature qui aujourd'hui sont présentés comme harmonieux alors que jadis l'archaïsme supposé de ces sociétés avait été utilisé pour justifier un discours sur les effets dégradants de leur pratiques agricoles et pastorales vis à vis du milieu naturel.

Nous ne prétendons pas présenter une histoire exhaustive des rapport des éleveurs à la nature. Nous souhaitons attirer l'attention sur des temps forts, et nous avons du faire des choix, nécessairement personnels. Nous avons également une connaissance des terrains tant en matière de programmes de recherche que d'actions de développement. À partir de ces matériaux, nous avons privilégié les concepts qui nous ont semblé clés dans notre tentative d'analyse des interactions entre discours et actions. Ceci nous a amené en particulier à sélectionner des publications dont l'influence sur les discours a paru, à nous comme à d'autres auteurs, déterminante et de résonance importante. Nous avons également cherché à repérer celles qui s'éloignaient fortement de la pensée dominante, formes de résistance au discours officiel pouvant être à l'origine de changements importants.

En Afrique de l'Ouest

L'histoire des relations entre élevage et environnement est retracée ici à partir d'auteurs francophones et anglophones ayant travaillé en Afrique de l'Ouest. Nous nous référons à cette échelle et non pas à celle d'un pays car les frontières actuelles ont aussi bien été traversées par les pasteurs nomades que par les auteurs qui en parlent. Par ailleurs, la formulation de concepts de référence a été très influencée par des contextes biogéographiques particuliers, tel le Sahel, qui s'étend sur plusieurs pays actuels de l'Afrique de l'Ouest. Nous avons retenu quatre grandes périodes pour décrire les idées successives qui ont concerné les relations entre les éleveurs et la nature. La première période est le moment particulier de la colonisation et plus particulièrement le début de l'époque coloniale. La seconde période débute aux années 1940: de plus en plus de chercheurs et d'ingénieurs investissent ces terrains et

tentent d'appliquer des modes de développement agricole fondés sur l'augmentation des productions. Les années 1970 et 1980 (troisième intervalle) sont marquées par de grandes sécheresses générant des discours et des interventions spécifiques. Puis à partir des années 1990, la critique des opérations de développement s'accroît et les crises écologiques deviennent aussi des crises sociales et économiques ; les pratiques locales et les savoirs endogènes sont davantage reconnus et sont pris comme objets de recherche.

La savane : découverte du milieu naturel et social des pasteurs

À l'époque coloniale, les populations locales sont accusées d'utiliser de façon abusive les ressources naturelles. On retrouve cette critique dans les premiers écrits des botanistes et des forestiers qui découvrent les savanes de ces régions. La savane est considérée comme une forme relique de la forêt tropicale (Aubreville, 1938 ; Bellouard, 1959 ; Delwaulle, 1974 ; Ferlin, 1977 ; Bergeret, 1993). Les écologues qui étudient la végétation de ces régions utilisent la notion de climax forestier et d'équilibre (Clements, 1936). La savane est donc tenue pour une végétation dégradée. Chez les scientifiques anglophones et francophones du début du siècle, l'assèchement des terres est pressenti comme une menace pour l'Afrique. Très tôt, deux essais sonnent l'alarme : en 1920 un essai de Hubert intitulé « le dessèchement progressif en Afrique occidentale » dans le Bulletin du Comité d'études historiques et Sciences de l'Afrique occidentale français et en 1919 un essai de Schwartz « the progressive dessication of Africa ; the cause and the remedy ». Occupant les espaces de savanes, les pasteurs sont inévitablement pointés du doigt.

La mobilité des pasteurs, transhumants ou nomades, est mise en cause. Elle est supposée encourager une surexploitation des ressources (Monod, 1975 ; Scoones, 1995). De plus, ces éleveurs étaient réputés accroître leur troupeau pour des raisons de prestige, sans se préoccuper de l'état de la végétation. Cette idée est confortée par les travaux des sciences humaines qui explicitent la signification sociale et culturelle du bétail pour les populations de pasteurs. Le troupeau reflète un statut social, un prestige qui s'accroît avec le nombre de têtes. L'expression « cattle complex » formulée par Herskovitz (1926) est utilisée pour décrire ce rapport particulier à l'animal. Le bétail intervient dans les étapes marquantes de la vie, le passage à l'âge adulte, les mariages. Cette quête d'accroissement des effectifs est utilisée pour appuyer le discours des zootechniciens sur le dépassement des capacités de charge des zones pastorales et leur dégradation irrémédiable par surpâturage.

Le pastoralisme nomade, au contraire de la culture de la terre, est considéré comme archaïque. Selon les évolutionnistes du XIX^e siècle, il est un stade d'évolution primitif des sociétés, qui succède au stade des

chasseurs-cueilleurs (Digard et al., 1992). Le nomadisme est par ailleurs un obstacle au contrôle par l'État colonial des hommes et des ressources, d'où l'idée de contrer leurs mouvements et de promouvoir la sédentarisation des peuples nomades.

Dans les années 1930, les interventions des organismes coloniaux vont consister d'une part en la délimitation d'aires protégées, accompagnée de la restriction des usages des populations rurales et d'autre part, dans le domaine agricole et pastoral, par des actions destinées à l'augmentation des productions. À cette époque sont mis en place différents statuts de conservation tels que la forêt classée et les parcs nationaux. Les codes forestiers limitent fortement les usages pourtant fondamentaux tel que la taille des arbres pour la production fourragère à destination du bétail durant la saison sèche (Petit, 2000). Parallèlement, la lutte contre les feux en particulier pastoraux est une priorité. Dans le secteur de l'élevage, c'est l'intervention des vétérinaires qui s'impose.

Le développement et ses modes d'intervention: soins vétérinaires, hydraulique pastorale, intensification agricole

Dans les années 1940-1950, les vétérinaires parviennent à lutter efficacement contre les grandes épizooties, telles que la peste bovine et la trypanosomiase. Ces interventions concernent essentiellement le cheptel bovin et le succès de ces campagnes résulte en une augmentation significative des effectifs. Au cours de la période de 1950-1970, on observe une diversification des interventions en élevage qui ne se réduisent plus aux soins vétérinaires (Boutrais, 1989). Les programmes d'intervention concernent l'amélioration des pâturages et l'hydraulique pastorale. Les agronomes tentent d'imposer les cultures fourragères comme palliatif de la pénurie de fourrage durant la saison sèche. Par ailleurs, la culture de certains produits est imposée pour l'exportation vers la métropole, c'est le cas du coton au Mali, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, ou du bétail destiné à un marché régional. Que ce soit en terme d'élevage ou d'agriculture, l'idée de « mise en valeur » domine.

Les sociétés sont étudiées par les ethnologues. Leurs travaux au début du siècle et jusque dans les années 1960 ont tendance à voir dans l'Afrique « un réservoir de coutumes, de religions, et de traditions dont il fallait opérer l'inventaire » et les sociétés comme « primitives » et « archaïques » (Olivier de Sardan, 1995). Dans les années 1950 et début des années 1960, les premières études de l'agriculture africaine sont conduites. Les précurseurs de l'étude de l'agriculture locale sont Roland Portères, Pierre de Schlippé, Harold Conkin, Claude Meillassoux. R. Portères est agronome et s'intéresse à l'économie agricole au Sénégal et en Guinée. H. Conklin et De Schlippé étudient les formes d'agriculture itinérante. C. Meillassoux montre comment l'économie des populations rurales fonctionne, à partir de l'exemple des Gourou de Côte d'Ivoire.

À partir des années 1960, des scientifiques d'horizons disciplinaires variés investissent ces terrains et recueillent des informations sur les sociétés locales, leur mode de vie et leur mode de production. Les géographes lancent une campagne d'études monographiques de terroirs qui donnent lieu à une synthèse faite par P. Pélissier et G. Sautter « Pour un atlas des terroirs africains ». Le terroir prend en Afrique un sens différent de son acception courante en France. Il s'agit des terres villageoises et ce sont les échelles du village et de la communauté villageoise qui font sens. Les terres villageoises font l'objet d'une cartographie à partir d'un levé de terrain répertoriant l'ensemble des champs. Ces études de terroirs sont menées conjointement par un géographe et un ethno-sociologue pour aboutir à une monographie « en partie double » (Sautter, Pélissier, 1964). Ces études cherchent à « démonter les rouages d'une société rurale » et se placent dans une optique d'évolution. Dans les monographies de terroirs, le milieu naturel est décrit au préalable, en tant que support d'expression des modes d'exploitation agricole. Le milieu physique et la couverture végétale forment le « canevas naturel ». Le rapport à la nature au travers du système agricole va être discuté selon la notion d'adaptation au milieu local. S'il y a discordance entre le milieu et le mode d'exploitation, les auteurs discuteront des raisons: est-ce qu'il s'agit d'un mode élaboré dans un environnement naturel différent et conservé? (Sautter, Pélissier, 1964). La plus ou moins grande adaptation peut également s'interpréter en terme d'aptitude « à maîtriser le milieu ». Ce contrôle de l'environnement naturel s'observe par exemple par la présence de terrasses, de parcs arborés, de systèmes d'irrigation. Il s'agit là de pratiques qui sont considérées comme « actives et constructives » et favorables à la vie agricole.

Ces études de terroir se veulent être une connaissance utile à la disposition des gouvernement africains et des organismes de coopération technique (Sautter, Pélissier, 1964). Mais elles ne permettent pas facilement le passage à l'action dont l'échelle recherchée est plus vaste. Des débats sont entamés pour savoir comment passer du village à l'échelle de la région. Parallèlement aux études de terroirs sont menés des inventaires régionaux fondés sur des méthodes d'enquête moins complètes et plus systématiques.

Les études de terroir ont privilégié les formes d'agriculture par rapport aux systèmes d'élevage. Ceux-ci feront l'objet de travaux importants plus tard dans les années 1970 et les années 1980, notamment par des géographes de l'ORSTOM. Edmond Bernus s'intéresse aux Touaregs du Niger (1966) ; Barral (1977) travaille avec les populations nomades de l'Oudalan dans le Sahel voltaïque; Boutrais (1995) se consacre aux populations peules du Cameroun; Santoir (1982) dans la vallée du fleuve Sénégal étudie les Peuls du Ferlo, Benoît (1979) travaille

avec les Peuls du pays Bobo au Nord-est de la Haute-Volta. Ils décrivent ces groupes de façon exhaustive à travers leur organisation sociale, « leur genre de vie », le milieu naturel qu'ils utilisent. Il est intéressant de noter qu'à travers ces études ce sont non seulement une société particulière qui est étudiée mais aussi une unité géographique : L'Oudalan, le Delta intérieur du Niger par Gallais (1967) ; les Hautes Terres d'élevage du Cameroun (Boutrais, 1995). Ces études ont aussi un intérêt pratique et se placent dans une perspective de changement (Bernus et al., 1972). Compte tenu des besoins du marché mondial de la viande et surtout des marchés urbains tropicaux, les possibilités de développement des populations résident dans l'élevage. Les sociétés pastorales comme les sociétés agraires ne sont plus considérées comme figées. Les populations pastorales et nomades ont fait l'objet d'un intérêt vif de la part des ethnologues qui rendent compte dans leurs ouvrages du partage de la vie de ces populations. Marguerite Dupire suit les populations nomades WodaaBe du Niger. Leur mode de vie est présenté comme fondé sur un rapport d'harmonie avec la nature. Stenning (1959) étudie le même groupe au Nigéria. Bonfiglioli (1988, 1992) étudiera plus tard les WodaaBe du Niger et les Arabes Missiriye du Tchad.

De ces études ressort la connaissance fine qu'ont ces populations de leur milieu et leurs formidables capacités d'adaptation. L'ensemble de ces travaux sont peu critiques sur le rapport des éleveurs à la nature, et les systèmes d'élevage sont présentés comme bien adaptés à l'environnement.



À cette époque, les sociétés agraires ont souvent été opposées aux peuples d'éleveurs à la fois par les sciences sociales et les sciences de l'agronomie, les intégrations anciennes entre ces deux activités chez de nombreux groupes et les formes d'échanges existant entre les populations à dominante agricole et à dominante pastorale sont ignorées. Des échanges sont effectivement pratiqués : troc de produits (lait contre céréales) ou échanges de main d'œuvre entre les populations agraires et pastorales (confiage des bêtes, labour par les détenteurs de bêtes de trait). Adoptant cette opposition agriculture-élevage, les organismes de développement raisonnent leur stratégie d'intervention sur un modèle exogène associant ces deux pratiques. L'intégration des activités agricoles et d'élevage devient la pierre angulaire des projets de développement intégré favorisant la culture attelée, l'utilisation de la fumure animale et les plantes fourragères. Landais et Lhoste (1990) dénoncent la transposition d'un modèle technique : « ce prisme (déformant), c'est le concept quasi mythique d'association agriculture-élevage, qui recouvre en fait un modèle technique exogène fondé sur l'intensification conjointe des systèmes de culture et d'élevage à l'échelle des exploitations agricoles, et se présente abusivement comme un modèle de développement de portée générale ». Les expérimentations du modèle se font à la fois à l'intérieur de stations expérimentales et en milieu réel par des itinéraires techniques intégrant la fumure animale, les cultures fourragères qui remplacent les terres de jachère marquant ainsi le passage d'une agriculture itinérante à une agriculture intensive. À la fin des années 1970 et dans les années 1980, l'opposition agriculture-élevage est cette fois reprise pour expliquer les conflits nés de l'interpénétration des aires pastorales et agricoles. En effet, la culture des terres s'étend et se densifie au Nord tandis que la sécheresse accentue le mouvement vers le sud des éleveurs et de leurs troupeaux vers les zones de culture du coton.

Le transfert de modèles techniques et de technologies s'est soldé par des échecs ou des effets pervers : grâce aux soins vétérinaires, les effectifs ont augmenté sans adéquation avec les ressources disponibles, des auréoles de désertification se dessinent autour des ouvrages d'hydraulique pastorale. Les aménagements hydrauliques permettent parfois à des agriculteurs de s'implanter sur des terres de parcours jadis vouées uniquement à l'élevage extensif (Santoir, 1983). La lutte contre l'érosion se fait par le biais de mise en défens de secteurs sur-pâturés. Les zootechniciens, de façon générale, ont privilégié l'élevage bovin dont ils ont favorisé l'augmentation à travers les campagnes de vaccination sans pour autant prévoir les besoins en ressources fourragères. La traction animale s'est aussi fondée sur l'espèce bovine en négligeant les espèces équines et asines (Landais, Lhoste, 1990a). L'échec de ces actions réside

dans leur faible intégration aux modes de faire locaux. La maîtrise technique de la culture fourragère pose problème. L'introduction de telles cultures crée des différends dans les villages; ainsi lors de nos observations de terrain, l'une des parcelles mise en culture fourragère avait été brûlée, les raisons sont restées obscures, son « propriétaire » n'ayant pas souhaité s'exprimer. Probablement, les rivalités s'étaient cristallisées autour de la clôture de la parcelle indispensable pour la préserver, une clôture qui marque une appropriation de la terre dans un système où les droits d'attribution sont régis par le maître des terres et le chef de village.

La volonté ancienne de restreindre les usages des populations rurales et une vision technicienne de la complémentarité entre agriculture et élevage se sont traduites dans les projets de développement par un zonage du territoire fondé sur une exclusion des usages : aires protégées, zone agricole, secteur pastoral.

Crise environnementale et pastoralisme en crise

Les années 1970 sonnent le glas d'un mode de vie et de production qui est présenté en crise. Les sécheresses qui se succèdent dans les années 1970 et 1980, avec des épisodes climatiques particulièrement difficiles en 1973 et 1984, sont interprétées comme des révélateurs d'usages abusifs des ressources naturelles. En 1973, la sécheresse décime le bétail : « de 22 millions de têtes, le cheptel des pays sahéliens chute à 14 millions » (Boutrais, 1989). Cette crise remet en cause les interventions françaises privilégiant l'assistance vétérinaire alors que les anglo-saxons ont davantage travaillé une régulation des effectifs en fonction des pâturages disponibles (Boutrais, 1989). La priorité passe des pathologies à l'alimentation du bétail. Les mouvements des troupeaux vers le sud s'amplifient. La pénurie de fourrage et de bois est le lot de la désertification. Le discours sur l'avancée du désert réactive les accusations portées sur les populations pastorales. On se demande si le nomade préserve ou non la nature (Toupet, 1975). L'utilisation du fourrage ligneux récolté par l'émondage des arbres durant la saison sèche est condamnée. La crise est une crise écologique. Pourtant certains auteurs tel que Bonfiglioli (1992) et Boutrais et Bernus (1994) montreront la dimension sociale et économique de cette crise. Cette crise a particulièrement marginalisé les pasteurs. Cette marginalisation est politique, économique et sociale; elle s'exprime notamment dans un contrôle foncier auquel les pasteurs ne peuvent prétendre (Digard et al, 1992). La crise revêt pour les chercheurs anglo-saxons un caractère foncier. Les aires pastorales correspondent à des espaces d'usage collectif « commons » sans droits de propriété. Cet accès libre favoriserait une utilisation abusive (Hardin, 1968). La théorie des « Commons » de Hardin sera débattue dans de nombreuses études de cas remettant en cause l'assimilation d'un bien commun à un usage libre.

Dans les années 1970 et 1980, les travaux d'agronomes vont apporter une connaissance sur le fonctionnement des systèmes d'élevage. Au Burkina Faso, Milleville (1991) décrit les systèmes d'élevage du Sahel. Il représente les déplacements des troupeaux: les rythmes quotidiens et saisonniers (transhumance, cure salée), la scission du troupeau. Les déplacements saisonniers font l'objet de cartographies, de diagrammes sur la base d'exemples individuels (Milleville, 1991; Milleville, Combes, 1982). La dimension spatiale des systèmes d'élevage est bien rendue par les agronomes par la délimitation de ces aires d'élevage (Milleville, 1991) comme par les géographes qui définissent parfois des concepts particuliers tel que celui de zones d'endodromie pastorale¹ par Barral (1977). L'approche zootechnique de Milleville repose sur un modèle à trois pôles: l'homme (berger, groupe familial, société pastorale) – l'animal (troupeau, population, peuplement) – le territoire (milieu, ressources fourragères).

La crise environnementale, qui se prolonge dans les années 1980 par des sécheresses importantes, légitime le déploiement de nombreuses ONG au Sud. L'action de développement se fera de plus en plus par leur intermédiaire. Elles s'organisent sur la base de la convention contre la désertification adoptée au sommet de Rio de 1992. Le développement rural passe par la mise en œuvre de projets de développement intégré, associant agriculture et élevage, de gestion des terroirs villageois, puis dans les années 1990, de gestion participative des ressources naturelles. Les populations nomades peuvent rarement participer à de tels projets, souvent circonscrits dans l'espace et donc peu adaptés au mode de vie mobile. Les projets qu'ils soient de développement intégré, ou de gestion des terroirs ont marginalisé les nomades (Scholte et al., 1997). Les projets de gestion des terroirs sont fondés sur deux acceptations: un terroir est un village; un village est un groupe d'agriculteurs (Marty, 1993). Un niveau d'intervention situé à une échelle plus vaste que le niveau local est nécessaire pour intégrer les pasteurs nomades.

Dans les années 1980, l'idée de rationalité paysanne, défendue à la fin des années 1950 par des auteurs tel que Conklin et de Schlippé, s'affirme et permet une meilleure intégration des considérations locales dans les projets de développement. Elle préfigure peut-être la réhabilitation de l'ensemble des savoirs vernaculaires des paysans qui s'amorce dans les années 1990.

1. La zone se définit comme un espace exploité, selon un cycle annuel et à partir d'un nombre variable de points d'eau pérennes. Différents groupes d'éleveurs, sédentaires ou nomades, sont les utilisateurs de ces points d'eau en saisons sèche et ont adopté empiriquement les mêmes aires et le même calendrier de transhumance.

Vers la reconnaissance des savoirs endogènes

Si l'idée de crise environnementale domine dans les années 1970-1980, les années 1990 marquent un changement de paradigme. Les travaux anglo-saxons relevant de l'écologie des parcours vont remettre en cause les concepts d'équilibre et de climax (Behnke et al., 1993). Ces derniers montrent comment les pasteurs s'adaptent aux incertitudes et aux variations saisonnières et inter-annuelles du climat. Le milieu n'est pas en équilibre mais en déséquilibre, et un grand effectif de bétail permet de faire face aux aléas notamment aux longues périodes de sécheresse. D'autres travaux dans le champ de l'écologie politique vont déconstruire les discours sur la dégradation environnementale et leurs fondements scientifiques. Ainsi James Fairhead et Mélissa Leach (1996) montrent comment les îlots forestiers de Guinée sont le fruit de la conservation et de l'entretien de petits bois par les populations pastorales. La production fourragère ligneuse n'obéit pas à une utilisation minière des ressources, l'émondage va être modulé selon un savoir et des croyances (Petit, Mallet, 2001). Les éleveurs démontrent même leur capacité à gérer l'arbre sur le long terme à travers la création de parcs agroforestiers (Petit, 2003). À plus grande échelle, J. Fairhead et M. Leach contestent l'ampleur de la déforestation en Afrique de l'Ouest. Elle a été surestimée dans les données statistiques (Fairhead, Leach, 1998).

Le rapport à l'environnement se cristallise aujourd'hui autour du concept de biodiversité. Comme le souligne Fairhead et Leach (2000) il s'agit d'un concept organisateur qui passe par la production d'une liste d'espèces, établie par des scientifiques et au travers de projets soutenus par les bailleurs de fonds internationaux. Celle-ci n'est pas sans faire écho aux préoccupations conservatrices de l'époque coloniale. La savane est aujourd'hui aussi présentée comme une formation végétale clé dans le maintien de la biodiversité, notamment dans les secteurs de transition entre forêt tropicale et savane (Smith et al., 1997). La biodiversité des milieux secs a été de façon générale sous-estimée et pourrait parfois atteindre celle des milieux humides (Stott, 2000). La convention sur la biodiversité entérine la reconnaissance des savoirs et les droits de propriétés intellectuelles des pays sur leurs ressources. La rationalité et les savoirs des populations rurales africaines sont aujourd'hui reconnus et deviennent des objets de recherche à part entière.

En France, dans les Alpes

Nous retraçons l'histoire des discours sur les relations entre élevage et nature dans les Alpes au travers d'une analyse bibliographique d'auteurs traitant soit des zones de montagne et des Alpes, soit de façon

plus générale de la façon dont la question est perçue à l'échelle de l'agriculture française. Nous nous attachons en particulier à situer les discours sur les relations élevage – nature en montagne dans le courant plus large de l'évolution de la pensée agronomique au XX^e siècle. Au début du XX^e siècle les prescriptions des agronomes mais aussi celle des forestiers en montagne visent à faire disparaître des pratiques jugées archaïques comme la jachère et la vaine pâture. L'après-guerre est une période de modernisation technique normative de l'agriculture puis, à partir des années 80, ce sont les concepts de diversité des systèmes d'exploitation et de rationalité des agriculteurs qui émergent. Enfin, dans les années 1990, c'est l'apparition des préoccupations liées à la gestion de l'environnement qui se traduisent par le développement de relations entre acteurs agricoles et acteurs de l'environnement. Ces ruptures dans les modes de pensée scientifique mais aussi dans les préoccupations de la société nous ont servi de repères pour structurer notre présentation en quatre grandes périodes. Au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, c'est l'époque des forestiers et de la création des premières sociétés d'économie alpestre. Des années 1950 jusqu'au début des années 80, la modernisation de l'agriculture française s'opère. Elle est fondée sur une amélioration normative et uniforme des techniques de production. Pour beaucoup, l'agriculture de montagne est économiquement condamnée. Il faut maintenir son existence pour des raisons de gestion de l'espace, de développement économique, touristique en particulier. À partir des années 1980, le courant agronomique fondé sur les concepts de système d'exploitation et de pratiques agricoles trouve un écho fort en montagne du fait de la perception par les organismes de développement de la diversité des exploitations agricoles et de l'inadaptation du modèle classique de modernisation. Enfin à partir des années 1990, l'émergence de l'environnement dans le débat social et dans l'action publique prend en montagne un tour particulier à la fois du fait de l'existence de nombreux espaces protégés mais aussi du fait de la spécificité de son agriculture.

Le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle: les forestiers et la création des sociétés d'économie alpestres

En France et plus généralement en Europe, le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle correspondent à un contexte de construction d'une pensée agronomique qui raisonne l'art de l'agriculture à partir du développement de différentes sciences, la biologie et surtout la chimie (Deffontaines, 1991 ; Boulaine, 1992). Les travaux expérimentaux concernent surtout l'alimentation minérale des plantes, l'agronomie est normative et se fonde sur les différences de substrats géologiques entre régions. Les pratiques paysannes sont décrites comme routinières et

fondées sur des croyances. À l'échelle française, c'est dès la fin du XVIII^e la lutte contre la jachère et la vaine pâture. En montagne, l'intervention des forestiers s'impose alors.

Dans les Alpes, le rapport des éleveurs à la nature est mis en question très tôt, dès le XVIII^e siècle. Ce sont les communautés paysannes dans leur ensemble, mais surtout leurs membres les plus pauvres, qui sont mis en cause dans leur capacité à gérer le milieu naturel, les bois en particulier censés préserver les vallées des risques naturels : « les bois en Savoie ont deux principes de destruction, qui n'en laisseront jamais recroître ; les chèvres et les bois communs » (Marquis Costa de Beauregard, 1774 : 247). Au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, eurent lieu des travaux importants de reboisement, de restauration des terrains en montagne mais aussi d'améliorations pastorales en alpage par les forestiers. Le contrôle des troupeaux est l'objectif premier des techniciens de l'époque. Il s'agissait pour eux de lutter contre une utilisation agricole jugée excessive entraînant l'érosion des sols et des inondations (Arbos, 1927 ; Gerbaux, 1994). Érosion des sols et augmentation des risques d'inondation justifient les travaux de restauration des terrains en montagne et la mise en place d'une gestion étatique des forêts. L'administration forestière prend en charge le contrôle des forêts de l'État mais également des forêts communales soumises au régime forestier.

Durant cette période, les conflits sont nombreux, gestion des terrains collectifs par les sociétés agro-pastorales locales et volonté d'aménagement forestier s'opposent souvent lorsque les ingénieurs forestiers cherchent à exclure du pâturage les forêts soumises pour en améliorer la production et pour protéger l'aval contre les inondations (Mougin, 1924). Au XIX^e siècle, il y eut une véritable « lutte » contre le forestier, puis au début du XX^e siècle les forestiers « étatistes » sont encore actifs, mais progressivement une autre vision de la gestion forestière se développe.

Dans les Alpes, les actions en matière de reboisement sont menées par F. Briot chargé depuis 1884 du service spécial d'améliorations pastorales. Pour lui, il s'agit d'associer reboisement et améliorations pastorales « afin de rendre les populations des montagnes sympathiques à l'opération de reboisement » (Briot, 1896 et 1907). Il s'agit d'améliorer l'utilisation des espaces pastoraux pour écarter les troupeaux des zones forestières. De cette stratégie naît en 1913 la première société d'économie alpestre française ancêtre de l'actuelle Fédération Française d'Économie Montagnarde. À partir de 1929, se développent des sections départementales qui publient de nombreuses brochures sur des questions pastorales et forestières. Ce sont finalement les forestiers qui, les premiers, vont favoriser par des incitations diverses la modernisation des alpages, même si les coûts dédiés dans les alpages peuvent paraître

mineurs par rapport à ceux du reboisement (R. Dumont, 1952 in Gerbaux, 1994). Ensuite, l'aménagement sylvo-pastoral périclité avec le décès de ses propagandistes : L.A. Fabre, A. Calvet, E. Cardot, P. Descombes, F. Briot. Le corps forestier en général se désintéresse de la montagne pour chercher à améliorer les forêts de production. Il en est ainsi jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale qui confirme le déclin de l'aménagement sylvopastoral (Puyo, 1995).

1950-1980 : modernisation technique de l'agriculture française et agriculture de montagne condamnée

En France, après la seconde guerre mondiale, une phase de modernisation technique de l'agriculture s'amorce. Il s'agit de répondre à un besoin quantitatif de produits alimentaires (Hervieu, Viard, 2001). La recherche agronomique se spécialise. C'est la période de l'essor d'un dogme technique fondé sur la maîtrise des techniques de production permettant de s'affranchir des contraintes du milieu. Dans les années 1950, on parlait de « vocation » des terrains : des caractéristiques pédologiques et climatiques découlait la prescription d'un mode de mise en valeur agricole. Dans les années 1960, la suprématie de la technique est prônée : « on peut tout produire n'importe où ». Sur le terrain, l'intensification et l'agrandissement des exploitations grâce aux terres libérées par ceux qui abandonnent l'agriculture, sont à l'œuvre (Alphandery et al., 1989). L'innovation technique est conçue par la recherche selon un modèle uniforme à l'échelle française, sa diffusion est pensée selon un modèle descendant, des producteurs de l'innovation vers les agriculteurs récepteurs de celle-ci (Sebillote, 1996). Les organismes de développement agricole ont un rôle de relais et les difficultés d'adoption de ces innovations sont analysées en termes de résistance au changement des agriculteurs considérés comme passéistes et réticents aux bienfaits du progrès (Darré, 1985). Dans les années 1960, en réaction à ce courant normatif, des agronomes autour de S. Henin ont engagé des travaux qui prennent en compte non seulement la vocation pédologique et climatique des terrains mais également les conditions de leur utilisation agricole dans une région. Le concept de « potentialité » apparaît. Il distingue, potentialités pédoclimatiques, techniques et agricoles inscrivant les terrains dans un parcellaire d'exploitation et plus largement encore dans une agriculture locale (Deffontaines, Henin, 1970). Les applications les plus fréquentes de ce concept se rencontrent dans les régions à l'écart de la dynamique productiviste en particulier en montagne.

En montagne, l'adaptation du modèle de modernisation de l'agriculture pose de nombreux problèmes. Dès le milieu des années 1950, deux conceptions du développement agricole coexistent, la première, dans l'Isère en particulier, repose exclusivement sur l'amélioration de la

compétitivité des exploitations (Gerbaux, 1994). Spécialisation laitière, intensification fourragère, agrandissement des structures en sont les bases. Ainsi, en 1954 la FDSEA de l'Isère en liaison avec le Commissariat général du plan organise une journée « herbe et montagne » mettant l'accent sur l'intensification de la production d'herbe. C'est une étape importante de la révolution fourragère prônée par les agronomes, en particulier R. Dumont (1952), qui voit dans l'acceptation de l'exode rural et l'intensification fourragère une solution aux difficultés d'adaptation de l'agriculture de montagne. Modernisation et professionnalisation de l'agriculture vont de pair, et dès 1960, le syndicalisme agricole affirme une sélectivité entre les « vrais » agriculteurs qui s'engagent dans la modernisation et ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se conformer à ce modèle. Les petits exploitants et les pluriactifs sont disqualifiés par la profession. Ce type d'agriculture est vu comme archaïque. Vouloir son maintien peut relever d'un objectif d'aménagement, mais en tout cas ceci ne concerne pas l'agriculture, en tant que secteur économique. L'agriculture, activité économique et l'agriculture de peuplement sont clairement différenciées par la profession.

La deuxième conception du développement associe à cette évolution la valorisation des potentialités locales avec la création d'activités complémentaires artisanales et touristiques (modèle du Queyras) et la valorisation des produits (création des AOC Reblochon en 1958, et Beaufort en 1968). Ainsi, en opposition à la volonté d'intégration économique de la production laitière de montagne par les syndicats nationaux, les groupements de développement agricole de Savoie ont défendu dès les années 1960 une position originale. Dénonçant les méfaits d'une modernisation à outrance, ils privilégient le maintien et la mise en valeur de l'organisation traditionnelle : les coopératives pour la transformation et la commercialisation des produits, le travail en collaboration avec les acteurs du tourisme, les élus (Faure, 1999). C'est la période de la relance du fromage de Beaufort (Mustar, 1998). Elle se fonde sur quelques principes : création de coopératives de fabrication, fidélité au produit traditionnel et refus de la banalisation industrielle, affirmation constante du lien entre le produit et son terroir et d'une nécessaire liaison entre l'agriculture et la vie locale (Dubeuf, 1996). La relance du Beaufort peut donc être vue comme un double refus. Le premier est celui d'une agriculture économiquement maintenue en vie pour des raisons d'aménagement comme le prône le ministère de l'agriculture. Le second refus est celui de la modernisation de l'agriculture fondée sur un modèle associant intensification et gains de productivité. Cette conception de l'avenir de l'agriculture fondée sur une fidélité au produit traditionnel intègre déjà une préoccupation environnementale. Il est aussi question pour les responsables du Beaufort de maintien de la vie et d'entretien de

la montagne. État du territoire montagnard, vie locale, développement du tourisme et agriculture s'envisagent comme indissociables.

Pour les pouvoirs publics, et pour le ministre de l'agriculture Edgard Pisani, c'est la prise de conscience dans les années 1960 que l'espace montagnard n'est pas un espace seulement agricole. Dans les années 1960 et 1970, la diminution de l'emprise agricole sur l'espace fait l'objet d'inquiétudes de la part de l'État. Ainsi en 1971, l'Institut National d'Études Rurales Montagnardes (INERM) évoque les problèmes engendrés par la régression de l'activité agricole dans l'espace montagnard : les friches se développent, les paysages ne sont plus entretenus, les risques d'avalanches augmentent, ce qui compromet la fréquentation touristique (INERM, 1971, cité par Gerbaux, 1994). Ce sont bien, même si les mots ne sont pas encore d'actualité, des questions d'environnement et de développement local qui motivent les premières mesures en faveur de l'agriculture de montagne, en 1972, longtemps désignées sous le terme de « prime à la vache tondeuse » : loi pastorale du 3 janvier 1972, création de l'Indemnité Spéciale Montagne en 1973 en France, en 1975 adoption de la directive N° 75-268 de la Commission européenne qui crée l'Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels (ICHN). Cette directive souligne que la préservation d'une population agricole n'est pas liée à un objectif de production mais à un objectif d'entretien de l'espace, de protection de l'environnement et de diversification des activités. Ainsi, le maintien de l'agriculture conditionne celui d'autres catégories de population et d'activités. Finalement, ces mesures qui cherchent à soutenir une « agriculture de peuplement » ont l'adhésion des agriculteurs grâce à la notion de compensation de handicaps naturels (notion également incluse dans les objectifs de ces mesures) et qu'ils jugent nécessaires d'associer au modèle de modernisation de l'agriculture de montagne. Ensuite, en 1985, la loi pour la montagne reconnaît l'agriculture comme activité de base de la vie montagnarde par sa contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols et à la protection des paysages. Cette formulation associe des activités productives et la contribution à la gestion de l'environnement de l'agriculture ; elle est conçue comme plus « multi-fonctionnelle », selon notre vocabulaire d'aujourd'hui, que dans les textes des années 1970.

Dans les années 1960 à 1970, de nombreux travaux de géographes de l'Institut de géographie alpine de Grenoble, d'ethnologues, et d'historiens s'inquiètent des méfaits du déclin de la vie pastorale (Chavoutier, 1977 ; Collomb, Raullin, 1979 ; Collomb, 1977 ; Gardelle, 1976 ; Loup, 1963 ; Rambaud, 1962 ; Reffay, 1968). Ils étudient la vie pastorale en montagne, l'organisation spatiale des activités, s'intéressent aussi aux conditions de sa viabilité économique, évoquent des formes de développement associant tourisme doux et agriculture. En revanche, leurs

discours pénètrent peu le monde agricole. Plus encore, pour les acteurs de l'aménagement du territoire, l'avenir de la montagne semble devoir se jouer sans l'agriculture, entre un développement économique fondé sur le tourisme et la protection de certains espaces.

Les acteurs de l'aménagement considèrent l'agriculture de montagne comme condamnée, progressivement elle se marginalise économiquement, son maintien est nécessaire comme un appui à d'autres formes de développement. Le développement du tourisme d'été et surtout d'hiver apparaît comme la solution pour les montagnes. À partir de la fin des années 1950, mais surtout dans les années 1960-1970, une politique d'aménagement centralisée menée par l'État, malgré de nombreuses oppositions locales, conduit au développement des grandes stations. L'espace montagnard devient le support d'une activité touristique, au centre du développement économique.

La montagne est aussi un haut lieu de la protection de la nature, certains secteurs lui sont consacrés. En 1960 la loi instituant les parcs nationaux français est votée et le Parc National de la Vanoise est créé en 1963. C'est la concrétisation d'une conception de la montagne opposée à celle de l'aménagement touristique : l'espace montagnard est le symbole d'une nature à protéger contre l'action humaine. Ceci amène à un zonage du territoire montagnard entre zones protégées et zones de développement touristique : en 1996, 28,9 % de la zone de montagne française fait l'objet d'un système de protection, réserve, parc national ou parc naturel régional (Conseil national de l'évaluation, commissariat général du plan, 1999). Les conflits entre protection de la nature et aménagement touristique furent nombreux dans les années 1970. Les plus symboliques sont ceux concernant les projets de déclassement de certains secteurs pour l'extension des infrastructures pour le ski dans la zone centrale du Parc national de la Vanoise. Ils sont révélateurs de deux conceptions de l'avenir des montagnes : aménagement touristique versus protection mais aussi gestion centrale de l'État versus pouvoir local.

Dans les espaces protégés, les discours sur l'agriculture et le pastoralisme sont très différents de ceux du monde agricole. Ainsi, dans les débuts du Parc national de la Vanoise, ses instances, en particulier son comité scientifique, discutent du sort à réserver aux espèces domestiques. Plusieurs personnalités se félicitent de la tendance à la disparition du pastoralisme et affirment que la nature ne peut être protégée que si l'on en éloigne les hommes et les espèces animales et végétales qu'ils ont domestiquées. Même si d'autres membres du comité scientifique adoptent une attitude opposée (Mauz, 2003), c'est bien un idéal d'une « nature sans l'homme », un principe de naturalité qui fait référence, même s'il n'est que très rarement appliqué (Larrère, 2003). De

1960 au milieu des années 1990, les discours de la profession agricole et ceux des opérateurs de la protection de la nature reflètent deux conceptions de la nature. Pour les uns, l'espace agricole et pastoral a été créé par des générations d'agriculteurs, pour les autres la nature, la flore, la faune de montagne sont un patrimoine de l'humanité qu'il faut protéger de l'homme. Dans l'évolution des pratiques agricoles, ce qui du côté agricole est perçu comme un progrès est, du côté de l'environnement, souvent perçu comme une menace. Il en est ainsi de l'évolution de la conduite des prairies en matière de maîtrise du stade de fauche et de la fertilisation organique. Pour les agriculteurs et techniciens agricoles, l'objectif est d'améliorer les résultats techniques et économiques de l'activité agricole à partir des ressources locales : les prairies et les pelouses. Pour les naturalistes de l'époque, ces changements entraînent une perte de biodiversité et une atteinte à l'environnement montagnard. Toutefois cet impact est perçu comme secondaire, car il concerne une nature « ordinaire » (Mougenot, 2003) qui intéresse peu les naturalistes de l'époque surtout préoccupés par la nature « sanctuaire ».

Très schématiquement, les années 1960 à 1990, à la différence de la période précédente, ne se caractérisent pas par une stigmatisation des rapports de l'agriculture à la nature mais plutôt par une ignorance mutuelle et un désintérêt assez marqué des acteurs de la protection de la nature vis à vis de l'agriculture.

1980-1990 : Diversité des agricultures, des exploitations agricoles et approche systémique

Le constat que des formes originales d'agriculture fondées sur une utilisation extensive permettent d'entretenir de grandes surfaces vont progressivement remettre en question le modèle de développement unique porté par la politique agricole. En 1988, F. Guillaume, ministre de l'agriculture, reconnaît les limites d'un modèle unique de production repris des régions les plus fertiles. Pour lui, les régions difficiles telle que la montagne ne peuvent pas se satisfaire de ce schéma (Alphandery et al., 1989). L'agriculture des zones défavorisées, des formes de développement s'éloignant du modèle de la modernisation (en particulier les démarches AOC des produits de montagne qui commencent à porter leurs fruits), la pluriactivité agricole sont mises à l'honneur.

La recherche agronomique contribue à ce mouvement. Elle fournit les concepts qui aideront à une prise en compte opérationnelle, dans les actions de développement, de la spécificité et de la diversité de l'agriculture et des exploitations de montagne. Ces concepts sont ceux de système d'exploitation et de pratique agricole. En partant du constat de l'inadaptation d'innovations techniques à un grand nombre d'exploitations et de la nécessité de comprendre comment les agriculteurs

opèrent leurs choix avant de proposer un conseil technique, un courant se structure progressivement. Il est porté par des chercheurs de différentes disciplines (agronomie, zootechnie, économie, sociologie) et se construit autour de plusieurs points clefs. Le premier est celui de la démarche systémique. L'exploitation agricole est abordée comme un système, c'est-à-dire comme un ensemble organisé et pensé par l'agriculteur. La notion de pratique est également au cœur de cette approche. Ce concept, emprunté aux ethnologues, permet de bien séparer une technique mise au point en station expérimentale des manières de faire des agriculteurs. Enfin, le concept de rationalité des agriculteurs permet de reconnaître que ceux-ci ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font (I.N.R.A., E.N.S.S.A.A., Collectif, 1974; Sebillotte, 1974, 1978; Teissier, 1979; Osty, 1974, 1978; Petit, 1975, 1981; Gras et al., 1989; Sebillotte, Soler, 1990; Landais, Deffontaines, 1990).

À partir des années 1980, ce courant fondé sur les concepts de système d'exploitation et de pratique agricole trouve un écho fort en montagne pour deux raisons qui ne sont pas indépendantes. La première est que les zones défavorisées, les Alpes entre autres, sont des terrains de recherche privilégiés des chercheurs, en particulier du département Systèmes agraires et développement (SAD) de l'INRA, dans le cadre du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) des Alpes du Nord (Cristofini, 1985; Roybin, 1985; Cristofini et al., 1994) et pour le sud, dans l'unité d'écodéveloppement de l'INRA-SAD à Avignon (Hubert, 1991; Hubert et al., 1993). L'autre raison est liée à la perception par les organismes de développement de la diversité des exploitations agricoles et de l'inadaptation du modèle classique de modernisation. Ces préoccupations communes aux chercheurs et aux acteurs du développement ont amené des formes originales de travail en commun (Roybin et al., 2001). C'est une remise en cause opérationnelle du modèle classique de diffusion descendante des résultats de la recherche. Des conceptions participatives de la recherche, en relation étroite avec l'action, sont privilégiées (Hatchuel, 2000). Mais si ces démarches de recherche-développement conduisent à une confrontation des savoirs, c'est bien souvent entre des chercheurs et des agents du développement que les choses se passent et les agriculteurs restent en dehors du jeu.

Sur le terrain, pour les acteurs du développement, l'adoption de l'approche systémique de l'exploitation ne remet pas en cause le dogme technique fondé sur la séparation entre le savoir des chercheurs et de techniciens et le faire des agriculteurs. Si pour les chercheurs, il s'agit bien de comprendre les raisons des pratiques, de dialoguer avec l'éleveur (Darré et al., 1994), l'approche systémique de l'exploitation diffuse dans le développement par ses possibilités de prise en compte de la diversité des situations. Ses fondements, liés à la notion de rationalité paysanne, son utilisation dans



une logique de confrontation entre savoirs techniques et scientifiques et savoirs empiriques nous paraît dans l'action rare et pour le moins seulement émergente à partir de la fin des années 1990. Longtemps, c'est le technicien qui construit la rationalité du système, identifie les objectifs de l'agriculteur à partir d'une analyse de ses pratiques, les raisons des pratiques que pourrait en donner l'éleveur sont souvent peu sollicitées ou peu écoutées. Le conseil technique s'adapte à l'agriculteur mais l'idée que les agriculteurs produisent un savoir a du mal à prendre corps. En matière de conduite des surfaces pastorales, d'interventions sur la nature, c'est un conseil technique qui, à la différence de la période précédente, se diversifie. Il ne s'agit plus de s'affranchir du milieu, mais bien d'utiliser des complémentarités entre zones de différentes altitudes, entre des ressources de différentes natures. L'intensification n'est plus le seul modèle de référence, on parle de la gestion des ressources naturelles en fonction des besoins et des contraintes des exploitations (Guerin, Bellon., 1990 ; Fleury et al., 1996). Cette volonté d'adaptation du conseil technique agricole à la diversité des situations est un des éléments du contexte dans lequel la question de l'environnement va émerger au début des années 1990.

À partir de 1990 : un recours généralisé à l'environnement en faveur de l'agriculture

Depuis le début des années 1990, des politiques publiques visant à orienter les pratiques agricoles dans un sens plus favorable à la préservation de l'environnement sont mises en place en Europe. Mais le recours à l'environnement est bien plus large encore, dans les discours tout au moins. Il en va ainsi du monde agricole, organismes professionnels de développement, syndicalisme, administrations de l'État, des régions, etc. Les fonctions non productives de l'agriculture, entretien des paysages, maintien de la vie sociale en particulier sont une forme de justification de l'agriculture, de l'argent public qui lui est consacré et qui est de plus en plus fréquemment utilisée. Il y a une inflation considérable chez les acteurs et les organisations qui portent un discours et s'impliquent dans des actions concernant les relations agriculture/environnement : agriculture, acteurs de l'environnement, mais aussi collectivités territoriales, acteurs du tourisme, etc. L'agriculture de montagne, restée à l'écart du modèle de modernisation de l'agriculture, échappe bien souvent aux critiques portées sur celui-ci et après avoir été décriée, puis ignorée, se voit aujourd'hui parée de nombreuses vertus dans ses relations à la nature. Au delà des discours, différentes actions ont été menées ou sont en cours en matière de gestion des relations agriculture/environnement : de 1992 à 2000, opérations locales agri-environnementales ; contrats territoriaux d'exploitation (CTE) de 1999 à 2002, aujourd'hui contrats d'agriculture durable (CAD) ; projets locaux portés par les espaces protégés, les conservatoires des espaces naturels, mais aussi les collectivités locales, etc.

Face à la diversité de ces acteurs il est difficile de proposer un panorama complet de la situation et nous nous limiterons aux discours scientifiques prévalant dans la recherche agronomique et aux discours abordant les relations agriculture – nature chez les acteurs de l'environnement. Aujourd'hui il n'est pas étonnant de voir le monde agricole, c'est-à-dire agriculteurs, techniciens, chercheurs agronomes, se faire l'écho d'une relation harmonieuse entre l'agriculture de montagne et la nature. Il nous paraît important de comprendre comment et pourquoi beaucoup de personnes, dans le monde de l'environnement, ont aussi adopté cette idée.

Le tournant environnemental de la politique agricole et la montée en puissance des politiques de gestion et de préservation de l'environnement ont contribué au renouvellement des approches scientifiques. Ainsi durant la période de fonctionnement des mesures agro-environnementales, de 1992 à 2000, la recherche agronomique et les sciences biologiques se sont intéressées aux effets des pratiques agricoles sur les différentes composantes de l'environnement (qualité de l'eau, érosion, richesse en espèces, etc.) (Garcia A., 1992 ; Tilman, Pacala.,

1993 ; Bornard et al., 1996 ; Baudry, Thenail, 1999). Les agronomes de l'exploitation agricole se sont concentrés sur l'analyse des conditions technico-économiques d'adaptation des exploitations pour la prise en compte d'objectifs environnementaux (Dobremez, Perret, 1998 ; Léger, 2001). Ces travaux ont cependant rarement considéré de façon explicite les composantes de l'environnement (eau, biodiversité, sol, etc.) comme un facteur de production internalisable dans l'exploitation. Ils se sont surtout attachés à analyser les conditions permettant d'associer les objectifs de gestion internes à l'exploitation (revenu, travail, pérennité, etc.) et les objectifs, voire les contraintes, externes résultant d'attentes de la société (environnement). Les composantes de l'environnement sont dans ce cadre abordées comme engendrant des surcoûts et/ou des manques à gagner. De ce fait, ces recherches ont peu étudié les synergies possibles entre le respect de certaines composantes de l'environnement, comme la biodiversité, et les performances techniques et économiques des exploitations.

En sciences sociales, les conditions d'adoption des mesures agro-environnementales par les agriculteurs et leurs attitudes face à la question de l'environnement ont été l'objet de nombreux travaux (Cattan, Mermet, 1992 ; Mormont, 1996 ; Leger et al., 1996 ; Billaud, Pinton, 1999 ; Alphandery, 1999 ; Pech, Ruas, 1999 ; Mieville, Ott, 2000). Dans les pays tropicaux et équatoriaux, les recherches sur les savoirs traditionnels en matière de flore et de faune ont été nombreuses en ethnobotanique, en ethnozoologie, en pharmacopée populaire, par exemple dans le cadre du réseau « Traditionnal Ecological Knowledge ». En France de telles études sont plus rares. Nous disposons surtout d'ouvrages et d'articles concernant soit les représentations vernaculaires, soit les représentations scientifiques de la biodiversité et peu d'entre eux les confrontent. Les connaissances sur les savoirs empiriques concernent davantage les usages médicaux, alimentaires ou ludiques que les usages agronomiques et pastoraux (Dos Santos, 1995 ; Larrère, de la Soudière, 1985 ; Meilleur, 1985 ; Mauz, 2002). Les travaux scientifiques sur les savoirs de gestion de la nature des agriculteurs sont rares et très récents. Tout semble s'être passé, au début de cette période, comme si l'association nouvelle entre agronomie et sciences naturelles, disciplines très marquées par le positivisme et la recherche de solutions à partir d'une connaissance des processus bio-techniques, cherchait à solliciter les sciences sociales pour les aider à convaincre les agriculteurs. Les sciences sociales ne se sont pas laissées enrôler dans ce schéma et se sont attachées à critiquer cette hiérarchisation implicite entre savoirs scientifiques et empiriques. Malgré ceci et malgré la multiplication de débats locaux, une séparation forte entre ceux qui savent, les experts et ceux qui font, les agriculteurs, perdure.

L'évolution des discours des acteurs de l'environnement et de la protection de la nature sur l'agriculture est à situer en référence à une évolution récente des conceptions de la nature. Le développement de la notion de biodiversité relève de l'adoption de plus en plus généralisée chez les chercheurs et les gestionnaires de l'environnement d'une conception dynamique de l'écologie (Fagot-Largault, Acot, 2000; Larrère, 2003). La biodiversité n'y est plus associée (comme le fut la biodiversité spécifique dans l'écologie « odumienne ») à la stabilité des systèmes écologiques mais à leur adaptabilité aux perturbations. Inscrite dans cette conception dynamique des systèmes écologiques, la notion de biodiversité entérine qu'il n'y a pas de frontière entre les milieux naturels et les espaces mis en valeur. L'adoption de cette conception dynamique de l'écologie libère du paradigme moderne – celui de l'extériorité de la nature et de l'humanité – ainsi que d'une écologie focalisée sur les équilibres de la nature (Larrère, Larrère, 1997). Par opposition aux conceptions qui ont prévalu lors de la création des espaces protégés et qui sont encore présentes dans le milieu associatif et scientifique de la protection de la nature, elle invite à s'occuper des pratiques agricoles, à considérer celles qui peuvent être favorables à la biodiversité et à ne plus considérer les interventions humaines seulement comme un mal nécessaire. Cette conception d'une nature gérée et créée par l'homme, donne une importance nouvelle à la nature ordinaire. Les espaces agricoles deviennent désormais dignes d'intérêt. Des projets de gestion de la biodiversité à l'initiative des acteurs de l'environnement vont s'intéresser à la « valeur de nature » des zones agricoles et pastorales, ce qui ne sera pas sans poser de difficultés de mise en place et de conflits. Souvent dans ces projets, il s'agit de maintenir des pratiques « traditionnelles » ou qui sont supposées l'être : fauche et pâturage tardifs et peu intensifs, peu ou pas de fertilisation. L'agriculteur et ses pratiques traditionnelles sont idéalisés. Certaines évolutions réelles ou supposées telles sont accusées, qu'elles aillent dans le sens d'une intensification des pratiques ou vers un abandon des zones les plus difficiles. Ce modèle de référence d'une agriculture traditionnelle en harmonie avec la nature n'est pas sans inquiéter les agriculteurs. Ils ne trouvent là aucun repère concret pour raisonner leurs pratiques et surtout ils perçoivent leur métier comme évoluant rapidement. Ils inscrivent leur métier dans les changements de la société bien plus que dans un passé idéalisé.

Des histoires qui se rencontrent

Ces deux rétrospectives des rapports entre l'élevage et la nature d'une part en Afrique de l'Ouest et d'autre part dans les Alpes, se rejoignent. Dans la première moitié du siècle, le climax et l'équilibre sont

les concepts scientifiques de référence pour aborder les relations entre l'homme et la nature : l'homme perturbe les processus de succession végétale vers le climax. En référence à un principe de naturalité, il s'agit de protéger la nature de l'action de l'homme, en particulier certaines formes emblématiques de nature, certaines espèces rares, certains milieux encore sauvages. Les usages de populations rurales et les éleveurs font l'objet de restrictions, en particulier dans les espaces protégés. Aujourd'hui, le concept de biodiversité s'impose au Nord comme au Sud dans les débats sur l'environnement, et s'il a pour conséquence un renouveau des préoccupations conservatrices du début du siècle, il s'ancre dans une conception nouvelle de l'écologie. La biodiversité n'est plus associée à la stabilité des systèmes écologiques mais à leur adaptabilité aux perturbations. Le concept de biodiversité invite à se préoccuper des pratiques agricoles, à privilégier celles qui peuvent être favorables à la biodiversité (Larrère, Larrère, 1997). Mais les programmes qui traitent du rôle des pratiques agricoles dans le maintien de la biodiversité ou qui s'intéressent à la diversité des espèces domestiques sont récents et peu nombreux.

En Afrique, les populations pastorales ont été marginalisées par rapport aux groupes sédentaires pratiquant l'agriculture. Ceux-ci ont fait l'objet de davantage de travaux et les programmes de développement étaient plus adaptés. La mise en œuvre du concept de biodiversité remet à l'ordre du jour cette marginalisation des pasteurs, mais il reste toujours aussi difficile d'évaluer l'impact sur le milieu naturel de l'élevage extensif pratiqué par des groupes nomades. Plus encore, au Nord comme au Sud, l'élevage notamment ses modes les plus extensifs est l'objet de moins d'attention dans la recherche comme dans le développement et reste, pour le chercheur, plus difficile à appréhender que l'agriculture, il l'est aussi pour les organismes de développement.

Jusque dans les années 1960, les sociétés rurales africaines et les paysans des montagnes sont considérés comme archaïques. Comme le rappelle G. Dupré (1991), « la société industrielle n'avait pas plus d'estime pour ses paysans que pour ceux des colonies ». Aujourd'hui les éleveurs du Sud ou des montagnes du Nord sont souvent présentés comme de « bons gestionnaires de la nature ». Ce glissement d'une vision de destructeur à une vision de protecteur de la nature constitue-t-il une avancée dans la reconnaissance de leurs savoirs et de leur capacité à vivre et à innover dans un milieu ? L'idéalisation du rapport des sociétés rurales à la nature risque de figer les paysans du Nord et du Sud dans un rôle assigné et défini par la société. Ce rôle de « jardinier de la nature » ayant des pratiques traditionnelles laisserait peu de place à l'expression de l'identité paysanne et des savoirs paysans, tous deux en constante évolution. En effet, les savoirs des paysans ne sont pas innés et ne sont

pas isolés (Dupré, 1991). Ils sont transmis ou se construisent en fonction de l'environnement social et économique dans lequel les paysans se trouvent (Röling, Darré, 1991). Dans la bibliographie, comme dans notre pratique du terrain, nous avons trouvé peu de lieux où les savoirs empiriques des éleveurs ont été réellement reconnus comme une aide possible dans l'élaboration de plans de développement associant le pastoralisme et la gestion de l'environnement; les confrontations entre les savoirs scientifiques et empiriques restent rares. Au mieux les éleveurs sont invités à s'exprimer, soit dans des discussions sur l'intérêt local ou général de la préservation de la biodiversité, soit sur la faisabilité technique de telle ou telle action. De façon plus implicite que par le passé, les savoirs scientifiques restent bien, aujourd'hui, considérés comme supérieurs. À de rares exceptions, la mise en exergue des savoirs paysans nous semble davantage relever d'un discours que d'une pratique. Si le recours à l'environnement est bien le retour de l'agriculture et du pastoralisme dans les débats sur l'environnement, finalement, ce recours à l'environnement n'est pas le retour des paysans sur la scène des décisions. L'environnement est plus que jamais une affaire d'experts (Roqueplo, 1997).

Les interactions entre disciplines

Les interactions disciplinaires sont à considérer en détail surtout dans la période actuelle où la construction des discours sur les agriculteurs et l'environnement se fait le plus souvent dans le cadre de projets pluridisciplinaires. Il est alors intéressant de voir quelles disciplines participent ou non de la construction de ces discours. Nous avançons que les relations entre disciplines se sont tissées différemment au Nord et au Sud.

En Afrique, les interactions disciplinaires existent dès les années 1960 à la faveur des monographies de terroir. L'échelle du système agraire est prédominante en Afrique. Elle correspond à l'unité territoriale élémentaire, le village, et permet des approches globales intégrant facteurs sociaux et facteurs écologiques. Les sciences sociales jouent très tôt un rôle important. Elles étudient les sociétés locales, leurs coutumes, leurs religions bien davantage que leurs rapports à la nature. Aujourd'hui, les études socio-économiques sont exigées par les bailleurs pour la mise en place de projets participatifs. Par ailleurs, les savoirs vernaculaires sont devenus des objets de recherche.

En France, l'étude de l'agriculture, mais aussi l'appui technique au développement, relève d'un corps d'ingénieurs agronomes en référence à un modèle de développement de l'agriculture fondé sur l'exploitation familiale intensive, unité de base de la production de biens alimentaires. Cette unité de base met en valeur des portions d'espace rural, les

parcelles. Modèle de référence pour la modernisation agricole, mais aussi modèle de référence pour la recherche, les agronomes français ont privilégié les échelles de la parcelle (le champ) et de l'exploitation individuelle. Cette échelle écarte de son champ d'étude les formes d'organisation collective et les liens entre agriculteurs malgré leur importance pour comprendre les pratiques et l'innovation comme le montre J.-P. Darré (1996). Ainsi les déterminants sociaux sont négligés dans les approches dominantes. La rationalité des éleveurs et leurs savoirs, malgré les travaux de sociologues tels que M. Salmona (1994) et J.-P. Darré (1985, 1996) trouvent peu d'échos dans le conseil technique agricole.

Le retour aux paysans ne va pas de soi avec le recours à l'environnement, au vu des disciplines sollicitées. Au Nord comme au Sud, les interactions entre les sciences sociales et les sciences agronomiques existent dès les années 1960. Par contre, les échanges entre les sciences de l'homme et de la nature sont beaucoup plus rares et restent à construire.

Les disciplines et leur rapport à l'action

Les discours scientifiques et les actions interagissent. L'influence des discours scientifiques sur les actions de développement est non seulement liée à la diversité des disciplines scientifiques impliquées, à leur ordre d'entrée en scène mais également à la façon dont ces disciplines gèrent leurs relations à l'action. Enfin, les acteurs, qu'ils soient des éleveurs ou des institutions, influencent les discours scientifiques sur le développement: ils élaborent leurs propres représentations de la situation, ce qui détermine le choix des disciplines scientifiques qu'ils sollicitent ou écoutent.

Les sciences techniques, comme l'agronomie et la zootechnie ont une organisation institutionnelle mais également des pratiques déjà anciennes de rapport direct en matière d'action vers les agriculteurs et les organismes de développement, notamment en France. En Afrique, ce rapport n'est pas donné à ces seules disciplines techniques, les sciences sociales y participent et sont davantage écoutées par les opérateurs du développement dont un des maillons est celui des organisations non gouvernementales. Les organisations non gouvernementales sont devenues des opérateurs clés du développement rural en Afrique alors que ce rôle en France est assuré par des organisations professionnelles agricoles. On soulignera que la reconnaissance de la rationalité paysanne au Sud coïncide avec une volonté de se désengager de la part des bailleurs de fonds (Mollard 2002). Au Nord, la mise en exergue du rôle des paysans dans l'entretien de l'espace s'opère alors que le nombre d'exploitations ne cesse de chuter. L'entrée de l'environnement dans les

questions d'agriculture est-elle l'occasion pour les paysans d'accéder à la parole ou au contraire d'être marginalisés dans un rôle de conservateur de la nature susceptible d'être remis en question au fil de l'histoire ?

Remerciements

Nous remercions très vivement Pierre-Louis Osty (INRA SAD) et Georges Dupré qui nous ont conseillé tant dans le choix de nos lectures que dans leur analyse.

BIBLIOGRAPHIE

- ALPHANDERY P., 1999. Les débuts de l'agri-environnement en France. In *Sciences sociales et espaces protégés*, Larrère et Berlan-Darque eds., DGAD/MATE.
- ALPHANDÉRY P., BITOUN P., DUPONT Y., 1989. *Les champs du départ. Une France rurale sans Paysans ?* Paris, La Découverte, 264 p.
- ARBOS P., 1927. *La vie pastorale dans les Alpes françaises. Étude de géographie humaine*, Paris, A. Colin, 718 p.
- AUBREVILLE A., 1938. *La forêt coloniale. Les forêts de l'Afrique occidentale française. Annales*. Paris, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 244 p.
- BARRAL H., 1977. *Les populations nomades de l'Oudalan et leur espace pastoral*. Paris, ORSTOM: 120 p.
- BAUDRY J., THENAIL C., 1999. Écologie et agronomie des bocages: construction des objets d'observation. In: *Paysages et environnement: principes écologiques de gestion en Europe et au Canada*. S. Wyckerek ed., Paris, CNRS, pp.129-138.
- BEHNKE R. H., Jr., SCOONES I., KERVEN C., (eds). 1993. *Range ecology at disequilibrium: new models of natural variability and pastoral adaptation in African savannas*, London, Overseas Development Institute, 248 p.
- BELLOUARD P., 1959. *L'action forestière dans l'Ouest africain*, Haut Commissariat général, service de la conservation des sols, 53p.
- BENOIT M., 1979. *Le chemin des Peul du Boobola. Contribution à l'écologie du pastoralisme en Afrique des savanes*. Paris, ORSTOM, 207 p.
- BERGERET A., 1993. « Discours et politiques forestières coloniales en Afrique et à Madagascar. » *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, LXXIX(298), pp. 23-47.
- BERNUS E., BOUTRAIS J., PÉLISSIER P., 1972. Évolution et formes modernes de l'élevage dans les zones arides et tropicales. *Document de travail*.
- BERNUS E., BOUTRAIS J., 1994. Crises et enjeux du pastoralisme africain. In actes du Colloque *Recherches pour une agriculture tropicale viable à long terme*. Cinquantenaire ORSTOM, ORSTOM éd., pp. 105-119.
- BERNUS E., 1966. Les Touareg du Sahel nigérien. *Cahiers d'Outre-Mer*, Vol. 19, pp. 5-34.
- BILLAUD J.-P., PINTON F., 1999. De l'institution à l'individu. Esquisse du paysage agri-environnemental dans trois pays européens In *Les mesures agri-environnementales. Bilan et perspectives*. SFER, Économie rurale, 249, pp. 62-70.
- BONFIGLIOLI A. M., 1988. *Dudal. Histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe WodaaBe du Niger*. Paris, Cambridge Univ. Press - Éd. Maison des Sciences de l'Homme, 293 p.

- BONFIGLIOLI A. M., 1992. *L'agropastoralisme au Tchad comme stratégie de survie. Essai de relation entre l'anthropologie et la statistique*. Washington, DSA, Banque Mondiale.
- BORNARD A., COZIC P., BRAU-NOGUE C., 1996. Diversité spécifique des végétations en alpage: influence des conditions écologiques et des pratiques. *Écologie*, t. 27 (2), pp. 103-115.
- BOULAINE J., 1992. *Histoire de l'agronomie en France*. Paris, Lavoisier, 392 p.
- BOUTRAIS J., 1989. Le zébu et le vétérinaire: un siècle d'histoire de l'élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre. In Antheaume, Benoît, Blanc-Pamard, Chaléard, Dubresson, Lassailly-Jacob, Marchal, Pillet-Schwartz, Pourtier, Raison, Sevin (éds.). ORSTOM, Paris, 1989, pp. 161-171.
- BOUTRAIS J., 1995. *Hautes terres d'élevage au Cameroun*. Coll. Études et Thèses. Paris, ORSTOM 2 vol., 1 302 p.
- BRIOT F., 1896. *Études sur l'économie alpestre*. Berger-Levrault, Paris, 597 p.
- BRIOT F., 1907. *Les Alpes françaises. Nouvelles études sur l'économie alpestre. Diverses questions générales et monographies*. Paris, Berger-Levrault, 324 p.
- CATTAN A., MERMET L., 1992. L'adoption par les agriculteurs de pratiques agricoles favorables à l'environnement: identification de facteurs de blocage. *Économie rurale*, 208-209, pp.38-41.
- CHAVOUTIER L., 1977. *La création des alpages. Des moines cisterciens aux paysans savoyards*. Chambéry, col., l'histoire en Savoie, 24 p.
- CLEMENTS F., 1936. The Nature and Structure of the Climax, *The Journal of Ecology* (24) pp. 252-84.
- COLLOMB G. ET RAULLIN H., 1979. Agriculture, élevage et pêche. In *Les sources régionales de la Savoie*, Paris, Fayard, pp. 119 - 206.
- COLLOMB G., 1977. Les agriculteurs, jardiniers de la nature? le cas du Beaufortain (Savoie). *Ethnologie française*, t 7, N° 4, pp. 319-344.
- CONKLIN H., 1963. *The study of shifting cultivation*. Washington DC, 185 p.
- Conseil National de l'Évaluation, Commissariat Général du Plan, 1999. *La politique montagnarde. Rapport d'évaluation*. La documentation française, Paris, 2 Vol., 813 p.
- COSTA de BEAUREGARD A. (Marquis), 1774. *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montagneux et en particulier dans la Savoie*. Chambéry, 286 p.
- CRISTOFINI B., 1985. La petite région vue à travers le tissu de ses exploitations: un outil pour l'aménagement et le développement rural. *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, I.N.R.A., Versailles, 6, 44 p.
- CRISTOFINI B., ROYBIN D., ÉTAIX F. 1994. Qualifying Regional Development. A study in 128 « cantons » of the French Northern Alps. In *Systems Studies in Agricultural and Rural Development*. Brossier J., De Bonneval L., Landais E. (eds), INRA Éditions, Paris, coll. Science Update, pp. 393-406.
- DARRÉ J.-P., 1985. *La parole et la technique. L'univers de pensée des éleveurs du Ternois*. L'Harmattan éd., Coll Alternatives Paysannes, Paris, 196 p.
- DARRÉ J.-P., LASSEUR J., LANDAIS E., HUBERT B., 1994. Des raisons aux pratiques. Dialogue avec un éleveur ovin. *Études rurales*, 131-132, pp. 112-185.
- DARRÉ J.-P. 1996. *L'invention des pratiques dans l'agriculture. Vulgarisation et production locale de connaissances*. Paris, Karthala. 194 p.

- DEFFONTAINES J.-P., 1991. L'agronomie, science du Champ. Le champ, lieu d'interdisciplinarité: de l'écophysiologie aux sciences humaines. *Agronomie*, 11, pp. 581-591.
- DEFFONTAINES J.-P., HENIN S., 1970. Principe et utilité de l'étude des potentialités agricoles. *C.R. Acad. Agric. Fr.*, pp 463-472.
- DELWALLE, J., 1974. Le rôle du forestier dans l'aménagement du Sahel. Niger/Haute-Volta, CTFT.
- DIGARD J.-P., LANDAIS E., LHOST P., 1992. Sociétés pastorales: quelques repères. Les relations homme animal dans les sociétés pastorales d'hier et d'aujourd'hui. Festival animal international de Rambouillet, 25-26 septembre.
- DOBREMEZ L., PERRET E., 1998. Les cahiers des charges des opérations locales agri-environnement en montagne: quelles implications pour les exploitations agricoles? *Ann. Zootech.*, 47, pp. 497-503.
- DOS SANTOS J.-R., 1995. *Savoirs de la Nature, Nature des Savoirs: Les savoirs de la flore en Cévennes (France). Contribution pour une anthropologie cognitive*, thèse pour le Doctorat de l'EHESS, II tomes, Paris.
- DUBEUF B., 1996. La construction d'un produit de haut de gamme: le Beaufort. *Économie rurale*, 32, pp. 54-61.
- DUMONT R., 1952. *Choix des systèmes de culture adaptés aux différentes régions de montagne. Premier congrès de la vie rurale en montagne*. Ministère de l'agriculture, Paris.
- DUPRÉ G. (éd.), 1991. *Savoirs paysans et développement*. Paris, Karthala-ORSTOM, 524p.
- FAGOT-LARGAULT A., ACOT P. (éds), 2000. *L'éthique environnementale, Sciences en situation*, Paris Sens.
- FAIRHEAD J., LEACH M., 1996. *Misreading the African landscape; Society and ecology in a forest-savanna mosaic*. Cambridge, University Press, 354 p.
- FAIRHEAD J., LEACH M., 1998. *Reframing deforestation: global analyses & local realities with studies in West Africa*. London, New York, Routledge, 238 p.
- FAIRHEAD J., LEACH M., 2000. « Practising 'patrimony' and 'biodiversity': the artificialisation of diverse local, national and international perspectives in Guinea, West Africa ». Communication au séminaire *Relations sociétés-environnement. Approches historiques*. Mars 2000.
- FAURE M., 1999. « Un produit agricole « affiné » en objet culturel. Le fromage Beaufort dans les Alpes du Nord », *Terrain*, 33, 81-92.
- FERLIN G. R., 1977. « Rôle du forestier sahélien. » *Bois et Forêts des Tropiques*, (171), pp. 5-15.
- FLEURY P., DUBEUF B., JEANNIN B., 1996. Forage management in Dairy Farms: A Methodological Approach. *Agricultural Systems*, vol. 52, n° 2-3, pp. 199-212.
- GALLAIS J., 1967. *Le Delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale*. Dakar, IFAN 2 vol., 621 p.
- GARCIA A., 1992. Conserving the species-rich meadows of Europe. *Agr. Ecosyst. & Environment*, 40, pp.219-232.
- GARDELLE C., 1976. La vie pastorale dans les Alpes françaises. *Rev. Géogr. Alpine*, t 61, pp. 449-462.

- GERBAUX, 1994. *La montagne en politique*. L'Harmattan, Paris, 168 p.
- GRAS R., BENOIT M., DEFFONTAINES J.-P., DURU M., LAFARGE M., LANGLET A., OSTY P.-L., 1989. *Le fait technique en agronomie. Activité agricole, concepts et méthodes d'études*. I.N.R.A., L'Harmattan éd., Paris, 183 p.
- GUERIN G., BELLON S., 1990. Analyse des fonctions des surfaces pastorales dans des systèmes de pâturage méditerranéens. In *Recherches sur les Systèmes Herbagers. Quelques propositions françaises*, Capillon A. (éd.), *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, I.N.R.A., Versailles, 17, pp. 147-158.
- HARDIN G., 1968. The tragedy of Commons. *Science* (162), pp. 1243-8.
- HATCHUEL A., 2000. Intervention Research and the Production of Knowledge. In *Cow up a tree. Knowing and Learning for Change in Agriculture. Case studies from industrialised Countries*. INRA éditions, Paris, pp.55-68.
- HERSKOVITS M. J., 1926. *The cattle complex in East Africa*. Menasha, Wisconsin, 137 p.
- HERVIEU B., VIARD J., 2001. *L'archipel paysan. La fin de la République agricole*. Éd. de l'Aube, 125 p.
- HUBERT B., 1991. Comment raisonner de manière systémique l'utilisation du territoire pastoral? *IV Cong. Int. des Terres de Parcours*, Montpellier, France, pp.1026-1043.
- HUBERT B., GIRARD N., LASSEUR J., BELLON S., 1993. Les systèmes d'élevage ovin préalpins. Derrière les pratiques, des conceptions modélisables. In *Pratiques d'élevage extensif, identifier, modéliser, évaluer*, *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, I.N.R.A., Versailles, 27, pp.351-385.
- I.N.R.A., E.N.S.S.A.A. Collectif, 1974. *Conditions du choix des techniques de production et évolution des exploitations agricoles, région de Rambervilliers*. S.E.I. éd., Versailles, B4, 2 tomes, 200 p.
- LANDAIS E., DEFFONTAINES J.-P., 1990. Les pratiques des agriculteurs. Point de vue sur un courant nouveau de la recherche agronomique. In *Modélisation systémique et système agraire. Décision et organisation*, Brossier J., Vissac A., Le Moigne J. (éds.), I.N.R.A., Paris, 31-64.
- LANDAIS E., LHOSTE P., 1990. Sur les doctrines des vétérinaires coloniaux français en Afrique noire. *Cahiers des Sciences Humaines* 26(1-2), pp. 33-71.
- LANDAIS E., LHOSTE P., 1990. L'association agriculture-élevage en Afrique intertropicale: un mythe techniciste confronté aux réalités de terrain. *Cah. Sci. Hum.* 26 (1-2), pp. 217-235.
- LARRÈRE C., LARRÈRE R., 1997. *Du bon usage de la nature - Pour une philosophie de l'environnement*. Éd. Aubier, Paris, 355 p.
- LARRÈRE R., 2003. De la protection de la nature à la co-gestion de la diversité biologique. *Conférence pour les trente ans du Parc national des Écrins*, doc ronéo 17 p.
- LARRÈRE R., DE LA SOUDIÈRE M., 1985. *Cueillir la montagne*, La Manufacture Éd., Lyon, 253 p.
- LÉGER F., MEURET M., BELLON S., CHABERT J.-P., GUÉRIN G., 1996 Élevage et territoire quelques enseignements des opérations locales agri-environnementales dans le sud-est de la France. *Renc. Rech. Rumin.*, 3, pp.13-20.

- LÉGER F., 2001. Mise en œuvre territoriale de la multifonctionnalité de l'agriculture dans un échantillon de projets collectifs CTE. *Ingénieries-EAT*, n° spécial 2001-Multifonctionnalité de l'agriculture et CTE, pp.11-20.
- LOUP J., 1963. L'exploitation des alpages dans les Alpes. *Rev. Géogr. Alpine*, t 51, pp. 393-428.
- MARTY A., 1993. La gestion des terroirs et les éleveurs : un outil d'exclusion ou de négociation. *Revue Tiers Monde*, XXXIV (134), pp. 327-344.
- MAUZ I., 2003. Histoire et mémoires du parc national de la Vanoise. 1921-1971 : la construction, *Rev. Géogr. Alpine*, collection Ascendances, N° hors-série, 199 p.
- MAUZ I., 2002. *Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups*. Thèse de docteur de l'ENGREF (spécialité Sciences de l'environnement), ENGREF Paris, 512 p.
- MEILLASSOUX C. 1970 (c.1964). *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire*. Paris, Mouton.
- MEILLEUR B.A., 1985. Gens de montagne, plantes et saisons. Termignon en Vanoise. Le Monde Alpin et Rhodanien, *Revue Régionale d'Ethnologie*, n° 81. Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie.
- MIEVILLE-OTT V., 2000. Les éleveurs du jura face à l'écologisation de leur métier. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 40, pp. 75-84.
- MILLEVILLE P., 1991. Les systèmes d'élevage. In *Un espace sahélien. La mare d'Oursi. Burkina Faso*. J. Claude, M. Grouzis and P. Milleville (eds.), Paris, ORSTOM, pp. 156-192.
- MILLEVILLE P., COMBES J., et al., 1982. *Systèmes d'élevage sahéliens de l'Oudalan*. Ouagadougou, ORSTOM, 127 p.
- MOLLARD E., 2002. D'un malentendu à l'autre, de la jachère à la rationalité paysanne. Pensée agronomique et représentation sociale dans l'histoire de l'agriculture. *Ruralia* n° 10/11, pp. 13-31.
- MONOD Th., (éd). 1975. Les sociétés pastorales en Afrique tropicale. In *The XIIIth International African Seminar*, Niamey, December 1972. London, Oxford University Press, 502 p.
- MORMONT M., 1996. Agriculture et environnement : pour une sociologie des dispositifs. *Économie rurale*, 236, 28-36.
- MOUGENOT C., 2003. *Prendre soin de la nature ordinaire*. Éd. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, INRA, 230 p.
- MOUGIN P., 1924. La question du déboisement dans les Alpes. *Rev. Géogr. alpine*. XII, pp. 497-545.
- MUSTAR P., 1998. La relance du fromage de Beaufort. In *Les chercheurs et l'innovation. Regards sur les pratiques de l'INRA*, Paris, INRA éd., pp. 84-115.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995. *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. Marseille, Paris, APAD, Karthala, 221 p.
- OSTY P.-L., 1978. L'exploitation agricole vue comme un système. Diffusion de l'innovation et contribution au développement. *Bull. tech. Inf., min. Agr.*, 326, pp. 43-49.
- OSTY P.-L., 1974. Comment s'effectue le choix des techniques et des systèmes de production ? Cas d'une région herbagère dans les Vosges. *Fourrages.*, 59, pp.53-69.

- PECH M., RUAS J.-F., 1999. Agri-environnement. Le comportement des agriculteurs. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 36, 77-90.
- PETIT M., 1975. L'adoption des innovations techniques par les agriculteurs. Plaidoyer pour un renouvellement de la théorie économique de la décision. *Pour*, 40, 79-91.
- PETIT M., 1981. Théorie de la décision et comportement adaptatif des agriculteurs. In *formation des agriculteurs et apprentissage de la décision*, Actes de la journée d'études du 21 janvier 1981, Dijon, E.N.S.S.A.A., I.N.P.S.A., I.N.R.A., I.R.A.P., 1-36.
- PETIT S., 2000. Environnement, conduite des troupeaux et usage de l'arbre chez les agropasteurs peuls de l'ouest burkinabé. Approche comparative et systématique de trois situations : Barani, Kourouma, Ouangolodougou. Thèse d'Université. Université Orléans. 528 p.
- PETIT S., 2003. Parklands with fodder trees: a FulBe response to environmental and social changes. *Applied Geography*. Vol. 23, n° 2-3 : 205-225.
- PETIT S., MALLET B., 2001. L'émondage d'arbres fourragers : détail d'une pratique pastorale. *Bois et forêts des tropiques*, n° 271 (4), pp.35-45.
- PORTÈRES R., 1952. Aménagement de l'économie agricole et rurale au Sénégal. Dakar. Rapport de mission.
- PUYO J.-Y., 1995. « Sauver la terre de la patrie : les expériences de l'ACAM aux Pyrénées (1904-1924). In *Les Pyrénées. Lieux d'interactions des savoirs (XIX-début XX)*, V. Berdoulay (eds), Paris, éditions du CTHS : 188-202.
- RAMBAUD P., 1962. *Économie et sociologie de la montagne : Albiez le Vieux en Maurienne*. Paris, A. Colin, 292 p.
- REFFAY A., 1968. Vie pastorale d'une moyenne montagne : le Chablais. *Rev. Géogr. Alpine*, t. LV, fasc. 3, 402-468.
- ROQUEPLO P., 1997. *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. INRA Éd., Paris, Coll. Sciences en questions, 111 p.
- ROYBIN D., 1985. *Diversité et évolution de l'activité des exploitations agricoles du pays de Thônes. Contraintes, atouts et perspectives du développement d'une petite région de montagne*. I.N.R.A.-S.A.D. Versailles, Chambre d'Agriculture Haute-Savoie, A.R.E.E.A.R. Rhône-Alpes, Doc. ronéo, 164 p + annexes.
- ROYBIN D., FLEURY P., BÉRANGER C., CURTENAZ D., 2001. Conduite de recherches pluridisciplinaires en partenariat et apprentissages collectifs. Le cas du GIS Alpes du Nord. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 9, n° 3, pp.16-28.
- SALMONA M., 1994. *Les paysans français, le travail, les métiers, la transmission des savoirs*, L'Harmattan, 372 p.
- SANTOIR C., 1982 Contribution à l'étude de l'exploitation du cheptel : région du Ferlo-Sénégal. In *Systèmes de production d'élevage au Sénégal*. Dakar, ORSTOM, 48 p.
- SAUTTER G., PÉLISSIER P., 1964. « Pour un atlas des terroirs africains. Structure type d'une étude de terroir. », *L'Homme*, 56-72.
- SCHLIPPE de P., 1956 *Shifting cultivation in Africa*. London, Routledge and Paul: 304 p.
- SCHOLTE P., MORITZ M., SAIDOU K., 1997. Nomadic pastoralists, local resource management, and the failure of participatory approaches. *Communication au Colloque Méga-Tchad « L'homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad »*, Orléans 15-17 octobre 1997.

- SCOONES I., 1995. *Living with uncertainty: new directions in pastoral development in Africa*. London, International Institute for Environment & Development: 210 p.
- SÉBILLOTTE M., SOLER L. G., 1990. Les processus de décision des agriculteurs. In *Modélisation systémique et système agraire. Décision et organisation*, BROSSIER J., VISSAC A., LE MOIGNE J. (éds), I.N.R.A., Paris, pp 93-117.
- SÉBILLOTTE M., 1974. Agronomie et Agriculture. essai d'analyse des tâches de l'agronome. *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, série Biologie, 24, 3-25.
- SÉBILLOTTE M., 1978. Itinéraire technique et évolution de la pensée agronomique. *C.R.Acad.Agric., Fr.*, 64(11), 906-914.
- SÉBILLOTTE M., 1996. *Les mondes de l'agriculture. Une recherche pour demain*. Paris, INRA ed., coll. Sciences en questions. 258 p.
- STENNING D.-J., 1959. *Savannah nomads. A study of Wodaabe pastoral Fulani of Western Bornu province. Northern region, Nigeria*, Oxford University Press: 266 p.
- STOTT P., SULLIVAN S., 2000. *Political ecology. Science, Myth and Power*. London, Arnold: 276 p.
- STOTT P., 1991. Recent trends in the ecology and management of world's savanna formations. *Progress in Physical geography*, 15 (1): 18-28.
- TEISSIER J.-M., 1979. Relations entre techniques et pratiques. *Bull. INRAP*, 38.
- TILMAN D., PACALA S., 1993. The maintenance of species richness in plant communities. In R.E. Ricklefs & D. Schulter eds., *Species diversity in ecological structure*, University Chicago Press, 13-25.
- TOUPET C., 1975. Le nomade; conservateur de la nature? L'exemple de la Mauritanie centrale. In *Les sociétés pastorales en Afrique tropicale*, Th. MONOD éd., 455-467.

Préservation de la biodiversité et souveraineté alimentaire : réactivation des savoirs paysans et émergence des droits de la Terre (2000-2005)

Béatrice Mésini*

La nouvelle formule de développement durable utilisée en 1987 par la commission mondiale pour l'environnement et le développement a reconnu la finitude de la terre et de ses ressources. Du local au mondial, les droits liés à l'alimentation, à la préservation de biodiversité de la terre et à la défense de l'environnement se revendiquent de multiples façons dans des mobilisations et forums anti/altermondialistes, à travers les thèmes récurrents des cultures autochtones, paysannes et rurales, et des pratiques agricoles, menacées et/ou détruites par l'urbanisation croissante et le mythe du progrès. Comment pérenniser les moyens de subsistance (contrôle sur les matières premières, la sécurité et la souveraineté alimentaire), mais aussi assurer la mise en œuvre de la souveraineté territoriale, en référence aux minorités indigènes luttant partout dans le monde pour le respect de leurs droits immémoriaux sur les terres ancestrales ?

Après l'écologie culturelle des années 60 et 70, on assiste aujourd'hui à un regain d'intérêts pour les savoirs naturalistes des peuples locaux, lesquels posent la question des pratiques agricoles d'autosubsistance et du maintien de la biodiversité des milieux. Un document émanant de la commission indigène, qui représente les peuples indigènes du Brésil, explique que leurs propositions visent à promouvoir « un monde plus juste, d'égalité et de paix, dans lequel se respecterait la diversité ethnique et culturelle de tous les peuples. Les politiques gouvernementales doivent respecter l'autonomie des peuples dans leurs territoires traditionnels en reconnaissant leurs cultures et traditions¹. » Cette résurgence n'est pas

* Politologue. TÉLEMME, UMR 6570 CNRS/Université de Provence, F-13094 Aix-en-Provence cedex 2

1. Documento da Comissão indígena pos-conferenci no II Forum Social Mundial. Commission indigène fortement mobilisée depuis la répression d'une marche pacifique à Coroa Vermelha, le 22 avril 2000, Porto Alegre, 31 janvier 2002.

neutre, souligne Marie Roué², ethnobiologiste au Muséum National d'Histoire Naturelle : autrefois qualifiés de savoirs populaires, la reconnaissance des savoirs écologiques traditionnels³ est centrale depuis la collision frontale des années 80 sur les droits territoriaux entre les États et les peuples, puis dans le contexte actuel de la gouvernance multi-niveaux qui s'établit pour une cogestion de l'environnement naturel.

Au tournant du XXI^e siècle, il est acquis qu'aucun développement ne sera durable sans État de droit (Winter, 2002). En 1992, la Convention de Rio sur la diversité biologique a entériné une approche instrumentale en reconnaissant les droits de propriété sur le vivant. L'économiste D. Rossi souligne que « ce que l'on a validé est sans précédent : le vivant n'est plus perçu comme une finalité en soi, obéissant à une logique autonome de conservation et de reproduction, mais il a acquis le statut ontologique de ressource économique », lequel est favorable aux industries biotechnologiques du Nord. Or, sur le plan international, en dépit de l'adoption d'un code international de conduite sur le droit à une nourriture adéquate⁴ et de la création de la Convention sur la Diversité Biologique⁵ (Nations Unies 1999), la reconnaissance d'un droit souverain des États sur leurs ressources agricoles, biologiques et génétiques... n'a été suivi d'aucun effet majeur.

Droits de subsistance et autonomie alimentaire

Dynamiques des paysanneries en France

Le réseau *Droit Paysan* milite pour le droit à la ruralité et le droit à l'espace minimum d'existence, et se réfère à l'activité vivrière inhérente aux droits fondamentaux et plus précisément celui de se nourrir. Sa formulation explicite le distingue du statut d'exploitant agricole qui s'y substitue, un statut socioprofessionnel ne devant en aucun cas éclipser un droit coutumier. « Le droit à la ruralité englobe les activités annexes qui lui sont liées depuis toujours, artisanales et culturelles. La culture paysanne est une culture du peu où le soin apporté aux choses l'emporte sur le bénéfice à en retirer. » (Ots, Buendia, Gilet, Mésini, 2001). Le mouvement, né en Ariège au printemps 1998 des expériences « d'anciens néo-ruraux » confrontés à l'arrivée « d'exclus » urbains à la recherche

2. Marie Roué, « Développement durable et reconnaissance des savoirs locaux ou traditionnels », janvier 2003, site d'ecorev.org.

3. Traditional Ecological knowledge, TEK des anglo-saxons.

4 Réseau du FIAN (Foodfirst Information and Action Network), 1997.

5. Qui engage les 180 États signataires à « conserver la diversité biologique, utiliser de façon durable les composantes de la diversité biologique et à partager de manière juste et équitable les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ».

d'une vie en milieu rural, est ouvert aux « Rmistes, aux chômeurs, aux agriculteurs bio, aux artisans, aux musiciens, aux SDF, aux nomades, aux sympathisants, aux expérimentateurs de nouvelles formes d'existence hors des normes productivistes actuelles et soucieux de la préservation de notre environnement naturel ». Militant pour l'obtention d'une terre et d'un toit, les participants se sont organisés en réseau de groupes autonomes afin de prendre en compte la spécificité des contextes locaux.

Les premières rencontres du réseau Droit Paysan d'octobre 1998, en Ariège, ont conduit à dresser un état des lieux des difficultés d'installation en milieu rural et à l'élaboration d'une charte évolutive rédigée à l'initiative des participants. Les moyens recensés pour accéder à la terre sont multiples : bail, achat individuel et collectif, droit d'usage sur les communaux, achat par les communes de logements et ateliers-relais, occupation des espaces laissés à l'abandon, utilisation de la procédure de biens vacants et sans maître, implication dans l'élaboration des POS, création d'une caisse collective et d'un syndicat rural. Constatant l'impuissance des candidats à l'installation face aux normes imposées par les chambres d'agriculture, les directions départementales de l'agriculture et la MSA, les discussions ont mis en avant la priorité de créer des espaces collectifs : achat groupé de terres, partage des terrains, hébergement sur les lieux de vie existants. La structure informelle du mouvement a pris corps puisque s'est créée dans l'Aude (à Esperaza) l'Association pour la Réhabilitation des Terres Inutilisées ou en Friche (ARTIF), qui déclare agir pour favoriser des installations rurales visant une agriculture vivrière paysanne ou autre activité pouvant s'exercer en milieu rural, respectant les équilibres écologiques. Discutés en septembre 1999 et adoptés au printemps 2001, les statuts de l'Association de l'ARTIF adoptent la création d'une tontine dont les membres cotiseront en vue de leur installation (Art.5). L'association collecte les cotisations et les dons alimentant un fonds commun pour l'acquisition de parcelles de terres qui sont mises à disposition par le biais de baux emphytéotiques ou par rachat.

En France, les vertus émancipatrices de la terre sont défendues par de nombreux groupes engagés dans les pratiques de l'agriculture paysanne et de l'écologie. Ainsi le mouvement *Oasis en tous lieux*, île de survie sur des territoires généralement arides et inhospitaliers qui s'offre comme alternative à l'actuelle crise des villes : « entre les dérives des villes surpeuplées ou évoluent misère, exclusion et violence et des campagnes où évoluent abandon et friches, notre conviction est qu'un nouveau projet de société n'est possible, au Nord comme au Sud, que par la synthèse des valeurs et des acquis du monde rural et de la société urbaine.⁶ » L'analyse,

6. Extrait du Manifeste pour des Oasis en Tous Lieux, *op. cit.*, p. 11.

si elle mérite d'être entérinée, devrait faire prendre conscience de l'urgence qu'il y a pour chacun de nous, chaque fois que c'est possible, à participer à la reconquête de l'indispensable autonomie alimentaire: « c'est un acte non seulement économique, mais un acte de légitime résistance. D'une façon très objective, celui qui dispose de terre, d'eau et de courage aura réuni des valeurs sûres, garantes au moins de sa survie alimentaire dans un monde où la précarité est une menace à laquelle de moins en moins de gens sont sûrs d'échapper. Par ailleurs, pour notre évolution personnelle, cultiver la terre nous rattache aux principes sur lesquels se fonde la permanence dans une société de l'éphémère⁷ ».

De même *L'Écovillage* est une construction vivante en devenir, composée de la vitalité de ceux qui y participent. La gamme des activités génère une économie locale sur la base de l'agriculture biodynamique, de l'accueil, de stages d'art et d'artisanat. Chaque Écovillage a son fonctionnement propre (Écohameau ou plus important Écocité). Ils sont fondés sur deux principes: d'une part, le respect de l'environnement, basé sur l'emploi de matériaux et techniques non polluants, ainsi que le recyclage des déchets; d'autre part, le respect de l'être humain par la pratique de la solidarité, d'une économie à l'échelle humaine incluant les SELS⁸ et la démocratie directe. Il s'agit de construire un « futur désirable dans la perspective d'un développement durable⁹. »

Les revendications exprimées ci-dessus conduisent à un ensemble de redéfinitions de l'agriculture et des cultures attachées à la terre, l'on passe de l'agriculture paysanne « raisonnée » organisée syndicalement, à une agriculture vivrière « minimaliste » organisant l'échange et la passation des savoirs: « nous revendiquons une place dans l'espace agricole, car même si nous ne produisons pas de bénéfices macro-économiques, toute exploitation de la terre afin d'y produire des végétaux et d'y élever des animaux doit avoir la dénomination d'agriculture¹⁰. » Si cette stratégie d'alliances entre agriculteurs, paysans, écologistes et consommateurs autorise une compréhension croisée des mécanismes de dépossession des moyens d'existence, elle favorise aussi la mise en place de réseaux qui transversalisent les enjeux et actions: « nous aurons plus de chance de réussir notre intégration si nous regroupons les savoirs et les compétences avec ceux des anciens déjà installés et créons ainsi les bases pratiques de formation et de maintien d'un nouveau savoir paysan¹¹. »

7. Manifeste pour des Oasis en Tous Lieux, *op. cit.*, p. 17.

8. Systèmes d'Échanges Locaux Solidaires.

9. Extrait du texte de présentation de l'Association Écovillages en Provence.

10. Lettre envoyée au Ministre de l'Agriculture, in *Feuilles paysannes*.

11. Lettre au ministre, in Ots et al., 2001.

Réappropriation des moyens d'existence

En marge du rassemblement de Millau du 30 juin-1^{er} juillet 2000, un appel à témoignage était lancé conjointement par la Confédération paysanne, le DAL et Longo Mai pour relancer la réflexion et les actions en faveur de l'accès pour tous à la terre et au logement en milieu urbain et rural. Sous le titre « Une terre, un toit ! Lutte planétaire » et en résonance avec le forum tenu à Millau, le rassemblement a réuni 300 participants sous chapiteau durant la journée. Plusieurs thèmes étaient proposés : friches rurales/urbaines, état des lieux, formes de résistance à l'exclusion rurale et urbaine, formes de réappropriation des moyens d'existence... Autour de cette idée centrale d'appropriation / réappropriation des moyens d'existence, le rassemblement a permis la mise en réseau d'associations, syndicats et collectifs divers : *Le GFA du Cun du Larzac*, *La Vieille Valette* dans les Cévennes, *ASPARI* (Association de Soutien au Projet et Activité agricole et Rural Innovant) qui regroupe en Bretagne les porteurs de projet d'installation hors-norme, les *squats* créés sur la réappropriation de l'espace public ou privé, d'Ariège *Baluet*, de Nice *Les Diables Bleus*, *Le théâtre de la Brèche*, *La ferme autogérée de la Brigade*, *l'Association de la Vallée d'Aspe*, *Pueblo y Paz* d'Angoulême qui met en place des réseaux d'échanges avec les Zapatistes sur la résistance au néolibéralisme, *Droit Paysan* d'Aude, d'Ariège, des Bouches-du-Rhône... des militants de la *Confédération paysanne*, de *Droit Au Logement Paris*, *Droits Devant!*, les participants aux *Systèmes d'échanges locaux*, les indiens Mapuche du Chili, le *Mouvement des travailleurs ruraux* du Brésil qui logent des familles d'urbains par le biais des réquisitions de terre, les *squats* belges qui négocient en amont avec les pouvoirs publics dans la Commission Logement Social et les *coopératives agricoles de Longo Mai*.

D'autre part, trois autres forums « Une Terre, un toit » ont eu lieu en 2000 à Camarade en Ariège (rencontre du Réseau Droit paysan, en août), à Foix (septembre), à Nice (décembre). Le droit à la terre est réclamé à plusieurs titres : le droit premier étant celui de se nourrir (réseau du FIAN¹²), le deuxième étant celui de se loger (dont la revendication du droit à l'autoconstruction), le troisième, qui englobe et dépasse le deux premiers, relève du cadre du développement durable et inclut les droits afférents (accès à l'eau, à l'énergie, qualité de l'air, utilisation des matières premières, protection des forêts, des mers et des milieux écologiques).

Toujours en France, à l'automne 2001 et lancés conjointement par la Confédération paysanne, les ADEAR, le réseau Peuple et Culture, le réseau Droit paysan, et la DAL, trois congrès sur l'accès au foncier ont eu

12. Organisation internationale créée en 1986, pour l'obtention du droit à se nourrir. Elle est représentée dans plus de cinquante pays.

lieu à Carcassonne, Tilly-les-Mofflaines et Vogüé (Ardèche). La motion finale du congrès de Carcassonne, *Le sens de la Terre*, rappelle que la Terre suppose un arbitrage d'autant plus nécessaire qu'elle est un bien commun limité, comme l'eau et l'air, et réclame une politique foncière dont la finalité serait de satisfaire de façon urgente les besoins fondamentaux : le droit à un espace pour vivre, se nourrir, se loger, le droit à pratiquer une agriculture paysanne, le droit à l'initiative et à l'expérimentation.

Les membres du réseau Droit paysan revendiquent la réappropriation des conditions d'existence par opposition à celle imposée (surface minimum d'installation) par les Chambres d'Agriculture et la MSA. « L'aspiration d'un retour à la campagne se fonde sur des préoccupations autrement plus virulentes, à commencer par le refus de se laisser sustenter artificiellement comme des invalides sous perfusion avec des aides sociales. Il y a là une volonté de s'affirmer dans la vie active et non de consommer masochistement des denrées frelatées » (Ots, Buendia, Gilet, Mésini, 2001). À travers la revendication de l'espace d'existence, il ne s'agit pas de concurrencer le système du marché (dont la plupart sont « exclus ») mais de se donner la possibilité de construire, individuellement et/ou collectivement, une base territoriale afin de pourvoir aux besoins vitaux. L'usage de la terre permet à la fois la subsistance alimentaire et l'autoconstruction de l'habitat, l'objectif étant de s'émanciper de tout subside : « Exclue du système productiviste actuel, de moins en moins producteur de temps de travail, nous ne sommes plus maîtres de notre sort. Par l'accès individuel ou collectif à la terre, nous pourrions redevenir responsables de notre vie¹³ » La principale revendication du réseau est de créer dans les communes les conditions nécessaires pour que chacun puisse aller vers « l'autonomie sociale, culturelle et économique » : « Nous n'acceptons pas l'humiliation constante faite aux individus marginalisés et exclus par des normes économiques hors de propos. Nous refusons la dépendance financière et morale que le traitement social de l'État leur impose¹⁴. »

L'on doit mentionner enfin le développement des AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) et des jardins vivriers, initiés par des chômeurs, précaires, Rmistes, paysans retraités et « actifs » solidaires, en périphérie des villes de Nantes et Marseille mais aussi dans Le Tarn, l'Aveyron, les Cévennes, les Pyrénées (Mésini 2001) qui reconfigurent les solidarités dans l'espace – agri-cultures des villes, cultures des champs – et dans le temps : pérennité des savoirs agricoles paysans et autonomie alimentaire (Boulianne, 1999). Autogéré en association de fait, le jardin

13. Lettre du réseau Droit paysan envoyée au Ministre de l'Agriculture, le 19 novembre 1998.

14. Or la garantie légale d'un droit au revenu minimum s'est construite en 1988 en porte-à-faux de l'autonomie vivrière : le montant du RMI pouvant être amputé de 400 francs lorsque le bénéficiaire possédait un jardin cultivé.

collectif de Nantes est né des mobilisations de chômeurs de 1997 et de l'envie de développer les liens entre paysan(ne)s de Couëron et les chômeurs et précaires: « il fallait réfléchir sur les moyens de se réapproprier nos vies étouffées sous le poids des marchandises (souvent inutiles) qu'un système de consommation malade et dangereux nous impose. Nous voulons instaurer un rapport aux produits agricoles qui passe par une indépendance vis-à-vis des grands circuits de distribution, une production qui respecte la qualité des produits et de l'environnement et une attitude agricole qui refuse le gaspillage, les normes (calibres, aspects, couleurs...) qui pousse à jeter une bonne partie de la production¹⁵. »

Sécurité alimentaire

L'alliance se soude autour de la nourriture et de la santé sur les principes de précaution et traçabilité: nous sommes et serons ce que nous mangeons. Le Rapport d'orientation de la Confédération paysanne, adopté en congrès national, à Argentan, en avril 2001, prône le maintien d'une agriculture paysanne à taille humaine et un contrat avec l'ensemble de la société: pour préserver l'environnement, produire de la qualité et maintenir la diversité des populations animales et végétales... À l'échelle nationale, plusieurs rencontres ont formalisé et défendu les revendications des droits d'accès à la terre et de défense des paysanneries. Le texte de la déclaration finale du contre-sommet euroméditerranéen ajoute, après les discussions de la commission agriculture, un paragraphe consacré à l'agriculture peuplante et à l'inversion des primes agricoles, actuellement distribuées aux grosses exploitations au détriment des petites structures vivrières.

À la faveur des crises alimentaires, l'agriculture et les paysanneries reviennent au centre des forums et débats anti/altermondialistes. Les 19-22 septembre 2001, la déclaration finale des rencontres de Terruel, « *Une autre alimentation est possible* »¹⁶ préconise la mise en place d'un Réseau Européen sur l'Alimentation: « Les politiques économiques, sociales et agricoles ne doivent pas aller à l'encontre du droit des peuples à définir leurs propres politiques et stratégies durables de production, distribution et consommation d'aliments, garantissant ainsi le droit à l'alimentation pour toute la population, dans le respect des cultures et de la diversité des modes paysans de production, de commercialisation, de gestion des espaces ruraux. L'alimentation, c'est l'affaire de tous. »

15. Extrait du document de présentation du jardin du Couëron, Historique et objectifs, mai 2003.

16. Signataires CERAI-Espagne, EAFL-Royaume Uni, FNCIVAM-France, Fondation pour le Progrès de l'Homme, réseau APM- France, In Nature-Hollande...

En novembre 2001, lors du contre-sommet du Qatar, le volet agriculture est de concert défendu par la Confédération Paysanne, la Coordination Paysanne Européenne (CPE) et Via Campesina. La prise en compte, par L'Union européenne, « des fonctions agricoles » se limite à des propositions concernant les « considérations autres que d'ordre commercial. » Dénonçant l'octroi de 80 % des subventions agricoles à 15 % des plus gros agriculteurs, les revendications des ONG belges sur les positions de l'Union européenne¹⁷ portent en premier lieu, sur la multiplicité des fonctions agricoles selon les régions¹⁸, le maintien et la promotion des systèmes agricoles « socio-économiques », basés sur les exploitations familiales, paysannes. Accusant les politiques de négociier sans faire le bilan des précédents accords de Marrakech (1994), la CPE dénonce la position ambiguë de l'Union européenne qui ruine l'agriculture multifonctionnelle. Elle appelle les paysans et la société civile à se mobiliser pour une autre PAC et d'autres règles commerciales internationales sans *dumping* (aides à l'exportation, prix agricoles bas et aides directes). La Via Campesina, par la voie de J.-P. Stedile¹⁹ rappelle que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ne représente ni les intérêts des pays du Tiers-monde, encore moins ceux des pauvres de ces pays, ni ceux de l'hémisphère Nord. En échange de la promesse de la Communauté Économique Européenne de diminuer ses aides et d'ouvrir son marché aux pays exportateurs du Sud, ces derniers s'engagent à accepter l'imposition des brevets (TRIPS, qui transfèrent la propriété du vivant aux firmes multinationales). « Nous luttons pourtant avec nos pauvres, nos gouvernements et les institutions démocratiques pour élaborer des garanties pour que la terre et les ressources naturelles soient un patrimoine commun de l'humanité dont les paysans et les agriculteurs sont les gardiens²⁰. »

En écho, la déclaration finale du Congrès Européen Citoyen de décembre 2001 : « *Une autre Europe pour une autre mondialisation* » prône une autre organisation du commerce international, ce qui implique « de garantir la sécurité alimentaire et promouvoir l'adoption du code de conduite sur le droit à une nourriture adéquate (réseau du Fian) ; garantir la sécurité alimentaire des aliments par une traçabilité stricte des produits ; encourager une agriculture paysanne et citoyenne multifonctionnelle (respectueuse de l'environnement, de l'emploi durable, des paysages,

17. Texte de propositions pour les négociations agricoles à l'OMC, du 4 avril 2001.

18. Les aides devraient être distribuées « suivant le nombre d'actifs et la qualité des services non marchands rendus à la collectivité », et non en fonction des critères de superficies cultivées ou d'effectif du bétail.

19. Joao Pedro Stedile est le leader du Mouvement des Sans-Terre au Brésil.

20. J.-P. Stedile, A OMC é dos ricos e para os ricos, site internet du Forum Social Mondial, novembre 2001.

de la vie animale...) et socialement et écologiquement durable. » Il est donc nécessaire de sortir l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce des négociations de l'OMC. Il faut enfin « déclarer l'eau, l'air, les semences et le vivant, biens communs inaliénables de l'humanité, soustraits à toutes logiques marchandes. Distinguer clairement les notions d'invention et de découverte afin de limiter les octrois de brevets aux seules inventions. Garantir à chaque pays le droit de produire et de distribuer sur son territoire les médicaments de base. »

Souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire est le droit fondamental pour les communautés de définir leurs propres politiques agricoles, de pêche, d'utilisation des ressources naturelles et de réguler librement leur production intérieure tout en protégeant leurs marchés des politiques de *dumping* des surplus. Au Honduras, à Tegucigalpa, le 1^{er} février 2001 un appel à mobilisation pour la *Journée internationale des luttes paysannes*²¹, est lancé par Rafael Alegria Moncada, coordinateur de Via Campesina qui dénonce le faible prix des importations alimentaires, les cultures d'OGM et de semences « mortes » au profit de quelques multinationales. Il réclame l'exclusion de l'OMC de toutes négociations sur la production et les marchés alimentaires, la souveraineté alimentaire pour assurer une production paysanne saine et diversifiée : « Nous sommes les dépositaires de l'effort et des connaissances de ces générations qui ont créé cette diversité biologique agricole et c'est pour cela que nous exigeons être reconnus dans notre droit.²² »

Dans la même déclinaison, les participants²³ réunis à La Havane lors du Forum Mondial sur la Souveraineté Alimentaire (3 au 7 septembre 2002), expliquent que la faim dans le monde n'est pas la résultante d'une absence d'aliments mais d'une « absence de droits » et adoptent une position commune sur le droit des peuples à l'alimentation. Ce droit fondamental se décline en un ensemble de points : la souveraineté alimentaire est la seule voie pour éradiquer la faim et la malnutrition ; elle favorise la souveraineté économique, politique et culturelle des peuples ; elle nécessite une agriculture avec les paysans, les communautés indigènes, les pêcheurs... et elle place l'être humain au centre de ses préoccupations. L'accès à l'alimentation est un droit, pas une compensation

21. Qui commémore le massacre de 19 paysans du Mouvement des sans-terre, le 17 avril 1996, durant la 2^e conférence Internationale de la Via Campesina, à Thaxcala au Mexique.

22. Communiqué de presse, Appel à l'action pour le 17 avril ; 1^{er} mars 2001.

23. 400 délégué(e)s d'organisations paysannes, indigènes, pêcheurs, ONG, organismes sociaux, universités et chercheurs de 60 pays.

« assistancielle » des gouvernements, ni une charité de groupes publics ou privés, nationaux ou internationaux ; la souveraineté alimentaire implique la mise en marche de processus radicaux de réforme agraire adaptés à chaque pays et région. Ce processus doit être contrôlé par les organisations paysannes, garantir les droits individuels des producteurs comme les droits collectifs sur les terrains de l'usage commun et conduire à l'élaboration d'un Code de conduite sur le droit fondamental à une alimentation adaptée. L'appel a été lancé de Cuba par l'association nationale des petits agriculteurs, les organisations d'agriculteurs paysans et indigènes engagées dans des systèmes soutenable en direction de l'ensemble de la société, pour dénoncer l'embargo économique dont le pays est victime depuis 40 ans. Dénonçant les politiques économiques, agricoles, commerciales instillées par la Banque Mondiale, le FMI et l'OMC, les participants constatent que le droit le plus élémentaire, le droit de se nourrir et au bien-être alimentaire contenu dans la Déclaration Universelle des droits humains est resté lettre morte dans la majorité des pays du monde. Il s'agit d'un véritable « impérialisme alimentaire qui porte atteinte à la diversité des cultures alimentaires des peuples, à leurs identités nationales, culturelles et ethniques »²⁴. *Le jour du 16 octobre est proclamé Journée mondiale pour la Souveraineté alimentaire.*

Réforme agraire et droits fondamentaux

Le Forum Mondial de la Réforme Agraire (FMRA) a réuni en décembre 2004 à Valencia (Espagne) plus de 600 délégués, dont 43 % de femmes, venant de 70 pays du monde, issus de plus de 140 organisations de base – sociales, agraires, agricoles –, d'organismes de recherche, d'institutions non-gouvernementales et gouvernementales²⁵. Ce forum mondial visait à l'élaboration d'un nouveau paradigme pour la réforme agraire qui prenne en compte les leçons du passé à travers les expériences menées au Mexique, URSS, Espagne, Italie, Pologne, Japon,

24. Por el derecho de los pueblos a producir, a alimentarse y a ejercer su soberanía alimentaria, site du FSM 2002, p. 4.

25. Le comité international, promoteur du Forum s'est fédéré sur une base très large de membres : le Centre espagnol d'Études Rurales et d'Agriculture internationale CERAI, l'Institut Brésilien d'Analyse Sociale et Économique IBASE, le Centre pour l'étude des Amériques CENSA, la Fondation pour le Progrès de l'Homme FPH, la Via Campesina, la Confédération Nationale brésilienne des Travailleurs de l'Agriculture CONTAG, le Mouvement des sans-terre MST, le réseau international Land Research and Action Network LRAN, la Plate-Forme Rurale d'Espagne, Focus on the Global South de Thaïlande, Caritas. Cette convocation a par ailleurs recueilli le soutien de nombreuses autres organisations et associations à travers le monde : l'Association nationale des femmes rurales du Chili ANAMURI, l'Association des organisations agraires centre-américaines ASOCODE, ANDAR du Costa Rica, le Centre andin de formation de leaders sociaux CAFOLIS, le Centre d'Études Rural CER d'Albanie, le Centre pour le Développement Soutenable CENESTA d'Iran, la Coordination latino-américaine des Organisations du Champ CLOC, la Confédération nationale Paysanne du Mexique CPM, la Confédération des Communautés Indigènes d'Équateur CONAIE,

Chine, Guatemala, Équateur, Vietnam, Cuba, Algérie, Chili, Portugal; et les processus initiés actuellement dans différents pays tels que le Brésil, le Venezuela, l'Indonésie, les Philippines, l'Afrique du Sud. La réforme agraire est déclinée, par les acteurs de terrain et les universitaires, comme un instrument de politique publique efficace pour combattre la pauvreté. Dans ce sens, appliquer des programmes effectifs de réforme agraire n'est pas une question de bonne volonté, mais une obligation légale qui dérive directement des droits de l'Homme. Plusieurs objectifs étaient affichés: montrer que les politiques de réforme agraire sont portées en termes de droits fondamentaux et de justice sociale, débattre des nouvelles modalités des politiques de gestion des ressources et d'usages de la terre, collaborer à l'introduction de la question de la terre dans l'agenda prioritaire des mouvements sociaux mondiaux et renforcer le processus d'alliance entre les différents acteurs de la société (Mésini, 2005).

La réforme agraire relie l'accès à la terre et les droits humains comme ceux à la santé, à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire qui sont fondamentaux pour tous. La sécurité alimentaire suppose de recréer les échanges entre ruraux et urbains. Agriculture « saine » veut dire pleine de saveur! « Les supermarchés détruisent les solidarités locales entre consommateurs et producteurs. Comment s'alimenter, comment échanger les aliments et les semences pour le bien de tous? Nous menons une Campagne internationale pour protéger les semences, assurer leur reproduction, établir des règles de certification pour lutter contre les OGM. Il nous faut protéger nos savoir-faire, préserver nos expériences, échanger nos semences et nous entraider entre peuples. Il faut aussi établir une coopération des valeurs éthiques et culturelles entre les paysans et les habitants des villes. L'eau, la nature, la biodiversité appartiennent à l'humanité en tant que forces créatrices. Si on laisse se multiplier les agressions contre la terre et s'épuiser les forces de la nature, il n'y aura plus de vie. Nous défendons les droits d'accès à la terre, le développement de systèmes agricoles protégeant des espaces économiques et sociaux respectueux des cultures et des valeurs des peuples ».²⁶

la Confédération Nationale Unique de la Sécurité Sociale Paysanne CONFEUNASSC, la Coordination Paysanne Européenne, la Fédération Nationale des Organisations Paysannes, Indigènes et Noires d'Équateur FENOCIN, le Forum Mondial des Pêcheurs et des Travailleurs de la Pêche, la Fédération des Paysans Indonésiens FSPI, des groupes autogérés de consommation d'Espagne GAK, l'Institut de Sociologie et d'Études Rurales de Cordoba, OXFAM Espagne, les Amis de la Terre international, le réseau d'ONG européennes sur l'Agroalimentaire, le Commerce, l'Environnement et le Développement RONGEAD, Slow Food International, la Société espagnole d'Agriculture Écologique, la Société ibéro-américaine d'Agroécologie, TERRANUEVA d'Équateur, l'Union Nationale des Organisations Paysannes Régionales Autochtones UNORCA de Mexico, un réseau de consommation solidaire d'Espagne

26. Francisca Rodriguez/ANAMURI-Chili, FMRA, Valencia, décembre 2004.

Droit à un environnement sain

« Les fauchés solidaires des faucheurs d'OGM » : rassemblement de Foix, le 5 septembre 2000

Après le défrichage d'une parcelle expérimentale de maïs transgénique à Gaudiès, le procès de quatre inculpés, soutenus par le Collectif anti-OGM, a attiré environ 3000 sympathisants à Foix, le 5 septembre, jour de rentrée scolaire et de pénurie d'essence. Revendiquant une « action collective de citoyens », trois cents faucheurs étaient présents sur les lieux le jour de la destruction, les inculpés (responsables d'associations, de syndicats et de partis) évoquent la désobéissance civile comme moyen de défense: « on va plaider la légitime défense par rapport à l'agression de l'implantation de produits en plein air dont les scientifiques avouent ne pas connaître les conséquences »²⁷. Ce rassemblement, qui était placé sous le symbole de la guerre des *Demoiselles*, a exhumé le charivari comme action de résistance paysanne, pour défendre des droits immémoriaux liés à la terre. En effet, le 21 mai 1827, le gouvernement fit voter la loi qui donnera naissance, deux ans après, au Code forestier conduisant rapidement à la suppression des droits d'usage ancestraux sur la forêt: droit de pacage, exploitation du bois d'affouage (bois de chauffage) et de marronnage (bois de construction) ou encore ceux de chasse, pêche et de cueillette. Cette nouvelle réglementation fut à l'origine de la guerre des *Demoiselles* qui resurgira à chaque vacance de pouvoir entre 1848 et 1870, dans le Castillonnais, la forêt Couseronnaise, puis celle de la haute vallée d'Ariège. Excédés par la remise en cause de leurs traditions multiséculaires, les montagnards ariégeois se déguisaient en *Demoiselles* afin ne pas être reconnus (figure noircie, coiffures variées et amples chemises) et opéraient par vagues successives pour susciter la peur en harcelant les gardes et les gendarmes pour que l'adversaire abandonne le terrain. « Aujourd'hui, les faucheurs de colza se reconnaissent dans la résistance de ces « *Demoiselles* » qui se sont défendues contre le pouvoir central pour préserver leurs moyens de survie et leurs modes de vie »²⁸.

Procès des inculpés de la destruction de l'incinérateur de Fumel, « action de salubrité publique » et rassemblement citoyen devant le Tribunal d'Agen, le 17 septembre 2003

Le 15 mars 1999, un groupe de militants AC! mettait hors service l'incinérateur d'ordures ménagères de Fumel, qui brûlait, sans aucun filtre, avec des flammes dépassant souvent de cinq mètres sa cheminée. Suite à l'action, 14 militants furent inculpés et 5 firent de la prison préventive,

27. L'un des membres du Collectif anti-OGM, La Dépêche Ariège, mardi 5 septembre 2000.

28. Tract de présentation du rassemblement de Foix.

dont 3 durant 32 jours. Quatre ans après les faits, ils reçoivent leur citation à comparaitre devant le Tribunal de grande instance d'Agen. Cinq des six prévenus revendiquent les faits de dégradations volontaires en réunion en défendant leur action de salubrité publique: « il y avait urgence et la légitimité d'agir face au silence assourdissant des autorités administratives. La légitimité de l'action face à un risque grave et imminent ne faisait aucun doute. » Les quatre avocats ont plaidé la relaxe, argumentant sur l'état de nécessité qui stipule que « n'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace. » Demandant justice et non clémence, rappelant que les faits sont anciens et que le délai raisonnable promis était loin d'être respecté, la relaxe a été demandée pour tous les prévenus. Face au palais de justice, la place A. Fallières, transformée en village de stands, rassemblait des associations *Confédération paysanne*, *Attac*, *Ligue des Droits de l'Homme*, *Greenpeace* des collectifs *Droit Paysan*, *Ras le Front*, *Stop Golfech*, *Sortir du Nucléaire*, *Act-Up*, une délégation de paysans mexicains, des intermittents, des syndicats (CGT, FSU), des représentants des partis politiques Vert et LCR. Sur l'enjeu de défense et protection de l'environnement, cette base est élargie aux anti-OGM, anti-nucléaire, anti-dioxine, à l'ensemble des mouvements sociaux et à quelques organisations syndicales et politiques.

La tribune, en accès libre, alterne les prises de parole de militants et d'experts dénonçant les manquements des représentants politiques et la légitimité de l'action collective: « On est parti pour faire le procès des vrais coupables. Des coupables qui ont empoisonné pendant 13 années toute une population et aujourd'hui, on est en train de découvrir qu'autour de Fumel, il y a des cas de cancers. Donc, il faut bien reconnaître que l'action des chômeurs était une action de résistance, de salubrité publique et de légitime défense. »

Les extraits des interventions des témoins récusés par le tribunal tissent les liens entre défense de l'environnement et enjeux de santé publique. Simon Charbonneau, professeur de droit de l'Environnement à l'université et militant associatif depuis plus de 30 ans, dénonce les pratiques de l'administration en matière de contrôle des installations classées, c'est-à-dire des installations polluantes et dangereuses: « Je sais très bien que la délinquance écologique est pratiquée habituellement dans ce domaine et que malheureusement, la loi n'est pas appliquée par l'administration et qu'il y a en particulier quelques intérêts à la fois économiques et politiques. » José Bové renchérit en apportant un double témoignage: le premier, c'est que les militants ont agi parce qu'il y avait

une pollution, que cette pollution a été reconnue puisque des dossiers avaient été faits par la DDASS, que cet incinérateur était en opposition totale avec la Convention européenne des droits de l'homme qui, dans son article 8, dit que chacun a « le droit à un environnement sain pour lui et sa famille. » Le deuxième, c'est que s'ils ont agi en accord avec cette Convention et de cette manière, c'est parce que tous les moyens légaux avaient été épuisés. Or, dans le code de procédure pénale français, l'article 127-3 b prévoit que « face à un risque grave et imminent », un citoyen a le droit d'agir même de manière illégale et que cet acte n'est plus considéré comme tel dans la mesure où il y a ce risque grave. C'est ce que l'on appelle « l'état de nécessité » et c'est donc en état de nécessité que ces militants ont agi parce qu'ils défendaient l'intérêt collectif face à ceux qui organisaient la pollution. »

Gérard Onesta (député vert européen), venu en voisin du Sud-Ouest, qui s'exprime en tant que vice-président du Parlement européen et en tant que citoyen explique que la légalité est très fluctuante. « Dans la future Constitution européenne, dès le préambule, on parle du droit des générations futures qu'il faut préserver, de droits de la planète; dans les objectifs, on dit qu'il faut penser au développement durable, dans la Charte, il est dit qu'on a tous le droit à un environnement sain. À longueur de votes au Parlement européen, on dit qu'il faut arrêter de polluer, de donner la primauté aux profiteurs etc., mais dans les faits et sur le terrain, on est toujours en train d'attendre (...). Il y a quelques semaines, avec quelques amis de la Confédération Paysanne, je suis allé, face à 150 gendarmes, arracher du maïs transgénique, en tant qu'élu. C'est-à-dire qu'un jour peut-être je serai là, parce qu'à notre manière on a appliqué le principe de précaution. Je me suis posé la question de la différence entre la légalité et la légitimité; il est clair que la légalité, elle est très variable, il suffit qu'une loi change un petit peu: l'amiante, que tout le monde mettait dans les maisons: un jour, un arrêté dit que c'est du poison, ceux qui se battaient contre l'amiante étaient des empêcheurs de polluer en rond, ils sont devenus des héros du jour au lendemain. La légitimité par contre est une valeur stable. Je pense qu'il était de leur devoir d'agir et qu'ils ont fait preuve « d'objection de conscience active », à partir du moment où l'action était non-violente et mesurée, c'était un acte de civisme. J'espère, pour conclure, que la justice de notre pays saura très rapidement sanctionner ceux qui, en toute impunité, profitent et détruisent, et saura rendre justice à ceux qui par civisme et altruisme sont là pour destruction. »

Pierre Emmanuel Neurohr, directeur du centre national indépendant sur les déchets, cite les travaux scientifiques sur les cancers et les malformations d'enfants: « À Besançon, une étude de 2003 montre qu'il y a 2,3 fois plus de risques de lymphomes dans une zone surexposée aux

retombées de dioxine que pour les habitants qui habitent dans une zone moins exposée. Il cite deux études de l'Inserm, l'une menée en région Rhône-Alpes pendant 10 ans, dont les auteurs relèvent dans leurs conclusions que « pour l'ensemble des malformations congénitales, une incidence nettement significative est observée avec un risque plus élevé pour les populations exposées après le démarrage de l'incinérateur, qu'avant » et une autre, réalisée en 2002, sur les malformations congénitales des populations avoisinant une usine d'incinération, qui conclut à des « des risques chromosomiques et d'autres malformations majeures pour les populations exposées. »

À l'intérieur du Tribunal, le procureur estime que les prévenus n'ont pas été au bout de leur logique en laissant fonctionner une quarantaine d'autres incinérateurs (du même type que Fumel) et souligne que « certains comportements antidémocratiques sont plus inquiétants que la dioxine » ; il requiert des peines de 9 mois de prison dont 8 avec sursis pour 4 des prévenus et de 3 à 6 mois pour les deux autres. Un élu associatif souligne amèrement le paradoxe : « dans cette brave ville d'Agen, on a les *Assises Nationales de Retraitement des Déchets*, où l'on débat ce qu'il y a de mieux en matière de retraitement des déchets partout dans le monde, alors qu'à 40 km de là, à Fumel, on a un chaos environnemental et un no-man's land de droit. Pour finir, je dirai que l'action des chômeurs était exemplaire, que devant l'indigence de la puissance publique à faire respecter l'État de droit, l'action a montré, malgré leur misère et leurs galères, qu'ils ont été des citoyens à part entière qui relèvent la tête et veulent vivre debout. Cette action accomplie pour le bien de tous a été un véritable acte de légitime défense en faveur de la santé publique. »

« Un monde durable est possible. C'est la seule planète que nous ayons... »²⁹

La conférence internationale de Tlaxcala (Mexique) concernant la Via Campesina « voie paysanne » a réuni, le 21 avril 1996, le MST³⁰ du Brésil (1 % des grands propriétaires de latifundia possèdent 46 % des terres cultivées), la coordination d'organisations paysannes du Honduras (COCOCH), l'association nationale des petits agriculteurs cubains (ANAP), l'Union nationale des farmers du Canada (NFU), la Coordination Paysanne européenne (CPE), une antenne Solidarnosc de Pologne, l'association des paysans indiens de l'État du Karnataka (20 % de propriétaires détiennent

29. Déclaration finale des représentants de 40 pays réunis à Porto Alegre, dans le forum préparatoire de Rio+10, le 31 janvier 2002.

30. Mouvement des Sans Terre.

80 % des terres)... La déclaration finale dénonçant l'environnement hostile pour les paysanneries du monde entier, décide de relever le défi de manière collective: « Nous devons lutter contre les facteurs économiques et politiques détruisant nos moyens de subsistance, nos communautés, nos cultures et notre environnement naturel (...). Nous exigeons une véritable réforme agraire qui rendrait aux peuples autochtones leurs territoires et permettrait aux paysans sans terre et aux petits agriculteurs de contrôler la terre qu'ils travaillent (...). Le système néo-libéral qui prévaut à l'échelon mondial est la cause principale de l'appauvrissement croissant des agriculteurs et des ruraux en règle générale³¹. » La terre est également au centre de la déclaration de Bangalore (Inde, octobre 2000) qui énonce une plate-forme de revendications: changements sociaux dans les campagnes en alliance avec l'ensemble de la société, le droit à la terre pour ceux qui la cultivent, souveraineté alimentaire et commerce équitable, biodiversité, agriculture soutenable et ressources génétiques non confisquées, réformes agraires dans les campagnes...

L'organisation Via Campesina revendique, aux côtés du Mouvement des travailleurs ruraux sans terre, une véritable réforme agraire comme instrument essentiel de lutte contre la pauvreté pour les familles rurales et urbaines. Via Campesina est un réseau de plus de 70 associations auquel adhèrent les organisations agricoles et paysannes en provenance de 40 pays des cinq continents. « La globalisation néolibérale a provoqué la concentration de la terre et promu une agriculture *transnationalisée* destructrice socialement et environnementalement. Elle se base sur une production à l'exportation, qui nécessite de grandes plantations, provoque l'expulsion des gens de leurs terres et la destruction de leurs milieux de vie, qui doivent être restitués. Nous demandons une Réforme Agraire démocratique fondée sur l'usufruit de la terre, de l'eau et des semences. Nous promouvons les modes d'agriculture soutenables. Les semences et les gènes sont un patrimoine de l'humanité. Nous exigeons l'abolition de l'usage des transgéniques et des brevets sur la vie³². »

La position de la Via Campesina sur les traités de libre commerce et l'OMC, lors du sommet au Qatar en novembre 2001, énonce en préambule: « Pour garantir la sécurité alimentaire des peuples, il est nécessaire d'accéder au droit à la terre et au droit à la souveraineté alimentaire des peuples, toute discussion qui ignore ces postulats échouera à éradiquer la pauvreté et la faim dans les aires rurales et urbaines. » Les participants réclament la garantie du droit humain fondamental de se nourrir et la souveraineté alimentaire comme cadre du développement soutenable.

31. Déclaration de Tlaxcala, Mexique, 21 avril 1996.

32. Déclaration à Porto Alegre, 2001.

En amont du Forum Social Mondial (FSM) de Porto Alegre, la déclaration finale du Forum préparatoire de Rio+10 les 29-31 janvier 2002 « *Un autre monde est possible, c'est la seule planète que nous ayons* », réunissait à Porto Alegre le Forum social des ONG, mouvements sociaux pour l'environnement et le développement et l'État de Rio Grande do Sul³³. Les signataires argumentent de concert, en direction du présent, de l'avenir et du passé :

« Nous rejetons la mondialisation dont le seul moteur est la recherche de profit. La nature est une valeur fondamentale en soi, et la vie et sa protection se situent au-dessus des accords commerciaux internationaux. Nous défendons la souveraineté des peuples et des nations sur leur patrimoine génétique et la mise en œuvre de stratégies durables qui rendent possibles les conditions de vie des populations et la préservation de la biodiversité. »

« Nous défendons l'idée selon laquelle le processus de mondialisation requiert des mécanismes de participation, de transparence et de contrôle social pour la construction d'une citoyenneté planétaire qui conduise à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité, à la réduction des inégalités sociales et régionales, ainsi qu'à la protection de l'environnement. Nous défendons la reconnaissance des dettes écologique, sociale et culturelle. »

Dans la prolongation de ces avancées, l'atelier de discussions sur les organismes génétiquement modifiés qui s'est tenu durant le deuxième Forum social mondial a conduit à l'élaboration d'une brève déclaration finale exigeant la mise en œuvre du principe de « non-brevetabilité du vivant et des semences », à leur classement en « patrimoine de l'humanité », ainsi qu'à la ratification par les gouvernements du Protocole sur la Biosécurité de Carthagène (Colombie).

Lancé à l'initiative des mouvements paysans indiens³⁴, le Festival paysan pour le droit à la terre « *Mela: la Terre d'abord* », qui s'est tenu pendant le Forum social de Bombay du 18 au 20 janvier 2004, a réuni plus de 700 petits paysans, représentants des peuples autochtones et des agriculteurs sans-terre, venus partager leurs expériences, luttes et revendications au travers de tables rondes, conférences, musiques, représentations culturelles. Ont été présentés dans une perspective

33. Déclaration finale du Forum préparatoire de Rio+10, « *Un autre monde est Possible! C'est la seule planète que nous ayons* », Porto Alegre, le 31 janvier 2002.

34. Ekta Parishad (mouvement social de base de 150000 membres, fondé sur les principes d'action de Gandhi et visant à établir un contrôle sur les ressources naturelles par les populations rurales notamment les peuples autochtones, les paysans sans-terre et les petits paysans) et le National Committee on Land Rights.

globale, les droits à la terre et les droits paysans, les droits des peuples autochtones, la protection de l'environnement et la campagne pour le droit à la terre.

Une cosmovision: droits-devoirs fondamentaux sur Terre commune

Le Forum Mondial pour la Réforme Agraire s'est ouvert fin 2004 par une *Mystica*, célébration faisant référence à un rituel païen indigène, en éloge à la terre et aux fruits qu'elle offre en abondance. Aux cris de « occuper, résister, produire » les paysans indigènes ont récupéré symboliquement ce que la Banque mondiale, l'OMC ou les grandes firmes comme Monsanto leur ont arraché et qui leur appartient: la terre et les semences, offertes à l'assistance. La déclaration des indigènes du Mexique, qui a ensuite été lue, imprime les contours d'une large *cosmovision* mobilisée autour des droits du vivant: « La terre et les territoires représentent la Terre Pacha Mama, la mère-Terre dans laquelle on grandit et on est enterré, par qui on gère la vie et la production d'aliments pour tous les peuples. Terre, toi qui me donnes la vie et l'alimentation, moi qui te travaille, t'aime et prends soin de toi, toi et moi représentons une vie, un rêve, un avenir. Nous qui luttons infatigablement, nous allons essayer de t'arracher à ceux qui t'exploitent de façon abusive comme une marchandise, tu appartiens à ceux qui te travaillent pour le bien de l'humanité. Chers frères et sœurs, d'Asie, d'Amérique, d'Afrique et d'Australie unissons nos forces pour la réforme agraire. Nos semences doivent vivre en toute liberté et produire des aliments sains pour l'humanité. Nos pleurs peuvent couler en toute liberté, ils rendront nos récoltes plus fécondes. Nous, nos villages, nos cultures, notre sagesse et nos connaissances continueront à alimenter l'humanité. Pas de terre sans paysans et plus de paysans sans terre. Partageons la Terre, les semences, les luttes, la réforme agraire. Globalizamos la luta, globalizamos la esperanza. »

Un patrimoine commun s'élabore aujourd'hui entre la défense de droits naturels immémoriaux (imprescriptibles), un droit positif évolutif, en direction des générations présentes, et un droit en construction en direction des futures. On doit souligner ici la double particularité du droit brésilien: accorder une protection juridique aux actes de défense des droits des générations futures (CC, art. 75, 76; CF/88, art.5, L XXIII), consacrer l'état de nécessité (Art 160, &1.519, 1.520), pour écarter le caractère illicite d'actes « pratiqués en désaccord avec l'ordre juridique, en violation de droit subjectif individuel, causant des dommages aux autres » (CC, art.159). Le terme de patrimoine commun n'est pas défini précisément par un texte mais cette notion est reconnue en droit international dans plusieurs domaines: l'eau, la protection des langues et d'autres éléments relatifs aux cultures. Le droit français l'utilise en droit civil, dans l'article 110 du code de l'urbanisme qui stipule que le territoire

français est le patrimoine commun de la nation, ou encore dans celui de l'environnement, pour mentionner « les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et les paysages, la qualité de l'air, l'eau les espèces animales et végétales, ainsi que la diversité et les équilibres écologiques auxquels ils participent (art. 110 et 210). »

Toutefois il va être difficile de construire cette notion de patrimoine commun³⁵ sans remettre en cause au préalable, la conception périmée d'un droit de propriété individuel, « absolu, inviolable et sacré ». Il n'est plus possible de maintenir l'*abusus* (droit d'aliéner, céder, transmettre, vendre ou « mésuser de son bien³⁶ ») contre les droits d'usages individuel et/ou collectif, d'*usus* et de *fructus*. Dans un livre consacrée à la biopiraterie, Vandana Shiva explique comment l'apparition des biotechnologies a changé le sens et la valeur de la biodiversité: « l'instauration de nouveaux régimes de propriété intellectuelle et d'une nouvelle exploitation accélérée de la biodiversité crée de nouveaux conflits centrés sur la biodiversité, entre propriété privée et propriété collective, entre utilisation mondiale et utilisation locale. » L'administrateur du réseau Action climat France pour les Amis de la Terre revient pour sa part sur la composante de l'usage: « puisque nous ne sommes pas propriétaires de la planète mais seulement des usufruitiers, nous devons impérativement réduire la consommation actuelle incompatible avec la réalité de la biosphère en auto-produisant et en développant des actions conviviales non-productives.³⁷ » Outre la nécessité de relativiser le droit de la propriété foncière en droit positif³⁸, il faut aussi le subordonner, en matière commerciale, industrielle, intellectuelle..., au respect des droits d'existence des hommes et de la Terre.

L'atelier *Recherches Extension et Technologies pour un Modèle Paysan* a réuni environ 60 personnes, représentants d'associations paysannes, professeurs, chercheurs..., pendant le Forum Mondial de la Réforme Agraire de Valencia 2004. Les participants ont dénoncé la privatisation du savoir, à travers les droits de propriété intellectuelle et les brevets. Permettre l'accès à la formation et à l'information, c'est posséder un savoir collectif et communautaire. « Le secteur privé décide comment et pour qui faire de la recherche. De telle sorte que l'information s'éloigne du paysan et les nouvelles technologies lui sont inaccessibles car trop coûteuses ». Sur la base de la diversité et de désaccords, plusieurs points

35. Terme préféré à celui de « biens communs » parce que placé en dehors de la consommation, il organise un continuum temporel de la transmission entre les générations entre mémoires et devenirs, dépositaires de la Terre.

36. Suivant le terme de jurisprudence.

37. Contribution à la rencontre FSE du 5 mai 2003.

38. Proposé par deux fois, le principe de la relativité du droit de propriété a été écarté en 1793 et en 1946 dans la constitution de la IV^e République.

ont fait l'objet de consensus au cours de nos débats : quels que soient les modes de recherche et de production de technologies, ils doivent accompagner le processus d'autonomie des peuples paysans et indigènes, marier la culture et les savoirs locaux, et promouvoir la vie en général. Autre point d'accord, les systèmes de recherches doivent appuyer les processus de réforme agraire intégrale. Enfin, il nous faut comprendre qu'intégrer l'idée que « nos modèles de technologies et de savoirs sont inappropriés car ils provoquent une dépendance croissante, destructrice, des rapports sociaux et des ressources locales. » En relation avec ce dernier point, « Il est nécessaire de démocratiser le processus de diffusion des nouvelles générations de savoirs et de technologies. L'un des grands défis est de rapprocher les paysans des résultats produits par les centres de recherches publics, les universités et les ONG. Les savoirs paysans sont encore largement méconnus et ignorés. S'il n'existe pas de communication entre ces domaines et ces acteurs, toute alternative envisagée sera vouée à l'échec. »³⁹

BIBLIOGRAPHIE

BOULIANNE M., 1999. Agriculture Urbaine, Rapports Sociaux et Citoyenneté : le cas du jardinage biologique communautaire au Québec et au Brésil. Rapport de recherche, Université du Québec.

COLLECTIF, 2002. *La Via Campesina, Une alternative paysanne à la mondialisation libérale*, Genève, Centre Europe-Tiers Monde (CETIM éd.), 256 p.

MÉSINI B., PELEN J.-N., avec la coll. de GUILHAUMOU J., 2003. *Résistances à l'exclusion. Récits de Soi et du Monde. Marseille et vallée du Tarn*. Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence.

MÉSINI B., 2004. Résistances et alternatives rurales à la mondialisation, *Études rurales*, 169-170 : 43-60.

MÉSINI B., 2005. Forum Mondial de la Réforme Agraire : Tribal versus trop Global, article à paraître, 35 p.

OTS M., BENDIA F., GILET B., MESINI B., 2001. *Les Feuilles paysannes*, Dijon, Pli Zetwa.

SHIVA V., 2002. *La biopiraterie ou le pillage de la nature et de la connaissance*, Paris, éditions AliAS.

WINTER G., 2002. *L'impatience des pauvres*, Paris, PUF.

39. Béatrice Mésini, Traductions et retranscriptions des plénières et conclusions des ateliers du Forum mondial de la réforme agraire, janvier 2005.

2. Dynamiques paysannes, politiques environnementales

« Sur les 1 milliard 300 millions d'actifs agricoles que compte l'agriculture mondiale, quelques dizaines de millions seulement, une infime minorité, disposent d'un tracteur; 350 millions disposent de la traction animale et près d'un milliard (les trois quarts) n'ont qu'un outillage strictement manuel » (Mazoyer, Roudard, 2002). La concurrence avec les agricultures modernes, de plus en plus vive avec la libéralisation des échanges, a de lourdes conséquences. Cette cause principale parmi d'autres (croissance démographique, accès à la terre, changement climatique annoncé...), entraîne la déstabilisation des paysanneries dans de nombreuses régions du monde, les poussant parfois jusqu'à la pauvreté extrême, la faim, l'exode rural massif et les bidonvilles. Aujourd'hui, près des deux tiers des individus sous-alimentés dans le monde sont issus de familles paysannes minifundiaires équipées d'outils exclusivement manuels (FAO, 2001). Les paysanneries du Sud sont confrontées à une crise multidimensionnelle qui sape les conditions de leur reproduction.

L'exemple du Gabon présenté par Dominique Mestre illustre un processus de « dé-paysannisation », un mouvement massif d'exode vers les villes entraînant la rupture brutale de la relation des hommes avec la terre et les ressources naturelles, rupture à l'origine de nouvelles menaces écologiques. Dans ce contexte, quel peut-être l'impact des politiques environnementales ?

En d'autres lieux, les sociétés paysannes, tout en subissant d'importantes transformations dans leurs systèmes de production, leurs relations au territoire et à la société *englobante*, parviennent tant bien que mal à se reproduire. À travers l'exemple du Sud-Est tunisien (Jeffara), Didier Genin, Henri Guillaume et Bruno Romagny mettent en perspective sur le temps long les dynamiques agraires et les modalités d'intervention de l'État en matière de développement et de lutte contre la désertification (LCD), soulignant les tensions entre modernisation agricole et préservation des ressources naturelles.

Entre crises économiques et menaces sur l'environnement: l'expansion des stratégies « extractives » de survie au Gabon

Dominique Mestre*

La chasse commerciale, la pêche artisanale, l'agriculture périurbaine, la cueillette des produits du cru, la production de bois de chauffe, de charbon de bois, d'agrégats de carrière pour la construction, l'orpaillage..., bref l'exploitation des ressources de la nature sont devenus depuis une quinzaine d'années le principal moyen de subsistance d'une fraction de plus en plus large de la population gabonaise. Entre le quart et le tiers des gabonais, selon les estimations, tirerait, souvent chichement, leurs moyens de subsistance de ces activités (PNAE, 2001)¹. Un paradoxe dans un pays réputé pour être, grâce à son pétrole, un « émirat » africain. Malgré la conjoncture, les crises à répétition qui depuis le début des années quatre vingt frappent régulièrement les économies africaines et le poids de la dette, le Gabon reste, par rapport aux pays voisins, un eldorado affichant un PIB par habitant avoisinant les 4 000 dollars US. Mais dans cet eldorado « défraîchi », la pauvreté toucherait, selon la Banque Mondiale², près de 60 % de la population: un problème social d'ampleur mais aussi une menace sur la forêt gabonaise qui représente un patrimoine naturel d'intérêt mondial. Nous sommes dans le Bassin du Congo, le plus grand bloc de forêt pluviale humide après l'Amazonie, considéré comme un capital unique de biodiversité³. Les pressions sur les ressources naturelles sont révélatrices de l'échec des politiques de développement mises en œuvre depuis plusieurs décennies. Les écosystèmes remarquables du bassin du Congo sont menacés par les activités informelles de survie mises en œuvre par la frange la plus pauvre de la population urbaine. Les

* Socio-économiste, consultant et praticien du développement en Afrique. 27 route de la Cayenne, F-76290 Saint-Martin-du-Manoir

1. Le Plan National pour l'Environnement du Gabon (PNAE) a fait l'objet d'une publication aux Éditions L'Harmattan. Boussienguet, Mestre. 2001.

2. Banque mondiale, 1997.

3. Les forêts tropicales abritent 50 % de tous les vertébrés, 60 % des végétaux et peut-être 90 % des espèces totales de la planète selon J. Burley, 2003. In *Unasylva*, n° 209.

questions d'environnement viennent placer sur le devant de la scène la situation des ruraux déracinés habitant à la périphérie des grandes villes.

Itinéraires de la survie au quotidien

Pêcheur à Libreville

La pêche artisanale a pris de l'ampleur avec l'expansion des marchés urbains à proximité desquels elle se concentre⁴. Elle est largement dominée par des immigrants d'Afrique de l'Ouest (Nigéria, Bénin, Togo...) venus au Gabon pour amasser un pécule et qui en ont fait, faute de mieux, leur moyen de subsistance. Plus de mille pirogues⁵ s'élancent chaque jour des villages de pêcheurs implantés en périphérie urbaine pour aller capturer le « bossu⁶ » et la « sardine » le long de la côte, dans les estuaires et les lagunes, zones poissonneuses par excellence. La taille de la sardine a beau diminuer, le volume des captures baisser, la mangrove disparaître pour les besoins du fumage du poisson, la pêche continue. La pêche doit continuer. En vendant chaque jour ses prises aux revendeuses qui se pressent autour de sa pirogue, le pêcheur assure sa subsistance.

« Braconnage » commercial

Ayant quitté son village natal dans un pays voisin du Gabon pour venir travailler sur un des chantiers qui jalonnaient le pays tout au long des années d'expansion économique, la crise venue, il s'est retrouvé au chômage. Comment subvenir à ses besoins, nourrir sa nombreuse famille, quand on n'a pas de qualification ? Par un ami qui travaillait sur une exploitation forestière, il s'est lancé dans la chasse pour approvisionner le personnel du chantier. Depuis, il a fait son chemin. Hier encore, empruntant les pistes forestières, il plaçait ses lignes de pièges dans les forêts longeant le fleuve Remboué. Puis il est allé chasser vers la Lopé. Grâce au chemin de fer, rusant pour éviter la brigade des Eaux et Forêts, il venait régulièrement vendre le gibier aux revendeuses des marchés de Libreville. Puis les forêts s'épuisèrent, l'obligeant à déplacer ses activités et à s'éloigner toujours plus de son marché pour trouver des lieux de chasse favorables. L'ouverture de nouvelles concessions forestières, au nord ouest de Mitzié lui a permis d'accéder à des forêts encore intactes et très giboyeuses ; de quoi subvenir, pendant quelques années, aux

4. Il est trop tôt pour apprécier l'impact du « déguerpissement » et de la destruction des villages de pêcheurs étrangers installés en périphérie de Libreville, organisés fin 2002 par les autorités, pour des motifs de sécurité.

5. Il y a environ 3 500 pêcheurs maritimes artisanaux. Étude SÉPIA, 1998.

6. *Pseudolithus elongatus*, espèce de poisson démersale. Lorsque les pêcheurs parlent du bossu, il faut y voir toutes les espèces démersales. G.S. Bignoumba, 1995.

besoins de sa famille vivant à la périphérie de Libreville dans une cahute en bois construite à flan de colline.

Agriculture péri-urbaine aux portes de la ville

Installée à Libreville, elle s'occupait de ses enfants pendant que son mari travaillait sur les chantiers qui transformaient en capitale la petite ville héritée de l'époque coloniale. Le travail ne manquait jamais, il y avait toujours un nouveau chantier qui s'ouvrait. Puis les entreprises ferment ou licencièrent leur personnel. Nourrir une famille nombreuse devenait de plus en plus difficile. Elle n'avait aucune formation, ayant grandi au village où elle n'avait pas dépassé le cycle primaire, accompagnant plutôt sa mère aux plantations. Une de ses amies la sollicita pour l'aider à travailler les champs qu'elle avait ouverts derrière l'aéroport : banane plantain, manioc, légumes divers... C'est ainsi que depuis plus d'une dizaine d'années, grâce aux plantations qu'elle cultive, elle nourrit tant bien que mal ses enfants. Elle a quitté le secteur de l'aéroport pour installer ses champs le long de la nationale n° 1 en direction de Kango. Tous les matins elle emprunte un « clando » pour aller travailler ses champs après le kilomètre 25. Tout le long de la route se succèdent plantations, jachères et petits hameaux. Les rendements diminuent car la terre s'épuise à cause des jachères trop courtes. Chaque jour, de nouvelles maisons sont construites à proximité de la route, repoussant les activités agricoles. Le front pionnier progresse sans cesse, ouvrant à la colonisation agricole et immobilière de nouveaux espaces forestiers.

Pauvreté et précarité dans une économie de rente : origine et expansion des stratégies « extractives » informelles de survie

Si le chasseur professionnel, le pêcheur et la paysanne sont sortis des villes à recherche de gibier, d'une pêche « miraculeuse », de quelques lambeaux de forêt à cultiver, l'origine de ces stratégies informelles a probablement un rapport avec le phénomène urbain tel qu'il s'est développé et se développe encore au Gabon.

Processus migratoires

C'est autour de la mise en valeur des ressources naturelles – de la traite à l'exploitation pétrolière, en passant par l'okoumé et le manganèse – que se sont développés les grands mouvements migratoires qui ont donné naissance aux villes gabonaises. La mobilisation massive des actifs avant 1960 pour les besoins des chantiers forestiers, le travail forcé et les regroupements de villages par l'administration le long des routes en création ont initié un grand mouvement des hommes vers la plaine

côtière⁷. Le boum économique issu de l'exploitation minière et pétrolière (dans les années 1960-1970) a parachevé ce processus en attirant les populations dans les villes naissantes (Libreville, Port-Gentil, Haut Ogooué), à la fois lieux de redistribution de la rente et symbole de la modernité (Balandier, 1952; Dermigny, Serre, 1952; Lasserre, 1958; Sautter, 1966; Poutier, 1989).

Ces migrations ont drainé les populations rurales de l'intérieur du pays vers la côte. Plus de 60 % de la population vit aujourd'hui sur la frange côtière. À l'émigration interne, s'est ajoutée l'émigration régionale et continentale, avec l'afflux de populations d'Afrique Centrale, d'Afrique de l'Ouest et du Sahel⁸, d'Europe⁹. Depuis les années 80, l'immigration étrangère représente, selon les sources, entre 15 et 20 % de la population gabonaise.

Explosion urbaine

En quelques années, Libreville qui n'était à l'aube des indépendances qu'une bourgade endormie sur la rive droite de l'estuaire du Komo¹⁰, s'est transformée en une capitale animée, industrielle, où se côtoient toutes les ethnies, toutes les régions du Gabon et d'Afrique. Le Gabon va connaître une explosion du phénomène urbain, un exode rural brutal et généralisé résumé par les deux chiffres suivants : en 1960, plus de 80 % de ruraux; en 2000, plus de 80 % d'urbains... La population de Libreville a été multipliée par 5, passant en l'espace de 15 ans de 70 000 à 340 000 habitants.

L'explosion urbaine tirée par une économie de rente, le développement des activités économiques induites, des fonctions administratives, des équipements et services publics, ont conduit à une extrême concentration des hommes dans quelques grands pôles urbains : Libreville, Port-Gentil et Haut Ogooué regroupent aujourd'hui 60 % de la population urbaine et 56 % de la population totale. Ces villes cosmopolites rassemblent les populations issues de toutes les régions du Gabon, mais aussi de nombreux immigrants étrangers attirés par la prospérité du pays.

7. Des migrations spontanées, mais aussi organisées pour approvisionner les grands chantiers pendant le boum économique.

8. Les effets conjugués des aléas climatiques (sécheresses des années 70 et 80), d'une forte croissance démographique, de prix internationaux défavorables et de la dégradation de l'environnement (désertification) ont conduit les populations du Sahel à migrer vers des pays réputés plus riches comme le Gabon. Voir notamment les diagnostics réalisés au titre de l'élaboration des DSRP du Niger, Sénégal, Mali, les études du CILSS et du Club du Sahel.

9. Aux plus beaux jours du boum de l'économie gabonaise, il y avait plus de vingt mille français au Gabon.

10. 12 500 habitants en 1950 à Libreville, 9 350 à Port-Gentil.

L'explosion démographique des villes gabonaises, leur développement non maîtrisé et brutal, les dérèglements économiques et sociaux qu'ils suscitent, se combinent pour aggraver la vulnérabilité de larges fractions de la population. L'occupation anarchique de l'espace urbain, la permanence de fortes disparités de revenus et d'une grande précarité¹¹ se traduisent par la multiplication des quartiers sous-intégrés, « espaces excluant » dépourvus des services de base en milieu urbain : eau potable, voirie, ramassage des ordures, drainage, assainissement et traitement des eaux usées... Le développement de ces quartiers sous-intégrés, véritables îlots de précarité à la périphérie des villes, accroît la vulnérabilité des populations économiquement faibles, rejetées par le secteur moderne. À l'incertitude économique, s'ajoutent l'insalubrité, la menace des inondations et des maladies dans un environnement dégradé (paludisme, maladies diarrhéiques et respiratoires...), la difficulté d'accéder aux services collectifs de base (transport, santé, école, marché...). Pauvreté et précarité s'enchaînent. Exclues du salariat, écartées du partage de la rente et rejetées à la marge des villes, ces populations sont menacées dans leur survie quotidienne.

Crises cycliques de l'économie de rente gabonaise et expulsion de larges fractions des actifs du secteur formel de l'économie

L'hégémonie des activités extractives formelles (foresterie, mines et pétrole) et la forte dépendance vis à vis des ressources pétrolières (78 % des exportations), sont des facteurs de forte vulnérabilité de l'économie gabonaise par rapport aux fluctuations qui affectent de manière cyclique les marchés mondiaux des matières premières. Ceci n'est pas sans rapport avec la marginalisation des activités de production (agriculture, secteur manufacturier¹²), les activités extractives dominantes ayant un faible effet d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie. Ainsi le secteur pétrolier, malgré le doublement de la valeur ajoutée entre 1985 et 1991, n'a eu que peu d'effet d'entraînement. À la fin des années 80, malgré la bonne santé des activités extractives, on constatait le faible niveau des créations d'emploi¹³.

Subissant les fluctuations cycliques du marché des matières premières (crise du bois, effondrement des cours du baril de pétrole, marasme des cours du manganèse...), l'économie gabonaise a connu plusieurs graves récessions (1977-78, 1985-87, 1998-99). Au milieu des années 80, la conjonction de l'effondrement des prix du pétrole et du cours du dollar

11. On estime qu'environ les deux tiers de la population de Libreville et Port-Gentil vivent au-dessous du seuil de pauvreté (DGSEE, 1994).

12. Un secteur qui depuis quarante ans oscille entre 4 et 7 % du PIB.

13. Selon les données de l'ONE, le secteur pétrolier est celui qui, relativement à son chiffre d'affaires, crée le moins d'emplois.

est à l'origine d'une contraction de 40 % du PIB entraînant la réduction de moitié du budget de l'État et une baisse drastique des revenus. Cette crise – qui coïncide avec la fin d'un des plus grands chantiers qu'a connu le pays, la construction du chemin de fer transgabonais¹⁴ – va jouer le rôle de catalyseur dans l'émergence des stratégies « minières » de survie. C'est au milieu des années 80 que la chasse commerciale, la pêche artisanale, l'agriculture périurbaine et la cueillette prennent leur essor... À la fin des années 90, une nouvelle crise s'annonce avec la baisse de la production pétrolière¹⁵ entraînant le recul du PIB (- 19 %), la contraction de l'activité du secteur non pétrolier et l'accroissement du chômage¹⁶. Ces crises cycliques de l'économie de rente sont à l'origine de la marginalisation des populations les plus vulnérables. Expulsées du secteur formel de l'économie à chaque crise – disparition de 25 % des emplois du secteur moderne, soit environ 45 000 emplois¹⁷ lors de la récession des années 1985-87 –, de larges fractions de la population sont vouées à l'exclusion et à la précarité.

Qui sont ces pauvres, ces exclus ? La plupart sont des migrants de fraîche date, issus du milieu rural et le plus souvent sans formation ni véritable qualification professionnelle¹⁸. Le boum pétrolier, la multiplication des grands projets et la pénurie de main d'œuvre avaient projeté les populations de l'arrière pays dans les chantiers et les bureaux comme manœuvres et plantons. Mais la première crise venue, avec la fermeture des chantiers et la compression des effectifs dans les entreprises et les administrations, ces hommes et ces femmes, ces paysans déracinés ayant quitté le village¹⁹ ont été les premiers renvoyés.

Des villes de « ruraux » en expansion

La ville en expansion dévore la forêt et les mangroves. À la périphérie urbaine, c'est une auréole de plantations de manioc, banane plantain, piment, oseille, aubergines... Puis sur les sols épuisés par une succession de cultures, les constructions surgissent et finissent par supplanter les plantations. Seuls quelques manguiers, palmiers ou safoutiers émergent alors au milieu des toits de tôles. Dans un pays sans tradition urbaine, les cités sorties de terre en quelques années restent des agglomérations de

14. La construction du chemin de fer transgabonais va mobiliser plus de 4000 travailleurs. Pour répondre aux besoins en main d'œuvre de ce chantier et d'autres, on fera appel aux populations originaires d'Afrique de l'Ouest.

15. Baisse de 11 % de la production pétrolière en 1999.

16. Chômage estimé à 20 % de la population active.

17. On estime qu'un quart au moins de la population a été touchée par cette récession.

18. Malgré un taux de scolarité en niveau primaire très élevé, il y a une très forte « déperdition » scolaire.

19. Une étude de 1980 (BIT) relevait qu'au Gabon le revenu moyen en milieu urbain était 6 fois plus élevé qu'en milieu rural.

ruraux. Hommes et femmes demeurent attachés à leur terroir d'origine. Ils ont apporté en ville leurs traditions. Tous ont conservé leurs habitudes alimentaires, leurs modes de préparation culinaire et leur préférence pour les aliments traditionnels : viande de brousse, « mangue sauvage »²⁰, noisette, *nkumu*, « bois amère »²¹, vin de palme, banane plantain, taros, aubergine locale... Le boum urbain se traduit par l'expansion de la demande en produits locaux traditionnels; d'où le développement croissant des marchés urbains consacrés à ces produits²²...

La demande croissante en ressources naturelles dans les villes, l'enchaînement de l'exclusion et de la dégradation de l'environnement urbain apparaissent comme le moteur de l'expansion des pratiques « extractives » de survie. La crise du milieu des années quatre vingt est la parfaite illustration de ce processus. La récession qui touche l'économie nationale a poussé la population à rechercher de nouveaux moyens de subsistance. Les immigrants venus des campagnes avaient encore un pied dans leur univers d'origine, un passé récent de pêcheur, chasseur, cultivateur ou cueilleur... Pour garantir la survie quotidienne, chacun va faire appel à son savoir-faire. C'est en « nourrissant » la ville, qu'ils vont assurer leur survie. Les marchés où l'on peut s'approvisionner en gibier, manioc, poisson, charbon de bois..., se multiplient et drainent des volumes croissants de produits locaux au rythme de l'expansion urbaine. Chasseurs, pêcheurs, agriculteurs péri-urbains mettent la nature en coupe réglée pour répondre à l'explosion de la demande urbaine.

Des process miniers d'exploitation de la nature

L'émigration, l'installation massive des populations en ville ont constitué une rupture et une dépossession : rupture des liens des hommes avec la nature²³, rupture territoriale et dépossession de leurs droits sur les ressources naturelles. Cette déchirure est porteuse d'une triple mutation :

— Les ressources naturelles, libérées de l'emprise des sociétés traditionnelles qui en régulaient l'usage, sont désormais disponibles pour de nouveaux modes d'exploitation, telle l'exploitation forestière initiée à l'époque coloniale.

20. *Irvingia gabonensis* dont l'amande est utilisée comme condiment dans de nombreux plats cuisinés.

21. *Coula edulis*, *Gnetum africanum*, *Gracinia klainiana*.

22. Consommation annuelle à Libreville : 54 000 t de manioc, 16 000 t de banane plantain, 8 000 t de taro, 16 800 t de poissons, selon DGSEE, Enquête Budget Consommation, 1994.

23. Comme le souligne le PNAE, op. cité. les sociétés traditionnelles gabonaises sont marquées par « la croyance en une communion des êtres et des choses... ». G. RŒSSI estime, dans *l'ingérence écologique*, qu'en Afrique animiste les interdits, les rites, les pratiques portant sur les bois sacrés etc., correspondent, sous couvert religieux, à une logique de préservation et de reproduction de la ressource ».

— La rupture du lien entre l'homme et la nature a entraîné une perte profonde de sens, d'identité, laquelle favorise l'émergence de pratiques de gestion non durables des ressources naturelles.

— La mobilisation massive des actifs les plus jeunes sur les chantiers forestiers et dans le secteur moderne a entraîné la désarticulation des sociétés traditionnelles et leur écroulement brutal.

La nature devenue sans maître avec l'effondrement des systèmes traditionnels de régulation – interdits, rites, totems, modes de gestion du terroir, forêts sacrées... (Raponda Walker et Sillan, 1962) – se trouve désormais sans défense face à « l'appétit dévorant » des villes. Les populations péri-urbaines ont oublié les anciennes pratiques de gestion de la nature. Face aux impératifs de la survie quotidienne, l'expansion des stratégies informelles est désormais sous l'étroite dépendance des marchés urbains.

Les activités extractives s'organisent selon des modalités qui les apparentent à des pratiques minières. Le chasseur investit un territoire, y déploie ses pièges, capture la faune qui y évolue pour aller vendre le gibier en ville. Quand les pièges restent vides, quand le gibier devient rare, il se déplace, abandonnant son terrain de chasse à la recherche d'un nouvel espace vierge, d'une nouvelle forêt à investir, profitant souvent de l'expansion des activités forestières²⁴. Le chasseur traque le gibier jour et nuit, ne respecte plus aucun des tabous et des interdits qui, dans les sociétés traditionnelles, régulaient les activités de chasse. Quant à la loi moderne, le chasseur l'ignore ou la contournera si nécessaire, rusant pour échapper aux brigades des Eaux et Forêts. Concernant l'agriculture périurbaine, le déplacement du front pionnier est aussi la manifestation d'une progression vers les terres « vierges », qui restent à coloniser, jusqu'à l'épuisement des sols qui seront abandonnés ensuite à l'urbanisation.

Les activités extractives informelles apparaissent comme le « démarquage » de *process* traditionnels revus dans le sens d'une « intensification », pour les besoins d'un marché en expansion. Ils sont souvent le fait de producteurs peu expérimentés. Malgré une adaptation empirique aux conditions du milieu selon les contraintes et les opportunités rencontrées²⁵ (Chauveau, 1999), les techniques apparaissent comme « bricolées ». En la matière, plusieurs cas de figure existent :

24. La diffusion de la chasse commerciale dans les années 90 à l'ensemble du territoire gabonais s'est réalisée grâce aux voies de pénétration ouvertes dans la forêt par l'exploitation forestière. Voir PNAE, *op. cit.*

25. La dynamique d'innovation en matière de mise en valeur des ressources naturelles n'est pas sans rapport avec le « passage » par la ville de ces producteurs. Le fait urbain apparaît comme un des catalyseurs des démarches d'innovation.

— Les *process* reproduisent des schémas anciens mais en utilisant des intrants modernes dont ils systématisent l'utilisation. C'est le cas du piège à câble qui est l'instrument préférentiel du chasseur commercial, la chasse au fusil étant trop coûteuse. Le piège est installé en lignes de plusieurs centaines de mètres dans la forêt. La technique est peu sélective, incapable de différencier le chevrotain aquatique, le céphalophe à pattes blanches ou le potamochère...

— Certains *process* apparaissent comme la simple « intensification » de techniques traditionnelles. C'est le cas de l'agriculture périurbaine, qui tout en conservant la technique du brûlis, raccourcit la jachère jusqu'à la supprimer pour continuer à produire.

— Enfin, ce sont des *process* d'urgence qui recourent à des techniques destructrices. C'est le cas de la pêche à l'explosif ou au poison pratiquée dans les lagunes et les cours d'eau. C'est aussi le cas de la récolte de vin de palme qui est pratiquée en abattant la ressource, le palmier...

Ces *process* « bricolés », s'ils répondent à l'urgence et font vivre au quotidien les populations, apparaissent comme peu performants et à l'origine d'un important gaspillage de ressources. Les pièges à câble sont peu sélectifs et beaucoup d'animaux y meurent et pourrissent sur place avant que le chasseur vienne les relever²⁶. Les cultures sur brûlis avec une jachère écourtée ne donnent que de des rendements faibles et décroissants²⁷. La pêche à l'explosif ou au poison donne l'illusion d'une bonne prise, mais compromet les pêches futures. Ce sont des techniques de l'urgence et du court terme. Peu importe le gaspillage²⁸, l'avenir de la ressource, son possible épuisement... Il s'agit d'obtenir un résultat immédiat au moindre coût. L'efficacité (écologique), la performance économique ne sont pas des critères déterminants, même si pour les filières les plus rentables, on peut observer le recours à des techniques modernes. Ainsi la chasse commerciale, tout en laissant pourrir un animal sur trois dans les pièges, recourt fréquemment à l'utilisation de congélateurs pour conserver le gibier avant ou pendant le transport. Ces *process* semblent correspondre à un certain optimum pour des producteurs en situation de forte précarité (pauvreté, activité illégale ou quasi illégale, absence de maîtrise des ressources exploitées, gains à court terme...). La « rentabilité » de certaines filières permet dans cette même logique de prendre plus de risques.

26. Le taux de perte dans ce type de chasse est estimé par les spécialistes à environ 30 % des prises. ÉCOFAC,

27. Les rendements de l'agriculture périurbaine à Libreville sont estimés à 5 t/ha pour le manioc et à 3,5 t/ha pour la banane plantain. BDPA, 1998.

28. De ce point de vue, on n'est pas très loin des logiques qui régissaient il y a peu le secteur extractif formel.

Le secteur « extractif », un rouage essentiel de l'économie

Agriculture périurbaine, chasse commerciale, pêche artisanale et cueillette sont devenues des activités économiques à part entière. Structurées en véritables filières, elles font vivre une fraction de plus en plus importante de la population et jouent un rôle économique et social croissant. Ces filières contribuent largement à l'approvisionnement des marchés urbains et dans certains domaines, elles jouent un rôle essentiel dans l'alimentation des populations gabonaises. Près de 40 % de la viande consommée au Gabon proviendrait de la chasse en brousse²⁹. La pêche artisanale fournirait près de 50 % de la consommation de poisson.

Tableau 1 : Estimation annuelle de la consommation de viande de brousse au Gabon
Sources : E.Steel (1993), PSFE (2000)

	Volume (tonnes)	Valeur (FCFA)
1993	17 900	13 milliards
2000	21 000	30 milliards

Organisées par métiers, faisant travailler de nombreux porteurs, transporteurs, revendeuses, restaurateurs, tacherons, artisans..., ces filières informelles sont devenues une alternative (et bien souvent une activité à part entière) pour de nombreux actifs en mal d'un emploi. Cette alternative est plutôt lucrative selon certaines estimations (Wilkie et al, 1998; Gally et Jeanmart, 1996; Dethiers, 1995; Delvingt, 1997). Stimulé par les crises successives qui ont ponctué ces quarante dernières années, le secteur informel dans son ensemble et le secteur « extractif » informel en particulier ont connu une formidable croissance.

Ils occupent désormais une place centrale dans l'économie nationale. Le PIB de l'ensemble du secteur informel après avoir doublé dans les années 80, représentait au début des années 90 entre 13 et 20 % du PIB global et entre 21 et 32 % du PIB hors pétrole (Panhuys, 1992; Pochon, 1991). Les actifs évoluant dans le secteur informel, hors secteur traditionnel, ont été multipliés par 3,5 durant les décennies 1980-90. Dans le même temps, le chômage atteignait un taux de 11 % en 1990, 18 à 20 % en 1998³⁰. En 1990, 56 % des actifs évoluaient dans le secteur informel³¹.

29. On considère généralement qu'en Afrique centrale, le gibier est une des principales source de protéine. David S. Wilkie estime que la consommation annuelle de viande de brousse dans le Bassin du Congo dépasse un million de tonnes.

30. En 1995, 30 % des jeunes de moins de 25 ans étaient au chômage.

31. Selon le BIT, en Afrique, le secteur informel absorbe 61 % de la main d'œuvre urbaine et serait à l'origine de plus de 93 % des nouveaux emplois créés au cours des années 90.

Et à la fin des années 1990, le secteur des activités « extractives » informelles représentait 36 % des actifs (PNAE, 2001).

Les « paysans » des villes contre l'environnement

En faisant vivre une large frange de la population du Gabon, le secteur « extractif » informel occupe aujourd'hui une place importante. Les stratégies « minières » de survie, en rupture avec les pratiques traditionnelles de gestion de la nature dont elles sont issues, sont à l'origine de la dégradation des ressources naturelles. Cette dynamique constitue une menace d'autant plus préoccupante que ces activités sont devenues un rouage essentiel de l'économie nationale.

La chasse commerciale, après s'être cantonnée à proximité des grands centres urbains, s'étend aujourd'hui à l'ensemble du territoire forestier (PNAE, 2001), les zones délaissées correspondant aux espaces où le gibier a disparu. L'agriculture périurbaine s'étend à la périphérie des grandes villes, le long des principaux axes de communication. Pour Libreville, elle atteint Cocobeach et dépasse Kango, à quelque 100 kilomètres de la capitale, jusqu'à Lambaréné. La pêche artisanale exerce une pression trop forte sur les ressources halieutiques, au point de susciter des conflits entre pêcheurs locaux et étrangers. Elle est aussi à l'origine de la destruction de la mangrove pour les besoins du fumage du poisson. Outre la production de charbon de bois et la cueillette des produits forestiers non ligneux (PFNL), la « foresterie artisanale » (abattage, sciage...) a connu une expansion considérable. Elle approvisionne l'essentiel des marchés urbains et représenterait, selon certaines estimations, plus de 40 000 m³ de sciage par an³².

La pression croissante sur les milieux naturels sont à l'origine des progrès de la déforestation dans les régions d'Afrique centrale présentant les plus fortes densités de population³³ (Doumenge, Gartlan, Langrand et Ndinga, 2001). Les stratégies informelles de survie nourrissent le lien entre précarité et dégradation des milieux. Ces activités, en dégradant les ressources naturelles (faune, ressources halieutiques, végétation et sols des espaces périurbains, ressources forestières...), exacerbant la compétition pour l'accès à des ressources de plus en plus rares, contribuent à l'appauvrissement de la frange la plus fragile des urbains et à l'élargissement d'un modèle minier « insoutenable »

32. L'étude sur la filière bois au Gabon réalisée par TECSLT en 2002 estimait la consommation locale de sciage à 100 m³ pour 1 000 habitant par an.

33. Les causes de la déforestation sont sujet à polémiques. Forestiers, paysans, pauvres sont tour à tour accusés d'être à l'origine de la déforestation des forêts tropicales. Voir sur ce débat les ouvrages de M. C. Smouth et G. Rossi.

L'émergence des politiques environnementales

Ces dernières années, la communauté internationale a multiplié les études sur l'environnement mondial. L'enquête GÉO 2002³⁴ montre l'importance des atteintes à l'environnement sur le continent africain³⁵. La pauvreté apparaît, à l'échelle du continent, comme la cause et la conséquence de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement progressif des ressources... Face à ces menaces, les campagnes et actions médiatiques des ONG environnementalistes se déploient. On parle de « tragédie », de « désastre », on évoque « la crise de la viande de brousse », « la destruction des forêts tropicales », « l'extinction des espèces végétales et animales » ; on interpelle l'opinion publique « votre aide est nécessaire pour sauver les grands singes et la faune menacée par le commerce de viande de brousse », on évoque une « dernière chance pour la planète », « notre planète qui brûle »... , images dramatiques à l'appui³⁶ : tendance au catastrophisme ou appel à l'opinion légitime ?

La politique environnementale nationale (biodiversité, aires protégées), soutenue par la communauté internationale sur financements bilatéraux ou multilatéraux et avec l'appui des grandes ONG environnementalistes, se développe. Les aires protégées se multiplient. Le Gabon a annoncé à l'occasion du Sommet de Johannesburg la création de treize Parcs nationaux couvrant 10,8 % du territoire. D'autres pays de la sous-région ont fait, à la même époque, des annonces semblables car la *bonne gouvernance environnementale* est devenue une conditionnalité, une sorte de droit d'ingérence écologique au service des pays du Nord. Ne serait-on pas, une fois encore, en train de déposséder les paysans, les populations locales, du patrimoine légué par leurs lointains ancêtres (Rossi, 2000) ?

Malgré les annonces et le soutien de la communauté internationale, sur le terrain, la réalité en matière de conservation est contrastée. Dressant le bilan de dix années de gestion d'aires protégées en Afrique centrale, un des responsables d'ÉCOFAC relevait que si les politiques de protection de l'environnement ont connu de notables avancées, les résultats concrets sont encore bien modestes (Vives, 2003). Les stratégies de conservation des ressources naturelles se heurtent à de nombreux obstacles et d'abord aux aspirations au mieux être des populations précarisées.

L'échec des politiques de développement rural et agricole

Les politiques de développement agricole et rural ont fait long feu. Malgré les slogans péremptoirs : « *autosuffisance alimentaire en l'an 2000* »,

34. *Projet Global Environmental Outlook*, PNUE.

35. Déforestation, désertification, appauvrissement de la diversité biologique et des ressources marines, pénurie d'eau, dégradation de l'environnement urbain...

36. Expressions relevées sur les sites internet d'ONG environnementalistes.

« agriculture, priorité des priorités »... qui ont marqué les années 70 et 80 et ont accompagné la multiplication des opérations de développement, le milieu rural au Gabon est aujourd'hui en voie de marginalisation³⁷ : des campagnes désertées, peuplées de vieux, de femmes et de jeunes enfants vivant souvent repliés sur l'autosubsistance dans de petits villages enclavés.

Au Gabon, les multiples expériences de développement agricole et rural, conduits avec les paysans, sans eux ou contre eux (complexes agro-industriels et ranches, fermes et projets d'État...) se sont soldées par des échecs. La plupart des structures ont disparu ou sont en voie de liquidation / privatisation, sans avoir atteint les objectifs annoncés, en dépit d'une forte assistance technique et d'importants investissements. Le boum pétrolier aidant, les villages et les familles se sont massivement déplacés pour se concentrer dans la plaine côtière, avec comme points d'attache Libreville et Port-Gentil.

Menaces croissantes sur la faune, pression sur les sols et la forêt, inquiétude de la communauté internationale qui stigmatise le braconnage³⁸ et l'exploitation anarchique des ressources³⁹... C'est la conséquence des pratiques de survie des ruraux des villes. Réfugiés dans les marges urbaines, loin des spécialistes des questions agricoles et rurales ; il aura fallu que des ONG internationales alertent l'opinion sur les menaces pesant sur les gorilles, les chimpanzés, les éléphants, les forêts du Bassin du Congo « *poumon de l'humanité* »... , pour que les ruraux des villes se rappellent à notre bon souvenir. Les atteintes à l'environnement seraient-elles un signal envoyé jusqu'à nous par ces drôles de *paysans*, laissés pour compte du « développement »⁴⁰ ?

Conclusion

Le retour des « paysans » des villes, sous l'angle de l'environnement, n'est pas seulement la démonstration du fiasco des politiques nationales de développement menées depuis les années soixante, c'est aussi le révélateur de l'égoïsme des pays du Nord : « *plutôt traiter des pressions de l'homme sur la nature que d'aborder la question de l'ordre social et des*

37. La densité de la population rurale est inférieure à 1 hab / km² sur les 7 du territoire. En trente ans le nombre de villages a été divisé par 2, passant de 4228 en 1960 à 2000 en 1993.

38. Dans un pays comme le Gabon où tous les projets d'élevage classiques ont échoué, la seule option économiquement et écologiquement viable consisterait à promouvoir une chasse durable, une idée qui commence à faire son chemin...

39. Comme le souligne G. ROSSI à propos des causes de la déforestation dans le monde entre 1975 et 1990, il apparaît que celle-ci « est corrélée d'une part avec les activités de type capitaliste cherchant à maximiser les profits et, d'autre part, avec la marginalisation de paysans qui n'ont aucune autre solution ». L'exploitation minière des écosystèmes serait le fait de groupes socio-économiques défavorisés et marginalisés.

40. Que la lutte contre la pauvreté soit devenue, à la fin des années 90, le nouveau « paradigme » des institutions financières et de coopération n'est probablement pas un hasard.

*rapports de forces économiques qui sous-tendent les pratiques dominantes de gestion des ressources naturelles*⁴¹ ». Au nom du droit d'ingérence écologique, l'Occident voudrait interdire ce qu'il a lui-même réalisé depuis bien avant le Moyen Âge : le défrichement et la mise en valeur des espaces forestiers (Rossi, 2000)...

Face à l'échec des politiques de développement, y aurait-il une autre voie possible, s'appuyant sur le secteur informel, les micro-entreprises qui aujourd'hui assurent la survie d'une large fraction des populations africaines ? Le secteur informel, en amortissant les crises de l'économie de rente, malgré ses insuffisances et ses excès, serait-il porteur de dynamiques nouvelles ? Si le rôle de l'économie informelle comme facteur de développement des pays du Sud est une question qui fait débat depuis de longues années (Lautier, 2004 ; de Miras, 1991 ; Penouil, 1998, Hugon, 2003), plusieurs auteurs estiment avec Philippe Hugon que « l'informel est aujourd'hui le principal régulateur économique et social, et qu'il témoigne d'un dynamisme porteur d'avenir » (Hugon, 2003).

BIBLIOGRAPHIE

- ALERS M., ALLARD B., WILKS C., 1988. Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. Esquisse du Rapport national Gabon, 64 p.
- BAHUCHET S, MARET P. (éds), 2000. *Les peuples des forêts tropicales aujourd'hui*, Volume III, le cas de l'Afrique Centrale, APFT, 455 p.
- BANQUE MONDIALE, 1997. Gabon : étude sur la pauvreté, Division de la Population et des Ressources Humaines, Banque Mondiale, Washington D.C., 137 p.
- BDPA, 1997. Études préalables à la définition d'une politique d'aménagement et de développement de la Province de l'Estuaire. Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural, pagination multiple, 3 volumes.
- BALANDIER G., 1952. *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire*, 1971, PUF, 532 p.
- BARRO CHAMBRIER, 1987. L'économie gabonaise : ajustement et adaptation dans la dernière décennie, Thèse de doctorat, Institut des Études Politiques, 682 p.
- BIGNOUMBA G. S., 1995. La pêche maritime au Gabon, Thèse de Doctorat, Université de Nantes, 372 p.
- Biodiversity Support Program, 1999. Géographie des relations Ville/Forêt, CARPE, 65 p.
- BOUSSIENGUET J., MESTRE D. (dir.), 2001. *Les Trois Piliers de la Durabilité. Restaurer l'efficacité écologique, Libérer le capital de croissance économique et Réduire les vulnérabilités sociales*, PNAE, République Gabonaise, 268 p.

41. Si nous ne traitons dans ce texte que des pressions sur l'environnement issues des stratégies « minières » d'exploitation des populations paupérisées, il ne s'agit pas pour autant de minimiser l'impact de l'exploitation minière capitaliste. Voir Boussienguet, Mestre, 2001.

- BOUSSOUGOU R., 1994. Estimation de la pression de chasse autour d'un camp forestier au Gabon. Exemple du chantier LEROY, ENEF, 53 p.
- CHARBONNIER F., 1957. *Gabon, terre d'avenir*, éd. Encyclopédie d'Outre-mer, 151 p.
- CHAUVEAU J. P., 1999. L'étude des dynamiques agraires et la problématique de l'innovation. In *L'innovation en agriculture. Question de méthodes et terrains d'observation*, IRD éditions, p 10-24
- CHOUAIBOU MFENJOU M., 2002. *L'Afrique à l'épreuve du développement durable*, L'Harmattan, 297 p.
- COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, 2001. Stratégie de Coopération et Programme indicatif Gabon-Communauté européenne, 9^e FÉD, Communauté Européenne, 64 p.
- DELVINGT W., 1997. La chasse villageoise. Synthèse régionale des études réalisées durant la première phase du Programme ÉCOFAC au Cameroun, au Congo et en République Centrafricaine, Rapport ÉCOFAC AGRÉCO – CTFT, 73 p.
- DERMIGNY L. et SERRE G., 1954. Au Gabon: le district du bout du monde, in *Cahiers d'Outre-Mer*, avril-juin pp 213-224
- DETHIER M., 1995. Étude de la chasse, Projet ÉCOFAC, composante Cameroun, 99 p.
- DOUMENGE C., GARTLAN S., LANGRAND O., NDINGA A., 2001. Conservation de la biodiversité forestière en Afrique Centrale Atlantique: Le réseau d'aires protégées est-il adéquat?, *Bois et Forêts des Tropiques* n° 268, pp 5- 26
- DROUINEAU S., NASI R., 1999. L'aménagement forestier au Gabon: historique, bilan, perspectives, Projet FORAFRI, 75 p.
- DU CHAILLU P. B., 1996. *Voyages et aventures en Afrique Équatoriale*, Centre Culturel Français de Libreville – Sépia, 556 p.
- GALLY M. et JEANMART P., 1996. Étude de la chasse villageoise en forêt dense humide d'Afrique Centrale, Gembloux, 142 p.
- GFW, 2000. Un premier regard sur l'exploitation forestière au Gabon, World Resources Institute, 50 p.
- GILLON Y., CHABOUD C., BOUTRAIS J., et MULLON C. (éds), 2000. *Du bon usage des ressources renouvelables*, IRD édition, collection latitude 23, 471 p.
- HUGON P., 2003. *L'économie de l'Afrique*, La Découverte, 123 p.
- HUGON P., (dir.) 1980. Secteur informel et petite production marchande dans les villes du Tiers Monde, *Revue Tiers – Monde*, tome XXI, n° 82
- KARSENTY A., 2000. Étude sur la fiscalité forestière en Afrique Centrale, WWF, 78 p.
- KARSENTY A., 2002. Pour une hiérarchisation des causes et des manifestations de l'exploitation illégale des bois tropicaux, CIRAD-Forêt, 7 p.
- LAUTIER B., 2004. *L'économie informelle dans le tiers monde*, La Découverte, 121 p.
- LASSERE G., 1955. Okoumé et chantiers forestiers du Gabon, *Les cahiers d'Outre-Mer*, tome VIII, pp 119-160
- LASSERE G., 1958. *Libreville, la ville et sa région*. Étude de géographie humaine, A. Colin, 346 p.

- MESTRE D., 1998. Évaluation monétaire de la dégradation de l'environnement, PNAE Gabon, 63 p.
- MIRAS (De) C., 1991. De l'accumulation du capital dans le secteur informel, in *Cahiers des sciences humaines*, ORSTOM, vol 23, n° 1, pp 49-74
- MPET-DGSEE, 1994. Enquête Budget et Consommation, Les conditions de vie des populations africaines à Libreville et à Port-Gentil, Tome 2, Direction Générale des Statistiques et des Études Économiques, Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme, 283 p.
- PANHUY S., 1992. La montée de l'économie informelle au Gabon: Situation et perspectives, Bureau International du Travail, 175 p.
- OLIVIER de SARDAN J. P., 1995. *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, APAD – Karthala, 221 p.
- OWONO P., 1999. Impact socio-économique et spatiale de la chasse commerciale sur le territoire de Konossoville (périphérie de la réserve de Minkébé), ENEF, 71 p.
- PFE, 1994. Actes du colloque national sur la lutte contre le braconnage, Projet Forêt Environnement, 160 p.
- POURTIER R., 1989. *Le Gabon: Espace, histoire et société* (Tome1), L'Harmattan, 254 p.
- POURTIER R., 1989. *Le Gabon: État et développement* (Tome2), L'Harmattan, 345 p.
- RAPONDA WALKER A. et SILLANS R., 1962. *Rites et croyances des peuples du Gabon*, Éd. Présence Africaine, 377 p.
- ROSSI G., 2000. *L'ingérence écologique. Environnement et développement du Nord au Sud*, CNRS Éditions, 248 p.
- SAUTTER G., 1966. *De l'Atlantique au fleuve Congo, une géographie du sous-peuplement*. République du Congo, République Gabonaise, Mouton, 2 volumes, 1102 p.
- SEPIA / COFREPECHE, 1998. Projet de développement de la pêche artisanale et de la pisciculture au Gabon: Rapport de préparation, tome 1 rapport et annexes 1 à 7; tome 2 annexes 8 à 19, pagination multiple.
- SMOUTH M. C., 2001. *Forêts tropicales, jungle internationale*, Presses de Sciences Po, 349 p.
- STEEL E., 1994. Étude sur le volume et la valeur du commerce de la viande de brousse au Gabon, WWF, 83 p.
- TECSULT International, 2002. Étude sur la filière bois au Gabon, PSFE, pagination multiple.
- TREFON T., 2000. Population et pauvreté à Kinshasa, *Afrique Contemporaine* n° 194, 2^e trimestre 2000, pp 82 – 89.
- VIVES M., 2003. Pour que l'arbre ne cache pas la forêt, *CANOPEE* n° 23, janvier 2003, pp 3-9
- WEBER J., 1998. Environnement, développement et propriété. Une approche épistémologique. In *Écologie et société*, Educagri éditions, pp 61-74
- WILKIE D.S. et CARPENTER J.F., 2000. La chasse pour la viande de brousse dans le bassin du Congo, *CARPE*, 28 p.
- WILKS C., 1990. La conservation des écosystèmes forestiers du Gabon, UICN, 215 p.

Dynamiques agraires, politiques de développement rural et lutte contre la désertification dans le Sud-est tunisien : entre antagonismes et intégration

Didier Genin, Henri Guillaume**, Bruno Romagny****

La question environnementale dans les régions arides du Maghreb est récurrente dès lors que l'on considère le plus souvent qu'il s'agit de milieux fragiles et à faible résilience, soumis à une forte pression anthropique. La rareté des ressources en eaux superficielles et de la végétation, associée à des phénomènes édapho-climatiques majeurs (mouvements de sable, périodes de sécheresse aiguë) témoignent des fortes contraintes environnementales de ces régions où la thématique de la désertification est de plus en plus prégnante. Pourtant, les populations humaines ont de tous temps occupé et exploité ces milieux, et aujourd'hui encore on assiste à une forte dynamique d'activités, le plus souvent impulsées ou accompagnées par des politiques volontaristes de développement rural. Les activités agropastorales constituent ainsi un pilier structurant des paysages, des fonctionnements des milieux et de leurs dynamiques. Contrairement aux évolutions observées au Nord de la Méditerranée, dont nombre de régions ont été marquées par des processus de déprise agricole ou d'exode rural, on constate au Sud le maintien, plus ou moins prononcé, des populations paysannes. Cette situation, que l'on retrouve notamment dans le Sud-est tunisien, est en règle générale considérée comme un facteur de pression accrue sur les ressources naturelles, voire de risque majeur pour l'intégrité des milieux.

Dans ce contexte, les stratégies nationales de lutte contre la désertification (LCD) qui ont prévalu jusqu'à maintenant s'inscrivent dans les grandes tendances internationales basées sur la conservation des ressources naturelles. Elles ont, de fait, longtemps été conçues essentiellement en fonction de critères bio-physiques (Barrière, 2003). L'axe d'analyse privilégié s'est alors concentré sur la caractérisation de la dégradation des éléments

* Zoopastoraliste. LPED / USAGES, UMR 151 IRD/Université de Provence, Case 10, F-13331 Marseille cedex 3

** Anthropologue. LPED / USAGES

*** Économiste. LPED / USAGES

naturels et sur la recherche de solutions techniques visant à lutter contre cette détérioration. Les politiques de lutte contre la désertification se sont ainsi concrétisées par des mesures visant à limiter la pression humaine et par un certain nombre d'opérations techniques ciblées et sectorielles (plans de reboisement, mises en défens de parcours, infrastructures contre l'ensablement, ouvrages de recharge des nappes, etc.). Ces politiques étaient basées sur l'hypothèse selon laquelle le recours à ces approches technicistes était suffisant pour enrayer les phénomènes de désertification, ainsi que sur une démarche trop souvent imposée, sans véritable concertation avec les populations concernées. À l'instar de la majeure partie des politiques environnementales menées jusqu'au milieu des années 1980, les politiques de LCD se sont généralement soldées par des bilans mitigés. En effet, si la plupart des actions ont pu avoir un impact positif indéniable sur des espaces très localisés et sur des intervalles de temps courts, elles posent néanmoins des problèmes cruciaux de gestion spatio-temporelle et d'acceptation par les populations locales.

Le cas de la Jeffara, région aride du Sud-est tunisien qui constitue le cadre de cette étude¹, n'échappe pas à ce constat (Ouessar et al., 2003). Ceci d'autant plus que cette zone a été et est toujours le théâtre de profondes mutations résultant à la fois des dynamiques propres des sociétés locales ainsi que d'interventions très actives de l'État depuis des décennies en matière de développement rural et de promotion de la mise en valeur agricole des terres. Ces interventions ont connu des inflexions diverses et sont parfois en contradiction avec les préoccupations de conservation des ressources.

Ainsi, nous considérons que la problématique environnementale dans le Sud-est tunisien doit déborder largement le thème de la préservation du milieu pour explorer les conditions du maintien durable des populations rurales dans le cadre d'un développement intégré. Ce dernier dépasse par définition les aspects strictement agricoles et de seule stratégie de lutte contre la désertification, qui ne doit pas freiner les aspirations légitimes des populations locales au développement économique. Une telle problématique constitue aussi un enjeu conceptuel majeur car il s'agit de dépasser une vision conflictuelle des rapports entre développement et désertification, pour adopter des analyses dynamiques intégrant la complexité des interactions entre populations et environnement. Ceci implique le passage d'un mode de

1. Ces réflexions sont issues d'un programme de recherche (2001-2003) intitulé « La désertification dans la Jeffara tunisienne: pratiques et usages des ressources, techniques de lutte et devenir des populations rurales », mené en partenariat entre l'Institut tunisien des régions arides (IRA), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et les Centres régionaux de développement agricole (CRDA) de Gabès et Médenine. Il a bénéficié de l'appui financier du Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD).

réflexion basé sur la recherche de la conservation d'un hypothétique équilibre statique à des approches centrées sur les processus, les interactions et l'identification de trajectoires dans une logique adaptative.

C'est ce que nous tenterons de développer ici, où, après avoir présenté l'évolution des systèmes agropastoraux, l'impact des politiques publiques et la situation actuelle des agriculteurs dans la Jeffara, nous ouvrirons sur une réflexion prospective concernant le devenir de ces populations. Cette perspective nous amènera à réintroduire la dimension environnementale et à examiner sous quelles conditions celle-ci pourrait être conciliée avec des impératifs de développement socio-économique de ces communautés, compte tenu des tendances lourdes qui caractérisent la région.

Des paysans dans un milieu aride et contraignant : une longue histoire

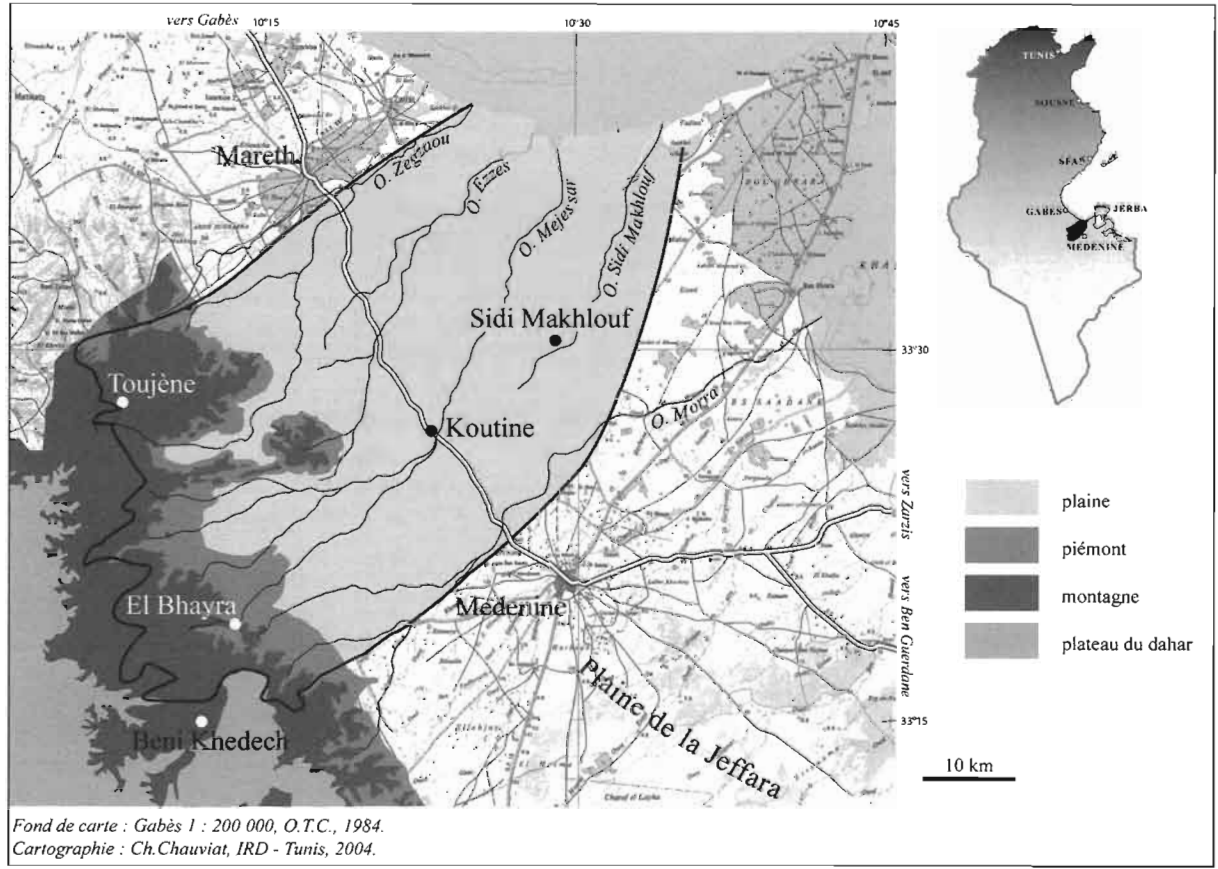
Des ressources naturelles limitées et aléatoires

La zone sur laquelle porte cette étude est localisée dans la partie septentrionale de la plaine de la Jeffara qui, entre la Méditerranée et la chaîne montagneuse des Matmata, s'étend le long du golfe de Gabès jusqu'à la frontière tuniso-libyenne (Figure 1). L'espace retenu comporte une diversité de milieux le long d'un gradient ouest-est commençant par une zone montagneuse (le *jbel*, culminant aux alentours de 600 mètres), suivie de piémonts, puis de plaines centrale et littorale se terminant par des bas-fonds salés (*sebkha*) en bord de mer. Vers l'Ouest, la montagne est prolongée d'un plateau (*dahar*) descendant vers les contrées sahariennes. La prise en compte de ces différents faciès géomorphologiques est importante pour comprendre les formes et les dynamiques d'occupation du milieu et d'usages des ressources.

Le climat est de type méditerranéen aride, marqué par des températures élevées pendant une grande partie de l'année et par une pluviométrie faible (150 à 200 mm en moyenne par an), irrégulière dans le temps (variabilité inter-annuelle et saisonnière importante) et dans l'espace. La région est confrontée à l'alternance plus ou moins régulière d'années sèches et pluvieuses, avec des périodes de sécheresse récurrentes comme celle récente et très aiguë des années 1999-2002. La végétation typique, constituée par des steppes (chaméphytes, hemicryptophytes, etc.), présente des caractéristiques d'adaptation édapho-climatique remarquables. Cette végétation se développe sur des sols encroûtés (à substrat calcaire ou gypseux), généralement peu évolués et très sensibles aux importants phénomènes d'érosion hydrique et éolienne qui touchent la région.

Les ressources en eau constituent un système hydrologique complexe basé sur une forte complémentarité entre les eaux de surface et les

Figure 1 : Localisation géographique de la zone d'étude



aquifères souterrains. Les premières, liées à la pluviométrie et aux apports ponctuels des oueds sont limitées, variables et incertaines. Les eaux souterraines, représentant l'essentiel des ressources mobilisables, comportent cinq principaux aquifères profonds de plus en plus exploités, essentiellement en raison de l'accroissement des prélèvements pour l'alimentation en eau potable. Elles sont également constituées de plusieurs nappes phréatiques, dont la plupart connaissent une augmentation de la salinité et une baisse de leur niveau piézométrique à la suite d'usages agricoles intensifs, ce qui rend leur utilisation difficile tant pour les besoins en eau potable que pour ceux de l'agriculture.

Les aléas climatiques, l'indigence en eaux superficielles et la relativité des disponibilités en eaux souterraines, ou encore les limites de l'aptitude des sols à l'agriculture et leur sensibilité à la dégradation, constituent un ensemble de fortes contraintes environnementales. Face à celles-ci, les hommes ont développé depuis un long passé des formes d'intégration au milieu qui connaissent aujourd'hui de profondes transformations.

L'agropastoralisme traditionnel: diversité et flexibilité d'usage des ressources

Les modes d'occupation traditionnels de l'espace, qui ont connu l'amorce de mutations durant la première moitié du xx^e siècle, peuvent être caractérisés de manière globale par un système de production agropastoral associé à des formes de semi-nomadisme (Guillaume, Romagny, 2003). Ce dernier couvrait un vaste espace régional, s'étendant vers la Libye, la région de Tataouine et les abords du Sahara. L'élevage (ovin, caprin, camelin) et la pratique d'une céréaliculture pluviale épisodique (blé et surtout orge) constituaient la clé de voûte du mode de vie de la plupart des populations tribales locales. Ce système agropastoral comportait des cycles annuels de déplacements et d'activités qui s'organisaient autour de trois pôles ou secteurs fonctionnels :

- Les terres de labour, dispersées entre plaines et plateau du *dahar*, dont la mise en culture dépendait étroitement de l'occurrence des pluies ;

- Les terrains de parcours exploités via des transhumances dont les amplitudes variaient en fonction des fluctuations climatiques mais aussi des populations et de l'importance de leurs pratiques pastorales respectives ;

- Les espaces de sédentarité qui constituaient des points d'attache et de rassemblement estival après les périodes de dispersion et de nomadisation sur les terrains de labours et de parcours. Ils étaient composés, d'une part, de quelques oasis et palmeraies dans la plaine et, d'autre part, de terroirs aménagés dans les vallées et dépressions de la montagne bénéficiant habituellement de conditions climatiques plus

favorables ainsi que de formations de *lœss* et limons propices aux cultures. Ces espaces montagnards constituaient l'habitat de quelques petites communautés agricoles et sédentaires (souvent d'origine berbère) mais des agropasteurs semi-nomades y avaient également développé, à l'image des premières et depuis plusieurs siècles, de l'arboriculture. Celle-ci (oliviers, figuiers, associés avec quelques cultures céréalières et maraîchères) était basée sur la mobilisation des eaux de ruissellement selon les techniques ancestrales d'aménagement en terrasses (*jessour*)². Ces terroirs comportaient également des greniers collectifs fortifiés (*qsour*), d'architecture originale et généralement construits à l'abri de promontoires escarpés (de tels édifices se retrouvant également, mais dans une moindre mesure, en plaine).

Dans le cadre de cette configuration territoriale, le système agropastoral était fondé sur : une exploitation extensive des ressources naturelles et une diversification des milieux occupés, une mobilité des hommes et des troupeaux, une appropriation et une gestion collective des espaces de parcours et de labour, un recours limité aux ressources en eaux souterraines (via des puits de surface) et enfin des savoir-faire efficaces pour la valorisation des ressources superficielles.

La mobilité spatiale, la flexibilité d'utilisation de milieux complémentaires favorisée par les cohésions sociales, la diversification des spéculations et une mobilisation diffuse dans l'espace et le temps des ressources naturelles constituaient ainsi les ressorts de l'adaptation des populations aux contraintes et risques naturels. Ces stratégies, caractéristiques de nombreux systèmes pastoraux et agropastoraux en zones steppiques du Maghreb, restaient bien sûr empreintes de précarité, comme le montre en particulier le recours épisodique mais impératif à des transhumances extra-régionales ainsi qu'à des migrations de travail vers les pôles urbains et le nord du pays.

Politiques publiques et mutations du milieu rural

L'intervention coloniale française à la fin du XIX^e siècle marque l'amorce de profondes transformations dans les formes d'occupation du milieu et les systèmes de production des sociétés régionales, dont les processus de sédentarisation des populations et de privatisation des terres en sont sûrement les deux principaux piliers. Les mutations

2. Ces techniques consistent à maîtriser les eaux de ruissellement et les alluvions résultant de l'érosion sur les versants par un dispositif de levées et barrages dont les déversoirs permettent à l'eau et aux sédiments transportés d'enrichir les différents niveaux de terrasses mis en culture. Les eaux retenues s'infiltrent dans le sol et gagnent une profondeur les mettant à l'abri de l'évaporation (cf. notamment Bonvallot, 1992). De récentes recherches permettent d'envisager, pour ces reliefs pré-désertiques, une occupation rurale autochtone basée sur des techniques comparables et l'oléiculture, ceci bien avant la colonisation romaine qui aurait servi de catalyseur à ces formes d'exploitation du milieu (Ben Ouezdou, Troussel, sous presse).

engagées se développeront tout au long du XX^e siècle dans le cadre du Protectorat, puis des politiques développées par l'État tunisien (Guillaume, Romagny, *op. cit.*).

Les principaux effets de la colonisation

Un ensemble d'actions sont mises en œuvre par la puissance coloniale : établissement d'un contrôle militaire et administratif, limitation et stabilisation des espaces agropastoraux, engagement d'un long processus de privatisation des terres collectives et de promotion de l'arboriculture (principalement l'oléiculture), développement d'infrastructures de base et de pôles de peuplement. La sédentarisation et la mise en valeur agricole de la steppe engendrent en particulier (Guillaume et *al.*, 2003) :

— un processus de fragilisation et de déstructuration des systèmes agropastoraux traditionnels (régression des pratiques de mobilité et de flexibilité, etc.) ;

— l'amorce d'une dynamique de peuplement et d'un front de colonisation agricole de la montagne vers les piémonts, puis vers la plaine. Ces évolutions impliquent : des recompositions socio-territoriales, une intensification des modes d'usage des ressources (de surcroît dans un contexte de croissance démographique) et une artificialisation croissante du milieu, une reconfiguration des structures agraires ainsi que l'émergence de nouvelles disparités entre la zone littorale et le reste de la région ;

— une déstabilisation des communautés paysannes à la base notamment d'une précarisation économique et d'un recours amplifié à la migration comme composante des stratégies productives familiales.

Il s'agit là d'évolutions qui préfigurent et fondent des dynamiques qui iront en s'accéléralant dans le cadre des politiques publiques de l'État tunisien. Par rapport aux orientations de la période coloniale, on observe en effet au niveau de la région une certaine continuité dans les politiques conduites après l'indépendance en matière de développement agricole et rural. C'est le cas en particulier de la politique hydraulique, qui, dès le départ, comptait parmi ses objectifs spécifiques au Sud-est la poursuite de la fixation des populations.

Les politiques de l'État indépendant

Depuis l'indépendance, les grandes lignes de l'évolution des actions de l'État en matière de développement rural font apparaître trois phases principales (Guillaume, Romagny, *op. cit.*).

Après une brève période libérale (1957-1961), les années qui suivent (1962-1969) ont été marquées par une expérience de politique collectiviste. Cependant, les actions menées dans le cadre de cette politique ont été nettement moindres dans le Sud-est tunisien que dans

d'autres régions. La Jeffara était alors considérée comme une zone défavorisée par rapport au reste du pays. C'est pourquoi, dès cette époque, les pouvoirs publics ont axé leurs efforts sur la sédentarisation des populations, favorisée en particulier par la généralisation de la scolarisation, l'extension des réseaux de distribution d'eau potable, la multiplication des nouveaux forages ou encore l'encouragement aux plantations arboricoles en sec. Malgré cela, les conditions de vie des populations rurales n'ont pas été vraiment améliorées. Cette politique n'a pas eu non plus de véritable effet positif sur le revenu et l'emploi en milieu rural. L'émigration massive et l'exode rural sont une manifestation de la marginalisation de la zone à cette époque. L'agriculture, comme en témoigne la stagnation voire la détérioration de la situation des périmètres irrigués et le faible entretien des *jessour*, a été finalement reléguée au second plan et a souffert du manque de main d'œuvre.

Suite à l'abandon de la politique de collectivisation, la seconde période (1970-1985) a été celle d'un libéralisme timide, inauguré par les aspects fonciers avec la poursuite de l'attribution à titre privé d'une grande partie des terres collectives³. L'évolution du secteur agricole a été caractérisée par l'extension continue de l'arboriculture, l'accroissement du cheptel et par un modeste développement de l'irrigué. On constate que les travaux de mise en valeur, l'amélioration des infrastructures, la croissance urbaine ont désormais fait de la plaine la zone favorisée et de la montagne la zone pauvre, entraînant ainsi des mouvements de population vers la plaine. Malgré tout, la région dans son ensemble a connu une élévation sensible du niveau de vie des ménages ruraux, sans doute plus liée aux apports financiers issus de l'émigration qu'aux programmes de développement initiés par l'État. Dans le domaine de l'eau, dès les années 1970, c'est la grande hydraulique (forages profonds, systèmes de transferts et d'interconnexion des réseaux permettant une mutualisation des problèmes d'approvisionnement et de qualité), développée dans le cadre du plan directeur des eaux du Sud, qui sera le moyen technique privilégié pour sécuriser la ressource et équilibrer offre et demande. Cette première phase correspond à une période technocratique de mise à disposition généreuse d'une ressource à bas prix à partir de grands travaux que seul l'État pouvait assumer. Cette politique centrée sur l'offre s'est traduite par une augmentation très importante de la pression sur les ressources en eau de la région et en particulier sur les ressources souterraines. Dès le milieu des années 1980, certaines nappes profondes, comme celle de Zeuss-Koutine par exemple, ont commencé à montrer des signes de surexploitation.

3. Entre 1960 et 1984, dans le gouvernorat de Médenine, plus de 60 % des terres collectives considérées comme attribuables ont été privatisées. Cette privatisation a été encore plus rapide et massive dans le gouvernorat de Gabès, touchant plus de 85 % des terres attribuables entre 1973 à 1979 (Guillaume, Romagny, 2003).

La troisième période, entamée depuis 1986 avec la mise en place à l'échelle nationale du plan d'ajustement structurel, a été celle d'une politique de libéralisme plus manifeste. Associés à cette politique, plusieurs programmes d'accompagnement (projets du fonds national de solidarité, etc.) visant à réduire les coûts sociaux de ces réformes libérales ont été lancés. On note ainsi, surtout à partir du milieu des années 1980, un changement d'échelle important dans les moyens financiers publics engagés, ainsi qu'une forte volonté d'intégration et de territorialisation des actions sectorielles qui ont été renforcées, surtout durant la dernière décennie (conservation des eaux et des sols, lutte contre la désertification, hydraulique agricole, etc.). Dans le secteur agricole, on assiste à une progression de l'arboriculture, des périmètres irrigués et de l'effectif du cheptel. Les politiques de l'eau vont connaître également certaines inflexions avec la mise en place d'une nouvelle stratégie nationale de mobilisation et d'économie de la ressource, visant à valoriser ainsi qu'à gérer au mieux cette dernière dont le coût de mobilisation et de préservation ne cesse d'augmenter. On assiste ainsi au passage progressif d'une politique uniquement centrée sur l'accroissement de l'offre pour répondre à des besoins en plein essor, à un modèle plus décentralisé, tourné vers une gestion à long terme et intégrée de la demande (Romagny et *al.*, 2004). Cette gestion de la demande est désormais reconnue comme nécessaire, tant pour des raisons environnementales (limitation des ressources mobilisables) que financières.

Les politiques menées depuis plus d'un demi siècle, et notamment celles mises en œuvre au cours de la dernière période, ont ainsi contribué à modifier profondément la paysannerie et les systèmes de production agropastoraux. Elles ont aussi permis de proposer aux populations rurales des modes de vie plus en rapport avec les grandes tendances nationales, se traduisant par une amélioration incontestable de leurs conditions d'existence. À cela s'ajoute la perspective de mieux faire participer les populations aux différents programmes de développement local, ceci dans un contexte de décentralisation et d'un certain désengagement de l'État. Malgré cet objectif affiché de responsabilisation des acteurs ruraux, ceux-ci demeurent très encadrés par les instances administratives et politiques, qu'elles soient locales ou régionales.

L'agriculture et la ruralité aujourd'hui en Jeffara : le maintien des paysans ?

Si le Sud tunisien est de plus en plus articulé avec l'espace et le développement national, il n'en reste pas moins que les contraintes de production sont toujours fortes, que les processus d'intensification montrent leurs limites et entraînent l'apparition de nouveaux risques

écologiques et économiques qu'il y a lieu de mieux évaluer. De plus, la configuration du monde rural contemporain déborde largement la sphère agricole et sa reproduction passe, peut-être encore plus qu'avant, par diverses formes de mobilités et d'activités.

Migration et pluriactivité autant qu'agriculture

Migration et pluriactivité, qui sont des pratiques anciennes, constituent aujourd'hui deux éléments structuraux de la reproduction des systèmes exploitation-famille. Elles ont pris des formes différentes selon les périodes historiques, en fonction des opportunités et des contraintes du moment. Ainsi, pour la migration, on a assisté à d'importants épisodes de flux vers les pays européens, la Libye et Tunis. D'après les résultats de nos enquêtes⁴, plus d'un chef de ménage sur trois a eu au cours de son existence recours à la migration. Cette proportion s'élève à près de 50 % dans les zones montagneuses, et concerne toutes les classes d'âge, ce qui laisse entendre que la tendance migratoire y est une constante dans le temps et de nature structurelle, à l'image d'ailleurs de tout le massif des Matmata (Nasr, 1993). De nos jours, les nouvelles possibilités migratoires vers les pays étrangers se sont fortement réduites, en particulier en ce qui concerne l'Europe. Même si les mécanismes et les formes de la migration se modifient (tendance à la diversification, à l'individualisation, etc.), les liens intergénérationnels et de solidarité existent toujours (Picouët, 2003).

La pluriactivité est aussi une constante dans la formation du revenu des ménages de la Jeffara, dont 60 à 75 %, selon les zones, ont recours à plusieurs sources de revenus : travail dans le bâtiment, commerce, chantiers publics, pôles touristiques, emplois administratifs, activités informelles en particulier à travers les flux d'échanges de marchandises avec la Libye (Boubakri, 2000), etc. Cette pluriactivité concerne aussi bien le chef de ménage que les autres membres de la famille. Le fort développement touristique de l'île voisine de Jerba constitue une source importante d'emplois, de même que dans une moindre mesure, l'expansion de villes comme Médenine, Mareth ou Gabès.

L'agriculture : un statut ambigu mais fondamental

Face à cette situation de forte diversification des activités, l'affectation par les chefs de ménage de leur force de travail à d'autres activités que celle qui leur procure leur principale source de revenus révèle cependant le poids de l'agriculture et de l'élevage comme ressources complémentaires,

4. Dans le cadre du programme « Jeffara », une enquête de base a été réalisée en 2001 sur 609 ménages ruraux de la partie Nord-ouest de la Jeffara. Elle a porté sur différents volets concernant les aspects socio-démographiques, de production agricole et d'élevage et sur l'économie familiale.

soit sous une forme financière, soit en autoconsommation. Près de 88 % des ménages ont en effet une activité agro-pastorale. L'importance de ce secteur subit bien sûr des fluctuations inter-annuelles liées notamment aux conditions climatiques⁵. Elle connaît également des variations en fonction du contexte socio-économique et des orientations données par les pouvoirs publics. Malgré tout, l'agriculture représente toujours un domaine essentiel sous une double dimension économique et socio-culturelle. Elle constitue, d'une part, un recours en terme de subsistances, de production de richesse et de gestion des risques. Elle forme, d'autre part, un référent culturel et patrimonial dont on verra plus loin la portée en abordant l'expansion de l'arboriculture. L'agriculture familiale joue ainsi un rôle crucial, elle constitue encore malgré tout le point de référence de l'activité des ménages et s'avère primordiale pour maintenir les points d'ancrage des populations locales.

L'agriculture présente néanmoins un statut ambigu car elle est de plus en plus ressentie comme insuffisante pour assurer de manière autonome le maintien et la reproduction des sociétés locales. Les données recueillies dans nos enquêtes indiquent que 34,5 % des actifs de la zone ont un statut professionnel lié au secteur agricole et seulement 17 % des chefs de ménage déclarent que les activités agropastorales constituent leur principale source de revenus. Pourtant on assiste à des dynamiques très fortes dans le secteur agricole avec en particulier une emprise sur l'espace de plus en plus importante, le développement du secteur irrigué et une tendance à une spécialisation et une intensification des exploitations agricoles. Les statistiques agricoles ne montrent pas non plus de réduction du nombre des exploitations agricoles, comme on a pu l'observer en Europe. À partir d'analyses d'images satellites et d'études de dynamiques d'occupation des sols, nous avons pu caractériser cette emprise agricole (tableau 1). Elle s'opère à partir de pôles de développement localisés dans les piémonts et les zones de bas-fonds et se traduit essentiellement par un développement de la culture d'oliviers, initialement très localisée dans les *jessour* et les abords d'oueds. Cette propension à l'arboriculture répond bien sûr à des stratégies d'appropriation et de consolidation du foncier ainsi qu'à des préoccupations productives, mais elle ne saurait vraiment se comprendre sans prendre en compte la dimension socio-culturelle que revêt l'olivier au sein des sociétés du Sud tunisien, véritable « lien inter-générationnel » et symbole d'ancrage à la terre natale pour les communautés. On peut néanmoins se demander si cette dimension résistera au phénomène actuel de

5. Les résultats issus de nos enquêtes, concernant la distinction entre activités principales et secondaires, peuvent être conditionnés par des variations liées à la période de sécheresse prononcée au cours de laquelle ces données ont été enregistrées. La campagne 2002-2003, avec le retour des pluies, a ainsi vu un regain considérable d'activité agricole et de la population active impliquée.

vieillesse des chefs d'exploitation et de désaffection des jeunes générations pour les activités agropastorales.

Tableau 1 : Dynamique des principaux types de milieu entre 1972 et 2001 dans la zone d'étude

Type de milieu	1972	2001	Evolution (en ha)	en %
Steppe pure	33 700	21 500	- 12 200	- 36
Zones mises en culture	2 700	8 100	+ 5 400	+ 200
Mosaïque steppe-cultures avec steppe dominante	47 300	40 000	- 7 300	- 15
Mosaïque steppe-culture avec cultures dominantes	36 900	51 000	+ 14 100	+ 38
Total	120 600	120 600		

Cette dynamique agricole a pour corollaire une fragilisation des activités pastorales (entrave à la mobilité, réduction quantitative et qualitative des steppes) qui constituaient la base des activités des familles rurales et qui ont montré leur intérêt en terme de flexibilité des exploitations et de capacité de reprise après des périodes sévères de sécheresse. Aujourd'hui la place de l'élevage dans le fonctionnement des systèmes de production a fortement diminué. Ce phénomène est observé dans tout le Maghreb et plusieurs études en ont fait la synthèse (Abaab *et al.*, 1995 ; Abaab, Genin, sous presse ; Bourbouze, 2002). La Jeffara n'échappe pas à ce constat, et l'exiguïté des terres résiduelles non encore cultivées ou plantées vient exacerber les évolutions. Aujourd'hui, l'élevage est le plus souvent une activité productive secondaire au sein des exploitations en Jeffara, mais il est toujours largement pratiqué (près de 70 % des ménages enquêtés lors de l'enquête de base déclarent avoir une activité d'élevage). Les troupeaux familiaux, dont les effectifs tendent à diminuer, sont de plus en plus maintenus grâce au pâturage sur les steppes résiduelles avoisinant les exploitations et surtout à l'utilisation massive d'aliments achetés à l'extérieur de l'exploitation.

L'expansion de périmètres irrigués privés représente le mode d'intensification le plus poussé dans le processus d'anthropisation des espaces. Cette expansion peut être considérée comme une variante mais aussi comme une nouvelle étape dans l'accentuation de la pression exercée par les hommes sur les ressources en sol et en eau. La création de périmètres privés s'est multipliée ces dernières années (Palluault, 2003), sans doute accélérée par la longue période de sécheresse. Ce mouvement correspond aux aspirations et demandes prioritaires de la très grande majorité des exploitants agricoles de la région. L'objectif est

de réduire les effets des aléas climatiques et de disposer de produits à plus forte valeur ajoutée. Cependant, la mise en place de périmètres irrigués est bien souvent hors de portée de nombreux exploitants agricoles de la Jeffara, car les conditions d'autorisation de forage et d'exploitation demandent des moyens financiers sans commune mesure avec les revenus des acteurs ruraux traditionnels de la Jeffara. Outre ces contraintes, on peut remarquer que l'écoulement des produits nécessite une infrastructure individuelle et une organisation de la filière actuellement déficientes dans la zone.

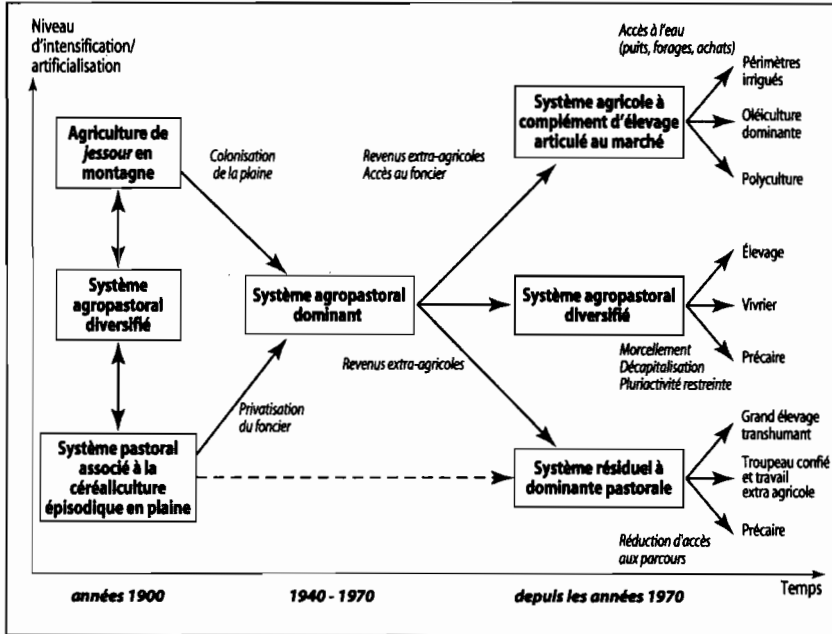
Structures des systèmes de production et dynamiques contemporaines

Il est très difficile de présenter brièvement les systèmes de production agropastoraux actuels de la Jeffara tant leurs structures et leurs fonctionnements sont hétérogènes. Ainsi, si la moyenne de la propriété foncière sur l'ensemble de la zone est de 7,9 ha par ménage (écart-type 11,7), 50 % des ménages possèdent une superficie entre 1,1 et 5 ha. Il semble que de nombreuses exploitations possèdent une taille supérieure dans les espaces combinés de montagne/piémont/plaine centrale. Les orientations productives des exploitations présentent depuis une vingtaine d'années de fortes différenciations, avec une tendance à l'intensification et à la spécialisation. Si l'on tente de définir le cas de figure classique de l'exploitation agropastorale en Jeffara, on pourrait dire qu'elle correspond aux caractéristiques suivantes : une activité familiale comprenant 3-4 actifs par ménage, la possession d'environ 70 pieds d'oliviers, une trentaine d'autres arbres fruitiers, la mise en culture de céréales en sec (avec très peu d'intrants) de 2 à 5 ha quand les conditions climatiques le permettent et la propriété d'un troupeau sédentaire d'une trentaine de têtes de petits ruminants (2/3 ovins, 1/3 caprins). Mais ce schéma est à nuancer en fonction des conditions topo-pédologiques et de facteurs de différenciation socio-économiques de divers ordres (accès à l'eau, à différents faciès écologiques, proximité de centres urbains, taille du ménage et diversité d'activités liées à la migration et l'emploi de proximité de ses membres). D'une manière générale, on assiste à une complexification croissante des orientations des systèmes de production. Ceux-ci prennent des options variées, généralisant l'utilisation et la pression sur les différentes ressources actuellement ou potentiellement disponibles. Au niveau individuel, on assiste quand même à une tendance marquée à une spécialisation des exploitations.

En reprenant les travaux de Rahmoune (1995) et la typologie des systèmes de production élaborée à partir des données collectées dans l'enquête de base (Hanafi, Genin, 2003), nous avons tenté de représenter

les grandes dynamiques d'évolution de ces systèmes au cours du XX^e siècle (figure 2).

Figure 2: Dynamiques des systèmes de production en Jeffara



On assiste ainsi à l'émergence de nouvelles productions qui manifestent le développement du dualisme entre une économie principalement d'autosubsistance et une économie marchande avec la recherche de types de production à vocation commerciale (arbres fruitiers, maraîchage). On observe aussi une différenciation socio-économique importante des ménages, résultant des conditions d'accès et de la constance d'apports financiers extérieurs (migration, commerce, emplois publics, accès aux aides de l'État). Il s'ensuit un développement spectaculaire de quelques exploitations (en liaison avec l'irrigation notamment), mais aussi la précarisation d'une majorité de ménages ruraux, manifestée par le recours croissant à la migration.

Le maintien des paysans s'opère dans la dynamique actuelle par divers biais : l'augmentation des superficies cultivées dans un contexte de saturation des espaces de plaine et d'ouverture de fronts de colonisation sur le *dahar* ; l'intensification des usages (irrigué en particulier) et enfin le recours à d'autres sources de revenus qui implique notamment des réseaux d'échanges comme on en voit se développer avec la Libye.

Les dynamiques agraires, la mobilisation accrue des ressources naturelles ainsi que leurs formes d'allocation en ce qui concerne plus particulièrement les ressources en eau, posent aujourd'hui des questions cruciales en termes de viabilité écologique, sociale et économique des activités humaines. On peut alors s'interroger sur les conditions du maintien des communautés paysannes de la Jeffara à moyen et long terme.

Intensification des usages et émergence de nouveaux risques

Quatre principaux secteurs d'évolution peuvent être mis en exergue :

– L'arboriculture pluviale

Cette spéculation (oliviers, mais aussi amandiers) gagne désormais des espaces à risque (zones d'interfluve en plaine, contreforts pré-sahariens du *dahar*) : absence d'impluvium naturel, de limons, qualité insuffisante des sols, sensibilité à l'érosion éolienne. L'inadéquation avec l'aptitude des sols et des conditions du milieu amplifie les phénomènes de dépérissement des arbres lors des sécheresses récurrentes. L'expansion arboricole, intimement liée à la privatisation du foncier, peut paraître d'autant plus hypothétique que, dans cette région à forte aridité, une telle spéculation est déjà caractérisée, au plan socio-économique, « *par de faibles rendements, une qualité déficiente et une rentabilité limitée* » (ODS, 2003)⁶. Dans un milieu soumis à de sévères contraintes environnementales, un tel processus est ainsi porteur de risques accrus en termes d'aléas de la production, de pression sur les ressources hydrauliques (sauvegarde des arbres lors des sécheresses) et d'une manière générale de désertification (régression des couverts végétaux résultant du travail du sol, ensablement, etc.).

– L'élevage

Avec la fragmentation amplifiée des espaces et l'atomisation toujours plus grande des zones de steppes et des terres de parcours, de nouvelles formes apparaissent pour les systèmes agro-pastoraux. L'activité pastorale est, d'une part, génératrice d'un risque accru de surpâturage dans les steppes résiduelles et s'ouvre, d'autre part, à des types d'élevage très utilisateurs de ressources fourragères extérieures (foin et concentrés), ceci pouvant aller vers des élevages quasiment de type hors-sol. Cette option peut éventuellement constituer une opportunité pour accroître les revenus familiaux ; elle n'en entraîne pas moins une dépendance vis-à-vis de nouvelles externalités pouvant réduire les

6. Face à ce constat, la poursuite de mises en culture, marquées par une prise de risques accentuée pour les exploitants, ne peut sans doute se comprendre sans la prise en compte d'éléments constitutifs des logiques paysannes évoquées plus haut. On peut également ajouter le fait que les agriculteurs n'ont guère eu jusqu'à présent d'autres choix pour développer des cultures alternatives.

capacités d'adaptation et de flexibilité de ces systèmes. On peut se poser la question de la compétitivité de ces pratiques vis-à-vis de systèmes comparables mais situés plus près des zones de production et d'approvisionnement en fourrages et aliments du bétail et, de surcroît, dans des conditions climatiques plus favorables. Dans ce contexte, les possibilités d'accès à l'eau d'irrigation pourraient être un facteur décisif d'évolution des systèmes d'élevage, avec l'émergence de systèmes intégrés producteurs de fourrages en irrigué et d'animaux à haute valeur marchande. Mais là encore, ce type d'évolution est porteur de risques dans un secteur très concurrentiel pour la mobilisation et l'exploitation des ressources en eau.

– L'irrigué

Une des clés du problème de l'eau pour les sociétés rurales réside dans les risques, d'ordre écologique ainsi que d'aggravation des disparités socio-économiques, qui sont attachés à l'extension possible des périmètres irrigués. Sur ceux-ci, essentiellement issus d'initiatives privées, se pratiquent des cultures intensives, fortes consommatrices d'eau et génératrices de revenus importants pour des acteurs qui ne sont pas forcément issus du monde agricole. Malgré les actions menées par les CRDA en terme d'économie d'eau dans ce domaine, le recours aux eaux souterraines profondes pour l'irrigué semble aller à l'encontre des priorités affichées par l'État en vue de satisfaire les besoins urbains (y compris pour le tourisme dans la zone de Jerba-Zarzis), en pleine croissance dans la région depuis les années 1960. En l'absence de formes de compétition amont/aval évidentes autour des eaux de surface, la véritable concurrence est plutôt d'ordre intersectoriel au niveau des nappes profondes (Romagny et *al.*, 2004). Celles-ci sont en effet essentiellement mobilisées pour l'alimentation en eau potable des agglomérations et plus modestement pour l'agriculture irriguée.

À côté des agriculteurs de souche de la Jeffara, s'est constituée une catégorie d'acteurs dont les revenus réguliers et plus élevés, issus d'emplois dans la fonction publique ou dans le secteur privé, leur permettent d'investir de façon moins risquée dans l'agriculture irriguée. Si, pour les premiers, l'irrigué représente une manière de satisfaire les besoins alimentaires de la famille tout en constituant des revenus nécessaires à la poursuite des activités agropastorales, les seconds développent une activité essentiellement commerciale. Ce sont de surcroît ces derniers qui sont à même de satisfaire les exigences du CRDA pour la recherche d'une efficacité maximale de l'eau dans le domaine agricole, l'objectif étant ici de garantir une viabilité et une durabilité de l'exploitation, notamment par l'injection régulière de capitaux. Le développement du modèle marchand, en parallèle avec la

persistance de pratiques plus vivrières dans les zones anciennement irriguées, est la principale évolution de l'agriculture irriguée dans cet espace depuis les années 1990.

– *La marchandisation de l'eau potable*

Les ménages ruraux se trouvent désormais confrontés à une situation paradoxale vis-à-vis de l'eau, qui se retrouve dans d'autres régions ou pays. Si d'un point de vue technique les infrastructures mises en place aujourd'hui ont permis de régler très largement la question de la desserte en eau potable, l'accès effectif à cette ressource exige néanmoins de nouvelles capacités financières pour des usagers dont les besoins en eau s'accroissent. Dans un contexte d'amélioration des conditions de vie des acteurs ruraux et donc d'aspirations nouvelles, mais également d'intensification des systèmes de production agropastorale, les ménages ruraux répondent à l'augmentation de leurs besoins en eau par le recours à des systèmes marchands d'approvisionnement. Les achats d'eau peuvent se faire de différentes façons : raccordement au réseau de la Société nationale d'exploitation et de distribution d'eau (SONEDE) ; approvisionnement collectif auprès de points d'eau gérés par un groupement d'intérêt collectif (GIC) et enfin recours à des prestataires privés (transport d'eau par citernes). Ce type d'accès à la ressource, tant pour les usages domestiques qu'agricoles, confronte ainsi la population rurale à de nouvelles contraintes financières et à de nouveaux risques de dépendance (Romagny, Guillaume, 2004). Il est sans doute du rôle de l'État de veiller à ce que la marchandisation des ressources en eau profondes ne devienne pas un facteur supplémentaire d'accroissement des inégalités entre usagers, compte tenu des différences tarifaires notables⁷ entre la SONEDE et les GIC, qui, dans ce domaine, occupent une place importante en milieu rural.

Sur la base de ces différentes évolutions, la région est actuellement confrontée à plusieurs enjeux de taille qui sont également au cœur des stratégies institutionnelles de développement rural :

— un enjeu environnemental, dans la mesure où la pression et la concurrence sur les ressources naturelles risquent de s'accroître pour une population qui s'accroît et dont les besoins iront en augmentant ;

— un enjeu économique, lié notamment à l'agriculture en sec, la plus répandue dans la région. Non seulement celle-ci continuera à dépendre des conditions climatiques, mais en outre rien ne montre comment, dans sa situation actuelle, elle pourra être compétitive une fois qu'elle cessera

7. Comme le souligne Boukraa (2002) au sujet des GIC, « en détruisant le lien associatif, la vente mercantilise l'association et lui fait perdre son caractère solidaire. Devenus des « marchands d'eau », les responsables de l'association traitent avec des individus, tout en leur proposant des prix parfois supérieurs à ceux des GIC voisins, mais toujours supérieurs aux prix de la SONEDE ».

d'être subventionnée et que les barrières douanières seront levées en 2008 dans le cadre des accords de libre échange avec l'Union européenne. De plus, on sait très bien que le développement en général qu'a connu cette région est dû en grande partie aux activités de services (en premier lieu le tourisme), aux activités informelles et aux revenus issus de l'émigration. Or, tous ces secteurs dépendent largement de la conjoncture internationale et de ses aléas, comme les récentes années l'ont particulièrement montré ;

— un enjeu social et territorial, qui se matérialise par l'émergence de nouvelles différenciations économiques et par un accroissement des disparités entre les zones littorales et l'intérieur de la région. Cet enjeu est en relation avec les enjeux environnementaux et économiques, mais il comporte aussi une dimension institutionnelle. En effet, le développement n'est pas seulement du ressort des pouvoirs publics, mais il incombe également aux acteurs sociaux dans le cadre de structures professionnelles et associatives.

Quelles réorientations pour l'agriculture et le développement local ?

Le contexte général des transformations que connaît la région révèle la progression d'un changement d'échelle dans la pression sur les ressources, dans l'importance du recours à la pluriactivité, ainsi que dans l'environnement socio-économique et institutionnel global de la région. Il s'ensuit une complexité grandissante des situations locales. Cette dernière implique une complexité des stratégies de développement à concevoir par les pouvoirs publics pour assurer le maintien des communautés paysannes et pour promouvoir plus largement un développement régional durable. Dans cette perspective, plusieurs options peuvent être suggérées, qui concernent à la fois les secteurs agricole et extra-agricole.

Quelques perspectives pour l'agriculture et l'élevage

Compte tenu des diverses contraintes naturelles, on ne peut plus envisager le développement agricole en terme d'extension continue de l'arboriculture, du cheptel et de l'irrigation.

Le devenir de l'arboriculture passe sans doute par une stabilisation des surfaces cultivées et par la recherche d'une amélioration de la qualité des produits, comme par exemple la production d'huile d'olive labellisée (ODS, 2003). Freiner l'extension de l'oléiculture nécessite bien évidemment de proposer en contrepartie des moyens de reconversion aux ménages ruraux qui se trouvent dans des zones où cette activité présente des risques écologiques et économiques importants. Une telle réorientation de la production pose des problèmes complexes

d'adaptation de tous les acteurs de la filière oléicole. Mais elle peut contribuer, via les perspectives économiques qu'elle ouvre, à redonner à cette activité agricole un nouvel attrait pour les jeunes générations.

L'élevage, aujourd'hui affaibli, peut pourtant assurer, en particulier à travers ses formes extensives et une meilleure valorisation des ressources fourragères locales (Genin, 2003), une fonction déterminante pour gérer durablement certains espaces et s'adapter aux aléas, tant climatiques qu'économiques. Il constitue encore actuellement, de par ses propriétés de pouvoir-tampon, sa flexibilité et sa malléabilité de gestion sur des pas de temps plus larges, un moyen de subsister lors des périodes particulièrement critiques, d'épargner, voire de spéculer. Mais le maintien de ce rôle fondamental passe par la sauvegarde des espaces de parcours et par la promotion de nouvelles formes de gestion concertée des ressources pastorales. Nous voyons là que la privatisation du foncier, souvent proposée par l'analyse économique standard comme solution aux problèmes environnementaux, peut soulever en réalité des difficultés en terme d'impact sur les ressources naturelles et de lutte contre la désertification.

Enfin, concernant l'irrigué, il semble que le développement de l'assainissement en milieu rural pourrait permettre non seulement de répondre à un souci de protection de l'environnement mais aussi de créer éventuellement, sous certaines conditions, des périmètres irrigués basés sur la réutilisation des eaux usées traitées. Ces conditions sont principalement de trois ordres. Elles sont tout d'abord financières, en liaison avec le coût actuellement élevé de l'assainissement dans les zones d'habitat dispersé. Elles sont également liées à des questions de qualité des eaux ainsi qu'à un problème d'échelle qui limite le développement de tels périmètres à des zones péri-urbaines ou d'habitat rural aggloméré. D'une façon plus générale, on peut s'interroger sur la montée en puissance de grands périmètres irrigués à vocation purement commerciale et qui utilisent souvent des ressources en eau considérées comme stratégiques pour l'eau potable. Si l'implantation de ces exploitations, apparemment rentables, est appuyée par l'administration au nom de la rationalisation de l'usage de l'eau, le risque qu'elles font peser sur la durabilité des ressources est-il moins grand que la diffusion de petits périmètres, répondant aux attentes de la majorité des ménages ruraux ?

Alors même que l'on assiste à des processus de spécialisation dans la production et d'atomisation des espaces, nous considérons à travers tous ces éléments de réorientation que le maintien des communautés rurales dépend largement de la préservation d'une certaine diversité et flexibilité des usages du milieu, peut-être mieux à même d'assurer la viabilité des systèmes de production dans ces régions à fortes contraintes naturelles.

Fonctions agri-environnementales des paysans et innovations rurales

Un autre aspect complémentaire à mettre en avant, qui dépasse la production agricole proprement dite, concerne la reconnaissance et la valorisation des savoirs locaux dans le cadre de nouvelles formes d'innovation rurale. En effet, au moment où s'affirme la conception que le développement des zones rurales devient multisectoriel, territorialisé et géré par les acteurs locaux, d'autres perspectives peuvent s'ouvrir en termes de « stratégies d'innovation rurale ». Ces stratégies s'appuient sur les particularités et les atouts régionaux, la valorisation des ressources locales et privilégient notamment une multifonctionnalité de l'agriculture et de l'espace rural (Campagne, 2000). Elles pourraient concourir à une diversification des systèmes de production et des activités économiques, et contribuer à la création de sources de revenus et d'emplois⁸. Plusieurs champs d'action peuvent être proposés, qui visent en particulier :

— de nouvelles fonctionnalités du monde paysan liées à la préservation des paysages, aux préoccupations agri-environnementales et s'appuyant pour partie sur des savoir faire traditionnels (terroirs en *jessour*, collecte des eaux de ruissellement, lutte contre l'érosion, etc.). Il s'agit ici de ne pas réduire l'agriculture à sa seule dimension de rentabilité économique et de productivité, mais bien de prendre en compte sa dimension patrimoniale (Guillaume, Picouët, 2001) ;

— une meilleure valorisation de produits locaux (organisation de la production, commercialisation, labellisation de produits de terroir). Outre ceux de l'oléiculture, on peut citer d'autres types de produits : végétaux (figue, miel, plantes aromatiques et médicinales comme l'armoise, le romarin ou le thym) ; animaux (viande d'agneau, clovisses, etc.) ; artisanaux (tissage, vannerie, etc.) ;

— la restauration et la valorisation de certains éléments du patrimoine bâti et architectural ancien (*qsour* ; habitat, huileries et mosquées troglodytes).

Penser en termes de sauvegarde des paysages, de qualité des produits et de patrimoine culturel peut aussi servir des ambitions d'essor économique. Ceci est sans doute particulièrement vrai pour le Sud-est tunisien. La proximité du pôle de Jerba-Zarzis constitue un atout pour promouvoir des formes alternatives de tourisme culturel et écologique (articulé au tourisme balnéaire hégémonique depuis une trentaine

8. Le projet de coopération décentralisée IRZOD, mis en œuvre actuellement au niveau de la délégation de Béni Khedache dans le cadre des programmes européens Leader +, a pour vocation de répondre à de tels objectifs. Ses résultats permettront de mesurer l'effectivité des changements en terme d'inflexion des stratégies de développement, de participation des communautés locales et d'amélioration de leurs conditions de vie.

d'années), qui pourraient contribuer à diversifier l'offre et promouvoir un développement régional moins concentré sur ce seul pôle.

Il apparaît alors important de faciliter l'émergence d'initiatives propres émanant des populations locales qui, bien souvent, se sentent impuissantes face aux contraintes et aux lourdeurs administratives.

La mise en place de nouvelles structures professionnelles et associatives, réellement représentatives et capables de mobiliser la population autour d'objectifs communs, serait sans doute porteuse d'espoirs importants pour parvenir à une forme de développement plus participatif et équilibré. Mais fonder des modes de gestion concertée nécessite l'identification complexe d'entités sociales et territoriales sur lesquelles appuyer les projets, au-delà des intérêts particuliers.

Plusieurs domaines peuvent être cités comme champs d'application de cette démarche. La mise en place de nouvelles modalités de valorisation de l'artisanat féminin (organisation de la formation, associations ou coopératives de production et de commercialisation, accès au crédit) ainsi que l'insertion effective des activités touristiques dans le tissu local constituent des secteurs extra-agricoles où des expérimentations pourraient être davantage promues. Un autre champ possible d'action concerne la création d'associations d'acteurs locaux en vue de mieux gérer les espaces agropastoraux du *dahar*, actuellement convoités, et dont on a vu qu'il serait important d'en assurer la préservation. Un dernier champ d'application peut être mentionné : celui de l'exploitation à des fins agricoles des nappes souterraines. Les autorités, conscientes de la menace qui pèsent sur ces ressources en eau ont envisagé deux principaux types de mesures pour les préserver : l'instauration de périmètres de protection ou de sauvegarde et la recharge artificielle de ces nappes. Face aux difficultés que posent ces deux instruments (non respect des mesures réglementaires, impact limité de la recharge, etc.), ne pourrait-on pas s'interroger sur les modalités de constitution de groupements d'usagers en vue d'une gestion collective et concertée d'une même ressource, objet d'usages, d'intérêts multiples et interdépendants, souvent contradictoires.

Conclusion

À l'image de nombreuses régions défavorisées et soumises à de fortes contraintes environnementales, la Jeffara subit des formes de marginalité tout en étant intégrée dans des systèmes d'interdépendances à différentes échelles, du local au global. Elle présente des éléments de permanence (tels que la place de l'agriculture familiale, la nécessité de la diversification des activités ou encore le poids de la migration) mis à jour pour d'autres

zones arides du Sud tunisien mais aussi pour un ensemble de milieux ruraux du pourtour méditerranéen (cf. en particulier Elloumi, 1996; Elloumi, 2002; Aaab et al, 2000). Le faisceau de contraintes, d'enjeux et de perspectives d'action abordés dans cette analyse révèle toute la complexité à concevoir et mettre en œuvre, dans une telle zone, des politiques de développement rural à même de concilier préservation des ressources, équité sociale et essor économique. Dans ce contexte, la nécessité ressort clairement d'inscrire les actions techniques et sectorielles de lutte contre la désertification dans des politiques plus larges, multisectorielles et intégrées, mobilisant toute une panoplie de mesures (formation, emploi, infrastructures de base, scolarisation, santé, etc.) qui peuvent fonder un développement local et rural durable. Une telle orientation est actuellement au centre de la démarche prônée par les institutions internationales en charge de la lutte contre la désertification. Mais faut-il rappeler qu'elle ne saurait réussir sans une réelle implication des populations et la valorisation des savoir-faire locaux.

BIBLIOGRAPHIE

- ABAAB A., BEDRANI S., BOURBOUZE A., CHICHE J., 1995. Les politiques agricoles et la dynamique des systèmes agro-pastoraux au Maghreb. *Options Méditerranéennes*, 14, pp. 139-165.
- ABAABA. (éds), 2000. *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*. Paris, Karthala-CIHEAM, 693 p.
- ABAABA., GENIN D., 2004. Élevage et politiques de développement agropastoral au Maghreb: quels enseignements pour la définition de nouvelles problématiques de recherche-développement? In: *Environnement et sociétés rurales en mutation: approches alternatives*, M. Picouet, M. Sghaier, D. Genin, A. Aaab, H. Guillaume, M. Elloumi (Eds) ; Paris, IRD Éditions, coll. Latitudes 23, pp. 341-358.
- BARRIÈRE O. (dir.), 2003. *Foncier et désertification, quelle gestion patrimoniale?* Plaquette ROSELT, Montpellier, 32 p.
- BEN OUEZDOU H., TROUSSET P., (sous presse). Aménagements hydrauliques dans le Sud-est tunisien. In Actes du colloque « *Contrôle et distribution de l'eau dans le Maghreb antique et médiéval* », Tunis, 22-25 mars. Collection de l'École Française de Rome, 19 p.
- BONVALLOT J., 1992. Plaidoyer pour les jessour. In: *L'aridité: une contrainte au développement. Caractérisation, réponses biologiques, stratégies des sociétés*, E. Le Floc'h, M. Grouzis, A. Cornet, J.-C. Bille (Eds), Paris, ORSTOM Éditions, coll. « Didactiques », pp. 507-517.
- BOUBAKRI H., 2000. Échanges transfrontaliers et commerce parallèle aux frontières tuniso-libyennes. *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 170: 39-65.
- BOUKRAA R., 2002. Gestion étatique et gestion associative de l'eau potable en milieu rural. Analyse de l'expérience tunisienne. In: *Mondialisation et sociétés rurales*

en Méditerranée. *États, société civile et stratégies des acteurs*, M. Elloumi (dir.), Paris, IRMC-Karthala, pp. 399-405.

BOURBOUZE A., 2002. Pastoralisme au Maghreb : la révolution silencieuse. *Fourrages*.

CAMPAGNE P., 2000. Conclusion. In: *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*. Paris, Karthala-CIHEAM, pp. 607-616.

ELLOUMI M. (éd.), 1996. *Politiques agricoles et stratégies paysannes au Maghreb et en Méditerranée occidentale*. Tunis, ALIF-IRMC, 519 p.

ELLOUMI M. (Ed.), 2002. *Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée*. Paris, IRMC-Karthala, 523 p.

GENIN D., 2005. Utilisation traditionnelle d'une ressource fourragère locale (*Stipa tenacissima*) en montagne aride méditerranéenne : perspectives socio-techniques. In: *Animal production and natural resources utilisation in the mediterranean mountains areas*, A. Georgoudis, A. Rosati, C. Mosconi (Eds), Wageningen, Wageningen Academic Publishers, EAAP Publication, n° 115, pp. 614-619.

GUILLAUME H., GENIN D., NOURI H., 2005. Mutations agro-pastorales et recompositions territoriales sur un transect montagne/plaine en Tunisie aride. In: *Animal production and natural resources utilisation in the mediterranean mountains areas*, A. Georgoudis, A. Rosati, C. Mosconi (Eds), Wageningen, Wageningen Academic Publishers, EAAP Publication, n° 115, pp. 39-44.

GUILLAUME H., PICOUET M., 2001. Paysages « naturels », systèmes de production agricole et patrimoine en Tunisie. In *Patrimoine et co-développement durable en Méditerranée occidentale*, Sekik N. (textes réunis par). Tunis, INP-ICM-PRÉLUDE, pp. 319-338.

GUILLAUME H., ROMAGNY B., 2003. *Sociétés, dynamiques d'occupation du milieu et compétitions sur les ressources naturelles dans la Jeffara tunisienne*. Rapport scientifique final de l'équipe du thème 2 du programme « Jeffara », Tunis, IRD-IRA, 248 p.

HANAFI A., GENIN D., 2003. Occupation des sols et relations entre dynamiques des milieux et systèmes de production. In: *Ressources pastorales et dynamiques des usages agropastoraux*, Genin D. (coord.). Rapport scientifique final du thème 1 du programme Jeffara, IRA-IRD, 89 p.

NASR N., 1993. *Systèmes agraires et organisations spatiales en milieu aride: cas d'El Ferch et du Dhahar de Chenini-Guermessa (Sud-Est tunisien)*. Thèse de Doctorat, Université de Montpellier III, 271 p.

ODS-AGORA 2000-AGROTEC. Ministère du développement et de la coopération internationale, 2003. *Étude de la branche oléicole dans le Sud tunisien. Diagnostic et perspectives de développement*. Médenine, Projet de coopération Tuniso-Italienne « Renforcement des capacités de l'ODS dans ses actions en faveur des PME », 67 p.

OUESSAR M., TAAMALLAH H., LABIADH M., DHAOU H., MEKRASI N., BEN KEHIA H., MAHDHI N., YAHYAOU H., BOUFELGHA M., 2003. *Ressources en eau et en sols et évaluation des techniques actuelles de lutte contre la désertification*. Rapport scientifique final de l'équipe du thème 4 du programme « Jeffara », Tunis, IRD-IRA, 125 p. + annexes.

PALLUAULT S., 2003. *Les périmètres irrigués privés dans la plaine de la Jeffara (sud-est tunisien) : de nouvelles opportunités face à la rareté de l'eau ?* Paris, Mémoire de DEA « Géographie et pratique du développement », Université Paris X-INA PG, Nanterre, IRD-IRA, 150 p.

PICOUET M., 2003. Analyse socio-démographique de la population. In : *Structures démographiques, activités socio-économiques des ménages et évolutions foncières*, Sghaier M., Picouët M., Gammoudi T., Fétoui M., Issaoui M. Rapport scientifique final de l'équipe du thème 3 du programme « Jeffara », Tunis, IRD-IRA, pp. 13-39.

RAHMOUNE L., 1995. *Dynamique des systèmes agraires du Sud-Est tunisien : cas de la presqu'île de Djerf*. Paris, Mémoire de DEA « Géographie et pratique de développement dans le Tiers Monde », Université Paris X-INA PG, 96 p.

ROMAGNY B., GUILLAUME H., 2004. L'accès à l'eau potable dans la Jeffara tunisienne : contradictions et nouvelles perspectives. *La Houille Blanche*, n° 1 : 52-59.

ROMAGNY B., GUILLAUME H., BEN OUEZDOU H., PALLUAULT S., 2004. *Ressources en eau, usages et concurrences dans la Jeffara tunisienne*. Documents de recherche du Laboratoire Population-Environnement-Développement, série Usages, appropriation, gestion des écosystèmes, n° 1, UMR IRD - Université de Provence 151, 38 p. (téléchargeable sur le site [http://: www.lped.org](http://www.lped.org)).

3. Les agriculteurs et l'environnement en Europe : une relation contre nature ?

En Europe, l'espace rural est le lieu où la société devenue largement urbanisée se pose symboliquement et matériellement le problème de son rapport à la nature (Jollivet, 2001). Pour une majorité de français, « l'environnement c'est la nature et la nature c'est la campagne » (Mathieu, Jollivet, 1989). Les fonctions dérivées et immatérielles de l'agriculture (paysages, biodiversité...) revêtent une importance croissante. L'agriculture productiviste et polluante, de plus en plus stigmatisée, repousse les hommes. Les citadins apprécient les havres rustiques et pittoresques loin des villes et de l'agriculture industrielle. « Les zones marginales qui ont échappé au productivisme agricole sont considérées comme répondant bien aux attentes actuelles de la société en matière d'environnement et de paysage¹ ». Mais alors que s'affirme dans ces régions une nouvelle figure du paysan « jardinier de la nature », alors que les urbains et néo-ruraux valorisent l'image nostalgique et idéalisée d'une paysannerie traditionnelle en harmonie avec la nature, une frange importante des agriculteurs s'oppose aux discours et politiques d'environnement perçus comme une menace pour leur identité professionnelle, une critique de leur action sur l'espace, voire une tentative de dépossession au nom d'une légitimité écologique imposée par les villes... « L'écologiste est la bête noire du paysan. Il tend à vouloir le supplanter dans ce qui fonde l'identité de la paysannerie: la gestion de la nature »².

La fronde des agriculteurs : production contre protection

La mise en place de Natura 2000³ dans les Pyrénées françaises analysée par Frédérique Blot, Corinne Eychenne et Johan Milian est à cet égard révélatrice. En Espagne, le récent Plan Hydraulique National (PHN),

1. In S. Petit et P. Fleury, partie I.

2. <http://www.reportage.loup.org/>

3. Natura 2000 est un réseau de sites en cours de constitution conformément à la Directive Habitats (DH) de l'Union Européenne (1992-2004).

soutenu par la majorité des agriculteurs et empruntant largement à la rhétorique du développement durable, permet-il de rompre avec la conception « productiviste » ?

Le paysage occupe une place croissante au sein des politiques agri-environnementales. Jacqueline Candau et Philippe Deuffic analysent la perception de la notion de paysage chez des agriculteurs de Dordogne. Y-a-t-il clivage de la profession agricole autour cette question ? Pourquoi les agriculteurs se méfient-ils tant du paysage ?

Une nature paysanne et autorégulée, ou une nature « marchandisée » et policée ?

Depuis 1992, la politique agricole européenne s'est emparée de l'agri-environnement comme d'un pilier⁴. Christine de Sainte Marie et Jean-Paul Chabert s'interrogent sur le discours idéalisant une nature paysanne et autorégulée. Celui-ci n'est-il pas d'abord utile à la promotion de nouvelles filières économiques dans les régions d'agriculture marginale ? Sous couvert de l'image valorisée d'une « nature paysanne », n'assiste-t-on pas à la naissance d'une nature « marchandisée », de plus en plus normée et policée ? Les auteurs analysent le conflit médiatisé entre les protecteurs du loup et les éleveurs en terme de concurrence entre deux filières économiques : Une vieille filière ovine en perte de vitesse, et une nouvelle filière « lupine » s'adressant à un nombre croissant de consommateurs de nature sauvage...

L'île de la Réunion, classée parmi les *hot spots* de la biodiversité mondiale, est menacée par les invasions biologiques. Dans ce département français d'outre mer au peuplement divers et relativement récent, Bernard Cherubini analyse la reconstruction symbolique et identitaire du rapport à la nature. L'idéalisation d'une « nature paysanne » ne conduit-elle pas à la « folklorisation » et « muséification » des pratiques et savoirs traditionnels, à l'installation d'un décor rustique privé de substance au service d'une nature livrée au développement touristique et résidentiel ?

4. Mesures agri-environnementales (MAE, 1992), Contrats territoriaux d'exploitation (CTE, 1999), Réseau Natura 2000 (Directive Habitats, 1992-2004).

Représentations et pratiques des agriculteurs face aux nouvelles politiques environnementales: les cas de Natura 2000 et de la politique de l'eau espagnole

*Frédérique Blot, Corinne Eychenne, Johan Milian**

Les principes érigés en règles de gestion des « ressources naturelles », apparus dans les discours institutionnels accompagnant les nouvelles politiques environnementales, énoncent la nécessité de mieux prendre en compte l'interface éco-socio-systémique¹ des espaces ruraux. De nouveaux objectifs et principes de gestion érigés en postulat, suggèrent un changement de représentations de la nature, impliquant aussi des changements de pratiques dans l'exploitation des « ressources naturelles ». Les engagements pris par les pays signataires de l'Action 21² à l'issue du Sommet de la Terre de Rio en 1992, mais aussi dans le cadre d'autres conventions internationales sont à ce titre significatifs. Par exemple dans le domaine de la gestion de l'eau, de nombreuses directives européennes ont contribué à imposer des normes de qualité contraignantes pour l'adduction d'eau potable et pour les eaux résiduaires, mais aussi pour les activités agricoles (Directive « nitrates » par exemple). Nous avons choisi d'aborder ici, à travers les exemples du dispositif Natura 2000 dans les Pyrénées et de la politique de l'eau dans le bassin du Segura (Espagne), les traductions de ces nouveaux discours politiques globaux dans les politiques nationales comme dans les systèmes de régulation locaux. Il s'agira de présenter comment sont interprétés et appliqués les principes

* Géographes. Département de Géographie-Aménagement, Université Toulouse II. UMR Dynamiques Rurales, Pavillon de la Recherche, 5, Allées Antonio Machado, F- 31 058 Toulouse cedex 9

1. Notion qui permet d'appréhender « l'ensemble des relations existant à propos de la gestion d'une ressource naturelle... ensemble [qui] comprend donc: les relations entre les facteurs écologiques [...] les relations entre acteurs sociaux..., les relations que les acteurs sociaux ont avec les divers facteurs du milieu [...] » (MONTGOLFIER J. (de), NATAL J.-M., 1987).

2. L'Action 21 est le document de présentation des objectifs et principes signés par les nations présentes au Sommet de la Terre à Rio en 1992 (CNUED, 1993).

émis dans les chapitres 13, 15 et 18 de l'Action 21³ à travers leur traduction communautaire : la Directive Habitats (DH) et la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)⁴. Nous proposons ainsi de mettre en parallèle deux politiques dites « environnementales » portant sur des objets différents : « la gestion de l'hydro-socio-système⁵ » et « la conservation de la biodiversité », qui toutes deux concernent au premier chef le rôle et la fonction clé des agriculteurs dans la gestion des milieux et des ressources potentielles qu'ils représentent.

S'inscrivant dans l'esprit des chapitres 13, 15 et 18 de la Déclaration de Rio, la DCE et la DH affichent un contenu théorique ambitieux. Elles introduisent par exemple le principe de « gestion intégrée » de l'eau comme des pâturages et terres de parcours, ce qui suppose, entre autres, de les envisager dans une perspective globale et non plus sectorielle et de traiter à égalité les intérêts de la société, de l'économie et de l'environnement. En matière de gestion de l'eau, selon les termes de l'Action 21, « *la gestion intégrée des ressources en eau est fondée sur l'idée que l'eau fait partie intégrante de l'écosystème et constitue une ressource naturelle [...], les ressources en eau doivent faire l'objet de mesures de protection tenant compte du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et de la pérennité de la ressource et visant à satisfaire ou à concilier les besoins en eau aux fins des activités humaines. [...] Dans la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau, il faut donner la priorité à la satisfaction des besoins fondamentaux et à la protection des écosystèmes* » (CNUED, 1993).

Nous proposons de mesurer ici deux aspects importants relatifs à la mise en œuvre de la gestion intégrée. En effet, les « ressources » en eau, entendues ici, dans un premier temps, au sens de « sources potentielles en eau » ne sont plus à appréhender uniquement en tant que telles. Ici, « *l'idée que l'eau fait partie intégrante de l'écosystème et constitue une ressource naturelle* » impose de fait de ne plus faire l'amalgame entre l'eau et les « sources potentielles en eau » (c'est-à-dire les fleuves, les nappes, etc. ou tout écosystème dont l'eau n'est qu'un constituant, bien qu'essentiel à son fonctionnement). Ainsi, il s'agit de ne plus dissocier les différents constituants

3. Chapitre 13 – Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des Montagnes ; Chapitre 15 – Préservation de la diversité biologique ; Chapitre 18 – Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau.

4. Directive 1992/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 ; DCE 2000, Directive 2000/60/CE, Directive du Parlement européen et du Conseil, du 23 octobre 2000, modifiée par la décision n° 2455/2001/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 novembre 2001.

5. Nous avons recours à cette formulation en écho à la notion d'éco-socio-système.

fonctionnels de ces hydrosystèmes⁶ mais de prendre en compte leur complexité et, par conséquent, les interactions affectant l'ensemble des composants dès qu'un phénomène naturel ou humain affecte un élément du système. La gestion intégrée implique, par conséquent, une approche multidisciplinaire, et trans-sectorielle afin de prendre en compte la complexité du système et l'interconnectivité des constituants humains et naturels. Ainsi parmi les éléments ayant conduit le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne à adopter la DCE, figure la nécessité « *d'élaborer une politique communautaire intégrée dans le domaine de l'eau* » afin notamment d'intégrer la « *protection et la gestion écologiquement viable des eaux* » par la mise en œuvre d'une gestion trans-sectorielle – c'est-à-dire de l'intégrer dans les autres politiques sectorielles communautaires, « *telles que celle de l'énergie, celle des transports, la politique agricole, celle de la pêche, la politique régionale, et celle du tourisme* »⁷.

De plus, parmi les objectifs centraux proposés dans le chapitre 18 de l'Action 21, les politiques de l'eau novatrices devraient « *veiller à ce que l'ensemble de la population de la planète dispose en permanence d'approvisionnements suffisants en eau de bonne qualité tout en préservant les fonctions hydrologiques, biologiques, et chimiques des écosystèmes, en adaptant les activités humaines à la capacité limite de la nature et en luttant contre les vecteurs de maladies liées à l'eau* » (CNUED, 1993). Ici, la notion de limite de la nature induit le postulat de ne plus adapter la ressource aux besoins mais de raisonner les besoins en fonction des ressources disponibles. Suivant cette logique, l'article 1^{er} de la DCE promet « *une utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles* » et tout particulièrement des « *ressources souterraines disponibles* » puisque ce sont ces écosystèmes aquatiques qui sont majoritairement susceptibles d'être surexploités – ce qui signifie que les quantités extraites sont supérieures à la capacité de renouvellement par le cycle de l'eau.

Ces notions transparaissent également dans le chapitre 15 relatif à la protection de la biodiversité qui fait référence à une « *exploitation non déprédatrice de la biosphère* ». Le principe de « *gestion intégrée* » est également présent dans le chapitre 13 à propos des zones de montagne. En revanche, le terme n'est pas directement employé dans la DH, promulguée peu avant Rio, et qui, sémantiquement, s'inspire de la Convention sur la diversité biologique de 1988. Il y est question de « *gestion durable* », de « *compatibilité des usages avec les objectifs de*

6. Nous avons ici recours à la notion d'hydrosystème qui renvoie à un « *système écologique complexe, organisé hiérarchiquement, et constitué de l'ensemble des biotopes et des biocénoses d'eau courante, d'eau stagnante, semi-aquatiques et terrestres, aussi bien épigées que souterraines* » (AMOROS C., PETTS G.E., 1993).

7. DCE, 2000, « *Directive 2000/60/CE* », op. cit.

conservation » et d'« évaluation des projets de développement ». En fait, le référentiel utilisé pour le programme d'application de la DH est écocentré⁸ mais, en pratique, ce sont les plans de gestion de site qui vont établir l'équilibre théorique entre enjeux de développement et enjeux de protection. Rappelons que ces plans ne sont pas obligatoires ; cependant, au fur et à mesure de l'avancée du calendrier d'application de la DH, la Commission a insisté sur les conditions de préparation de l'application des mesures favorables à la conservation des enjeux écologiques du réseau (DG XI, 2000).

Les deux textes suggèrent donc dans leurs discours une véritable rupture puisqu'ils introduisent de nouvelles représentations de ce qui fait ressource ainsi que des éléments d'innovation dans les modes de valorisation de la nature. Il y a cependant entre les deux une différence fondamentale : la DH est un texte passif quant aux modalités de construction des systèmes productifs de ressources à l'inverse de la DCE qui porte sur la gestion active de cette ressource.

Notre questionnement porte sur les implications de ces dispositifs et plus particulièrement sur la construction éventuelle de nouveaux référentiels politiques en matière de pratiques agricoles, ainsi que sur l'évolution des représentations et des pratiques des agriculteurs eux-mêmes. Pour cela, il convient donc d'analyser, dans un premier temps, la traduction en termes de politiques nationales et de modes de régulation locaux des nouvelles approches suscitées par ces discours, puis, dans un second temps de s'interroger sur leurs implications pratiques.

Traductions des principes de l'Action 21 dans les « nouvelles » politiques environnementales

Le Plan Hydrologique National espagnol : une traduction hydraulicienne

L'Espagne présente le Plan Hydrologique National (PHN) adopté en 2001 – document visant à mettre en œuvre la planification hydrologique prévue par la loi sur l'eau⁹ – comme un projet inscrit dans la continuité de la DCE et en rupture avec la politique hydraulique appliquée jusqu'ici (DGOHCA, 2000). À ce propos le texte du PHN reprend en grande partie les notions et concepts clés de l'Agenda 21 et de la DCE pour

8. L'objectif de conservation (« exigence écologique ») est prééminent sur le développement (« exigences économiques et sociales ») et l'interface dynamiques écosystémiques / pratiques de valorisation de l'espace est déclinée à travers les notions préventives de « détérioration » et de « perturbation ».

9. Texto Refundido de la Ley de Aguas (1999), Ley 46/1999 de 13 de diciembre, Ley de modificación de la Ley 29/1985 de 2 de agosto, de aguas aprobada por el Real Decreto Legislativo 1/2001, de 20 de Julio.

justifier l'objet central de ses propositions: le recours aux grands transferts entre bassins fluviaux (Blot, 2004). Ainsi, apparaissent les termes de « planification », à l'échelle du « bassin-versant » suivant l'objectif d'un « bon état » des masses d'eau et de gestion des extrêmes hydrologiques (étiages, crues) en appliquant les « principes de précaution », « participation » et « tarification ». Cependant, il est à noter que les expressions « gestion intégrée » ou « politique intégrée » n'apparaissent pas dans le texte espagnol.

En Espagne, l'évolution des pratiques agricoles vis-à-vis des hydrosystèmes est directement liée à l'évolution des politiques de l'eau. En effet, dès 1820 la Commission des chemins et canaux émettait l'idée selon laquelle un programme hydraulique favoriserait le développement de l'agriculture et par là même de l'ensemble de la nation (Del Moral, 1998). L'idée selon laquelle la bonne santé de l'économie est corrélée à la transformation des *secanos* en *regadíos*¹⁰ est alors très répandue. Ainsi, dès la fin du XIX^e siècle, l'État confie la gestion de l'eau à des Confédérations hydrographiques et s'engage dans la mise en œuvre d'une politique hydraulique planifiée des bassins fluviaux définis comme cadres de gestion pertinents dès 1926. Cette politique se fonde sur la réalisation de grands ouvrages de régulation afin de favoriser le développement de cultures irriguées, comme le met en évidence le *Plan Général des ouvrages hydrauliques*¹¹ de Lorenzo Pardo en 1933.

Depuis cette période les aménagements hydrauliques sont associés, dans l'imaginaire des populations, à l'idée de « progrès social et économique » (Clarimont, 1999) pour lutter contre un déterminisme naturel qui oblige l'agriculture à faire face, tantôt aux excès, tantôt aux pénuries en eau des fleuves. Dans le bassin du Segura, suite au *Plan Général des ouvrages hydrauliques*, un *Plan de mise à profit intégrale du haut bassin du Segura* fut proposé dès 1941. Le titre de l'ouvrage de S. R. Cuchoud de 1963 rend compte de la logique d'alors: *Un demi-siècle de travaux pour dominer et mettre à profit les eaux du río Segura* (Cuchoud, 1963).

La gestion des fleuves passe par la gestion de l'eau qui représente alors un « intrant » ou une « matière première » pour l'agriculture. L'approche hydraulicienne repose sur une conception de l'eau en tant que matière renouvelable à l'infini suivant un cycle, et propose de maîtriser quantitativement et donc d'aménager les fleuves suivant un objectif d'« exploitation intégrale des eaux » (*aprovechamiento integral de*

10. *Secanos*: cultures non irriguées; *Regadíos*: cultures irriguées.

11. Création des dix premières Divisions hydrologiques en 1865 transformées à la suite de la loi sur les eaux de 1879 en sept Divisions des travaux hydrauliques qui proposeront de nouveaux projets afin de réaliser le « premier document de planification nationale de la ressource », le « Plan général d'irrigation et de travaux hydrauliques », rédigé par l'organe de coordination auxquels elles sont soumises « l'Inspection générale des travaux hydrauliques ». (Clarimont, 1999).

*las aguas*¹²). Dans ce contexte, les approches trans-sectorielles ou encore les études d'impact environnemental sur les écosystèmes ne sont pas à l'ordre du jour. Cette représentation est aujourd'hui remise en cause puisqu'il ne s'agit plus de gérer l'eau en tant que telle, mais les écosystèmes aquatiques. Sur la base du Plan de 1933, l'application des politiques agricoles et des politiques de l'eau a abouti en 1978 à la mise en service de l'*Acueducto Tajo-Segura* (ATS), canal de 292 kilomètres qui permet de transférer une partie de l'eau du Tage vers le bassin du Segura¹³ afin de pallier les écarts importants entre périodes de crue et périodes d'étiage caractéristiques du climat méditerranéen subaride de l'Espagne du sud-est.

Il en résulte dans le bassin du Segura qu'à chaque accroissement des superficies irriguées correspond une augmentation de l'offre en eau au moyen d'infrastructures complémentaires ou d'autorisation de prélèvements supplémentaires. Pourtant, le transfert Tage-Segura, supposé en 1980 ouvrir « *les perspectives d'une correction durable, sinon définitive, du déficit en eau de la région et d'une mise en valeur totale des terroirs aptes à l'agriculture de haut rapport* » (Herin, 1980) s'avère aujourd'hui insuffisant puisque le déficit total est passé de 272 à 460 millions de mètres cube entre 1972 et 1999 (CHS, 2000).

Pour résoudre ce problème récurrent dans le bassin du Segura, le PHN et le Plan Hydrologique du Segura appuient leurs propositions de gestion sur la réalisation de nouveaux transferts d'eau, mais cette fois, en majorité en provenance du bassin de l'Èbre, c'est-à-dire de poursuivre dans la continuité de la politique hydraulique mise en œuvre depuis plus d'un siècle. Ici, les fleuves et nappes souterraines ne sont pas appréhendés en tant qu'écosystèmes aquatiques complexes, mais en tant que réservoirs potentiels en eau que l'on valorise en les reliant par de grands conduits et canaux. Non seulement le PHN s'inscrit dans une continuité politique qui contribue à renforcer une conception de l'eau et des écosystèmes aquatiques en tant que ressource minière, mais il contribue aussi à alimenter un cercle vicieux où la demande en eau ne tient compte, à aucun moment, des limites naturelles des écosystèmes aquatiques.

12. Autres exemples de projets sur les bassins du Guadalquivir (Aguila Y Rada, 1929) et de la Noguera Ribagorzana (Barrère, 1954).

13. Au départ il était prévu de transférer jusqu'à 1 000 hm³/an mais compte tenu des pertes et des contraintes d'exploitation la moyenne annuelle du transfert depuis 1980 est autour de 290 hm³/an (Sandoval Rodriguez, 1989).

La mise en place de Natura 2000 dans les Pyrénées françaises : l'interface complexe entre pastoralisme transhumant et politiques de protection

Dans les Pyrénées centrales françaises, les gestionnaires d'estives, à l'instar d'autres usagers (forestiers, cultivateurs, chasseurs), craignent que le classement en zone Natura 2000¹⁴ ne s'accompagne à terme d'une volonté accrue de « protection » des milieux et ne remette en cause tout ou partie de leurs pratiques. Pour la profession pastorale, l'application de la DH et la mise en place de Natura 2000 sur les terres de parcours viendraient confirmer la prévalence de la fonction environnementale désormais affectée aux espaces d'altitude. À leurs yeux, ce processus nierait donc d'une certaine façon la fonction productive des estives, les pratiques pastorales apparaissant comme des auxiliaires d'entretien de l'espace au service d'objectifs environnementaux déterminés à un échelon exogène. Dernier né des politiques environnementales, le projet de réseau de sites Natura 2000 ne vient en définitive que souligner un problème d'évolution structurelle qui est celui de la recomposition des sociétés et des territoires montagnards.

Si les éleveurs transhumants se sentent aujourd'hui marginalisés, c'est principalement en raison de deux phénomènes :

— La place croissante occupée par les nouvelles fonctions attribuées aux espaces montagnards, lesquelles se sont essentiellement développées autour des activités récréatives et résidentielles ; les conséquences sociospatiales en sont nombreuses : mitage résidentiel, fréquentation accrue des pacages, dérangements des troupeaux, partage de l'espace avec des infrastructures touristiques, érosion du pouvoir des éleveurs dans les communes de montagne, etc.

— L'évolution de la profession au cours des trois dernières décennies, sous l'influence des effets de la PAC, qui a favorisé la disparition de nombreuses exploitations et l'émergence de « grosses » exploitations pastorales de fond de vallée.

Les éleveurs transhumant sont donc confrontés à des évolutions socioéconomiques structurelles qui les marginalisent, économiquement et démographiquement, et par voie de conséquence électoralement. S'ils sont d'une certaine manière résignés quant à l'amointrissement de leur place sociale « *en-bas* », dans les vallées, leur discours se fait beaucoup plus revendicatif en ce qui concerne « *l'en-haut* », l'estive : ils veulent rester « chez eux », dans cet espace mi-sauvage, mi-domestique très

14. Natura 2000 est un réseau de sites en cours de constitution conformément aux objectifs définis par la Directive Habitats. La dernière évaluation du projet portait sur 600 000 km², soit près du cinquième de la superficie de l'Union Européenne.

chargé idéologiquement. De fait, la représentation collective majoritaire qui fait de la montagne un « espace naturel », représente pour eux une occultation de leur histoire en tant que groupe social, une négation de leur action sur l'espace et enfin une dépossession. Ils tiennent à défendre leur place sur les espaces d'altitude alors même qu'ils se sentent remis en cause dans leur légitimité à utiliser l'espace collectif des villages, où ils ont l'impression de déranger voire de salir :

« On est gênants parce que le maire et les autorités de maintenant, ils préféreraient sept ou huit éleveurs avec dix vaches chacun. On n'apporte pas assez de voix, par rapport aux emmerdements que l'on crée, on nous traite de pollueurs... »

« Ils ont qu'à retourner de là d'où ils viennent si ils sont pas contents. Les vaches étaient là avant eux. Presque on gênerait ici aussi, il faut pas qu'une vache passe sur la place, il faut pas qu'une brebis passe sur la place. »

Alors que les éleveurs pensaient avoir répondu aux demandes du référentiel productiviste formulé par les politiques publiques dans les années 1970/1980, en se restructurant au prix d'investissements coûteux et surtout d'importants sacrifices sociaux, cette modernisation a renforcé depuis le fossé entre ce que revendiquent être les éleveurs et l'image idéalisée d'une paysannerie traditionnelle que recherchent les urbains et les nouveaux résidents ruraux.

Aussi, en symbolisant de manière exemplaire l'irruption des mécanismes d'une organisation sociétale fondée sur une économie de services, les politiques environnementales sont à la source d'un curieux paradoxe. Elles ont intégré le rôle globalement positif joué par les pratiques pastorales extensives, qui ont un impact ténu sur les milieux et peuvent jouer un rôle actif dans la préservation de certaines dynamiques d'espèces¹⁵. Mais les incitations portées dans les différentes politiques agri-environnementales sont perçues par les éleveurs transhumant comme une évaluation négative de leurs pratiques et une accusation plus ou moins explicite de ne pas gérer correctement les espaces pastoraux, voire de ne pas s'occuper suffisamment de leurs animaux. La résistance à toute forme de prescription extérieure sur la conduite des troupeaux en estive devient dès lors pour ces éleveurs, la marque de leur capacité à décider eux-mêmes et à garder le pouvoir sur la montagne.

Ce rapport conflictuel conduit à envisager les politiques environnementales comme induisant une opposition entre production et protection. À propos de Natura 2000, ce postulat peut s'expliquer par le fait qu'à l'amont, l'approche réflexive de la DH a été conçue selon une interprétation conservatoire de la protection de la nature (Rémy et al.,

15. Ce constat est même rappelé dans les manuels d'interprétation de la DH élaborés par la Commission Européenne.

1999; Milian, 2001) en apparence très déconnectée des pratiques gestionnaires des milieux bioanthropisés. Mais l'analyse de la fronde des acteurs du monde rural qui s'est produite en France durant la période 1995/1997 a révélé une fois de plus la méconnaissance des mécanismes d'application de la législation européenne, le texte de la directive n'anticipant nullement sur la phase opératoire de la construction du réseau Natura 2000 en lui-même.

Les réactions des éleveurs estivant face aux procédures Natura 2000 sont donc pour le moins réservées. La plupart d'entre eux connaissent mal le sujet et s'intéressent d'abord aux aides éventuelles que cette politique pourrait générer, et qui restent bien faibles face aux programmes spécifiques de soutien au pastoralisme¹⁶:

« [Natura 2000] ça me fait ni chaud ni froid. Ça ne devrait pas rapporter d'argent parce que c'est des idéologues ça, ils ont de grandes idées mais ils n'ont pas d'argent. »

La profession agropastorale a du mal à identifier la place que pourrait jouer à moyen terme Natura 2000 dans la politique de soutien à l'élevage de montagne. Cette distorsion entre les objectifs techniques et stratégiques de Natura 2000 et les attentes des éleveurs repose sur plusieurs raisons.

C'est tout d'abord le fait d'une méconnaissance de ce qu'est au fond Natura 2000 et de la confusion apparue chez certains acteurs suite à l'évolution de l'interprétation technico-administrative de ce dispositif. Il est indispensable de rappeler que pour le législateur européen et pour la Commission Européenne, Natura 2000 n'est pas une politique agri-environnementale, même si le discours, y compris au niveau de Bruxelles, encourage à la valorisation du patrimoine naturel grâce à Natura 2000¹⁷. Cette approche est une déclinaison française de l'application de la DH, relativement récente d'ailleurs puisque ce choix n'a été entériné qu'en 1999 lors de la rédaction du PDRN¹⁸, qui tend à faire de Natura 2000 un outil de développement rural¹⁹. Il faut rappeler

16. Sur les différentes politiques de soutien au pastoralisme voir Eychenne, 2003; Milian, 2003. Vis à vis de l'accompagnement financier éventuel des mesures prises dans le cadre des plans de gestion de sites, la Commission a reconnu elle-même l'insuffisance des moyens et la complexité des paramètres de gestion (COMMISSION EUROPÉENNE, 2002).

17. Conclusions de la Conférence de Bath « Natura 2000 et vous : un partenariat », 29-30 juin 1998.

18. Le Plan de Développement Rural National a été mis en place suite à la Loi d'Orientation Agricole de juillet 1999 pour décliner, sur la période 2000/2006, le deuxième pilier de la PAC, lequel est consacré à l'élaboration et l'application de stratégies de développement conciliant les enjeux sociaux, agricoles et environnementaux des espaces ruraux.

19. Cette perspective a été encore récemment rappelée par M. J.-F. Le Grand, sénateur de la Manche et probablement l'un des élus les plus investis dans le dossier Natura 2000. M. Le Grand rappelait ainsi en juin 2003 à l'ouverture du Colloque du Sénat sur Natura 2000 que « *Natura 2000 se trouve au cœur d'un aménagement partagé et concerté de nos territoires* ».

également qu'au cours de la décennie 1990 et jusqu'à une date récente, l'administration et les gouvernements successifs ont hésité, tant sur la viabilité économique du pastoralisme transhumant de montagne (qui n'est de surcroît pas singularisé en tant que tel par les dispositifs européens de la PAC) que sur les objectifs et les moyens d'application de la DH, d'où plusieurs changements d'approches, de méthodes et d'outils.

La confusion est également nourrie par le flou entourant la notion de « pratiques traditionnelles ». Les éleveurs montagnards évoluent à l'heure actuelle dans des systèmes de production qui semblent proches dans leurs grandes lignes des systèmes traditionnels décrits dans les grandes monographies régionales, avec notamment la pratique de l'estivage. Pourtant quelle commune mesure y a-t-il entre ces systèmes traditionnels de très petites exploitations centrées sur les cultures vivrières et reléguant l'élevage au second plan, basés sur l'exploitation méthodique d'une main d'œuvre familiale et bon marché, et les exploitations agricoles de ce tournant de siècle ? La modernité n'a certes pas pris ici la tournure industrielle qu'elle revêt dans les régions d'élevage de l'ouest de la France par exemple, ou dans les régions espagnoles évoquées dans cet article, mais les éleveurs montagnards ont cependant pris le train de la modernisation agricole²⁰.

Les éleveurs s'opposent dès lors à l'accumulation de poncifs sur leur « inertie », leur « traditionalisme » régulièrement qualifié d'archaïsme et veulent être reconnus pour leur professionnalisme. Ils revendiquent d'autant plus la reconnaissance de la dimension productive de leur activité que leur revenu est à l'heure actuelle largement dépendant des aides²¹. En s'opposant d'une certaine manière aux préconisations agri-écologiques, ils réaffirment leur identité d'éleveurs dont les pratiques quotidiennes ont pour objectif d'élever des animaux de qualité dont ils réclament la révision de la valeur marchande :

« Qu'on nous paye les broutards²² le prix et qu'on nous emmerde pas avec ça. »

En fin de compte, les éleveurs transhumant refusent que leur métier, ses savoir-faire et ses objectifs spécifiques, n'apparaissent plus que comme l'épiphénomène d'une agriculture devenue une activité de service.

20. En vingt ans, alors que disparaissaient 60 % des exploitations, la surface par exploitation dans la montagne ariégeoise a triplé, passant de 13 à 36 ha. Les chefs d'exploitation sont beaucoup plus jeunes, avec un tiers seulement de plus de 55 ans, contre 53 % en 1979 et ils se sont spécialisés dans l'élevage bovin ou ovin allaitant. Contrairement aux prévisions, la pluriactivité n'a pas explosé et reste inférieure à 30 %.

21. 111 % du revenu moyen des éleveurs pyrénéens en 1995 (résultats RICA 1995, d'après le Conseil national de l'Évaluation et le Commissariat général du Plan, 1999).

22. Animal jeune élevé avec sa mère jusqu'au sevrage (7 à 9 mois pour les veaux, 3 à 5 mois pour les agneaux) qui tète et consomme progressivement de l'herbe.

Traductions pratiques et modes de régulation locaux

Le PHN, place hégémonique d'un référentiel modernisateur productiviste : opposition traditionnels/modernes

Il convient ici de préciser que la traduction nationale de la DCE ne remet aucunement en cause les pratiques agricoles que la politique hydraulique a contribué à construire. Le PHN est ici présenté de façon très favorable. L'Autonomie régionale de Murcia met à la disposition de la population des tee-shirts, des casquettes et des autocollants imprimés du slogan « Sí al PHN » (Oui au PHN). Les affiches et graffiti indiquant une même adhésion au projet sont très courants dans les rues de Murcia. Les agriculteurs du bassin du Segura ne voient donc pas dans la politique de l'eau nationale une politique environnementale, mais bien une politique hydraulique favorisant le développement agricole puisque les grands aménagements sont encore synonymes de progrès social et économique. Nous proposons ici d'apporter des éléments de compréhension de la construction historique des représentations et pratiques agricoles vis-à-vis des écosystèmes aquatiques.

Au cours du siècle un modèle agricole de référence s'est peu à peu imposé : l'agriculture irriguée, et au début du siècle la *Huerta* de Murcia était associée à une agriculture riche dans une zone où les températures et l'ensoleillement sont favorables à une agriculture intensive diversifiée à condition que l'eau ne manque pas. À partir de 1939 l'*Instituto Nacional de Colonización* (INC), devenu en 1971 l'*Instituto de Reforma Y Desarrollo Agrario* (IRYDA), eut pour objectif de favoriser l'émergence d'une agriculture plus intensive et rémunératrice, utilisant des techniques de production « modernes » dont les produits sont essentiellement destinés à l'export, en ayant recours à des plans de développement agricole. « *La règle entrepreneuriale, le critère de rationalisation et de modernisation économique, la norme du fonctionnement industriel* » gagnèrent du terrain au cours des années 1950. à ce titre, les remembrements figurent parmi les nouveaux outils prévus par la loi dès 1952 (Ortega Cantero, 1993). Ainsi, les exploitations modèles « modernes » doivent être de taille suffisante pour s'inscrire dans des réseaux de commercialisation destinés à l'export. Il s'agit alors « *d'améliorer les conditions productives et économiques et contribuer au développement industriel du pays* » (Ortega Cantero, 1993).

L'agriculture du bassin du Segura a donc été incitée à augmenter sa productivité en ayant recours à de nouvelles techniques de production, de nouveaux modes d'organisation (filières de production et de commercialisation). L'ouvrage *El regadío Murciano, problema nacional*, publié en 1961, contribua à légitimer ces politiques agricole et hydraulique en identifiant un seul problème à l'origine des inégalités entre les niveaux de vie des

agriculteurs : le manque d'eau. Or à aucun moment il n'est question de mettre en œuvre une véritable réforme agraire qui mettrait en discussion les rapports de pouvoir au sein même des *regadíos* et des *secanos* (Herin, 1976). Ainsi, pour l'ensemble des zones déclarées d'intérêt national²³ par l'INC, les plans de développement agricole étaient accompagnés d'autorisations d'exploitation des aquifères et de réalisation d'infrastructures hydrauliques.

Aujourd'hui l'ensemble des exploitations de ces zones considérées comme « modernes »²⁴ et exemplaires par de nombreuses institutions (Confédération Hydrographique, Conseil Agricole régional) sont pourtant situées sur les principaux aquifères surexploités et bénéficient des eaux transférées en provenance du Tage par l'intermédiaire de l'ATS (Barciela, 1990 ; Pérez Picazo, 1998). L'agriculture « moderne » correspond ici à l'agriculture qui fut développée pendant cette période, en opposition à une agriculture « traditionnelle » des fonds de vallées, considérée comme archaïque, caractérisée par une micro-parcellisation en concurrence avec l'expansion résidentielle à proximité des noyaux urbains et qui utilise des techniques d'irrigation gravitaire dites traditionnelles.

Ainsi, la célèbre *Huerta* de Murcia implantée dans la plaine alluviale du Segura et qui bénéficiait donc à la fois des alluvions et de l'eau du fleuve, autrefois présentée comme « *une des plus riches régions d'Espagne* » (Sermet, 1953) est aujourd'hui un modèle agricole présenté de façon très négative à la fois par les agriculteurs et les institutions. Les agriculteurs rencontrés dans cette zone y voient une agriculture sans avenir. Ils n'envisagent pas, en effet, de transmettre leurs exploitations, qui sont transformées en parcelles à bâtir pour les nouvelles générations. De plus, selon les agriculteurs des *vegas medias* et *bajas* traditionnelles « *le fleuve amène de moins en moins d'eau vers les acequias* » pour l'agriculture traditionnelle ce qui contraste avec le « *bruit rafraîchissant des acequias coulant à gros bouillons boueux* » évoqué par Jean Sermet en 1953. Selon eux, les gestionnaires et institutions, responsables de la répartition des eaux sur l'ensemble du bassin, détournent les « *eaux du fleuve au profit des canaux* » – faisant ici référence aux canaux du Postransfert – qui alimentent l'agriculture « *des Campos* » (zones déclarées d'intérêt général par l'INC), agriculture moderne industrielle. Ces changements contribuent entre autres à déstabiliser l'organisation des irrigations murciennes auparavant « *strictement calculées et respectées* » (Sermet, 1953), puisque le manque d'eau pour répondre aux besoins de la *Huerta*

23. Zones d'intérêt national dans le bassin du Segura : déclarées en 1941 les Saladares de Albaterra, Crevillente et Elche, puis en 1974 et 1975 le Campo de Cartagena et le Valle de Guadalentin.

24. Nous précisons ici que les termes *moderne* et *traditionnel* sont employés par les agriculteurs et les institutions du bassin du Segura afin de différencier deux modèles qui sont présentés comme opposés.

tend à favoriser des prélèvements intempestifs. Ainsi, lorsque l'eau passe enfin dans les *acequias*, certains nous ont dit « *c'est au premier servi* ».

De fait, l'agriculture dite « traditionnelle » et les savoir-faire auxquels elle renvoie – utilisation, entretien des réseaux réalisés pour certains d'entre eux à l'époque romaine; partage et gestion de l'eau disponible; connaissance du fonctionnement hydrologique du fleuve et des nappes; techniques culturales, nivelage des sols, etc. – n'est pas l'agriculture favorisée par les politiques de l'eau et agricole. L'agriculture aujourd'hui promue par les institutions est une agriculture productiviste du type « *Campo de Dalías*²⁵ ». En effet, selon les institutions, dans la Région de Murcia l'agriculture qui mettrait le plus en valeur l'eau serait l'horticulture sous serres, environ 2 €/m³ de Valeur Ajoutée Nette, alors que, pour les autres modèles, cette valeur est estimée inférieure à 0,50 €/m³. Pour la quasi totalité des agriculteurs rencontrés, traditionnels comme modernes, le PHN est une bonne solution. Pour certains il représente la possibilité de bénéficier de plus d'eau (les modernes verront leurs dotations de l'ATS concrétisées: « *l'eau qu'on nous doit* »); d'autres pensent pouvoir « *transformer leurs secanos en regadíos* », et les traditionnels y voient l'opportunité de retrouver les débits normaux du fleuve « *pour être enfin tranquilles* ».

Dans ce cas précis, comme nous l'avons vu, l'ensemble de ces considérations s'inscrit dans une logique historiquement bien ancrée, selon laquelle les fleuves, les nappes et autres écosystèmes aquatiques ne représentent que des ressources en eau, par conséquent en contradiction avec la gestion intégrée dont l'un des objectifs est de favoriser une perception globale du fonctionnement des écosystèmes au sein de bassins-versants dont l'eau n'est alors qu'une des composantes. L'un des principaux indicateurs d'une conception réductrice des écosystèmes aquatiques est que, pour l'ensemble des personnes rencontrées, « il se perd beaucoup d'eau à la mer », ce qui est significatif d'une occultation, consciente ou non, d'une partie du cycle de l'eau. De plus, bien que la grille d'entretiens que nous nous étions fixées n'utilise à aucun moment le terme eau – nous parlions du fleuve, de la nappe –, l'eau est apparue comme la principale, voire la seule, composante retenue et fortement appropriée. De même, lorsque nous parlions de bassin-versant, échelon supposé favoriser une conception globale du fonctionnement des cours

25. Agriculture qui porte le nom de la plaine littorale déclarée d'intérêt national par l'INC en 1941 dans la Province d'Almería: le « Campo de Dalías ». C'est une agriculture intensive sous serres de type industriel dont les produits sont en majorité destinés à l'exportation, développée dans des zones naturellement non propices à l'agriculture – sols impropres aux cultures, absence d'alimentation régulière en eau sous climat semi-aride – grâce à l'innovation technique – cultures hors sol, irrigation localisée à partir de puits profonds ou de transferts – inspirée parfois de techniques anciennes – sol *enarenado*; abris type *parales*.

d'eau, celui-ci s'avérait « à géométrie variable » en fonction des interlocuteurs ; le bassin correspond avant tout à une zone d'alimentation en eau, ce qui signifie une fois encore la prééminence de la préoccupation quantitative.

Réappropriation patrimoniale et volonté d'affirmation des éleveurs transhumant comme groupe socio-économique – l'interface pastoralisme transhumant / Natura 2000 en pratique dans les Pyrénées ariégeoises

La recherche de légitimation par l'antériorité des pratiques

Les éleveurs transhumant pyrénéens cherchent dans la référence au passé une légitimation de leurs pratiques actuelles, en les inscrivant dans une continuité. En revendiquant l'antériorité de leurs propres référentiels territoriaux, ils s'offrent la possibilité de démythifier la parole scientifique, qui leur est présentée comme valeur d'expertise justifiant l'affectation environnementale de leurs territoires.

« Qu'un savant, y'en a eu, y'en a encore, qui se plaisent à aller en montagne, à regarder les bestioles, ceci et cela, moi j'aurais jamais cru qu'il y ait tant de bêtes en montagne, ceux là, c'est bien. Maintenant, aller te dire parce que là il va y avoir 4 fleurs qui sont soi-disant rares, on va pas dire au berger tu laisses pas tes bêtes là, où on va ? Si ça ne va pas jusque là, si c'est seulement idéologique et pour passer le temps de certaines personnes, moi j'y vois pas d'inconvénients. Parce que ces plantes qui y sont, elles y étaient avant, elles y sont encore, et elles y resteront encore et il y a eu du bétail de tout temps. »

La référence à la tradition, dont Gérard Lenclud rappelait « l'utilité [...] de fournir au présent une caution pour ce qu'il est, [...] d'offrir à tous ceux qui l'énoncent et la reproduisent au jour le jour le moyen d'affirmer leur différence et, par-là même, d'asseoir leur autorité » (Lenclud, 1987) permet ici aux éleveurs de lutter contre la domination symbolique qu'ils subissent, d'affirmer leur différence et surtout leur antériorité sur la montagne, garante de leur légitimité.

La critique du dispositif de régulation

Les éleveurs transhumant fustigent l'absence de concertation qui caractérise selon eux la préparation des DOCOBs²⁶, absence d'autant plus mal vécue qu'elle avait déjà marqué l'introduction de populations allogènes d'ours, décision qui fut fortement contestée localement.

26. DOCUMENT d'OBJECTIFS : version française du Plan de gestion de site Natura 2000, cette procédure a été généralisée à l'ensemble des sites proposés au réseau.

« [Natura 2000] y'a des réunions on est jamais convoqués. C'est comme l'ours, prends ça et ferme ta gueule. Ça vient de Paris et ils nous montent ça là. Ils ont été pressés par Bruxelles parce que la France n'avait rien fait, alors ils se sont dit, là il y a les ours, on va y mettre Natura 2000 aussi et puis voilà. Ça fait des contraintes en plus et à nous ça nous apportera rien, des emmerdements [...] L'ours on n'a rien demandé à personne, les élus ont râlé, et 4 ou 5 ans après on refait la même chose pour Natura 2000, ils nous prennent pour rien. On est considérés pour des riens du tout. »

Ce discours est relayé au niveau des lobbies catégoriels locaux :

« Cette situation [la réintroduction de l'ours] est insupportable, même s'il n'y avait qu'une seule brebis tuée durant tout l'été, car c'est une opération pour laquelle nous n'avons pas été concertés. C'est inadmissible car nous subissons de plein fouet une opération qui a été lancée à grand renfort de médiatisation et de financements. » (Syndicat pastoral ovin)

Ainsi que par des organisations professionnelles qui dramatisent la situation :

« Que ce soit le lynx dans le Jura, le loup dans les Alpes ou l'ours chez nous, il y a une incompatibilité évidente avec notre métier d'éleveur [...] Le premier témoignage que nous avons eu est celui d'éleveurs qui, quand ils ont eu le choix de changer de production, l'ont fait. Entre ovins et bovins, ils ont choisi les bovins. D'autres arrêtent l'estive. Ils diminuent le cheptel et essaient de garder le troupeau sédentaire et de ne pas le faire estiver. Cela a un impact indirect sur le pastoralisme et, à terme, sur l'entretien du paysage. »²⁷

En fait, les éleveurs transhumant éprouvent de la difficulté à établir ce que peut être leur « place de participation » dans un jeu de concertation qui se répartit essentiellement entre l'État, les élus et les organisations rurales. Au sein des comités de pilotage, la discussion ne se fait pas vraiment au niveau des individus mais à celui des structures de pouvoir politique, économique et technique, de niveau local et départemental. Les éleveurs peuvent se sentir « laissés pour compte » d'une certaine manière, mais c'est aussi le fait de leurs propres organisations professionnelles, plus particulièrement de la chambre d'agriculture et de la fédération pastorale de l'Ariège.

La transposition du problème de l'ours au niveau des luttes d'influence

Dans les montagnes alpines la mise en place de Natura 2000 s'est ajoutée à la problématique du retour des grands prédateurs. Cette dernière constitue un double problème dans les Pyrénées, d'abord avec l'ours par introduction de populations allogènes et développement d'une nouvelle souche, et bientôt avec le loup par retour naturel. Face aux

27. Propos du Président du syndicat ovin de l'Ariège.

enjeux socio-économiques qu'il génère, le problème de l'ours a entraîné des positions de principe des élus, notamment des conseillers généraux, mais aussi des organisations professionnelles agricoles.

En conséquence, les éleveurs, notamment en Ariège, n'ont pas eu un relais toujours positif de Natura 2000, qui, dans la confusion, a été associé non seulement à l'ours mais aussi à l'ONF²⁸, au « parc national »²⁹ et à tout ce qui pouvait représenter une contrainte dite « d'environnement », ce qui dans ce département est toujours vécu d'abord comme une tentative d'ingérence du pouvoir central. La distinction sémantique entre conservation et préservation est pour eux vide de sens : Natura 2000 est perçu comme une politique de protection de la nature dans tout le sens rigoriste et exclusif du terme.

Il n'y a pourtant pas d'hostilité généralisée aux politiques dites agri-environnementales. L'Ariège a accueilli l'une des premières expériences de l'application de l'article 19 puis plusieurs opérations de MAE, dont certaines portaient notamment sur la gestion des estives. Il convient également de rappeler qu'une petite quantité d'éleveurs, y compris des éleveurs ariégeois, ont adhéré au programme piloté par la DIREN sur les aides accompagnant le Plan Ours, lancé en 1996. Ce nombre va croissant, bien que certains groupes au contraire aient choisi de se retirer du dispositif pour signifier clairement leur opposition à la réintroduction.

« Ils nous ont bien appâtés avec le Plan ours avant d'en remettre. Ils nous ont subventionnés pour des héliportages et tout ça, ils nous ont fait miroiter plein de belles choses, avant de nous coller l'ours, purement et simplement et depuis on a refusé toute subvention [...] Et ils se sont bien fichus de nous. »

Sous la pression de différents appareils catégoriels, ceux des ministères de l'environnement et surtout de l'agriculture, ceux des organisations professionnelles agricoles et rurales, et enfin ceux des structures de décision politique (notamment le Conseil Général), l'antagonisme entre les éleveurs transhumant « réfractaires à l'ours » et les éleveurs dits du « Plan Ours » est manifeste.

Les « pro-ours » comme les « anti-ours » revendiquent d'agir selon des pratiques allant dans le sens de la qualité et de la préservation de l'environnement. En fin de compte, il existe un double antagonisme entre éleveurs : sur le plan idéologique d'abord, qui renvoie à l'acceptation ou non

28. Il y a en Ariège un vieil antagonisme entre les populations locales et l'ONF, gestionnaire de vastes domaniaux (78 000 ha sur l'ensemble du département soit 17 % de sa superficie) notamment en montagne (43 % de la surface pastorale). Le fait que l'ONF ait eu rapidement en charge la préparation de trois DOCOBs n'a pas été très bien perçu dans le département. Dans un premier temps, Natura 2000 a été ainsi volontiers compris comme un nouvel outil manipulé par l'État pour permettre à l'ONF de s'appropriier un peu plus la gestion des territoires montagnards.

29. Le projet de Parc national de la Haute-Ariège, conduit entre 1975 et 1980, n'a pas abouti en raison de l'importante hostilité locale.

de grands prédateurs sur leur espace de travail ; sur le plan de la stratégie socioprofessionnelle ensuite, certains éleveurs souhaitant profiter du Plan Ours pour créer une dynamique plus autonome des appareils politiques et catégoriels existants, utilisant ainsi l'ours à des fins commerciales.

L'acceptation d'une adaptation limitée des pratiques

On peut se poser la question de savoir si l'attitude des transhumants ariégeois diffère de celle de leurs collègues installés dans d'autres parties de la chaîne. Dans les autres principaux secteurs de pastoralisme transhumant, situées à l'Ouest de la chaîne (en Béarn ou en Pays Toy par exemple) les positions sont globalement les mêmes, le discours de légitimation étant là-bas renforcé par le poids historique des commissions syndicales. Le comportement est plus modéré dans les Pyrénées-Orientales du fait d'un autre vécu relationnel entre les politiques de protection et la problématique pastorale. Dans certaines contrées des Pyrénées catalanes marquées par une forte déprise rurale et encore marginalisées, des enjeux environnementaux aigus ont favorisé un rapprochement entre les éleveurs et les différents acteurs de la protection (ONF, réserves naturelles, communes), malgré l'existence de certaines tensions résiduelles.

Le choix défendu par l'administration de faire de Natura 2000 un outil d'intégration des enjeux de la préservation de la biodiversité au sein des problématiques catégorielles des acteurs du monde rural suppose que l'on soit en mesure de construire une interaction réelle entre leurs objectifs réciproques. Si, comme nous l'avons vu, les éleveurs transhumants sont difficilement prêts à concéder de nouvelles adaptations de pratiques sur le plan idéologique, ils sont également relativement peu en mesure de les intégrer sur le plan matériel.

D'une part, ils disposent de peu de marge de manœuvre sur le plan économique. Les CTE apportent un soutien financier important mais encore insuffisant, pour une contrepartie environnementale assez faible. L'une des conjonctions les plus intéressantes (mais pas la seule) entre le pastoralisme montagnard et Natura 2000 porte sur la gestion des estives sur lesquelles sont déjà souvent en place des outils agri-environnementaux et des CTE. Or, l'outil CTE-estives et la préparation des DOCOBs ont été relativement peu coordonnés. Il n'y a donc pas d'association automatique entre les bénéfices apportés par l'un et les contraintes éventuelles exigées par l'autre. Natura 2000 interviendra donc sur ces espaces mais sans apporter de subsides supplémentaires. En fin de compte, il ne peut pas y avoir d'objectif conjoint à court terme.

Malgré l'apparente diversité des systèmes d'élevage et des pratiques pastorales en Ariège, l'analyse du système de normes (Eychenne, 2003) régissant les éléments de conduite technique en estive fait apparaître une

remarquable homogénéité sur l'ensemble des unités pastorales, notamment en ce qui concerne la priorité absolue que les éleveurs accordent à leurs troupeaux, si nécessaire au détriment du renouvellement de la ressource pastorale. En négligeant l'importance des performances zootechniques dans le système de pensée des éleveurs estivant, les différentes politiques agri-environnementales se heurtent aux valeurs mêmes qui régissent la conduite des groupes et confortent l'insoumission des éleveurs face aux injonctions environmentalistes de la société globale.

Conclusion

Si l'on considère que les engagements pris à Rio doivent favoriser le recours à des savoir-faire traditionnels et à des modes de production moins prédateurs des ressources, nous constatons qu'il n'y a, dans les cas abordés, qu'une très faible adéquation entre discours et pratiques.

Dans le bassin du Segura, cela se traduit par des inégalités en terme d'accès aux ressources naturelles, en raison d'une redistribution au profit des *campos* et une altération de l'alimentation en eau des systèmes traditionnels. Compte tenu de la traduction nationale des principes de l'Action 21 et de la DCE dans le PHN, les acteurs locaux institutionnels approuvent le modèle sous-tendu. Une grande majorité de la population (hormis les écologistes) voit dans le PHN la possibilité de poursuivre les orientations de développement socioéconomique adoptées depuis un demi-siècle, développement que les institutions n'hésitent pas à qualifier de « *sostenible* » soit « durable ».

Au travers de l'exemple de l'interface Natura 2000 / pastoralisme transhumant dans les Pyrénées ariégeoises, nous observons que la volonté d'articuler les enjeux socio-économiques d'une profession en crise et des enjeux écologiques déterminés par un dispositif technico-administratif exogène souligne toute la difficulté de concilier un objectif de protection de la biodiversité avec la recherche de modes de gestion intégrée des espaces bioanthropisés. La multiplication et l'instabilité des outils d'intervention dans le domaine du développement rural montagnard ainsi que l'existence de problématiques de cristallisation des antagonismes ont rendu difficile l'identification d'enjeux communs de gestion.

En conclusion, nous avançons l'hypothèse que les enjeux sont encore trop équivoques pour que les agriculteurs soient réellement incités ou encouragés à faire évoluer leurs pratiques dans le sens d'un référentiel favorisant les savoir-faire et les modes de production traditionnels et/ou innovants par l'intégration de préoccupations non catégorielles car le modèle de production promu et soutenu reste le modèle productiviste.

BIBLIOGRAPHIE

- AGUILAY, RADA A., 1929, *El aprovechamiento integral de las aguas de la cuenca del Guadalquivir*, Madrid.
- AMOROS C., PETTS G. E., 1993, *Hydrosystèmes fluviaux*, Paris, Masson, 300 p.
- BARCIELA C., 1990, La colonización agraria en España. In *Agua y modo de producción*, Barcelona, Editorial Critica, pp 98-120.
- BARRÈRE P., 1954, « Mise en valeur intégrale du bassin du Noguera Ribagorçana », *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Toulouse, n° 25, (1), pp 81-84.
- BLOT F., 2003, « Le Plan Hydrologique National continuité d'une politique de l'eau pour l'Espagne », *Sud Ouest Européen*, n° 15, pp 131-144.
- CLARIMONT S., 1999, *Les conflits pour l'eau en Europe méditerranéenne: le cas du bassin de l'Èbre (Espagne)*, Thèse de doctorat de géographie, Université Montpellier III, 700 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE, GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ARTICLE 8 de la Directive Habitats, 2002, *Rapport final sur le financement de Natura 2000*, 43 p.
- CNUED, 1993, *Action 21*, New York, Publication des Nations Unies, 256 p.
- CHS (CONFÉDÉRATION HYDROGRAPHIQUE DU SEGURA), 2000, *Plan Hidrológico de la cuenca del Segura*, Murcia, Ministerio de Medio Ambiente, 363 p.
- CONSEIL NATIONAL DE L'ÉVALUATION et COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN, 1999, *La Politique de la montagne*, rapport d'évaluation, 2 vol., Paris, La Documentation Française, 406 p.
- CUCHOUD S.-R., 1963, *Medio siglo de trabajos para dominar y aprovechar las aguas del río Segura*, Madrid, Ministerio de Obras publicas, Confederación Hidrográfica del Segura, 37 p.
- DEL MORAL L., 1998, « L'état de la politique hydraulique en Espagne », *Hérodote*, n° 91, pp118-138.
- DGOHCA (DIRECCIÓN GENERAL DE OBRAS HIDRÁULICAS Y CALIDAD DE LAS AGUAS), 2000, *Libro blanco del agua en España*, Edita: Centro de Publicaciones Secretaria general Técnica Ministerio de Medio Ambiente, 637 p.
- DG XI, 2000, *Gérer les sites Natura 2000 – les dispositions de l'article 6 de la directive Habitats*, 73 p.
- EYCHENNE C., 2003, « Trente ans de relance pastorale en Ariège: le temps de la maturité. Les enseignements de l'Enquête pastorale 1999 et du Recensement Agricole 2000 », *Sud-Ouest Européen*, n° 15, pp 5-14.
- HERIN R., 1976, *Le bassin du Segura*, Thèse de Géographie Rurale, Caen, 892 p.
- HERIN R., 1980, « Agriculture et développement régional », *Mélanges hispaniques*, Toulouse, UTM, pp 115-122.
- LENCLUD G., 1987, « La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie », *Terrain*, n° 9, pp 110-123.
- MILIAN J., 2001, « Le projet Natura 2000 et la protection du patrimoine naturel – l'exemple des sites expérimentaux pyrénéens », *Études Rurales*, EHESS, n° 157-158, pp 173-194.

MILIAN J., 2003, « La construction du réseau Natura 2000 dans les Pyrénées françaises et ses implications pour le pastoralisme », *Sud Ouest Européen*, n° 15, pp 15-24.

MONTGOLFIER J. (de), NATALI J.-M., 1987, *Le Patrimoine du Futur*, Paris, Economica, 248 p.

ORTEGA CANTERO N., 1993, Algunas orientaciones de la política agraria española posterior a la guerra civil: de la colonización a la ordenación rural. In A. GIL OLCINA, A. MORALES GIL [Ed.] (1993), *Medio siglo de cambios agrarios en España*, Alicante, Instituto de cultura Juan Gil-Albert, p. 15-29.

PÉREZ PICAZO M.-T., 1998, « Gestion del agua y conflictividad en el sureste de España, siglo XIX y XX », Comunicación al Simposio IV Participación ciudadana y conflictos socio-políticos, *Congreso Iberico sobre gestion y planificacion de aguas*, Zaragoza del 14 al 18 de septiembre 1998, 19 p.

Paysage: un mot et des maux pour se dire agriculteur

*Jacqueline Candau, Philippe Deuffic**

« Se dire agriculteur » ou « se dire paysan » ? Dans le sens commun, le paysan est généralement attaché à une image du terroir, un individu travaillant la terre avec l'aide des membres de sa famille. L'image de l'agriculteur – exploitant agricole – est plus récente puisqu'elle apparaît dans les années 1960. Figure de proue de la modernisation agricole, son image est aujourd'hui ambivalente ; pour une majorité de Français, il reste un producteur de biens alimentaires et contribue au maintien de la vie rurale mais ses actions en matière d'environnement et de risque alimentaire sont souvent décriées (BVA, 2003). Conformément à ces stéréotypes, l'entretien du paysage dont il sera question ici devrait relever de la figure du paysan.

Pourtant les choses ne sont pas si simples, du moins si l'on se place du côté des personnes qui exercent l'activité agricole, qu'elles se nomment paysans ou agriculteurs. On se demandera ici comment des agriculteurs, sur des exploitations familiales de taille réduite, intègrent l'entretien du paysage dans leur activité professionnelle et comment ils justifient cette dimension de leur métier. Nos propos s'appuieront sur les données d'une enquête menée en Dordogne, auprès de signataires de Contrat territorial d'exploitation, ce dispositif d'intervention publique dont l'objectif central vise à encourager le caractère multifonctionnel de l'activité agricole¹. L'entretien du paysage est effectivement une des finalités aujourd'hui explicitement inscrite dans les politiques agricoles nationale et européenne pour donner, avec la protection des ressources naturelles et le soutien de l'emploi, un contenu un tant soit peu précis à la multifonctionnalité de l'agriculture.

* Sociologues. CEMAGREF, Unité de Recherche ADER, 50 Av. de Verdun, F-33612 Cestas

1. La mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitation (Loi d'orientation agricole, 1999) a été l'occasion de proposer de façon systématique à tous les agriculteurs des engagements en faveur de la protection de l'environnement. Accessibles aux personnes de moins de 55 ans, ils se présentent sous la forme d'un contrat à double entrée: une partie économie et emploi (aides financières pour des investissements) et une partie environnement et territoire (mesures agri-environnementales relevant de la qualité de l'eau, de la diversité biologique ou de l'entretien du paysage). Depuis 2003, ils sont remplacés par les Contrats d'agriculture durable, sans changement quant aux objectifs.

Cette multifonctionnalité, Jollivet (2004) nous invite à l'analyser comme un fait social total. Plaçant ses pas dans ceux de Mauss (1985), il étaye progressivement l'hypothèse selon laquelle on observerait « la dimension anthropologique du don » dans la multifonctionnalité (Jollivet, 2004, p. 33). Selon cette perspective, l'ensemble des institutions sociales seraient concernées dans la mesure où se joue la survie du groupe à la fois pour des raisons biologiques et pour le maintien du lien social. Si l'on suit cette proposition interprétative, l'échange structuré par la multifonctionnalité de l'agriculture « doit être tout à la fois, et de façon liée, soucieux des rapports à la nature et d'une redistribution de la richesse entre les hommes. » (Jollivet, 2004, p. 32).

L'hypothèse est trop ambitieuse bien sûr pour être menée ici dans son intégralité. Nous allons cependant la soumettre à l'épreuve du terrain, non sans avoir au préalable apporté deux importantes restrictions. La multifonctionnalité sera abordée du seul point de vue des agriculteurs, et sur un aspect précis : l'entretien du paysage. De plus, bien que la multidimensionnalité du fait social total exigerait l'apport de différentes disciplines pour le comprendre, notre approche se restreint à la sociologie.

Ceci permettra néanmoins de se demander si la multifonctionnalité, telle qu'elle est mise en œuvre par le dispositif du CTE puis appropriée par les agriculteurs, impulse une organisation de l'échange symbolique qui renforce la cohésion sociale. Dans la première partie, nous verrons comment les agriculteurs contractants intègrent l'entretien du paysage dans leur activité quotidienne en fonction de leur système d'exploitation et surtout de leurs réseaux d'intégration sociale. Puis nous examinerons les tensions et les décalages entre ces significations ordinaires et les changements impulsés par le dispositif CTE. Ceci nous amènera à discuter de la structuration de l'échange relatif à l'entretien du paysage tel qu'il est vécu par les agriculteurs pour se demander s'il relève de la logique du don. En fin de compte, notre réflexion révèle que l'on passerait d'une régulation commune à une régulation publique pour organiser la production agricole de biens environnementaux, et contrairement à nos idées communes, ceci ne favoriserait pas forcément le retour des paysans.

Le paysage dans l'activité des agriculteurs de la Dordogne : des significations différenciées

Quatorze entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'agriculteurs d'une zone de polyculture-élevage très diversifiée du Sud de la Dordogne où un CTE collectif à vocation paysagère avait été validé en mai 2002 (cf. carte de situation, figure 1). Pour étudier cette question du paysage, nous avons adopté une démarche de sociologie de la connaissance en privilégiant la perspective théorique de la phénoméno-

logie proposée par Schütz (1998) et Berger et Luckmann (1966). L'objectif est de comprendre l'univers signifiant des agriculteurs depuis leurs catégories de pensée et de voir si la notion de paysage fait partie de leur univers familier. Le sens des choses se construisant collectivement, nous faisons l'hypothèse que la signification et la pertinence accordées au paysage par les agriculteurs diffèrent selon les réseaux de relations sociales auxquels ils participent. Ainsi, nous avons cherché à caractériser l'insertion sociale et professionnelle de chaque agriculteur enquêté à différentes échelles territoriales et dans des réseaux de diverse nature (professionnelle, associative, élective). Ces réseaux ne sont pas simplement institutionnels, ils peuvent également être informels et très locaux tel que les réseaux d'entraide, de voisinage ou de prêt de matériel, autant de réseaux de dialogue potentiels où les agriculteurs discutent de l'évolution de leur activité. Plusieurs études ont montré les liens existant entre les caractéristiques morphologiques de ces réseaux de dialogue localisés et la nature des débats qui y prennent place (Darré et al., 1989, 1996; Ruault, 1991).

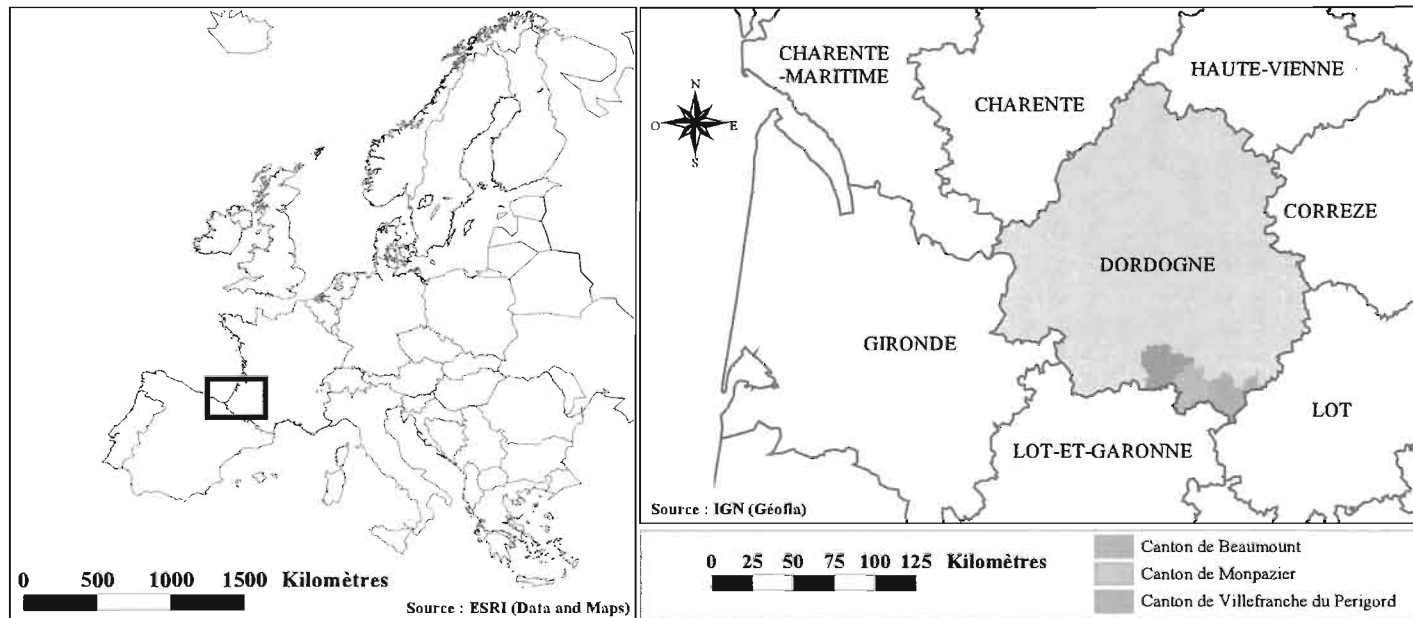
Nous inspirant de la démarche que Lémery (2003) a utilisée pour étudier la restructuration actuelle du métier d'agriculteur, nous avons analysé les entretiens selon le système de production, l'insertion socioprofessionnelle et la façon d'intégrer la notion de paysage nous a conduit à repérer quatre « groupes » d'agriculteurs. Chacun se distingue par le sens particulier accordé à la notion de paysage dans l'activité professionnelle: le premier groupe considère les mesures d'entretien de l'espace comme un forme de soutien au revenu agricole, le second comme un résultat de l'activité agricole, le troisième comme un service à rémunérer et le quatrième comme un produit de l'activité agricole à part entière.

Un soutien au revenu

Les trois agriculteurs de ce premier groupe ont des productions peu sujettes aux financements publics (canards gras, châtaignes) et un troupeau de bovins viande lorsque la superficie de leur exploitation est importante. Ils se considèrent comme des spécialistes de leurs filières et mettent un point d'honneur dans la performance économique et technique de leurs divers ateliers. Ils puisent leur légitimité dans les échanges marchands. Peu intégrés dans la vie locale, ils n'entretiennent avec les structures professionnelles agricoles que des relations de clients à prestataire de services sans prendre part aux réunions.

Pour eux, le paysage est un moyen comme un autre de capter les subventions nécessaires au maintien du revenu agricole. Ils contractualisent les mesures agri-environnementales (MAE) qui affectent le moins leur système de production et seulement parce qu'ils y sont obligés.

Figure 1 : Le Pays des Bastides, la zone d'enquête



L'évolution du paysage les préoccupe peu et les MAE sont des « trucs » qu'ils ne relient pas à leur projet d'exploitation qui, lui, est en revanche soigneusement pensé : « Le problème [de l'entretien], c'est qu'il faut avoir le temps (...) Moi, franchement, j'ai pas le temps, autrement il faudrait que je le fasse la nuit (rires). Mais, non ! J'ai pris quelques trucs... c'est toujours pareil : ils nous financent pour faire tout ça mais il faut avoir le temps de tout faire (n° 17, 52 ans)². » Peu motivés par l'entretien du paysage, ils concentrent l'essentiel des MAE sur les zones les moins productives et sélectionnent les mesures qui pénalisent le moins la production et qui sont les moins contraignantes : « c'était une parcelle qu'on exploitait pas... donc, on a tout nettoyé, on a tout remis en état, et puis on a semé de l'herbe et puis on a tout clôturé, on a mis les vaches... voilà... on a récupéré 8 ha quoi (...) J'ai sorti, c'était tout ce qui me posait le plus de problème, tout ce qui me... là, ou y'avait les contraintes, lisières de bois, truc comme ça... où c'était... c'était litigieux en cas de contrôle quoi... (n° 12, 35 ans) ». À l'instar de cet autre agriculteur, leur action est guidée selon deux principes, prendre les mesures environnementales qui compromettent le moins leur projet d'exploitation et celles qui présentent à leurs yeux le meilleur rapport coût-bénéfice : « je me suis renseigné à Beaumont parce que tout le monde parlait d'aides, tout le monde se fait aider et puis, moi, j'ai rien demandé. J'ai été voir (...) et puis ça a marché... donc tant que j'y étais, j'ai fait le local, j'ai acheté la machine et je profite du CTE (n° 17, 52 ans) »

Animés par une logique marchande, ils semblent accorder peu d'importance à l'évolution du paysage. Ce type de « contractants passifs » (Barrué-Pastor et al, 1997 ; Wilson et al, 2001 ; Gravsholt-Busck, 2002) a été repéré dans de nombreuses typologies qui ont été faites concernant les signataires de programmes agri-environnementaux : des agriculteurs qui souscrivent un contrat sans nécessairement adhérer aux finalités visées par les cahiers des charges. Dans une enquête quantitative réalisée en 1995, soit 10 ans après la mise en place des premières MAE en Angleterre, Whitby et al. (1996) estimaient même qu'un agriculteur sur deux adhérerait par défaut à ces cahiers des charges.

Une part inhérente de leur activité

Les cinq membres de ce second groupe travaillent sur des exploitations morcelées avec plusieurs productions spécialisées (tabac, lait, asperge, fruitiers). Celles-ci ne sont pas développées au-delà des capacités qu'offrent la main d'œuvre familiale et l'entraide avec les voisins. Plus impliqués que le groupe précédent dans les réseaux professionnels locaux, d'échange de matériel et d'entraide entre agriculteurs, ils ne

2. Fragment d'entretien, enquête 2002. Le numéro entre parenthèse précise l'entretien où ce fragment a été extrait.

prennent toutefois pas de postes à responsabilités dans les réseaux techniques des organismes agricoles auxquels ils participent activement³, se limitant à des responsabilités à l'échelle communale (conseil municipal, comité de fêtes, associations).

Peu enclins à s'exprimer sur la notion de paysage, ils préfèrent parler d'entretien de l'espace pour deux raisons. D'une part, l'entretien de l'espace relève d'une certaine éthique du métier ; il leur paraît essentiel de maîtriser la « *Nature* » et l'embroussaillement, de veiller à ce que l'exploitation soit « *propre* » et d'entretenir le patrimoine légué par les parents : « *les lisières, on les a ; il faut bien s'en occuper (n° 2, 38 ans)* ». D'autre part, l'entretien est une nécessité technico-économique ; dans cette région où la forêt est omniprésente, il est vital, à leurs yeux, de contenir les lisières et les ronces pour maintenir les surfaces en cultures et le rendement de la parcelle : « *on a des parcelles tellement petites, que, si on coupe pas les branches qui viennent vous couvrir la parcelle, et ben, bon, dans mon cas, c'est du tabac et il poussera jamais s'il est toujours à l'ombre (n° 13, 37 ans)* ». Cependant, ils n'entretiennent ni les berges ni les lisières des îlots peu productifs ou trop éloignés du siège de l'exploitation.

Ces agriculteurs mêlent étroitement entretien de l'espace et activité de production, l'un n'allant pas sans l'autre, et ils ne comprennent pas bien la justification d'un projet collectif axé sur le paysage puisque « *le paysage est déjà relativement préservé (...). Faire un CTE « paysage », ça changera pas grand chose (n° 1, 33 ans)* ». De plus, le CTE propose de rémunérer l'entretien de l'espace ce qui va à l'encontre de leur norme professionnelle qui exclut en principe toute contre partie financière pour ce type d'action : « *c'est un truc qu'on doit faire (...) c'est pas un truc que l'on fait pour gagner de l'argent (n° 2, 38 ans)* ».

Pourquoi alors ont-ils pris un tel engagement contractuel rémunéré ? On peut supposer qu'ils recherchent la reconnaissance sociale de leurs interlocuteurs au sein des réseaux de relations (notamment ceux du développement agricole) qui valorisent ce type de souscription comme l'ont remarqué Lémerly et *al.* (1997) à propos de la qualité de l'eau.

Un service agricole rémunéré

Les cinq agriculteurs de ce troisième groupe ont des systèmes d'exploitation proches du groupe précédent. En revanche, leur profil social est différent du point de vue de leur intégration dans des réseaux sociaux. Ils sont pour la plupart membres du conseil d'administration (voire du bureau) de diverses organisations professionnelles agricoles :

3. Ils suivent les réunions organisées par les coopératives, les groupements de producteurs ou le comité régional de développement agricole et se tiennent au courant des préconisations techniques diffusées par ces réseaux. Ils se retrouvent de la même façon dans les organismes d'excellence technique de leur production principale (contrôle laitier, union nationale des éleveurs d'une race bovine).

antenne décentralisée de la chambre d'agriculture, mutuelles agricoles, crédit agricole, contrôle laitier, coopératives ou groupements de producteurs, syndicat. Ces responsabilités leur donnent une identité de responsable agricole à l'échelle de leur canton, et ils peuvent, à ce titre, lancer des initiatives (groupement d'employeurs par exemple) et être sollicités par des élus politiques (pour réfléchir au CTE collectif notamment). Ce ne sont cependant pas des dirigeants départementaux. Très présents également sur la scène communale (conseil municipal, comité de fêtes) ils participent moins aux réseaux d'entraide entre agriculteurs voisins.

Ces agriculteurs ont le sentiment d'entretenir correctement les espaces agricoles productifs. Utilisant plus fréquemment le terme paysage que les agriculteurs du groupe précédent, ils adhèrent à certains critères esthétiques qui concernent l'environnement immédiat de leur exploitation (rangement du matériel, embellissement des abords de ferme...). Ils considèrent également que le CTE leur permet d'entretenir l'espace mieux qu'avant, de le faire sur des portions plus vastes voire sur l'intégralité de leur exploitation et même d'intervenir les zones non productives. Ces agriculteurs n'hésitent pas à intensifier et professionnaliser les pratiques d'entretien de l'espace : les berges, les haies et les lisières en bords de chemins ou de champs sont coupées plus haut, plus souvent et avec de meilleurs outils ce qui les obligent parfois à faire appel à des entreprises spécialisées : *« j'ai fait passer un gars avec un lamier ; il m'a tout taillé jusqu'à sept mètres de haut (...). C'est pas vilain (...), ça coupe proprement, c'est tout taillé (n° 4, 46 ans) »*. Enfin, la plupart d'entre eux ont une activité d'accueil à la ferme et ils estiment que l'entretien du paysage participe d'une manière ou d'une autre à l'image et au développement touristique de leur territoire : *« [l'entretien], c'est utile pour nos parcelles, mais ça fait partie du paysage. C'est l'embellissement du paysage, l'entretien du paysage. En plus, on fait partie du grand Sarladais, on est quand même une région touristique (...) C'est un créneau qu'il fallait prendre et qu'il faut exploiter (n° 15, 35 ans) »*.

Contrairement au groupe précédent, ces agriculteurs distinguent l'entretien de l'espace – qui relève de l'activité agricole classique – de l'entretien du paysage qui est perçu comme une attente de service exprimée par des acteurs extérieurs à la sphère agricole et sociale locale. Dès lors, ils assument totalement le fait de percevoir des aides publiques pour remplir ce service : *« Avant vous étiez rémunérés pour ce que vous vendiez, maintenant on vous rémunère pour faire un service (n° 4, 46 ans) »*. Toutefois, la production agricole reste au cœur de leur activité ; l'entretien du paysage n'est qu'un co-produit.

Le paysage, produit principal de leur activité

Bien que le quatrième groupe ne soit composé que d'une seule personne, il témoigne de la diversité des points de vue concernant cette question du paysage et présente l'intérêt de se situer à l'opposé des trois autres groupes sur un certain nombre de points. Ce type de contractants a déjà été repéré dans d'autres programmes agri-environnementaux notamment au Danemark où Gravsholt-Busck (2002) a identifié des agriculteurs qui, comme cette enquêtée, se sentent avant tout responsables de la conservation de la nature envers les générations futures.

À la différence du premier groupe, cette agricultrice ne puise donc pas la légitimité de son action dans la vente de ses produits mais dans l'entretien du paysage et l'accueil du public. Par ailleurs, elle consolide son revenu agricole grâce à des activités agritouristiques (randonnée équestre). Peu intégrée aux réseaux professionnels agricoles qu'ils soient locaux ou départementaux, cette agricultrice participe peu aux relations d'échange et d'entraide avec les voisins. Elle a construit son CTE uniquement avec des mesures agri-environnementales et elle a refusé toute aide aux investissements économiques.

Elle considère que le rôle des acteurs du monde rural est d'accueillir, avec certaines règles bien sûr, toute personne étrangère à ce milieu. L'activité agricole doit être orientée de façon volontariste et déterminée vers l'entretien de l'espace, la production venant au second plan : *« Mon métier de paysan, c'est pas produire de la saleté... C'est beaucoup mieux d'entretenir le paysage, le cadre de vie et le cadre dans lequel vivront mes gosses, et aussi peut-être continuer des productions spécialisées comme le tabac ou des productions de qualité (...), une agriculture plus propre qui préserve les gens qui vivent là et ceux qui viennent d'ailleurs (n° 13, 37 ans) »*.

Cette agricultrice est la seule personne enquêtée qui avance l'idée d'une agriculture dont la mission essentielle serait d'entretenir le paysage. Elle accepte d'être rémunérée pour cette tâche qui profite, à son avis à tout le monde, aux visiteurs comme aux prestataires de services touristiques dont elle fait partie. Enfin, elle accepte les MAE « paysage » telles qu'édictées dans les cahiers des charges, même si celles-ci ont été largement définies en dehors de la seule sphère professionnelle agricole locale.

Les agriculteurs rencontrés ont un profil socio-économique particulier par rapport à la moyenne des agriculteurs du secteur d'enquête. Leur superficie est plus importante⁴, et ils maîtrisent très bien les réseaux qui

4. La surface agricole utilisée par les exploitations du Pays des Bastides compte en moyenne 28 ha en 2000 (source : Recensement Agricole), tandis que celle des personnes enquêtées s'élève à 60 ha (variant de 12 à 120 ha), soit plus du double. La moyenne française est de 42 ha en 2000 (source : Recensement agricole).

structurent le « monde professionnel agricole ». Pourtant la pertinence que les uns et les autres accordent au paysage ou à l'entretien de l'espace varie très sensiblement. Certains y sont indifférents, tandis que la plupart considère au contraire que c'est une dimension indissociable de leur activité de production. Parmi eux, certains estiment que cette dimension tend à devenir un service à rendre aux usagers de l'espace rural. Une personne va même jusqu'à penser que c'est la finalité première de son activité. Ces différences ne tiennent ni à l'âge des personnes ni à la taille de leur exploitation, pas plus qu'elles ne tiennent à leurs systèmes de production qui sont tous composés de plusieurs ateliers spécialisés aux performances techniques recherchées. Cette technicité est réfléchie au sein des réseaux de développement agricole (chambre d'agriculture, groupement de producteurs, instituts techniques) auxquels ces agriculteurs coopèrent tous d'une façon ou d'une autre, à l'exception de l'agricultrice du quatrième groupe. Les chefs d'exploitation du premier groupe viennent y chercher des conseils en fonction de leurs besoins ponctuels; les seconds participent aux réunions, sans toutefois y prendre de responsabilités comme le font les agriculteurs du troisième groupe, mais en revanche, ils s'impliquent fortement dans les réseaux locaux d'entraide et de prêt de matériel. Comme nous en avons émis l'hypothèse, l'appartenance aux différents réseaux sociaux recoupe les différentes façons de penser le paysage.

L'entretien du paysage à l'épreuve du don

Au-delà de cette diversité, on peut se demander si les agriculteurs de la Dordogne ne partageraient pas des points en commun, qui en revanche se distingueraient des critères de la multifonctionnalité telle qu'elle est mise en œuvre par le dispositif d'intervention du CTE. Comme l'ont également montré Sabournin et Djama (2003) dans les pays du sud, deux critères différencient fortement l'activité agricole telle qu'elle est véhiculée par les politiques publiques et l'activité agricole telle qu'elle est vécue par les agriculteurs: la séparation des différentes finalités et l'inscription de toutes les finalités dans une logique marchande. À ces deux critères, notre enquête en révèle un troisième: la régulation publique et non plus commune de cette finalité.

Distinguer les différentes finalités de l'activité agricole

La loi d'orientation agricole de 1999, qui institue la multifonctionnalité de l'agriculture et crée le CTE, reconnaît – en même temps qu'elle sépare – les différentes fonctions de l'activité agricole. L'entretien du paysage devient un objectif en soi pour les décideurs publics. Les conditions de réalisation et de rémunération de cet entretien sont

définies dans un cahier des charges. Or cette démarche suscite beaucoup d'incompréhension chez les agriculteurs interrogés.

En premier lieu, le terme de « paysage » n'est pas bien compris des agriculteurs notamment quand il est mis en relation avec leur activité agricole. Les agriculteurs enquêtés préfèrent parler d'entretien de « l'espace » plutôt que d'entretien du « paysage ». Ils réservent ce terme « paysage » pour désigner le regard extérieur et positif porté par le touriste sur la campagne vue comme lieu de récréation voire de nature : « *Tout le monde nous dit qu'on a un beau paysage donc on les croit!* (n° 15, 35 ans) ». Comme Droz et Miéville-Ott (2005) l'ont également remarqué à propos des agriculteurs du Jura, les agriculteurs du Pays des Bastides opposent à cette vision d'un paysage hédoniste la notion d'entretien de l'espace qui reflète à leur avis bien mieux leur action.

En second lieu, l'entretien de l'espace leur paraît indissociable de l'activité de production et ils ne comprennent pas comment il est possible de produire sans entretenir l'espace et *vice versa* : « *à partir du moment où on entretient une terre, c'est l'entretien du paysage. Que vous fauchez, que vous empêchez de pousser les ronces, pour moi c'est l'entretien du paysage* (n°7, 40 ans) ». Non seulement l'entretien de l'espace présente un intérêt agronomique évident car il permet de préserver l'intégralité de la parcelle et le niveau de rendement de la culture, mais c'est une tâche qui fait entièrement partie de leur activité de producteur. Elle signe l'esthétique de leur métier et du travail bien fait.

Cette pratique, ordinaire à leurs yeux, n'a pas de sens pour elle-même, sans acte de production. Les agriculteurs du groupe 3, qui acceptent pourtant d'aller très loin dans le découplage avec la production, sont aussi les plus véhéments quant aux limites à ne pas franchir. Ils ne condamnent pas les choix faits par des voisins comme ceux du groupe 4 qui centrent leur activité sur l'entretien du paysage (généralement en cohérence avec un atelier d'accueil) mais ils ne veulent pas faire de cette activité le socle de leur profession, au sens collectif. Ils ont appris à produire, c'est avant tout ce qui les définit comme agriculteurs.

Cette séparation des fonctions interpelle toutefois les agriculteurs sur leur rapport à certains espaces délaissés. « *Autrefois cultivées* » mais « *pas encore sauvages* », ces zones de friches leur semblent disponibles pour appliquer les mesures « paysage » puisqu'ils ne les soumettent plus à une forte pression productive. Ces mesures leur offrent même l'opportunité de réintégrer ces parcelles dans leur espace domestiqué. « *les lisières, on les entretenait; on les entretiendra un petit peu mieux; ça, c'est un plus (...) il y aura moins de ronces autour; c'est pour le paysage, oui, pour le paysage...* (n° 15, 35 ans) ».

Cette séparation des finalités peut, à terme, modifier radicalement le sens du métier d'agriculteur. En effet, en essayant de répondre point par point aux différentes fonctions qui leur sont assignées, les agriculteurs peuvent changer le sens de leur activité et leur système de valeurs qui sont avant tout basés jusqu'ici sur la production de biens alimentaires, pour se centrer prioritairement sur la production de paysage ou sur la protection de la biodiversité par exemple. Sans aller jusqu'à cet extrême, l'introduction du paysage qui dissocie l'entretien de l'espace et les activités productives fragilise la logique de sens intégré qu'ils construisent pour penser et vivre leur métier.

Inscrire toutes les finalités dans une logique marchande

Cette identification dissociée de chacune des fonctions s'accompagne d'une volonté de les inscrire progressivement dans une logique marchande car « les instruments économiques de reconnaissance de la multifonctionnalité conduisent notamment (...) à distinguer les productions marchandes des 'considérations non marchandes' et à rechercher les modes de valorisation marchande de ces dernières » (Sabournin, Djama, 2003, p. 120). Cet objectif implicite tient au registre argumentaire des membres de l'Organisation mondiale du Commerce au sein de laquelle l'Union Européenne a mis en avant la multifonctionnalité de l'agriculture pour justifier sa politique agricole: moindre soutien des prix pour laisser jouer la libre concurrence, mais rémunération des pratiques environnementales et subventions versées proportionnellement aux surfaces cultivées ou à la taille des troupeaux.

C'est ainsi que le CTE, instrument de mise en œuvre de cette multifonctionnalité, propose aux agriculteurs des cahiers des charges visant le respect de l'environnement et la protection du paysage contre une indemnité financière.

Or à inscrire l'entretien du paysage dans une logique marchande, les agriculteurs se trouvent *de facto* investis d'un rôle de producteur face à de potentiels consommateurs. Le principe idéal-typique du marché est de mettre en contact offreurs et demandeurs, vendeurs et clients que les agriculteurs acceptent dans le cadre du marché des produits alimentaires car il est en adéquation avec leur idéal symbolique de nourricier de la nation. Mais certains agriculteurs ne veulent pas s'enfermer dans une telle logique en ce qui concerne l'entretien de l'espace car ils voient alors le risque d'une relation de servitude. Même ceux qui conçoivent l'entretien du paysage comme un service méritant rémunération expriment la crainte et le refus de devenir le « jardinier » ou le « cantonnier de l'Europe (n° 15, 35 ans) » (Laurent, 1994; Rémy, 2000; Candau, Deuffic, 2004).

De surcroît, nous n'attendons pas obligatoirement un paiement en retour de certains actes, mais de la considération sociale ou de l'honneur

dirait d'Iribarne (1989). Nous pouvons avant tout chercher à nous faire reconnaître comme membre d'un collectif par des interlocuteurs choisis. C'est une façon de réactualiser ou de confirmer une relation sociale et/ou, plus largement, une appartenance collective. Les relations d'échange ici en jeu sont généralement interpersonnelles et localisées, elles peuvent plus difficilement s'inscrire dans un système d'interdépendance où l'action d'une personne a un effet indirect sur la situation d'une autre personne.

C'est pour certains agriculteurs le cas de l'entretien de l'espace, où le champ propre et bien tenu, la lisière ou la haie nettes est un signe de travail bien fait. Comme le fait remarquer Luginbühl (2001 : 6), pour les agriculteurs « un beau paysage de campagne cultivée est celui qu'ils construisent par un travail bien fait : c'est en regardant le paysage qu'ils voient les marques de leurs pratiques d'agriculteurs et qu'ils y observent les bonnes manières de cultiver, comme celle de bien labourer un champ et de n'y laisser aucune trace qui puisse être interprétée comme un travail négligé ». Ils font également référence à l'entretien de l'espace pour parler des enjeux sociaux comme la place qu'occupe l'activité agricole sur la zone. Pour eux c'est le signe d'un espace habité, l'inscription matérielle de la vie sociale. « Ce qui fait paysage pour les agriculteurs, ce sont des critères d'entretien, de passage des bêtes, de lieu vivant et habité. Ce ne sont pas des critères formels de couleur, d'harmonie, de structures, de perspective. » (Droz, Miéville-Ott, 2001, p. 75).

Cette quête de reconnaissance sociale ne laisse aucune place à un échange monétaire. L'argent peut au contraire être un outrage dans la mesure où une appartenance collective est de l'ordre de la moralité et non de l'ordre du marchand. Droz et Miéville-Ott (2001 : 18) le constatent également à propos des paysans suisses « être payé pour remplir ce rôle est même vu comme une sorte d'injure faite à l'idéal que tout paysan devrait avoir par rapport à l'entretien de ses terres ». Un tel échange obéit à une grammaire complexe de normes et de valeurs en vigueur à un moment donné, dans un groupe d'appartenance particulier⁵.

La rémunération perçue pour entretenir l'espace est le point qui distingue la conception des agriculteurs attachés à cette part inhérente de leur activité et ceux qui considèrent qu'aujourd'hui cela relève aussi

5. Ceci amène Sabournin et Djama (2003) à doter les valeurs structurant l'échange réciproque d'une dimension éthique (des « valeurs humaines », p. 129) dont serait dépourvue la valeur d'équivalence régissant l'échange marchand. C'est à notre avis excessif, car l'échange marchand peut notamment être guidé par une recherche d'équité. Ils en donnent eux même un exemple lorsqu'ils décrivent les femmes sur les marchés locaux qui ajustent leur prix selon l'identité de leur client. Ceci nous conduit à considérer la distinction marchand/non marchand de façon plus graduelle que cloisonnée, reconnaissant que l'échange marchand peut mobiliser des normes et des valeurs proches de l'échange non-marchand lorsque qu'il s'effectue dans une relation interpersonnelle.

d'un service rendu. Tous deux accordent une importance forte à l'entretien de l'espace, mais ils pensent différemment la relation d'échange. Pour les premiers, l'espace entretenu s'échangerait entre individus d'un même collectif « d'autochtones » alors que pour les seconds il pourrait s'échanger dans une relation marchande. Si cette interprétation est juste, on devrait également constater un mode de régulation différent dans l'un et l'autre cas.

De la régulation commune à la régulation publique

Les normes qui régulaient les échanges relatifs à l'entretien de l'espace (et non du paysage) opéraient jusqu'à présent à l'échelle locale. Parmi celles-ci, les normes techniques étaient avant tout définies au sein du monde agricole: la forme des haies variait d'une région à l'autre en fonction des structures foncières, des droits d'usages, des techniques de taille ce qui a donné une grande diversité de types de haies: ragosses dans le pays de Rennes, haies plessées dans le Morvan, clos-masures de hêtres dans le Pays de Caux... Comme le constate Luginbühl (2001), les agriculteurs construisent souvent leur projet professionnel dans la liberté d'entreprendre et de façonner le paysage comme ils l'entendent, développant à l'occasion une esthétique propre de leur travail. Le monde agricole n'est pas à entendre au sens strict; il comprend tout autant les agriculteurs que les natifs qui ont été socialisés dans un environnement où les relations avec les agriculteurs étaient ordinaires. Ils ont appris les normes permettant de lire un espace bien tenu. On serait ici dans la collectivité paysanne de Mendras (2000), caractérisée par des rapports d'interconnaissance entre ses membres et une autonomie relative vis-à-vis de la société englobante qui la domine tout en respectant son originalité. Le mode de régulation est de la sorte une régulation commune, et le bien non-marchand alors produit – l'espace de vie – est un bien commun, un bien appartenant à tous les habitants autochtones.

Or depuis la mise en place des programmes agri-environnementaux au début des années 1990, le mode de régulation qui touche à l'entretien du paysage se fait de plus en plus par des acteurs extérieurs au monde agricole d'une part et par les décideurs publics départementaux et nationaux d'autre part.

Pour légitimer les nouveaux objectifs de l'activité agricole en matière d'entretien du paysage, il est souvent fait appel à un nouveau groupe social aux contours flous: les visiteurs. Plutôt que de développer un argumentaire personnel, les agriculteurs du groupe 3 et 4 convoquent cet énonciateur particulier comme si le regard de ces personnes extérieures était plus légitime que le leur pour juger de la qualité des paysages du Pays des Bastides. Cette agricultrice mobilise ainsi le témoignage d'un résident secondaire hollandais, appartenant de

surcroît à une profession intellectuelle supérieure: « *il est journaliste international, et il nous disait que, vraiment, – il avait fait le tour du monde à plusieurs reprises – c'était la Vidal, le lieu-dit où il a acheté – que c'était le plus beau coin du monde (n° 13, 37 ans)* ». La valorisation des pratiques d'entretien ne tient donc pas exclusivement de la reconnaissance entre agriculteurs d'une maîtrise de la nature; elle tient aussi du regard positif porté par les touristes sur un espace propre et ordonné. Cette vision donne l'idée d'un contrat social positif entre agriculteurs et visiteurs: « *On en voit des vacanciers qui se promènent qui disent que c'est bien entretenu, que c'est joli, même des gens de Monpazier qui vont se promener parce qu'on a de plus en plus de gens sur les petites routes (n°6, 52 ans)* ». Cette dynamique énonciative peut donner l'image d'une profession dominée; elle peut aussi démontrer que ces agriculteurs se placent plus que les autres dans une relation d'échange avec les touristes. Quoiqu'il en soit, les normes qui définissent ce qu'il est bien de faire ne sont désormais plus internes à la profession. Cette légitimation des MAE « Paysage » au nom des attentes supposées des visiteurs ouvre pour les agriculteurs un vaste champ d'interrogations sur les relations futures entre eux et les touristes: « *Par exemple, on sort du fumier de la stabu[lation], on en met un petit peu sur la route; le touriste qui va passer, ça va pas lui plaire. Bon, il faut nous laisser travailler aussi. Après, le problème des chemins, des sentiers: il y a des sentiers de randonnée qui se sont créés. Il ne faut pas qu'il y ait que les touristes qui puissent y passer, non plus, après. Il faut que les engins agricoles – pour exploiter les bois – puissent y passer. C'est pour ça qu'il faut un juste milieu, il faut que tout le monde se respecte (n° 15, 35 ans)* ».

Ce sentiment d'être écartés de la détermination des enjeux sur le secteur est renforcé lors de l'instruction de leur dossier CTE par les instances agricoles qui leur paraissent très soucieuses de ces questions de paysage au détriment d'autres problématiques technico-économiques: « *[les instances agricoles] s'orientent plus sur l'environnement. On a l'impression que c'est plus, pour en fait, entretenir le paysage pour les gens de la ville quand ils viennent, qu'ils ne se salissent pas les pieds... (n° 15, 35 ans)* ». Les agriculteurs interrogés craignent que, pour des raisons stratégiques, il soit demandé à la profession agricole de se ranger sous une seule bannière, celle d'un projet collectif « paysage » censé favoriser le développement local et le tourisme en particulier. De fait, la convocation des visiteurs et des touristes sert de justificatif pour les décideurs publics locaux à la mise en place d'un CTE collectif « Paysage ». On passe ainsi d'un projet professionnel, agricole et local à un projet de développement économique territorial porté par des acteurs « les plus éclairés et les plus susceptibles d'en tirer parti (Rémy, 2001 : 215) », en l'occurrence un maire, un conseiller général et un agriculteur, ancien responsable agricole départemental et sénateur: « *le CTE des Bastides, c'est un petit peu une*

*affaire politique, quoi! Je le sens comme ça parce que, pour faire un CTE, y'a pas besoin de tout un tralala comme ils ont l'air de vouloir le faire, quoi... C'est M***, tout simplement, pour se mettre en valeur, bon, il cherche, il faut bien qu'il trouve quelque chose... (n°7, 40 ans) ».*

Cette évolution des modes de régulation, du local à l'externe, et du commun au public, se traduit concrètement dans les nouvelles normes techniques affichées dans les cahiers des charges des CTE. Négociées bien au-delà de la sphère agricole locale, elles sont validées et harmonisées au niveau national, voire européen. Ainsi homogénéisées, elles suscitent, à leur retour au niveau local quelques incompréhensions chez les agriculteurs contractants. Comme le signale également Droz et Miéville-Ott (2001 : 20) à propos des pratiques dites « écologiques », ces nouvelles normes d'entretien du paysage apparaissent comme « l'antithèse d'une certaine progression dans le métier, incompatible avec l'envie d'améliorer ses performances techniques ». Les agriculteurs contractants déplorent ainsi l'absence totale de continuité dans l'espace et dans le temps des mesures qui visent l'entretien des lisières, des berges et des haies. La redéfinition des normes au profit de l'entretien du paysage leur fait aussi craindre que certaines activités ou outils de production agricoles soient remises en cause (obligation de cacher les tunnels de fraises ou les hangars agricoles, interdiction de circuler sur les chemins d'exploitation suite à leur requalification en « chemins de randonnée »...). L'agriculteur est ainsi invité à faire le paysage qu'on lui dit, à mettre en scène la campagne voire lui-même afin d'offrir de « plaisantes perspectives » comme le mentionnait déjà Williams (1977) à propos de la mise en paysage des campagnes anglaises.

Ces tensions (non-marchand/marchand, régulation commune/régulation publique) sont fortement vécues par les agriculteurs « du groupe 2 » qui sont les plus réticents à percevoir une rémunération pour entretenir l'espace. Ce sont également eux qui sont les plus actifs dans les réseaux d'interconnaissance locaux, dont ils ressentent la fragilisation. Or, un dispositif d'intervention publique tel que le CTE affaiblit la légitimité et les capacités d'initiative de ces collectifs locaux. Le paysage devenant un bien public, ils se trouvent dépossédés de leur travail d'ajustement de la grammaire normative présidant à penser le paysage-espace de vie comme un bien commun.

Passe-t-on d'un mode de régulation à un autre, la régulation commune étant en train de disparaître au profit de la régulation publique? On peut se poser la question.

Entretien de l'espace, paysage et fait social total

Ces changements sont-ils à ce point fondamentaux qu'ils inciteraient à concevoir la multifonctionnalité comme un fait social total, c'est-à-dire

un phénomène où se jouerait la survie de la société? Pour tenter de répondre à cette question, centrons-nous sur la relation d'échange : qu'elle soit marchande ou non-marchande, obéit-elle à la logique du don ?

Le premier écueil tient à l'objet, ou plutôt au service, qui circule : le paysage. Mauss a construit sa théorie en observant l'échange de biens matériels. Le paysage présente bien un caractère matériel, tout en présentant aussi un caractère idéal : « le paysage est dans le sujet (notre cerveau) comme il est dans l'objet (les choses de l'environnement) » (Berque, 1995 : 25). Sachant que ce regard est socialement cadré, l'agencement des éléments matériels dans un espace peut faire paysage pour certains mais pas pour d'autres. En outre, le paysage est localisé : s'il circule, c'est en restant immobile !, les personnes doivent se déplacer pour en profiter. Et surtout, c'est un bien collectif (pour emprunter un terme aux économistes) qui ne peut être la propriété exclusive d'une personne. Dès lors, comment peut-il être offert ? Pour dépasser ce double écueil de la matérialité et de la propriété – que partagent de nombreux autres biens environnementaux tels que la qualité de l'eau ou la biodiversité par exemple – on peut considérer que les agriculteurs, en tant que producteurs d'une certaine qualité de l'espace (la qualité paysagère) peuvent alors l'offrir, sachant cependant que ce don, tout comme cette production, sont collectives. Ce n'est pas le paysage en tant qu'objet qui circule, mais la qualité paysagère d'un espace. En cela par contre, on trouverait une dimension essentielle du fait social total relevé par Jollivet : un échange où se joueraient en même temps les rapports à la nature et la redistribution des richesses.

Un autre écueil nous conduirait cependant à ne pas retenir l'hypothèse du don, du moins pour l'entretien du paysage tel qu'il est mis en œuvre par les pouvoirs publics actuellement. Cet écueil tient au caractère marchand régissant l'entretien du paysage⁶. Si l'on suit Godbout (2000) en effet, l'échange marchand diffère du don par un principe fondamental : « le marché est fondé sur la liquidation de la dette (...) La dette volontairement entretenue est une tendance essentielle au don comme la recherche de l'équivalence est une tendance du modèle marchand. » (p. 158)⁷. Au cours d'un échange marchand, le paiement simultané à la circulation du bien libère les protagonistes car il clôt

6. Jollivet (2004) ne mentionne pas ce trait comme caractéristique du fait social total, il ne dit pas si le fait social total doit s'inscrire dans des relations d'échange non-marchandes, ou si au contraire il peut s'inscrire dans des relations d'échanges médiatisées par l'argent. Il se demande simplement si la théorie du don née de l'observation des sociétés ne connaissant pas la monnaie peut être pertinente pour lire la mise en forme de certains échanges dans nos sociétés.

7. Par contre, on ne suit pas l'auteur lorsqu'il « désocialise » l'intérêt et le don en affirmant que ces deux motivations seraient naturelles pour tout être humain et ne répondraient pas à l'intériorisation de normes sociales.

l'échange dès son effectuation. Le don au contraire maintient les personnes en relation, et c'est en cela que le lien social – et donc l'identité des personnes – se joue de façon centrale dans l'échange « gratuit ». On comprend de la sorte les agriculteurs qui hésitent à être rémunérés pour entretenir l'espace, car pour eux c'est entrer dans un type d'échange où il est impossible de réactualiser un lien social, de raviver une appartenance collective. Autant l'entretien de l'espace s'inscrit dans une relation non-marchande et pourrait à ce titre relever du don, autant la production de paysage telle que mise en œuvre par le CTE ne relèverait pas d'un fait social total par l'acuité du lien social qu'elle marginalise.

Mais on peut aussi penser que cet échange médiatisé par la monnaie révélerait un autre lien social que les agriculteurs n'avaient jusqu'à présent jamais envisagé à propos de l'entretien de l'espace et qui les met mal à l'aise. L'indemnisation reçue n'est pas un prix de vente, ce n'est donc pas un échange marchand pur. Nous avons vu que le mode de régulation n'était pas une régulation marchande, mais une régulation publique où les pouvoirs publics sont les médiateurs entre les producteurs et les consommateurs. Le caractère collectif (ou commun) des biens environnementaux laisse toute légitimité d'intervention aux autorités publiques, comme elles le font pour la mise à disposition des services publics. Dans cet échange, la collectivité concernée ne serait plus une collectivité locale, mais une collectivité nationale, voire universelle comprenant à la fois les générations présentes et les générations futures. Les agriculteurs produiraient un paysage au bénéfice de l'humanité.

Dans un échange ainsi structuré on peut lire tout à la fois un souci des rapports à la nature et la redistribution entre les hommes, les deux critères indissociables que Jollivet attribue au fait social total devant caractériser la multifonctionnalité. Mais à la condition cependant que les personnes en voient le sens, y compris les agriculteurs. Or notre enquête montre que certains de ces professionnels considèrent avant tout le paysage comme un bien commun aux habitants d'un territoire, et qu'il se négocie au sein de ce collectif. Elle montre également que d'autres, prêts à s'engager dans la production de ce service, formulent des limites à cela en évoquant des situations où la cohabitation avec des visiteurs les gênait dans leur travail de production. Cela signifie que l'humanité, ce corollaire « virtuel » du bien public, doit être éprouvée concrètement car c'est lors des relations interpersonnelles que circule la reconnaissance sociale. En conséquence, pour que la logique du don puisse être vécue avec tout son sens, les termes de l'échange doivent également être partagés au sein du maillage relationnel local. La régulation publique de l'entretien du paysage ne peut s'affranchir de la régulation commune de l'entretien de l'espace. Complémentaires, ces deux modes de régulation devraient être articulés.

Conclusion

Pour décrire les pratiques liées à leur activité professionnelle, les agriculteurs parlent d'entretien de l'espace et réservent le terme de paysage pour rendre compte du regard que les visiteurs portent sur leur territoire. L'entretien du paysage comme fonction de l'activité agricole nouvellement affichée dans les politiques publiques n'est ni un simple changement technique, ni une simple adaptation. Il révèle des changements structurels en cours. Les agriculteurs sont de la sorte incités à dissocier leurs pratiques productives et leurs pratiques environnementales, passant de l'entretien de l'espace à la production de paysage. De surcroît, cette production bénéficierait d'une évaluation marchande, justifiant l'indemnité perçue, contrairement à l'entretien de l'espace qui restait dans le domaine du non-marchand.

On peut alors se demander si l'on assiste à l'émergence d'une nouvelle forme de solidarité avec la mise en œuvre de la multifonctionnalité par les politiques publiques. Alors que la régulation et la solidarité se jouaient à l'échelle de la « collectivité locale » dans les sociétés paysannes décrites par Mendras (2000), elles se jouent aujourd'hui à l'échelle de la nation, voire de l'Europe et s'accompagneraient d'une solidarité entre citoyens (aux individus abstraits). Le paysage ne serait plus un bien commun à un collectif d'habitants mais deviendrait un bien public. On ne peut savoir si la régulation publique va progressivement remplacer la régulation commune jusqu'à la supplanter, comme la production agricole marchande a progressivement remplacé l'autoproduction et l'autoconsommation des familles paysannes observées par Mendras (1984). Ce qui est sûr c'est que pour l'heure elle l'affaiblit.

Les ressources environnementales comme biens publics (dont la qualité de l'eau est un enjeu plus vital que le paysage) seraient confiées aux agriculteurs afin qu'ils les entretiennent au bénéfice de tous les citoyens, et en retour leur légitimité professionnelle serait confortée. Tels seraient les termes du fait social total. Ils devraient être vécus lors des relations de cohabitation concrètes entre les agriculteurs et les non agriculteurs, interpersonnelles et localisées, ce qui exige aussi une régulation à l'échelle locale. Or elle est fragilisée.

Vu la perte d'autonomie de ces professionnels dans les processus de définition de normes et la définition des objectifs de l'activité agricole, il est difficile de conclure à un retour des paysans : ils forment un groupe professionnel moins autonome dans une société moins locale.

Le paysage est bien un mot que les professionnels utilisent pour se dire agriculteur, si l'on entend par paysage l'entretien de l'espace. Mais il leur permet aussi de dire les maux occasionnés par les objectifs

environnementaux aujourd'hui dévolus publiquement à leur activité, maux qui sont probablement plus aigus encore pour les agriculteurs non contractants.

BIBLIOGRAPHIE

BARRUÉ-PASTOR M., Ekani-Onambebe H., 1997. Les agriculteurs face aux mesures agri-environnementales : de l'agri-environnement à l'agriculture durable. In : *Colloque de la SFER : « Les Mesures Agri-Environnementales, Premier Bilan des Expériences Européennes : une Perspective Pluridisciplinaire »*, 9 p.

BERGER P., LUCKMANN T., 1986. *La construction sociale de la réalité*. Paris, Méridiens Klincksiek, 288 p.

BERQUE A., 1995. *Les raisons du paysage*. Paris, Hazan, 190 p.

BVA, 2003. *Enquête : imaginaire de l'agriculture*. Viroflay (78), BVA-Agrobiosciences, 30 p.

CANDAU J., DEUFFIC P., 2004. La multifonctionnalité de l'agriculture sous condition. Le cas de l'entretien du paysage. In : *Les Cahiers de la multifonctionnalité « Multifonctionnalité des activités, pluralité des identités »*, C. Laurent, J. Rémy (dir.), vol. 7, Éditions Cemagref-Inra-Cirad, pp. 109-123.

DARRÉ J.-P., LE GUEN R., LÉMERY B., 1989. Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture. *Économie rurale*, 192-193, Juillet Octobre, pp. 115-122.

DARRÉ J.-P., 1996. *L'invention des pratiques dans l'agriculture*, Paris, Karthala.

DROZ Y., MIÉVILLE-OTT V., 2001. *On achève bien les paysans*. Genève, Georg éditeur, 202 p.

GODBOUT J.T., 2000. *Le don, la dette et l'identité. Homo donator versus homo œconomicus*. Montréal, Éditions La Découverte/Éditions du Boréal, 190 p.

GRAVSHOLT BUSCK A., 2002. Farmers'landscape decisions: relationship between farmers'values and landscape practices. *Sociologica Ruralis*, vol. 42, n° 3, pp. 233-249.

IRIBARNE P., 1989. *La logique de l'honneur*. Paris, Seuil, coll. Sociologie, 279 p.

JOLLIVET M., 2004. La multifonctionnalité des activités agricoles, nouvel avatar du fait social total. In : *Les Cahiers de la multifonctionnalité « Multifonctionnalité des activités, pluralité des identités »*, C. Laurent, J. Rémy (dir.), vol. 7, Éditions Cemagref-Inra-Cirad, pp. 17-40.

LAURENT C., 1994. L'agriculture paysagiste : du discours aux réalités. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 2, n° 3, pp. 231-242.

LÉMERY B., 2003. Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture. *Sociologie du travail*, vol. 45, p. 9-25.

LÉMERY B., SOULARD C., BÉATRICE D., 1997. *Le métier d'agriculteur à l'épreuve des mesures agri-environnementales : Enquêtes dans le département de l'Yonne*. Dijon, INRA, 72 p.

LUGINBÜHL Y., 2001. La demande sociale de paysage. In : *Conseil National du Paysage, rapport de la séance inaugurale du 28 mai 2001*, Paris, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, pp. 11-30.

- MAUSS M., 1985. Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. In *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, coll. Quadrige, pp. 143-279.
- MENDRAS H., 1984. *La fin des paysans. 20 ans après*. Paris, Actes Sud, 370 p.
- MENDRAS H., 2000. L'invention de la paysannerie: Un moment de l'histoire de la sociologie française d'après-guerre. *Revue française de sociologie*, vol. 41, n° 3, p. 539-552.
- RÉMY J., 2000. Multifonctionnalité agricole et pluralité sociale: Les contrats territoriaux d'exploitation. *Aménagement et Nature*, vol. 136, pp. 25-36.
- RUVAULT C., 1991. Dynamique des pratiques agricoles et relations professionnelles locales – Étude de cas sur l'évolution technique dans deux villages des Vosges. *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 20, Paris, INRA SAD.
- SABOURIN E.; Djama M., 2003. Pratiques paysannes de la multifonctionnalité: Nordeste brésilien et Nouvelle-Calédonie. *Économie rurale*, vol. 273-274, pp. 120-133.
- SCHUTZ A., 1987. *Le chercheur et le quotidien*, Méridiens Klincksiek, Paris, 286 p.
- WILLIAMS R., 1977. Plaisantes perspectives: Invention du paysage et abolition du paysan. *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, vol. 17-18, pp. 29-36.
- WHITBY M., WALSH M., 1996. Contrats d'éleveurs dans les Pennines. *Études Rurales*, n° 141-142, pp. 175-182.
- WILSON G.A., HART K., 2001. Farmer participation in agri-environment schemes: towards conservation-oriented thinking? *Sociologia Ruralis*, vol. 41, n° 2, pp. 254-274.

Les surprises sociales et techniques de « l'écologisation » de l'agriculture

*Christine de Sainte Marie, Jean-Paul Chabert**

Les résistances à la mise en œuvre des politiques de l'environnement dans les campagnes (blocage des procédures Natura 2000, empoignades sur la chasse, report de la loi sur l'eau...) occupent régulièrement le devant de la scène. Pourtant, avec la réforme de la Politique agricole européenne, une évolution silencieuse s'est engagée. La libéralisation des échanges mondiaux apparaît comme un puissant aiguillon à l'ouverture environnementale de l'agriculture sur laquelle refonder la légitimité de soutiens publics. Ainsi, depuis 1992, la politique agricole s'est emparée de l'agri-environnement comme d'un pilier. Ce souci de qualité écologique signifie-t-il pour autant la promotion de modèles d'agriculture « paysanne » plus nombreuse, mieux ancrée dans le territoire et plus soucieuse de la conservation de ses ressources naturelles. Rien n'est moins sûr.

Initiée dans le cadre d'opérations locales impliquant les agriculteurs sur des milieux en déprise ou confinée dans des espaces naturels remarquables, l'action environnementale est en voie de récupération par les politiques agricoles qui l'inscrivent dans l'espace le plus intensément mis en valeur à travers le redéploiement des primes PAC. Les formes dominantes d'agriculture – grandes cultures, prairies et pâturages – sont le siège d'un processus d'écologisation chaotique où germent des alliances surprenantes, des conflits et des mésalliances entre mondes agricoles et non-agricoles.

Nous indiquerons par quel cheminement la jachère, les haies, les talus et la prime à l'herbe ont pu devenir les voies privilégiées d'une écologisation de l'agriculture financée par la politique agricole commune, qui s'ajuste en fonction des négociations internationales portant sur la libéralisation des échanges mondiaux. Avec l'OMC, en France, comme en Suisse, « on prête une oreille complaisante aux défenseurs des escargots et

* Économistes. INRA- SAD, Unité d'Écodéveloppement, Domaine Saint Paul, F-84914 Avignon Cedex 9

des hannetons » car « le prétexte écologique est bienvenu pour maintenir un niveau élevé de soutien à l'agriculture » (de Sainte Marie et al., 2003).

Produire est une chose mais il faut vendre. Là aussi l'OMC pèse de tout son poids. La labellisation de produits écologiquement qualifiés semble ouvrir une perspective permettant d'échapper à la vision cataclysmique de marchés mondiaux libéralisés, et non ou peu régulés. Nous montrerons l'intérêt et les limites de l'Appellation d'Origine, fortement contrainte par les normes générales qui définissent les produits sains loyaux et marchands.

L'agri-environnement qui affecte la production et les échanges est également partie prenante d'une protection de la nature, qui n'est plus celle de sanctuaires où la nature se régulerait toute seule, loin des activités humaines. Des conflits d'appropriation et d'usage se trouvent ainsi aiguisés. Nous viendrons sur ce terrain avec les éleveurs pastoraux et les protecteurs du loup.

Nous concluerons en évoquant le vœu de voir se constituer une police de la nature qui, s'il était exaucé pour de bon, nous plongerait dans une réalité éloignée du discours vantant une nature autorégulée, même si ce discours reste indispensable pour vendre une nature gérée et policée.

L'écologisation de l'agriculture par la jachère, la haie, le talus et la prime herbagère

L'écologisation de l'agriculture puise à deux grandes sources : l'Organisation Internationale de Lutte Biologique Intégrée contre les animaux et les plantes nuisibles (OILB) et l'Union Internationale des Biologistes du Gibier (UIBG).

L'OILB a été fondée en 1956 par des entomologistes et des écologues qui s'inquiétaient des effets de pesticides polyvalents développés pendant la guerre (organo-phosphorés) dont l'usage préventif et systématique se généralisait dans l'agriculture européenne. Ils proposent alors des méthodes alternatives de lutte contre les ennemis des cultures donnant la priorité aux moyens biologiques (insectes « auxiliaires » de l'agriculteur présents naturellement ou non) et aux moyens biotechniques. Ainsi, « la protection intégrée implique de donner la priorité à une gestion appropriée des populations et des peuplements au travers d'un aménagement judicieux de leurs habitats dans le cadre des systèmes de cultures préconisés par les agronomes » (Ferron, 2000).

Cette conception écologique de la protection des cultures a pour ambition d'englober l'ensemble des interventions techniques sur « l'agro-écosystème » et non plus sur des parcelles considérées isolément les unes des autres. En 1992, l'OILB définit la production intégrée (PI) comme « un système agricole de production d'aliments et des autres produits de haute

qualité, système qui utilise des ressources et des mécanismes de régulation naturels pour remplacer des apports dommageables à l'environnement et qui assure à long terme une agriculture viable » (El Titi et al., 1993). Elle se donne comme un modèle de gestion en bon père de famille, qui préconise la rotation des cultures annuelles, l'utilisation de variétés résistantes (sans exclure a priori les OGM), des techniques de travail du sol préservant sa structure et sa porosité, la fourniture des éléments fertilisants par le sol et la protection intégrée.

La PI est associée à l'exploitation agricole (« farming system ») tout en cherchant à la resituer dans l'écosystème. La diversité biologique est dès lors considérée comme « une des principales ressources naturelles de l'exploitation pour minimiser l'apport de pesticides ». Elle fait l'objet d'une rubrique particulière qui prescrit la réservation de 5 % au moins de la surface totale de l'exploitation (forêts exclues) à des « surfaces de compensation écologique » (SCE), ne recevant ni pesticides, ni engrais. La directive « grandes cultures » précise les fonctions dévolues à ces SCE : « des zones refuges (avec des plantes à fleurs attractives) devraient être aménagées pour servir de réservoir aux insectes auxiliaires. Les zones d'éléments linéaires (bordures, haies, fossés, murs) et d'éléments non linéaires (groupes d'arbres, étangs) existants ou à venir devraient être combinés de façon à obtenir une continuité spatiale et temporelle favorisant la diversité faunistique et le maintien de la diversité du paysage » (OILB SROP, 1997). Ces espaces incultes constituent les éléments de « réseaux écologiques » autour desquels le modèle PI propose de réorganiser l'espace le plus intensément cultivé – l'ager des agronomes latins – pour le mettre en état d'abriter en son sein du sauvage utile à l'agriculture.

De telles infrastructures écologiques intéressent les gestionnaires de la faune chassable qui côtoient les zoologues et les biotechniciens agricoles au sein de l'UIBG. Les préoccupations des milieux cynégétiques se sont focalisées sur les populations de petit gibier à plume et à poil, associé à la chasse populaire, dont la situation est jugée particulièrement préoccupante si l'on en juge aux thèmes des derniers congrès. Les lâchers de gibier d'élevage donnent une piètre image de la chasse et démotivent les chasseurs. Les réimplantations tentées par les fédérations départementales paraissent vouées à l'échec aussi longtemps que les populations de lièvres et de perdrix ne trouvent pas les conditions convenables pour croître et se multiplier naturellement. La gestion des espèces appelle dès lors une action sur les espaces agricoles. Le milieu à reconstituer est, pour les chasseurs, un milieu en mosaïque fait de cultures diversifiées et d'un maillage du champ par des linéaires assurant le gîte et le couvert de leur cheptel : bandes enherbées, cultures à gibier, haies... L'UIBG propose de considérer ces « espèces inféodées aux milieux ouverts (comme) un indicateur de qualité » de l'agro-écosystème (Havet,

1998). Bien qu'ils évitent le terme d'habitat, les chasseurs se retrouvent sur ce terrain avec les protecteurs de la nature.

Le choix d'une norme nationale a contrecarré en France l'adoption de la norme internationale OILB. Le référentiel de l'agriculture raisonnée (Paillotin, 2000) fournit un modèle affaibli de bonnes pratiques agri-environnementales qui écarte les principes fondamentaux de la production intégrée, notamment les SCE. Le règlement de développement rural et sa transposition dans le plan de développement rural national (2000-2006) ouvrent cependant des brèches dans ce socle, à travers, notamment, la faculté donnée aux collectivités territoriales (régions, départements) de spécifier les conditions d'éligibilité des aides de la politique agricole commune (PAC).

En 1992, la PAC passe d'un soutien indirect impersonnel par les prix à un soutien direct personnalisé. Pour recevoir des aides compensatoires, chaque exploitant agricole doit s'engager volontairement par contrat en exposant avec précision son dispositif de production, l'éligibilité d'un élément étant soumise à des conditions particulières. La chasse à la prime est ouverte dans un maquis réglementaire que les professionnels sauront vite maîtriser. Pour le noyau dur de l'agriculture, constitué par les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux, les « SCOP », la surprise est grande avec l'arrivée de la jachère qui, bon an mal an, occupe autour de 10 % des surfaces consacrées aux grandes cultures. Nombre d'agriculteurs et d'agronomes se sentent alors radicalement remis en cause dans leur mission de produire de l'utile, laquelle semblait définitivement consacrée au terme de longs combats contre l'opprobre des jachères des anciens temps (Chabert, 1996). Les primes aidant, ils finissent par accepter la chose mais préfèrent la qualifier de « gel ». Pourtant, jachère détrône peu à peu gel¹. En effet, la jachère n'est ni vide, ni inerte. Elle est pleine de vie, de plantes à fleurs habituellement peu visibles sauf dans les jardinerie, telles les coquelicots, d'animaux peu familiers des inventaires du bétail tels les papillons, les alouettes ou autres perdrix.

L'évidence est telle qu'en France l'entretien des jachères a tout récemment fait l'objet d'une belle empoignade entre agriculteurs², chasseurs³ et naturalistes sous le regard de deux ministères, l'Agriculture et l'Écologie, aux vues nuancées. Finalement, afin de préserver la faune

1. À tel point que le gel doit se définir par rapport à la jachère : « Surfaces gelées (jachère) relève-t-on dans un intitulé de fiche départementale de déclaration PAC ».

2. Cf. *La France Agricole* du 18 avril 2003, p. 17.

3. Cf. la note d'information du pôle-relais agriculture de la Fédération Nationale des Chasseurs après la réunion multipartite du 5 mars 2003 qui nous a été transmise par la FDC de l'Ain. Cette note indique que « Seule la FNC a soutenu et défendu la position de son Ministère de tutelle; France Nature Environnement n'a pas exprimé de position; Plus surprenant la Ligue pour la Protection des Oiseaux est favorable au 1^{er} juillet (contrairement à ce qu'elle affirmait quelques jours plus tôt dans un courrier adressé pour copie à la FNC) ».

sauvage, il a été décidé d'interdire le broyage des jachères entre le 15 avril et le 15 juillet. La reconnaissance de l'intérêt floristique et faunistique des jachères met le sauvage au cœur de l'ager avec les puissants moyens financiers et administratifs de la PAC. Il faut dire que cette reconnaissance doit beaucoup aux efforts de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) pour justifier la validité des contrats « jachère environnement et faune sauvage » (JEFS) (Havet et Granval, 1996) et à ceux des Fédérations de chasseurs pour les promouvoir et les financer en complément des contrats jachère classiques. Même si actuellement les contrats JEFS ne concernent que 35 000 ha sur les 1 530 000 ha en jachère (soit 5,6 % de la SAU totale déclarée), ils ont ouvert la voie à une écologisation de plus en plus large de l'agriculture.

L'évolution de la formulation des notices explicatives⁴ remises chaque année à tous les agriculteurs éligibles est nette. Les nouvelles aides aux cultures ne devaient être versées que pour les surfaces réellement cultivées à l'exclusion des haies et des fossés de drainage sauf lorsqu'elles qu'elles correspondaient à des « usages locaux ». Plan de développement rural aidant, il n'est plus fait référence à des usages locaux mais à des « normes locales » définies par arrêté préfectoral. Entre usages et normes la différence est de taille puisque les premiers se constatent alors que les secondes se décrètent en fonction de la capacité à s'exprimer et à agir des différents groupes sociaux.

Par exemple, en région Rhône-Alpes, la superficie exploitée peut correspondre à la surface cadastrale incluant celle de la haie qui l'entoure à condition qu'elle n'excède pas une largeur variable de 2,50 m à 4 m selon les départements (et qu'elle soit entretenue, sans autre précision). Il en va de même pour les murets et les fossés, ce qui devrait limiter le drainage souterrain si dommageable aux yeux des naturalistes et des chasseurs. Certains départements vont jusqu'à inclure les bandes enherbées entretenues en bord de cours d'eau ou de route ou pour stabiliser des talus. Dans l'Ain, l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2003 précise ainsi le rôle des haies dont « l'existence conditionne en effet le bon équilibre agro-climatique des zones de bocage cultivé dans l'Ain. Il en va de même des fossés et des bords de cours d'eau délimitant les parcelles. Ces derniers constituent les ouvrages de régulation hydraulique et s'intègrent dans le système d'exploitation des terrains qu'ils entourent » (idem dans l'Isère). Ces normes locales vont dans le sens de ceux qui prônent le développement de linéaires favorisant la biodiversité dans un milieu mosaïque et qui, là, peuvent assurer à l'agriculteur que la haie bénéficiera d'un paiement compensatoire identique à celui des cultures (COP).

4. La notice porte le titre suivant : « Paiements aux surfaces cultivées et aux cheptels ». Elle est accompagnée d'une fiche à en-tête de la préfecture précisant les données essentielles pour le département pour la campagne en cours.

Pour l'agriculture périphérique, moins chimiquée et motorisée, qui persiste dans les moyennes montagnes, un programme de mesures agri-environnementales (MAE), est promulgué en 1992 pour accompagner la nouvelle politique agricole commune. À côté d'opérations locales définies avec des acteurs nouveaux (collectivités territoriales, associations et instances représentant naturalistes, chasseurs, etc.) qui n'étaient pas jusqu'alors sur la scène de la cogestion de l'agriculture, a été proposée une mesure nationale, la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (PMSEE) qui, en 2002, concernait environ 15 % des exploitations (100 000), 5 millions d'hectares (soit l'équivalent de 15 % environ de la SAU) et 70 % des crédits consommés sur l'enveloppe des MAE. La PMSEE a été conçue comme le pendant pour l'élevage des aides aux grandes cultures : une prime à la surface en prairie. L'objectif étant d'en faire bénéficier le plus grand nombre d'éleveurs, les contrats PMSEE étaient peu contraignants en matière d'environnement⁵ si bien que Bruxelles s'est opposé à la reconduction de la « prime à l'herbe ». Celle-ci est repeinte en vert et rebaptisée dans l'urgence « Prime herbagère agri-environnementale » (PHAE) pour la campagne 2003.

La PHAE reprend 2 des 25 mesures agri-environnementales du plan de développement rural français : « *maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive* » (mesure 19) et « *gestion extensive de la prairie par la fauche et/ou le pâturage* » (mesure 20). Elle revalorise le montant des aides de 70 % par rapport à la prime à l'herbe.

Tout comme la nouvelle donne SCOP en matière d'intégration des bordures de champ dans la définition de la parcelle éligible aux aides aux cultures, la Prime herbagère agri-environnementale renvoie à une nouvelle définition de l'herbager. Réglementairement, l'herbager est un ensemble fourrager qui va de la prairie temporaire monospécifique à la forêt en passant par les parcours plus ou moins embroussaillés. Ainsi, dans la mesure 19, les territoires visés sont, en Rhône-Alpes, des estives, des alpages, des landes et des bois pâturés. La strate herbacée peut ainsi n'occuper qu'une partie de la superficie de la parcelle engagée dans des départements à forte composante pastorale comme l'Ardèche (1/3 au moins⁶) ou la Drôme (pas de %).

5. Plafonnement du chargement animal à l'équivalent de 1,4 unité gros bétail en moyenne sur l'exploitation et limitation de la fertilisation sur les prairies. La surface éligible étant là aussi la surface effectivement en herbe, cette mesure agri-environnementale a été dénoncée par les chasseurs pour ses effets sur les haies, les bosquets et les mares.

6. dont le préfet a jugé nécessaire de définir ce qu'il faut entendre par parcours : « *c'est une surface rarement mécanisable boisée ou non pouvant avoir plusieurs strates de végétations (herbe, broussailles, arbres) essentiellement utilisé pour le pâturage mais pouvant avoir une productivité faible, offrant des ressources alimentaires variées (herbes, jeunes pousses, fleurs et fructification des ligneux) et pouvant faire de temps en temps l'objet de travaux en complément au pâturage (débroussaillage, éclaircie ou encore brûlage)*. Arrêté 2003/146/8 en date du 26 mai 2003.

En région PACA, la mesure 19 va également dans le sens de ceux qui prônent un élevage de plein air pour éviter la fermeture des milieux si défavorable à la biodiversité mais qui se heurtaient au fait que souvent n'étaient « primables » que les parties en herbe, sous prétexte qu'elles seules pouvaient subvenir à l'alimentation des animaux⁷. La plupart des notices départementales posent, avec netteté, que « les surfaces boisées pourront être éligibles à la PHAE lorsqu'elles correspondent à des surfaces nécessaires au système d'exploitation », ces surfaces étant constituées « d'une ressource herbacée et arbustive consommable et accessible au troupeau »⁸.

La PHAE rompt également avec la prime à l'herbe par son dispositif de contrôles qui s'étendent aux pratiques des éleveurs. Il fait porter sur eux la charge de tenir des documents dans lesquels sont enregistrées chacune de leurs interventions sur les parcelles engagées (cahier de pâturage)⁹ ainsi que sur l'ensemble de l'exploitation (fertilisation). Si le contrôle administratif paraît ainsi assuré, ce dispositif est en profond décalage avec les enjeux affichés en tête des cahiers des charges de la PHAE où les changements de pratiques sont référés à des objectifs de bonne gestion du milieu tant d'un point de vue paysager (entretien des espaces) que des équilibres écologiques (maintien de la biodiversité).

Les naturalistes et les chasseurs ne peuvent que considérer que tout ce dispositif normatif est encore à améliorer pour garantir son ampleur, sa diversité, sa qualité et son utilité écologiques. Mais si aucun suivi-évaluation des milieux n'est effectué dans l'esprit de la PHAE, l'agri-environnement est-il crédible vis-à-vis des agriculteurs à qui l'on demande de faire des efforts que personne ne vient suivre ou ne sait apprécier ?

La partie est loin d'être jouée. La mise en œuvre chaotique de la PHAE fait toucher du doigt les hésitations et les incertitudes de la politique d'écologisation de l'agriculture. Bien que l'annonce officielle ait été faite en octobre 2002, la circulaire ministérielle transmise aux Directions Départementales de l'Agriculture est datée du 1^{er} juillet 2003. Le décret et ses arrêtés d'application ont été finalement pris le 20 août 2003. Entre temps, et faute de directives claires, les DDA ont du interpréter les synthèses régionales pour fournir aux agriculteurs les éléments nécessaires à leur déclaration PHAE à remettre le 30 avril 2003. À l'heure actuelle, les premiers n'ont pas l'assurance que leur définition

7. Les travaux de M. Meuret et C. Agreil de l'Inra Écodéveloppement Avignon démontrent le contraire.

8. Alpes-Maritimes, Alpes de Hte Provence, Bouches du Rhône et Vaucluse tandis que la notice des Hautes-Alpes porte sur la gestion des alpages. Le Var ne précise pas les conditions d'éligibilité de ses surfaces boisées.

9. Les notices en précisent les rubriques obligatoires : identification de la parcelle, date d'entrée, date de sortie, nb d'animaux par catégorie, équivalent en UGB avec suivi obligatoire sur les parcelles engagées que l'exploitant doit reporter selon les départements sur une carte IGN au 1/25 000, sur le plan cadastral ou sur le cadastre numérisé.

de la prairie soit recevable par Bruxelles et les seconds ont souscrit des engagements pour lesquels ils risquent d'être pénalisés.

Le plan de développement rural fait la transition entre la nouvelle PAC de 1992 et la toute nouvelle Pac pour laquelle une série de règlements ont été publiés le 21 octobre 2003. À partir de 2005, les aides seront attribuées directement à l'exploitation. Si les MAE, et donc la PHAE, ne sont pas remises en cause, que vont devenir, en revanche, les haies et les bordures de champ, les aides étant découplées des cultures auxquelles elles sont liées? Feront-elles partie « des bonnes conditions agricoles et environnementales » qui serviront de référence pour être éligible aux paiements directs?

Le standard de base du « sain loyal et marchand » contraint la qualification écologique des produits

Le 14 juillet 1992, sous présidence britannique, le Conseil des Ministres de l'Union Européenne adopte le règlement n° 2081 sur la protection des Appellations d'origine protégée (AOP) et des Indications géographiques protégées (IGP). Les États membres admettent ainsi de déroger au principe de la libre concurrence qui doit régir le marché unique. Ils instituent un monopole en faveur de certains agents économiques: le droit exclusif d'utiliser des noms de lieux dans la dénomination de vente de produits agricoles ou alimentaires lorsque leurs caractéristiques particulières sont dues à cette origine géographique.

La labellisation de l'origine est conçue comme une mesure d'accompagnement de la réforme de la PAC: elle fournit un outil commercial au service de modèles d'agriculture qui jouent la carte de la qualité des produits et des territoires. L'appellation d'origine constitue la forme la plus exigeante de l'indication géographique, dont les négociateurs européens à l'OMC parviennent à obtenir, en 1995, la protection dans le cadre de l'accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Depuis plus d'un siècle, marché et appellation d'origine ont partie liée.

L'AO: une invention française donnée comme un modèle pour le développement durable

L'appellation d'origine est une invention française. Sa création est contemporaine de la « première mondialisation » (Berger, 2003) qui a pris la forme d'un mouvement – sans précédent dans l'histoire – de populations, de moyens de production et de marchandises entre l'Europe et ses colonies ou ex-possessions. La multiplication des fraudes sur la composition ou l'origine des produits aboutissent à une loi qui fixe, en 1905, les règles d'une saine concurrence et organise une police des

marchés. L'appellation d'origine y est définie en référence aux « usages locaux, loyaux et constants », terme juridique qui désigne les savoir-faire et la discipline commune de production auxquels est attribuée la réputation de la localité dont le produit porte le nom. L'institution s'est construite autour des vins et de la géodiversité de leurs terroirs : les savoir-faire des vignerons ne feraient que révéler cette géodiversité qui ne pourrait dès lors être reproduite en aucun autre lieu. L'AO postule l'existence d'un savoir faire spécifique à un territoire donné, dont seules les limites doivent être précisées pour en permettre le contrôle (AOC).

Il faudra attendre la loi d'orientation agricole de 1966 pour que l'AOC reçoive une définition explicite : « un produit dont la qualité est due au milieu géographique, comprenant les facteurs naturels et les facteurs humains ». Cette définition est reprise textuellement dans le règlement européen de 1992 sur l'AOP qui ajoute « et dont la production, la transformation et l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique déterminée ». Cet ajout est important car il marque un resserrement des exigences sur l'aire d'origine qui, dès lors, peut être définie par des facteurs naturels et non uniquement par des savoir-faire localisés.

L'année 1992 est aussi celle de la Conférence de Rio sur la protection de la biodiversité. Dans cette optique, l'expérience française des appellations d'origine est vue comme un instrument original pour protéger et rémunérer des savoirs propres aux communautés autochtones des pays du Sud, qui respectent la nature (Bérard *et al.*, 2005)

En France, principal pays exportateur de l'UE, les appellations ont une importance économique qui est loin d'être marginale. Elles concernent principalement des produits à forte valeur ajoutée par la transformation : les vins et alcools, pour lesquels l'origine fait figure de standard avec 80 % de la valeur de la production et les fromages avec plus de 10 % des quantités commercialisées (AOC et VDQS). Depuis le début des années 1990, les demandes de reconnaissance tous produits confondus ont explosé vers le haut.

Pourtant, les appellations d'origine vont mal. Et, elles ont acquis une telle place, symbolique et commerciale, que, au lendemain de la réunion plénière de l'OMC à Cancun, un hebdomadaire à grand tirage titre « Parfum de crise dans les AOC » (*Le Journal du Dimanche*, 26 octobre 2003). Pour penser la crise des appellations, il est nécessaire de repartir du standard de base du « sain, loyal et marchand ». En effet, dans le temps même où l'UE protégeait ses productions de terroir et de tradition, elle édictait une série de normes à laquelle tous les produits doivent satisfaire pour cause d'hygiène et de santé publique. Les tensions entre ces deux registres de définition de la qualité se cristallisent sur les fromages au lait cru.

Le lait cru à la moulinette des normes sanitaires

En France, près des trois quarts du tonnage des fromages d'appellation (130 000 t sur un total de 190 000 t en 2001) sont fabriqués à base de lait cru. Son usage est obligatoire dans les principales d'entre elles : comté, roquefort, reblochon et camembert de Normandie. Matière vivante riche en microbes, fragile et précieuse pour assurer la typicité d'un fromage, le lait cru ne peut pourtant échapper aux normes générales d'hygiène et de sécurité alimentaire. L'AOC n'offre aucun passe droit. L'obligation du propre et du sûr met à mal la niche écologique que constitue la fromagerie avec ses souches « sauvages » et ses équilibres microbiens particuliers (Letablier, 1997). Avec la mise aux normes des élevages et des unités de transformation-commercialisation, le lait cru d'aujourd'hui n'est plus le lait cru tradition. La sécurisation sanitaire entraîne une sélection dans les savoirs et les ressources locales, voire en impose de nouveaux. La hantise de la listeria pèse moins fortement sur les fromages à pâtes cuites (gruyère, comté, etc.) que sur les fromages à pâtes molles (camembert, vacherin, etc.), qui sont affinés sur une trop courte durée pour que la listeria soit éliminée naturellement.

Les normes génériques du « sain, loyal et marchand » affaiblissent les bases traditionnelles des appellations fromagères, tandis que leur protection internationale marque le pas à l'OMC¹⁰. L'Inao ne contrecarre pas cette tendance puisqu'il s'en tient au grand partage, entériné en France, qui veut que la qualité des produits, biens privés, relève de la rémunération par le marché tandis que l'environnement est un bien public dont la qualité devrait être prise en charge par des subventions ou des taxes¹¹. La qualité écologique et paysagère du terroir est tenue pour une production connexe : une externalité positive de l'AOC. Il y a, là, un choix auquel ne contraint pas le règlement de 1992 qui fait référence aux « facteurs naturels » qui peuvent être invoqués pour qualifier une AOC.

Le découplage, très majoritairement opéré en France, entre l'AOC et la qualité de son territoire a pour conséquence de définir la qualité en termes techniques, qui ont tendance à s'homogénéiser avec les exigences croissantes de la sécurité alimentaire. De plus, si le sens de cette qualité

10. L'accord ADPIC protège simplement les indications géographiques contre les actes de concurrence déloyale et la tromperie du consommateur, au même titre que les marques commerciales. Or, la marque ne peut protéger l'origine car elle n'impose ni cahier des charges, ni localisation, ni spécificité. La négociation en cours vise à étendre aux « autres produits » la protection internationale dont bénéficient les appellations viticoles.

11. Cf. le « rapport Paillotin » sur l'agriculture raisonnée sur lequel s'est appuyé le ministre de l'agriculture pour trancher dans ce sens la situation à laquelle étaient confrontés la Commission nationale des labels et de la certification (Cnlc) et l'Institut national des appellations d'origine (Inao) qui avaient à statuer sur des demandes de labellisation de produits invoquant une qualité environnementale associée aux manières de produire. Cet arbitrage a conduit à écarter des certifications de qualité les produits agréés « production intégrée » par l'Oilb.

technique est accessible aux professionnels de la production et de la transformation, il ne l'est pas aux consommateurs, plutôt conviés à une initiation aux bonnes manières de la dégustation qu'à une initiation aux techniques laitières et fromagères ou aux techniques viti-vinicoles. Ainsi, pour une lignée donnée de produits, l'AOC en se limitant généralement à une définition technique de la qualité a perdu en efficacité commerciale au fur et à mesure que, victime de son succès, elle certifiait une diversité de plus en plus grande de produits, pour lesquels les critères de distinction étaient de moins en moins nets.

Pourtant, toute possibilité d'écologisation de la production et de la consommation n'est pas exclue. Deux réalisations nous permettront de le montrer. Elles sont le fait d'acteurs étrangers aussi bien au monde de l'agriculture qu'au monde de la grande distribution et de la restauration de masse. Des acteurs qui s'engagent dans la valorisation de productions agricoles au nom de la défense et de la protection des diversités, biologique et culturelle, et qui paient le prix pour que ces diversités soient renseignées, reconnues et couplées au produit. Des acteurs qui savent faire avec la réglementation en vigueur, tout en sachant se mobiliser pour qu'elle évolue dans un sens qui leur paraît nécessaire.

Quand les protecteurs de la nature se dotent d'une politique agricole : Pronatura et la labellisation du fromage de l'Etivaz

L'Etivaz est le nom d'un gruyère d'alpage fabriqué dans le pays d'Enhaut, qui abrite l'un des plus grands espaces protégés de la confédération helvétique : la réserve de la Pierreuse. Cette réserve a été créée au début du XIX^e siècle par les frères Sandoz, héritiers d'un grand industriel de la chimie, sur des alpages desquels les vaches ont été largement exclues afin qu'ils servent de refuge pour la faune sauvage, fragilisée par les déboisements et décimée par la chasse. L'arrêt de l'exploitation des pâturages d'estive a suscité un ressentiment profond envers les protecteurs de la nature dans une population d'éleveurs montagnards, qui se trouvaient, au même moment, confrontés à l'industrialisation de la fabrication du gruyère et à la concurrence de la production de plaine. La grande crise des années 1920 aggrave la mévente à laquelle les producteurs du pays d'Enhaut apportent une réponse collective : ils créent une coopérative pour faire mûrir et affiner les fromages fabriqués en alpage qu'ils commercialiseront sous leur propre marque : l'Etivaz, du nom du village situé au cœur de la zone d'estivage (Zbinden, 2002).

Tout l'espace de la réserve ne devint cependant pas vierge d'activités humaines parce qu'il était occupé par des pelouses sèches et des prairies « maigres » riches en espèces floristiques, qui gagnent, dans certaines conditions, à être pâturées. Des possibilités existaient ainsi pour qu'un

jour se nouent des liens entre éleveurs et protecteurs de la nature. Au tournant des années 80-90, Pronatura, ex-Ligue suisse pour la protection de la nature¹², s'en saisit en affermant la production d'herbe à des producteurs d'Etivaz. Ce mode de gestion l'a conduit à œuvrer pour le maintien d'un élevage extensif en améliorant les voies d'accès aux alpages, en aménageant des chalets, tant pour améliorer la fabrication du fromage que pour l'accueil des familles.

Puis, la libéralisation des échanges, qui fait évoluer la politique agricole suisse au même rythme et dans le même sens que la PAC, poussa encore plus Pro Natura à sortir de sa réserve. Ainsi, « *on fait mieux que comme si tout allait continuer. Les choses changent et on essaye de s'adapter au changement dans le sens où on a déjà travaillé depuis des années : les atouts dans le domaine de la qualité. On sait que les consommateurs commencent à regarder ce qu'ils bouffent, à lire les étiquettes : c'est pour ça qu'on fait des AOC, qu'on s'accroche à des labels forts et honnêtes* » nous déclare Philippe Morier-Genoud, gérant de la Pierreuse. Depuis 1988, cet « écolo professionnel » ainsi qu'il se définit, a su amener les éleveurs à sortir de leur ressentiment contre les protecteurs de la nature. Il a su les motiver pour une production d'Etivaz biologique dans laquelle Pro Natura a investi. Un fonds de garantie, destiné à compenser les pertes éventuelles de la marge en cas d'accident de fabrication, a été constitué grâce à une collecte nationale en faveur de la montagne. Un label bio, réputé pour sa rigueur (« Le Bourgeon »), a été obtenu pour assurer à cette nouvelle production de la coopérative l'accès au marché des produits à forte valeur ajoutée écologique.

Les producteurs d'Etivaz pousseront encore plus loin leurs exigences en fixant, dans un cahier des charges, les pratiques qui les démarquent des autres productions fromagères alpines : alimentation exclusive des vaches laitières avec les herbages naturels de l'alpage, fabrication uniquement pendant la période d'estive (10 mai-10 octobre), dans le chalet où la traite a lieu ; chauffage au feu de bois dans un chaudron de cuivre ouvert, les particules aromatiques caractéristiques de la fumée imprégnant le lait cru ; sélection des meilleurs meules pour un affinage de 30 mois minimum du fromage « à rébibes » destiné à une utilisation en fins copeaux, à l'instar d'épices précieuses.

Absence de transport du lait, chauffage et affinage de longue et très longue durée permettent à ce fromage fabriqué dans des conditions

12. Fondée en 1909, à laquelle la gestion des propriétés Sandoz a été confiée. Ce changement de nom en 1997 correspond à un changement d'orientation. « *Nous réalisons qu'une protection limitée aux réserves traditionnelles ne suffit pas. La protection de la nature doit s'appliquer maintenant à l'ensemble du territoire national* » déclare alors le Président de Pro Natura dans la revue de l'association (*La Salamandre*, n° 120, Juin et juillet 1997). Pro Natura compte 100 000 membres pour un pays de 7 millions d'habitants.

rustiques de satisfaire aux obligations du « sain, loyal et marchand », tout en s'autorisant beaucoup plus. L'Etivaz a obtenu la première appellation d'origine suisse octroyée à un produit autre que le vin¹³ en 2000. Il est ainsi un produit d'exception, réglementaire et écologisé de surcroît¹⁴.

Quand les gourmets se dotent d'une politique agricole : Slow Food et l'écogastronomie

Slow Food est un mouvement cosmopolitain ¹⁵ dont l'idée a pris corps dans le Piémont italien, à la fin des années 1980. Il est porté au départ par des gourmets amateurs de cuisine régionale dont ils apprécient les saveurs, la variété et la sociabilité des lieux : bistrots, auberges, foires, fêtes... Ce mouvement entend faire en sorte que les bases de cette culture ne se dérobent pas sous l'effet de l'industrialisation de l'agriculture et de la standardisation du goût.

La convivialité constitue le principe organisateur des groupes locaux de Slow Food, dont l'action s'est déployée dans deux directions¹⁶.

La première, fondatrice, est celle de l'éducation au goût dispensée dans des ateliers de dégustation à l'occasion de salons, foires et manifestations, organisés autour de produits des terroirs d'ici et d'ailleurs¹⁷. Il s'agit de familiariser le public avec des produits « oubliés » ou peu connus, dont les caractéristiques peuvent apparaître comme des défauts dans l'univers industriel, afin d'inscrire ces produits dans la culture et les pratiques culinaires du mangeur. À l'Université des « sciences gastronomiques » qui a ouvert ses portes à Bra (Cuneo), siège de l'association, en octobre 2003, Slow Food entend former les futurs spécialistes qui peupleront les organisations internationales, les administrations, les entreprises de restauration collective¹⁸... et sauront défendre, plus efficacement que par des manifestes, les fromages au lait cru ou le chocolat au cacao.

13. L'Alpe, revue du Musée Dauphinois, a réservé à L'Etivaz les honneurs de sa couverture dans le numéro qu'elle a consacré à « L'or des alpages » en 2001 (n° 11).

14. Cette distinction fait figure de revanche vis à vis du gruyère, son grand voisin, qui peine à obtenir l'AOC.

15. Cette place à part est soulignée par Bérard et Marchenay (2003), fins connaisseurs et observateurs attentifs du monde des produits de terroir qui consacrent un chapitre entier à « l'expérience étonnante de Slow Food ».

16. Slow Food International édite une revue en 4 langues, « Slow », et sa branche française, une lettre d'information - « l'Escargot », auxquelles nous renvoyons.

17. Titre du colloque organisé par Slow Food France à l'occasion de son premier « Salon des Terroirs du Monde » qui s'est tenu à Montpellier en octobre 2003. Piero Sardo, de la Fondation Slow Food pour la biodiversité, rappelait à cette occasion qu'en Italie 25 000 personnes ont fait l'expérience de ces ateliers où l'on explique de manière simple, mais utile, comment apprécier et apprêter tel produit à des petits groupes d'une vingtaine de personnes.

18. Sur la construction de ce contre-pouvoir utilisant les mêmes armes que l'industrie agro-alimentaire, voir en particulier l'article de V. Maurus dans Le Monde du 27.11. 2002 : « Slow Food contre la « malbouffe ».

La seconde, plus récente, est celle de l'agro-écologie. Slow food, estime que la protection de la biodiversité alimentaire passe par la promotion d'un modèle d'agriculture durable. Et il se définit aujourd'hui comme un mouvement « éco-gastronomique ».

« Dans un monde globalisé, il y a encore de la place pour le petit agriculteur et le petit producteur, de telle sorte que l'agriculture et la terre puissent toutes les deux connaître un développement durable » écrit Carlo Petrini, fondateur du mouvement, dans la plaquette « Fondation Slow Food pour la biodiversité ». Les productions traditionnelles locales méritent d'être protégées et défendues au même titre que la nature qu'elles contribuent bien souvent à préserver sans le savoir. L'originalité de la démarche Slow Food est cependant de poser la question du devenir de ces productions de terroir face à un marché très standardisé et réglementé, dans un monde globalisé. Créée en 1990, la Fondation pour la biodiversité s'attache à relancer des productions en danger de disparition (matières premières, races animales, préparations artisanales) en leur apportant un appui culturel et publicitaire (salons, expositions, etc.), un parrainage, et un accès à un marché réservé, celui de ses réseaux gastronomiques (restaurateurs et métiers de bouche notamment). Slow Food incite à un achat direct au niveau local et régional, ce qui permet aux producteurs de vendre en se soumettant à des normes beaucoup moins exigeantes que les normes auxquelles il faut se soumettre pour accéder au marché international. Slow Food a bien lu la réglementation existante¹⁹ pour la mettre au service de son objectif cosmopolitain : assurer au local une place dans le monde.

Sur les cinq continents, les « Arches du Goût » recherchent et inventorient ces produits oubliés par la distribution classique mais possédant un potentiel de développement productif et commercial. Dans son arche de Noé de la biodiversité domestique, Slow Food France a fait monter la brebis brigasque, une race locale dont il n'existe plus qu'un millier de têtes chez trois éleveurs des Alpes Maritimes qui l'apprécient pour sa rusticité et la qualité de ses produits. Le loup aussi, ce qui a valu à l'un de ces éleveurs d'être jugé récemment pour « destruction d'un animal non domestique – espèce protégée » (de Sainte Marie, Vincent, 2003).

19. En particulier, la directive dite « lait cru » du 16 juin 1992 arrêtant les règles sanitaires pour la production et la mise en marché de produits à base de lait, qui a établi deux niveaux de normes : les établissements aux normes européennes ont le monde pour marché tandis que les autres ont, sous réserve de contrôles simplifiés, une autorisation de mise en marché dans un rayon de 80 km et ne peuvent commercialiser que 30 % de leur production par d'autres circuits que la vente directe.

Le loup « top modèle » pour une nature prête à porter

Le loup cristallise des conflits ouverts entre ses protecteurs et les éleveurs pastoraux. Ces conflits constituent une version « merveilleuse » de tous les conflits suscités par la mise en œuvre de la politique agri-environnementale. Pour en saisir les enjeux, nous nous sommes placés dans une perspective économique, en faisant du pastoralisme une économie structurée sur des lustres et en faisant de la protection du loup une économie émergente. Le riche dossier du loup peut alors être présenté comme suit.

En titrant « *Le loup, nouveau 'top modèle' de la faune sauvage* » (édition du 10 octobre 2003), le quotidien québécois *Le Devoir* ne renvoie pas à l'hommage funèbre rendu par la Fondation Brigitte Bardot à Gérard Ménéatory (1921-1998), pleuré par ses loups comme un frère, bien qu'il les eût enfermés dans un parc de 25 ha, en plein pays Gévaudan, avec le concours du Conseil régional du Languedoc-Roussillon. (l'Info-journal, 12/98; cf.. également Ménéatory, 1998).

Sous ce titre, *Le Devoir* annonce la parution de l'ouvrage de Hénault et Jolicœur « *Les loups aux Québec: Meutes et mystères* », un bilan scientifique exceptionnel publié sous l'égide de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Dans leur conclusion, les auteurs soulignent que « *l'étiquette de voleur et d'ennemi accolée au loup, au Québec comme ailleurs dans le monde, s'est peu à peu modifiée depuis les dernières décennies, à la suite des nombreux travaux de recherche qui ont rétabli plusieurs faits erronés, mais surtout grâce à tous les livres, films documentaires, centres d'interprétation et activités s'adressant au grand public* » (Hénault, Jolicœur, 2003). On doit reconnaître, ajoutent-ils, ce que fait volontiers *Le Devoir*, « *que le loup n'a jamais eu si bonne presse et qu'il est devenu, en quelque sorte, le 'top modèle' de la faune sauvage* » (ibid.), l'étiquette d'aujourd'hui.

Ne plus avoir peur du loup mais l'aimer fait naître de multiples émotions et attitudes idolâtres. À tel point que, dès 1993, un chercheur américain mondialement connu pour ses travaux sur le loup dénonce les fausses interprétations que ce nouvel amour suscite. L. David Mech affirme que l'idolâtrie n'est pas dans l'intérêt à long terme des espèces, un intérêt autre que celui circonstancié des fidèles (David Mech, 1993). Que dire lorsque le culte de l'image du loup conduit à la lupolâtrie, lorsqu'une pianiste audacieuse dit retrouver avec ses loups « *l'espace de la santé essentielle* »²⁰ ?

20. Le livre d'Hélène Grimaud (*Variations sauvages* Robert Laffont, 2003) est présenté par Renaud Machart, dans *Le Monde* du 31 octobre 2003, sous une photo la montrant les yeux clos tenant dans ses bras un tout jeune loup les yeux grand ouverts. Renaud Machart écrit: « *Pages érudites, savantes et ludiques sur les loups, qui se nourrissent des études scientifiques effectuées par la musicienne dans le centre zoologique qu'elle a ouvert dans l'État de New-York et qui a été visité par des milliers d'enfants depuis 1997* ».

L. David Mech a vu juste. Idolâtrie du loup et lupolâtrie font si peu les affaires du loup que les chercheurs de la FAPAQ notent que « *les contacts répétés et inoffensifs avec les humains poussent les loups à une trop grande familiarité et audace* » les conduisant à une attitude agressive qui peut entraîner des incidents déplorables (Hénault, Jolicœur, 2003 : 107).

Mais, malgré tout, l'image du bon loup est toujours intensément et diversement cultivée. Elle accompagne un vaste mouvement d'artificialisation et d'aménagement de la nature, qui se doit de satisfaire une large consommation par l'écotourisme, par la chasse et par des activités de plein air, pédagogiquement et culturellement valorisées.

Quand René Burle, le premier président du groupe Loup France (GLF), affirme que « *gagner le combat pour le loup, c'est gagner tous les combats qui amèneront l'homme à vivre en harmonie avec son milieu naturel* » (in : Noblet, 2001), comment imaginer que cette nouvelle vie puisse se déployer dans un espace sans dimensions économiques et sociales ? La valeur économique du loup paraît si certaine et prometteuse que les chercheurs de la FAPAQ sont amenés à juger que la valeur écologique et sociale du loup « *doit rester prépondérante dans les décisions de gestion* » (Hénault, Jolicœur, 2003 : 104). De son côté, Jean-Marc Landry, responsable de la prévention au sein du « *Projet loup Suisse* », souligne que « *la présence du loup peut favoriser le tourisme, comme c'est le cas dans certains parcs nationaux canadiens et en Suède, dans le Parc national du Mercantour, dans le Parc national des Abruzzes* » (Landry, 2000), ce dernier accueillant jusqu'à deux millions de visiteurs par an.

Cependant, le loup n'est pas un moyen de production très commode à mettre en œuvre. Les touristes veulent l'entendre hurler ou le voir et, lui, il se méfie et se cache. Il faut donc organiser des sessions d'appel pour le touriste distingué²¹. Il faut, aussi, le rendre visible pour le touriste commun, comme l'avait tôt compris Gérard Ménatory, et comme le comprend bien aujourd'hui l'équipe chargée, autour de Geneviève Carbone, de la réalisation d'un nouveau centre de vision dans le Mercantour. Le projet « *Centre du loup de Saint-Martin Vésubie* » (Alpes-Maritimes) obéit à une « *philosophie* » (une philoupsophie !) qui lui donnera pour « *vocation de créer un espace où le visiteur pourra faire la connaissance du loup à la fois par la visite d'un musée (scénovision) et par l'observation de l'animal dans des enclos. [...]* Une attention particulière sera

21. « *Au Québec, l'appel au loup est pratiqué depuis les années 1990 dans le parc national de la Jacques-Cartier, dans la réserve faunique des Laurentides et dans la réserve faunique Papineau-Labelle. Devant l'intérêt grandissant de cette activité, on a tenté, par le biais d'une étude scientifique, d'estimer les effets des activités écotouristiques, tel l'appel nocturne au loup, sur le comportement de deux meutes de loups* (Manseau et al. 2003, In : Hénault et Jolicœur, op. cit. pp. 102-103)

apportée à l'intégration des enclos et des clôtures dans le site naturel du Parc du Mercantour »²².

Évidemment, des puristes passionnés peuvent être choqués par la multiplication des parcs à loups mais il y a tous ceux qui veulent « voir des loups », si ce n'est en posséder. Le groupe Loup France le signale bien dans une réflexion relevant d'une « attitude conciliante ». De cette réflexion, nous avons retenu ceci : « Il faut garder à l'esprit que la création et l'entretien d'un parc à loups représente des investissements financiers très importants. Ce sont donc d'abord des affaires commerciales. Cela n'est pas forcément incompatible avec le discours sur la nécessité de la conservation du loup que l'on pourrait tenir en d'autres lieux.(...) Plusieurs centaines de milliers de visiteurs peuvent ainsi être facilement initiés à la problématique du retour du loup dans nos montagnes et nos campagnes,... (...). Bien qu'il n'existera sans doute jamais de structures susceptibles d'accueillir des loups en captivité dans des conditions optimales, les parcs à loups sont un outil de vulgarisation dont il n'est guère imaginable de pouvoir se passer »²³.

L'économie du loup est une économie émergente dualiste. Elle comprend deux secteurs officiels : le secteur du loup libre et le secteur du loup captif, sans compter le secteur du loup de compagnie qui, par manque de moyens, échappe en partie aux contrôles arrêtés depuis 2000⁽²⁴⁾, alors que ce secteur englobait un nombre conséquent d'animaux (environ 300 selon le GLF) et que la demande en nouvelles acquisitions ne semblait pas être découragée par la réglementation récente.

Le rapport de la « Commission d'enquête sur la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme en montagne », présidée par Christian Estrosi, député des Alpes maritimes, vient de mettre en forme la grande querelle juridico-génétique qui oppose d'une part les pro-loup tenant de la thèse du retour naturel du loup, et d'autre part les anti-loup tenant de la thèse du retour artificiel du loup par lâchers d'animaux élevés en enclos (Estrosi, Spagnou, 2003)²⁵. L'enjeu est que, si son retour

22. Cf. Le Centre du loup à Saint Martin Vésubie Alpes maritimes, 2p. www.architecturebois.com. Ce Centre devrait faire bon voisinage avec VESUBIA dont le « concept » est de faire de la Vésubie une tête de réseau pour tous ceux : -industriels, responsables de collectivités locales, hommes politiques... qui sont ou seront confrontés aux lois, règlements, nouvelles normes concernant l'environnement; (...) de tirer profit de l'environnement et du passé prestigieux pour faire de la vallée (...) un lieu privilégié pour les admirateurs de la Nature et pour initier les futurs écocitoyens. www.vesubian.com.

23. Cf. À propos des parcs à loups. Réflexion du CA du GLF, samedi 8 juin 2002, 6 p. www.ours-loup-lynx.info

24. Cf. X. Loubert-Davaine Le loup captif www.hurlements.info. Au Québec, le contrôle du loup de compagnie date de 1978.

25. Cf., en particulier, les auditions de C. Duchamp, biologiste Oncfs, B. Lequette, chef du service scientifique du parc du Mercantour, P. Taberlet, Dr. Cnrs labo. d'écologie alpine de Grenoble, J-D Lebreton, Dr. Cefe-Cnrs labo de dynamique des pop. de Montpellier, L. Boitani, biologiste université de Rome, R. Mathieu, Pt. de la chambre d'agri. 06, M. Millo, ex directrice de la chambre d'agri. 06 in Tome II Rapport n° 825, mai 2003.

est naturel, le loup peut être protégé au nom de la Convention de Berne et d'autres dispositions, alors que dans le cas contraire il ne peut l'être.

Sur le plan économique, cette querelle n'a guère de sens. Le secteur du loup libre et le secteur du loup captif sont complémentaires. Au consommateur, le loup captif doit donner le change du loup libre. Le taux de substitution entre l'un et l'autre est donc élevé, quelle que soit leur statut réglementaire, leur « nationalité » génétique (italienne, polonaise ou américaine)²⁶ ou leur généalogie. La valeur d'échange balaie les spécificités, qui intéressent tant les biologistes, et les procéduriers.

Certifier l'existence du loup libre, qui reste peu visible, attire vers son équivalent, qui est rendu très visible, le loup captif. Élever des loups captifs et les montrer invite à se lancer sur la voie écotouristique des sessions d'appel et des randonnées qui peuvent laisser espérer une rencontre, d'autant plus incertaine et désirable qu'elle ne saurait se planifier en rendez-vous sur le mode de celui que la louve donne à ses petits pour la chasse. La complémentarité-substitution est d'autant mieux assurée, comme ce sera le cas dans le Mercantour, que le produit très visible est accessible dans le territoire d'élection du produit peu visible.

L'économie du loup dispose donc d'une structure multiproduits, sous une étiquette travaillée, bien en place. Elle dispose d'un autre atout : une bonne disponibilité en intrants. En effet, les populations de proies (chevreuils, sangliers, chamois, cerfs, etc.) s'accroissent avec l'embroussaillage et l'enforestation rapides des montagnes et des semi montagnes, ainsi qu'avec l'application des politiques cynégétiques visant l'augmentation du cheptel sauvage. Le loup a peu de difficultés à trouver un bon gîte et un bon couvert.

Toutefois, la quiète expansion de cette économie est notoirement freinée par les éleveurs et les bergers qui utilisent ces territoires embroussaillés et enforestés, le plus souvent dans le cadre de contrats agri-environnementaux consentis par l'État pour maintenir des milieux ouverts favorables à la biodiversité. Et, comme ces éleveurs et ces bergers ne destinent pas leurs animaux domestiques aux loups, ils se trouvent engagés dans un conflit d'appropriation ou d'usage des terres avec les protecteurs du loup qui appartiennent à une filière très différente de la leur par son histoire, ses références, son organisation.

Dans cette situation conflictuelle, les protecteurs du loup ne cessent de proclamer leur volonté d'assurer une coexistence entre les troupeaux

26. Les différences génétiques entre ces « nationalités » peuvent d'ailleurs être amenées à s'atténuer. Présentant les travaux de Luca Fumagalli, directeur du laboratoire de biologie de la conservation, Université de Lausanne, J. Rochat écrit sous le titre l'Europe des loups : « L'analyse ADN d'un animal passé dans les Grisons annonce peut-être les retrouvailles des meutes italiennes, espagnoles et balkaniques. Y compris en Suisse ». In : Allez savoir ! http://www2.unil.ch/spul/allez_savoir/as25/pages/as25_sciences.html

(sous-entendu d'animaux domestiques) et le loup (au singulier car il n'est pas censé faire troupeau). Ainsi, France Nature Environnement considère que, dans le contexte actuel, il « convient d'autant plus de valoriser un pastoralisme de qualité et raisonné – adapté aux caractéristiques des alpages – et de soutenir les éleveurs s'orientant vers la production de produits à forte valeur ajoutée (agneaux biologiques, labels, etc.) ». « Une démarche volontariste pourrait même permettre à la coexistence des troupeaux et du loup de devenir le moteur de cet élevage de qualité qu'il faut rechercher » (FNE, 2001), une qualité qui logiquement devrait être certifiée « loup top nature ».

Bien calée dans l'air de la qualité qui enchante tant d'instances chargées du contrôle et de la sécurité alimentaires, la politique pastorale affichée par les protecteurs du loup trouve une traduction qui se limite, pour l'instant, à une critique du pastoralisme existant, non compétitif et destructeur de milieux. Car, il ne semble pas que les protecteurs du loup aient franchi le pas, en montant ou en labellisant leurs propres élevages d'ovins ou de bovins viande, ne serait-ce que pour nourrir les loups captifs, qui méritent, quand même, mieux qu'une viande issue d'élevages hors sol²⁷.

En attendant, la présence du loup pèse lourdement sur les éleveurs pastoraux, spécialement sur les petits éleveurs non transhumants²⁸. Au titre du programme européen Life (L'instrument financier pour l'environnement), les mesures de prévention des attaques de loups sont mises sous la seule responsabilité des éleveurs, sans que les protecteurs du loup ne prennent leur part de responsabilité en tant que gestionnaires directs.

L'entreprise loup a du mal à accepter le devoir de prendre en compte ses externalités négatives, pour les réduire ou les supprimer. Elle se comporte comme une entreprise industrielle qui, au lieu de s'engager à réduire ses émissions de polluants (externalités négatives), demanderait aux citoyens de s'équiper de masques à gaz, ou autres filtres à eau. Malgré ses atouts, elle se complaît dans une rhétorique du : « le loup est bon, ce qui est bon pour le loup est bon pour la nature, ce qui est bon pour la nature est bon pour l'homme écocitoyen ».

Pour être réduites ou supprimées, les externalités négatives doivent être internalisées par un solide plan de gestion, un plan qui, en l'espèce, ne pourrait faire l'impasse sur la régulation du nombre et des qualités,

27. Mech prétend qu'un loup doit ingérer un minimum de 3,2 kg de viande quotidiennement pour être en mesure de bien se reproduire. Les taux de consommation par kg de poids corporel trouvés au Québec varient de 0,09 à 0,12 kg/kg de loup/jour. Voir Hénault et Jolicœur (op. cit. p. 60) qui ne donnent pas de références particulières pour le loup captif.

28. Cf. la réaction de Laurent Garde à l'article de F. Benhammou « Les grands prédateurs contre l'environnement? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne » Courrier de l'environnement de l'Inra, n° 48 février 2003, pp. 5-12. Le texte de Laurent Garde est disponible sur le site internet du Courrier de l'environnement à la rubrique ON EN PARLE ENCORE, aux côtés d'autres réactions, dont celles de trois chercheurs de l'Unité Écodéveloppement Inra Avignon.

génétique et comportementale, des animaux libres. Or, une telle régulation est généralement refusée, sous prétexte qu'elle serait prématurée (Chabert et al., 2003), même si France nature environnement fait référence aux « scientifiques américains qui préfèrent maintenant miser sur l'éducation des loups » (op. cit. p. 3). De toute manière, à supposer qu'une réelle volonté de gérer puisse s'affirmer, l'économie du loup souffrirait du manque de techniciens spécialisés (louveteurs éducateurs, louvetiers effaroucheurs, louvetiers piégeurs)²⁹.

En conséquence, les conflits à propos des espaces naturels, feutrés avec certains usagers – chasseurs³⁰, parcs régionaux³¹ –, ouverts avec les éleveurs, ne peuvent être arbitrés sur des bases claires, alors qu'ils devraient se multiplier avec l'augmentation de la population de loups. Il est à craindre que la judiciarisation par les pro-loup et le braconnage par les anti-loup restent longtemps encore les piliers d'une régulation spontanée, tendue et confuse. La police de la nature que d'aucuns appellent de leurs vœux pourrait-elle faire en sorte que cette crainte soit vaine ? Telle est la question que nous aborderons en conclusion.

Conclusion : Policiers de la nature ou policiers purs ?

En décembre 2002, à la fin d'une année marquée par la réélection du Président de la République et le changement de majorité parlementaire, deux rapports font, presque simultanément, un tour du propriétaire avant de rebattre les cartes de la politique de l'environnement et de la chasse.

Pierre Roussel, secrétaire général de l'Inspection générale de l'environnement, reçoit, le 23 mai 2002, pour mission de conduire « un audit sur les forces et les faiblesses du service public de l'écologie sur ce champ particulièrement sensible et symbolique de la gestion des espèces sauvages dans leur

29. Les témoignages de la directrice et du directeur adjoint de la DDAF des Alpes maritimes, devant la commission parlementaire d'enquête (cf. op. cit.), sont éclairants à ce sujet. Ils montrent bien que le manque de compétences fit de l'exécution du protocole préfectoral d'élimination d'un loup, une opération lourdement ratée en décembre 2000.

30. Les chasseurs semblent partagés. Dans une tribune libre publiée par l'Infoloup, n° 3 déc. 97, Bernard Baudin, président de la Fédération des chasseurs des Alpes maritimes, se déclare en faveur d'une régulation planifiée du loup comme pour toutes les autres espèces, après avoir souligné que « les chamois, sangliers, chevreuils et cerfs ont déjà payé un lourd tribut ». D'autres estiment que le loup permettrait de réduire le montant des indemnités dues au titre des dégâts du gros gibier (voir Le Chasseur français, déc. 1998).

31. Dans la Lettre du Parc naturel régional du Queyras, n° 4 avril 2000, Pierre Eymaoud, président du Pnrq, s'élève avec force contre une circulaire ministérielle qui demandait aux Préfets de préparer l'instauration d'un corridor à loups entre le Mercantour et le Queyras (Circulaire Dnp/Derf n° 00-03 du 17 mars 2000). Auditionné, en janvier 2003, par la commission parlementaire d'enquête, Pierre Eymaoud revient longuement sur les raisons de son opposition à cette circulaire. Il affirme que la situation était alors « propice à mettre le feu aux poudres et à donner une image des habitants faite de rivalité et de guerre » alors que le Pnr « a l'obligation de concilier écologie, économie et pastoralisme » (cf. op. cit.).

acceptation la plus large ». Son rapport s'intitule « Outils institutionnels pour la gestion des espèces sauvages ».

Victor Scherrer est chargé, le 9 octobre 2001, de préparer, au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation du Conseil économique et social (CES), un rapport et un projet d'avis sur « *Réinventer la chasse pour le XXI^e siècle* ». L'avis adopté et le rapport sont publiés le 18 décembre 2002 par la revue du CES.

Pierre Roussel donne d'abord les raisons qui font que la gestion des espèces sauvages doit relever d'une politique publique. Puis il souligne, dans une perspective systémique, que les actions à mener « *sont très imbriquées les unes dans les autres* », mais il ajoute aussitôt quelles peuvent ressortir de « *politiques très différentes d'une action propre à la faune (pratiques agricoles, structures foncières)* ». Ainsi, il prend en quelque sorte acte de l'existence de l'agri-environnement, qui appelle des règles du jeu telles que les polices existantes organisées par espèces ou par activités (pêche et chasse) ne sauraient les faire respecter. Il propose, donc, la constitution d'une police de la nature organisée sur une base territoriale (espaces vs espèces-activités).

Autre idée force: la police ne doit pas être séparée de la technique. Dans le cas contraire, avec des « policiers purs », une logique de procédure se renforcerait au détriment d'une logique par objectifs. Et, institutionnellement, cela signifierait que la police de la nature serait noyée dans une vaste police rurale tous azimuts, directement rattachée au ministère de la sécurité, et ne dépendant plus des ministères techniques (Agriculture et Écologie). P. Roussel propose plusieurs organigrammes pour l'éviter.

Victor Scherrer penche lui pour une police des milieux qui, dans son principe, semble proche de la police des espaces de P. Roussel. L'avis adopté par le CES dit qu'il importe que l'État élabore une politique pénale nationale pour l'environnement et il propose de faire évoluer l'actuelle police des espèces vers une police des milieux. Mais, dans la foulée, il propose de laisser tout son champ à l'autodiscipline. Dans son rapport, V. Scherrer estime qu'un trop grand poids est « *accordé au législatif et au réglementaire* » et qu'il convient de procéder à un « *déclassement hors du réglementaire de mesures d'ordre éthique que les chasseurs doivent s'imposer eux-mêmes* » (p. II-105). Ainsi, la police des espèces se maintiendrait partiellement mais, en passant sous le contrôle des fédérations de chasseurs, elle deviendrait autodiscipline. Du coup, les fédérations contrôlant l'éthique et la technique, les missions régaliennes de la police des milieux relèveraient avant tout de policiers purs.

Mettre en œuvre ces diverses propositions passe, dans tous les cas, par une redistribution institutionnelle des rôles et par une augmentation

globale des moyens, humains et financiers. Les recettes de l'ONCFS étant en grande partie assurées par les redevances cynégétiques, les chasseurs n'acceptent pas que les missions de l'ONCFS soient élargies au non chassable, d'autant que la situation financière de l'Office n'est guère brillante. Les chasseurs demandent que les moyens de contrôler et de sanctionner leur soient accordés.

En tout état de cause, en minant la frontière entre le sauvage et le domestique, l'agri-environnement déstabilise le dispositif en place de normes et de valeurs. Une police de la nature et de l'environnement est certainement souhaitable mais, au vu de nos deux rapports, son déploiement souverain n'est pas pour demain.

Cela étant, comment envisager de voir une telle police marcher sur les terres des contrôleurs de l'ONIC³² pour inspecter les infrastructures écologiques des surfaces primées par la PAC ou sur les terres des contrôleurs de l'INAO pour vérifier la bonne observation des cahiers des charges des AOC ? Et, ce, même si V. Scherrer, qui n'oublie pas qu'il est président de l'Association nationale des industries agro-alimentaires, était exaucé lorsqu'il souhaite que la chasse, sans renier ses traditions, se positionne sur le modèle alimentaire et les terroirs, entre autres (p. II-5).

Ici, la frontière entre le sauvage et le domestique s'effiloche, tandis que le domaine forestier embroussaillé gagne sur le domaine agricole. Et, la gestion de la situation nouvelle a du mal à trouver ses marques. En Afrique, en Asie et en Amérique du sud, la dite frontière s'effiloche aussi, tandis que le domaine agricole gagne sur la forêt et les réserves. Et, la situation est devenue si intenable pour les gardes que, lors du dernier congrès de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, un programme de protection des protecteurs a été projeté.

Les policiers purs ne sont donc pas loin, là-bas comme ici.

BIBLIOGRAPHIE

Les contributions des chercheurs de l'Écodéveloppement d'Avignon aux débats sur « Loup et pastoralisme » sont accessibles en ligne sur le site de l'Unité, à la rubrique actualité. http://www.avignon.inra.fr/internet/unites/ecodeveloppement/Actu-Ecodev/page_loup.html

BENHAMMOU F., 2003. Les grands prédateurs contre l'environnement ? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne, *Le Courrier de l'environnement de l'Inra*, n° 48, pp. 5-12.

32. ONIC : Office national interprofessionnel des céréales.

- BÉRARD L., CÉGARRA M., DJAMA M., LOUAFI S., MARCHENAY P., ROUSSEL B., VERDEAUX F., 2005. Local ecological knowledge and practice: an original approach in France, *Les notes de l'IDDRI* n° 8, 40 pages
- BÉRARD L., MARCHENAY P., 2004. *Les produits de terroir entre culture et règlements*. Éd. du CNRS, Paris, 229 pages
- BERGER S., 2003. *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Éd. du Seuil, Paris
- CHABERT J.-P., 1996. Retrouvailles ambiguës avec la jachère sous la PAC, *Journ. d'Agric. Trad. et de Bota. Appl.*, vol. XXXVIII (1), pp. 179-197
- CHABERT J.-P., 2003. Non aux bidonneries lupoïdes ! Oui à la lupotechnie ! In: Réplique de trois chercheurs de l'Inra Écodéveloppement Avignon à l'article de Farid Benhamou publié dans le n° 48 du *Courrier de l'Environnement*, www.inra.fr/Internet/Produits/dpenv/ope-c49.htm
- CHABERT J.-P., de SAINTE MARIE C., VINCENT M., 2004. La régularisation du loup, 1990-2004. *Forêt Méditerranéenne* n° XXV, pp: 131-142.
- de SAINTE MARIE C., VINCENT M., 2003. « Dossier du procès de Johannes Poguntke au tribunal correctionnel de Nice, le 20 octobre 2003 », Inra Écodéveloppement Avignon, miméo, 73 p.
- de SAINTE MARIE C., MORIER-GENOUD P., CHABERT J.-P., 2003. Res nullius in ager. In: La gestion concertée dans les espaces naturels protégés de montagne, *Montagnes Méditerranéennes* n° 18, pp. 47-58
- DEVERRE C., 2003. À propos du loup et de l'environnement: de quelques procédés de dévoiement d'un légitime débat. In: Réplique de trois chercheurs de l'Inra Écodéveloppement Avignon à l'article de Farid Benhamou publié dans le n° 48 du *Courrier de l'Environnement*, www.inra.fr/Internet/Produits/dpenv/ope-c49.htm
- DAVID MECH L., 1993. Idolizing wolves, *Science*, vol. 262, n° 5140.
- EI TITI A., BOLLER E., GENDRIER J.-P., 1993. Production Intégrée. Principes et directives techniques. *Bulletin OILB section régionale ouest Paléarctique*, Vol. 16 (1)
- ESTROSI C., SPAGNOU D., 2003. *Prédateurs et pastoralisme de montagne: priorité à l'homme*. Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne, Assemblée Nationale, n° 825 (Tome 1 : rapport; Tome 2: auditions).
- FERRON P., 2000. Bases écologiques de la protection des cultures: gestion des populations et aménagement de leurs habitats, *Courrier de l'Environnement de l'Inra* n° 41, pp. 33-41
- FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, 2001. Propositions de FNE pour une meilleure coexistence entre les troupeaux et le loup, avril, 6p
- HAVET P., GRANVAL P., 1995. Jachère Faune Sauvage: améliorer la diversité biologique et la fertilité du sol des exploitations. *Phytoma*, n° 468, 30-33.
- HAVET P., 1998. Gestion de la faune sauvage et usage de l'espace dans les paysages ouverts, Introduction du président, In: *Proceedings of the IUGB XXIII^e Congress*, Lyon, France, 1-6 septembre 1997. P. Havet, E. Taran & J.-C. Berthos eds. *Gibier faune sauvage Game wild*, Special number, Part.2, Vol. 15, pp. 213

- HÉNAULT M., JOLICÉUR H., 2003. *Les loups aux Québec: meutes et mystères*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune des Laurentides et Direction du développement de la faune (FAPAQ), 129 pages
- LANDRY J-M., 2000. « Écotourisme. Le loup peut-il favoriser le tourisme ? » www.hurlements.info, 5 juillet
- LETABLIER M-T., 1997. *L'art et la matière. Savoirs et ressources locales dans les productions spécifiques*, Centre d'Études de l'Emploi, dossier 11
- MENATORY G., 1998. Les loups du Gévaudan, interview. In: *La peur du loup*, CARBONE G., Découvertes Gallimard, pp 146-149
- MEURET M., 2003. À coups de dents dans l'environnement. In: Réplique de trois chercheurs de l'Inra Écodéveloppement Avignon à l'article de Farid Benhamou publié dans le n° 48 du *Courrier de l'Environnement*, www.inra.fr/Internet/Produits/dpenv/ope-c49.htm
- NOBLET J-F., 2001. Les loups ont de la chance, Édito du 24 mars 2001 de l'Association des journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie (JNE)
- OILB/SROP, 1997 - Directives pour la production intégrée des grandes cultures
- PAILLOTIN G., 2000. *L'agriculture raisonnée*. Rapport au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, 53 pages
- ROUSSEL P., 2002. *Outils institutionnels pour la gestion des espèces sauvages*, Affaire IGE/02/026, 4 décembre, 107 p.
- SCHERRER V., 2002. Réinventer la chasse pour le XXI^e siècle, *Revue du Conseil économique et social*, n° 20, 216 p
- ZBINDEN J., 2002. *Pays d'Enhaut: lieux historiques vivants*. Association Pays d'Enhaut, Rossinière (Suisse)

Le paysan réunionnais et les plantes envahissantes : un partenariat à construire au sein des politiques environnementales

Bernard Cherubini*

À La Réunion, une quarantaine ou une soixantaine de plantes peuvent être considérées comme particulièrement invasives (Strasberg, 1995; MacDonald et al., 1991, Sigala, 1998; Lavergne, 2000). On peut citer, par exemple, parmi les espèces les plus envahissantes, la vigne maronne ou « raisin marron » en créole réunionnais, *Rubus alceifolius* (Rosacées), le goyavier, *Psidium cattleianum* (Myrtacées), la liane papillon, *Hiptage benghalensis* (Malpighiacées), ou encore le longose, *Hedychium gardnerianum* (Zingiberacées) et l'ajonc d'Europe, *Ulex europaeus* (Papilionacées) qui menacent tous le milieu naturel réunionnais. Selon Christophe Lavergne (2000), qui a consacré une thèse de doctorat au problème de l'envahissement dans les cirques du Troène de Ceylan, *Ligustrum robustum subsp. walkeri* (Oléacées), et qui a pris en charge la coordination de notre projet au sein du Conservatoire Botanique National de Mascarin à Saint-Leu, les introductions, la naturalisation et l'invasion par de nouvelles espèces modifient sans cesse notre environnement naturel sans que nous nous en rendions compte. La plupart des invasions se font avec l'aide consciente ou inconsciente de l'homme. Certaines espèces envahissantes sont parfois introduites accidentellement, comme, des graines ou des spores transportées passivement sous des chaussures, sur des vêtements, sur un animal domestique, sur les roues d'un véhicule ou dans de la terre. Mais le plus souvent elles sont introduites intentionnellement dans le but d'apporter de nouvelles ressources pour l'industrie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aquaculture, la lutte biologique ou encore pour des raisons ornementales, culturelles ou personnelles (animaux de compagnie, animaux de cages ou d'aquariums).

* Anthropologue. SSD/UMR 5185 ADES. ISPED – Université Victor Segalen
Bordeaux 2, 146 rue Léo-Saignat, F-33076 Bordeaux cedex.

À La Réunion, ce problème a préoccupé dans un premier temps les gestionnaires des espaces forestiers. Localement, l'ONF (Office national des forêts) mène, depuis le début des années 1990, un programme de lutte chimique (essentiellement par des herbicides) et mécanique (débroussaillage, coupe manuelle, etc.) contre les espèces introduites envahissantes, appelées « pestes végétales » dans le langage courant à La Réunion, sur des zones infestées qui présentent un intérêt considérable du point de vue de leur richesse botanique. Les principales pestes sont, pour cet organisme, la vigne marronne, le goyavier, le troène, déjà cités, et le fuschia, *Fuschia magellanica Lamarck* (Eunothéracées). Les pestes végétales sont des espèces exotiques qui se développent rapidement, deviennent envahissantes et empêchent la régénération des formations naturelles. Il faut donc lutter contre ce fléau et mettre en place des moyens de lutte appropriés. Mais si des programmes de travaux de l'ONF pour la lutte contre les espèces envahissantes sont déjà en cours sur de petites superficies, au sein des réserves, un travail de réflexion est mené parallèlement pour mettre en place progressivement un réseau d'espaces protégés à La Réunion (Réserves Naturelles et Réserves Biologiques Domaniales, Parc National des Hauts, en voie de réalisation) et à l'échelle régionale. On peut noter, par exemple, que le Parc National de l'île Maurice sous l'égide du PNUD a été amené à solliciter une expertise pour réorienter son mode de gestion des forêts naturelles où les plantes envahissantes avaient été éradiquées sans étude préalable.

Il faut considérer en effet que cette lutte contre les espèces invasives est devenue mondiale. Les gouvernements ont commencé dans les années 1990 à intégrer les problèmes d'invasions biologiques dans la politique mondiale de conservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels les plus représentatifs de la planète. Suite au lancement en 1982 par le SCOPE (*Scientific Committee On Problems of the Environment*), une organisation non gouvernementale du ICSU (*International Council of Scientific Unions*), d'un programme sur l'écologie des invasions biologiques qui aura duré une dizaine d'années, on a pris conscience du fait que les invasions biologiques constituaient une des menaces les plus sérieuses pour la survie et le fonctionnement des écosystèmes (Lavergne, 2000). Par ailleurs, en 1993, l'IUCN (*International Union for the Conservation of Nature*) a créé l'ISSG (*Invahissante Species Specialist Group*) dont les experts travaillent actuellement avec le SCOPE sur une stratégie et un plan d'action mondial contre les espèces envahissantes. Et dans ce contexte mondial, les îles océaniques sont plus particulièrement menacées (par exemple Hawaï ou les Galapagos). Les activités humaines sont récentes, bien datées et leurs effets sont rapides sur ces écosystèmes aussi originaux que fragiles. Ces îles sont ainsi classées parmi les "hot-spots" du patrimoine mondial (Lavergne, 2000).

Face à cette situation alarmante, le laboratoire de biologie végétale et une jeune équipe d'anthropologues de l'université de La Réunion ont décidé d'unir leurs efforts pour réaliser en commun une recherche sur ces différents aspects du problème. C'est le projet INVABIO (« Invasions par les plantes exotiques dans une île océanique »)¹ qui, pour la partie anthropologique, consiste à étudier la transformation des écosystèmes indigènes par l'homme et par les espèces introduites envahissantes. L'objectif général du projet est de mesurer l'impact des plantes introduites envahissantes sur la diversité biologique des écosystèmes forestiers indigènes. Il s'agit en particulier, à travers le volet confié à l'équipe de biologie végétale, de tester l'effet de différentes méthodes de contrôle des plantes introduites envahissantes sur l'abondance, la diversité spécifique et la dynamique des communautés indigènes. Les différents traitements d'éradication des plantes envahissantes pratiqués actuellement provoquent d'importantes perturbations comme l'augmentation de la lumière disponible au niveau du sol, le changement de structure des horizons supérieurs du sol et de la litière, la libération d'espaces vides au sol (Lavergne, Radjassegarene, 2002).

Mais si la problématique de départ est essentiellement forestière, elle concerne aussi assez directement les agriculteurs et le monde rural en général. En effet, les espaces concernés par ces invasions biologiques ne peuvent pas être isolés, dissociés. Ils sont contigus, juxtaposés les uns aux autres : espaces domestiques et espaces publics dans les zones urbanisées, espaces agricoles et espaces « naturels » de forêts et des zones de villégiature. De plus, les activités agricoles se diversifient de plus en plus (sylviculture, tourisme vert, gîtes, etc.) et l'agriculture, dans son ensemble, est en pleine mutation (agriculteurs mieux formés, rajeunissement, etc.). Par ailleurs, la question des invasions biologiques dans les espaces agricoles ne concerne pas que les parcelles actuellement exploitées. Il faut en effet prendre en compte les parcelles abandonnées, les terres agricoles en lisière de forêt, les territoires qui pourraient à l'avenir accueillir de nouvelles activités agricoles. Désormais, le monde rural n'est plus uniquement observé et étudié dans les lieux d'exercice d'une activité agricole, dans les « quartiers » (zones d'habitat rural) mais aussi à travers le mitage, les phénomènes de « rurbanisation » (Cherubini, 1996c).

1. Dans le cadre de l'appel à propositions de recherche 2000 du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement : « Invasions biologiques ». Ce projet est réalisé principalement au sein de deux structures : l'Université de La Réunion (D. Strasberg, B. Cherubini) et le Conservatoire botanique national de Mascarin (C. Lavergne, V. Boulet). Ce texte s'appuie principalement sur les hypothèses de recherche définies au moment du démarrage de nos travaux et sur les résultats d'enquêtes préliminaires (entretiens réalisés en 2001-2002, puis par Marie Turner en 2002-2003).

Le « retour des paysans » à La Réunion, dans ce contexte de lutte contre les espèces invasives, ne peut donc concerner exclusivement les exploitants agricoles en activité mais l'ensemble des acteurs et des usagers de l'espace rural : néo-ruraux, habitants et visiteurs, acteurs économiques et simples citoyens à qui l'on demande d'être sensibilisés au problème des invasions biologiques. Mais associer le monde rural à la gestion du problème des espèces invasives suppose en même temps une bonne compréhension des logiques d'action et des modes de gestion de la lutte contre les pestes végétales dans les trois secteurs de l'agriculture, de l'environnement et du développement local (tourisme et urbanisme, tourisme et développement rural, etc.), tandis que quelques agriculteurs restent plus particulièrement concernés par ces logiques d'action. C'est le cas notamment d'un certain nombre d'agriculteurs qui prônent le développement d'une agriculture biologique et qui sont volontaires pour diversifier leurs activités.

À partir d'entretiens effectués auprès des différents acteurs concernés par cette lutte, il s'avère possible de comprendre comment les paysans réunionnais peuvent être le support d'une gestion décentralisée et durable des ressources naturelles et des paysages. Les préoccupations environnementales sont en effet relayées sur le terrain par différents intervenants qui tentent de promouvoir de nouvelles pratiques et de nouvelles stratégies. Nous verrons, dans un premier temps, quels sont les enjeux de cette démarche par rapport à la situation actuelle de ce monde rural, du point de vue de l'évolution de l'agriculture à La Réunion et en fonction du rapport nouveau que le monde agricole entend établir avec le domaine de l'environnement et de la protection des milieux écologiques. Nous verrons ensuite comment les agriculteurs et différents acteurs concernés par la lutte contre les plantes envahissantes perçoivent et conçoivent ces évolutions à travers leurs pratiques quotidiennes. On s'appuiera, en particulier, sur les récits d'un agriculteur de Saint-Philippe et de son épouse qui sont à la tête d'une petite exploitation de quatorze hectares dans la zone littorale de Mare-Longue.

Des enjeux définis à partir d'une approche anthropologique des transformations du monde rural réunionnais

Pour les anthropologues, les enjeux de cette lutte contre les plantes invasives, ou plus exactement de cette protection de l'environnement naturel, ne sont compréhensibles que par rapport à la nature du lien qui unit la population au monde végétal et aux différentes caractéristiques de cet écosystème. Il s'agit alors d'aller au delà de la simple analyse des facteurs socio-historiques et économiques qui peuvent déterminer ce rapport. Il est par exemple indispensable de se situer dans la perspective

d'une analyse du sentiment d'appartenance à une identité locale. Ce rapport à la nature se construit en même temps que le sentiment identitaire et serait observable à travers son expression dans « l'ici et maintenant », à travers des événements, des manifestations culturelles, des activités qui donnent lieu à la production de symboles d'appartenance : identités des localités, des villages, des régions, des communautés ethniques et culturelles, etc. (Cherubini, 1996a, 1996b).

Le goyavier, par exemple, n'est pas du tout considéré par la population réunionnaise comme une espèce envahissante. Ses fruits sont très appréciés et sa récolte donne lieu à de véritables expéditions ludiques dans le Sud et d'autres régions de l'île. Il colonise pourtant de vastes espaces comme à La Plaine-des-Palmistes ou sur les pentes du Tremblet à Saint-Philippe. Il est considéré par les scientifiques et les spécialistes de la conservation, comme le principal ennemi des forêts tropicales humides de montagne (Lavergne, 2000; MacDonald et al., 1991). Il faut donc considérer que le concept d'invasion n'est pas nécessairement associé à une perception négative de la part de la population. Madame M., 40 ans, épouse d'un exploitant agricole de Saint-Philippe, considère même qu'il faudrait replanter du goyavier sur Saint-Philippe : « Dans le temps, on en a détruit parce qu'il y en avait beaucoup. On a passé le bulldozer pour replanter la canne (...) Avant, on ne le transformait pas. On faisait juste de la gelée... ». La plupart des espèces végétales introduites qui sont devenues envahissantes sont au départ des plantes ornementales. Le statut d'espèces « qui dérangent », d'espèces « nuisibles » n'est pas du tout attribué en fonction d'une quelconque analyse scientifique des invasions biologiques. De plus, l'attachement des individus ou des groupes à des espèces que les botanistes classent parmi les espèces « patrimoniales » mériterait une analyse plus fine en terme de perception : degré de nuisance perçu, usage réellement fait de ces espèces, etc.²

La Plaine-des-Palmistes, commune du Sud d'environ 3 000 habitants, peut dès lors faire la fête aux goyaviers, comme en juin 2000. On parle même de tradition (c'est une « nouvelle édition de la traditionnelle fête des goyaviers et des produits laitiers (23-25 juin 2000) » et de filière en développement : « une association de producteurs-planteurs de goyaviers s'est mise en place », « aujourd'hui, de plus en plus de gens veulent mettre en valeur des terres, avec le concours du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), pour planter des goyaviers »³. Toute une filière économique s'est créée autour

2. Entretiens effectués par Hélène Pagezy et Annette Hladik à La Réunion dans le cadre du projet « Interaction des espèces à Mayotte », financé par le programme Écosystèmes tropicaux du MEDD, qui prévoyait un volet comparatif entre Mayotte et La Réunion.

3. Entretien avec le deuxième adjoint au maire, *Le Journal de l'île de La Réunion*, 16 juin 2000, p. 17.

des goyaviers, avec un nombre important de vendeurs ambulants le long des routes, une demande de création d'une unité de transformation de ces fruits, le lancement de nouvelles confitures par une importante marque locale (pour celle-ci, « il faudrait cinq tonnes de goyaviers »), etc. La fête du vacoa à Saint-Philippe⁴ ou la fête des goyaviers sont ainsi des événements qui peuvent faire l'objet d'une analyse anthropologique servant à situer le rapport homme-nature, mais également le problème du développement économique de ces zones en termes d'articulation entre espaces agricoles (productions marchandes), espaces touristiques et espaces de protection de la nature et de l'environnement (réserves biologiques forestières ou espaces littoraux à intégrer dans la mise en place d'un conservatoire du littoral), en termes de logiques de développement et de gestion des espaces naturels ou sensibles. Elles constituent en même temps un moyen de rappeler à l'ensemble de la population que le destin de certaines zones agricoles dépend de la survie de l'agriculture en général⁵.

On peut ainsi situer les réactions affectives, techniques ou économiques face aux invasions biologiques, par rapport aux enjeux actuels du développement du monde rural réunionnais et, de façon plus précise, par rapport aux conditions de son maintien, de sa survie. Nous pouvons en particulier montrer que tout apport nouveau, que ce soit une action en faveur de la lutte contre ces espèces invasives ou une orientation nouvelle donnée à la politique de protection de l'environnement, doit pouvoir s'insérer dans un système de représentation existant et que la prise en compte des transformations des milieux agricoles et forestiers passe obligatoirement par une extension de ces questionnements aux espaces urbanisés : espaces publics (places et terrains de loisirs, etc.) et espaces de communication (végétalisation des bords de route et des chemins non aménagés, des sentiers conduisant des lieux d'habitat à des espaces forestiers, etc.).

Des « paysages ancêtres »

Deux zones d'enquête ont été retenues, en 2001-2002, pour l'approche anthropologique dans le cadre de ce projet : la zone littorale des Bas comprise entre les rivières de Basse-Vallée et de Mare-Longue sur le territoire de la commune de Saint-Philippe, située au sud de l'île et dans la région touristique dite du « Sud Sauvage », et la zone des Makes

4. La douzième édition de la fête du vacoa s'est déroulée sur le site de Cap Méchant à Basse-Vallée du 3 au 15 août 2002 : 65 000 visiteurs ont fait le déplacement. Cette édition rompt avec les précédentes en ne mettant pas à l'honneur le palmiste comme les années précédentes, selon les nouvelles exigences de la municipalité.

5. Voir nos travaux sur les foires agricoles et les fêtes des produits locaux dans B. Cherubini (dir.), *Le monde rural à La Réunion*, Paris, L'Harmattan, 1996.

sur le territoire de la commune de Saint-Louis, dans la région Ouest. Du point de vue de la géographie physique, La Réunion est une île de 2512 km² qui peut être découpée en deux sous-ensembles : une région « au vent » correspondant à la façade est/sud-est de l'île, en gros des limites de la commune de Saint-André à celles de Saint-Joseph, et une région « sous le vent », correspondant à la façade occidentale de l'île, de la commune de Sainte-Marie au Nord à celle de Petite-Ile au Sud. Les Makes sont donc « sous le vent » et la zone entre Basse-Vallée et Mare-Longue « au vent ». Ce découpage, fait selon la répartition des pluies, permet de distinguer deux types de paysages végétaux, secs et humides, avec dans la région « sous le vent » des savanes littorales vertes en saison chaude et sèches en saison fraîche. Ces deux zones présentaient par ailleurs au départ l'avantage d'abriter deux des sites d'étude pilotes retenus pour l'approche du suivi de la diversité biologique soumise à des invasions par des pestes végétales : la Réserve naturelle de Mare-Longue (69 ha), créée en 1981, et la Réserve biologique des Makes (900 ha environ), en cours d'édification. De plus, du point de vue de la recherche sur la biodiversité, la présence de deux sites faisant l'objet d'études de restauration écologique présentait pour nous l'avantage d'avoir une mobilisation active sur le terrain de plusieurs acteurs particulièrement motivés pour participer à cette réflexion globale sur la place de l'invasion dans un écosystème insulaire et pour aborder plus sereinement cette lutte contre les pestes végétales. Ces deux zones des Makes et de Saint-Philippe nous permettent par ailleurs de mener des enquêtes de terrain dans le contexte de proximité déjà évoqué entre espaces agricoles, forestiers et urbanisés.

La recherche menée dans un tel cadre s'intéresse alors aux différents modes de gestion que ces espaces nécessitent. La population réunionnaise possède ses propres « découpages sémantiques » de l'environnement qui lui permettent de s'approprier intellectuellement l'espace naturel en le ramenant à des unités connues et reconnues. Ce sont ces « unités » qu'il importe de mettre à jour afin de replacer les invasions biologiques dans un système cohérent. On considérera ici que ces espaces sont des « lieux anthropologiques », au sens donné par Marc Augé (1994 : 162) : « un lieu où tentent de se mettre en place les repères de l'identité, de la relation et de l'histoire », un lieu où on se reconnaît, « centre orienté, balisé, symbolisé des univers de reconnaissance ». Il faut aller chercher ce lieu anthropologique dans le monde réel, celui de l'espace pratiqué, du sens commun et du sens pratique, des comportements culturels et des connaissances culturelles. On ne peut en effet comprendre le rapport à l'environnement dans ces écosystèmes créoles qu'en prenant en compte la recomposition continuelle et rapide, sur une courte durée, des différents paysages agricoles, donc les cycles agricoles.

Comme l'a montré J.-F. Blanc dans le cas de l'Ardèche, le paysage peut être très « typé » car il s'identifie à un pays. Ce pays étant aujourd'hui en crise, il est d'autant plus perçu comme un paysage construit par des générations de paysans ardéchois et résultant d'une appréhension globale de ces « paysages ancêtres ». On retrouve ici une définition du paysage proposée par C. Avocat : « la résultante apparente et perçue d'un ensemble de fonctions et de rapports liant entre eux les éléments physiques, biologiques, anthropiques qui contribuent au milieu de vie »⁶. Précisons alors que le Sud est avant tout « le Sud des vivres », une région définie en terme de dépendance économique par rapport au quartier de Saint-Paul, puis le quartier de la « rivière d'Abord ». Le « sud de Mahavel et des terres fécondes », mis en lumière par Jules Hermann (1898) dans son ouvrage sur *La fondation du quartier de Saint-Pierre et autres textes*, réédité en 1990, sera dès l'origine du peuplement sous la dépendance des premiers colons implantés dans la région de Saint-Paul, depuis 1663, qu'ils avaient baptisé *Mahavelona* (« pays des vivres » en malgache). Il semblerait que l'antériorité de la création du quartier de Saint-Paul, régulièrement présenté comme étant le « berceau du peuplement de l'île », et les rapports entretenus entre ce quartier et le « Sud des vivres » aient contribué fortement à inscrire l'évolution démographique et économique de l'Ouest et du Sud dans une situation de rupture géographique et historique. Autrement dit, l'ancien quartier de la Rivière D'Abord constituerait toujours les limites du Sud, dans sa première configuration, en attendant la création du quartier de Saint-Joseph en 1785. En ce qui concerne Les Makes, on sait qu'il s'agit d'une zone où s'étaient réfugiés des « pauvres blancs », dans les « hauts des hauts » (les Makes ou les Macques, Cilaos et les îlets), à la suite des différentes phases du développement du quartier de Saint-Louis : l'occupation de la Plaine du Gol à partir de 1719, les défrichements des pentes du Gol et de la rivière Saint-Louis, durant toute la période du café (jusqu'en 1806), le démarrage des plantations de canne entre 1815 et 1820⁷. Les paysages du village des « Macques » sont eux-aussi marqués par les phases d'expansion d'une économie agricole qui a connu de nombreux rebondissements.

Depuis les premières phases de l'occupation de l'île, les occupants de ces espaces sont des « habitants » qui ont voulu coloniser les différentes régions de l'île. Ces derniers ont, comme absolument partout à La Réunion, leur part de responsabilité dans les invasions biologiques. Comme le signale

6. Voir : J.-F. Blanc, *Paysages et paysans de l'Ardèche*, Annonay, 1984 et C. Avocat, « Essai de mise au point d'une méthode d'étude des paysages » in *Lire le paysage, lire les paysages*, Saint-Étienne, CIEREC, 1984, cités dans J. Cloarec, « Des paysages », *Études Rurales*, n° 95-96, 1984, pp. 267-290.

7. Voir surtout dans J. et R. Potier, *Étude anthropologique d'une zone sucrière à La Réunion, Le Gol et son aire d'approvisionnement*, Tananarive, Musée d'archéologie, 1977.

fort justement Christophe Lavergne (2000 : 14), l'homme « envahisseur-perturbateur » représente la plus importante perturbation que les écosystèmes réunionnais n'aient jamais connus depuis la naissance de l'île: introduction de prédateurs herbivores, déforestation, défrichements pour la culture du caféier, *Coffea arabica* (Rubiacées), dès le XVII^e siècle, puis pour la monoculture de la canne à sucre, *Saccharum officinarum* (Poacées), à partir du XVIII^e siècle, qui fera disparaître la quasi-totalité des forêts de basse altitude. Puis, au début du XX^e siècle, ce sera la destruction de la totalité des forêts de l'ouest entre 800 et 1 400 mètres d'altitude pour cultiver le géranium à parfum, *Pelargonium X asperum* (Géraniacées), et, dans les années 1950, le développement de la sylviculture dans les Hauts, notamment avec le tamarin, *Acacia heterophyllia* (Fabacées), puis le cryptomérida, *Cryptomeria japonica* (Taxodiacées). Cette période est du reste marquée par les premiers déboires causés par la vigne marronne dans les sous-bois. Les herbivores, les grands mammifères introduits par l'homme ont par ailleurs contribué à l'invasion (accélération et dissémination des « pestes végétales », etc.).

De nos jours, on va retrouver des agriculteurs et des ensembles agricoles composés de zones abandonnées, de zones en voie d'abandon et de zones en pleine expansion. Il faut par conséquent partir d'un aperçu complet de l'évolution de l'espace agricole et de sa situation actuelle pour situer les invasions biologiques actuelles, reconstituer la dynamique en cours: suivre l'évolution récente et plus ancienne du parcellaire agricole en effectuant des entretiens avec des informateurs qui sont à la fois des techniciens et des exploitants. Il faut effectuer en particulier une reconstitution du parcellaire dans la zone périphérique des réserves forestières car une forte pression anthropique continue s'exerce sur ces espaces (déforestations, pâturages itinérants, prélèvements de bois, d'espèces pour différentes raisons: médicinales, alimentaires, utilitaires, ornementales, etc.), en dehors des activités d'exploitation proprement dites. Il faut citer également la chasse qui se traduit par un piétinement de plantules et de jeunes plants, le braconnage d'oiseaux indigènes, etc. Des cultures anciennes, des pratiques ancestrales ont donc façonné les terroirs agricoles, jusqu'à l'étape actuelle qui se traduit par l'identification à quelques cultures symboles, comme par exemple la vanille, le vacoa, encore appelé « pimpin », *Pandanus utilis* Bory. (Pandanales), ou le palmiste⁸ à Saint-Philippe. La perception de l'invasion par des pestes végétales, comme le

8. Le palmiste blanc, *Dictyosperma album* (Bory), H. Wendl. (Arecacées) est présent dans les bas et le palmiste rouge, *Acanthophaenix rubra* Bory (Arecacées), est présent dans les forêts de moyenne altitude, jusqu'à 1 500 mètres. Ce dernier est recherché pour son bourgeon terminal appelé « chou » ou encore « palmiste » qui est prélevé intensivement et sans autorisation par des braconniers. Le chou du palmiste blanc est également consommé. Le palmiste est cultivé à Saint-Philippe.

jamrose, la « vigne marron » ou le galabert, encore appelé « corbeille d'or », *Lantana camara* L. (Verbenacée), dépend de ces différents stades d'exploitation ou de non exploitation mais, également, des perspectives de développement de ces deux zones, en particulier sur le plan touristique.

Un paysage menacé

Les terres abandonnées suite aux différentes crises agricoles, en partant d'un stade de presque autosubsistance et de quasi cueillette à l'introduction de différentes cultures vivrières et de cultures d'exportation (café, cacao, vanille, géranium, etc.), marquent à la fois le paysage et le mécanisme d'appropriation de l'espace. Dans le cadre d'une enquête comme la nôtre, il faut par ailleurs cibler des zones où des exploitations sont éventuellement menacées (en fonction de l'âge du chef d'exploitation, de l'absence de succession, etc.), parce que ces exploitants détiennent un savoir qui risque de disparaître avec leur exploitation. Par exemple, sur les quelques trente hectares de fruitiers sur Saint-Philippe, dix seraient sur le point de disparaître près du Baril parce l'un des exploitants « veut abandonner » son exploitation (entretiens avec les responsables de la Chambre d'agriculture à Saint-Pierre). De même, Monsieur M, 40 ans, qui exploite un domaine de 14 hectares (« un terrain SAFER »⁹) où il cultive la canne à sucre, la vanille et le palmiste, qui a quatre enfants de quatorze, dix, sept et quatre ans, s'inquiète parce qu'aucun de ses enfants ne semble intéressé, même si les aînés paraissent encore bien jeunes : ils participent « pour piquer les palmistes » (...) « il est dommage d'avoir construit tout ça pour le revendre ». Ce constat démographique et économique illustre à la fois la faiblesse du monde rural réunionnais et l'intérêt de rester très attentif face à des projets de développement en cours et à venir.

On sait également qu'il faut tenir compte, dans cette dynamique de l'évolution des structures agricoles, des systèmes de représentation à l'œuvre dans les différents secteurs professionnels. Par exemple, le technicien agricole considère volontiers que « le paysan protège l'environnement en exploitant les terres qu'on lui confie », qu'il exploite la forêt ou cultive ses terres, comme aux Makes, même s'il rencontre des difficultés avec ses terres agricoles et avec la production du tamarin, même s'il y a, comme un peu partout à La Réunion, « le problème des concessions ». Par définition, on considère pratiquement que le paysan entretient les terres agricoles et la forêt. On peut le voir, notamment, en ce qui concerne l'entretien de la forêt où l'on cultive la vanille. Monsieur M., par exemple, a une parcelle de forêt où pousse la vanille, il

9. La SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) a redistribué des terres issues de grandes propriétés à environ 3000 attributaires entre 1965-70 et 1990.

essaie de l'entretenir un peu mais il fait surtout de la culture sous ombrière (« c'est plus rentable et cela protège des voleurs »). De leur côté, les techniciens de l'ONF vont rencontrer quelques difficultés en lisière des forêts, avec des terrains en friches, avec des zones déforestées qui ne sont plus exploitées.

Ces difficultés devraient permettre de nouer un dialogue constructif avec les techniciens agricoles qui prennent en charge l'évolution des exploitations et des techniques agricoles (lutte contre les graminées dans les cannes, pesticides et engrais dans les basses pentes, etc.). Il faut donc faire un bilan actualisé de ces situations, sans perdre de vue les éléments socio-historiques qui rentrent en compte dans cette évolution avec, en premier lieu, ceux qui sont liés à l'histoire du peuplement du Sud. La situation actuelle sur le plan démographique, économique et sociologique est en effet directement reliée à l'histoire de ce peuplement. N'oublions pas également que ces deux zones peuvent être définies, géographiquement, historiquement et économiquement, par rapport à des projets de développement avec un Sud qui est aussi construit dans l'imaginaire d'une relation qui passe par une opposition paysagère entre le Nord, l'Ouest, l'Est et le Sud.

Les projets proposés s'inscrivent alors très directement dans la perspective abordée plus haut, celle des « paysages ancêtres » qu'il faudrait protéger. On retiendra en particulier la forte tendance à inscrire la Sud dans une série de rapports que les hommes entretiendraient avec le paysage : des paysages agricoles, des paysages de forêts et des espaces naturels, des paysages de littoraux, des paysages industriels et des paysages urbains qui recouvriraient chacun une spécificité à l'intérieur, justement, d'une représentation plus globale du paysage du Sud que se feraient les individus et les groupes sociaux. La principale référence à cette variation paysagère apparaît surtout dans le découpage territorial proposé par le CTR (Comité du tourisme de La Réunion) en cinq régions touristiques : le Nord (« À la pointe nord de l'île, appuyée aux montagnes, celle qu'on continue d'appeler la capitale, bien qu'elle soit devenue chef lieu, constitue une agréable et incontournable introduction aux multiples et savoureuses couleurs de La Réunion »), l'Ouest (« c'est la côte la plus touristique. Mais il ne faudrait pas se laisser tromper par le bleu émeraude des lagons... »), le Sud (« Le sud, c'est plutôt le sud-est... une région au caractère bien marqué, différenciée des autres par son climat et aussi un certain art de vivre ». La question pour nous est alors de situer cette évolution attendue du rôle des paysans dans le contexte du développement d'une politique environnementale qui correspondrait assez précisément aux attentes des pouvoirs publics comme des populations concernées dans ces différentes zones.

Des paysages à promouvoir

Les interlocuteurs que nous pouvons avoir sur le terrain, lorsqu'ils ont un lien avec le tourisme ou avec la politique de mise en valeur du patrimoine naturel, tiennent des propos qui restent proches de ces représentations d'ensemble de la variation paysagère et qui tendent à reproduire ces images toutes faites du rapport à la nature, bien inscrit dans l'histoire et dans les représentations de cette histoire du Sud. C'est le cas, par exemple, des propos qui peuvent être tenus aux touristes lors des visites que ceux-ci effectuent au Jardin des parfums et des épices ou à l'éco-musée Au Bon Roi Louis à Saint-Philippe¹⁰. Dans ces deux lieux à vocation agricole et touristique qui sont des espaces aménagés pour l'accueil des touristes, comme peuvent l'être les réserves forestières ou d'autres jardins « privés », aux Makes ou à Saint-Philippe, on doit prendre en compte la dimension parfaitement construite (et reconstruite symboliquement) de ce rapport à la nature à l'intérieur d'une stratégie de développement touristique qui est orchestrée par les Pays d'accueil, les offices de tourisme municipaux, les représentants de ces structures privées, en association avec d'autres organismes s'intéressant au tourisme. Cette dimension apparaît sous forme discours, de « texte » vivant, et elle est bien présente dans les propos qui sont tenus par les représentants du monde agricole qui sont aussi très impliqués dans les projets touristiques, comme la construction de gîtes, de fermes auberges ou de tables d'hôtes, le développement du tourisme vert en général.

Ainsi, depuis qu'il a son exploitation, Monsieur M. veut faire une ferme auberge : « la partie salle à manger est déjà construite ». Mais il peut pas faire tout en même temps, il fait « doucement, doucement, en fonction des moyens ». La ferme auberge présente un avantage par rapport à la table d'hôte : « elle permet d'accueillir 60 personnes et non 25 ». De plus, Monsieur M. voit aimerait pouvoir faire à manger qu'à partir des produits de son exploitation. C'est sa femme qui serait principalement en charge de la partie auberge : « comme il fait son produit lui même avec ses palmistes ou ses vacoas, il est moins cher ». Il possède également des animaux pour la consommation familiale : poulet, canard, dinde... Mais en ce moment, il n'a plus grand chose « à cause de chiens » qui lui ont mangé ses bêtes. Il pense pouvoir percevoir des aides mais il ne s'est pas encore renseigné. Il ne sait pas non plus s'il est dans les normes. Il a déposé sa demande pour la ferme auberge il y a un an mais il n'a toujours pas eu de réponse.

10. Je ne peux qu'attirer l'attention ici sur les discours stéréotypés et répétés à longueur de journées aux touristes et groupes qui défilent dans ces hauts-lieux du tourisme du Sud (compte rendu d'observations et d'entretiens effectués par nos chercheurs) : « arbres de plus de cent ans (...) Les deux anciens vergers – à l'origine de la création du Jardin des épices – qui existaient ici... »).

Selon Patricia de Bollivier (1999), les paysages qui sont affichés au menu touristique de l'île sont « pris dans une logique commerciale: par portion et pour tous les goûts, pittoresque, historique, naturel, industriel, dans tous les cas « typique », le paysage est folklorisé, aseptisé, muséifié et prêt à emporter ou à consommer sur place, dans une sorte de culture du tourisme *fast food* (...) il s'agit non seulement de préserver les écosystèmes de l'action prédatrice et destructrice de l'homme, dans un engouement général pour l'écologie, mais également d'offrir au « consommateur » de paysage, des traces historiques, des symboles pour la reconstitution d'un passé perdu. C'est par conséquent dans un tel contexte qu'il faut appréhender les paysages du Sud et de l'Ouest dans lesquels nous avons entrepris d'observer les phénomènes d'invasion biologique: celui de la « mise en tourisme » et de la « mise sous cloche » des paysages (de Bollivier, 1999), dans un souci de conservation des lieux de mémoire, du patrimoine et d'aménagement du territoire. Solliciter l'agriculteur du Sud et de l'Ouest semble de ce point de vue indispensable, compte tenu de ces connaissances acquises, au fil des années, en terme de gestion de l'environnement et compte tenu des perspectives affichées en matière de développement touristique. On retrouve, en particulier, sur le territoire de la commune de Saint-Philippe, à chaque entrée de village ou de bourg, sur le panneau annonçant le nom du lieu, une signalétique sans équivoque quant au contenu du message destiné à la clientèle touristique: « Destination nature ». Le problème est que le nombre de ces agriculteurs est en diminution constante et que la survie du monde rural réunionnais prend une tournure assez catastrophique.

Des enjeux déterminés par l'évolution des structures agricoles

La Réunion ne compte plus que 9 272 exploitations agricoles au recensement agricole 2000 (contre 14 489 en 1988) dont 617 dans la commune de Saint-Louis (43 491 habitants au recensement INSEE de 1999) et 233 dans la commune de Saint-Philippe (4858 habitants, ce qui en fait la commune la moins peuplée de La Réunion au recensement de 1999). Le monde rural ne représente donc pas une frange très importante de la population réunionnaise. Mais, à La Réunion, l'histoire de la colonie, sa jeunesse (trois siècles seulement), le système esclavagiste, font que la petite paysannerie a d'autres vertus, que le monde rural a d'autres contours, une autre profondeur (Benoist, 1982, 1984; Cherubini, 1996c). L'organisation sociale et familiale réunionnaise s'articule sur l'espace social que constitue la case, la cour, l'emplacement (Ottino, 1996). Et ce modèle ne serait pas que réunionnais. On retrouve, en particulier, dans les sociétés créoles des Antilles françaises et de la

Guyane un même enracinement territorial autour des unités domestiques par rapport à l'environnement immédiat qui est déterminé par la nécessité de développer une petite culture vivrière autour des petites habitations. C'est avant tout dans cet environnement très familier que vont s'introduire des espaces envahissantes.

Au recensement agricole 2000, les Makes ne regroupent que 45 exploitations sur les 617 de la commune de Saint-Louis pour une superficie agricole utilisée de 277 ha. Dans l'ensemble, il s'agit de toutes petites exploitations : 11 ont moins de 1 ha, 6 de 1 à moins de 2 ha, 12 de 2 à moins de 5 ha. Sur Saint-Philippe littoral, il y a 230 exploitations agricoles (sur le total de 233) pour une superficie agricole utile de 1 281 ha. La superficie en canne à sucre est en augmentation entre 1989 et 2000 (747 ha contre 515) et, dans l'ensemble, on assiste à une diminution du nombre des petites exploitations (136 ont moins de 5 ha, représentant une superficie totale de 247 ha sur un total de 994 ha, contre 224 qui avaient moins de 5 ha en 1989, pour une superficie de 482 ha sur un total de 838 ha). Mais de tels chiffres doivent encore être rapportés au nombre de chefs d'exploitation qui exercent à temps plein : 82 sur Saint-Philippe sur un total de 235, 305 sur Saint-Louis sur un total de 624 (source : AGRESTE. DAF Réunion, 2001).

L'autre donnée essentielle est la variété des cultures présentes dans ces espaces agricoles. Par exemple, sur les 994 hectares « utilisés » (superficie agricole utilisée) par les 230 exploitants de Saint-Philippe littoral en 2000, on recense : 747 ha de canne à sucre (128 exploitations), 38 ha de cultures légumières (24 exploitations), 30 ha de cultures fruitières permanentes (30 exploitations), 146 ha de vanille (83 exploitations). Les paysages agricoles fluctuent désormais avec l'éventail des aides octroyées, en fonction des politiques agricoles qui sont négociées très loin des lieux d'exploitation. Monsieur M. reçoit par exemple des aides de l'État pour la canne à sucre : « c'est le plus intéressant ». Mais l'agriculture c'est dur car « les choses changent vite, la canne est sûre pour cinq ans mais après, il faut revoter le contrat signé pour les aides de l'État ». De même, les subventions pour les palmistes avaient été arrêtées pendant plusieurs années. Elles ont repris récemment. Il en reçoit aussi pour le défrichage manuel. Pour la vanille, « il y a eu des problèmes avec la coopérative », les aides ont été arrêtées « à cause de magouilles ». Depuis un an, « la coopérative a changé, il y a un nouveau président » et les aides ont repris. La plus rentable de ses cultures est donc la canne, grâce aux aides qu'il reçoit régulièrement.

Nos premiers entretiens montrent qu'on va retrouver *grosso modo* trois types d'agriculteurs : ceux qui ne tiennent pas compte des plantes envahissantes dans leur pratiques culturales, hormis quelques

interventions manuelles très ponctuelles ; ceux qui pratiquent une lutte chimique, qui utilisent des engrais, des pesticides, des herbicides ; ceux qui essaient de promouvoir une agriculture biologique, qui pratiquent une lutte mécanique et qui tentent de réutiliser les pestes végétales comme compost ou comme technique de culture. Les premiers savent que certaines plantes sont « nuisibles » et peuvent être appelées « pestes » comme le bringellier marron, *Solanum mauritianum* (Solénacées), qui envahit les bananiers ou encore « tabac bœuf », *Clidemia hirta* (Melastomatacées), qui prend facilement racine dans les champs de canne à sucre et dont les graines sont disséminées par une autre peste, animale celle-là, le merle de Maurice qui envahit depuis plusieurs années l'île de La Réunion. Les deux autres catégories d'agriculteurs semblent plus concernées par les problèmes d'invasion biologique et font l'objet de toute l'attention des techniciens agricoles et de quelques autres professionnels de l'environnement, voire chercheurs et scientifiques préoccupées par ces questions. Plusieurs agriculteurs de Saint-Philippe se sont ainsi regroupés en 1989 au sein d'une association, l'Association des Paysans de Saint-Philippe, qui a pour vocation d'encourager l'entraide et le développement agricole. Puis, en 1991, à l'initiative de cette même association, est né le CIVAM (Centre d'initiatives et de valorisations de l'agriculture et du milieu rural) des Paysans du Sud-Est, devenu plus tard le CIVAM-Réunion, qui regroupe des agriculteurs désireux de participer au développement de leur territoire. Ces agriculteurs prônent en particulier le développement d'une agriculture biologique. Ils développent une éthique, un idéal (« une cohabitation harmonieuse avec le milieu naturel »). Leur dynamisme est reconnu localement et plusieurs de leurs projets sont accompagnés financièrement par les collectivités locales et différentes institutions (fichier agriculture durable, audit agriculture durable, etc.).

Le CIVAM-Réunion regroupait en 1999 une cinquantaine d'adhérents et comptait une dizaine de salariés. En 1998, le CIVAM-Réunion a mis en place un dispositif « Agri Environnement service » pour l'aménagement concerté des parcelles agricoles qui emploie des agents qui vont, par exemple, mettre en place des chantiers de défrichage manuel sélectif, donc éliminer les pestes végétales sur certaines parcelles en friche ou délaissées depuis plusieurs années. Par exemple, sur l'exploitation de Monsieur M., les agents du CIVAM sont intervenus pour défricher une zone de deux hectares et pour supprimer des pestes végétales, en particulier : « corbeille d'or », « vigne marronne », faux poivrier, *Schinus therebenthifolius* (Anacardiacees), jamrosat ou « jambrosade », *Syzygium jambos* L. (Myrtacées). Monsieur M. a également deux hectares qu'il laisse en forêt car « il y a des bois de couleurs et des orchidées sauvages qu'on ne trouve pas n'importe où ». Son souci de préserver « le patrimoine de

Saint-Philippe » est très prononcé. Il pense qu'il ne pourra pas faire de l'agriculture biologique car il trouve cela beaucoup trop contraignant mais il fait du compostage sur les conseils du CIVAM qui lui « loue un broyeur et un journalier » pour réduire les végétaux en copeaux. Pour les agriculteurs du CIVAM, certaines pestes végétales sont en effet réutilisables sous forme de compost (raisin marron, faux poivrier, etc.) ou d'aliments pour le bétail (comme l'avocat marron, *Litsea glutinosa* (Lauracées), le faux poivrier). Du côté des autorités, on veut préserver le potentiel de production, notamment par des opérations locales d'aménagement de terroirs (OLAT), qui visent à lutter contre l'érosion et à améliorer les structures agricoles existantes. Dans ce cadre, le CIVAM intervient pour « mettre en place des haies anti-érosives et brise vents ». Chez Monsieur M., il s'agissait d'implanter une haie de vacoa en bordure de sa parcelle cultivée en palmistes et fruitiers. Ces chantiers ont naturellement un coût : 56 heures ont été nécessaires pour 1 300 mètres de haies implantées en quinconce sur des terrains rocheux, après avoir opéré un désherbage manuel.

La politique agricole est désormais orientée vers la diversification, la valorisation des produits agricoles locaux. On encourage également la pluri-activité par le développement d'activités annexes à temps partiel qui peuvent très directement rejoindre les préoccupations environnementales (tourisme rural, en particulier).

Conclusion

La lutte contre ces plantes envahissantes a donc désormais un coût qui correspond à plusieurs types d'intervention. Les travaux forestiers de lutte contre les pestes végétales, y compris les interventions de restauration écologique en réserve naturelle et biologique, s'élevaient, par exemple, à 2,6 millions de franc en 1997-1998¹¹. Mais tous les spécialistes de l'environnement ne s'accordent pas à dire qu'il faut intervenir systématiquement dans la régulation des populations envahissantes, arguant en particulier du manque de recul pour prévoir les effets à très long terme de ces envahissements. Cependant, dans un écosystème insulaire comme celui de La Réunion, compte tenu des risques encourus comme la perte des habitats et l'extinction d'espèces rares, il semble indispensable d'appliquer le principe de précaution et de donner la priorité à la conservation des espèces menacées d'extinction par ces invasions biologiques. On préconise à La Réunion, depuis la mission effectuée par un expert sud-africain en 1989 (MacDonald et al., 1991), la mise en place d'une stratégie d'aménagements forestiers qui

11. P. Sigala cité dans C. Lavergne, 2000, p. 19.

s'appuie principalement sur « un réseau de réserves », dont la réserve naturelle de Saint-Philippe Mare-Longue fait partie, sur des interventions intensives contre les espèces exotiques envahissantes, sur une sensibilisation du public réunionnais autour de ces problèmes.

Ainsi, la DIREN (Direction régionale de l'environnement) a lancé une campagne d'information locale en 2000 sur le thème « un patrimoine inestimable », « importer, déplacer = danger ». Le CIRAD étudie des moyens nouveaux pour organiser la lutte biologique contre la « vigne marronne » et le troène de Ceylan. Au niveau régional, il faut signaler que la COI (Commission de l'océan Indien) se préoccupe de près de ces questions et qu'elle a pu proposer en mai 2002 de réunir des ONG de Maurice, Rodrigues, Réunion et Seychelles autour du problème des espèces exotiques envahissantes pour comparer les expériences, définir des projet communs et pourquoi pas développer une coopération régionale.

Le contexte mondial n'est cependant pas vraiment favorable. On constate clairement une augmentation de l'homogénéisation. Dans les vingt prochaines années, « tout le monde fera pousser les mêmes variétés de blé, de maïs, de riz et de soja, probablement pour la même entreprise ». Et dans ce problème, qui est à la fois culturel et biologique, on s'aperçoit que certaines sociétés agricoles ont une « culture de la diversité » très développée tandis que d'autres, plus sous la dépendance des sociétés agro-industrielles, ne tolèrent absolument pas la diversité. Ainsi, nous sommes témoins du remplacement de centaines, de milliers de variétés de riz sur des milliers d'hectares dans le monde entier par une ou deux variétés seulement qui ne se reproduisent pas seules et qui, vis-à-vis de la diversité biologique indigène, jouent le rôle d'espèces envahissantes. De plus, à cette « invasion culturelle » s'ajoute une invasion biologique secondaire, celle de nouveaux ravageurs et de nouvelles maladies qui détruisent ces monocultures¹².

Cet exemple mérite à notre avis d'être cité au moment où nous sommes amenés à faire le constat que la lutte biologique va se développer à La Réunion, compte tenu de l'efficacité limitée de la lutte mécanique et chimique. Les agriculteurs auront à l'avenir une responsabilité importante à prendre dans la préservation du patrimoine floristique et des paysages de leur île. Chacun aura à prendre des décisions en fonction de la qualité et donc de l'efficacité de la concertation qui pourra être organisée autour de ces questions.

12. Extraits d'un entretien avec Vandana Shiva, diectrice de la Research Foundation for Science, Technology and Ecology de New Delhi, en Inde, dans *Planète Conservation*, n° 4, 97-1/98, janvier 1998, p. 45.

BIBLIOGRAPHIE

- AUGE M., 1994. *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Aubier.
- BENOIST J., 1982. *Un développement ambigu*, Saint-Denis, Fondation pour les recherches et le développement dans l'Océan Indien
- BENOIST J., 1984. *Paysans de La Réunion*, Centre d'études et de recherche sur les sociétés de l'océan Indien, Presses Universitaires d'Aix-Marseille.
- BOLLIVIER de P., 1999. « Le paysage : entre conservation et création », *Akoz*, n° 4, mai 1999, pp. 23-24.
- CHÉRUBINI B., 1996a. « Du local mythifié à la sociabilité villageoise : les nouveaux cultes de l'identité » in *Droit et anthropologie de la complexité. Mélanges dédiés à Jean Mas*. Paris, Economica, pp. 95-108.
- CHÉRUBINI B., 1996b. « La construction symbolique des identités dans le monde créole : exemples réunionnais » in *De la tradition à la post-modernité. Hommage à Jean Poirier*, A. Carénini et J.-P. Jardel (dir.). Paris, PUF, pp. 267-281.
- CHÉRUBINI B. (dir.), 1996c. *Le monde rural à La Réunion. Mutations foncières, mutations paysagères*. Paris, L'Harmattan, 304 p.
- CLOAREC J., 1984. « Des paysages », *Études Rurales*, n° 95-96, 1984, pp. 267-290.
- LAVERGNE C. et S. RADJASSEGARANE, 2002. *Rapport d'activité intermédiaire. Projet INVABIO « Invasions par les plantes exotiques dans une île océanique »*, Saint-Leu, Conservatoire botanique national de Mascarin et Saint-Denis, Université de La Réunion septembre 2002.
- LAVERGNE C., 2000. *Le Troène de Ceylan, Ligustrum robustum (Roxb.) subsp. walkeri (Decne.) P.-S. Green : stratégie d'invasion et caractéristiques du milieu envahi à l'île de La Réunion. Thèse de doctorat. ENGREF, Centre de Nancy.*
- MACDONALD I.A.W., THEBAUD C., STRAHM, W.A. & STRASBERG D., 1991. « Effects of alien plant invasions on native vegetation remnants on La Réunion (Mascarene Islands, Indian Ocean) ». *Environmental Conservation* 18 : 51-61.
- OTTINO P., 1996. « La Réunion : l'organisation familiale des Blancs des Hauts ». In *Le monde rural à La Réunion, mutations foncières, mutations paysagères*, B. Cherubini (dir.), Paris, L'Harmattan, pp. 259-298.
- POTIER J. et R., 1977. *Étude anthropologique d'une zone sucrière à La Réunion, Le Gol et son aire d'approvisionnement*, Tananarive, Musée d'archéologie, 1977.
- SIGALA, P., 1998. « Le problème des espèces exotiques envahissantes en milieu insulaire fragile. Un exemple : La Réunion », *Le Courrier de l'environnement*, n° 34, juillet 1998.
- STRASBERG D., 1995. « Processus d'invasion par les plantes introduites à La Réunion et dynamique de la végétation sur les coulées volcaniques », *Écologie*, 2, 3, pp. 169-180

4. Les aléas de la participation paysanne

Au Nord et au Sud, le processus global « d'intégration environnementale » du secteur agricole est inégalement avancé, porté par des acteurs le plus souvent extérieurs au monde paysan. Au niveau global, le développement durable appelle à la participation paysanne, impose de nouveaux référentiels et installe de nouveaux cadres d'intervention. Chaque pays est concerné par les engagements internationaux sur l'environnement¹. Au niveau national, les gouvernements interprètent le message à travers leurs propres institutions et réglementations. Au niveau local, les sociétés paysannes sont sollicitées dans le cadre d'institutions représentatives : organisations paysannes, associations locales, collectivités territoriales, groupements d'intérêt économique et coopératives, structures coutumières, comités villageois...

La gouvernance environnementale est l'expression de ce jeu complexe de négociations à trois principaux niveaux. L'enjeu est de taille. Il s'agit de valider les cadres institutionnels et contractuels dans lesquels sont définis les droits d'accès et d'usage, c'est-à-dire les modalités concrètes de gestion et d'appropriation de la nature. Au cœur des enjeux de pouvoir, ces négociations et recompositions institutionnelles s'inscrivent dans le jeu politique et revêtent, selon les contextes, des formes très différentes. L'État, à la charnière entre local et global, conserve un rôle clé dans l'orientation du processus. À l'interface entre paysans et environnement, intervient toute une gamme d'institutions (locales, nationales et internationales) et de médiateurs (notables locaux, scientifiques et experts, agents de développement...) chargés de mettre en œuvre le développement durable. Quelle place est réservée aux paysans dans ce processus ? Que peut-on dire de la participation paysanne, objet de toutes les attentions ?

1. Soit directement dans le cadre de projets de conservation ou de gestion intégrée, soit indirectement par les conditionnalités mises à l'aide au développement ou par des pressions économiques.

Quand le développement durable n'est pas l'allié naturel du paysan

Jean Gardin montre le lourd héritage de la foresterie coloniale puis post-coloniale dans une région forestière du Nord-Ouest tunisien (Kroumirie). Dans un contexte d'inféodation économique et politique des populations au pouvoir d'État, le passage progressif d'une gestion centralisée à une gestion participative est-il capable de remettre en cause les rapports de domination en place ? Le développement durable étayé par son cortège de recherches et d'expertises serait-il un instrument de domination de la paysannerie, au service d'un système d'encadrement étatique fortement hiérarchisé ?

Toujours au Maghreb mais dans un tout autre contexte, le Haut Atlas marocain, Jeanne Riaux analyse la mise en place d'un projet de gestion participative de l'irrigation. Contrairement à la Kroumirie, la vallée des Aït Bou Guemez, longtemps enclavée et placée à l'écart des interventions de l'État, abrite des organisations coutumières vivantes produisant des règles d'usage et d'accès aux ressources communes (eau, forêts, pâturages). Dans le nouveau dispositif institutionnel mis en place par le projet, les représentants de la population au sein des AUEA² ne sont pas reconnus par les usagers. Le projet de gestion participative de l'irrigation compromet-il la participation des usagers en matière de gestion de l'irrigation ?

De la gouvernance environnementale

Les modalités de gestion ou d'appropriation de la nature sont souvent édictées à partir d'argumentaires strictement biologiques (Weber, 2002). Les scientifiques président à la définition des aires protégées, privilégiant les valeurs « naturalistes » (endémisme, rareté, espèces emblématiques...) au détriment des valeurs sociales et culturelles locales. Dans le passé, la protection des écosystèmes et les aires protégées ont procédé à la remise en cause, le plus souvent sans compensation, des droits d'accès et d'usage des paysans.

« La gestion communautaire, décentralisée et participative » est aujourd'hui un des maîtres mots des politiques d'environnement. Après l'indépendance récente de la Namibie (1990), le gouvernement issu de la lutte anti-apartheid s'est engagé dans une politique volontaire de transfert de gestion des ressources renouvelables aux communautés locales dans le cadre d'un programme phare en Afrique Australe, le *Community-Based Natural Resource Management Programme*. Au-delà des discours, Maya Leroy, Gwaladys Mathieu, Vanessa Meline et Charles-Henri Moulin analysent la réalité de la mise en œuvre de ces principes de gestion dans la région Nord-Central.

2. Les Associations d'Usagers de l'Eau Agricole (AUEA) sont les structures formelles de gestion mises en place dans le cadre du projet de Gestion Participative de l'Irrigation (GPI).

L'Afrique du Sud post-apartheid s'est engagée depuis 1994 dans un nouveau projet territorial. Sylvain Guyot analyse les enjeux de la gouvernance environnementale dans la réserve naturelle de Kosi Bay récemment classée patrimoine mondial de l'humanité.

Les médiateurs du développement durable

En Europe et en l'absence de « communautés paysannes », la protection de la biodiversité s'accompagne de la mise en place de contrats passés individuellement avec les agriculteurs³. À partir d'exemples pris en Belgique (région wallonne) et en France, Marie-Noëlle Anfrue et Laurence Roussel s'interrogent sur l'efficacité de ces contrats en matière de conservation de la biodiversité sur le long terme. Dans quelle mesure prennent-ils en compte le fonctionnement concret des exploitations agricoles et la spécificité des milieux à protéger? Le rôle des médiateurs « de terrain » apparaît central...

Dans les pays du Sud, le développement durable fait largement appel aux communautés locales que l'on voudrait organisées en structures formelles, récepteurs cohérents et visibles pour les bailleurs... Les ONG jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du développement durable. Dans la réserve MAB⁴ du Delta du Saloum au Sénégal, Maëlle Ranoux définit une nouvelle catégorie analytique d'acteurs. Les *courtiers verts* sont un relais indispensable entre les enjeux internationaux de la protection de l'environnement et les populations locales. Quelle est l'impact de cette nouvelle catégorie d'acteurs?

3. Contrats passés avec l'État (Mesures Agri-Environnementales) ou avec des institutions chargées de la gestion des ressources naturelles (Parcs Naturels, Conservatoires...)

4. Le programme *Man And Biosphere* de l'UNESCO

En Kroumirie, la forêt perdue en l'État. Quand l'environnement n'est pas l'allié naturel des paysans

*Jean Gardin**

Rien dans la définition bio-physique de l'environnement n'appelle les paysans à demeurer paysans et à s'organiser par, pour, ou autour de sa protection. La réapparition des paysans dans le champ politique au travers du mouvement Via Campesina (syndicat international d'agriculteurs se réclamant d'une identité paysanne et dont fait partie en France la Confédération paysanne) est un fait social déconnecté de l'état de l'environnement planétaire. Prétendre prouver que l'écologie est l'alliée objective de la paysannerie, c'est fatalement s'opposer en une lutte stérile à ceux qui prétendent le contraire. Les ouvrages polémiques de Philippe Pelletier sur « l'imposture écologiste » ou d'Hervé Le Bras sur « les limites de la planète » sont là pour le rappeler (Pelletier, 1993 ; Le Bras, 1994). Si l'on dépasse les définitions scientifiques abstraites et non spatialisées de l'environnement (c'est-à-dire défini comme un ensemble des processus bio-physiques faisant système), la protection de l'environnement, comme notion concrète et opérationnelle, fait l'objet d'âpres négociations voire de luttes sociales. De là découle qu'à différents moments et en différents lieux, la définition de la nature négociée par les acteurs (ou imposée par certains) comme terme de référence socialement acceptable n'est ni toujours la même, ni forcément celle qui est la mieux « informée par les sciences » (Raymond, 2004).

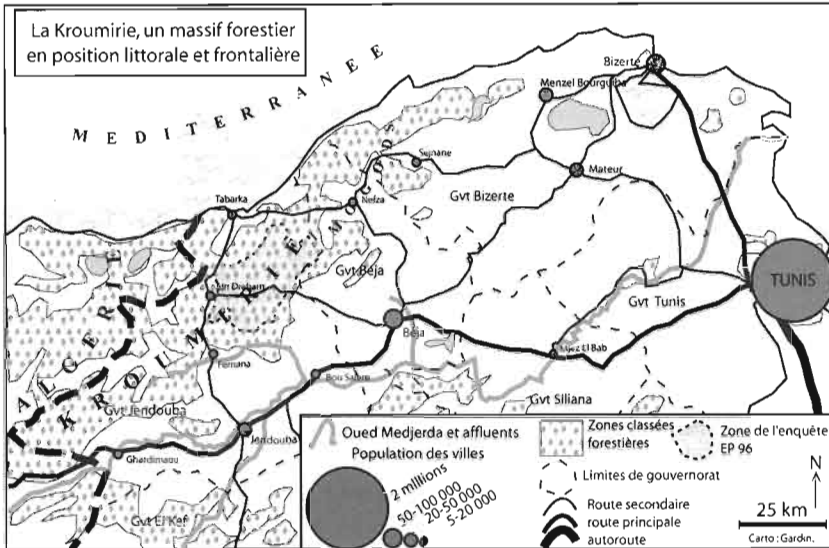
À travers l'étude d'un cas concret de configuration locale d'un champ politique, les pages qui suivent cherchent à montrer l'importance de la distinction des dimensions scientifiques, discursives et idéologiques de l'écologie dans son rapport au monde paysan. L'étude du cas de la Kroumirie montre que c'est lorsque ces dimensions ne sont pas clairement distinguées que l'écologie devient un outil de pouvoir, appropriable par tel ou tel acteur, pas forcément paysan, au gré des conditions politiques et

* Géographe. Université Paris X – Nanterre, Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces (LADYSS), 200 avenue de la République, F-92001 Nanterre cedex

historiques particulières à chaque espace. L'article montre comment et pourquoi la coquille de l'écologie paysanne a pu être remplie de significations favorables aux acteurs les plus puissants du champ politique tunisien avec l'aide des experts en sciences sociales et en sciences du milieu.

La région étudiée est une montagne humide et forestière. Située sur la côte nord, elle ne participe pas encore beaucoup au développement touristique, urbain et industriel du littoral oriental. C'est une région périphérique marquée par sa position frontalière vis-à-vis de l'Algérie (carte n° 1). La forêt de chênes lièges et de chênes zeen fait de la Kroumirie un espace original dans un pays dominé par les steppes et les maquis arides et semi-arides. La propriété du sol forestier est domaniale depuis les premières années de la colonisation française, et les Kroumirs n'y sont que tolérés, y compris parfois sur les clairières de culture dont ils n'ont pas les titres de propriété.

Nous présentons ici les Kroumirs, l'État, et le différend qui les oppose en matière d'environnement. Étant établi que les habitants de la forêt sont tenus pour responsables de la dégradation de celle-ci et que l'État est systématiquement présenté comme l'institution protectrice par excellence, nous nous demandons si le passage d'une gestion forestière sectorielle à une gestion participative impliquant la population remet en cause les effets de domination sur les Kroumirs au nom de l'environnement. Mais ces études d'échelle locale menées sur des pas de temps brefs ne permettent pas d'expliquer pourquoi, en Kroumirie, c'est au travers de l'environnement que s'opère l'encadrement social et politique des populations. C'est donc pour comprendre l'enracinement dans le temps long du mariage de la forêt et de l'État que nous revenons à l'étude de la foresterie de la période coloniale. C'est une fois cette démarche de géographie historique accomplie que l'on peut comprendre comment et pourquoi l'environnement a remplacé la foresterie comme cadre efficace de la gestion politique du milieu rural tunisien. Ces sur ces bases nouvelles que nous pouvons alors entamer la critique des savoirs d'experts et proposer une reformulation du contenu à donner aux notions de forêt et de paysan pour qu'elles soient opérantes en Kroumirie.



Carte n° 1

Paysannerie et protection environnementale en Kroumirie : les termes d'un débat dominé par l'État

Quelle identité paysanne dans une population de pluriactifs migrants atomisés ?

Dans un premier temps, la population kroumirie peut être rapidement caractérisée comme « paysanne » selon bien des aspects : la plupart des familles, très démunies au regard des niveaux de consommation du reste du monde rural (Gardin, 2004), travaillent la terre. Nous verrons plus loin que l'exploitation agricole y joue un rôle politique et social important, car cette dernière modèle les relations familiales et l'identité locale, même lorsque l'essentiel de la force de travail est investi ailleurs et que l'essentiel des revenus n'en découle pas.

Mais des nuances doivent être apportées.

- Si l'on pense en termes d'identification des individus ou des groupes, il faut noter que le terme de « paysan » ne se traduit qu'imparfaitement en arabe tunisien. Lorsqu'ils évoquent leur lien au sol, les Kroumirs agriculteurs se définissent comme *fellah*, ce terme désignant l'ensemble des travailleurs de la terre quelque soit leur statut par opposition aux pasteurs semi-nomades aussi bien qu'aux *beldi* : les habitants des villes.

- Si l'on pense au contenu du concept, force est de reconnaître l'absence en Kroumirie des conditions économiques et juridiques permettant aujourd'hui ou dans l'avenir de faire de l'agriculture le principal fournisseur de revenus pour des familles de petits propriétaires fonciers. Or, ce statut de petit propriétaire foncier économiquement autonome ressort positivement ou en filigranes des définitions européennes de la paysannerie, par exemples, celles d'Henri Mendras (1984).
- En lien avec ce qui précède, on constate en Kroumirie l'absence d'un lien au sol puissant. Même lorsque les familles s'acharnent à cultiver la moindre parcelle et s'affrontent pour leurs droits fonciers réciproques, l'attachement reste plus humain que terrien. En effet, on y identifie plus facilement des familles que des exploitations, à l'instar de ce qu'on a pu décrire par exemple en Grèce (Vounouki, 2004) et par opposition à ce qu'on observe en Europe de l'Ouest, là où l'industrialisation précoce a mené à la désintégration des familles rurales, alors que l'essentiel des stratégies de ces dernières s'inscrivaient pourtant autour de la survie de l'exploitation.
- Enfin, à l'instar de ce qu'on observe ailleurs au Maghreb, la jonction n'a pas encore été clairement établie entre les luttes de Via Campesina et les revendications des *fellah*. Les luttes de ces derniers demeurent largement étouffées par les politiques paternalistes à connotation plus ou moins autoritaires menées par l'État et ses officines rurales (Union Générale des Agriculteurs Tunisiens dans le cas qui nous intéresse).

Si on laisse provisoirement la question de la « paysannité » des Kroumirs en suspens de manière à donner un contenu positif à notre description de cette population forestière, nous la caractériserons comme composée de familles atomisées, dépendantes du point de vue de leurs revenus et de l'occupation de la force de travail, des opportunités d'emplois procurées par de puissants flux de migration temporaire, essentiellement dirigés vers Tunis (carte n° 4).

Il s'agit de familles atomisées parce que les hameaux (douar, cf. carte n° 2) d'habitat semi-dispersé des clairières et des lisières ne correspondent à aucun dispositif social de concertation et de prise de décision. L'encadrement social est en fait assuré à des échelles administratives plus vastes que le douar par les trois piliers de l'administration locale, du parti politique hégémonique et de l'administration forestière, trois structures d'envergure nationale.

Le représentant local de l'État, nommé par le gouverneur, est le *omda*. Il est la cheville ouvrière de l'administration territoriale car il est originaire du secteur (*imada*) dont il a la charge. Il connaît person-

nellement chacune des familles, si ce n'est chaque individu de la zone qu'il administre parfois pendant des décennies. L'*imada* peut couvrir le territoire d'une vingtaine de douars et comprendre plus de 5 000 habitants. Le *omda* transmet consignes et aides diverses du haut vers le bas (distribution de travail sur chantiers forestiers, inscription sur des listes de nécessiteux...), et réclamations du bas vers le haut.

Le *rais chaaba* est le président de la cellule locale du parti hégémonique RCD (Rassemblement Constitutionnel Démocratique, ex parti socialiste destourien et Néo Destour). Également issu du milieu local, il est élu par les membres de la cellule. Dans chaque *imada*, le *rais chaaba* fait contrepoids au *omda*, empêchant la personnalisation trop forte du pouvoir. Il intervient essentiellement dans le domaine de l'aide aux pauvres (distribution des subventions du Fonds National de Solidarité dit « 26-26 ») et de la propagande présidentielle.

Les deux personnages participent aux comités de désignation des bénéficiaires d'aides, s'assurent de la participation massive des électeurs à chaque consultation électorale, de la même manière qu'ils organisent les déplacements populaires vers la ville à l'occasion des visites de personnalités.

Le garde forestier est un personnage plus distant: diplômé en foresterie et non originaire de la localité, il participe aux plans d'aménagement forestier, surveille la conduite des travaux et dresse les procès verbaux d'infraction au code forestier. Il représente l'autorité de l'État dans une posture plus impersonnelle et coercitive que les deux acteurs précédemment décrits, qui eux, prennent en charge les aspects plus paternalistes de l'action étatique, dans une configuration où les relations interpersonnelles jouent un rôle plus évident.

Entre la famille nucléaire et les trois grandes pyramides nationales dont le garde forestier, la cellule RCD et le *omda* sont la base, on constate l'absence de structures intermédiaires d'origine locale. L'organisation des zones rurales en communes, discutée depuis 1945, n'a jamais été mise en œuvre. Les solidarités tribales ou villageoises décrites ailleurs en Tunisie sont ici inexistantes ou des plus limitées, et les comités de douar mis en place par les ONG ou les offices parapublics pour faire « participer » la population à leur propre développement et à la protection de l'environnement peinent à réunir leurs adhérents au cours des années d'exercice du projet. Le comité disparaît souvent progressivement au départ des organisations initiatrices, laissant les familles atomisées dans la même position de dépendance vis-à-vis d'un État qui sait entretenir ses clientèles sur le long terme.

Il s'agit d'une population de migrants temporaires: on constatait en 1996 l'absence sur place d'un cinquième des personnes se déclarant

résidentes et membres des ménages locaux (enquête EP 96: Collectif DYPEN¹, 1996, 1997). Il s'agit en premier lieu des fils des chefs de ménages dans la force de l'âge (de 22 à 50 ans) c'est-à-dire de la frange la plus employable et la mieux rémunérée de la main d'œuvre familiale. Des composantes secondaires des migrations peuvent être décrites: une migration de travail féminine importante est constituée d'employées de maisons, travaillant chez des familles tunisoises et recrutées localement par un réseau d'intermédiaires (*samsar*). Des enfants en âge d'être scolarisés et des personnes âgées résident dans les villes proches de Tabarka et d'Aïn Draham, à proximité du lycée et de l'hôpital, dans les habitations que les familles de migrants ont construit dans les périphéries urbaines. Dans l'ensemble, les femmes participent de plus en plus à la migration (un tiers du total en 1996), soit en tant qu'actives, soit en tant que femmes mariées accompagnant leurs conjoints.

Il est frappant de constater que cette féminisation du travail migrant et l'importance numérique des femmes migrantes ne déclarant exercer que des activités domestiques ne semble pas se traduire par une augmentation des migrations définitives. Au contraire, les divers indicateurs que l'on a pu mettre en place pour observer la dynamique temporelle du phénomène montrent le renforcement du caractère temporaire des migrations².

On observe d'une part l'augmentation du niveau des migrations de 1973 à 1996, d'autre part la prise de contrôle des logiques migratoire par les espaces d'arrivée fournisseurs d'emplois: pour les hommes âgés de 22 à 50 ans, le fait de disposer d'une exploitation agricole moins misérable que la moyenne et l'opportunité d'être embauché sur un chantier forestier ne sont plus des raisons suffisantes pour rester en Kroumirie lorsqu'une opportunité d'embauche en migration se présente.

Mais surtout, l'étude des migrations confirme le rôle d'espace soupape de la Kroumirie, une région où les travailleurs migrants au chômage reviennent s'entretenir à moindre coût, tant que dure l'attente d'une nouvelle opportunité d'embauche lointaine. Placés dans cette position d'attente, les Kroumirs sont particulièrement dépendants de l'État: aide aux pauvres, fourniture d'emplois sur chantiers forestiers et tolérance plus ou moins bienveillante du charbonnage clandestin, seul poste de travail ouvrant sur des perspectives de revenus.

1. DYPEN (*Dynamique des populations et environnement*): programme de recherche pluridisciplinaire (1993-2000) mené par une équipe franco-tunisienne (ORSTOM, IRA, ISP Tabarka, ESA Mograne, CRDA Siliana)

2. Cela a été possible grâce à l'observation de la résidence selon la classe d'âge (Gardin, 2004), et grâce à la comparaison de différentes enquêtes menées à la fin des années 1970 et à la fin des années 1990 (FAO/SIDA/DGF 1977 et Collectif DYPEN (EP) 1996).

Au total, la population Kroumirie se révèle être à la fois très mobile et très attachée à son espace d'origine. Il faut penser que cela se passe à l'échelle d'un petit pays, et que les temps de transport vers Tunis n'excèdent pas quatre heures pour les douars les plus enclavés. Les familles qui jouent ainsi des opportunités de deux espaces relativement proches souffrent dans le même temps d'une double dépendance. En migration, les Kroumirs dépendent des emplois précaires sous qualifiés du secteur du bâtiment et de la domesticité pour les femmes (Collectif DYPEN, 1997 ; Gardin, 2004). En Kroumirie, les familles dépendent des organismes étatiques qui donnent accès aux aides aux pauvres et aux emplois sur chantiers forestiers (récolte du liège, entretien des pare feux, ouverture de pistes...). Ce à quoi il faut ajouter la dépendance vis-à-vis d'organismes parapublics (offices publics et ONG très encadrées par l'État) qui gèrent l'inscription des familles parmi les bénéficiaires des projets de développement locaux.

Dans ce schéma, les exploitations agricoles microscopiques (2,5 ha en moyenne, travaillés à l'araire et sans apport de fertilisant ou de pesticide, sur des sols pauvres) n'occupent pas une position centrale du point de vue de l'emploi de la force de travail ou des revenus. Par contre, comme support de l'enracinement local, elle joue un rôle très important: elle donne le droit de s'inscrire dans un espace et donc de profiter des aides sociales et des projets de développement qui y voient le jour. Être de quelque part – fut-ce d'une région particulièrement marginalisée – est bien préférable à l'absence d'identité territoriale. C'est là une donnée sur laquelle les services étatiques savent pouvoir et devoir compter.

Les projets de développement comportent systématiquement une composante de protection de l'environnement forestier, soit de manière directe (actions de reboisement, de reconversion des clairières...) soit de manière indirecte (développement d'activités de substitution à l'agropastoralisme). Cela nous amène à la présentation du deuxième terme du débat: l'environnement forestier.

L'environnement forestier victime des Kroumirs et protégé par l'État ?

Du point de vue de la connaissance scientifique, on peut opposer le nombre et la qualité des travaux purement descriptifs de la forêt kroumir à la rareté des travaux de qualité expliquant la physionomie des peuplements végétaux et leur dynamique.

La forêt de Kroumirie est composée de futaies de chênes lièges, avec ou sans sous bois, et de maquis composés du cortège floristique classique du sud de la Méditerranée sur sols silicieux: myrte, lentisques, arbousiers, filaires, et plus en altitude, bruyères. Deux problèmes environnementaux sautent aux yeux. Il s'agit d'une part de processus érosifs prenant la forme

soit de décollements en masse (vallée des Atatfa notamment), soit de griffes d'érosion localisées mais parfois impressionnantes. D'autre part, il s'agit des difficultés de la régénération naturelle des grands chaméphytes : chêne zeen mais surtout chêne liège, dont on a du mal à trouver des plants de moins d'une dizaine d'années.

Dans les études émanant des experts forestiers, ces deux problèmes sont généralement expliqués comme la résultante des prélèvements irraisonnés des Kroumirs (Mejri, Attafi, 1989 ; M'hirit, 1999). Ceux-ci, pauvres et trop nombreux, dépendraient outre mesure des produits forestiers. Les usages locaux sont multiples : la forêt est le principal parcours pastoral pour un cheptel (essentiellement caprin) très important. On y ramasse le bois pour le feu, pour divers usages techniques et pour fabriquer un charbon clandestin qui peut parfois représenter l'essentiel du revenu des ménages. Selon les discours d'experts, ces divers prélèvements réduiraient les capacités de régénération naturelle, et entraîneraient un processus général de « dégradation forestière » (par exemple : El Hamrouni, 2000) sans que ce terme ait valeur de concept dans la mesure où il n'est jamais explicité.

Cette dégradation forestière et ses explications globalisantes bloquent le débat scientifique sur le développement en deux termes faussement opposés mais en fait amenant tous deux à traiter le problème sur une base démographique : les partisans de l'existence d'une crise malthusienne penchent pour la nécessité d'une réduction du nombre des hommes en forêt, ou au mieux, pour un développement d'activités non reliées aux prélèvements forestiers (par exemple le tourisme). Les partisans de l'existence d'une dynamique bosrupienne penchent pour une solution faisant intervenir des révolutions techniques permettant d'accroître la productivité des prélèvements forestiers par des techniques permettant la régénération de la forêt en son état actuel (par exemple, la stabulation du bétail et la reconversion des clairières en parcelles fourragères)³.

3. Propositions malthusiennes et bosrupiennes sont présentées ici de manière synthétique : « Dans son « Essai sur le principe de population », Thomas R. Malthus accuse le pouvoir multiplicateur de la population de condamner l'humanité à ne jamais dépasser le niveau des subsistances. Aujourd'hui, c'est l'économiste et historienne Ester Boserup qui fait véritablement figure d'anti-Malthus. Pour E. Boserup, le sens de la relation entre population et économie est inverse de celui postulé par Malthus : la population, plus précisément la densité de la population, est un facteur de progrès économique : la population n'est pas déterminée par la richesse mais elle la détermine grâce à la pression créatrice qu'elle génère [...] Une population clairsemée ne serait pas incitée à adopter de nouvelles techniques de mise en valeur des sols. La productivité agricole stagnerait donc. La faible densité de la population aurait donc conduit des sociétés primitives à se contenter de techniques rudimentaires. Intensifier le degré d'utilisation des sols exigeant un surcroît de travail, les populations ne le feraient que contraintes, c'est-à-dire lorsque la densité de la population interdirait le maintien du système en vigueur. La croissance de la population – via la densité – est donc un facteur d'innovation et de progrès, affirme Boserup ». Veron, 1994.

Ces deux approches permettent le dialogue entre sciences du milieu et sciences sociales, sans pour autant répondre à certaines questions de fond : qu'entend on par forêt, quel est l'état optimum de la forêt kroumirie, en quoi sa physionomie actuelle correspond elle à un fait de nature et non pas à une anthropisation menée sur le temps long ? Comment le développement des capacités agricoles, s'il réussit à réduire les migrations, évitera-t-il la croissance concomitante des autres activités locales, en particulier illégales, comme le charbonnage clandestin ?

Faisant l'impasse sur ces questions, ces deux approches se rejoignent pour signifier que de toutes les manières, les Kroumirs ne savent pas prendre en charge l'entretien de leur forêt. Par là même, elles légitiment l'interventionnisme de l'État en matière de protection environnementale. Dans sa dimension idéologique, la protection environnementale pose que sans la capacité de diagnostic scientifique et de coercition pratique dont dispose l'État, les Kroumirs auraient détruit la forêt depuis longtemps. Les usages locaux sont sans cesse dénoncés par les autorités de l'État : le trop grand nombre d'hommes trop dépendant des ressources primaires et trop « individualistes » pour s'alarmer des dégâts causés à un bien commun, est désigné comme responsable des processus de dégradation forestière décrits par les experts en environnement. C'est en grande partie autour de cette argumentation que se construit le discours de justification d'un encadrement strict des populations forestières.

Il est à ce sujet remarquable de noter que cet encadrement se fait sans police ou presque : les forces de l'ordre ne pénètrent les clairières enclavées qu'en cas de nécessité absolue (délit ou crime caractérisé...). Cette absence de police montre que les modalités du contrôle politique des populations passent, en milieu rural, par des canaux différents de ceux observés sur la côte urbanisée. Cela signifie que la protection de la nature amène finalement à conforter dans le cadre forestier un système d'encadrement politique étatique qui s'exerce à l'échelle plus vaste de la Tunisie dans son ensemble. Les trois piliers de l'administration territoriale, des cellules RCD et des services forestiers trouvent une partie de leur discours de justification dans la protection environnementale.

Jeux de discours et de pouvoir autour de la participation paysanne et de la protection de l'environnement

D'une gestion sectorielle et centraliste à la gestion participative

Lorsque les projets de développement locaux à composante « participative » firent leur apparition en Kroumirie au milieu des années 1980, ils étaient potentiellement porteurs d'un changement profond. En effet, ils étaient portés par des institutions relativement nouvelles qui montaient

brusquement en puissance: les ONG locales soutenues par de grandes ONG internationales et des offices parapublics. On pouvait en conséquence se demander en quoi la participation s'apparenterait à une véritable négociation des objectifs des projets, ou même si la négociation irait jusqu'à permettre la discussion des préceptes environnementaux mis aux point par les services forestiers et qui faisaient alors figure de norme. Autrement dit, y avait-il pour les Kroumirs une opportunité réelle de contester la rationalité de l'écologie forestière d'État, d'en démasquer les aspects idéologiques et de se dégager de cette image déplorable de saccageurs de la nature? Si une telle possibilité s'est présentée, elle n'a pas été saisie. L'explication du phénomène découle de l'examen des évolutions du discours environnemental des divers acteurs forestier au cours des années 1970-2000.

À l'orée des années 1970, on peut considérer le discours des services forestiers sur la forêt comme un savoir purement naturaliste et totalement inaccessible aux Kroumirs, peu alphabétisés et dont les rapports à la forêt sont avant tout pratiques et ne passent pas nécessairement par les mots, sauf circonstances particulières. Cette absence de mots explique que les pratiques forestières vernaculaires des kroumirs passaient également pour inintelligible aux yeux des services forestiers. Les deux savoirs ainsi confrontés n'avaient pas les mêmes caractéristiques: le savoir pratique des Kroumirs était d'usage purement vernaculaire, alors que celui des services forestiers avait l'immense avantage d'être compris par l'État et par les services forestiers des autres pays méditerranéens.

Or, ce dont les experts sont friands dans le champ scientifique, c'est de faits de nature intelligibles. Les foresteries des pays méditerranéens, confrontées partout à des savoirs pratiques également vernaculaires et inintelligibles se sont formées une représentation commune de l'agro-pasteur comme individu rationnel à court terme et collectivement irrationnel à long terme. Martine Chalvet (2000) a magistralement montré que le processus d'autonomisation de la foresterie méditerranéenne vis-à-vis de celle de l'Europe du Nord qui s'est opéré au *xx*^e siècle ne s'est pas accompagné d'une prise en considération des savoirs vernaculaires. Cette autonomisation a correspondu essentiellement à une divulgation des savoirs techniques et des représentations hostiles aux agro-pasteurs des élites pro-forestières provençales. Après les indépendances, les services forestiers des divers pays ont soigneusement cultivé un dogme commun qui leur permettait d'échanger, de communiquer sur des matières dépolitisées (les faits de nature), quand justement les intérêts des divers États nouvellement séparés créaient un espace méditerranéen géopolitiquement tendu.

Pour résumer, le langage de la protection environnementale s'est construit comme un langage de la communication, mais aussi comme un langage de l'exclusion, à la manière du latin au moyen âge européen : écrit par une élite qui communiquait à travers l'Europe entière et coupé de la langue parlée par la population dont les savants étaient originaires.

Progressivement, sous l'impulsion d'ONG internationales de plus en plus présentes sur le terrain, mais aussi sous l'effet d'inflexions beaucoup plus lentes des *credo* de la foresterie méditerranéenne dans son ensemble, une timide ouverture se fait jour au cours des années 1980 sur la question du partage des modalités de gestion. Les agents de la Direction Générale des Forêts le firent toujours à leur corps défendant, même s'ils signalent leur allégeance formelle au *credo* participatif. Le caractère formel de l'allégeance se lit très bien par exemple dans M'hirit, 1999. Ces évolutions ne touchent néanmoins que les aspects gestionnaires. Elles ne remettent pas en cause le monopole du savoir sur la forêt qui légitime l'appropriation juridique et matérielle de la nature. La forêt demeure un objet naturel (c'est-à-dire réservé à l'étude naturaliste), et les « usages » de la forêt, s'il font l'objet maintenant de mémoires d'étudiants en foresterie, demeurent détachés de la forêt elle-même : ils sont des concessions, ce qui empêche de considérer les Kroumirs comme faisant partie de la réalité forestière. D'où le maintien jusqu'à aujourd'hui de l'hégémonie du terme « usagers » en lieu et place du terme d'habitant...

Ce changement se lit-il dans les faits ? Concrètement, il s'exprime dans le cadre de réunions de villageois élisant des représentants et décidant collectivement de certaines modifications de leurs pratiques agro-sylvo-pastorales.

Permanence des effets de domination en matière de gestion participative

L'exemple suivant montre comment sous la formalisation des négociations locales sur la protection de l'environnement on peut décrypter la permanence de négociations financières et politiques impliquant l'État paternaliste, ses réseaux de pouvoir et les familles atomisées.

Alors que je visitais un douar bénéficiant de cette approche participative théorisée par la banque mondiale, localement relayée par la coopération allemande (ODESYPARO/GTZ 1996), le représentant de l'organisme para public initiateur (ODESYPARO) nous fait part de la qualité des travaux et de l'avancement du projet. Il nous invite à visiter des clairières lointaines où les habitants ont planté des oliviers avec l'aide du projet. Sur cette recommandation, nous nous rendons dans ces confins, où nous constatons que ces oliviers sont tous morts.

Les explications que nous donnent les habitants varient d'un individu à l'autre : cerf, sanglier, chèvres, manque d'eau, paresse et bêtise des voisins... Le responsable du projet que nous retournons voir nous explique en souriant que c'est effectivement à cause du cerf, mais surtout parce que les sols n'étaient pas appropriés à ces plantations.

Quel est le message du responsable qui nous a aiguillé sur ces oliviers ? Soit il ne savait pas que les oliviers étaient morts. Dans ce cas il se désintéresse complètement du projet. Soit il était réellement fier d'avoir planté tant d'oliviers. Il voulait que nous observions ce beau travail. Que les oliviers soient morts est un autre problème, la faute aux paysans. Il nous fait constater leur faible sens des responsabilités. Soit il nous a utilisé pour faire parvenir des messages que lui même ne peut pas transmettre en sécurité de manière efficace. Il nous fait constater l'absurdité d'une situation pour que nous en fassions part de nous même, sans le mettre en cause.

D'autre part, quelle communication existe-t-il autour des oliviers entre l'office parapublic et les bénéficiaires du projet ?

Les objectifs des projets de l'ODESYPANO sont toujours les mêmes : assurer la protection des eaux et des sols en développant les ressources des populations et en améliorant leurs conditions de vie, le tout dans un processus de « gestion participative ». L'ODESYPANO est tenu à un cahier des charges assez strict : l'acceptation du caractère participatif, et la rémunération des experts de la GTZ sont nécessaires à la permanence des financements de la Banque Mondiale.

Dans les faits, il s'agit donc d'un processus d'acceptation par les paysans d'objectifs mais aussi d'outils ODESYPANO, contre une amélioration des ressources et des conditions de vie. L'ODESYPANO dispose d'un catalogue de mesures non extensibles. Ainsi propose-t-il systématiquement la plantation d'arbres... Il ne faut pas oublier que nous sommes dans un milieu forestier, et surtout dans un milieu dont la vocation forestière n'est remise en doute par aucune institution d'État. La plantation d'arbre est conçue comme un bien en soi, et les paysans sont poussés à l'accepter. Il faut noter que parmi tout ce qu'il est possible de planter en matière de ligneux, le choix de l'olivier n'est pas anodin : il est considéré par les spécialistes de sylviculture de l'ODESYPANO comme une espèce rustique ne nécessitant que quelques opérations de taille. L'olivier n'a rien à voir avec un arbre comme le pommier qui réclame de grands soins. Il a une longévité bien plus grande que la plupart des arbres fruitiers... Bref, il mérite son classement parmi les espèces « semi forestières » (dixit un sylviculteur de cet office parapublic). L'olivier est classé dans la même catégorie que le noyer et le châtaignier. Planter une clairière en oliviers, c'est d'une certaine façon, transformer une clairière en semi forêt (le terme de « forêt d'oliviers » est souvent employé pour désigner la région de Sfax).

On voit que le choix de l'espèce n'est pas un choix paysan, qu'il peut ressembler à une forme de dépossession sournoise des espaces de cultures et de parcours. Il faut rappeler ici que depuis un décret beylical de 1883, la totalité des terres forestières – clairières comprises – sont incluses au domaine forestier de l'État, sans que la question du statut des habitants soit définitivement tranchée⁴. La peur de l'appropriation des oliviers par l'État se comprend donc très bien, et la plantation d'essences plus clairement fruitières n'aurait sans doute pas entraîné la même réaction de rejet. Mais le pays étant exportateur d'huile, l'État a encouragé sa production sur tout le territoire national, au point où le Sahel ne représente plus aujourd'hui le principal centre de production. Par ailleurs, il n'a pas été pris en compte que pour être commercialisée, la récolte d'olives nécessitait une certaine logistique (présence quelque part, d'une huilerie même sommaire, comme il en existe dans d'autres clairières).

Les paysans sont donc poussés contre leur gré à planter de l'olivier, et puisque la méthode est « participative », rien n'est gratuit : sur chaque pied facturé 2DT (1,10 € en 2000) par le pépiniériste, les paysans payent 600 millimes (12 centimes) de leur poche.

Dans ces conditions, qu'est ce qui pousse les paysans à accepter l'olivier ? Sans doute un calcul économique : la mise en place des haies et le travail de plantation lui-même sont des activités rémunérées... Ce que le paysan perd ici, il le récupère ailleurs, avec un petit bénéfice... L'acceptation des objectifs ODESYPANO passe en fait par une négociation financière cachée.

La leçon à retirer de cet exemple est donc que dans le cadre restreint de la négociation formelle sur l'usage des terroirs, on demande aux habitants de faire abstraction de leur inféodation économique et politique au pouvoir d'État, alors même que le cadre de la négociation (statut et objectifs du comité de douar), sont définis en fonction de priorités nationales et internationales (cahiers des charges des bailleurs, maintien du contrôle politique, domanialité de la forêt...).

Il ne s'agit pas ici d'affirmer que tous les projets de développement aboutissent à des échecs. De nombreux exemples pourraient à l'inverse montrer le succès de telle ou telle opération menée dans un cadre participatif. Mais il s'agit de montrer que succès et insuccès dépendent de variables qui ne sont pas directement exprimées dans le cadre supposé démocratique de l'assemblée villageoise. Dans notre exemple, conscients de l'artificialité du procédé participatif, les Kroumirs répliquent par une déviation de l'usage du comité de douar. Sous la négociation formellement

4. L'histoire de la foresterie coloniale est analysée plus loin. Mais pour plus de détails sur la réactivation régulière du problème foncier et du problème du statut des habitants, on se reportera à Gardin 2004.

focalisée sur l'environnement, c'est la négociation informelle focalisée sur l'argent distribué qui règle les comportements d'acteurs. La question de la responsabilité des paysans – au sens de respect des engagements pris collectivement – n'est plus qu'une question de façade, entièrement liée au caractère artificiel de la négociation de surface. Les paysans bien que bavards apparaissent muets quant à la négociation. Ils continuent à mettre en œuvre des pratiques forestières non discursives. On peut même s'autoriser à penser qu'ils pratiquent une résistance active à leur implication : pour bénéficier de l'apport financier que draine un projet de développement, ils acceptent de jouer le jeu de la communauté soudée : les réunions de villageois et le comité de douar sont des obligations auxquelles il faut se plier. Par la suite, ils opèrent un retournement de fait en ne tenant pas compte des décisions du comité de douar. Ils le décrédibilisent de manière à conserver leur indépendance vis-à-vis de processus de négociation dont ils ne maîtrisent pas le langage. Ils détruisent la communauté après l'avoir construite... ce qui les renvoie une fois de plus à l'atomisation mainte fois constatée.

On comprends que dans ces conditions, le *omda*, le garde forestier et le *raïs chaaba* conservent en fait l'essentiel de leur pouvoir : ils demeurent les véritables médiateurs de la population. Confrontés aux contradictions apparentes des actes paysans et à leurs non-dits, les agents des offices de développement ne peuvent que constater le peu d'investissement de la population dans la protection de l'environnement. Par là même, ils ont alors tendance à développer un discours en pleine adéquation avec celui des générations d'experts précédentes : « les Kroumirs sont trop irresponsables pour qu'on leur laisse la gestion de la forêt ». C'est ainsi que le développement participatif participe à l'entretien du discours dépréciateur des Kroumirs, et donc, à la justification de la composante forestière du contrôle social des populations rurales.

Est-ce à dire que rien ne change ? Il ne faudrait pas aller jusque là. Soulignons déjà un effet pervers de l'application dirigiste des principes de la participation paysanne : ce n'est plus en raison de l'exiguïté de leurs parcelles ou du fait de la faiblesse du travail investi sur l'exploitation que les Kroumirs se voient contester l'étiquette de paysans, mais en raison de leur mauvaise gestion environnementale.

C'est ainsi que des agents de développement, mais aussi des agronomes ou des sociologues, s'indignent aujourd'hui de la mauvaise tenue de telle ou telle parcelle et en déduisent la nature non paysanne des Kroumirs, reproduisant inconsciemment un des stéréotypes classiquement attachés aux civilisations arabo-musulmanes : celui de civilisations urbaines et non terriennes.

L'inféodation des Kroumirs peut maintenant être menée au nom de leur non paysannité, par l'étude sociologique et environnementale... Il

s'agit là d'un renversement contemporain assez ironique, puisque touchant une population jusque là stigmatisée justement en raison de ses usages paysans d'un milieu forestier qui était voué à rester naturel, c'est-à-dire non touché par la main de l'homme.

La continuité de la relégation des Kroumirs dans le rôle d'ennemi de la forêt opérée malgré -ou grâce – au renversement paysans/non paysans doit maintenant être abordée.

Encadrement politique et pratiques environnementales protectionnistes: des évolutions historiques conjointes

La foresterie coloniale: une domanialisation conduite comme une expropriation foncière contrebalancée par l'emploi rémunéré

Le renversement opéré depuis le Kroumir dégradant la forêt parce que paysan au Kroumir dégradant l'environnement parce que non paysan ne s'explique qu'en référence aux rapports sur le temps long entre foresterie et pouvoir politique. L'analyse historique est ici essentielle.

Dans un premier temps, la foresterie française a fait plus que participer pendant 80 ans à la construction d'un état colonial. Elle a représenté le modèle d'un type de colonisation, publique et « civilisatrice » prenant le contre-pied de la colonisation mercantile (voir par exemple les affaires de l'Enfida ou du chemin de fer Tunis-Marsa: Martin, 1993). Quand, en 1882, quelques banquiers et financiers français obtiennent l'invasion de la Tunisie, ils le font avec l'appui de ceux pour qui la course impériale vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Allemagne est d'une première importance. Mais ces derniers sont aussi ceux pour qui la toute jeune III^e République se doit de montrer sa capacité à organiser les territoires et à apporter les lumières françaises durement malmenées par la guerre franco-prussienne de 1870. Ce sont à ces derniers que les services forestiers ont proposé un outil clef en main: la foresterie d'État.

La foresterie d'état a été inventée en France autour de l'École des Eaux et Forêts de Nancy et regroupe des hauts fonctionnaires souvent royalistes (Kalaora, Savoye, 1986), qui, à défaut de roi, se font les promoteurs de la gestion étatique des massifs forestiers privés ou domaniaux contre l'anarchie des paysans et des pasteurs. Ces auteurs nous apprennent également qu'en métropole, les services forestiers n'ont jamais pu mettre en œuvre la totalité de leurs préceptes, en raison de l'existence des communes rurales hostiles, peuplées de citoyens votant, et qui trouvaient des relais auprès de lobbies industriels, en particulier celui du charbon de bois qui alimentait la sidérurgie.

Dans les colonies, d'autres groupes de pression se sont opposés aux préceptes forestiers: en Indochine se furent les négociants en bois

tropicaux et les services fiscaux réclamant leur dû sur l'abattage (Thomas, 2000). Dans cette colonie lointaine, les problèmes humains et logistiques pesèrent également lourd dans la mise en œuvre d'une politique qui restait essentiellement « sur le papier ». En Algérie, se furent les colons agraires et les exploitants européens des forêts concédées de chêne liège qui s'opposèrent à l'hégémonie forestière (Boudy, 1948 ; Puyo, 2001). Obligés de composer avec ces acteurs puissants, les services forestiers firent peser la pression maximum sur les populations indigènes : obligation de travail et de surveillance, rognage des droits de propriété, définition de plus en plus restreinte des droits d'usages, amendes, prison. Dans tous les cas de figure, la destruction des forêts fut mise sur le dos des populations vivant sur place. C'est ainsi que la culture itinérante sur brûlis fut systématiquement dénigrée, de l'Extrême Orient à la Méditerranée.

Ce n'est qu'en Tunisie que l'appui de la tendance jacobine et civilisatrice du parti colonial fut assez puissant pour appuyer la domanialisation complète des forêts. En l'absence d'un colonat agraire important, et compte tenu des expériences coloniales précédentes, les forestiers français se sont arrogés un monopole de fait sur la gestion humaine et physique de vastes portions du territoire (9 % du territoire non saharien). Dans ce schéma, le seul problème était... l'absence de forêts véritables en dehors de Kroumirie. Cela explique que cette dernière région, riche de ses chênes lièges (le liège était alors un produit important du commerce international), soit devenue le bastion que les forestiers défendront pied à pied tout au long du *xx^e* siècle.

En théorie, les services coloniaux qui expropriaient les Kroumirs et les autres populations forestières se posaient en même temps contre l'intrusion directe du capitalisme colonial en forêt, se faisant de fait les défenseurs des habitants. L'opposition entre une colonisation jacobine relativement détachée des appétits mercantiles et une colonisation capitaliste et prédatrice ne doit pas être idéalisée : dans les faits, les services forestiers coloniaux ne purent pas éviter d'établir des compromis avec les autres tendances du système colonial : la délimitation des terres forestières de l'État donna lieu dans les années 1920 à une série de déclassements opérés au profit des colons agraires qui provoqua des troubles importants dans le pays (Poncet, 1961). De fait, les services forestiers ne voulurent pas – et en tous les cas ne purent pas – soustraire les forêts au capitalisme. Par contre, par le biais du monopole étatique sur le commerce des produits forestiers, ils inventèrent une forme particulière de capitalisme. Ce capitalisme d'État est particulièrement intéressant à étudier car on en retrouve les caractéristiques dans les périodes suivantes. L'État y fait figure d'interlocuteur unique des populations mêmes qu'il déprécie dans son discours.

L'analyse de la conduite des chantiers de récolte du liège montre ainsi que les fonctionnaires des services y prennent en charge l'ensemble des tâches transformant le liège produit brut en produit uniformisé et commercialisable. Les Kroumirs demeurent exclus de ce savoir : la désignation des parcelles à récolter se fait hors de toutes références aux usages traditionnels des subéraies, et, à fortiori des usages traditionnels de la matière première (rares il est vrai : bouchons pour filets de pêche, ruches...). Pour permettre une récolte à intervalle optimum de temps (en moyenne neuf ans), les forestiers coloniaux appliquent la méthode Lamey, basée sur un modèle mathématique assez compliqué qui demande au minimum, la connaissance de l'écriture et de l'arithmétique de base ainsi qu'un souci de conservation des écrits. Le chantier de récolte du liège que décrit le directeur du service des forêts alors en exercice en Tunisie (Dèbierre, 1927) est un lieu et un moment essentiel de la vie des forêts où le droit forestier se confronte à la forêt réelle et c'est à cette occasion que la réalité est reconstruite par le droit. La forêt éco-techno-juridique, est d'abord une lecture économique des espaces du chêne liège, puis une évaluation technique de la capacité de résistance naturelle des arbres (diverses expériences sont conduites dans les postes forestiers) suivie de la mise en œuvre d'un savoir-faire directement inspiré des expériences algériennes antérieures (pour une description plus détaillée des chantiers : Gardin, 2004). Elle se conclut par la mise en œuvre d'un ensemble hiérarchisé de compétences (contremaîtres français assignant aux ouvriers kroumirs des postes de travail plus ou moins techniques) pour aboutir à un bilan pondéral. C'est seulement le pesage du liège effectué selon une règle savante (dite méthode Bernard, inventée en Algérie, à Philippeville, comme la méthode Lamey de sélection des parcelles) que la traduction en termes de prix de vente intervient. Ce n'est donc qu'après l'imposition d'un sacrement administratif savant – hors de la compétence des ouvriers – que le liège devient une richesse qui pénètre le marché de l'échange monétaire. Le chantier se conclut donc par une action formelle ritualisée par laquelle les forestiers gardiens du dogme savant accomplissent la transmutation d'un produit naturel en richesse dotée d'un prix.

La foresterie post coloniale : permanence des moyens et renversement des fins

L'indépendance de la Tunisie en 1956 n'amena pas de changements important dans la pratique des opérations forestières, non plus que dans le discours sur la forêt et ses habitants. On peut même affirmer que l'indépendance a permis à la foresterie de se laver des soupçons de compromissions résultants des déclassements des années 1920. C'est une foresterie ressourcée qui a pu servir la construction d'un État

national qui se pensait lui-même comme centraliste et jacobin. Il faut noter en particulier que les discours dépréciateurs des agro-pasteurs y ont perduré (interdiction de la chèvre dans le nord du pays de 1956 à 1962), et que le capitalisme d'État s'est imposé comme principal médiateur des relations des espaces forestiers avec l'économie nationale. Ainsi, la pratique des chantiers forestiers qui fournissaient des emplois aux Kroumirs sur des terres dont ils avaient été expropriés (les chantiers du liège n'en étant qu'un exemple, et les objectifs de ceux-ci étant autant socio-politiques qu'économiques dès leur origine: Gardin, 2004) a-t-elle continué après la décolonisation, permettant à l'État de se poser comme le détenteur unique à la fois de la carotte et du bâton.

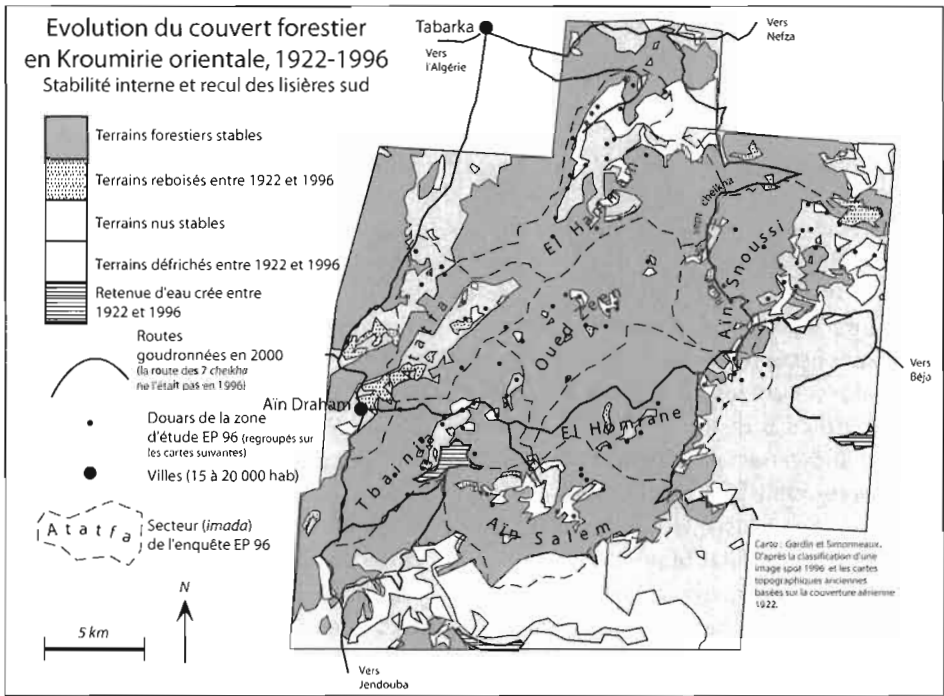
Si la structure et les méthodes forestières sont restées inchangées, la crainte croissante de la croissance exponentielle de la population et le développement économique et urbain des zones littorales a changé les objectifs généraux de la foresterie: les aspects sociaux et politique de la foresterie tunisienne sont progressivement apparus comme plus importants que la production de liège. Ce qui était le moyen de la protection et de la production (l'octroi de salaires aux Kroumirs clientélisés) devenait progressivement une fin en soi quand il s'est agi de lutter contre l'émigration massive vers le littoral et de maintenir un contrôle étatique sur la vie des campagnes et les revendications foncières des *fellah*. Pendant que partout sur le territoire national, l'équipe d'Habib Bourguiba s'évertuait à casser les solidarités lignagères au profit des structures d'encadrement étatique (par le remplacement des *Cheikh* par les *omda*, la multiplication des cellules du parti socialiste destourien: Tekari, 1981), la foresterie proposait un modèle clef en main de gestion jacobine des hommes et des territoires ruraux, exactement comme à l'aube de la période coloniale.

L'environnement comme un des cadres contemporains de la gestion étatique des territoires ruraux

L'environnement comme un référent utile pour l'encadrement différencié de la Tunisie intérieure et de la Tunisie littorale

C'est pour ces raisons que la foresterie a pu perdurer en l'état, alors même que ses fondements scientifiques et économiques étaient progressivement sapés. Sur le plan scientifique, le rôle des forêts comme régulateurs du climat et facteur de précipitations, mis en avant en 1880, était abandonné dès 1920, et la bonne gestion centraliste des forêts était de fait fortement remise en question, au vu de l'importance des résistances paysannes (incendies, défrichements des années 20 et de la période de l'indépendance...). La carte n° 2 montre bien les limites de

l'action des services forestiers: le cœur du massif forestier kroumir a été protégé de manière efficace tout au long du xx^e siècle. Par contre, sur les lisières, les défrichements ont été importants. Cela signifie que les services forestiers durent plier là où ils affrontaient les dynamiques résultant de l'appropriation des plaines par les élites coloniales et post coloniales et qui se manifestaient par la densification de la population de micro-paysans sur les piedmonts, au contact du domaine forestier⁵. Sur le plan économique, si une plus-value pouvait encore être dégagée sur le liège, la rentabilité directe des activités forestières tombait néanmoins progressivement, pour aboutir à des valeurs très faibles dans les comptes nationaux, même si la récolte des champignons, du myrte, ainsi que le charbonnage continuaient à jouer un rôle important dans l'économie locale.

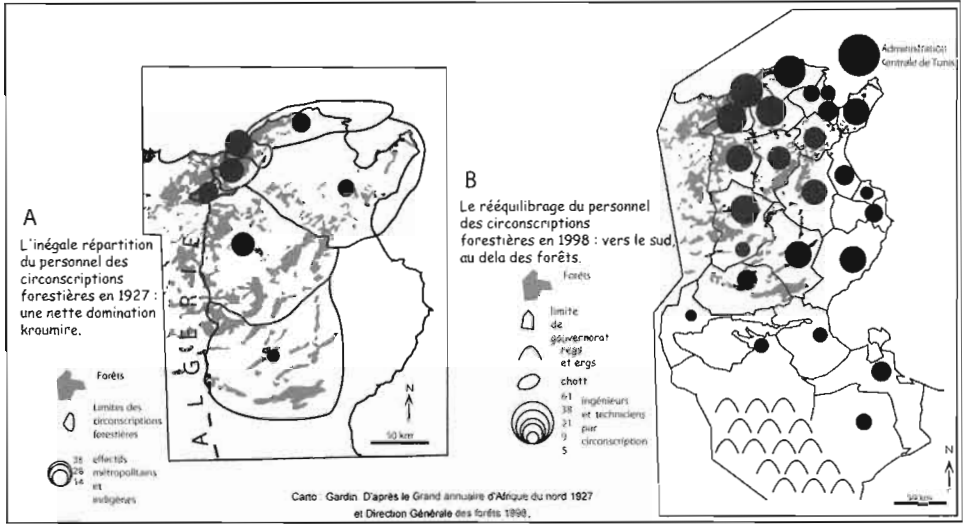


Carte n° 2

5. Ce phénomène est observable à divers niveaux d'échelle: sur l'ensemble des forêts de Tunisie, le recul a été extrêmement important sauf en Kroumirie. En Kroumirie même, le recul est particulièrement important au sud, c'est-à-dire au contact des grandes plaines céréalières de la Medjerda, mais on le retrouve également au nord, dans la vallée de l'Oued El Kebir qui descend jusqu'à Tabarka. Il s'explique si l'on comprend les méthodes d'accaparement fonciers des terres de plaine au début de la période coloniale ainsi que la domination d'une agriculture extensive et mécanisée peu gourmande en travail (Poncet, 1961).

On comprends ainsi mieux les limites du second retournement de perspective opéré depuis 20 ans avec le passage au développement local, participatif et intégré. Ces nouvelles orientations ne remettent pas en cause les apports essentiels de la foresterie à la construction étatique tunisienne, et ne gênent guère la captation d'une plus-value économique de toutes les manières de plus en plus marginale du point de vue de l'économie nationale. Nous avons vu plus haut que les aspects formalistes de la négociation locale sur l'environnement aboutissaient aujourd'hui à reconduire le *omda* et le *raïs chaaba* dans leur rôle de médiateur dans des conflits opposant les familles entre elles, les familles vis-à-vis du projet de développement ou même les projets de développement entre eux (quel organisme interviendra et où...). En passant progressivement d'un discours forestier et anti-paysans qui ne touchait que les 9 % classés forestiers du territoire au nom d'une rentabilité économique déliquescence à un discours environnementaliste pro-paysan touchant l'ensemble des espaces ruraux au nom des grands équilibres naturels et du patrimoine paysager, l'État parvient en fait à une généralisation et une harmonisation de ses outils d'intervention.

Dans le dernier plan de développement comme dans le dernier schéma directeur d'aménagement du territoire national, on observe effectivement la place donnée aux politiques environnementales, non pas seulement sur les forêts, mais aussi dans l'entretien des steppes et dans la lutte contre l'ensablement. C'est en fait l'ensemble de la Tunisie intérieure qui est visée par cet outil environnemental. Le redéploiement du personnel de la Direction des forêts le montre aisément (carte n° 3) : alors que les forestiers coloniaux se répartissaient dans les forêts « utiles » du nord (En 1927, 84 des 158 employés métropolitains ou « indigènes » étaient basés en Kroumirie), ceux des années 2000, nettement plus nombreux, sont répartis dans tous les gouvernorats (ils ne sont plus que 69 sur 497 à être basés en Kroumirie en 1998), y compris à Tataouine dans le grand sud, là où pas un arbre ne pousse en dehors de quelques talwegs favorisés. Ce déploiement impressionnant d'agents s'effectue dans l'intérieur, alors même que les problèmes environnementaux les plus criants sont situés sur la côte orientale, là où le développement urbain, touristique et industriel accentue la demande en eau, multiplie les pollutions, sans parler des transformations sociales et paysagères qu'il entraîne et dont chacun pensera ce qu'il voudra, pour peu qu'il visite Sousse ou l'île de Jerba.



Carte n° 3

L'étude historique a montré l'importance de la foresterie dans la construction de l'État national tunisien. De la même manière, il s'avère que la montée en puissance contemporaine des politiques environnementales se comprend uniquement en référence aux transformations contemporaines des systèmes d'encadrement étatiques.

La description la plus pertinente de ces systèmes d'encadrement est sans doute celle de Béatrice Hibou (Hibou, 1998, 1999), qui note le caractère de moins en moins étatique des outils de l'intervention publique (multiplication d'ONG locales souvent liées à d'autres, internationales; privatisation de la distribution de l'électricité, multiplication des cliniques privées...), mais aussi le contrôle de plus en plus centralisé de ces outils privatisés par le chef de l'État. Par exemple, celui-ci a mis en place un système original de fiscalité privatisée: le Fond National de Solidarité est nourri par des contributions volontaires (en fait obligatoires, dépendantes d'un organisme directement rattaché à la présidence et contrôlées par le RCD), versées sur un compte bancaire n'apparaissant pas dans les comptes nationaux, et dont l'usage dépend de la Présidence de la République, par le truchement des cellules du parti au pouvoir. Cet exemple parmi d'autre montre comment le RCD, autrefois véritablement acteur de la politique nationale est devenu une simple courroie de transmission des consignes présidentielles.

Dans l'ensemble, cette « privatisation de l'État » nous semble révélatrice d'un pouvoir se voulant de plus en plus réactif vis-à-vis de la contestation sociale qui découle de l'ouverture économique sur les

marchés internationaux (disparition progressive des barrières douanières notamment, depuis les accords de Barcelone signés en 1995 avec l'Union Européenne). C'est dans ce contexte que la protection de l'environnement devient, à l'instar de la lutte contre la pauvreté, un outil de contrôle présidentiel à destination des zones rurales de l'intérieur.

Laissées à l'écart du développement littoral, ces dernières sont en effet progressivement abandonnées à leur rôle de production agricole et de fourniture d'eau pour le littoral : pas de quoi entretenir un quelconque espoir de développement pour ses habitants. Pour empêcher le déversement d'une population de pauvres sur le littoral, l'État dispose de deux outils : la fourniture d'emplois publics d'une part, le renforcement du caractère temporaire des migrations et le renforcement des liens villes campagne d'autre part. C'est à ce niveau que l'environnement intervient comme cadre de légitimation.

L'emploi public est rare en période de privatisation. Le seul secteur en expansion est l'emploi policier (120 000 membres des forces de l'ordre, si l'on en croit les estimations de pays voisins et l'opposition en exil : Gardin, 2004). De fait, il semble bien que si le littoral est très policé (là où l'investissement financier et la concentration des hommes crée des risques politiques), c'est bien l'intérieur qui s'est fait policier. Aucune enquête n'est envisageable sur le sujet, mais dans la plupart des familles rurales, un frère un père ou un cousin est membre des forces de l'ordre ou espère le devenir. L'État s'assure ainsi un contrôle par l'emploi sur les territoires intérieurs.

Les liens villes campagne sont de fait importants. Les urbains de la côte orientale étant pour la plupart des citoyens de date récente, ils conservent de la famille et de la terre dans les zones rurales intérieures. Ces liens sont entretenus par l'État. La privatisation des terres tribales orchestrée par les équipes au pouvoir depuis les années 1970 dans le centre et le sud du pays a ainsi permis à nombre de citoyens de se trouver légalement propriétaires de terres dans l'intérieur et éventuellement de se mobiliser pour leur défense ou leur exploitation. Par ailleurs, une ambitieuse politique de développement des infrastructures a permis de désenclaver les zones rurales marginalisées, mettant Tunis à moins de douze heures de n'importe quel douar reculé du grand sud et à moins de 3 heures de n'importe quel point du grand nord-ouest. Les douars bénéficient de plus en plus de l'électrification et disposent d'infrastructures scolaires et médicales, si ce n'est parfaites, du moins très bien réparties. Tout est fait pour qu'une partie de la famille demeure dans l'intérieur et bénéficie des retombées économiques de la croissance littorale, notamment en y envoyant la frange la plus employable de sa force de travail : les jeunes hommes et les jeunes femmes que l'on pousse ensuite à revenir « au pays » pour les périodes de chômage.

Les chantiers de l'environnement orchestrés par la présidence sont à comprendre en ce sens de l'intégration littoral-intérieur. Largement financés à l'international (des aides directes mais surtout des contributions au budget de l'État difficiles à chiffrer), ils fournissent une partie de l'emploi précaire dans l'espace local et participent à l'entretien des membres les moins productifs des familles. Ils entretiennent donc la Tunisie intérieure comme espace de reproduction de la force de travail en situation de dépendance partielle vis-à-vis de l'État. Dans le même temps, le ministère de l'environnement, créé en 1992 développe un discours sur la beauté des paysages tunisiens qui n'est pas destiné qu'aux bailleurs de fonds internationaux. Son symbole, *Labib*, le petit fennec écologiste, séduit également les classes moyennes littorales, qui, par le biais de la nature, s'approprient les territoires intérieurs comme un patrimoine national. Grâce à l'environnement, c'est donc encore sa construction nationale que l'État parachève.

L'expertise de la nature et de la société dans le jeu des politiques environnementales

Si les avantages politiques du passage d'une politique forestière à une politique environnementale sont assez clairs, reste à comprendre comment ce passage a pu s'effectuer. La description des évolutions des discours et des pratiques protectrices de la nature que l'on vient de mener relève d'une analyse politique classique qui aurait pu être conduite de la même manière sur d'autres sujets : religion ou éducation ont des dimensions politiques souvent prises en considération ou même monopolisées par les systèmes d'encadrement, en particulier étatiques. Mais l'originalité du sujet qui nous occupe réside dans la dimension scientifique des arguments avancés pour la protection de l'environnement. L'analyse du « comment » ne peut donc pas se faire sans aborder la place des experts scientifiques dans la constitution et le renouvellement de ce champ de l'action politique.

Il est relativement simple de recadrer la place de la science dans la politique forestière coloniale. L'émancipation progressive d'une foresterie méditerranéenne au cours du xx^e siècle (sommairement décrite plus haut) a abouti à un renouvellement partiel des savoirs naturalistes. Mais, dans le cadre colonial comme dans le cadre métropolitain, les pratiques vernaculaires n'ont été prises en compte que sous l'angle de la dégradation qu'elles entraînaient sur le milieu. De fait, l'action humaine n'a été perçue positivement que lorsqu'elle était le fait de la fraction européenne de la population, et en particulier lorsque c'était l'État colonial qui prenait en charge la gestion des massifs boisés. De là a découlé une fascination pour l'action de l'État, positive ou négative, dont il est difficile jusqu'à présent de se dégager. Dans des champs beaucoup plus vaste que la pensée environnementale, certains auteurs ont déjà

montré que cette fascination perdurait chez les sociologues laudateurs ou critiques de la période Bourguiba : « *L'imaginaire des sociologues arabes se réduit alors à une surdétermination du social par le politique, ou encore, par l'économique, conçus comme des causes premières d'où la surestimation de l'importance du rôle de l'État et la négligence des enchevêtrements profonds des relations et des représentations sociales* » (Kerrou 1991, cité in Selmi, 2001).

Si en matière forestière, cette fascination s'est exprimée par le dénigrement des populations kroumires parce que paysannes, elle se poursuit aujourd'hui par le dénigrement des Kroumirs parce que non paysans. *A contrario*, lorsque qu'un chercheur ou un officiel isolé cherche à « prendre la défense » des Kroumirs, aujourd'hui comme à la fin du XIX^e siècle, il le fait essentiellement en référence aux discours et aux pratiques d'État, en s'opposant finalement aux impératifs édictés par l'État sur la protection forestière ou environnementale. Le commandant Wachi s'insurgeait en 1892 contre le garde forestier français qui « *agit en gendarme brutal* » (Revue tunisienne, n° 23). Un siècle plus tard, S. Hamzaoui évoque la « *légitimation de l'illégal* » quand il fait la sociologie des délits en milieu forestier (Hamzaoui, 1993). Les textes cités ici sont d'autant plus précieux qu'ils sont rares à prendre ce point de vue, mais ils n'aident que très marginalement à la compréhension des dynamiques propres aux espaces et aux populations locales. La limite de ces deux textes « transgresseurs » est bien de n'opérer qu'une transgression vis-à-vis d'un modèle dominant qu'il faut maintenant décrire parce que la surdétermination de la pensée des experts en sciences du milieu et en sciences sociales par le politique demeure d'actualité.

Cette surdétermination s'opère tout d'abord du fait de la définition politique des objets de recherche : il est difficile aujourd'hui de trouver des partenaires, notamment financiers, pour mener une recherche ne visant pas explicitement à la durabilité du développement et à la protection de l'environnement en zone rurale tunisienne. Sur ce point, il serait injuste d'incriminer la République Tunisienne : ce sont les bailleurs de fonds internationaux qui sont responsables de la détermination des priorités budgétaires. B. Hibou montrait ainsi que les *satisfecit* décernés à la Tunisie en matière d'environnement participaient à la captation de fonds internationaux en des domaines très divers. En ce sens, il faut bien comprendre que la surdétermination politique des discours experts n'est pas directement déterminée par l'État, mais par le jeu complexe des relations internationales. L'État n'apparaît en fait qu'en second lieu, comme opérateur, même si l'héritage forestier colonial l'a doté d'une tradition centraliste en matière de protection des boisements.

C'est ensuite que la surdétermination par le politique s'opère au travers des contrôles étatiques, et tout d'abord par le contrôle tatillon

des méthodes d'enquête : mener un travail de terrain nécessite le passage obligé par les ministères, le poste de police et l'administration locale, et ce, davantage encore pour les chercheurs tunisiens que pour les partenaires étrangers. Les chercheurs sont considérés comme des partenaires de l'État... Il s'agit de ne pas être trop « proches » des « populations » (vocabulaire policier) ou des « usagers » (vocabulaire forestier) ou des « bénéficiaires » (vocabulaire développementaliste). À titre d'exemple, signalons que les accusations d'espionnages gratuites et jetées « en l'air » dont je fus l'objet en Tunisie refroidirent efficacement les contacts les plus intimes que j'avais pu lier, car il n'est jamais bon d'être en contact avec un ennemi de la Nation.

Ensuite, ce partenariat entre la science et l'État est assumé de fait lorsqu'il s'agit de montrer l'étendue de la coopération internationale : les experts étrangers revendiquent le fait de ne pas s'immiscer dans la définition de la politique scientifique des pays où ils travaillent. Cette affirmation de l'humilité apolitique du scientifique se veut une déclaration vertueuse de non ingérence, mais est, de fait, une position politique soumise à la logique générale des relations diplomatiques entre États. En effet, en matière environnementale, il est peu vraisemblable que l'ingérence scientifique se révèle dangereuse. Par contre, la tenue de colloques internationaux portant sur des thèmes consensuels permet de renouveler constamment la légitimité de l'action du gouvernement : celui-ci apparaît comme en pointe dans un secteur de pointe et préoccupé par ce qui préoccupe la planète.

Tout se passe en fait comme si les champs situés à la frontière de la politique et de la science s'organisaient selon la recherche d'un optimum communicationnel : les bailleurs de fond financent les recherches sur l'environnement. Les États nationaux se préoccupent d'environnement, les chercheurs cherchent, des projets de développement durable sont rédigés, des lois votées, ce qui satisfait les partenaires internationaux. Ces derniers peuvent alors adresser des satisfecit à la fois aux États et aux chercheurs et renouveler les appels d'offre sur l'environnement, alimentant le cycle des études, et facilitant reproduction et évolutions douces des systèmes d'encadrement.

Où se réfugie le chercheur quand sa peau d'expert au service du système vient à se craqueler ?

Le refuge le plus courant est celui de l'excellence technique, dans l'analyse micro-locale du processus de négociation autour de l'environnement menée par l'observation sur le cours terme du « comité de douar » ou dans l'expérimentation des niveaux d'érosion dans la parcelle test. Ce faisant, le chercheur s'inscrit toujours dans la surdétermination de son travail par la commande politique. Il est en effet

amené à mythifier l'importance du local, puisque évidemment, sur le terrain, il se passe toujours « quelque chose ». Mais il évacue les questions politiques qui ne se perçoivent que dans la multiplications des échelles spatiales et temporelles de l'analyse (histoire des boisements mais aussi du peuplement humain, géographie interne de la Kroumirie, mais aussi de sa position dans le pays et du pays dans les relations internationales).

Le second refuge, plus rare, est celui de la dénonciation des systèmes d'encadrement. Mais, comme nous l'avons déjà montré, il n'est que transgressif et amène à surévaluer le poids de ces systèmes et donc à tomber dans la fascination pour l'État au détriment du local qui passe alors pour soit totalement inactif, soit uniquement réactif.

Pour que l'environnement et les paysans ne soient plus opposés en une lutte orchestrée par l'État et les représentations que l'on s'en fait, il faut passer par une redéfinition des paysans, de l'environnement, et de l'autonomie politique locale vis-à-vis des échelons supérieurs du pouvoir.

Une nouvelle lecture des relations paysans-environnement

Vive le feu ! Lire la forêt « naturelle » dégradée comme un espace agrosylvopastoral muséifié

Les forestiers français qui visitèrent la Kroumirie dès avant la colonisation de 1882 (De Liver 1880, Baraban 1886, Gadeau de Kerville, 1908) n'y virent qu'une futaie de chêne liège et de chêne zeen, ce qui signifie qu'ils n'y virent que les arbres utiles dans l'économie industrielle de la fin du XIX^e siècle. Le chêne zeen parce qu'il ressemblait au chêne rouvre, fournisseur de bois noble à multiples usages (le chêne zeen s'avérera en fait surtout utile à la fabrication de traverses de chemin de fer), le chêne liège, parce que son écorce faisait l'objet d'un commerce intense sur tout le pourtour méditerranéen. De même, les premiers touristes (Guerard, Boutineau 1892) furent-ils impressionnés par les futaies kroumires. Mais, en cheminant depuis Sousse ou Tunis, l'apparition des forêts kroumires ne pouvait que marquer les esprits après des jours de voyage dans des paysages dénudés. Dans les deux cas, la population habitant le massif fut considérée en second lieu, sommairement décrite, sans mention des usages qu'elle pouvait faire des arbres. C'est de cette appréciation économique et paysagère que découle la conception de la forêt comme futaie naturelle, presque inviolée au moment de la conquête française et soumise depuis à des processus de dégradation causés par des hommes de plus en plus nombreux, insouciants du renouvellement de la ressource et à qui il fallut imposer un système de gestion supérieur.

Or c'est l'ensemble de cette schématisation historique qui doit être remise en cause si l'on veut rendre compte des réalités de détail du

terrain réellement observables aujourd'hui. Quatre grands types de paysages peuvent être décrits en Kroumirie :

1. La forêt dense (multiples strates arborées, nombreuses espèces de grands arbres) est particulièrement rare.
2. Les parcs plus ou moins clairs de chêne liège ou de chêne zeen (semis d'arbres ne formant jamais une couverture continue, avec ou sans sous bois selon les lieux, faible nombre d'espèces).
3. Les maquis (couvert arbustif dense, nombreuses espèces, avec ou sans arbres isolés).
4. Les clairières de culture ou de pâture (habitées ou non)

Ce qui est désigné par les forestiers comme signe de dégradation recouvre l'ensemble des paysages s'éloignant de la forêt dense, presque inobservable sur le terrain mais supposée proche de la vieille forêt « naturelle ». La dégradation prend le visage de la disparition des arbres dans le maquis (délestés de leurs arbres sous l'effet supposé de la coupe du bois d'œuvre à usage technique, les maquis seraient ensuite dégradés eux-mêmes par coupe de bois de feu et surpâturage), celui du décapage érosif des sols dans les clairières et celui de la disparition du sous bois dans les parcs (sous l'effet du surpâturage et de la coupe de bois de feu).

Le cas des parcs est de loin le plus inquiétant : sans protection arbustive contre le bétail, les glands et les semis naturels de chênes sont pâturés, la population d'arbres ne se renouvelle pas et vieillit sur pied. De leur côté, les maquis sont supposés dégradés grâce à une remarque tautologique : puisqu'ils ne portent pas ou peu d'arbres, ils ne sont pas de la forêt... Les clairières sont des faciès de dégradation car l'érosion entraîne une perte définitive des sols.

Or, ces remarques permettent déjà de constater la présence en Kroumirie d'un riche stock d'essences de maquis. Arbousiers, lentisques, filaires, bruyères, myrtes et chêne liège appartiennent au même cortège des maquis de sols silicieux habitués au passage du feu. Ces plantes sont toutes des pyrophytes actives ou passives (INRA, 1997). Poser, à titre d'hypothèse que la forêt de la fin du XIX^e siècle ait été essentiellement un maquis entretenu par le feu mérite d'être explorée.

La première vérification de l'hypothèse tient tout d'abord aux statistiques forestières en matière d'incendie : les deux séries disponibles montrent une diminution des superficies incendiées au cours du XX^e siècle tant en Kroumirie (769 ha par an de 1985 à 2000 contre 1 903 ha par an de 1905 à 1945) qu'en Tunisie dans son ensemble (1 742 ha par an de 1985 à 2000 contre 5 919 ha par an de 1905 à 2000⁶). Tous les

6. Boudy 1955 pour la première série de données, sources de la Direction Générale des Forêts pour la seconde série.

incendies ne recouvrent pas la même réalité (vengeance contre l'expropriation étatique, désordres des guerres mondiales, sécheresses climatiques, accumulation plus ou moins prolongée de combustible liée à la densité du sous bois sont en cause...), mais il ne fait guère de doute que la pratique de l'écobuage et du brûlis étaient choses courantes à l'orée de la colonisation comme en témoignent certains textes.

Paul Boudy notait en Algérie le caractère généralisé de la pratique de l'écobuage forestier qu'il considérait même comme « *un geste raisonné* » (Boudy, 1955). Le feu pastoral et agricole est une pratique attestée en Kroumirie, puisque le directeur des services forestiers en poste dans les années 1920 proposait d'utiliser les Kroumirs dans les activités de débroussaillage et de lutte contre les incendies « *car ils maîtrisent à la perfection l'art du contre feu* » (Débierre, 1931). Bien avant, le commandant Wachi notait déjà pour la Kroumirie que les agents forestiers y avaient brisé les cycles de rotation défrichement/amendement (Kiva/Wachi, 1886), entraînant la dégradation des forêts. Si les Kroumirs sont des techniciens du feu, c'est qu'ils le pratiquent de manière régulière et savante pour améliorer la productivité de leurs parcours, voire pour amender leurs abattis destinés à la culture.

Si les feux se raréfient et perdent leurs caractéristiques agraires, c'est sans doute en raison du pâturage et des prélèvements domestiques dans le sous bois, mais aussi en raison des interdictions des mises à feu, soumises aux peines les plus sévères (prison, travaux forcés à perpétuité pour les auteurs et privation des droits d'usage pour la communauté d'origine du coupable, obligation de surveillance et de participation au débroussaillage...) et réaffirmées dans la législation forestière tout au long de la période coloniale et post coloniale⁷. Les forestiers sont en effet les ennemis du feu, perçu comme principale calamité des forêts méditerranéennes, avant même le surpâturage (Kalaora, Savoye, 1999). Le feu endommage l'écorce des arbres à liège, et les broussailles gênent l'accès aux arbres à démascler. Des opérations de débroussaillage ont par conséquent été conduites tout au long du XX^e siècle et se poursuivent aujourd'hui, puisqu'une partie du travail fourni aux Kroumirs sur les chantiers consiste à débroussailler les chemins d'accès aux arbres.

C'est donc la conjonction des lois et pratiques administratives et des pratiques locales qui aboutit aujourd'hui à la formation de ces paysages problématiques de parcs clairs sans sous bois et aux arbres vieillissants. Pourtant, les habitants de la forêt ont un usage des maquis bien plus riche que celui des grands arbres, et, ultime argument en faveur de l'hypothèse d'une forêt de maquis à l'orée de la colonisation, des formes d'entretien

7. Entre autres: décrets du 20/8/1886, 24/6/1888, 5/7/1923, 18/11/1929, code 1966 articles 46 à 56 et 80 à 141, code 1993 articles 40 à 42 et 73 à 144.

humain du maquis sont discernables aujourd'hui encore. Si bien, que l'on peut penser que livrés à eux-mêmes ou soumis à une pression moins forte en faveur des futaies, les Kroumirs auraient pu nous léguer une forêt toute différente.

En effet, dans la monographie d'un douar (Böhm, 1996), nous apprenons que les maquis peuvent ne pas être en régression, mais en dynamique progressive sur les clairières et dans les parcs pas forcément les moins soumis à la pression humaine. Dans ces maquis diversifiés (compacts, parcourus de sentes, ou sous formes de « touffes » parsemant les clairières), les chênes lièges se reproduisent dans de bonnes conditions, à l'abri du bétail, du vent et du soleil pendant leurs jeunes années (nécessités qui étaient déjà bien connues des forestiers du début du XX^e siècle). Ces maquis ne sont pas liés uniquement à un relâchement de la pression : ils sont souvent situés à proximité immédiate des habitations et sont entretenus par la coupe régulière des brins de fort diamètre à usage technique ou pour le feu ainsi que par la dent du bétail au niveau des feuilles et des brindilles.

Quel rôle le feu a-t-il joué dans ces dynamiques d'entretien du milieu ? Les réponses sont pour l'instant toutes théoriques et ambiguës : on peut le considérer comme facteur de création de parcs clairs par son action de débroussaillage, mais on peut aussi le considérer comme facteur d'entretien des maquis qui prospèrent par rejet de souche (INRA, 1997). Tout dépend vraisemblablement de sa fréquence, de la densité du bétail et des systèmes de rotation des terrains de parcours. Michael Böhm posait que les paysages végétaux s'inscrivent dans une dynamique constante, progressive ou régressive, faisant passer le même espace d'un état à l'autre. Cette dynamique s'inscrit dans un système de rotation des terrains agro-pastoraux sur le temps long. Ce qui était clairière a pu devenir maquis, le maquis a pu devenir maquis dense arboré avant de devenir parc clair, puis clairière et ainsi de suite. Au total, ce qui semble poser problème, c'est qu'il n'existe plus aucun système de rotation entre espaces de clairières, parcs clairs et maquis du fait des interdictions de feu et du gel foncier entraîné par la domanialisation : menacés d'expropriation sur leurs clairières défrichées de longue date, les Kroumirs ne sont pas prêts à les abandonner pour de nouveaux abattis et cherchent plutôt à rogner les limites des clairières existantes. C'est là une autre façon de lire la carte de la dynamique de l'occupation des sols (carte n° 2) : la stabilité des zones boisées ou défrichées de 1922 à 1996 n'est pas forcément un signe de bonne gestion forestière.

Les écobuages sont vraisemblablement responsables de la physionomie de la forêt mais aussi de sa composition floristique. L'interdiction des mises à feu agro-pastorales et la fossilisation du foncier

sont sans doute responsables de la fin d'une dynamique végétale particulière, et donc responsables de la difficulté d'entretien de paysages muséifiés.

Contre l'opposition paysan / non paysan, dresser le portrait de l'essarteur qui devient pluriactif

Ces réflexions basées sur l'analyse paysagère et floristique transforment grandement notre compréhension de la société et de l'histoire kroumire, et les sociologues et agronomes qui cherchent désespérément les traces d'une géographie paysanne à revivifier ne cherchent pas au bon endroit: ce ne sont pas sur les proto-terrasses ou dans les rigoles des rares aménagements hydrauliques qu'il faut chercher une tradition locale, mais dans les pratiques du semi-nomadisme agro-sylvo-pastoral, et donc, dans le feu.

Cela permet de sortir de l'opposition stérile entre une conception paysanne ou non paysanne des Kroumirs qui les fige comme exploitants d'une nature sauvage et inviolée dans une relation univoque vis-à-vis de l'environnement. Ces derniers sont historiquement des essarteurs, des agro-pasteurs vivant en gourbis ou nomadisant sous tente dans la forêt⁸ et des constructeurs de paysages dont on a subtilisé l'héritage.

Il serait difficile de se contenter de ces arguments pour se sentir à nouveau prêt à brandir l'étendard de l'alliance des travailleurs de la terre et de l'écologie. Certes, la transformation de nos conceptions de l'environnement kroumir y aide, mais le retournement de perspectives n'est que partiel parce que les Kroumirs ne sont plus des techniciens du feu ni des essarteurs. Ils sont des pluriactifs migrants, dont les stratégies familiales sont avant tout basées sur la survie physique et sociale des familles grâce à la diversification des sources de revenus (Saïdi, 2000). Dans cette dynamique de la diversification, toutes les données d'enquêtes mènent au même constat: si, dans les années 1970 (FAO, 1977), les revenus de la migration procuraient un plus financier à des familles avant tout inscrites dans l'espace local, à la fin des années 1990 (Collectif dypen, EP 1996), la dimension migratoire a pris les commandes des stratégies familiales. En effet, même si les migrations demeurent avant tout temporaires, une bonne conjoncture de l'emploi local (ouverture de chantiers ou d'une liste de bénéficiaires de projet de développement) ne ramène plus au douar de gros contingents de jeunes migrants. Une grosse partie de la frange la plus employable de la population active vit à Tunis, au rythme de l'activité dans le secteur du bâtiment. Il faut une longue période de chômage, et éventuellement quelques démêlés avec la police

8. Voir par exemple la correspondance des contrôleurs civils de la région adressés à la Résidence générale Archives nationales de Tunisie, série E.

pour que s'opère un retour au pays qui n'a plus rien de joyeux, et peu de rapport avec la dynamique « push and pull » des espaces migratoires attractifs et répulsifs.

C'est dans ce contexte que se comprend l'exploitation agricole kroumirie définie dans la première partie de ce travail comme mineure sur le plan économique (un des postes de la pluriactivité individuelle et familiale) et majeure sur le plan sociale (assurant l'assise locale familiale, ouvrant les droits aux emplois, aux aides et aux projets de développement). Alors que nous apprêtons à « rendre » aux Kroumirs une nouvelle identité paysanne, serions nous maintenant sur le point de la leur retirer ? Les quelques éléments de réponses doivent être dégagés d'une étude de l'autonomie du local dans ces systèmes migratoires et politiques d'envergure nationale.

Redéfinir la portée de l'autonomie du local

Deux types d'autonomie sont à analyser :

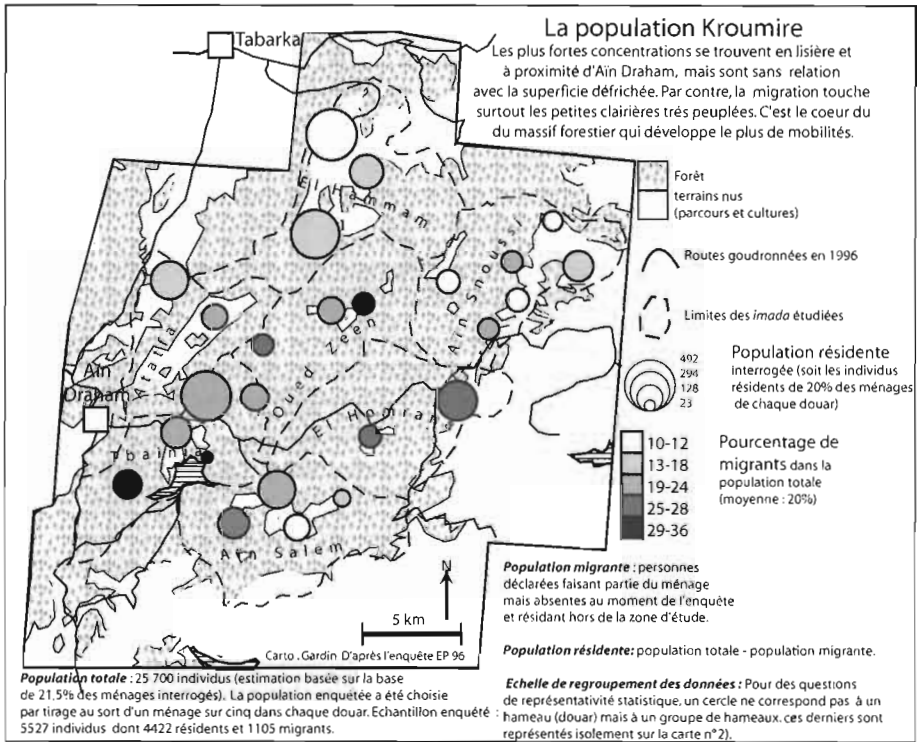
L'autonomie « de fait » est celle qui découle de l'observation des différences de comportement des espaces à l'échelle micro-locale. Cette approche permet de montrer que des variations de détail dans la configuration des espaces amène à des dynamiques globales fortement contrastées. Sans que l'on puisse en tirer un modèle général, cette approche amène néanmoins à préciser quel rôle l'exploitation agricole peut jouer dans la dynamique locale.

L'autonomie « politique » est celle qui découle de l'analyse du comportement des échelons inférieurs des pyramides administratives encadrant le territoire, car ces échelons sont soit issus de l'espace local (*omda*, *raïs chaaba*, gardien de triage forestier), soit à son contact direct (garde forestier, agent de développement). La moindre trace d'une forme d'organisation horizontale des pouvoirs est à relever car elle détruit la conception uniquement verticale qui prévaut dans l'analyse des faits politiques en Tunisie. Nous ne la mentionnons hélas qu'à titre de titre, car l'étude en est à faire et les éléments que nous pourrions présenter sur elle en l'état sont trop disparates pour prétendre à toute forme de synthèse.

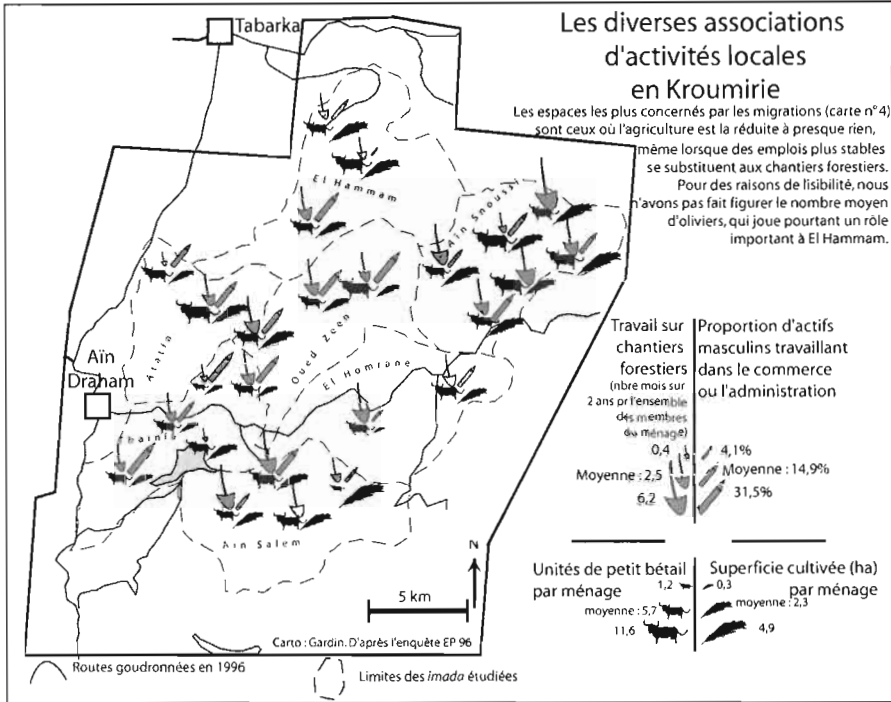
Dans le domaine de l'autonomie « de fait », il ressort de l'analyse des différences micro-locales que deux types d'espaces peuvent être opposés d'après l'enquête socio-économique menée par le programme DYPEN en 1996 (Colectif dypen, 1996, 1997) auprès de 798 ménages de Kroumirie orientale.

Le premier type est celui des *imada* où les dynamiques locales offrent encore une certaine résistance. L'économie y repose sur l'association dans des proportions variables du charbonnage clandestin (« incartographiable » mais d'une importance financière parfois considérable), de

l'élevage, de la céréaliculture et de l'arboriculture. Le temps passé sur les chantiers forestiers joue un rôle particulièrement important en raison même de la meilleure rétention de la population qui s'y opère. En effet, les activités agricoles et délictueuses y sont suffisamment importantes pour retenir sur place une frange importante des jeunes, même si ceux-ci se déclarent massivement au chômage et cherchent au maximum à s'employer sur les chantiers. C'est ce que l'on visualise bien en comparant les cartes n° 4 et 5 dans le secteur de Aïn Snoussi et dans la plupart des clairières de Aïn Salem.



Carte n° 4



Carte n° 5

Comme Aïn Snoussi et Aïn Salem, l'imada d'El Hammam, connaît des taux de migration moins élevés qu'ailleurs. Mais les chantiers ne jouent pas ici un rôle aussi important. Par contre il faut tenir compte de la proximité de Tabarka et de l'importance des plantations d'oliviers qui ne sont pas ici le fruit d'une intervention exogène. De nombreuses petites huileries privées assurent la transformation, et une route goudronnée permet la commercialisation de l'huile. On peut rattacher le nord de l'imada d'Atatfa à cette catégorie.

Deux types d'espaces assurent donc une relative rétention de la population ainsi qu'une certaine autonomie économique grâce à l'importance de la pluriactivité locale : – ceux qui associent 1) Agriculture vivrière et commerçante 2) vie de relation locale, – et ceux qui associent 1) activité délictueuses (charbonnage clandestin) 2) agriculture vivrière et commerçante 3) chantiers forestiers.

Le second type d'espace est celui où les dynamiques locales sont mortes, ou, du moins, sous le joug des choix opérés en migration. Le local n'y joue plus le rôle que de salle d'attente des opportunités d'embauche lointaine, en situation de moindres coûts. L'agriculture y a été ravagée

sous l'effet d'expropriations particulièrement musclées (lutte contre les éboulements de terrain dans le sud d'Atatfa et périmètre de protection d'un lac de barrage à Tbaïnia). Une partie importante de la population se concentre en de gros villages de bord de route, à proximité de la ville d'Aïn Draham. La concentration de la population accentue la concurrence sur les rares emplois de chantiers, et la proximité de la ville ne contrebalance pas ce phénomène: la population est globalement mieux formée, mais les emplois stables de l'administration et du commerce, même s'ils sont beaucoup plus importants qu'ailleurs, ne concernent toujours qu'une minorité. La migration temporaire est extrêmement importante et touche un grand nombre de jeunes filles employées comme bonnes à Tunis (Gardin, 2004). À ce type, nous pouvons également rattacher l'*imada* El Homrane, éloignée de la ville, sans emplois stables, et où le morcellement successoral a réduit à néant les exploitations agricoles. C'est également le cas à Oued Zeen, où l'élevage et le charbonnage clandestin ne parviennent pas à contrebalancer le phénomène. Il faut dire que les densités humaines y atteignent les 400 habitants par km² défriché. Le cas de El Homrane est néanmoins plus préoccupant car c'est la seule *imada* de notre zone d'étude où la population baisse de manière suffisamment significative pour que l'on puisse penser que la migration perd son caractère temporaire (baisse de 1,64 % par an de 1984 à 1994, RGP).

Au total, il apparaît donc que l'espace local ne conserve une certaine autonomie de fait que dans le cadre d'une pluriactivité locale protéiforme associant emplois stables dans une faible proportion, chantiers forestiers, activités délictueuses et agriculture. Dans tous les cas de figures, c'est l'agriculture qui forme le point commun, et en particulier sa composante élevage (dont seuls quelques douars de Atatfa et d'El Hammam, peuvent sans doute se passer du fait de la santé de leur arboriculture). Cela signifie que l'agriculture n'est en rien une forme de substitution aux activités forestières, elle en est le camp de base, et c'est l'ensemble des activités locales qui forment un bloc de résistance face à la prise de contrôle du local par les stratégies développées dans les espaces d'accueil des migrants.

Conclusion

Deux éléments permettent de refonder la relation des Kroumirs à leur environnement forestier.

Le premier est historique et montre que l'image de l'usager des forêts destructeur de l'environnement est fautive. La Kroumirie est un espace profondément modelé par ses habitants depuis des siècles. C'est la conjonction des modalités sociales dans lesquelles s'est effectuée la

croissance démographique et des modes de gestions étatiques qui ont créé les problèmes environnementaux actuels.

Le second est d'ordre économique: la pluriactivité locale est caractérisée par la complémentarité des activités agricoles et forestières, qu'elles soient délictueuses ou non.

Ces deux éléments permettent de parler à nouveau de paysannerie kroumirie, une paysannerie précaire, pluriactive, migrante, mais qui ne peut plus être tenue pour unique responsable des problèmes de régénération de la forêt. Au contraire, c'est en partie dans leurs techniques précoloniales d'exploitation qu'il faut chercher la solution. On peut amener les agents de la Direction des forêts à favoriser l'extension des maquis (par exemple par la plantation des essences secondaires) et leur entretien par le feu. Cela constituerait une reconnaissance de la validité de ce savoir pratique des Kroumirs. Amener ces mêmes agents à sécuriser les exploitants agricoles jusqu'au point où ils accepteraient d'établir des rotations, à abandonner les clairières érodées pour en ouvrir d'autres et rétablir les cycles anciens (clairière-maquis-maquis arboré-parc clair...) irait dans le même sens. Le terme de paysans pourrait alors à nouveau être attaché aux exploitants Kroumirs. Pour le moment, soulignons qu'il pourrait être utilisé à des fins politiques: les Kroumirs pourraient vouloir être paysans, et le revendiquer.

Mais le veulent-ils? Dans les faits, on imagine plutôt une dynamique inverse: l'appel de la ville est pressant, et sauf à faire preuve de conservatisme social, on ne peut le condamner. La note d'espoir que délivre la Kroumirie est surtout qu'on y entrevoit, dans ses parties les moins dominées par la logique migratoire, la construction d'une identité à la fois migrante et locale, des espaces où des choix peuvent être effectués sans être uniquement dictés par la logique de la survie. Pour aider ce processus, on pourrait rendre moins précaire et plus rémunérateur l'emploi sur les chantiers forestiers puisqu'ils s'avèrent fournir un complément financier indispensable. La mise en location des parcelles de chêne liège à démascler et le cantonnement de la Direction des forêts dans un rôle de formation et de contrôle permettrait par exemple de rediriger la plus-value forestière vers ses habitants. La même opération pourrait être effectuée en transformant les adjudications de récolte et de distillation du myrte, de carbonisation ou de récolte des champignons, en des locations encadrées.

Favoriser ces tendances est possible, mais dans le contexte politique tunisien, cela ne peut passer que par un nouvel appel à l'État. Qu'il change ses pratiques, que sa foresterie s'affranchisse enfin des poncifs de la foresterie méditerranéenne, il ne pourra en retirer que plus de gloire, et la perte financière ne serait guère importante. En l'absence déjà signalée

d'études sur l'autonomie politique du local, nous ne voyons pas d'autres solutions, sauf à se faire le Don Quichotte de la révolution paysanne : « J'ai de nouveau sous les talons les côtes de Rossinante, et me voici encore sur les grands chemins avec mon bouclier au bras » (Che Guevara, lettre d'adieu à ses parents, avant le départ de Cuba pour la Bolivie, 1966).

BIBLIOGRAPHIE

- BARABAN L., 1886. En Tunisie. *Revue des Eaux et Forêts*, t. 25.
- BÖHM M., 1996. *Monographie du douar Athemnia en Kroumirie, Tunisie du Nord Ouest*. Études et Travaux DYPEN, 97 p. Annexes.
- BOUDY P., 1948. *Économie forestière nord-africaine : description forestière de l'Algérie et de la Tunisie, Tome I, milieu physique et milieu humain*. Paris, éditions LAROSE, Paris, 690 p.
- BOUDY P., 1955. *Économie forestière nord-africaine : description forestière de l'Algérie et de la Tunisie, Tome IV, Algérie et Tunisie*. Paris, éditions LAROSE, 481 p.
- CHALVET M., 2000. *L'invention de la forêt méditerranéenne, de la fin du XVIII^e siècle aux années 1960*. Thèse de doctorat d'histoire, Université d'Aix-Marseille I, 419 p.
- Collectif DYPEN, 1996. Note technique de l'Enquête Principale DYPEN : zone de Kroumirie ISPT/ORSTOM Tunis.
- Collectif DYPEN, 1997. Enquête Principale 1996 zone de Kroumirie : premiers résultats. ISPT/ORSTOM, IRD Tunis.
- DE LIVET, MERQUIS DE BARVILLE, 1880. *La Tunisie, ses eaux et ses forêts*. 100 p. éd. inconnu.
- DEBIERRE F., 1927. *Le chêne liège en Tunisie*. Tunis, imprimerie centrale, 70 p.
- DEBIERRE F., 1931. *Les forêts de la Tunisie*. Direction des forêts, Régence de Tunis. Tunis, imprimerie Victor Berthod, 180 p.
- FAO/SIDA/DGF, 1977. Le développement des forêts du Nord-Ouest. Rapport du projet « Assistance au développement des actions forestières en Tunisie ». 200 p. Annexes.
- GADEAU DE KERVILLE, 1908. *Voyage zoologique en Khroumirie*. Paris, Éditions J.-B. Baillière.
- GARDIN J., 2004. *La forêt et l'État en Kroumirie. Politique environnementale et contrôle social des populations rurales en Tunisie*. Thèse de doctorat en géographie de l'université de Paris X Nanterre, 549 p.
- GUÉRARD H., (Dr) ; Boutineau, E. (Dr) 1892. *La Khroumirie et sa colonisation*. Paris, éditions Challamel, 157 p.
- HAMZAOUI S., 1993. Sociologie des délits en milieu forestier. In *Problèmes Socio-Économiques de la Forêt du Nord Ouest de la Tunisie*, SEDES, Tunis, 200 p.
- HIBOU B., 1998. Retrait ou redéploiement de l'État ? In *Critique internationale*, oct. 1998, p. 151-168.
- HIBOU B., 1999. Les marges de manœuvre d'un « bon élève » économique. La Tunisie de Ben Ali, In *Les études du CERI n° 60*, décembre 1999. 33 p.
- INRA, 1997. État des connaissances sur l'impact des incendies de forêt et pour le suivi de la reconstitution des écosystèmes forestiers. Convention de l'Institut

National de la recherche Agronomique et de la Direction des Espaces Ruraux et Forestiers (DREF, ministère de l'Agriculture). Partie I (État de l'art) 62 p. partie 5 (Conclusions) 9 p.

KALAOARA B., SAVOYE A., 1999. On a incendié la forêt. In *Forêt Méditerranéenne* t. XX, n° 1, pp. 25-32.

KIVA (Commandant Wachi), 1886. *La question des forêts en Algérie*, Paris, publication du Spectateur militaire, 15 p.

LE BRAS H., 1994. *Les limites de la planète, mythes de la nature et de la population*, Paris, Flammarion, 350 p.

MARTIN J.-F., 1993. *Histoire de la Tunisie contemporaine. De Ferry à Bourguiba, 1881-1956*. Paris, L'Harmattan, 199 p.

MEJRI H., ATTAFI M., 1989. Forêt tunisienne, repères historiques. In *Actes du Séminaire maghrébin d'agroforesterie*, Jebel Oust - Tunisie, 23-27 septembre 1989.

M'HIRIT O., 1999. La forêt méditerranéenne: espace écologique, richesse économique et bien social, In *Unasylva* 197, La forêt méditerranéenne, FAO.

MENDRAS H., 1984. *La fin des paysans, suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*. Paris, Babel, 436 p.

ODESPANO/GTZ, 1996. *L'approche Participative et Intégrée*, ouv. coll. Tunis, 105 p.

PELLETIER P., 1993. *L'imposture écologique*. Montpellier, Reclus, coll. géographiques, 207 p.

PONCET J., 1961. *La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881. Étude de géographie historique et économique*. Thèse doctorat ès-lettres, Imprimerie Nationale, Paris, 700 p.

PUYO J.-Y., 2001. L'aménagement des subérais algériennes sous la domination française: entre production et dévastation (1830-1939). In *Actes du colloque de l'association inter-universitaire de l'Est: La forêt dans tous ses états: réalités, perceptions, imaginaires*. Université de Bourgogne, Dijon, 16-17 novembre, à paraître, 16 p.

RAYMOND R., 2004. *La nature à la campagne: identification sociale et arguments pour la gestion d'un territoire rural. L'exemple du Vexin français*. Thèse de doctorat en géographie, Université Paris I Sorbonne, 693 p.

SAÏDI M.R., 2000. *La déliquescence des solidarités communautaires et familiales et la crise du développement*. Fondation de France / IRD. 69 p.

SELMI A., 2001. L'émergence d'un champ scientifique. L'ethnosociologie et la sociologie en Tunisie, 1881-1970. In *Gradhiva* n° 29, pp. 43-58.

THOMAS F., 2000. Forêts de Cochinchine et « bois coloniaux », 1862-1900. In *Autrepart* (15) 2000, pp. 49-72.

VÉRON J., 1994. *Population et développement*. Paris, PUF.

YOUNOUKI E., 2004. *La reproduction des exploitations agricoles en Grèce, deux études de cas pour une remise en question du modèle agricole grec*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris X Nanterre, 551 p.

La « gestion participative de l'irrigation » : exemple d'intervention publique dans une vallée du Haut Atlas marocain, les Aït Bou Guemez

*Jeanne Riaux**

Au Maroc, les chercheurs en sciences sociales ont accumulé un important corpus de connaissances sur la gestion communautaire des ressources naturelles. Ces études ont mis en avant l'étonnante variété des modes d'organisation, la complexité des structures sociales et l'importance de leur flexibilité. Il a été mis en évidence que ces caractéristiques (la variété, la complexité et la flexibilité) permettent aux communautés d'adapter leurs pratiques aux contraintes changeantes du contexte (Berque, 1955 ; Hammoudi, 1977 ; Herzenni, 1987 ; Lecestre-Rollier, 1992 ; Mahdi, 1999).

Depuis une vingtaine d'années, l'État marocain s'est orienté vers une politique de Gestion Participative de l'Irrigation (GPI). Ce programme vise, en parallèle, une modernisation des techniques et une modification des institutions¹ locales de gestion de l'eau. La volonté d'impliquer les populations dans une démarche participative suppose une prise en compte des connaissances concernant ces sociétés. Cet effort est inévitable pour la réalisation de ce type de projet. Or, dans la majorité des projets de GPI, la réalité locale est réduite à des éléments qui n'en traduisent ni la complexité ni la diversité.

Les premiers résultats de la politique de gestion participative de l'irrigation ont donné lieu à un renouvellement des objets de réflexions sur l'irrigation en sciences sociales. Ainsi, la production de connaissances s'oriente vers l'étude des réactions locales aux innovations institutionnelles liées à la GPI. Des chercheurs s'appliquent à comprendre comment les sociétés locales s'approprient, adoptent ou modifient les nouvelles données techniques et sociales. On retiendra l'exemple de Mathieu,

* Anthropologue. L'Argentinez, Route de Catllar, F-66500 Eus

1. Le terme « institution » sera pris ici comme étant l'ensemble de règles qui permet au système de fonctionner et les organismes qui permettent de faire respecter et de mettre en place ces règles (définition de E. Ostrom, 1992).

Bénali et Aubriot (2001) qui ont étudié les nouveaux enjeux et conflits liés à la recherche d'un compromis acceptable par toutes les parties bénéficiaires d'un projet de GPI.

Le propos de cet article est de décrire les premières étapes de l'application d'un projet de Gestion Participative de l'Irrigation dans la vallée des Aït Bou Guemez et de les confronter avec l'organisation communautaire de l'irrigation.

De la politique nationale à l'application locale

Le double objectif de la politique de GPI au Maroc

Au Maroc, l'agriculture irriguée est un secteur privilégié du développement économique. Dès l'Indépendance (1956), l'État marocain s'est focalisé sur la création de barrages et de périmètres irrigués dits de grande hydraulique. Le financement et la gestion de ces périmètres irrigués étaient entièrement assurés par l'État. Ces ouvrages modernes devaient permettre d'augmenter la production agricole pour satisfaire aux besoins du pays. Mais la « politique des grands barrages » s'est avérée trop coûteuse pour des résultats jugés insuffisants.

Dans les années 1980, le concept de Gestion Participative de l'Irrigation émerge au Maroc, né d'une double filiation. D'une part, les résultats de la politique des grands barrages ont montré la nécessité d'impliquer les agriculteurs dans le financement, l'entretien et la gestion des infrastructures hydrauliques modernes. D'autre part, en 1983, le FMI et la Banque Mondiale ont imposé un plan d'ajustement structurel au Maroc. Dans le domaine de l'irrigation, cet ajustement s'est traduit par la mise en œuvre de la politique de Gestion Participative de l'Irrigation. Cette politique consiste en un désengagement de l'État, une rentabilisation des ouvrages par la tarification de l'eau et la création d'associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA).

En 1990, avec la loi autorisant la création des AUEA, l'État marocain s'est doté du cadre juridique nécessaire à la mise en place de cette politique. Désormais, les financements publics sont destinés à la modernisation de périmètres irrigués déjà existants accompagnée de la création d'associations d'usagers. De cette manière, l'État continue de développer l'agriculture irriguée nationale tout en s'assurant une implication des agriculteurs dans le financement, l'entretien et la gestion des infrastructures. La participation des usagers vise une utilisation plus « rationnelle » de l'eau pour de meilleurs résultats agricoles.

Dans ses travaux, Abdellah Herzenni (2001), montre que les doubles objectifs de la GPI : développement économique et social et ajustement structurel, ne sont pas concordants dans la pratique. En réalité, les enjeux

de la GPI concernant principalement le désengagement de l'État, la libéralisation et l'encouragement de l'initiative privée. La participation destinée à une optimisation de l'usage collectif de la ressource en eau devient un objectif secondaire dans l'application de la GPI sur le terrain. De ce fait, la participation des usagers est principalement mobilisée dans le domaine financier : remboursement d'une partie des investissements et mise en place du paiement de l'eau par les irrigants.

Le projet de modernisation de l'irrigation dans les Aït Bou Guemez

À la fin des années 1990, le bilan du Plan d'Ajustement Structurel met en évidence un écart de développement entre les périmètres irrigués dits traditionnels et les périmètres irrigués modernes. L'exode rural et la dégradation écologique des zones défavorisées en sont deux conséquences de plus en plus préoccupantes. Aussi, depuis 1999, les actions de développement de l'irrigation ont été étendues à ces zones dans le cadre d'un programme de gestion intégrée des bassins versants. Le projet Développement Rural Intégré en zone de Petite et Moyenne Hydraulique (DRI-PMH), financé par la Banque Mondiale, associe des actions de modernisation de l'irrigation et de développement des infrastructures locales (écoles, dispensaires, électrification...) dans des zones reculées du pays.

Le projet de GPI appliqué dans la vallée des Aït Bou Guemez fait partie du programme DRI-PMH. Le volet « irrigation » de ce projet a pour but d'intégrer la production agricole locale au marché national. Pour cela, les études menées dans les Aït Bou Guemez (Royaume du Maroc, 1994) proposent le développement d'une agriculture plus performante et de pratiques d'irrigation plus économes en eau. Les actions de modernisation de l'agriculture irriguée devraient selon ces mêmes études, augmenter le revenu des familles de 60 %. La première étape de ce programme a été engagée en 1999 avec le bétonnage des canaux d'irrigation principaux et la création d'associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA) qui doivent garantir la participation des usagers. Par la suite, il est prévu que les agriculteurs, avec les conseils techniques de la Direction Provinciale de l'Agriculture, mettent en place une irrigation localisée et développent l'arboriculture et le maraîchage.

Sur place, au vu de la situation actuelle de l'agriculture irriguée, ce projet semble ambitieux. En 2002, Patricia Martin a mené un diagnostic des exploitations de la vallée. Cette étude a mis en évidence l'incapacité financière de la majorité des agriculteurs à investir dans une agriculture plus moderne. Seuls quelques paysans se sont lancés dans des productions commercialisables (pommes de terre et arboriculture) depuis une dizaine d'années. Généralement, ces derniers bénéficient de revenus monétaires extérieurs à l'agriculture qui leur permettent d'investir

dans une production intensive et de sécuriser leur accès à l'eau par la construction de puits équipés de motopompes. Pour la majorité des paysans de la vallée, les produits de l'agriculture (céréales et fourrage) sont principalement destinés à l'alimentation des familles. La majeure partie des revenus monétaires des exploitations est extérieur à l'agriculture (migrations saisonnières, tourisme, commerce). Auparavant, quelques revenus supplémentaires étaient tirés de la production de pommes de terre. Mais les dernières années de sécheresse (1999-2001) ont entraîné l'abandon de cette culture. Ainsi, les coûts, mais aussi l'insuffisance de la ressource en eau et en terres sont des facteurs limitant le développement de l'agriculture irriguée dans les Aït Bou Guemez.

Au vu des conditions économiques des familles de la vallée, l'intervention de l'État sur le secteur irrigué semble justifiée. Cependant, le projet de modernisation de l'agriculture irriguée, élaboré par des bureaux d'études, ne correspond pas aux réalités locales. Il semble clair que ce projet, tel qu'il a été conçu, ne peut profiter qu'aux agriculteurs déjà engagés dans la modernisation de leurs exploitations. En outre, la participation financière des paysans aux investissements engagés dans la vallée risque de priver les agriculteurs les plus démunis d'un accès à l'eau jusqu'ici « gratuit »².

Dans ce cadre, l'intervention actuelle de l'État sur le périmètre irrigué des Aït Bou Guemez pose question. Il semble que le but affiché de développement social et économique du projet ne puisse être rempli. Par ailleurs, élaboré dans le cadre d'une politique de gestion intégrée des bassins versants, le projet de modernisation de l'irrigation dans les Aït Bou Guemez a aussi une portée régionale. Cet aspect doit être pris en compte dans l'appréhension du projet local.

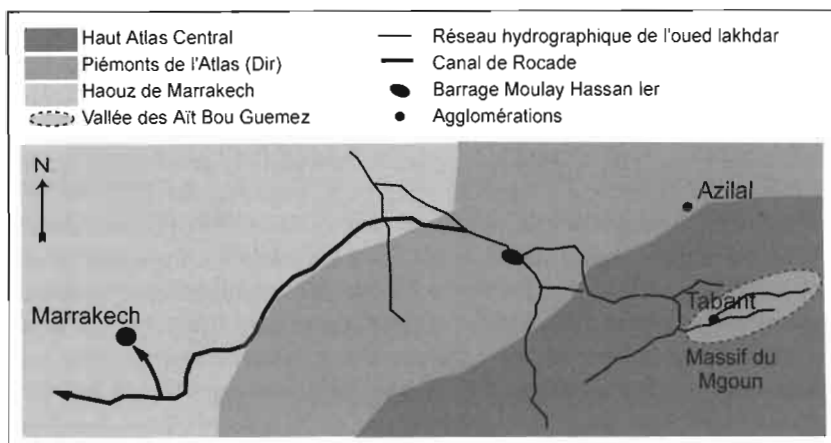
Les objectifs régionaux du projet de développement local

La vallée des Aït Bou Guemez, dans le Haut Atlas Central, se situe au cœur de ce que l'on appelle depuis une vingtaine d'années, le « château d'eau du Maroc ».

La vallée des Aït Bou Guemez fait partie du haut bassin versant de l'oued Lakhdar qui alimente le barrage Moulay Hassan I^{er}. L'eau de ce barrage emprunte le canal de Rocate, pour alimenter la ville de Marrakech et le périmètre irrigué du N'fis. Ce périmètre irrigué a bénéficié d'investissements importants à l'époque de la politique des grands barrages. L'État souhaite rentabiliser ces investissements. Or, le barrage Hassan I^{er} s'envase de façon critique après chaque crue, et l'eau

2. En réalité, l'accès à l'eau est la contrepartie d'un investissement collectif en travail. L'eau n'est donc pas gratuite, mais elle ne demande pas de participation financière des agriculteurs.

Figure 1: Schéma de la place des Aït Bou Guemez vis-à-vis du Haouz de Marrakech.



du canal de Rociade contient une importante charge en sédiments. Cela engendre des coûts d'entretien importants et compromet la pratique de l'irrigation localisée sur le périmètre du N'fis. Ce problème, ajouté à une baisse importante de la quantité d'eau disponible depuis vingt ans, a conduit à une réflexion sur la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Une politique de protection des hauts bassins versants a résulté de ces constatations, donnant lieu à des projets de modernisation des périmètres irrigués situés en amont des barrages.

À cette échelle d'observation, l'intervention de l'État sur le périmètre irrigué des Aït Bou Guemez prend une signification nouvelle. Il s'agit non seulement de développer l'agriculture irriguée montagnarde, mais aussi, dans une perspective de gestion intégrée des bassins versants, de rentabiliser les ouvrages hydrauliques existants à l'aval. De ce point de vue, l'objectif du projet de développement local est de limiter l'usage de l'eau par des pratiques d'irrigation plus efficaces et de protéger le périmètre contre les crues.

Les contradictions de la politique de Gestion Participative de l'irrigation au niveau local

Le projet DRI-PMH mis en place dans la vallée des Aït Bou Guemez participe d'une politique de développement nationale tributaire du cahier des charges de la Banque Mondiale. En cela, le projet de modernisation du périmètre irrigué des Aït Bou Guemez doit se conformer aux règles de la GPI élaborées à l'échelle du pays. Dans ce cadre, la création d'associations d'usagers de l'eau agricole, ayant pour but la participation des irrigants aux investissements, mais aussi une gestion plus « rationnelle » de l'eau a été la

première réalisation concrète du projet. Cette innovation institutionnelle semble plus correspondre à une nécessité de conformité du projet avec les recommandations la Banque Mondiale qu'à un réel souci d'impliquer les populations dans la gestion de l'eau. Les irrigants l'ont d'ailleurs bien perçu, puisque sur place, ils affirment que les canaux bétonnés sont des « cadeaux de la Banque Mondiale » et que les associations étaient la seule condition pour obtenir ce projet. Dans ce contexte, l'avenir de la *gestion participative de l'irrigation* dans les Aït Bou Guemez pose question. En 1999, quatre associations d'irrigants ont été créées par la Direction Provinciale de l'Agriculture dans les Aït Bou Guemez. Étant donné leur nouveauté, il n'est pas encore possible de dresser un bilan du fonctionnement de ces nouvelles institutions. Par contre, il semble intéressant d'observer sur quels fondements elles ont été construites. Deux aspects de l'introduction d'associations d'irrigants dans la vallée semblent importants pour le fonctionnement du projet à long terme. Il s'agit d'une part de la définition du territoire de chaque association et d'autre part du fonctionnement institutionnel de ces associations. Ces aspects seront confrontés aux réalités locales au fur et à mesure de leur description.

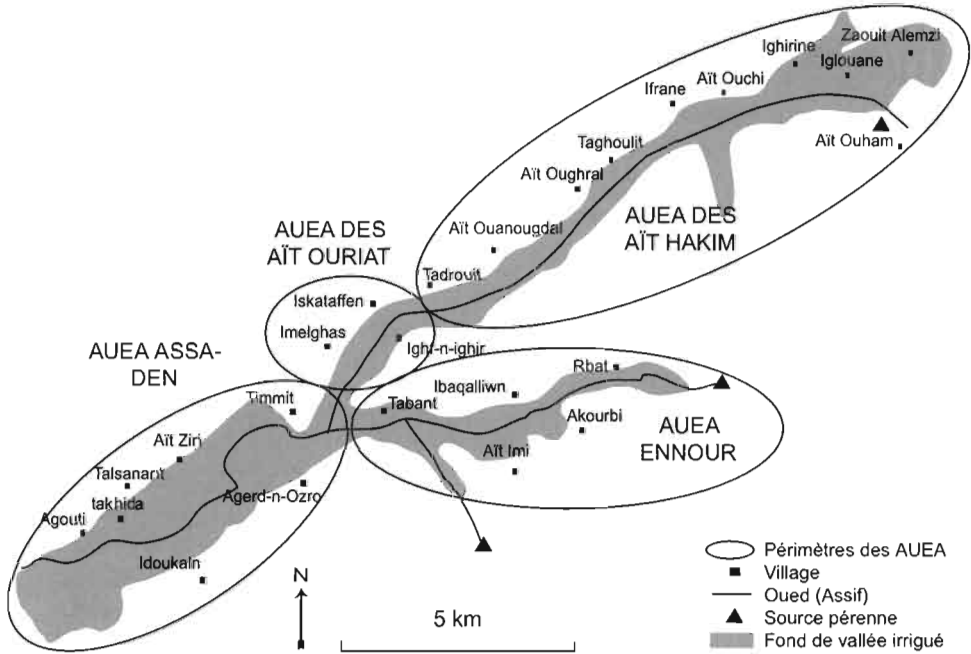
Le découpage territorial des AUEA

L'expérience de la gestion Participative de l'irrigation dans les périmètres irrigués modernes a montré que la définition du territoire des associations est déterminante pour l'intégration des AUEA dans le paysage institutionnel local. Dans les Aït Bou Guemez, le découpage territorial des associations a été proposé par la direction provinciale de l'agriculture (DPA). Comme l'irrigation dans la vallée est effectuée à partir de l'eau des sources, quatre AUEA ont été créées autour des quatre principales sources de la vallée.

La vallée des Aït Bou Guemez se structure autour de l'*assif* (cours d'eau) *Aït Bou Guemez* issu de deux affluents alimentées par deux sources principales: *Aghbalu* (source) *Taghfist* à l'origine de l'*assif Taghia* et *Aghbalu n'Tawaia* donnant naissance à l'*assif Tawaia*. Autour de ces deux sources d'amont ont été créées deux associations: l'AUEA Aït Hakim et l'AUEA *Ennour*. Une autre association, l'AUEA Aït Ouriat a été constituée sur le territoire alimenté par *Aghbalu Anssus*, source latérale de l'*assif Taghfist*. À la jonction des deux cours d'eau, une zone hydromorphe bénéficie de résurgences de la nappe phréatique et réalimente l'*assif*. Ces eaux permettent d'irriguer l'aval du territoire des Aït Bou Guemez jusqu'à Agouti. Les usagers de cette eau sont réunis dans la quatrième association: l'AUEA Assaden.

À première vue, le découpage territorial effectué par la DPA semble homogène du point de vue des pratiques locales d'utilisation de l'eau. Pourtant, une observation plus précise des territoires hydrauliques et

Figure II : Le découpage des AUEA effectué par la DPA en fonction des principales sources de la vallée.

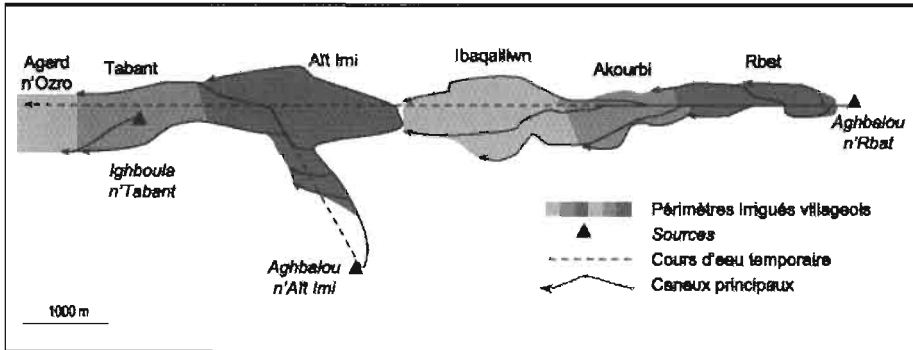


sociaux sur le terrain met à jour une complexité plus importante de l'organisation de l'irrigation dans la vallée. La description du territoire de l'AUEA *Ennour* va nous permettre d'illustrer cette complexité.

La complexité des territoires hydrauliques

L'association *Ennour* comprend cinq périmètres irrigués villageois alimentés par l'eau de deux sources. À l'amont du territoire, *Aghbalu Rbat* alimente les trois villages d'amont: Rbat, Akourbi et Ibaqalliwn. Une source latérale, *Aghbalu Aït Imi* permet d'irriguer le territoire d'Aït Imi et de Tabant. À l'aval du périmètre irrigué de Tabant, un ensemble de petites sources, *ighbula Tabant* alimente l'aval de Tabant et l'amont du village suivant: Agerd N'Ozro. Des canaux d'irrigation permettent de répartir l'eau entre les ayants droit de la source. L'observation du réseau d'irrigation met en évidence les limites des territoires hydrauliques.

Figure III : Le réseau hydraulique et la délimitation des périmètres irrigués intervillageois.



Deux constats ressortent de l'observation du réseau de grands canaux. D'une part, il n'existe aucune relation hydraulique entre le périmètre alimenté par *Aghbalou Rbat* et celui d'*Aghbalou Ait Imi*. L'*assif Tawaia* qui pourrait représenter un lien entre ces deux territoires, n'est alimenté que quelques mois de l'année. En période d'irrigation, la totalité du débit de la source de Rbat est utilisée en amont du périmètre d'Ait Imi. Le cours d'eau, temporaire, ne représente donc pas un lien entre ces deux territoires du point de vue de l'irrigation. D'autre part, à l'aval de Tabant, une quantité d'eau est partagée avec le village d'Agerd N'Ozro. Ce dernier village n'appartient pas à l'association *Ennour*.

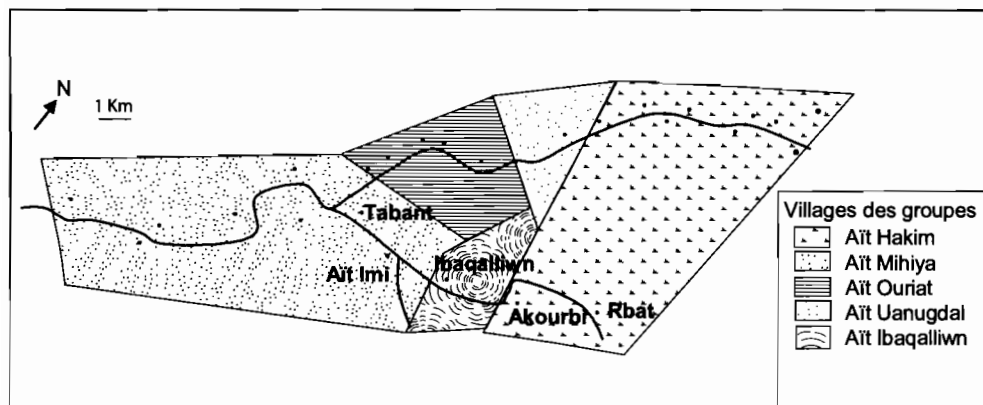
Donc, le territoire défini à l'origine par l'usage d'une source ne constitue pas une unité spatiale homogène du point de vue de l'irrigation. L'étude de l'AUEA des Ait Hakim a révélé une complexité du territoire hydraulique encore plus importante (CNEARC, 2003).

Si l'observation du réseau hydraulique remet en question l'apparente homogénéité des associations, il en est de même pour l'étude des relations sociales, historiquement construites, qui existent entre les villages de l'AUEA *Ennour*.

La complexité sociohistorique du territoire de l'AUEA

La population des Ait Bou Guemez ne forme pas un groupe homogène. Le peuplement de cette vallée a été progressif (Lecestre-Rollier, 1992). Plusieurs groupes de populations, d'origines diverses se sont installés dans la vallée. Au cours de l'histoire, des relations d'alliances et d'opposition sont nées entre les villageois, formant ce que l'on a appelé des fractions (Berque, 1955). Dans la vallée des Ait Bou Guemez, existent trois groupes sociohistoriques.

Figure IV: Les groupes sociohistoriques en présence dans la vallée des Aït Bou Guemez.



Les populations de l'aval se définissent par des liens d'appartenance à la fraction des Aït Mihiya. Les populations d'amont se réclament de la fraction des Aït Hakim. Ces deux fractions se sont violemment opposées dans le passé, en particulier pendant le Protectorat français (années 1930). Les Aït Mihiya, alliés du Protectorat, ont combattu les Aït Hakim qui résistaient à la pénétration française dans la vallée des Aït Bou Guemez. Les populations du centre de la vallée: les Aït Ouriat, les Aït Janugdai et les Aït d'Ibaqalliwn ont formé une alliance défensive contre les deux fractions qui les entouraient. Lors du Protectorat, ce dernier groupe s'est allié aux Aït Mihiya contre les Aït Hakim.

Les derniers affrontements guerriers entre ces trois groupes remontent au Protectorat. Cependant, les relations sociales actuelles reflètent l'histoire des groupes et s'incarnent dans des conflits liés à la gestion des ressources collectives. Sur le territoire de l'AUEA *Ennour*, le village d'Ibaqalliwn est au centre de ces oppositions. Les irrigants d'Ibaqalliwn reçoivent très peu d'eau des villages de l'amont qui ne respectent pas toujours le tour d'eau intervillageois. Ibaqalliwn ne reçoit aucun soutien des villages voisins du fait des oppositions historiques qui animent leurs relations. Dans l'AUEA des Aït Hakim, ces oppositions se traduisent par de violents conflits sur l'eau (CNEARC, 2003) et représentent une impossibilité de fédérer les irrigants au sein de l'AUEA.

Ainsi, bien qu'elles aient changé de forme, les oppositions intervillageoises sont toujours en cours à l'heure actuelle. Elles compromettent la mise en place d'une coopération intervillageoise pour l'irrigation sur le territoire des AUEA.

Une complexité non prise en compte dans la création des AUEA

La création des AUEA dans la vallée des Aït Bou Guemez doit permettre une gestion collective de l'eau sur des territoires jugés homogènes. Or l'observation montre que pour l'AUEA *Ennour*, aucun lien hydraulique n'existe entre l'amont et l'aval du territoire de l'association. Il existe au contraire des rivalités historiques au sein de ce périmètre. L'homogénéité sociale et territoriale de cette association semble donc d'emblée compromise.

Cet aspect de la création des associations dans le cadre d'une gestion *participative* de l'irrigation pose un réel problème. Il semble en effet difficile d'inciter les irrigants à se fédérer sur un territoire « inventé » pour gérer l'eau collectivement à travers l'AUEA, alors qu'il existe des unités territoriales liées concrètement par les infrastructures hydrauliques. De la même manière, il existe des relations d'alliances et d'oppositions complexes au sein de ces territoires historiquement construits. Il paraît délicat de fonder une gestion participative de l'eau sur de nouvelles unités socioterritoriales imposées par une intervention extérieure.

Les institutions communautaires et l'AUEA

Lors de la mise en place d'AUEA sur des périmètres irrigués modernes, les agents chargés des projets se sont aperçus qu'il était nécessaire de composer avec l'organisation sociale de l'irrigation préexistante. Aussi, dans les Aït Bou Guemez, il a été choisi de ne pas modifier les institutions que l'on a qualifiées de traditionnelles. Dans ce but, la connaissance approfondie des institutions communautaires est une donnée essentielle à la réussite de la « greffe » d'institutions nouvelles. Or, l'observation de la création des AUEA sur le terrain montre que la compréhension des formes d'organisations locales est incomplète.

L'étude de l'organisation locale de gestion de l'eau associée à l'observation de l'introduction d'AUEA permet de mettre en lumière des contradictions fondamentales qui existent entre les institutions locales et les nouvelles institutions. À travers l'observation des modes de prise de décision nous pourrions en illustrer un aspect. Il est nécessaire de décrire sommairement la principale institution communautaire avant d'introduire l'analyse des modes de prise de décision au sein des deux institutions.

Le fonctionnement des institutions communautaires

Pour la gestion des ressources naturelles en général et pour la gestion de l'eau en particulier, les irrigants de la vallée mobilisent une institution appelée *taqbil*. Béatrice Lecestre Rollier (1992), explique que

« à Bouguemez, la *taqbilt* désigne toute unité socio-spatiale d'ordre politique, du douar à la tribu ». Actuellement, on s'aperçoit que seule la *taqbilt* de village est mobilisée pour la gestion collective de l'eau. Dans une autre région, Abdellah Herzenni (1993) a montré que face à l'introduction des administrations de l'État central, les institutions communautaires se sont progressivement repliées sur le village qui devenait l'unité la plus pertinente pour la gestion des ressources collectives.

Dans les Aït Bou Guemez, la *taqbilt* de village est l'institution chargée d'établir les règles de gestion et de répartition des ressources communes au village (l'eau, les forêts et les pâturages) et de veiller à leur respect par l'ensemble des villageois. Un système de sanction, établi par la *taqbilt* permet de faire respecter les décisions prises collectivement. Les règles collectives, comme les sanctions évoluent en fonction du contexte. On s'aperçoit que, souvent, les règles mises en place par la *taqbilt* sont dictées par les pratiques. C'est-à-dire que l'évolution des pratiques entraîne une redéfinition permanente des règles de fonctionnement énoncées. Cela explique les différences que l'on observe généralement entre les règles et les pratiques d'irrigation.

La *taqbilt* est donc une institution dynamique. D'une part, elle a évolué avec le contexte institutionnel local. En effet, malgré le recours au caïd et aux tribunaux pour la résolution de conflits intervillageois et le recours à la commune rurale pour le financement d'ouvrages hydrauliques, la *taqbilt* de village garde une place fondamentale dans l'organisation de l'irrigation villageoise. D'autre part, cette institution flexible, permet aux irrigants d'adapter leurs règles de fonctionnement aux évolutions du contexte (climatique, social, économique...). De mon point de vue, cet aspect dynamique est une condition *sine qua non* à la pertinence de la *taqbilt* en matière de gestion collective des ressources.

Dans l'intervention de l'État, un problème de définition se pose. En effet, lorsque l'on parle de maintenir des « institutions traditionnelles », on ne prend pas en compte cette dynamique fondamentale de l'organisation locale. Dans le sens commun, la notion de tradition renvoie à une idée de fixité, quelque chose du passé qui persisterait dans le présent³. C'est bien d'ailleurs ce que les populations des Aït Bou Guemez mettent en avant en expliquant que l'on ne doit pas toucher aux institutions, aux règles et aux droits actuels car *ils proviennent des ancêtres*.

Cependant, cette manière de légitimer et de protéger le fonctionnement présent ne doit pas masquer la réalité d'un fonctionnement dynamique et flexible. L'étude des institutions et des règles liées à

3. En ethnologie, le débat sur la notion de tradition est « traditionnel ». Bien qu'il gagnerait à enrichir cet exposé, je ne souhaite pas développer ce thème ici (cf. par exemple Hobsbawm et Ranger: 1983 et Pouillon: 1977).

l'irrigation dans les Aït Bou Guemez montre justement une grande capacité d'adaptation et de transformation du mode de fonctionnement communautaire. Le fait que toute décision soit orale rend possible cette adaptation permanente de l'organisation villageoise aux changements. Néanmoins, l'oralité du système n'est pas la seule explication de cette flexibilité de l'organisation communautaire.

Modalité de prise de décisions au sein de la *Taqbilt*

La *taqbilt* fonctionne sur l'adhésion de l'ensemble des villageois aux décisions prises collectivement. Toutefois, on ne peut pas parler d'une « démocratie berbère » telle qu'elle a été présentée dans les études datant du Protectorat⁴. Il existe au sein de la *taqbilt* une hiérarchie qui s'illustre à travers la prise de décision. Certaines personnes ont plus de poids que d'autres dans la *taqbilt*. Néanmoins, toute décision doit être acceptée par l'ensemble des villageois pour être validée.

Les foyers sont représentés dans la *taqbilt* par leurs chefs. En effet, chaque foyer peut comprendre plusieurs familles nucléaires. Le représentant du foyer est généralement l'aîné des hommes, reconnu par l'ensemble des membres du foyer comme étant le plus à même de représenter leurs intérêts collectifs. On notera que, de manière générale, les femmes et les jeunes sont exclus de la prise de décision.

Chaque vendredi, une réunion a lieu après la prière. Les chefs de foyer discutent des problèmes villageois et prennent des décisions dans l'instance de concertation que représente la *taqbilt*. Généralement, les chefs de foyers se rangent derrière les décisions des personnes les plus influentes du village, les « grands ». Parmi ces « grands », une personne est chargée de faire respecter les décisions acceptées collectivement. Cette personne est considérée comme le chef du village, mais sa légitimité dépend de la reconnaissance de son statut par les membres de la *taqbilt*. Ce fonctionnement permet une mobilité des rôles et une flexibilité des décisions prises. Par exemple, si une décision est prise sans l'adhésion de l'ensemble des chefs de famille ou si un *grand* abuse de sa position, la *taqbilt* sera mobilisée pour rétablir la situation.

Dans cette situation, on observe une prise de décision légitimée par l'accord des villageois. Le représentant, ou chef, reconnu par l'ensemble des villageois, reçoit les décisions et a pour rôle de les faire respecter. Du point de vue de la prise de décision, les *taqbilt*-s ont un mode de fonctionnement différent de celui des associations d'usagers.

4. Concernant la difficulté de définir l'organisation politique des populations berbérophones, on pourra se référer à l'ouvrage de R. Montagne (1931) qui parle de *républiques berbères* ou de *petits états berbères* à défaut de terme adéquat.

Le mode de fonctionnement de l'AUEA

Selon la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA), les membres du bureau des AUEA, chargés de représenter les irrigants, ont été élus par l'ensemble des irrigants. Pour l'AUEA *Ennour*, le bureau est composé de six membres qui représentent chacun leur village. En réalité, la majeure partie des irrigants nie avoir participé au processus de désignation des représentants. Il semble, au contraire, que les représentants des usagers aient été désignés par le caïd et par le président de la commune rurale mandatés par la DPA pour organiser des élections. Après avoir observé la désignation du « chef de village » au sein de la *taqbilt*, la seule notion d'élection paraît peu appropriée au contexte local⁵. Les représentants des irrigants dans les AUEA ne sont donc pas reconnus par les irrigants (ni même connus dans la majorité des cas). Par contre, ils sont légitimés par l'administration publique locale.

L'administration locale est à l'origine de la prise de décision concernant la désignation des représentants. Le président de chaque AUEA est actuellement le seul interlocuteur des AUEA vis-à-vis de l'extérieur. Il est chargé de faire circuler l'information entre l'administration et le bureau de l'association. En réalité, il semble que la circulation de l'information soit unilatérale. Les décisions sont prises par l'administration et doivent être transmises aux membres du bureau. Ensuite, les membres du bureau sont sensés informer les villageois des décisions prises en amont de la chaîne de décision. Or, les représentants désignés par l'administration n'ayant aucune légitimité au niveau du village, on s'aperçoit que l'information ne circule pas.

Ainsi, l'observation des modes de prise de décision dans les deux institutions, l'AUEA et la *taqbilt*, fait apparaître des fonctionnements très différents. Pour l'instant, la structure de l'association d'irrigants, contrairement à celle des organisations communautaires, n'intègre pas les irrigants dans la prise de décision. Cet aspect présente un risque d'incompatibilité entre les deux institutions et par conséquent, des conflits et des dysfonctionnements sont à prévoir.

La situation actuelle se caractérise par la coexistence des deux institutions, illustrée dans la majorité des villages par la présence de deux représentants de village: le représentant de la *taqbilt* et le représentant du village dans le bureau de l'AUEA. En pratique, chaque *taqbilt* de village gère l'organisation concrète de l'irrigation sur son périmètre sans aucun lien avec l'association d'irrigants qui, elle, assure son rôle vis-à-vis de l'administration. Par exemple, les présidents des AUEA ont formalisé les

5. Cet aspect explique peut-être, en partie, les difficultés que le gouvernement marocain rencontre actuellement dans le processus de démocratisation. Il semble en effet que, dans les Aït Bou Guemez, seules les élites politiques locales maîtrisent le processus électoral.

règles dites coutumières de l'irrigation au sein de règlements intérieurs, sans que les irrigants ne soient consultés.

Peut-être faudrait-il que les responsables du projet de gestion participative de l'irrigation reconsidèrent l'importance des *taqbilt-s* de village dans la gestion locale de l'eau d'irrigation. En définissant de façon précise le rôle et les attributions des institutions communautaires par rapport à celui des AUEA, peut-être serait-il possible d'impliquer les *taqbilt-s*, et par là les irrigants, dans le programme de gestion participative de l'irrigation.

Conclusion

Lors d'une étude sur les politiques d'intervention de l'État dans le domaine de l'irrigation en Tunisie, Mondher Kilani (1986) a montré que des projets issus de politiques nationales, appliqués au niveau local, peuvent avoir des effets contraires aux buts poursuivis. Dans le cas des Aït Bou Guemez, on constate que le projet de gestion participative de l'irrigation compromet la participation des usagers qui est le but affiché du projet.

L'étude de la création d'associations d'irrigants, du point de vue territorial et institutionnel, montre qu'il existe une double contradiction dans l'application locale du projet de GPI. D'une part, le fonctionnement communautaire qui devait être respecté, apparaît bien différent du fonctionnement actuel des associations d'irrigants. D'autre part, l'aspect participatif visé par la création des AUEA est rendu impossible par la structure des associations d'irrigants qui empêche toute participation des usagers à la prise de décision.

Pour l'instant ces dysfonctionnements n'apparaissent pas clairement. En effet, les travaux de bétonnage n'étant pas terminés, l'AUEA n'a pas encore un rôle déterminant. Le paiement d'une partie des investissements par les usagers, qui devra être assuré à terme par les AUEA, n'est pas encore à l'ordre du jour. Mais on peut d'ores et déjà se demander ce qui va arriver, une fois les travaux terminés, lorsqu'il faudra par exemple appliquer le règlement intérieur des associations à l'ensemble des irrigants d'une association. La question de la participation financière des usagers de l'eau agricole à un projet auquel ils ne sont pas effectivement associés reste entière.

La non prise en compte de l'unité villageoise dans les associations est, selon moi, le problème central de ce projet. En effet, la gestion actuelle de l'eau dans la vallée des Aït Bou Guemez se déroule principalement à l'échelle du village. Chaque village adapte des modalités de mise en œuvre de l'irrigation en fonction de ses caractéristiques

territoriales et sociales. D'ailleurs, il semble que le repli des institutions de la vallée des Aït Bou Guemez sur l'unité villageoise soit une réponse à des difficultés concrètes. En effet, du point de vue de l'irrigation, l'intensification des pratiques culturelles et la différenciation des besoins en eau des exploitations ne permet pas de créer des règles d'usage de l'eau uniformes pour l'ensemble de la vallée. Seule la gestion villageoise de l'eau permet de passer outre ces difficultés. Par conséquent, la création d'associations intervillageoises repose un problème que les habitants de la vallée des Aït Bou Guemez ont déjà réglé.

De ce point de vue, il paraît nécessaire de repenser la dynamique des organisations dites traditionnelles et d'intégrer les potentialités de développement endogènes dans ce type de projets.

BIBLIOGRAPHIE

- BERQUE J., 1955. *Structures sociales du Haut-Atlas*. Paris, PUF, 512 p.
- CNEARC, 2003. Dynamiques des innovations sociales et institutionnelles de l'irrigation dans une vallée du haut Atlas au Maroc, vallée des Aït Hakim, Aït Bouguemez. Rapport de synthèse du stage collectif de GSE. Montpellier, CNEARC, 101 p.
- HAMMOUDI A., 1977. *La vallée de l'Azzaden, Contribution à la sociologie du Haut Atlas marocain*. Paris, EHESS, 340 p.
- HERZENNI A., 1987. L'Ounein : modes d'utilisation des eaux d'irrigation et rapports sociaux. In *Bulletin économique et Social du Maroc*, 159-160-161, pp 85-111.
- HERZENNI A., 1993. Gestion des ressources et conditions du développement local dans la haute montagne de la Province d'Azilal. In *Montagnes et Hauts-Pays de l'Afrique (2), Utilisation et conservation des ressources*. A. Bencherifa (dir), Rabat, Publications de la Faculté des lettres et des Sciences Humaines, série: colloques et séminaires, 29, pp 333-345.
- HERZENNI A., 2000. Les offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA), les associations d'usagers des eaux agricoles (AUEA) et la gestion participative de l'irrigation (GPI), document de travail.
- HOBSBAWM E., RANGER T., 1983. *The invention of Tradition*. Cambridge, Cambridge University Press.
- KILANI M., 1986. L'influence de l'État dans la transformation du système hydraulique du groupe d'oasis de Gafsa (Tunisie). In *Genève-Afrique* 24 (2), pp 7-46.
- LECESTRE-ROLLIER B., 1992. *Anthropologie d'un espace montagnard, les Ayt Bou-Guemez du Haut Atlas marocain*. Thèse de doctorat, Paris V, 487 p.
- MAHDI M., 1999. *Pasteurs de l'Atlas, production pastorale, droit et rituel*. Casablanca, fondation Konrad Adenauer, 347 p.
- MARTIN P., 2002. Quel développement pour la vallée des Aït Bou Guemez? Rapport de stage, Montpellier, CNEARC, 85 p.
- MATHIEU P., BENALI A., AUBRIOT O., 2001. Dynamiques institutionnelles et conflit autour des droits d'eau dans un système d'irrigation traditionnel au Maroc. In *Revue Tiers Monde*, XLII, n° 166, pp 353-374.

MONTAGNE R., 1931. *La vie sociale et la vie politique des Berbères*. Paris, Éd. du comité de l'Afrique française, 137 p.

OSTROM E., 1992. *Crafting Institutions for self-governing irrigation systems*. San Francisco, Institute for contemporary studies Press, 111 p. [trad. Fr. Lavigne

Delville P., 1996. *Pour des systèmes irrigués autogérés et durables : façonner les institutions*].

POUILLON J., 1977. Plus c'est la même chose, plus ça change. In *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, XV, pp 203-211.

Royaume du Maroc, Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole, DAHA, 1994. *Second projet de développement de la pmh / 3^e tranche : Périmètre Aït Bouguemez, Tomes 1, 2, 3, 4*, Rabat: SCET Maroc.

La gestion communautaire comme principe de gestion environnementale en Namibie (Nord-Central): évaluer les dispositifs pour éviter les mots d'ordre

Maya Leroy, Gwladys Mathieu*, Vanessa Méline*,
Charles-Henri Moulin***

La conférence de Rio est souvent présentée comme une étape nouvelle et majeure dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'environnement, en particulier dans les pays du Sud. Une étape qui consacre l'abandon de politiques de protection de la nature basées sur la conservation dite stricte, pour chercher à réconcilier environnement et développement en favorisant le transfert de la gestion des ressources naturelles aux populations locales. Ainsi la gestion communautaire, décentralisée et participative constitue aujourd'hui le maître-mot des politiques d'environnement, et les communautés locales sont non seulement officiellement conviées à gérer les ressources naturelles, mais sont aussi considérées comme les principales garantes d'une gestion durable.

Au-delà des discours, il s'agit aujourd'hui d'aborder la réalité de la mise en œuvre de tels principes. S'expriment-ils dans les nouveaux cadres législatifs? En quoi sont-ils innovants? Confrontés aux pratiques et aux réalités des contextes d'action, comment sont-ils réappropriés par les acteurs? Et cette ré-appropriation ou cette co-construction, répond-elle aux objectifs que ces dispositifs se sont assignés?

C'est dans une telle perspective – une volonté de passer à une phase évaluative de ces nouvelles orientations des politiques de la nature, sur la base d'études situées – que s'inscrit le travail que nous avons mené dans le Nord-Central de la Namibie.

* Agronomes, Sciences de la gestion. ENGREF. Centre de Montpellier, 648 rue J-F Breton, Domaine de la Valette, BP 494, F-34093 Montpellier cedex

** Agronome. École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier (ENSAM). 2 place Viala, F-34060 Montpellier cedex 1

Pour mener à bien ce travail, nous avons choisi d'articuler une analyse, à un échelon national, des politiques de gestion des ressources naturelles qui ont été développées ces dernières décennies en Namibie, avec une analyse, à un échelon local, des règles et des pratiques de gestion des ressources naturelles par les populations du Nord-Central¹. Mais précisons que si cette élucidation des articulations entre les niveaux « macro » et « micro » est fondamentale à nos yeux pour comprendre les processus à l'œuvre, c'est au regard d'une question : les dispositifs qui s'engagent et affichent des initiatives pour obtenir une meilleure prise en charge de l'environnement y parviennent-ils, et comment ?

Afin de répondre à cette question, nous avons mobilisé le cadre théorique de l'Analyse stratégique de la gestion environnementale² qui articule l'analyse de l'état des écosystèmes et celles des responsabilités des acteurs qui influencent cet état, dans une perspective où l'efficacité de l'action environnementale est une préoccupation fondatrice de la réflexion (Mermet *et al.*, 2005, Leroy, 2004). Confronter les dynamiques de « gestion effective »³ des ressources naturelles sur un territoire, en l'occurrence le Nord-Central de la Namibie, avec les logiques de « gestion intentionnelle », qui se donnent comme mission principale de provoquer des changements dans cette gestion effective afin de favoriser une gestion plus environnementale de ce territoire, est donc au centre de notre analyse⁴.

Dans un premier temps, nous ferons une rapide rétrospective des politiques de la nature mises en œuvre en Namibie, en présentant plus particulièrement les dispositifs de gestion communautaire des ressources naturelles. Nous verrons que ces approches sont bien moins récentes

1. Cette recherche émane d'une étude commanditée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau et du Développement Rural namibien (*Ministry of Agriculture, Water and Rural Development, MAWRD*) dont l'objectif était de préciser les règles et les pratiques de gestion locale des ressources naturelles et d'analyser quelles sont, ou quelles seraient, les implications, sur le terrain des nouveaux cadres législatifs ayant trait à la terre et aux ressources naturelles. L'étude a duré 10 mois dont 6 mois de terrain (de mai 2003 à février 2004). Elle a été réalisée avec l'appui du projet NOREESP (*Northern Research Extension and Epidemiology Support Project*) et de la NNFU (*Namibia National Farmers' Union*).

2. L'analyse stratégique de la gestion environnementale (ASGE) a été développée par le groupe de « Recherche en gestion sur les territoires et l'environnement », laboratoire dirigé par Laurent Mermet à l'École du Génie Rural des Eaux et des Forêts.

3. La gestion effective est le mode de conduite du milieu telle qu'elle résulte de l'ensemble des actions humaines qui l'affectent (Mermet, 1992 : 57).

4. Précisons que, la « gestion intentionnelle » a, dans le cadre théorique de l'ASGE, un sens stratégique : c'est-à-dire qu'il s'agit d'identifier, dans une situation donnée et spécifique, quels sont les acteurs qui ont effectivement un rôle d'agent de changement vis-à-vis des acteurs de la gestion effective, pour les inciter à avoir une gestion plus écologique des territoires. Dans le cadre de cette étude, dont le temps était limité, nous avons essentiellement travaillé sur la base d'une première identification des actions qui avaient un objectif environnemental affiché afin d'analyser leur logique d'intervention, la réalité de leur mise en œuvre et la ré-appropriation qu'en faisaient les acteurs.

que ce que les discours institutionnels et académiques donnent à penser. Dans un deuxième temps nous montrerons en quoi, la reproduction et la tentative de développement d'expériences nationales pourtant concluantes, posent de réels problèmes lorsqu'elles cherchent à être appliquées aujourd'hui dans le Nord-Central. Pour mener à bien cette évaluation nous montrerons qu'il est indispensable de faire une analyse approfondie des situations concrètes d'actions où s'engagent de telles initiatives. Nous discuterons enfin, pour le cas du Nord-Central, des questions que pose un objectif de gestion « communautaire » qui cherche à allier équité sociale et performance environnementale.

Les politiques de la nature en Namibie et les dispositifs de gestion communautaire

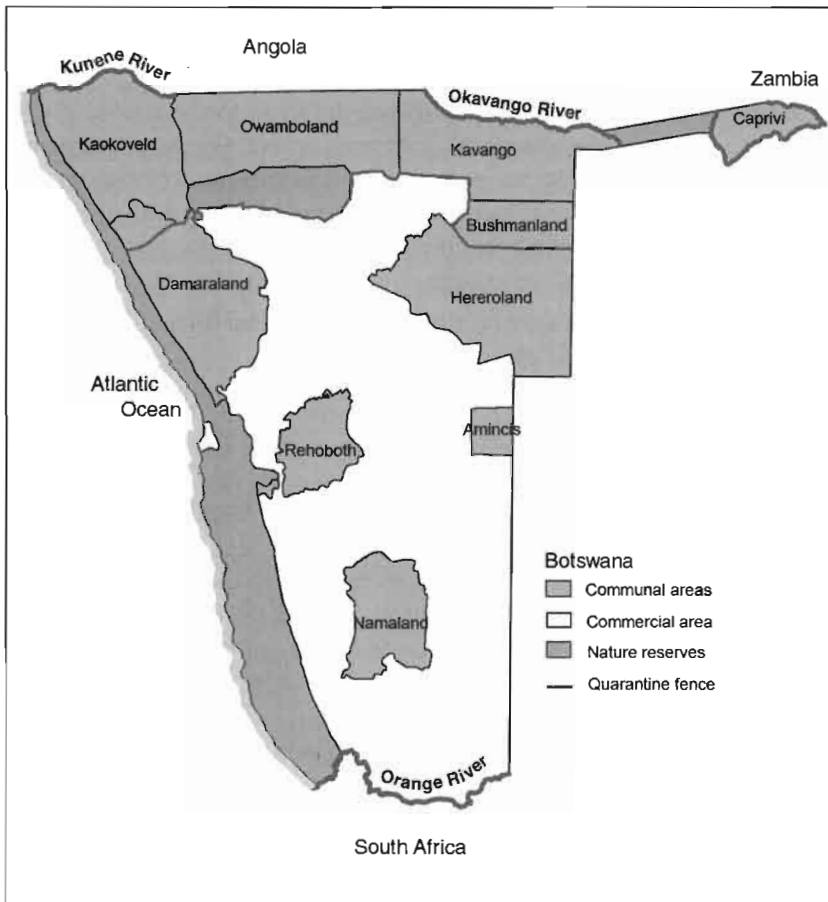
La Namibie est aujourd'hui l'un des pays africains où la faune sauvage, abondante, assure le développement d'un secteur touristique qui est devenu la troisième richesse du pays. Le premier parc national (Etosha) a été créé en 1907 et à partir des années 1960 les politiques de protection de la nature deviennent particulièrement actives. Les principes de la gestion communautaire y ont été mis en œuvre dès cette période et ont été entérinés par la *Nature Conservation Ordinance* en 1975. C'est avant tout dans le domaine de la protection de la faune sauvage que ces principes de responsabilisation des usagers par délégation des droits sur les ressources ont été appliqués.

La Namibie est aussi un des derniers pays d'Afrique à avoir acquis son indépendance, en 1990. Et ce, après un siècle de colonisation fondée sur un régime d'apartheid⁵ qui a profondément marqué l'organisation géographique et politique du pays. Celui-ci est en effet divisé en une zone dite « commerciale », majoritairement occupée par les « blancs », et des zones dites « communales », anciennes « réserves indigènes ». De plus les zones communales qui font frontière avec l'Angola sont isolées du reste de la Namibie, depuis 1961, par un cordon sanitaire, bloquant encore aujourd'hui la commercialisation du bétail à l'extérieur de ces régions (Deniau, 1997)⁶.

5. Après une colonisation allemande (1870), puis Sud-africaine (après la première guerre mondiale), les Nations Unies en 1971 suspendent le mandat de l'Afrique du Sud. La Namibie est alors reconvenue comme un pays, une transition vers l'indépendance est envisagée. Il faudra vingt ans, marqués par une guerre de libération, pour que la Namibie accède à l'indépendance le 21 mars 1990.

6. Les mouvements d'animaux entre le nord de la Namibie et le sud de l'Angola étant en effet fréquents, le cordon sanitaire a pour objectif de bloquer les risques de diffusion de la fièvre aphteuse et d'autres maladies du bétail qui n'ont pas été éradiquées en Angola.

Fig. 1. Zones commerciales, zones communales et parcs nationaux.
D'après W.WERNER (1997)



Les premières expériences de gestion communautaire de la faune sauvage

C'est après la seconde guerre mondiale que l'exploitation minière des ressources naturelles s'accélère, que ce soit dans les réserves indigènes ou dans la zone commerciale. Cette exploitation engendre un fort déclin de la faune sauvage, manifeste à partir des années 1950.

Conscient de l'attrait croissant des nations occidentales pour la grande faune sauvage d'Afrique, le gouvernement colonial engage alors des actions pour la protéger. Dans un premier temps il crée de grands parcs nationaux dans une optique de conservation stricte: les populations locales, blanches ou noires, sont exclues de ces aires protégées. Ces

mesures obtiennent des résultats certains, mais elles ne suffisent pas à résorber l'important déclin de la faune sauvage (notamment de la grande faune et des antilopes) dont près de 75 % se trouve en dehors des aires protégées. Cette politique, qui s'accompagne de mesures coercitives (interdiction de chasser, clôtures et interdiction d'accès, amendes, etc.), s'est avérée difficile à mettre en œuvre sur de grands espaces et n'a finalement pas réussi à endiguer le braconnage (Nuding, 2002).

En 1967, le gouvernement décide d'impliquer les agriculteurs de la zone commerciale dans la protection de la faune sauvage. Ces agriculteurs accèdent à des droits conditionnels sur la faune sauvage : droits d'exploitation, de chasse et de vente de certaines espèces de gibier (kudus, oryx, springboks et phacochères). Cette démarche, considérée comme une approche de « gestion communautaire », s'appuie sur le principe selon lequel « accédant à un bénéfice financier de l'exploitation du gibier, les agriculteurs seront enclins à le préserver et le gérer de manière plus durable » (Turner, 1996).

En 1975, le gouvernement présente une loi, la *Nature Conservation Ordinance*, qui renforce et complète ces droits : les agriculteurs peuvent regrouper leurs exploitations pour former une *conservancy* et obtiennent alors le droit d'exploiter un éventail plus large de gibier. Le regroupement des exploitations permet une meilleure gestion de la faune, et notamment des antilopes qui ont besoin de grands espaces et qui migrent en fonction de la disponibilité en eau et en pâturages (MET, 1995). Ces mesures obtiennent un franc succès : des populations d'espèces initialement en déclin augmentent⁷. Parallèlement les secteurs de la chasse sportive et du tourisme se développent, offrant de nouvelles opportunités économiques en Namibie, ce qui accroît d'autant l'intérêt de préserver la faune sauvage (Turner, 1996).

Mais alors que la gestion de la faune sauvage commence à donner satisfaction dans la zone commerciale et les parcs naturels, la situation dans les réserves indigènes continue d'être préoccupante. Non seulement on y observe un déclin accéléré et, dans certaines zones (Nord-Central, est et sud du pays), une disparition presque totale de la faune sauvage, mais on assiste dans ces régions à une diminution progressive et parfois alarmante de l'ensemble des ressources, avec en particulier une dégradation des terres arables, des pâturages, et une diminution drastique de la ressource arborée (Dayot, Verlinden, 1999). Il existe peu de données quantifiées qui permettent d'évaluer cette dégradation de l'environnement, mais elle ressort fortement à travers les enquêtes rétrospectives que nous avons menées auprès des populations.

7. Entre 1972 et 1992, le nombre d'espèces sur les terres privées augmente de 49 % et la quantité d'animaux de 80 % (Nuding, 2002).

Les principales raisons invoquées sont l'augmentation de la pression sur les ressources en lien avec la croissance démographique⁸, la perte de contrôle sur l'exploitation des ressources liée à la diminution progressive du pouvoir des autorités traditionnelles, et à partir des années 1960, l'intensification de la guerre de libération dans le Nord-Central.

L'indépendance et les nouvelles orientations des politiques environnementales

En 1990, à l'indépendance, la Namibie hérite ainsi d'une situation très déséquilibrée quant à l'état de son environnement, avec une gestion environnementale contrastée selon les territoires :

- Des parcs naturels strictement contrôlés par l'État dans lesquels les populations n'ont aucun droit d'exploitation ou de prélèvement de ressources naturelles, et où la faune sauvage se maintient relativement bien (on y trouve à peu près toutes les espèces présentes en Namibie).
- Une zone commerciale gérée par des propriétaires privés qui ont des droits conditionnels pour exploiter la faune sauvage lorsqu'ils se regroupent en *conservancies* (dans ces zones on trouve essentiellement des antilopes, mais aussi des girafes, des zèbres, des phacochères, etc.). Les propriétaires ont à la fois des activités d'agriculture et d'élevage et des activités liées à l'exploitation de la faune sauvage (accueil touristique, safari photo, chasse sportive, vente de gibier vivant, etc.).
- Des zones communales, anciennes réserves indigènes, où les populations n'ont qu'un droit d'usufruit sur la terre et sur certaines ressources naturelles, et où la propriété privée n'existe pas. Ces régions, plus peuplées, sont dans une situation très critique : souvent la faune sauvage a totalement disparu (excepté dans les zones très peu peuplées du Kunene et Caprivi), et les ressources forestières et en pâturage sont de plus en plus rares.

Face à cette situation, l'objectif du nouveau gouvernement namibien est de remédier aux inégalités du passé dans les zones communales et de permettre à ces populations de s'insérer dans la vie politique et économique du pays. Ce gouvernement, issu des populations du Nord qui avaient lutté pour l'abolition du régime de l'apartheid, promulgue de nouveaux cadres légaux pour la gestion des ressources naturelles en faveur d'un transfert de gestion aux usagers, en particulier dans les zones communales. Ces nouvelles réglementations ne concernent plus

8. La population du Nord-Central passe de 200 000 habitants en 1951 à 600 000 en 1991 (Mendelson et al., 2000).

seulement les ressources faunistiques (*Policy on Wildlife Management, Utilisation and Tourism in Communal Areas, 1995*), mais aussi l'eau (*Water Policy, 2000*) et les ressources forestières (*Forest Act, 2001*), et s'accompagne d'une réforme foncière dans les terres communales (*Communal Land Reform Act, 2002*). Ces réglementations entrent dans le cadre d'un programme national de gestion communautaire des ressources naturelles, le *Community-Based Natural Resource Management Programme (CBNRM, 1994)*. Le Ministère de l'Environnement et du Tourisme (MET) est soutenu dans cette entreprise par la collaboration de plusieurs ONG⁹. Le double enjeu affiché par ces nouveaux dispositifs est d'arriver à une meilleure répartition des richesses, tout en protégeant les ressources naturelles qui subsistent, voire en les restaurant. La politique environnementale namibienne s'inscrit, de plus, dans un mouvement régional en Afrique australe, en faveur d'une gestion communautaire des ressources naturelles.

Le programme de *Community-Based Natural Resource Management (CBNRM)* s'appuie sur le même principe que celui de la *Nature Conservation Ordinance* de 1975 : « si les populations locales ont le contrôle de l'exploitation des ressources et peuvent en tirer des bénéfices financiers directs, elles prendront soin de ces ressources et les exploiteront de manière durable » (MET, 1994). Il s'agit en priorité d'assurer un transfert des droits de gestion des ressources de l'État vers les usagers.

La faune sauvage est le premier secteur pour lequel le transfert de gestion est envisagé. Après la publication en 1995 d'un plan d'orientation pour la gestion et l'exploitation de la faune sauvage et du tourisme dans les zones communales (*Policy on Wildlife Management, Utilisation and Tourism in Communal Areas*), la *Nature Conservation Ordinance* est amendée en 1996 (*Nature Conservation Amendment Act*), abrogeant les aspects discriminatoires du texte de 1975, et étendant le concept de *conservancy* à des groupes de villages ou communautés en zone communale. L'idée est aussi d'étendre les bénéfices du développement des activités touristiques aux zones communales.

Ainsi, une communauté ou un groupe de communautés résidant en zone communale peut demander au Ministère de l'Environnement et du Tourisme que tout ou partie de son territoire soit déclaré comme *conservancy*. Ce qui lui donne des droits pour gérer et exploiter le gibier, de manière directe (prélèvements, chasse) ou indirecte (usage récréatif, éducatif, culturel, etc.), selon un plan de gestion, au demeurant relativement

9. WWF-LIFE, IRDNC (Integrated Rural Development and Nature Conservation), Rossing Foundation, NNF (Namibia Nature Foundation), Nyae Nyae Development Foundation of Namibia sont les ONG à l'origine du programme. D'autres s'y joignent par la suite comme NACOBTA (Namibian Community-Based Tourism Association), LAC (Legal Assistance Centre), DRFN (Desert Research Foundation of Namibia), etc.

lourd. La *conservancy* doit correspondre à une zone géographique clairement délimitée, elle doit établir ses statuts avec un comité de gestion, représentatif de la communauté et élu de manière démocratique. C'est ce comité qui est chargé d'élaborer le plan de gestion et de répartir les bénéfices issus de l'exploitation de la faune sauvage de manière équitable entre les membres de la communauté.

En 2001, reprenant le modèle des *conservancies*, la loi sur la forêt (*Forest Act*) propose d'appliquer les principes de gestion communautaire aux forêts, en favorisant la création de *community-forests*. La communauté acquiert alors des droits pour gérer et exploiter la forêt, ses produits, ainsi que les autres ressources naturelles situées dans l'aire géographique concernée. Là aussi un plan de gestion doit être établi par un comité de gestion élu démocratiquement. La loi donne, par ailleurs, la possibilité de réguler l'accès et l'exploitation des ressources (en particulier le pâturage) en limitant les droits des individus non-membres de la *community-forest*.

En bilan, le transfert de gestion de l'État vers les « communautés » concerne légalement essentiellement le gibier et les activités touristiques qui peuvent en découler dans le cas des *conservancies*, et l'ensemble des ressources incluses dans une forêt dans le cas des *community-forests*.

Dans le contexte régional de l'Afrique australe, l'approche CBNRM constitue aujourd'hui un programme phare, pour le gouvernement comme pour l'aide internationale. D'une part, il allie la protection de l'environnement (essentiellement la faune), le développement économique (via le tourisme) et des approches participatives décentralisées et communautaires qui paraissent pouvoir garantir une prise en compte des enjeux sociaux. D'autre part, les *conservancies* ont déjà donné des résultats probants : les premiers essais de *conservancies* des années 1970 ont été fructueux et génèrent d'importants bénéfices. Les projets les plus vieux en zones communales ont aussi été un succès en terme de conservation et même de restauration de la faune sauvage et certains sont désormais autonomes financièrement¹⁰. Le nombre de communautés en demande de tels projets est actuellement en considérable augmentation¹¹, ce qui contribue à la bonne image du programme. Il est d'ailleurs envisagé d'étendre le CBNRM à l'ensemble des zones communales namibiennes.

10. À titre d'exemple, un recensement de la population d'animaux sauvages a été effectué en 2002 sur les 5 millions d'hectares couverts par les *conservancies* existantes et émergentes du nord-ouest de la Namibie. Le nombre d'animaux est passé de moins de 1 000 individus (espèces confondues) en 1982 à plus de 95 000 springboks, 27 000 oryx et 14 000 zèbres de Hartmann en 2002. Les populations d'éléphants et rhinocéros noir ont aussi augmenté (NACSO, 2002).

11. Fin 2003, 29 *conservancies* étaient enregistrées (ce qui couvre un territoire de 75 000 km²) et 30 étaient en projet (NACSO, 2004. Site internet de l'ONG [<http://www.nacso.org.na>]).

Néanmoins, la réussite qu'a connue, dans la zone commerciale et certaines zones communales, le dispositif de *conservancy*, est confrontée dans le Nord-Central à une série de contraintes et de résistances qui rend peu probable ou en tous cas beaucoup plus aléatoire une telle logique de gestion environnementale. C'est, comme nous allons le montrer, en confrontant ces dispositifs de gestion des ressources naturelles sur une base communautaire à la gestion effective des ressources naturelles dans le Nord-Central, qu'il est possible d'en saisir les limites. Nous présenterons donc d'abord les principaux éléments de bilan qui permettent de caractériser cette gestion effective, les détails de ce travail sont consignés dans le rapport de G. Mathieu et V. Méline (2004).

La gestion effective des ressources naturelles dans le Nord-Central de la Namibie

Le diagnostic de la gestion effective des ressources naturelles dans le Nord-Central a été effectué à partir d'une étude détaillée au niveau de deux villages, représentatifs de la zone la plus densément peuplée, où les ressources naturelles subissent une très forte pression. L'étude a ensuite été élargie à l'échelle régionale par des enquêtes de terrain complémentaires dans les aires de pâturage et auprès d'agriculteurs provenant de différentes zones du Nord-Central.)¹². Une trentaine d'entretiens ont également été menés à d'autres échelons d'implication des acteurs dans les dispositifs étudiés (Ministère de l'Environnement et du Tourisme, Direction des Forêts, ONG, etc.). Enfin plusieurs modes de restitution de ce travail ont été réalisés (sur place dans les villages, et par l'organisation d'un séminaire qui a permis en particulier des discussions entre responsables d'institutions travaillant dans le CBNRM, bénéficiaires de projets dans le Nord-Central, et agriculteurs).

Owamboland, un territoire en crise

Le Nord-Central – ancien *Owamboland* sous l'occupation sud-africaine – est une des régions les plus favorables du pays en terme de pluviométrie, et est aussi la région la plus peuplée de la Namibie. Elle regroupe presque la moitié de la population¹³. Le Nord-Central est limité au nord par la

12. Ce travail, mené à quatre, avec deux jeunes homologues namibiens, s'appuie sur des observations de terrain et sur des entretiens menés avec les populations locales (34 entretiens d'une à deux heures, certaines personnes ont été contactées plusieurs fois au cours des six mois passés dans la zone). Les résultats ont pu être complétés et comparés à plusieurs travaux réalisés dans la région (une trentaine d'études depuis l'indépendance, d'origines diverses, dont une liste exhaustive est fournie: Mathieu, Méline, 2004, p. 26).

13. D'après le recensement de 2001, la Namibie compte 1 830 330 habitants au total, dont 780 149 vivent dans le Nord-Central (Namibia 2001 Population and Housing Census [<http://www.npc.gov.na/census/index.htm>]).

toute commercialisation. Ainsi, si le pâturage était permis, la commercialisation des animaux était prohibée, et en ce qui concerne les activités agricoles, seules étaient tolérées les cultures pour l'autoconsommation de la famille.

Les Owambos, contrairement à d'autres ethnies, n'ont néanmoins jamais été déplacés et vivent encore largement, aujourd'hui, sur leur territoire d'origine. Le territoire des royaumes Owambos¹⁴ a en effet longtemps été protégé, car bien défendu, et l'occupation coloniale n'y a jamais vraiment été effective (sauf pendant la guerre d'indépendance durant laquelle la présence militaire était forte puisqu'il s'agissait du principal foyer de résistance). Cette situation contrariait d'ailleurs peu les puissances coloniales tant que le territoire restait circonscrit et jouait sa fonction de réserve de main d'œuvre (Werner, 1996). Ainsi, malgré les fortes contraintes auxquelles le régime d'apartheid a soumis ces populations, elles ont réussi à maintenir un certain nombre de règles et de pratiques traditionnelles de gestion des ressources.

Les familles Owambos ont survécu avec les faibles revenus des hommes qui travaillaient dans les mines, les industries ou les exploitations des colons, et grâce à une agriculture de subsistance, sur de toutes petites surfaces (2 ou 3 ha de mil), pratiquée essentiellement par les femmes. Les « blancs », eux, occupaient la majorité du territoire avec de grandes exploitations d'élevage extensif, 9 000 ha en moyenne (NNFU, 2002), dont le bétail était en grande partie destiné à l'exportation. Ce processus géopolitique ségrégationniste a eu des conséquences directes sur l'exploitation du milieu et la disponibilité des ressources naturelles, produisant une évolution du milieu contrasté entre la zone commerciale et les zones communales.

Aujourd'hui dans les zones communales densément peuplées, en particulier dans la zone centrale du Nord-Central, le paysage a des aspects fortement désertiques : la ressource arborée est clairsemée, seuls subsistent quelques arbres fruitiers, et les pâturages se raréfient. La région se trouve dans un système de gestion de la terre et des ressources naturelles qui n'est pas durable.

Bien que depuis dix ans, Oshakati, la principale ville du Nord-Central, ait pris un essor considérable, la population Owambo est encore essentiellement rurale. L'agriculture vise toujours, pour beaucoup de familles, à atteindre l'autosuffisance alimentaire ou à obtenir la nourriture à moindre coût. D'ailleurs, même si le revenu extra-agricole de certaines familles leur permet d'acheter suffisamment de nourriture pour se passer

14. Pour des données concernant l'ethnie Owambo et un historique des royaumes, on se référera à l'ouvrage de F.N. Williams (1991).

de la production agricole, elles conservent une exploitation et cultivent leur champ, quitte à employer des salariés pour effectuer les travaux agricoles. En milieu rural, le droit d'une famille sur la terre est encore un droit d'usufruit. Il est donc important de cultiver la terre pour affirmer son droit à l'occuper et à y résider (traditionnellement, le chef du village pouvait retirer une terre à une famille si elle ne la cultivait pas ou mal). Enfin, pour la majorité des exploitations, ce sont les salaires des membres de la famille et les retraites qui constituent les principales sources de revenu et non pas l'agriculture¹⁵. Par contre, tout surplus économique est généralement réinvesti dans l'agriculture, en particulier dans l'élevage bovin ou caprin, qui constitue toujours un moyen de capitalisation.

L'agriculture reste ainsi une activité structurante pour la société. Elle est de loin l'activité prédominante dans les villages. Les modes d'exploitation agricole et pastorale du milieu ont assez peu varié depuis l'époque coloniale. Les enquêtes que nous avons menées montrent que, jusque dans les années 1960, le mode de vie Owambo s'appuyait encore fortement sur le prélèvement de ressources dans le milieu : tubercules, nénuphars, poissons, gibiers, bois, fruits, etc. Actuellement, la disponibilité des ressources ne permet plus cet apport régulier. Néanmoins, les familles cherchent encore à compléter leur alimentation par la pêche et par une activité de cueillette de fruits dont elles peuvent faire parfois un petit commerce. Les femmes ont quelques activités artisanales comme la confection de paniers en feuilles de palmier ou de poteries en argile. L'habitat traditionnel, toujours utilisé, est constitué de huttes (une par personne ou groupe de personnes) entourées de différentes clôtures ; il est très consommateur en bois.

Des règles de gestion des ressources qui reposent encore sur une organisation traditionnelle

Dans le Nord-Central, l'exploitation du milieu suit des règles qui reposent sur une organisation traditionnelle : l'ethnie Owambo est divisée en plusieurs tribus, chacune dépendant d'un chef de tribu. Une tribu contrôle un territoire, divisé en districts, puis en villages sous l'autorité de *headmen*.

Les règles d'accès et d'usages des ressources naturelles, ainsi que les procédures de sanction, sont définies au niveau de l'ethnie Owambo et consignées dans une « Constitution des Autorités Traditionnelles » (*Owambo Traditional Authority's Constitution*, le terme anglais n'est qu'une traduction, la constitution n'existe qu'en oshivambo). Selon cette organisation traditionnelle et en fonction des ressources, il existe différents niveaux de gestion :

15. M-A. Lechevalier et E. Weill (2001) donnent les estimations suivantes de revenus par actif : 1700 N\$ pour le revenu agricole et 4000 N\$ pour le revenu extra-agricole.

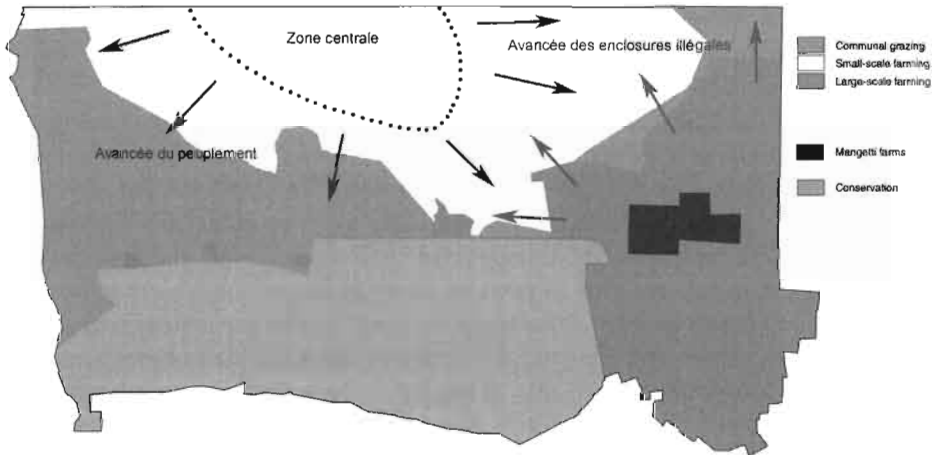
- Le premier niveau est celui de la tribu. Le territoire de chaque tribu comporte une partie réservée à l'habitation permanente, où se trouvent les villages, et une partie réservée au pâturage (*grazing area*, que nous traduisons par « aire de pâturage commun ») où les structures permanentes (habitations, clôtures) sont interdites. Cette partie est accessible librement à tous les membres de la tribu et utilisée de manière saisonnière pour l'élevage bovin transhumant. Pour les membres extérieurs à la tribu, le chef de tribu autorise ou non l'accès. Il détermine aussi la frontière entre la zone d'habitation et l'aire de pâturage commun.
- Le deuxième niveau de gestion concerne la partie habitée, au niveau des villages. C'est le *headman* qui gère l'espace commun à tous les membres du village et y fait appliquer les règles. Cet espace est constitué par l'ensemble des terres situées sur le territoire villageois qui ne sont pas attribuées à une famille. Les membres du village peuvent y collecter de l'eau, du bois, des fruits, de l'herbe, de l'argile, y faire paître leurs animaux, y pêcher. L'usage de certaines ressources (comme les mares poissonneuses, les herbes de couverture pour les toits, etc.) est régulé spécifiquement par la « Constitution des Autorités Traditionnelles ». Le *headman* délivre les droits d'usufruit individuels sur la terre pour que les familles installent leur habitation et cultivent leur champ (on désigne cet ensemble sous le terme de *homestead*).
- Le troisième niveau de gestion est celui du *homestead*. L'usufruitier y gère la terre et les ressources qui s'y trouvent (il cultive, élague des arbres, prélève des fruits, etc.), mais en accord avec les règles de la Constitution. Par exemple, l'usufruitier ne peut pas couper un arbre fruitier sans l'autorisation préalable du *headman*.

Pour exploiter des ressources, un individu peut, néanmoins, être amené à dépasser les limites du village ou même de la tribu. Certaines tribus, par exemple, ne possèdent qu'une très petite aire de pâturage commun ; elles demandent à d'autres tribus de les accueillir sur leurs pâturages. Certaines zones densément peuplées du Nord-Central sont fortement déboisées, aussi un individu qui veut construire son habitation doit aller chercher du bois sur le territoire d'un autre village. Le cas peut se produire pour d'autres ressources (Mathieu, Méline, 2004, p. 49). Il existe donc une très forte mobilité des populations dans le Nord-Central et les ressources naturelles d'un lieu sont fréquemment exploitées par des individus de provenances géographiques diverses. Le cas de la gestion des pâturages est particulièrement révélateur de cette mobilité et des contraintes auxquelles sont confrontées les populations, face à des ressources fourragères et des ressources en eau limitées.

Concomitamment, on observe depuis une vingtaine d'années un mouvement de privatisation des espaces qui jusque là étaient communs à l'ensemble des membres de la tribu. Ce mouvement, appelé *illegal fencing*, a pris de l'ampleur depuis l'indépendance et est aujourd'hui un problème brûlant, qui fait l'objet d'interventions répétées au plus haut niveau des instances publiques et politiques.

Son origine est multiple. Les enclosures ont d'abord été encouragées par les autorités traditionnelles, en réaction à un programme gouvernemental de privatisation d'espaces communs et de modernisation de l'élevage au bénéfice d'une petite élite noire, proche des colons (Cox *et al.*, 1998). Il s'agissait d'un mouvement défensif de sécurisation des droits de pâturage. Suite à cette impulsion, certains éleveurs se sont appropriés individuellement des portions d'aires de pâturage commun, parfois avec l'accord des autorités traditionnelles, parfois sans leur consentement. Les autorités traditionnelles ne semblent globalement pas avoir eu les moyens d'empêcher ce mouvement d'enclosure. C'est pour tenter de résoudre ce problème que la réforme foncière des terres communales inclut un volet spécifique à l'enclosure des espaces communs.

Fig. 4. L'avancée du peuplement et des « enclosures illégales ».
MATHIEU G., MELINE V, 2004.



Les décalages entre les dispositifs de gestion communautaire promus par les nouvelles politiques et la gestion effective des ressources dans le Nord-Central

Les principes de gestion communautaire que la nouvelle politique environnementale namibienne cherche à mettre en œuvre dans le Nord-Central sont largement inspirés des principes développés par E. Ostrom (1990). À savoir, une gestion qui doit s'organiser sur des règles et des choix collectifs, qui doit comporter des procédures de contrôle, de sanction, et des mécanismes de gestion des conflits décidés par les usagers eux-mêmes, et appliqués par les responsables devant les usagers. Cette gestion repose sur un contrôle social du groupe humain à l'origine du processus communautaire (Turner, 1996).

Nous allons voir que pour les deux principaux dispositifs qui doivent être mis en œuvre dans le Nord-Central, à savoir *la réforme foncière des terres communales* et le *programme de gestion communautaire des ressources naturelles* (CBNRM), ces principes ne s'appliquent pas.

La réforme foncière des terres communales : un contrôle assuré par les autorités traditionnelles ?

Le *Communal Land Reform Act*¹⁶, promulgué en 2002, a pour objet de réguler l'accès à la terre dans les zones communales. Les terres qui étaient précédemment les réserves indigènes n'obtiennent pas le même statut que les terres commerciales et ne peuvent pas faire l'objet de propriété privée. Le caractère commun de certains espaces, en particulier les pâturages, est reconnu comme une spécificité des zones communales. La mise en place de ce nouveau dispositif fait l'hypothèse qu'en redonnant une légitimité aux autorités traditionnelles, historiquement garantes de la régulation de la gestion des ressources naturelles, on permettra une gestion durable des ressources.

Comme nous l'avons vu, bien que les terres des zones communales appartiennent à l'État, de fait dans le Nord-Central, les autorités traditionnelles, et notamment les *headmen*, continuaient à attribuer les droits d'usufruit sur la terre, et les chefs de tribu le droit d'accès au pâturage commun. Aujourd'hui, le texte de loi reconnaît officiellement deux types de droit sur la terre dans les zones communales : le droit coutumier sur la terre (*customary land right*) et le bail emphytéotique pour une durée maximale de 99 ans (*right of leasehold*). Les *headmen* sont

16. C'est le troisième volet de la réforme foncière namibienne. Les deux premiers volets concernent les terres de la zone commerciale, et visent à rendre leur accès plus facile à la population noire au travers d'un programme de redistribution de propriétés rachetées par l'État et d'un programme de prêts subventionnés pour l'achat de terres.

officiellement les responsables de l'allocation de la terre aux familles, mais désormais sous le contrôle d'un « Bureau de la terre » (*Communal Land Board*¹⁷). Les droits de pâturage sont, eux, accordés par les chefs de tribu, qui ont aussi le pouvoir de limiter l'accès à l'aire de pâturage commun sous certaines conditions (limitation du droit de pâture par individu ou limitation du nombre de têtes par troupeau). Les éleveurs possédant un grand nombre de têtes sont, par ailleurs, encouragés à acquérir des fermes en zone commerciale. Ces acquisitions étant facilitées dans le cadre des autres volets de la réforme foncière namibienne¹⁸.

Avec le *Communal Land Reform Act*, c'est donc la première fois, depuis l'indépendance de la Namibie, que les autorités traditionnelles ont un statut de gestionnaires officiellement reconnu par la loi. Cet acte, très attendu, ne semble pourtant pas avoir une portée profondément réformatrice. Le *Communal Land Reform Act* qui devait traiter le problème des *illegal fences* (la loi réaffirme que les zones de pâturage sont à usage commun et qu'il est interdit d'y ériger des clôtures) reste vague sur la mise en œuvre des mesures de retrait des clôtures et sur leur rétroactivité. Seule la reconnaissance du chef de tribu comme autorité compétente paraît devoir être garante de la régulation de l'accès au pâturage, et par-là même régler le problème des enclosures illégales.

Or, d'après nos enquêtes, la reconnaissance de cette autorité par les occupants semble relativement limitée, quelles que soient les prérogatives anciennes des autorités traditionnelles. Le texte de loi est d'ailleurs encore suffisamment flou pour permettre aux responsables de ces enclosures illégales de se maintenir dans une situation de privatisation de l'espace commun (attaque en justice, résistance, érection de nouvelles clôtures alors que la loi est déjà passée). Dans certains cas, ceux qui ont érigé ces clôtures font partie de la nouvelle élite noire au pouvoir. En d'autres termes, ce sont parfois les individus qui ont voté le *Communal Land Reform Act* qui sont en situation d'infraction par rapport à ce texte. Ces personnes ont d'autant plus d'influence qu'elles se posent en héros de l'indépendance. L'argument qui consiste à conditionner leur retrait à l'avancée de la réforme foncière dans les zones commerciales, par une redistribution des terres commerciales en faveur des populations des

17. Les *Communal Land Board* sont constitués de représentants de l'État (différents ministères dont Agriculture, Affaires foncières et Environnement), des autorités traditionnelles et des agriculteurs (hommes et femmes).

18. Nous avons noté néanmoins que les éleveurs qui possèdent de gros troupeaux et qui ont pu acheter une ferme en zone commerciale, déplacent, en fait, rarement la totalité de leur troupeau vers le sud. Les zones communales présentent l'énorme avantage d'un niveau d'investissement beaucoup moins coûteux : il suffit d'investir dans les clôtures et l'eau est le plus souvent gratuite, contrairement à la situation en zone commerciale.

zones communales, reste alors un argument de poids¹⁹. Or, dans la zone commerciale l'élevage est un pilier de l'activité économique. Il est très extensif et occupe de larges espaces, les terres étant particulièrement arides. La redistribution de ces terres a, dans un tel contexte, toutes les chances d'être très conflictuelle. C'est donc avec beaucoup de lenteur que la loi est mise en œuvre. Enfin, même à supposer que toutes les clôtures qui ont été installées lors des vingt dernières années soient retirées, la croissance démographique et la taille des troupeaux sont telles aujourd'hui, que les pâturages recouverts par ce biais seraient, quoiqu'il en soit, rapidement insuffisants. D'un point de vue environnemental on atteint une situation critique.

Ainsi, les autorités traditionnelles, malgré l'historicité de leur légitimité comme acteurs régulateurs de la gestion des ressources naturelles et malgré les pouvoirs qui leur sont officiellement conférés par la nouvelle loi, n'ont pas les moyens de contrer le mouvement de privatisation des aires de pâturage commun, ni d'en assurer une gestion plus durable.

Le programme national de gestion communautaire des ressources naturelles : une dynamique villageoise ?

Le *Community-Based Natural Resource Management Programme (CBNRM)*, comme nous l'avons vu, se fixe un double objectif : transférer la gestion des ressources naturelles aux « communautés locales » pour arriver à une meilleure répartition des richesses (équité) et protéger les ressources naturelles qui subsistent, voire les restaurer (efficacité environnementale).

En ce qui concerne le premier objectif : le transfert de gestion fixe comme condition de mise en place d'une *conservancy* (ou d'une *community-forest*) la délimitation d'une aire géographique sur laquelle une communauté d'usagers exercera une gestion durable des ressources naturelles. L'approche CBNRM prône une gestion à un échelon local, un village ou un groupe de villages le plus souvent.

Or, comme l'a montré l'analyse de la gestion effective, il s'avère difficile d'identifier précisément quelle « aire géographique » une « communauté » utilise : Le territoire utilisé par une « communauté » – définie comme l'ensemble des habitants d'un village – est très large et variable selon les années en fonction des conditions climatiques. Ainsi les

19. Rappelons que sur l'ensemble du territoire namibien, environ 4 200 fermiers blancs occupent 36,2 millions d'ha et emploient 36 000 ouvriers noirs sur des exploitations en propriété privée de 8 600 ha en moyenne, contre 150 000 foyers (représentant 1,2 millions de personnes) travaillant dans les terres communautaires sur 33,5 millions d'ha dont l'accès est régi par la coutume et dans un système d'usufruit (NNFU, 2002).

habitants d'un village exploitent l'espace commun de leur village, mais aussi le point d'eau et le pâturage d'un autre village, l'aire de pâturage commun d'une tribu voisine, etc. Si l'on essaie à l'inverse de prendre un territoire et de déterminer quels en sont les usagers pour définir la communauté, on trouve des individus résidant sur le territoire concerné, et d'autres provenant de diverses parties du Nord-Central, soit une communauté d'usagers qui ne représente pas un collectif. Il est donc difficile dans cette région de délimiter à la fois l'aire géographique et la communauté concernée par un projet de gestion communautaire.

En fait, l'échelon local d'un groupe de villages, comme dispositif de gestion communautaire, n'est pas adapté au mode de vie des habitants du Nord-Central. Partir de la communauté ou d'un échelon local revient à exclure une partie des usagers du territoire concerné. Pour preuve, les projets de *conservancies* qui se dessinent dans le Nord-Central se construisent à des échelles bien supérieures au groupe de villages. Le projet *Uukwaluudhi Conservancy*, le plus avancé actuellement, implique par exemple l'ensemble de la tribu des Uukwaluudhi²⁰, c'est-à-dire de l'ordre de 40 000 personnes²¹. Or, dans une *conservancy*, en référence aux principes développés par E. Ostrom, c'est le « comité de gestion » qui fait office de responsable devant les usagers des règles et des choix collectifs de gestion décidés par les usagers, et qui doit donc rendre des comptes à l'ensemble de la communauté. On imagine dans ce cas les difficultés, d'une part pour obtenir l'adhésion et la participation active d'un groupe de 40 000 personnes, et d'autre part l'ampleur de la tâche du comité de gestion pour tenir informée la communauté, faire respecter les règles ou distribuer équitablement les bénéfices aux membres de la *conservancy*.

D'autre part, à l'échelle des villages, notre analyse de la gestion effective dans le Nord-Central montre qu'il existe aujourd'hui, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, relativement peu d'habitude de gestion collective, telle qu'elle est entendue dans le programme CBNRM. Si certains biens sont communs, leur exploitation est individuelle : chacun exploite le milieu de manière à satisfaire ses besoins familiaux. Lorsqu'une activité est collective, comme c'est le cas pour la récolte du fruit du *marula*²² ou de la pêche, c'est la contrainte technique de la collecte qui implique une entraide (par exemple une famille ne peut pas récolter et extraire le jus des fruits du *marula* seule, la tâche étant trop difficile et consommatrice en temps). Par ailleurs, si lors de la période pré-coloniale, l'élaboration des règles et des sanctions,

20. Une des neuf tribus qui composent l'ethnie Owambo

21. alors que dans d'autres régions namibiennes où la densité de population est moindre, les projets reposent sur une « communauté » ne dépassant pas 2000 personnes.

22. *Sclerocarya birrea*, une espèce d'arbre endémique de la région.

et leur mise en application, étaient réalisées par les autorités traditionnelles, la colonisation a accentué la centralisation de la gestion des ressources naturelles en dehors de l'espace local²³. Enfin, le manque d'habitude collective que l'on observe aujourd'hui dans la société Owambo a été renforcé par des années d'apartheid et de lutte pour l'indépendance, périodes pendant lesquelles tout regroupement de personnes était interdit.

Le programme CBNRM, en référence aux principes des *conservancies* de la zone commerciale, envisage le « collectif » comme un groupement d'individus qui prend l'initiative de monter un projet de ce type. À l'inverse du *Communal Land Reform Act*, les textes de loi qui soutiennent le CBNRM ne font absolument pas mention du rôle que les autorités traditionnelles doivent y jouer. Or, dans le Nord-Central, les individus ont du mal à s'impliquer dans les projets CBNRM. Ce sont, en fait, les autorités traditionnelles et le plus souvent des chefs de tribu qui sont à l'origine de tous les projets initiés jusqu'à présent. L'exemple de la *community-forest* d'Oshaampula est frappant: Le roi des Ondonga, tribu à laquelle appartiennent les forêts, a pris la décision de créer des aires forestières protégées lors d'un séminaire réunissant le gouvernement et des ONG en 1998. La population des trois villages concernés par le projet a été informée en 1999, une fois la décision prise et le projet engagé.

Ainsi, alors que le programme CBNRM, contrairement au *Communal Land Reform Act*, ne fixe aucune prérogative explicite aux autorités traditionnelles, déléguant la gestion à un collectif local d'individus qui doit « s'auto-saisir » du projet, ce sont en fait, les autorités traditionnelles et en particulier les chefs de tribu qui s'y investissent. Ces projets drainent en effet des financements importants et permettent ainsi aux chefs de tribus de réaffirmer leur rôle dans la gestion des ressources naturelles du Nord-Central.

En ce qui concerne le deuxième objectif, l'efficacité environnementale du programme CBNRM, le dispositif de *conservancy* annonce un objectif de protection de la faune sauvage avec une exploitation contrôlée du gibier par les populations locales, associée à des activités de tourisme. Mettre en œuvre un tel dispositif dans le Nord-Central pose un problème majeur; la grande faune a disparu de cette région depuis les années 1970, et seules quelques aires de pâturage commun abritent encore de rares spécimens. Remplir un tel objectif dans cette région supposerait alors, en premier lieu, une réintroduction d'espèces.

D'autre part, contrairement aux exploitations en zone commerciale, les aires de pâturage commun du Nord-Central sont, comme nous l'avons

23. Le pouvoir owambo est particulièrement fragilisé durant la période de guerre de libération où la présence sud-africaine, dans la zone, devient forte.

vu, excessivement restreintes (25 000 km² environ) et fortement sollicitées pour l'alimentation du bétail, dont près de 50 000 éleveurs dépendent. Dans un tel contexte, on voit mal comment ces éleveurs se mobiliseraient pour un objectif centré sur la réintroduction d'espèces sauvages pour un développement touristique de la zone. Le tourisme est d'ailleurs, pour le moment, à peu près nul dans le Nord-Central, seuls existent quelques musées et projets de vente d'artisanat. La Namibie possède déjà de nombreux sites touristiques fameux, et les chances paraissent faibles pour que le Nord-Central et ses grandes plaines sèches et peu arborées constituent plus qu'une étape d'un ou deux jours pour les touristes. Les retombées économiques pour la population semblent donc très limitées.

Malgré ces différentes contraintes les projets CBNRM fleurissent dans la région et en particulier les projets de *conservancies*. Un premier projet a déjà paru au Journal Officiel²⁴, trois autres sont en cours de formulation, et de nouveaux projets émergent. Bien que nous n'ayons pas eu les moyens d'analyser toutes les raisons d'un tel engouement, au vu de nos travaux il apparaît clairement que les dispositifs de *conservancies* ou de *community-forests* sont mobilisés, dans le Nord-Central, dans le but prioritaire de sécuriser l'accès aux aires de pâturage. Des stratégies actives sous le contrôle des autorités traditionnelles, en particulier des chefs de tribu, sont à l'œuvre pour saisir l'opportunité de ces nouveaux projets, et ce, non pas afin de gérer la faune sauvage au bénéfice d'une activité touristique, mais plutôt pour sécuriser l'accès au foncier et pour maintenir ou constituer dans le Nord-Central des réserves de pâturage.

Conclusion

Les deux dispositifs de gestion communautaire des ressources naturelles que nous avons étudiés – la *réforme foncière des terres communales*, et le *programme national de gestion communautaire des ressources naturelles* – sont particulièrement intéressants. Ils montrent que le modèle d'un transfert de gestion des ressources naturelles selon une logique communautaire ne peut pas s'appuyer sur l'*a priori* qu'un système de contrôle social des ressources naturelles reste stable et légitime à long terme. Un tel modèle ne peut pas non plus suffire à mobiliser une action collective, ni faire l'hypothèse qu'elle soit en plus socialement équitable et écologiquement efficace. Croire qu'à un groupe humain constitué on peut associer un espace déterminé sur lequel s'exercerait, de fait, une gestion durable des ressources naturelles est un principe tout à fait sommaire. Il est donc nécessaire, d'une part de sortir d'un tel cadre

24. *Government Gazette of the Republic of Namibia*

d'analyse, et d'autre part d'assumer la nécessité d'évaluer comment, dans un contexte d'action concret, les dispositifs mis en place répondent aux objectifs fixés de justice sociale et de performance environnementale.

Ce travail nous montre en effet, que dans le cadre de la réforme foncière des terres communales, là où les autorités traditionnelles sont légalement désignées, au nom de leurs anciennes prérogatives, comme les instances compétentes pour prendre en charge la régulation de la gestion des aires de pâturage commun et leur exploitation durable, elles n'arrivent pas à exercer ce pouvoir et à enrayer l'appropriation individuelle de ces espaces. Leur légitimité est mise en doute par les occupants illégaux qui sont généralement de gros éleveurs et qui appartiennent souvent à l'élite politique. A contrario, dans le cadre du programme national de gestion communautaire des ressources naturelles, là où l'initiative collective est mise en exergue pour inciter des communautés à gérer les ressources naturelles à un échelon local d'un ensemble de villages, ce sont les autorités traditionnelles, en particulier les chefs de tribu, qui prennent l'initiative de développer ce type de projet à une échelle géographique généralement bien supérieure à ce que le dispositif de *conservancy* ou de *community-forest* prévoyait, et ce sans pour autant systématiquement impliquer ou même informer l'ensemble des populations des villages.

Ainsi les logiques socio-économiques que nous avons pu observer dans le Nord-Central, dans la phase actuelle de réforme, sont très éloignées et incomparables au processus qui s'est développé à partir de la mise en place des *conservancies* dans la zone commerciale, au tournant des années 1970 ou dans des zones communales comme le Kunene ou le Caprivi, très faiblement peuplées encore riche en ressources et possédant des atouts touristiques certains. Le Nord-Central est une région surpeuplée, d'hommes et de femmes ayant subi plusieurs décennies d'apartheid, et cantonnés dans un espace vital restreint qui est aujourd'hui en « bout de course » en terme de disponibilité des ressources naturelles. Les enjeux environnementaux à relever dans un tel contexte sont en décalage total avec l'état du milieu et sont d'ailleurs à peine formulés par les dispositifs proposés.

On ne peut donc être surpris de l'ampleur de la ré-appropriation stratégique opérée par les acteurs qui gèrent effectivement aujourd'hui ce territoire. On peut par contre être plus étonné du mot d'ordre simpliste promu par les bailleurs de fonds qui cherchent à diffuser un modèle de gestion communautaire des ressources naturelles « standardisé » au nom de leurs engagements environnementaux, sans se donner concrètement les moyens d'évaluer la pertinence et les résultats des objectifs qu'ils annoncent promouvoir.

BIBLIOGRAPHIE

- COX J., KERVEN C., WERNER W., BEHNKE R., 1998. *The privatisation of rangeland resources in Namibia: enclosure in eastern Oshikoto*. London, Overseas Development Institute, 114 p.
- DAYOT B., VERLINDEN A., 1999. Working with local knowledge systems in a GIS for natural resource assessment, planning and management in North Central Namibia. Paper for the proceedings of the Regional Workshop on spatial approaches for land use and local governance. Pretoria, 24-26 November 1999, organized by SACCAR and the university of Pretoria.
- DENIAU L., 1997. Les systèmes d'élevage du Nord-Central, Namibie. NRLDP. Montpellier, Mémoire CNEARC, 85 p.
- LECHEVALIER M-A., WEILL E., 2001. Agro-pastoralisme dans la constituency d'Omuthiya, NCD, Namibie, Quels enjeux pour une zone agricole confrontée à l'augmentation de la densité de population. Montpellier, Mémoire CNEARC, 106 p.
- LEROY M., 2004. *Gestion stratégique des écosystèmes dans un contexte d'aide internationale. Engagements environnementaux et dispositifs de gestion dans la vallée du fleuve Sénégal*. Paris, Thèse de doctorat ENGREF, 638 p. (à paraître chez l'Harmattan).
- LEROY M., MERMET L., 2004. La gestion patrimoniale: innovations et limites de vingt cinq ans de recherche d'une gestion concertée de l'environnement rural. Séminaire Sciences sociales et environnement. Perspectives franco-allemandes. Strasbourg, 12-14 février, U. Marc Bloch, 18p.
- MATHIEU G., MÉLINE V., 2004. Règles et pratiques de gestion des ressources naturelles dans un contexte de changements législatifs dans le Nord-Central, Namibie. Montpellier, Thèse de Master CNEARC, 211 p.
- MENDELSON J., EL OBEID S., ROBERTS C., 2000. *A profile of North-Central Namibia*. Environmental Profiles Project, Directorate of Environmental Affairs, Ministry of Environment and Tourism. Windhoek, Gamsberg Macmillan Publishers, 79 p.
- MERMET L., 1992. *Stratégies pour la gestion de l'environnement - La nature comme jeu de société?* Paris, L'Harmattan, 205 p.
- MERMET L., BILLÉ R., LEROY M., NARCY J-B., POUX X., 2005. Analyse stratégique de la gestion environnementale: un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Natures Sciences Sociétés*, 13, pp 127-137.
- MET, 1994. Questions and answers about Communal Area conservancies in Namibia. Windhoek, 11 p.
- MET, 1995. Wildlife management, utilization and tourism in communal areas. Policy document. Windhoek, 15 p.
- NACSO, 2002. The Namibian Community-Based Natural Resource Management (CBNRM) Programme. NACSO, 6 p.
- NNFU, 2002. Annual Report for the financial year 2001-Final, 27 p.
- NUDING M.A., 2002. Wildlife management In *Namibia: the conservancy approach*. Document pdf [userpage. fu-berlin. de/deltongo/osi-biodiversity/downloads/CUP_9.pdf], pp.189-202.

OSTROM E., 1990. *Governing the Commons, the Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press, 280 p.

TURNER S.D., 1996. Conservancies in Namibia: a model for successful common property resource management. SSD discussion paper n° 13. Windhoek, Social Science Division, Multidisciplinary Research Center, University of Namibia, 42 p.

WERNER W., 1996. *Une politique foncière toujours absente*, In Diener, I., Graefe, O., 1999. *La Namibie contemporaine: les premiers jalons d'une société post-apartheid*. Éditions UNESCO-IFRA, Karthala, 403 p.

WILLIAMS F-N., 1991. *Precolonial communities of Southwestern Africa: A history of Ovambo Kingdoms 1600-1920*. 1st edition 1991, 2nd edition 1994. National Archives of Namibia, John Meinert (Pty) Ltd., 204 p.

« Conservation contre populations rurales » en Afrique du Sud : la nouvelle gouvernance environnementale en question

Sylvain Guyot*

Dans cette étude de cas, les enjeux de gouvernance environnementale sont de taille. Il s'agit de transformer radicalement l'approche dans laquelle étaient définis par le passé (période coloniale et apartheid) les droits d'accès et d'usage, c'est-à-dire les modalités concrètes de gestion et d'appropriation de l'environnement. Au cœur des enjeux de pouvoir, ces nouvelles négociations et recompositions institutionnelles s'inscrivent dans un jeu politique encore très marqué par les héritages du passé. L'État, à la charnière entre local et global, conserve un rôle essentiel dans l'orientation du processus.

L'Afrique du Sud post-apartheid est engagée depuis 1994 dans un processus majeur de transformation. La nouvelle équipe gouvernementale, démocratiquement élue, et principalement composée de Noirs¹, a pour mission de proposer un nouveau projet territorial, basé sur l'abandon de la ségrégation raciale, la solidarité sociale et l'ouverture économique libérale dans un contexte mondialisé. L'éducation, l'emploi, le logement, le transport ou encore les services « urbains » apparaissent comme les

* Géographe. Université de Grenoble 2, Domaine Universitaire - BP 47, F-38040 Grenoble cedex 9

1. La dénomination de groupes « raciaux » en Afrique du Sud, et plus particulièrement dans l'Afrique du Sud post-apartheid, est un problème ardu doublé d'un sujet politiquement sensible. La classification raciale en vigueur sous l'apartheid comprenait :

- Les « Blancs » (Sud-africains ayant des origines européennes)
- Les « Indiens », Sud-africains d'origine indienne dont les ancêtres sont souvent venus comme travailleurs sous contrat ou comme passagers libres, notamment à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle ;
- Les « Noirs » (dénommés auparavant « Natifs » ou « Bantous »), Sud-africains d'origine africaine ;
- Les « Métis » ou « Colorés » (*Coloureds*), groupe hétérogène incluant les personnes ayant des origines mélangées et celles qui ne rentrent pas dans les catégories mentionnées ci-dessus.

Cette classification a joué un rôle important dans la construction identitaire. Tout en condamnant le système qui l'a conçue, les chercheurs l'emploient toujours abondamment. Dans cet essai, même si nous sommes conscients des implications politiques de chaque terme, nous suivrons les conventions usuelles et emploierons les catégories ci-dessus telles qu'elles sont comprises dans le contexte sud-africain.

vecteurs prioritaires de ce nouveau projet. Ils ont été abondamment étudiés notamment par des chercheurs français ces dix dernières années. Toutefois, l'environnement s'impose aussi comme moyen d'action gouvernemental, et en particulier dans les zones rurales concernées par des mesures de protection de la nature (parcs, réserves). Il serait inexact de penser que l'environnement en Afrique du Sud intéresse seulement des Blancs proches des idées de conservation de la nature et d'écotourisme. En réalité, le traitement territorial de la nature ayant été, entre autres, un moyen de ségrégation spatiale pendant les périodes coloniale et d'apartheid, de nombreuses populations rurales noires spoliées revendiquent aujourd'hui leurs droits à la terre (agriculture et cueillette) et aux bénéfices de la conservation. Comment tenir compte de ces revendications légitimes quand les discours internationaux prônent aujourd'hui la protection de l'environnement comme un des impératifs du développement durable? Comment le gouvernement sud-africain peut-il s'engager dans ces deux directions apparemment contradictoires de manière parallèle et équilibrée? L'ouverture économique est matérialisée dans ces espaces de parcs et de réserves par le développement massif de l'écotourisme qui s'impose comme un recours obligé. Mais est-ce un moyen valable de « réconcilier » ces revendications diverses de l'environnement?

Le parc national de St Lucia, dans la province du KwaZulu-Natal, sur les rivages de l'Océan Indien, est un exemple représentatif de ces problématiques. Ce sont les populations rurales de la région de Kosi Bay, une des réserves naturelles de ce grand parc, qui m'ont intéressées entre 2000 et 2003. Elles ont la particularité de se retrouver aujourd'hui aux marges du parc national de St Lucia déclaré Patrimoine Mondial de l'Humanité en 1999 (carte 1). Dans ces localités se cristallisent donc tous les problèmes de la gestion environnementale post-apartheid. Comment promouvoir le développement local du groupe villageois, en prenant en considération sa relation séculaire à la nature (agriculture et cueillette en forêt) tout en respectant l'environnement naturel, condition nécessaire à la reconnaissance internationale du parc et à l'attraction des touristes. De plus, la gestion des héritages de l'apartheid, encore perceptibles dans les territoires, les mentalités comme dans les différentes structures gestionnaires complique une équation déjà bien complexe, pour servir, au final, les mêmes intérêts que par le passé, à quelques nuances près.

Conflits passés entre « conservationnistes » et populations rurales

De la côte (Kosi Mouth) à Manguzi, l'on trouve près de six écosystèmes différents, largement anthropisés. Le premier est l'écosystème littoral avec la plage de sable et sa zone intertidale. Le second est la forêt dunaire avec des

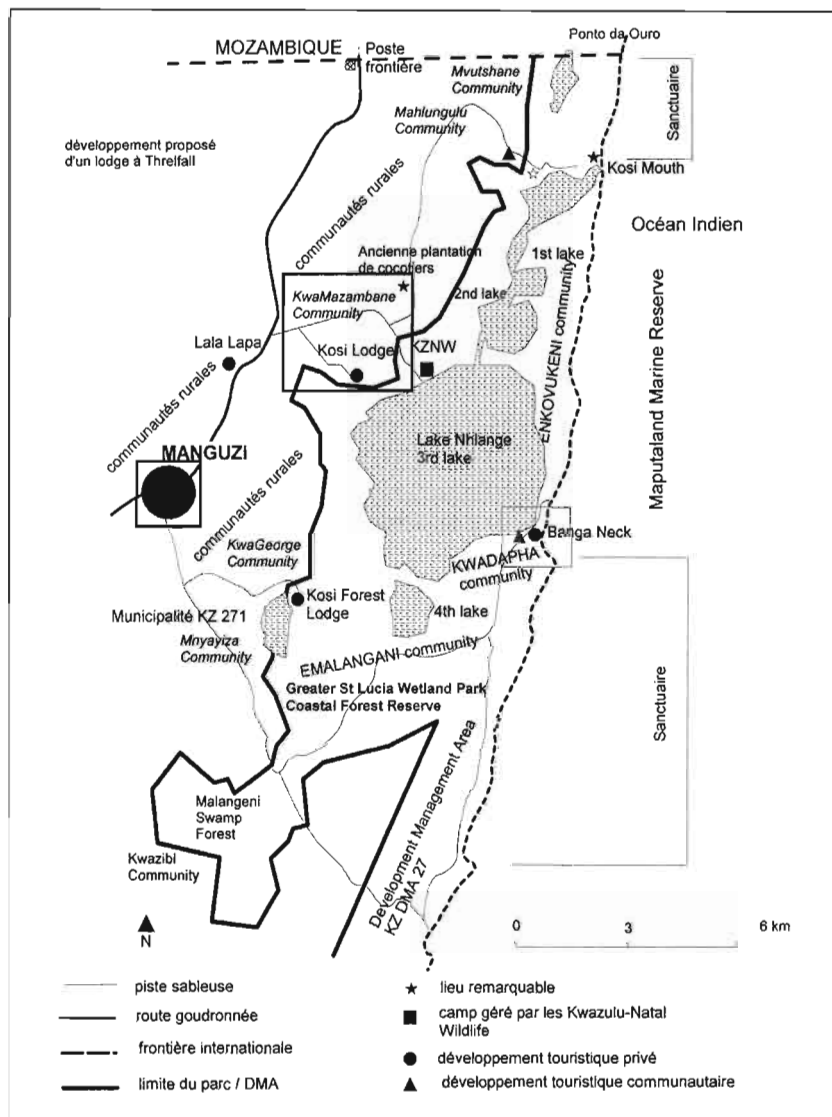
dunes pouvant atteindre 120 m (au niveau de la frontière avec le Mozambique), supports à une prolifération d'espèces arboricoles tropicales et équatoriales sempervirentes. Le troisième est celui des lacs. Il y a quatre lacs au total à Kosi Bay (carte 1). Leur degré de salinité décroît régulièrement d'aval en amont. Le quatrième lac est totalement composé d'eau douce. Le premier lac est salé et subit les effets de la marée. Ces lacs sont profonds². Le quatrième écosystème remarquable est celui des *grasslands* (prairies) que l'on trouve partiellement entre l'océan et les lacs, et majoritairement en retrait des zones humides des lacs vers l'ouest. Ces zones humides arborées, les *swamp forests* constituent le cinquième écosystème. La dernière zone d'intérêt écologique est constituée par les prairies à palmiers (*raphia palms*), zone qui entoure la ville de Manguzi. D'un point de vue cultural, seule la *swamp forest* produit des sols assez fertiles pour permettre des cultures très productives. Toutefois une fois cette forêt coupée, la richesse des sols diminue fortement. Ce constat a impliqué l'expulsion des populations locales de ces forêts à des fins de préservation environnementale. Pour la pêche, les lacs, ainsi que l'estuaire, disposent d'importantes ressources. D'un point de vue touristique, les zones de pêche se révèlent être des zones intéressantes de plongée, activité qui rentre en compétition avec la pratique quotidienne des pêcheurs locaux, elle-même en concurrence avec celle des pêcheurs sud-africains blancs.



L'estuaire de Kosi Bay et la forêt subtropicale dunaire

2. Ainsi le lac Nhlanga a une profondeur moyenne de 15 m et sa profondeur maximale est de 70 m. On suppose que le cordon dunaire post-glaciaire a isolé une topographie ancienne liée à la baisse du niveau marin durant la période glaciaire. Les fleuves locaux auraient ensuite rempli ces lacs d'un côté par débordement successif et la marée de l'autre, profitant de l'ouverture d'une embouchure (Kosi Mouth).

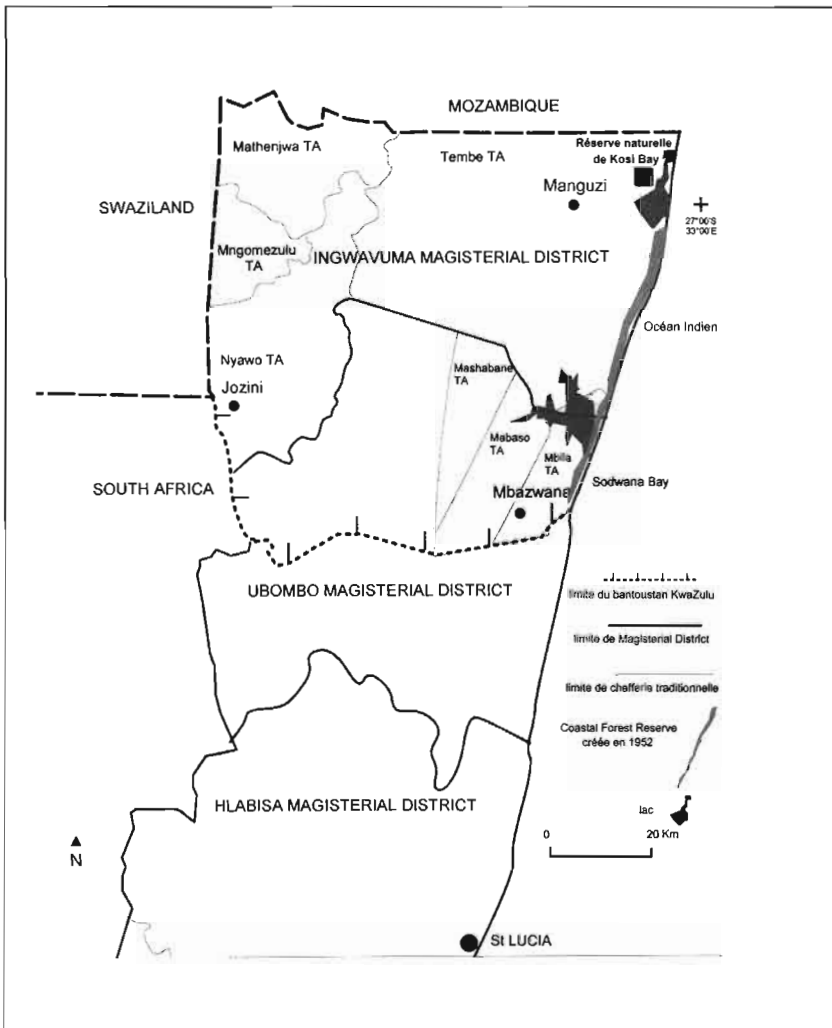
Fig. 1 La réserve naturelle de Kosi Bay dans le parc national de St Lucia (en encadré les zones enquêtées)



Une création de réserve naturelle à rebondissements...

La réserve naturelle de Kosi Bay est créée en 1950 par les Natal Parks Board selon les modalités provinciales de conservation relatives aux aires naturelles (carte 2). Elle est de très petite taille car elle n'occupe que 20 ha de superficie, sur la rive occidentale du lac Nhlange, le plus grand des lacs du système de Kosi Bay. Elle sert essentiellement à délimiter des installations de camping pour les pêcheurs venus de la côte du Natal.

Fig. 2: La réserve naturelle de Kosi Bay avant 1989, une enclave de nature dans le bantoustan KwaZulu



Dans le même temps, la *swamp forest* (forêt d'inondation) de Malangeni est déclarée *Indigenous Forest Reserve* par le Ministère national des Eaux et Forêts, selon des modalités de conservation propres à ce ministère. Dans un cas comme dans l'autre, l'extraction des ressources naturelles par les riverains semble encore possible suivant certaines limites. Ainsi la richesse halieutique des lacs est très convoitée tant par les pêcheurs locaux noirs que par les pêcheurs blancs. La *swamp forest* recèle des terres extrêmement fertiles, très riches en nutriments. Elle est défrichée par les communautés locales pour cultiver différents fruits et légumes, parfois destinés à un usage commercial. Quel contrôle est effectué pour vérifier que ces écosystèmes ne sont pas modifiés? Jusqu'au milieu des années 1980, aucun contrôle n'est réellement effectué. Le gouvernement du KwaZulu revendique ces zones de conservation et accuse les Natal Parks Board de laisser les pêcheurs blancs piller les ressources du lac. Il reproche aussi au Ministère national des Eaux et Forêts de laisser les autochtones détruire l'intégralité de la *swamp forest* (Daily News 25-4-1981). L'écologue des KZNW, travaillant à Kosi Bay confirme ce sentiment.

« La dégradation des forêts humides était très avancée et, pour nous, ces forêts sont très importantes pour maintenir le système proche de l'original, la clarté de l'eau, les nutriments, la sédimentation. Si nous perdions ces forêts humides, l'ensemble de la zone se serait transformé, les poissons, l'écologie. C'était une situation critique. La manière la plus facile pour la protéger était de créer une réserve naturelle pour maintenir l'intégrité du système estuarien. On a donc dessiné une ligne sur la carte pour s'assurer qu'elle contiendrait le plus possible de forêt humide. C'était donc la première raison de cette création: protéger ces forêts et les eaux du système lacustre³. »

La réserve de Kosi Bay passe en 1983 sous le contrôle du KBNR (KwaZulu Bureau of National Resources). Des projets sont mis au point pour étendre la surface de la zone protégée, comme indiqué ci-dessus par l'écologue, afin de la relier à la *Coastal Forest Reserve*, et d'inclure la *swamp forest* de Malangeni. Cette extension permettrait la naissance d'un seul grand parc de Sodwana Bay à la frontière mozambicaine. Le décret est voté par l'assemblée législative du KwaZulu en 1988 et prend effet au début de l'année 1989.

Le KBNR revendique une politique de gestion des ressources naturelles plus orientée vers les populations autochtones que celle des Natal Parks Board (Entretien avec H. Thornhill). Une étude a d'abord été

3. There was very heavy destruction of the swamp forests, and to us the swamp forests were very important to maintaining the system as it was, the clarity of the water, the nutrients, the sedimentation and silting up. We felt if we lost the swamp forests the whole area would change, the fish, the ecology. So it is of critical importance and the easiest way to protect it is to make there is a nature reserve to protect the swamp forests and the integrity of the estuarine system. So we drew a line on a map to ensure it would cover as much of the swamp forest as possible. That was the primary reason for the proclamation, to protect the swamp forests, to protect the waters of the system.

conduite sur l'impact que les différents riverains, vivant à l'intérieur des nouvelles limites, pouvaient avoir sur les écosystèmes. Certains groupements autochtones n'ont qu'un impact limité sur l'environnement, comme c'est le cas pour Nkovukeni et KwaDapha localisés entre l'Océan et les lacs, du fait de leur éloignement de la *swamp forest*. En revanche d'autres groupes apparaissent plus problématiques comme Kwazibi qui utilise la *swamp forest* pour des plantations, pour KwaGeorge, KwaMazambane et Mahlungulu qui sont trop proches des lacs ou de l'estuaire, zones réservées pour l'écotourisme.



Familles relogées à l'extérieur de la réserve naturelle dans la zone rurale de KwaMazambane.

L'extension des frontières de la réserve naturelle de Kosi Bay implique que 158 ménages (*households*) vivant à l'intérieur des nouvelles limites se relocalisent ailleurs, à l'extérieur. Ces 158 familles représentent environ 1 200 personnes. La volonté du KBNR n'est pas, a priori, d'exproprier les gens de manière brutale et injustifiée (*Natal Witness* 27-06-1989, entretien avec H.Thornhill) mais de les consulter, par le biais de leurs chefs traditionnels (Indunas) afin de compenser financièrement chaque maison, champ et les récoltes compromises par l'expropriation (photo 2). Deux comités sont d'ailleurs créés à cet usage: le *Compensation Committee* et le *Swamp Forest Committee*. L'écologie de Kosi Bay donne des indications sur ce processus de compensation.

« Chaque foyer a été évalué (type de maison, superficie). Chaque plan de bananes a été enregistré et les barèmes de compensation ont été dressés par le ministère de l'agriculture. Il y a eu une liste de l'évaluation de ces foyers et des chèques ont été émis au montant indiqué. Si une personne allait à la magistrature pour indiquer qu'elle avait été expropriée, elle allait aussitôt recevoir l'argent. Ça s'est déroulé 3 à 5 ans après la création du parc. L'argent a été donné directement aux habitants⁴.? »

Dès 1985, il est à noter que 25 % des revenus touristiques de la réserve sont reversés directement aux chefs traditionnels pour le besoin des groupements autochtones de populations, pour la construction d'écoles ou de dispensaires. En théorie tout aurait dû bien se passer. Pourtant en 1990, le KBNR est accusé par l'AFRA (Association for Rural Advancement), d'avoir essayé d'expulser les gens de force, sans concertation, sans compensation, en les traitant « moins bien que de simples animaux » (AFRA, 1990). Certains habitants se mettent alors à faire de la résistance et persistent à demeurer à l'intérieur du périmètre délimité arguant que d'autres groupes, eux, ont le droit de rester (comme à KwaDapha).

En filigrane... un conflit politique

Un passage de l'entretien avec l'écologue de Kosi Bay permet de donner le contexte politique dans lequel s'est déroulé ce conflit.

« Les politiques ont commencé à s'en mêler, IFP, ANC, le gouvernement, les ONG, il y avait beaucoup d'acteurs politiques, ainsi que l'AFRA. Ils jouaient un jeu politique et nous essayions d'assumer nos responsabilités. Nous avons dit non à beaucoup de gens. Les politiciens essayaient d'obtenir des votes de toutes parts⁵. »

Le KBNR est une organisation de conservation favorable à la politique générale de l'Inkatha Freedom Party et de son leader M.G. Buthelezi. L'intérêt de l'IFP est de faire bénéficier les autorités tribales des revenus de la conservation pour en faire profiter les résidents. Le KBNR reconnaît les chefs traditionnels comme les représentant légaux et directs des habitants. Les autorités tribales jugent positivement que les habitants soient dédommagés, et qu'ensuite ils disposent de 25 % des

4. Each homestead was assessed for the type of building and the square meterage, then each banana plant was counted and the compensation rates were drawn up by the Dept of Agriculture. There was a list of the homesteads and the valuation, and cheques were issued of the amount. If the person went to the magistrate and said he'd moved out, then he would get the money. That basically happened 3 to 5 years after the proclamation. The money was given directly to the people. You got a cheque in your sticky little paws. As soon as you went to the magistrate and said I've moved everything out of the reserve the magistrate gave you a personal cheque.

5. Politics got involved, IFP, ANC the government, NGO's, there was a whole lot of political players, organisation for rural advancement. They were playing a political game, we were trying to do our responsibility. Yes we said no to a lot of people. The politicians were trying to get votes of all parties. So we were actually trying to stop people doing what they wanted to do, so we were a turkey sitting there and the politicians shot us to pieces.

revenus du parc à travers le système de « community levy ». Comment ont-il répercuté ce message à travers les différents groupes de résidents ? D'une part, un manque de communication a fait que les habitants ont été surpris par les décisions d'expropriation (AFRA, 1990). D'autre part, les résidents ne voient toujours pas en 1990 les retombées concrètes des 25 %⁶... De plus, l'autorité dite coutumière (ici Tembe) est rétribuée depuis le XIX^e siècle par les différents gouvernements en place⁷. Pourtant aucun développement n'a jamais réellement débuté dans cette région. Par conséquent, certains résidents ne font plus réellement confiance à leurs chefs traditionnels. En outre, le processus de dédommagement ne s'est pas déroulé de la manière la plus juste. Certaines habitants influents (par exemple à KwaZibi) ont revendiqué certaines maisons comme étant les leurs, et ont empoché le chèque. Leurs « locataires », évidemment, n'ont pas été dédommagés et ne veulent pas quitter les lieux⁸. L'érection d'une grande clôture électrique va finalement décider les dernières personnes à partir⁹.

La clef de compréhension de ce conflit réside dans le rôle des organisations extérieures aux résidents qui ont réussi à exploiter tous ces mécontentements – justifiés dans une certaine mesure – pour s'opposer au KBNR et surtout au gouvernement KwaZulu de Buthelezi. Ces organisations sont l'AFRA (Association for Rural Advancement), la CROP (Community Research Organisation Program) qui deviendra CORD (Centre for Community Organisation Research and Development). Elles ont initié un comité local de résistance, l'ISIDISI¹⁰. C'est un fer de lance dans la lutte contre les expropriations forcées du KBNR. L'objectif affiché de la CORD n'est pas de faire de la politique mais de proposer des projets de développement qui soient menés en concertation avec les « communautés ». L'AFRA comme la CORD estiment que les pratiques agricoles traditionnelles des autochtones sont ancestrales, en harmonie avec les différents écosystèmes. L'AFRA comme la CORD ne cachent pas leurs sympathies pour l'ANC et le COSATU (*Natal Mercury* 30-5-90). Je peux en tirer quelques enseignements.

6. Cet argent a dû servir en priorité à payer les frais de fonctionnement d'une autorité coutumière très vaste, aux 49 Indunas, nécessitant de nombreuses voitures pour se déplacer d'un endroit à l'autre.

7. Comme ailleurs en Afrique : pratique très courante.

8. Toujours est-il que la terre est propriété de l'autorité coutumière.

9. C'est à partir de moment là que la clôture va devenir l'objet à détruire, pour permettre aux gens de continuer à accéder à leurs champs.

10. Certains membres de ce comité ont fait courir la rumeur que toute personne qui coopère avec le comité de compensation, et qui donc accepte les chèques du KZBNR sera tuée... (*Natal Mercury* 30-5-90)

Les responsables du KBNR sont des Blancs ayant une longue expérience de conservation, sensibles à la politique plutôt collaborationniste (avec Pretoria) de Buthelezi. Des nationalistes zoulous font donc cause commune avec des conservationnistes anglophones. Cette conjonction politique entre conservationnisme et conservatisme explique que le champ politique de la nature ait été repris plus largement. Ainsi, le nationaliste zoulou à la tête de l'Inkatha Freedom Party, Mangosuthu Buthelezi est très sensible à la question de la nature qui, pour lui, fait référence à une double expérience d'un passé glorieux : à la fois intime et élitiste (la réserve royale de faune) et collective (le territoire sauvage à protéger des envahisseurs). « *Both nationalist and environmentalist movements are 'interclassist', together they provide cosy refuges from the chilling winds of modernity that shatter people's identities. The link between conservation and ethnic nationalist notions of heritage is particularly strong in opposition: what is there to be proud of, if not the land and one's historical and cultural connection to it? Nationalism thrives on romanticism, not least romanticism about nature.* » (Draper & Maré, 2003, p. 559). Par conséquent, il a toujours été très proche des grands acteurs de la conservation au KwaZulu-Natal, comme Nick Steele¹¹, Ian Player¹² (Draper, 1998) ou John Aspinall¹³ (Draper, Maré, 2003), lors de la création dans le début des années 1980 du KwaZulu Bureau of Natural Resources. « (...) *Player's political experience in the local [conservationist] milieu took him in direction of Zulu ethnic nationalism. His 'Zululand Wilderness' is dedicated to Dr Mangosuthu Buthelezi and the late Nick Steele. Together they led the way to a new understanding of conservation in KwaZulu-Natal.* » (Draper, 1998 : 816). Cette coalition peut être à juste titre qualifiée de conservationniste et de très conservatrice. C'est à l'extrême droite de l'échiquier politique que se nouent ces collusions entre Zoulous et Anglophones. Le Zululand doit être réservé à une « ethnies zoulou », tout comme les Afrikaners ont le droit à leur *Volkstaat*¹⁴ et les droits sacrés et territoires des animaux doivent être respectés avant tout (mouvements de protection de la faune et contre la cruauté animale).

Les responsables de l'AFRA ou de la CORD sont « tout aussi Blancs »¹⁵, universitaires de gauche, et impliqués dans le mouvement de résistance contre l'apartheid. Ce sont des sympathisants de l'ANC. Comme à St Lucia, ce sont des Blancs qui « instrumentalisent » le conflit. Ce dernier est ouvertement politique et s'appuie sur les attentes et les mécontentements des locaux face à l'extension d'une réserve naturelle

11. 1933-1997, directeur du KwaZulu Bureau of Natural Resources de 1983 à 1994.

12. Né en 1927, ayant travaillé au Natal Parks Board, fondateur de la Wilderness Foundation.

13. Homme d'affaires britannique (1926-2000), aux conceptions eugénistes, propriétaire de zoo et de casinos, membre de l'IFP et ami de Margaret Thatcher (ex Premier Ministre britannique).

14. État-nation Afrikaner

15. On retrouve ici, en première ligne, un certain Andrew Zaloumis...

et à la tentative d'un développement alternatif. Le KBNR se défend de faire de la politique et entend bien faire respecter une certaine idée de la protection de l'environnement. Cela dit il doit aussi suivre une politique décidée à Ulundi par M.G. Buthelezi.

Le contexte chronologique de ce conflit est remarquable. Entre 1988 et 1991, l'apartheid est remis en cause.

Les acteurs en jeu, regroupés en deux coalitions principales, sont sensibles à ce contexte qui les influence en partie. La fin de l'apartheid implique la fin des bantoustans et une perte de pouvoir sans précédent pour Buthelezi et le KBNR. Toutefois en 1990, « il est encore temps de s'accrocher au pouvoir qu'il leur reste ». Les organisations pro-ANC savent que la démocratie semble une alternative crédible. Au niveau local, le nouvel ennemi à combattre est l'IFP. Des violences ont déjà eu lieu dans les townships entre les factions des deux partis (Hessel, 2003). Les zones rurales, à Kosi Bay, sont un enjeu de taille en raison du poids des chefs traditionnels plutôt favorables au gouvernement KwaZulu. Les chefs sont à la fois les perdants et les opportunistes du conflit. Ils sont les perdants, car leur crédibilité est ouvertement mise à mal et leur mission de relais avec les résidents a plutôt échoué. Effectivement, d'autres organisations semblent être plus à l'écoute des attentes des locaux. Ils sont aussi opportunistes car certains Indunas, comme celui de la communauté de KwaDapha, choisissent de soutenir les CROP-CORD et un de ses représentants, Andrew Zaloumis, sentant les besoins de développement de son groupe mieux compris. Les différents groupements de population autour de Kosi Bay, ressortent divisés de ce conflit : division entre ceux qui ont accepté les compensations et qui ont déménagé, et les autres qui ont résisté et continuent de détruire les clôtures. Seule la pêche traditionnelle utilisant les *fish traps* près de l'estuaire est une pratique qui ne semble pas avoir été affectée par l'extension de la réserve mais qui devient un enjeu de contrôle et de régulation.

La protection de l'environnement ne sort pas tellement grandie de ce conflit car les populations rurales considèrent, une fois de plus, la conservation comme l'interdiction et la frustration d'utiliser leur terre. Depuis cette période de conflit ouvert, le niveau des services proposés aux résidents n'a pas tellement progressé. Plus de dix ans après, les résidents que j'ai interrogés gardent toujours un très mauvais souvenir de l'extension des limites de la réserve naturelle de Kosi Bay. Le gouvernement post-apartheid propose un nouveau dispositif de gouvernance environnementale et territoriale pour permettre de dépasser les conflits du passé. L'objectif affirmé est de construire un nouveau rapport entre les populations rurales et conservation de la

nature, recyclée ici à usage du tourisme international. En réalité, les enjeux de cette nouvelle gouvernance environnementale sont autres, et souvent masqués...

Les conflits dépassés? Les enjeux du dispositif actuel de gouvernance environnementale

Après l'abolition de l'apartheid, l'ANC, réalisant l'atout économique que représentait l'environnement (et les parcs en particulier), a pérennisé les frustrations existantes sans y apporter vraiment de réponse. L'Afrique du Sud a aussi opéré après 1994 une forte ouverture vers les clientèles touristiques internationales. Les multiples réserves au nord de St Lucia, au lieu d'être rendues à la population, se sont au contraire agrandies et unifiées, pour être enfin déclarées Patrimoine Mondial de l'Humanité. Le grand argument du gouvernement ANC est que les emplois créés consécutivement au développement des infrastructures attenantes à ces parcs profiteront à la majorité de la population. Certaines compensations ont été données aux populations exclues de leurs terres par le passé mais elles ne suffisent pas à résoudre un conflit territorial persistant.

À une gouvernance environnementale complexe répond une législation touffue

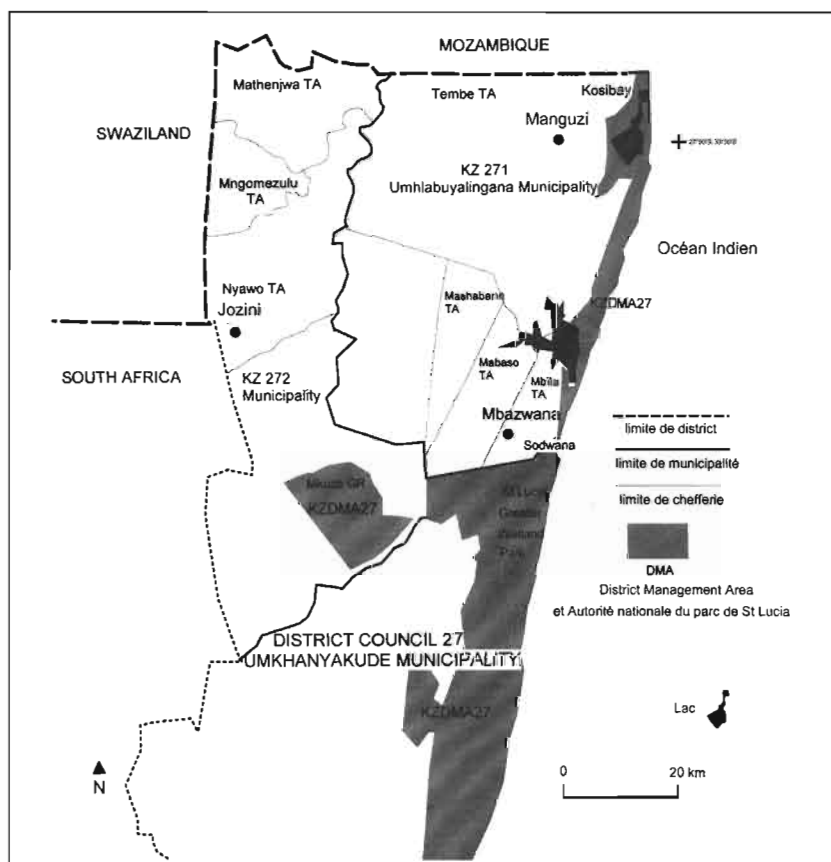
L'unification du grand parc de St Lucia (GSLWP) (figure 3), dont fait partie la réserve naturelle de Kosi Bay, a été décidée à la suite des fortes oppositions à l'extraction du titane dans les dunes de St Lucia, menées au début des années 1990 par une coalition hétéroclite de Blancs, habitants et environnementalistes. La condition donnée par le gouvernement de l'ANC en 1996 pour justifier cette priorité soudainement donnée à l'environnement était officiellement le développement soutenu de l'écotourisme pour donner travail et services de bases aux plus pauvres. L'État a voulu montrer l'exemple en dotant ce territoire d'un *Spatial Development Initiative* (SDI)¹⁶, le Lubombo SDI (tableau 1), dont un des objectifs – maintenant achevé – était de développer des infrastructures routières. Une nouvelle autorité nationale de gestion du parc a été parallèlement mise en place, dont le responsable est le même que pour

16. Les *Spatial Development Initiative* sont des outils économiques du programme gouvernemental (ANC) du GEAR, *Growth, Employment and Redistribution*, une nouvelle version néo-libérale du RDP, *Reconstruction and Development Program*. Le GEAR « contribue à créer un climat favorable pour les investisseurs nationaux et internationaux pour aider au développement des secteurs clés de l'économie nationale qui ont un potentiel pour contribuer à la reconstruction de l'économie nationale » (LSDI, 1998). Les SDI correspondent à des espaces sélectionnés pour des développements d'infrastructures publiques devant stimuler l'arrivée et le partenariat d'investisseurs privés. Ils correspondent en principe à des zones attractives pour différentes raisons. Ces projets correspondent à une forte intervention directe du niveau national dans certaines régions du pays.

Tableau 1 : Une gouvernance environnementale complexe pour gérer

Niveau de pouvoir	Institution	Capacité financière	Légitimité
International	UNESCO	pas de responsabilité pour le développement mais capacité de régulation en relation avec la protection du site	reconnaissance internationale
National	Greater St Lucia Wetland Park (GSLWP)	Gestion générale du nouveau parc en collaboration avec KZNW pour la conservation, le ministère provincial de l'économie et du tourisme et la LSDI pour le développement	- organismes émanant du gouvernement national (ANC) - pas d'élection directe des citoyens
	Lubombo Spatial Development Initiative (LSDI)	- grande capacité financière - responsable du développement d'infrastructures et coordinateur de projets de développement touristique	
Provincial	Ezemvelo KwaZulu-Natal Wildlife	faible capacité financière mais nouvelle implication locale (local board) respectant les principes de l'IUCN (organisation internationale pour la conservation)	organisme provincial de conservation, faible reconnaissance populaire
Régional	District Council n°27 District Management Area	faible capacité financière (pas de base régionale de contribuables)	conseil municipal élu (IFP)
Local « municipal »	municipalité voisines	faible capacité financière (pas de base locale pour les contribuables)	conseil municipal élu (IFP)
Local « traditionnel »	Chefs traditionnels et juridiction de l'Ingonyama Trust	Pas de ressources	La légitimité est ici une question sensible : légitimité traditionnelle ou autocratie non-démocratique ?

Fig. 3 : La réserve naturelle de Kosi Bay après l'apartheid : intégration dans le grand parc de St Lucia



le LSDI. Son objectif est de gérer ce grand espace littoral protégé en essayant de concilier le développement de l'écotourisme et la conservation d'une nature reconnue comme un Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco en 1999.

Avec la réforme municipale de 2000 les parcs sont concernés par un type de gouvernement local : les DMA. Les *District Management Area* englobent les zones du territoire sud-africain à faible densité de population ou les parcs et réserves de grande étendue. Ces territoires sont directement gérés à l'échelon local par le district. De manière concurrente, des chefs traditionnels sont toujours en charge des zones tribales présentes à l'intérieur comme à l'extérieur du parc et entendent peser sur les projets de développement écotouristique. Le problème vient de la multiplication et de la concurrence des acteurs en charge de

la gestion territoriale qui ont chacun leurs projets écotouristiques allant de la hutte écologique pour randonneur fortuné à l'hôtel d'une centaine de lits construit sur la dune, en ne respectant pas toujours les lois environnementales en vigueur.

D'un point de vue environnemental, cet espace est sous la juridiction du NEMA, *National Environmental Management Act*. Aucune autorité de gestion ou aucun investisseur ne peut être exempté d'un tel protocole législatif. Néanmoins le NEMA reconnaît que les droits traditionnels doivent être pris en compte et que tout développement peut être encouragé s'il respecte les principes de cet acte. Par exemple, tout développement écotouristique doit être soumis à une étude d'impact environnemental intégrale, et comporter une participation directe des « communautés ». L'acte juridique du Patrimoine Mondial de l'Humanité (*World Heritage Convention Act*) est dans la même ligne que le NEMA, avec des spécificités liées à son statut international.

Le *Development Act* encourage toute forme de développement pouvant améliorer les économies locale et nationale et proposant un grand nombre d'incitations. Il ne peut être appliqué qu'en respect des autres lois en vigueur.

Enfin, en relation avec le 'caractère tribal et traditionnel d'un espace il existe depuis 1997 l'*Ingonyama Trust* qui gère 3 millions d'hectares, soit 40 % de la province du KwaZulu-Natal et plus de 5 millions d'habitants vivant d'agriculture de subsistance (les espaces ruraux). Le rôle de ce trust est d'administrer la terre pour s'assurer que les droits traditionnels des habitants sont respectés pour valider les différents projets de développement écotouristique. Ainsi l'*Ingonyama Trust* ne peut être contourné pour un quelconque lieu de sa zone d'administration. Tout terrain ne peut être vendu sans le consentement de l'*Ingonyama* qui en réfère au chef traditionnel de l'espace considéré. Pour le moment on ne sait toujours pas comment vont s'articuler les relations entre les nouvelles autorités locales élues (dans le cas présent le *District Management Area*) et l'*Ingonyama*.

Entreprendre un projet écotouristique dans le GSLWP doit donc s'assortir du respect de lois à différents niveaux, impliquant localement de sérieuses négociations pour la recherche du consensus, négociations – on le voit – apparemment difficiles.

Une main mise du niveau national répondant à des objectifs politiques

En 2003, l'échec relatif de l'ouverture à l'écotourisme de cette partie du GSLWP est donc le résultat de la perpétuation sous une autre forme d'une lutte politique nationale qui veut que l'ANC conquière les

territoires zoulou ruraux de l'IFP par le biais de grands projets, ici le LSDI, et avec un nouvelle autorité nationale, le GSLWP. Il est remarquable de noter que ces deux organismes, sont dirigés par la même personne – A. Zaloumis – qui avait choisi de soutenir les résidents de Banga Nek pendant la phase d'extension du parc en 1989. D'autre part le gouvernement ANC a mis en place une réforme territoriale au niveau local qui multiplie des institutions locales sans réels moyens financiers, comme pour les décrédibiliser au profit du niveau national. En créant des municipalités élues (niveau du district à l'intérieur du parc) il fait d'une pierre deux coups. Il donne aux chefs traditionnels des concurrents élus appartenant à la même mouvance, l'IFP, favorisant ainsi un conflit entre « anciens » et « modernes ». Il fait aussi la preuve que la structure municipale ne peut se passer de l'État central, faute de budgets suffisants, pour fournir les services de base à la population. Dans le même temps, il accélère la réalisation des aménagements routiers par le LSDI pour montrer sa capacité de développement et d'intervention. Pourtant il omet de consulter la majorité des résidents pour ne s'appuyer que sur des acteurs relais parfois peu représentatifs. En outre il favorise sans le dire un tourisme élitiste blanc et ne résout pas les frustrations ressenties par les résidents vis-à-vis du parc naturel.

Les résultats des élections provinciales de 2004 montrent que l'ANC a multiplié ses scores par trois entre 1999 et 2004 (de 10 à 30 %) pour la municipalité d'Umhlabuyalingana (carte 3). Peut-être que ce résultat marque le début de la réussite de la stratégie électorale de conquête de l'ANC dans le KwaZulu-Natal rural encore majoritairement IFP.

L'IFP et ses réseaux locaux essayent de dynamiser de leur côté leurs propres projets de développement écotouristique et s'appuient pour les légitimer sur la proximité des chefs traditionnels avec la population.

Ces concurrences locales entraînent une confusion qui permet à certains acteurs d'arriver à leurs fins. Certains résidents noirs, assez influents, conscients de leur rôle de relais, développent des ruses, en jouant sur plusieurs tableaux, qui leur permettent de gagner du temps tout en préservant, parfois pour l'usage tout entier de la communauté, des territoires de chasse et des ressources forestières et piscicoles. Les environnementalistes, comme les rangers et les gérants du KwaZulu Natal Wildlife, développent de leur côté des stratégies de contournement, qui se veulent participatives dans le droit respect des orientations de l'IUCN.

Une participation locale en trompe-l'œil

À l'échelle du voisinage des réserves naturelles (territoire d'une ou plusieurs autorités tribales), les *local board* tentent de promouvoir une gestion participative des ressources naturelles en réunissant les acteurs

représentatifs du lieu. À certains endroits la taxe touristique destinée aux « communautés » (*community levy*), et gérée par ces *boards*, est supérieure aux budgets des nouvelles municipalités élues. Une concertation entre ces différentes entités est donc nécessaire pour hiérarchiser et coordonner les actions de développement et éviter les concurrences et les duplications.

La notion de représentativité des acteurs pose problème. En effet seuls des acteurs bien spécifiques, ayant des intérêts propres dans le fonctionnement des espaces considérés, viennent s'exprimer. Les « sans fonctions » n'ont pas toujours accès à la participation, ou ils ont le sentiment – à juste raison – d'y perdre leur temps.

Un *local board* a été implanté pour le GSLWP (Sandwith 2001). Ce comité, créé au début de l'année 2001, est composé de représentants des KZNW, des autorités tribales, des différents secteurs d'activités (tourisme, agriculture) présents, des représentants des autorités municipales et du district, des environnementalistes et des autres groupes intéressés. Les « communautés » en limite des parcs vont maintenant disposer d'une *community levy* qui sera prélevée directement à la base¹⁷. Le *local board* est responsable de la gestion de la *community levy*. Ce *local board* est présidé par l'Induna. Cette forme de redistribution des revenus du parc sous forme de projets de développement fait partie de la nouvelle stratégie de « conservation communautaire » des KwaZulu-Natal Wildlife (Sandwith, 2001). Pourtant, en 2002 ce *local board* fonctionne mal, si l'on en croit les propos du responsable de la réserve naturelle de Kosi Bay en 2001. Ces propos révèlent aussi de nombreuses perceptions communes à beaucoup de Blancs sud-africains.

« Pour tout l'ensemble des réserves situées entre Kosi Bay et St Lucia, il y a un 'local board'. C'est vraiment inutile. Ça n'est pas du tout opérationnel. Enfin si... mais ça ne marche pas vraiment. La gestion de la 'community levy' est seulement un des buts du 'local board'. Le véritable objectif du 'local board' est d'avoir des représentants de la communauté impliqués dans la gestion de la réserve. La 'community levy' est seulement un des aspects du problème. Dans toutes les sociétés, et certainement chez les Noirs, impossible de savoir qui va finalement empocher le fric. Si tu es le chef, tu le distribues à quelques Indunas qui vont s'acheter une nouvelle voiture et ils en ont strictement rien à faire des communautés... donc elles finissent par se rebeller. Tu as des membres du 'local board', comme après la première ou la seconde réunion, qui m'ont déjà montré un projet totalement contraire à ce que devrait être le 'local board'. Le 'local board' sert à représenter les communautés. Même si tu représentes le développement touristique et que quelqu'un d'autre représente les églises ou n'importe quoi d'autre, tu ne dois pas te la jouer perso, tu es là pour te mettre au

17. Ainsi pour une entrée de 35R (4€), 5R (60 c. €) iront pour la *community levy*. Pour un logement de 100R, 15R iront pour la *community levy*.

service des autres et penser collectivement. Malheureusement ce n'est pas seulement une question de Blancs ou de Noirs, ça arrive partout et tout le temps...¹⁸ »

Si cette tentative participative permet de transformer un peu la perception de conservation de la nature¹⁹, de prendre une certaine indépendance par rapport à sa nouvelle autorité nationale de tutelle du GSLWP, et de directement concurrencer des nouvelles autorités locales encore peu efficaces, elle ne fait que renforcer la dispersion des moyens financiers mis au service du développement. Finalement, elle pénalise les bénéficiaires potentiels qui ont donc intérêt à perpétuer – pour survivre – leurs pratiques habituelles d'extraction des ressources naturelles, ce qui est pour le moins paradoxal (Guyot, 2004).

Conclusion

Les nouveaux modes de gouvernance environnementale appliqués à la réserve de Kosi Bay (parc de St Lucia) masquent des enjeux de compétition territoriale (spatiale et politique), dans un système où les « nouveaux » (municipalités, autorité nationale) n'ont jamais véritablement remplacés les anciens (chefs traditionnels, autorités de conservation), tant les héritages du passé liés aux politiques de discrimination spatiale (apartheid vert, bantoustans) ont du mal à être soldés. Pour réconcilier les populations spoliées par la création des parcs avec l'idée d'environnement, la mise en place de réelles politiques participatives et de redistribution des bénéfices semblent nécessaires. Mais à quel prix ? La participation doit-elle être seulement un outil destiné à concurrencer des nouvelles autorités élues encore mal implantées ? Comment promouvoir un développement local coopératif et efficace en matière de fournitures de services ? Le gouvernement ANC affirme depuis 1996, avec bon sens, que l'environnement est un formidable atout

18. « From Kosi Bay which has been incorporated into a whole lot of other Reserves right down to St Lucia there is a local board. It's completely useless, it's not operating at all. It's operating, but not functioning, it's like an engine at idle, it's ticking over without moving forward or sideways at this stage. The management of the community levy is just one of the aim the local board. The real aim of the local board is to have community representatives in reserve management. The community levy is just one issue of it. Probably in any society, certainly in a black society, whoever gets the money nobody else is going to see that, forget it. If you're the Chief, you give it to a couple of Indunas who buy themselves a new car, they don't care two hoots about the communities, of course the communities were up in arms. Already you get members of the local board, like first or second meeting, that show me a business plan of something which is totally contrary to what the local board is. A local board is you and me representing the local communities. You might be representing tourism development and somebody else is representing the churches or whatever, you don't represent yourself, you have to put your heart out to people and think you're a team. It's a pity and it's not only black and white and it's not only here it happens all over. »

19. Aux yeux des résidents un peu, mais beaucoup plus aux yeux des touristes qui se donnent ainsi bonne conscience à visiter les parcs naturels, pensant ainsi faire une bonne action...

pour le développement économique et social. Il nous montre surtout à quel point il est un formidable outil de reconquête politique dans un pays où la transition démocratique reste parfois fragile face aux tensions créées par la colonisation et l'apartheid.

BIBLIOGRAPHIE

- AFRA, 1990, *Maputaland: conservation and removals*, Pietermaritzburg, AFRA
- CORD, 1991, « Regaining control », chapitre 7, in : BENNET O., DAVIES W., *Restoring the Land: Environmental change and post Apartheid South-Africa*, Londres, Panos publication Ltd.
- CROUZEL Y., 1999, La chefferie traditionnelle face à la démocratisation des pouvoirs locaux, *Afrique Contemporaine*, 192, pp 30-39.
- DAVION R.J., 1996, *A contribution to understanding contemporary people-environment dynamics: South African approaches in context*, Thèse Géographie et Études environnementales, Pietermaritzburg, Institute of Natural Resources.
- DRAPER M., 1998, « Zen and the Art of Garden Province Maintenance: the Soft Intimacy of Hard Men in the Wilderness of KwaZulu-Natal, South Africa, 1952-1997 », *Journal of Southern African Studies*, 4 (24) pp 801-828.
- FELGATE W.S., 1982, *The Tembe Thonga of Natal and Mozambique: an ecological approach*, Durban, Dep. African Studies, University of Natal.
- FRITZ J-C, 1996., « L'évolution des politiques de l'environnement en Afrique du Sud. Recomposition territoriale et protection de la nature », *Hérodote*, 82/83, pp 213-233.
- GLAVOVIC P.D., 1991, « Traditional rights to the land and wilderness in South Africa », *Journal of international law*, 2 (23).
- GUYOT S., 2003, *L'environnement contesté: la territorialisation des conflits environnementaux sur le littoral du KwaZulu-Natal (Kosi Bay, Mabibi, St Lucia, Richards Bay, Port Shepstone)*. Thèse de doctorat, Université de Paris X – Nanterre, 509 p.
- GUYOT S., 2004, « Derrière le masque de l'écotourisme, le politique: conservation et discrimination territoriale en Afrique du Sud », *Revue Tiers-Monde*, t. XLV, n° 178, p 341-363.
- GUYOT S., 2005, « Political dimensions of environmental conflicts in Kosi Bay (South Africa): significance of the new post-apartheid governance system », *Development Southern Africa*, vol.22, n° 3, pp 439-455.
- HESEL S., 2003. Constitution d'une base de données spatio-temporelle pour une analyse géopolitique des violences au KwaZulu-Natal entre 1991 et 1994 en Afrique du Sud. Maîtrise de géographie, Université de Provence, 138 p.
- MOUNTAIN A., 1990. *Maputaland: paradise under pressure*, Southern Book Publishers.
- Municipal Demarcation Board, 2003. www.demarcation.org.za, Accessed June 2003
- OLIVIER DE SARDAN J-P., 1998, *Anthropologie et développement, Essai en socio - anthropologie du changement social*, Paris, APAD – Karthala.

SANDWITH T., 2001, KwaZulu-Natal Wildlife: Strategic Business Plan.

SUCHET S., 2000, Challenging 'wildlife' and 'management': lessons for Australia from Zimbabwe, Namibia, and South Africa. In BAKER R., DAVIES J. and YOUNG E., *Working on country: contemporary indigenous management of Australia's Lands and Coastal Regions*, Melbourne: Melbourne Oxford University Press, pp 123-136.

UNESCO, 2001, World Heritage. Sites www.unesco.org/whc/ Accessed June 2003.

La contractualisation avec les agriculteurs en France et en Région Wallonne (Belgique) : vers une possible complémentarité de l'agriculture et de la conservation de la nature

*Marie-Noëlle Anfrie, Laurence Roussel**

Depuis une vingtaine d'années, la volonté croissante de sauvegarder la biodiversité a amené la mise en place de dispositifs destinés à promouvoir auprès des agriculteurs des pratiques plus respectueuses des milieux naturels. Ces dispositifs sont spécifiques et différents de ceux impliqués pour d'autres thématiques environnementales, telles que la protection des nappes souterraines ou la réduction des engrais et pesticides (Mormont, 1996). Ils consistent essentiellement en des contrats passés soit entre un agriculteur et l'État (dans le cas des mesures agri-environnementales ou MAE), soit entre un agriculteur et une institution chargée de la gestion des espaces naturels (Parc Naturel, Conservatoire du Littoral, CREN¹...). Par ces contrats, les agriculteurs acceptent d'adopter des pratiques que l'on juge bénéfiques à la conservation des milieux naturels (fauche tardive, réduction des intrants...) et qui correspondent de fait à des pratiques « extensives » comparées au modèle agricole dominant. En contrepartie, les agriculteurs reçoivent des primes ou divers autres avantages en nature (ex : suppression du loyer sur les parcelles faisant l'objet d'un contrat) afin de compenser le manque à gagner que ces changements de pratiques pourraient leur causer.

Grâce à ces contrats, des agriculteurs ont effectivement adopté des pratiques plus respectueuses des milieux naturels. À l'usage, les évaluations à différentes échelles (Kleijn, Sutherland, 2003 ; Rouxhet et al., 2003) ont montré que les résultats en matière de biodiversité n'étaient pas au rendez-vous. Ces contrats, tels qu'ils étaient conçus et mis en place, ne permettent donc pas de répondre aux exigences de la conservation de

* Département Sciences et Gestion de l'Environnement, Équipe SEED, Université de Liège, Bât BE / FUL, 185 avenue de Longwy, B-6700 Arlon

1. CREN: Conservatoire Régional d'Espaces Naturels

la biodiversité, car ils ne prennent pas suffisamment en compte les réalités de terrain, que ces réalités concernent le fonctionnement des exploitations agricoles ou la spécificité des milieux à protéger.

Pour remédier à ces problèmes, certains des intermédiaires chargés de promouvoir ces contrats auprès des agriculteurs (c'est-à-dire des chargés de mission au sein d'associations de conservation de la nature, des conseillers agricoles...²) tentent de modifier le processus d'élaboration et de mise en place de ces contrats, de façon à y donner un rôle plus actif aux agriculteurs et mieux prendre en compte leurs contraintes et besoins (Delvaux et al., 2002). Ce faisant, ces intermédiaires transforment profondément les rapports entre agriculture et conservation de la nature. Ces deux activités n'apparaissent plus comme antagonistes mais comme complémentaires.

Notre contribution, qui se base sur nos recherches concernant d'une part les Mesures Agri-Environnementales en Région Wallonne (Belgique) et d'autre part les contrats établis entre des CREN et des agriculteurs en France, vise à montrer comment les expériences menées par ces intermédiaires proposent finalement une autre définition de la conservation de la nature en faisant d'elle quelque chose qui n'est plus « contre l'agriculture » mais complémentaire à elle.

Les limites de la contractualisation pour la protection de la biodiversité

De fortes contraintes pour l'agriculture

La première limite que l'on peut identifier dans ces contrats est leur capacité à faire changer durablement les pratiques des agriculteurs et à les impliquer à long terme dans la conservation de la nature. Cette limite provient sans doute d'une sous-estimation des contraintes qu'implique pour les agriculteurs le cahier des charges associé à ces contrats.

Ce système de contrat présuppose qu'il est possible de faire accepter aux agriculteurs des contraintes pour préserver l'environnement dans la mesure où le manque à gagner que ces contraintes leur font subir est compensé. Ce présupposé est sans doute justifié dans le cas où les contraintes demandées perturbent peu le fonctionnement des exploitations. Dans le cas de certaines mesures visant à protéger les ressources en eau, les contraintes pour l'agriculteur consistent simplement à réduire la quantité d'intrants qu'il épand sur ces parcelles. Ceci entraînera peut-être une réduction de sa récolte, mais ne lui

2. appelés dans la suite du texte « professionnels de la conservation de la nature » ou « intermédiaires ».

demandera ni travail supplémentaire, ni révision de l'organisation de son système d'exploitation. Mais la conservation des milieux naturels implique souvent des contraintes plus importantes, car elle fixe aux agriculteurs des objectifs qui sortent du cadre habituel de l'agriculture : préserver la faune et la flore, reconstituer les habitats propices au développement de certaines espèces... Ces contraintes créent des perturbations qui ne peuvent pas toujours être compensées par une prime ou un avantage en nature, car elles ne se traduisent pas seulement par une perte de production, mais aussi par l'apparition de nouvelles contraintes dans l'organisation du travail et le fonctionnement de l'exploitation.

Par exemple, les pratiques préconisées dans les cahiers des charges pour la protection des milieux naturels ont souvent pour effet de diminuer la qualité du foin récolté sur les espaces protégés. Fauché tardivement, le foin est plus sec et moins intéressant d'un point de vue nutritif pour l'alimentation du bétail. D'autre part, la suppression des intrants et des herbicides favorise l'apparition d'une flore peu prisée des agriculteurs. Cette baisse de qualité du foin rend parfois son utilisation à des fins agricoles difficile.

En effet, aux yeux des agriculteurs, la faible qualité de ce foin le rend impropre à l'alimentation des animaux ayant des besoins importants, telles les vaches laitières ou les animaux en engraissement. Par conséquent, les agriculteurs doivent trouver d'autres utilisations, d'autres débouchés pour ce foin, par exemple, en le donnant à des bêtes moins exigeantes. Cette réorganisation technique n'est pas toujours évidente. Premièrement, parce que les agriculteurs ne disposent pas toujours de bêtes pouvant se contenter de ce foin. Deuxièmement, parce que cette utilisation différenciée du foin en fonction de sa qualité demande à ce que les agriculteurs aient la capacité de le stocker et de le gérer séparément, ce qui impose certaines contraintes en matière de bâtiments.

Enfin, si l'agriculteur exploitait déjà les parcelles avant la signature du contrat, la mise en place du cahier des charges constitue souvent pour lui un déficit en « bon foin ». En effet, contrairement à ce que disent souvent certaines personnes chargées de la conservation de la nature, les parcelles qui sont mises en protection sont rarement considérées comme des parcelles marginales par l'agriculteur. Au contraire, pour ce dernier, ces parcelles ont un intérêt réel et une fonction bien précise dans l'exploitation. Même si elles n'étaient utilisées « que » pour faire du foin, ce foin est, en général, nécessaire au bon fonctionnement de l'exploitation (ne serait-ce que pour l'alimentation des veaux). Lorsque l'agriculteur ne peut plus disposer de la même qualité de foin, suite à l'application du cahier des charges, il doit combler ce déficit d'une manière ou d'une autre : soit par l'achat de complément ou de foin, soit par l'exploitation

d'une nouvelle parcelle... Non seulement ceci occasionne des frais supplémentaires mais de plus, la plupart des agriculteurs mettent un point d'honneur à nourrir leurs bêtes avec leur propre foin, si bien qu'obtenir une prime ne compense pas cette mauvaise image qu'ils se font de leur travail. Ces éléments rendent plus difficile l'adhésion de l'agriculteur à des mesures de protection des espaces naturels.

Dans les exemples français, la mise en place des cahiers des charges entraîne donc une réorganisation du fonctionnement des exploitations agricoles. Elle crée notamment au sein de ces exploitations des espaces un peu à part, exploités selon une logique souvent fort différente de celle qui prévaut sur le reste de l'exploitation et parfois difficilement compatible avec elle (Anfrue, 1997). Ceci peut nuire à la protection à long terme de la biodiversité.

Tant que l'agriculteur parvient à intégrer ces espaces particuliers dans le fonctionnement de son exploitation, c'est-à-dire tant qu'il parvient à trouver une utilisation au foin qu'il y récolte sans que cela lui demande trop de travail supplémentaire ou trop de modifications dans l'organisation de son exploitation, on peut espérer que l'agriculteur ne renonce pas au contrat qui le lie. Mais si l'agriculteur ne parvient pas à intégrer l'espace protégé dans le fonctionnement de son exploitation, alors le cahier des charges qui lui est imposé peut devenir un motif de rejet du contrat : plutôt renoncer aux avantages (prime, etc.) que celui-ci lui apporte et être libre de décider de ses pratiques plutôt que de travailler « pour récolter du mauvais foin » ou « faire du mauvais travail ».

Or, vu l'écart grandissant entre les pratiques « normales » des agriculteurs et celles qui sont préconisées au titre de la protection des milieux naturels, les intermédiaires chargés de promouvoir ces contrats auprès des agriculteurs s'inquiètent : dans quelques années, y aura-t-il encore des agriculteurs prêts à respecter les cahiers des charges tels qu'ils sont définis aujourd'hui ? Cette question est particulièrement importante pour l'avenir de la conservation de la nature, car les dispositifs mis en place, qu'il s'agisse de Natura 2000 ou de la démarche des CREN, reposent principalement sur la collaboration avec les agriculteurs.

Une localisation des mesures imprécise

La seconde limite de ces contrats consiste en la difficulté à les appliquer là où ils seront réellement efficaces. Cette limite concerne plus particulièrement les Mesures Agri-Environnementales et est due aux règles fixées par la directive européenne à l'origine de ces MAE (Règlement CE n° 1257/1999).

Cette directive européenne précise que toutes les mesures prises pour son application doivent être accessibles par tous les agriculteurs et

que les agriculteurs signataires doivent obligatoirement être volontaires. Ceci signifie qu'on ne peut pas obliger un agriculteur à souscrire à une mesure, même si l'on juge que la biodiversité présente sur les parcelles qu'il exploite mérite protection. Ceci signifie aussi qu'on ne peut pas réserver les MAE à certaines régions et qu'on doit accepter leur application n'importe où, y compris sur des zones où elles seront d'une moindre efficacité. Par exemple, l'application de fauches tardives pour recouvrir l'intérêt botanique d'une prairie est particulièrement intéressante sur des parcelles humides. Par contre, l'application de ce type de mesure sur des parcelles présentant à l'origine une faible biodiversité ne permet pas une amélioration écologique. Différentes solutions sont envisagées au moment de la rédaction de cet article pour résoudre ce problème avec notamment la présence d'un avis technique préalable à la contractualisation et la mise en place d'un plan d'action à l'échelle de la ferme.

Difficultés liées au statut des espaces protégés

Le statut des espaces protégés est également un élément qui joue un rôle important dans les collaborations agriculteurs – gestionnaires de la nature et complique encore le travail des intermédiaires.

Le problème relatif au statut de ces terrains est le suivant. Pour que l'action de conservation de la nature soit efficace, il est nécessaire qu'elle ait une certaine pérennité. Cela a amené certains gestionnaires d'espaces naturels (dont les CREN) à adopter une démarche d'acquisition foncière: les CREN achètent les terrains qu'ils souhaitent protéger de façon à s'assurer le contrôle de l'utilisation de ces terrains sur un temps long. Cette stratégie a l'avantage de donner certains atouts aux CREN dans leurs collaborations avec les agriculteurs: possédant les terrains, ils peuvent imposer certaines contraintes aux agriculteurs. Par cette maîtrise foncière, les CREN ont les moyens de limiter les dégradations faites sur ces milieux mais ils peuvent aussi s'assurer d'une certaine continuité dans la gestion, même lorsque ces terrains changent d'exploitant: pour pouvoir utiliser les terrains, le nouvel exploitant doit accepter les conditions du cahier des charges. Si un agriculteur n'est plus d'accord avec les conditions du cahier des charges, il doit renoncer aux terrains.

Cependant, cette stratégie d'acquisition foncière est parfois mal vue par les agriculteurs, notamment dans les régions où la pression foncière est importante. En effet, dans ces cas-là, les gestionnaires d'espaces naturels sont vus comme des « prédateurs » de terres qui confisquent leur outil de travail aux agriculteurs et les forcent à collaborer: pour avoir la terre, il faut accepter le cahier des charges. Ceci pose d'autant plus de problèmes que l'arrivée de ces gestionnaires dans une région provoque parfois une augmentation du prix de la terre. Tout ceci entache

grandement les possibilités de bon déroulement de la collaboration, car les deux parties se trouvent d'emblée en rivalité : chacun a des projets contradictoires pour la terre, chacun cherche à défendre ses propres intérêts. Les conditions ne sont pas toujours propices au dialogue et à la concertation.

Un autre risque lié à l'acquisition foncière est de voir le budget des associations de protection de la nature complètement englouti dans les frais d'acquisition mais surtout de gestion foncière (taxes). Des associations aux moyens limités comme les CREN ne peuvent aller trop loin dans cette démarche.

Cependant, le renoncement à l'acquisition foncière pose d'autres problèmes aux professionnels de la gestion de la nature. Ainsi, les MAE, qui permettent la mise en place d'une gestion écologique des milieux sans nécessiter l'acquisition des terres, n'offrent aucune garantie quant à la pérennité de la gestion. Il suffit que l'agriculteur ne soit plus intéressé par le contrat et refuse de le renouveler ou que la politique menée par le pays en matière d'environnement change pour que les pratiques de gestion mises en place soient abandonnées.

Ainsi, nombreuses sont les difficultés qui empêchent ces contrats de parvenir à une réelle complémentarité entre agriculture et conservation de la nature. Ils souffrent notamment de deux maux : ils sont appliqués de façon trop administrative et trop peu pensée pour pouvoir être efficaces et ils sont trop « écologiques » pour pouvoir être réellement intégrés dans le fonctionnement d'une exploitation agricole. Ces deux écueils apparemment fort différents trouvent en définitive leur origine dans la même cause : un manque de prise en compte des réalités du terrain, notamment des réalités de l'exploitation agricole. Ce constat a convaincu certains des intermédiaires chargés de la mise en place de ces contrats qu'il ne pouvait pas y avoir de politique de conservation de la nature efficace sans prise en compte des besoins et contraintes des agriculteurs. Ceci les a conduits à remettre en cause leur façon de concevoir et d'exercer la conservation de la nature et à adopter divers dispositifs ou démarches visant à redonner une place aux agriculteurs dans le processus d'élaboration et de mise en place des contrats.

Vers une complémentarité agriculture / conservation de la nature

Prise en compte des savoir-faire des agriculteurs

La première transformation sensible dans la façon dont les professionnels de la conservation exercent leur travail concerne les connaissances qu'ils mobilisent pour déterminer les contraintes à imposer

aux agriculteurs. Ils ne s'appuient plus uniquement sur des connaissances scientifiques mais reconnaissent également les savoir-faire des agriculteurs.

Dans une démarche « classique » de conservation de la nature, ces contraintes sont définies sur base de travaux scientifiques et tendent vers un idéal de gestion écologique. Les cahiers des charges ainsi rédigés fixent des limites aux agriculteurs, des seuils que ceux-ci ne doivent pas dépasser au risque de dégrader les milieux naturels. Du point de vue de la conciliation agriculture / conservation de la nature, cette démarche pose un double problème. Le premier est qu'elle impose à l'agriculteur des contraintes parfois difficiles à surmonter, nous l'avons vu tout à l'heure. Le second problème est que cette démarche suppose que les pratiques habituelles de l'agriculteur sont néfastes pour les milieux naturels ou du moins qu'elles constituent un danger potentiel. Or, il s'avère que pour un certain nombre d'espèces et de milieux, il est aujourd'hui encore difficile de dire avec précision ce qui est néfaste ou pas. L'écologie étant une science encore jeune, elle n'a pas encore les réponses à toutes les questions et elle n'est pas toujours en mesure d'affirmer que telle pratique met en danger telle population d'insectes ou telle plante. Dans le cadre de Natura 2000 notamment, les agriculteurs ne comprennent pas qu'on leur rajoute des contraintes alors qu'il leur semble que c'est grâce à leur pratiques déjà mises en place que les milieux naturels ont bénéficiés de ce classement.

Cette incertitude des connaissances scientifiques à la base des cahiers des charges est un fait bien connu des gestionnaires d'espaces naturels. Cependant, jusqu'à présent, très peu d'entre eux étaient prêts à le reconnaître devant les agriculteurs, car la légitimité à agir de ces gestionnaires repose sur leurs statuts de scientifiques ou plutôt sur la validité des connaissances scientifiques qu'ils mobilisent : ils ne peuvent prétendre protéger une prairie et imposer pour ce faire des contraintes aux agriculteurs que dans la mesure où ils peuvent prouver que la prairie et les espèces qu'elle abrite sont en danger. Dans ce contexte, pour les gestionnaires d'espaces naturels, reconnaître qu'ils ignorent l'impact réel de certaines pratiques sur les écosystèmes revient à perdre toute légitimité et à donner aux agriculteurs des arguments pour contester leurs interventions. Aussi, les gestionnaires préféraient passer sous silence cette incertitude autour des pratiques à mettre en œuvre.

Néanmoins, certains des intermédiaires que nous avons rencontrés au cours de nos recherches ont renoncé à cette attitude. Ayant constaté la difficulté à justifier devant les agriculteurs des pratiques qui causent préjudice à ces derniers et dont l'efficacité en matière de conservation de la nature ne peut pas être prouvée, ils ont adopté une attitude diamétralement opposée à celle décrite plus haut. Lorsqu'ils passent un

contrat avec les agriculteurs, ils n'imposent plus forcément de contraintes à ces derniers, c'est-à-dire qu'ils ne les obligent pas à se conformer à un cahier des charges. L'agriculteur est simplement invité à exploiter comme il en avait l'habitude avant la signature du contrat, ce qui permet une reconnaissance du rôle positif des pratiques de cet agriculteur sur la biodiversité. Autrement dit, il ne change rien à ses pratiques ni à l'utilisation qu'il faisait de la parcelle. Parallèlement, les professionnels de la conservation mettent en place un dispositif de suivi écologique de la parcelle. Si une dégradation de sa valeur écologique est constatée, alors les intermédiaires essaient de trouver avec l'agriculteur de nouvelles façons d'exploiter. Des expériences sont mises en place pour déterminer les causes de la dégradation et les pratiques de l'agriculteur sont modifiées en fonction des résultats.

Cette façon de procéder change radicalement les relations agriculteurs – gestionnaires d'espaces naturels, car elle repose sur une perception toute différente de l'agriculteur. Dans ces cas-là, l'agriculteur n'est plus considéré comme un acteur qui dégrade obligatoirement la nature (et donc à qui il faut fixer des limites), mais comme un acteur dont les pratiques contribuent au maintien et au développement d'une biodiversité intéressante. Ce que reconnaissent ici les intermédiaires, c'est que les pratiques agricoles ont contribué à maintenir la richesse écologique présente sur la parcelle. Ici, le savoir-faire de l'agriculteur en matière de gestion des milieux n'est plus nié mais reconnu. Ceci conduit à un rééquilibrage des forces entre les partenaires et surtout un rééquilibrage du droit à la parole : on sort du clivage entre des scientifiques qui savent et des agriculteurs qui ne savent pas, et on recherche un partenariat entre des acteurs qui tentent de résoudre ensemble un problème en usant des connaissances de tous. Un espace de discussion et de négociation est ainsi créé.

Mais l'évolution des professionnels de la conservation ne se limite pas à reconnaître les connaissances des agriculteurs. Elle consiste aussi à modifier les connaissances qu'eux-mêmes mobilisent pour élaborer les cahiers des charges et les plans de gestion en intégrant de plus en plus de critères agricoles à leur réflexion.

Prise en compte du fonctionnement de l'exploitation

En effet, s'étant rendus compte que les agriculteurs ne pourraient pas s'impliquer à long terme dans la conservation de la nature si celle-ci n'était pas compatible avec le fonctionnement de leurs systèmes d'exploitation, certains intermédiaires se sont attachés à prendre systématiquement en compte les besoins des agriculteurs dans la rédaction des cahiers des charges. Cette prise en compte se fait de façon légèrement différente selon les cas.

En Région Wallonne, les intermédiaires chargés de la mise en place des MAE tentent de doter l'exploitation de plans de gestion pour mieux en comprendre le fonctionnement global et mieux connaître les enjeux écologiques (Roussel, 2001). Cet outil réunit d'une part une carte recensant les zones ayant un intérêt biologique remarquable présentes sur l'exploitation et d'autre part un questionnaire permettant de cerner les spécificités de l'exploitation et notamment les objectifs environnementaux qui doivent être poursuivis en priorité. Grâce à ces outils, l'intermédiaire peut affiner les conseils qu'il donne à l'agriculteur et le diriger vers les différentes actions (MAE ou autres) qui sont les plus adaptées à son exploitation et les plus pertinentes au vu de ses actions et des milieux présents sur son terrain. Ceci permet d'atténuer le caractère parfois trop imprécis des MAE, telles qu'elles sont appliquées en Région Wallonne. Mais ceci change également l'esprit dans lequel sont appliquées les MAE. En s'intéressant à ce qui se passe sur l'ensemble de l'exploitation, l'intermédiaire ne peut plus se focaliser uniquement sur l'aspect écologique des MAE (à savoir où les MAE doivent être placées pour être le plus efficaces...) mais il doit se préoccuper aussi de la compatibilité de ces mesures avec ce que l'agriculteur fait. Grâce à la mise en place de ces outils, une opportunité est donnée à l'agriculteur de faire entendre son point de vue puisqu'il est la principale source d'information des intermédiaires. Un dialogue peut alors s'instaurer entre l'intermédiaire et l'agriculteur pour trouver la meilleure façon de concilier leurs objectifs. Il faut cependant noter que cette démarche d'inventaire et de prise en compte de l'exploitation dans sa globalité est encore expérimentale et que l'on ne sait pas encore comment elle va être intégrée dans le programme des MAE.

Ici, la mise en adéquation des exploitations agricoles et des objectifs de conservation s'est faite grâce à des outils permettant de mieux cerner les enjeux et les contraintes de l'une et l'autre partie. Cette démarche est facilitée par le fait que les professionnels wallons ont une formation agronomique et donc une connaissance des pratiques agricoles. Dans d'autres cas, l'adéquation entre agriculture et conservation de la nature a pu se faire parce que les professionnels de la conservation ont mis leur savoir-faire en ingénierie écologique au service des agriculteurs.

Ainsi, en France, un Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) a élaboré de façon tout à fait originale le plan de gestion du causse qu'il voulait restaurer. Ce CREN avait soixante hectares de causse, pour la plupart enfrichés, qui devaient être entretenus par de jeunes agriculteurs venant de s'installer et engagés dans la promotion d'une agriculture durable et solidaire. Le CREN et les jeunes agriculteurs avaient acheté en commun l'exploitation sur laquelle se trouvaient les 60 ha de causse en question. Au moment de l'achat, il avait été convenu

que le CREN mettrait une partie de ces 60 ha à disposition des agriculteurs pour le pâturage de leurs brebis. Pour concevoir le plan de gestion, le CREN a dû tenir compte des besoins en pâture des agriculteurs. Aussi, il a commencé par faire un inventaire des milieux présents, puis il a confronté cet inventaire aux besoins en pâture de l'agriculteur. En fonction de ces inventaires, une réflexion a été menée pour savoir comment opérer la réouverture des milieux de manière à ce qu'elle soit la plus intéressante possible d'un point de vue écologique et qu'elle puisse fournir le fourrage nécessaire à l'agriculteur.

Cette démarche est originale dans la mesure où elle oblige le gestionnaire à réfléchir la réouverture des milieux non seulement en fonction de la qualité biologique des milieux qui peut être obtenue, mais aussi en fonction de sa qualité agricole probable. Cela demande donc aux gestionnaires d'associer à leurs connaissances en écologie des connaissances en agronomie. Il ne s'agit plus ici de « seulement » laisser la parole aux agriculteurs, mais de modifier les connaissances mêmes des personnes chargées de mettre en place la gestion pour en faire quelque chose de plus « agricole ».

Nous avons vu jusqu'à maintenant que l'évolution des façons de faire des intermédiaires s'est traduite par un changement d'attitude par rapport aux connaissances scientifiques (qu'ils ne jugent plus comme les seules valables pour définir les cahiers des charges) et par une hybridation de leurs connaissances par intégration de savoirs agricoles ou agronomiques. Cette évolution s'est aussi traduite par un changement des objectifs poursuivis par ces intermédiaires.

La conservation de la nature au secours du développement rural

En effet, aux débuts de la conservation de la nature, on peut dire que les intermédiaires s'intéressaient essentiellement aux milieux naturels et à leur maintien. Aujourd'hui, cet objectif est évidemment toujours présent, mais il est associé à un autre objectif: celui de maintenir l'agriculture et d'aider les agriculteurs à vivre de leur activité. Ceci est particulièrement vrai dans les régions de forte déprise agricole où la disparition des agriculteurs entraîne l'enfrichement d'une partie très importante du territoire (telles les zones de montagnes par exemple) ou bien dans les régions où l'intensification à l'extrême a fait quasiment disparaître les agriculteurs dont le système d'exploitation est compatible avec la prise en charge de certains milieux.

Dans les régions où les conditions physiques ne permettent pas l'application des modèles agricoles actuels avec la même rentabilité que dans d'autres régions, les professionnels de la conservation de la nature sont bien conscients qu'ils doivent aider les agriculteurs à maintenir en

vie leurs exploitations ou convaincre de jeunes agriculteurs de s'installer, pour pouvoir maintenir ou restaurer des milieux naturels ouverts. Ceci a amené certains de ces professionnels à tenter de favoriser la pérennité et la rentabilité de l'activité agricole par la conservation de la nature. Diverses solutions sont utilisées pour ce faire. Les CREN donnent de nombreux exemples d'actions possibles en la matière.

Parfois, ce soutien à l'agriculteur consiste à apporter un appui financier ponctuel à l'agriculteur pour l'aider dans son installation. Par exemple, un CREN a racheté en commun une exploitation avec de jeunes agriculteurs voulant s'installer. Dans un autre cas, le CREN a confié en prestation de services la garde du troupeau du CREN à un jeune agriculteur. Celui-ci a pu ainsi bénéficier d'un revenu supplémentaire pendant la période difficile de son installation. Par la suite, il a repris les terrains débroussaillés par le troupeau du CREN et y a fait pâturer ses propres bêtes.

Dans d'autres cas, l'action des CREN consiste à faciliter la diversification des activités des agriculteurs sur un territoire. Ainsi, un CREN a soutenu les agriculteurs d'une communauté de communes à concrétiser leur projet de développement de tourisme à la ferme. En mettant à leur disposition son savoir-faire en matière de réalisation de sentiers de découverte nature et de dépliants de vulgarisation sur la faune et la flore, il a donné à la communauté de communes et aux agriculteurs créateurs de gîtes les moyens de promouvoir leur région, la rendre attractive et proposer quelques occupations aux touristes (promenades balisées dans la nature...). Dans ce contexte, l'action du CREN qui contribue à « entretenir de beaux paysages » a été vue de façon très positive par les agriculteurs et a décidé plusieurs agriculteurs à entretenir certaines pelouses sèches, même si elles ne leur étaient d'aucune utilité pour leur exploitation.

Grâce à ces actions, les professionnels réussissent à créer une synergie avec les agriculteurs. L'exercice de la conservation de la nature aide l'agriculture et ses activités annexes. Inversement, l'agriculture, par l'exploitation des terrains restaurés, aide le CREN à atteindre ses objectifs. Il n'y a plus antagonisme des activités mais complémentarité (Anfrrie et al., 2003).

Cependant, en agissant de la sorte, ces professionnels de la conservation de la nature transforment profondément leur métier. En effet, ils ne peuvent plus se contenter d'être des spécialistes de l'écologie. Ils doivent également être un peu conseillers agricoles, agents de développement rural, rédacteurs de dépliants touristiques... Cette redéfinition de la conservation de la nature et des métiers s'y rapportant ne convient pas à tous. Au sein des institutions chargées de la conservation de la nature, il existe donc des freins au rapprochement entre agriculture et conservation de la nature que tentent de mettre en place ces professionnels.

Les limites du rapprochement agriculture / conservation de la nature

Dans la partie précédente, nous avons présenté divers exemples témoignant de tentatives qui ont été menées par des professionnels pour rendre plus compatibles l'agriculture et la conservation de la nature. Ces tentatives prouvent qu'un rapprochement est possible. Cependant, il ne faudrait pas croire, au vu de ces exemples, que le monde de la conservation dans son ensemble est convaincu de la nécessité de cette évolution.

En effet, les expériences que nous avons décrites font l'objet de discussions parmi les professionnels de la conservation de la nature. Certains y voient une porte ouverte à toutes les compromissions avec le monde agricole. Ils pensent que si on abandonne les références scientifiques pour l'élaboration des cahiers des charges et si on privilégie les intérêts des agriculteurs, on risque de perdre de vue les exigences de la conservation de la nature. Par ailleurs, ils considèrent qu'il y a déjà suffisamment de personnes travaillant pour le développement rural et agricole et qu'il n'est donc pas besoin que les gestionnaires des milieux naturels s'y mettent. Aussi préfèrent-ils rester les porte-parole de la nature.

À cela, d'autres répondent que compte tenu de l'évolution actuelle de l'agriculture, il faut aider le maintien des petits agriculteurs et l'installation de jeunes agriculteurs pour éviter que tout l'espace soit tenu par quelques agriculteurs aux pratiques ultra-intensives. Ils pensent que les professionnels de la conservation de la nature doivent servir de contre-pouvoir à la profession agricole pour qu'une pluralité d'agricultures puisse encore exister.

Le débat est donc en cours, traversé de courants plus ou moins radicaux. Nous nous garderons bien de faire ici des prévisions sur son issue et nous nous contenterons de faire le constat suivant. Dans ce débat, le discours « rénovateur » prônant une recherche de complémentarité avec l'agriculture est plutôt le fait des acteurs de terrain, c'est-à-dire les intermédiaires qui sont en contact avec les agriculteurs et qui ont initié les expériences dont nous avons parlé. S'ils ont opéré cette évolution, c'est bien parce que confrontés aux réalités du terrain, ils se sont peu à peu convaincus qu'il n'y avait pas d'autre voie possible pour la conservation. Mais apparemment, aux dires de ces acteurs de terrain, cette prise de conscience ne s'est pas faite chez les autres acteurs de la conservation de la nature, à savoir les supérieurs hiérarchiques de ces acteurs de terrain, les bailleurs de fonds, les politiques, voire les bénévoles quand il s'agit d'associations de protection de la nature. Or, ce sont ces acteurs-là qui décident pour une grande part de la politique en matière de conservation de la nature, que cette politique soit nationale ou particulière à une institution de protection de la nature.

Les acteurs de terrain se trouvent ainsi freinés dans leurs tentatives de rapprochement avec les agriculteurs : ils voudraient pouvoir donner plus de souplesse aux cahiers des charges, laisser davantage la place aux expérimentations, mais les bailleurs de fonds exigent des programmes bien cadrés, basés sur des références scientifiques solides et permettant un contrôle facile des agriculteurs. Autre exemple, certains acteurs de terrain voudraient que leur institution embauche des personnes ayant une formation agricole, de manière à faciliter le dialogue avec les agriculteurs et permettre de comprendre plus facilement leurs besoins et imaginer de nouvelles façons de faire. Généralement, ce besoin n'est pas compris par les dirigeants de leur institution qui continuent à recruter uniquement des naturalistes et des écologues.

Conclusion

L'avenir d'un mode de gestion basé sur des contractualisations avec des agriculteurs se révèle être difficile. Comme nous l'avons vu, l'efficacité des cahiers des charges axés sur la protection de la biodiversité est parfois limitée par la complexité des contraintes qui doivent être intégrées par l'agriculteur ainsi que par une mauvaise localisation des mesures. Mais il existe d'autres difficultés encore. Ainsi, le problème majeur qui se pose à la conservation de la nature est sans doute l'évolution de l'agriculture ayant pour résultat la disparition des petits agriculteurs et de certaines pratiques. À titre d'exemple, on peut se demander comment trouver un agriculteur pour faire du foin quand la plupart font de l'ensilage ? Enfin, que ce soit en France ou en Wallonie, les législations constituent également un obstacle : plus ou moins souples, elles se contredisent parfois ou évoluent en des orientations contradictoires ne permettant pas toujours de donner une direction claire en matière d'environnement.

Pour surmonter ces difficultés, certains acteurs de la gestion de la nature considèrent que la protection de la biodiversité passe d'abord par une solidarité avec certains agriculteurs, souvent ayant de plus petites exploitations ou des pratiques moins intensives. Cette conception de la gestion de la nature a amené ces « intermédiaires » – nous les appelons ainsi car ils se situent à l'interface entre le monde de la conservation de la nature et le monde agricole – à devenir des « traducteurs » car ils assurent le passage entre deux types de savoirs : les connaissances scientifiques et les connaissances de l'agriculteur. Ils réfléchissent conjointement aux contraintes environnementales et aux contraintes agricoles. Pour cela, la prise en compte des pratiques des agriculteurs et notamment une réflexion à l'échelle de l'exploitation est une première étape pour permettre une réflexion plus globale sur le développement local d'un territoire (Doré et al., 2002).

En agissant de la sorte, ces intermédiaires contribuent à redonner localement un sens à la gestion de la nature et à ouvrir éventuellement des opportunités pour une agriculture ne répondant plus au modèle productiviste dominant. Ils permettent ainsi de pouvoir, peut-être, concilier à nouveau production agricole et gestion de la nature. Cependant, les exemples encourageants que nous avons présentés ici ne doivent pas cacher une autre réalité mise en évidence par nos recherches, que ce soit en France ou en Wallonie: les initiatives de ces intermédiaires se heurtent souvent à une inertie des systèmes, que ce soit au niveau de la législation ou des institutions auxquelles ils appartiennent. Les différents exemples présentés, mais aussi l'ensemble de la démarche de rapprochement agriculture/biodiversité, reposent donc uniquement sur la volonté et l'énergie de certains individus et tardent à être compris par l'ensemble des institutions. Il reste donc à savoir si les institutions en charge de la gestion de la nature seront capables de prendre le relais et d'opérer à leur tour la révolution de mentalités et le changement de point de vue nécessaires à un rapprochement plus complet entre agriculture et conservation de la nature.

BIBLIOGRAPHIE

ANFRIE M.-N., 1997. Le patrimoine naturel: de la conservation à la gestion concertée, Mémoire de DEA, Faculté des lettres et sciences humaines - Département de géographie, Université d'Orléans, 74 p.

ANFRIE M.-N., et al., 2003. La collaboration des agriculteurs à la démarche de protection et de gestion des espaces naturels: la négociation pour l'intégration, 3^e rapport pour le programme « Espaces Protégés » du MATE, FUL - INRA-ENF, pp. 28, avril 2003.

DORÉ T., LE BAIL M., MARTIN P., PAPY F., 2002. Les exploitations agricoles et la gestion des territoires: questions de recherche, In BILLAUD, J. P. (éd.). *Environnement et gestion des territoires: l'expérience agri-environnementale française.*, MATE. CNRS., Paris, pp. 135-159.

DELVAUX L., SMITS Q., VIEUXTEMPS D., 2002. Les mesures agri-environnementales - réflexions après trois années de terrain. *Parcs et réserves*, n° 1, pp. 6-14.

KLEIJN, D., SUTHERLAND, W. J., 2003. How effective are European agri-environment schemes in conserving and promoting biodiversity? *Journ. Appl. Ecology*, 40 (6), 947-969.

MORMONT M., 1996. Agriculture et environnement: pour une sociologie des dispositifs. *Économie rurale*, n° 236, pp. 1-9.

ROUSSEL L., 2001. « Sensibilisation des agriculteurs aux MAE: au carrefour des connaissances environnementales, techniques et sociologiques » Communication présentée au séminaire « *Les mesures agri-environnementales en Région Wallonne, premiers bilans et perspectives* ». Gembloux, 12 décembre 2001.

ROUXHET, S., WALOT, T., LEDANT, J.-P., 2003. Évaluation environnementale des mesures Fauche Tardive (FT), Fauche Très Tardive (FTT), et Conservatoire en Zone Humide (CZH). EVAGRI 2002-2003. GIREA.

Les courtiers verts et le développement soutenable : le cas de la réserve de biosphère du Delta du Saloum au Sénégal

Maëlle Ranoux*

Depuis le milieu des années 90, les travaux de socio-anthropologie sur l'aide au développement en Afrique ont permis de construire une catégorie analytique d'acteurs : les « courtiers locaux en développement » (Bierschenk, Chauveau, Olivier de Sardan, 2000). À l'interface entre les destinataires et les donateurs d'une aide, les courtiers sont des acteurs clés dans le contexte de démultiplication des sources de financements et des ONG. Ils sont un outil d'ancrage local pour les uns, un « *intermédiaire de captation de la rente de développement* » (Bierschenk et al. : 6) pour les autres. La référence actuelle au développement durable ouvre une autre dimension dans les échanges entre sociétés locales et bailleurs de fonds, à tel point que certains auteurs parlent de la « rente verte » (Peter, Ronald, 1998).

La Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) au Sénégal est un site emblématique du croisement entre logiques de courtage et enjeux environnementaux. Dans la RBDS, le développement durable est le référent commun des actions entreprises, la légitimation d'ordre moral et le référent altruiste. Les courtiers qui disent représenter les exploitants, s'y réfèrent afin de capter et drainer la « rente verte » vers leurs mandants. Nous allons parler de *courtiers verts* pour désigner le rôle clef des courtiers dans cette configuration particulière.

Sur proposition de l'État Sénégalais, le Parc national du Delta du Saloum crée en 1976, a été classé Réserve de Biosphère en 1981. Ce label¹ est attribué par le programme MAB (Man and Biosphere) de l'Unesco à des régions exemplaires par leur « représentativité écologique et biogéographique et pour leur volonté de concilier préservation de la

* Doctorante en sociologie. Université Paris X – Nanterre, Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces (LADYSS), 200 av. de la République, F-92001 Nanterre cedex

1. Contrairement aux sites classés Patrimoine mondial, l'appellation Réserve de Biosphère n'a pas été déposée en tant que label et n'a donc pas d'existence juridique.

nature et développement humain »². La gestion de ces réserves est définie à travers un gradient de 3 zones allant de sites sanctuaires de nature bénéficiant d'une protection à long terme à des sites habités, « lieu de mise en œuvre du modèle de développement durable »³.

La « représentativité écologique et biogéographique » de la RBDS est principalement fondée sur le caractère amphibie du delta, site d'estuaire et de mangrove, et la faune qui s'y développe (oiseaux, mammifères terrestres et marins, poissons).

La densité et la variété des espèces de poissons place le delta du Saloum au sixième rang mondial des milieux estuariens et lagunaires⁴, la pêche est donc l'une des principales activités des habitants des îles du delta et représente 10 % de l'activité de pêche artisanale du Sénégal⁵. Les autres activités d'exploitation du delta sont l'agriculture (mil, arachide, riz, maraîchage) sur de petites superficies⁶, la cueillette de produits halieutiques, l'extraction de produits forestiers et l'élevage extensif. Hors de la zone centrale sanctuarisée, les villages comptent entre 1 000 et 4 000 habitants dont un tiers est une population migrante⁷.

Les experts écologues, nationaux et internationaux, qui ont rédigé le plan de gestion de la RBDS, définissent quels sont les principaux « problèmes d'environnement » à résoudre. De cette manière, ils construisent un lien entre l'investissement humain de la zone et l'état des ressources naturelles et désignent quelles sont les activités destructrices.

Le problème le plus important concerne la diminution des zones de mangrove à palétuviers qui favorise l'extension des tannes, étendues de terres rendues impropres à l'agriculture par un taux de salinité trop élevé. L'exploitation des diverses ressources de la mangrove (bois de chauffe et de service, huîtres, arches) pose donc problème. La mangrove est également un site important pour la reproduction de juvéniles d'espèces terrestres, d'estuaire, d'eaux douces et marines. Son recul risque donc de perturber le renouvellement des ressources halieutiques du delta et de la côte sud du Sénégal. Les experts qui ont définis ces problèmes d'environnement soulignent également l'existence d'un risque de surpêche. Les ONG et bailleurs, en relation avec les *courtiers verts*, définissent à partir de là quelles sont les transformations des pratiques d'exploitations qui sont possibles à mettre en œuvre.

2. Les dossiers du MAB, n° 19.

3. *Guide pratique du MAB*, Paris, Unesco, 1987.

4. Direction des Parcs Nationaux, 2000.

5. CRODT, 1985.

6. En moyenne 6 ha. Source: enquête socio-économique 1994, US AID.

7. En 1988 le nombre d'habitants était de 200 000 (le Sénégal comptait 9 millions d'habitants) dont environ 55 % avait moins de 30 ans et la croissance démographique était de 20 % (la moyenne nationale était de 35 %). Recensement général de la population de 1988. Direction Nationale des Statistiques.

Dans ce processus, les courtiers tentent d'adapter l'organisation et les demandes des exploitants à ces impératifs d'action. Parmi les différents mode de structuration locale (organisations traditionnelles, associations de jeunes ou de femmes, Groupement d'Intérêts Économiques (GIE) d'exploitants), le courtier organise et met en avant les acteurs locaux qui ont le plus de chance de correspondre aux actions définies comme prioritaires par les bailleurs.

L'analyse de cette catégorie d'acteurs permet de comprendre comment le développement durable peut transformer certaines dynamiques locales. On observe à la fois un cheminement réflexif qui amène des acteurs internationaux à problématiser la relation société-nature dans cette zone, et un enchaînement de stratégies d'adaptation qui permet d'inscrire cette problématisation dans les dynamiques locales. Les « courtiers verts » sont des acteurs clés dans ce processus de mise en acte du développement durable.

Nous allons voir tout d'abord comment le courtier devient à la fois le traducteur et le médiateur du développement durable vis-à-vis de la société locale. Nous verrons que cela suppose qu'il se constitue une position crédible et légitime au sein de la « configuration développementaliste » (Olivier de Sardan, 1995) et qu'il soit capable de se réapproprier la rhétorique du développement durable. Ensuite, nous verrons comment les traductions qu'il opère amènent certaines transformations au sein de la société locale et dans sa relation à l'environnement.

Les courtiers traducteurs et médiateurs du développement durable

Les auteurs qui ont construit la catégorie des courtiers locaux en développement définissent deux aspects essentiels de leur stratégie: « *la gestion et la transformation de sens, d'une part, et les différentes mises en scène de [leur] activité* » (Bierschenk et al.: 21). Pour y parvenir quatre compétences semblent essentielles: « *Le courtage en développement exige des compétences [...] rhétoriques, organisationnelles, scénographiques et relationnelles* » (Bierschenk et al.: 23).

Nous voulons examiner comment les compétences rhétoriques du courtier jouent un rôle essentiel dans la situation de la RBDS, sous-tendu par ses capacités d'organisation et de mise en relation.

Le « courtier vert » comme traducteur: compétence rhétorique

Les impératifs de protection des ressources et de durabilité du développement amènent une autre interprétation du lien entre société locale et ressources naturelles. À ce niveau, le secteur de la pêche

artisanale dans le delta semble un angle pertinent pour aborder la spécificité du positionnement des courtiers que nous avons rencontrés.

Dans le modèle de développement classique, la pêche industrielle était valorisée et le secteur artisanal pouvait être perçu comme un facteur de sous-développement. Au regard du développement durable, les techniques plus faiblement productives de la pêche artisanale sont revalorisées et incarnent un mode d'exploitation permettant un renouvellement de la ressource. Les seules limites imposées sont la réglementation des prises par quotas et la délimitation de zones de pêche industrielle et de zones de pêche artisanale. Le positionnement de courtiers sur ce secteur doit donc entrer en cohérence avec ce cadre de réflexion et d'action.

Secteur important pour le Sénégal et le delta, la pêche est la première source de devise du pays et 70 % des mises à terre sont le fait de la pêche artisanale⁸. Dans le delta cette pêche est saisonnière, masculine et essentiellement pratiquée par les Serers Niominka⁹, basés dans les îles du nord du delta. Les prises alimentent le secteur de la transformation, essentiellement pratiquée par les femmes : les poissons sont salés, séchés ou fumés avant d'être consommés.

Cette activité se situe en amont d'autres secteurs et d'autres catégories de la population du delta. L'enjeu de sa prospérité engage un espace social et naturel plus large.

La pêche artisanale est institutionnalisée à travers la Fédération Nationale des Groupements d'Intérêts Économiques (FENAGIE). Elle est divisée en unions locales qui rassemblent les Groupements d'Intérêts Économiques d'exploitants : GIE d'hommes pêcheurs, femmes transformant le poisson et femmes cueilleuses d'invertébrés marins.

À travers les 6 objectifs fondamentaux que la FENAGIE-pêche s'est fixée, on observe une appropriation des impératifs de protection et de durabilité. Cinq de ces objectifs concernent le renforcement des pêcheurs artisanaux en catégorie socio-professionnelle, et le dernier objectif est la « *gestion rationnelle des richesses halieutiques et la protection de l'environnement marin* ». La structuration socioprofessionnelle des pêcheurs est reliée à un enjeu de protection. Une équivalence se construit : la pêche artisanale, par distinction avec la pêche industrielle, devient synonyme de pêche durable.

On peut lire cette équivalence sémantique dans le discours du représentant national de la FENAGIE-pêche au cours d'un symposium international sur l'évolution de ce secteur¹⁰ tenu à Dakar en 2002. Son

8. Enquête socio économique 1994, US AID.

9. Les Serers Niominka, sous groupe de l'ethnie Serer, sont traditionnellement agriculteur et majoritairement basés dans le bassin arachidier de l'intérieur du Sénégal, (Pélissier, 1966).

10. « Pêcheries maritimes, écosystèmes et sociétés en Afrique de l'Ouest »

allocution est axée sur le constat de la diminution des stocks de poissons.

Il expose la « grave crise » que vit la pêche artisanale sénégalaise en raison de « la destruction des habitats, d'une forte pression sur la ressource, et de mauvaises pratiques de la pêche » et rappelle le lancement à l'initiative de la FENAGIE pêche d'un « vaste programme de sensibilisation des professionnels artisans à travers le volet « pêche durable » d'un programme triennal appuyé par notre partenaire néerlandais, la NOVIB¹¹».

L'appellation de ce programme formalise et stabilise l'équivalence sémantique entre pêche artisanale et pêche durable. Un des partenaires importants dans la mise en œuvre de ce programme est le Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) qui participe à l'élaboration du plan de gestion de la RBDS en collaboration avec l'UICN¹². Ce partenariat contribue à crédibiliser l'appellation du programme:

« S'agissant de notre projet pêche durable, nous sommes en train de sillonner les plages en compagnie d'un agent du CRODT ou de la DPM¹³ afin d'organiser des rencontres avec pas moins de cinquante professionnels par site avec lesquels nous discutons sur la situation de crise actuelle que nous vivons et aussi nous les sensibilisons sur la réglementation, les mauvaises pratiques, etc »

Un des volets de recherche du CRODT porte sur l'évolution concomitante des ressources halieutiques et des techniques d'exploitation de celles-ci. L'association à certains organismes est donc un gage de crédibilité auprès du bailleur et donne corps à cette équivalence sémantique.

Un des courtiers actifs au niveau du delta pour soutenir la pêche artisanale, Bira, est technicien de recherche au CRODT. Originaire d'un des villages du delta, il vit à Dakar et maîtrise plusieurs registres de langage et de pensée. Il cumule en effet plusieurs réseaux de relations et plusieurs types de légitimité: l'expertise de type scientifique par son appartenance au CRODT, l'ancrage local par son appartenance à l'association des ressortissants de sa région d'origine et la représentation politique en étant membre actif du parti politique majoritaire dans son village qui est également le parti du Président du Sénégal.

Il a ainsi acquis une expérience « hors du village », élément caractéristique du courtier qui se « [frotte] à des contextes autres que celui du village qui lui [fournissent] un savoir-faire, un savoir-parler ou un savoir-vivre s'accommodant de cultures en partie hétérogènes, et qu'il pourra avec profit réinvestir ou recycler dans le courtage » (Bierschenk et al, 2000 : 25).

11. La Fondation NOVIB est une ONG Néerlandaise pour la coopération internationale au développement.

12. Union Internationale pour la Conservation de la Nature. ONG internationale qui gère la majeure partie du budget de la RBDS et de nombreuses actions entreprises sur l'ensemble de cette réserve.

13. Direction des Pêches Maritimes.

Bira a récemment monté une association pour la promotion de la pêche artisanale dans les îles du Saloum avec un ami français qui a travaillé de nombreuses années sur des bateaux de pêche côtière dans plusieurs pays du Tiers-Monde. Ce co-fondateur renforce, par son parcours et l'expérience qu'il a acquise, la crédibilité du ressortissant. Le budget de départ a été octroyé à Bira par l'État sénégalais, complété par un financement de 1 070 000 FF¹⁴ provenant du Réseau Afrique 2000/FEM¹⁵/ PNUD et l'UICN. Ce financement va se répartir comme suit :

« 1 070 000 FF ont été distribués aux cinq groupements féminins de Niodior, Fimela et Dionewar pour la réalisation de projets de restauration et de sauvegarde de l'environnement dans ces zones, avec la Coordination des Associations pour la Restauration des Écosystèmes de Mangrove (CAREM¹⁶). Également, les projets de gestion durable de la biodiversité du terroir de Niodior avec le GIE des femmes qui s'activent dans la cueillette et la transformation des produits halieutiques et de Dionewar avec le GIE d'exploitants des fruits de mer. Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la RBDS dans son volet aménagement des pêcheries et planification côtière des objectifs généraux. » (comm pers. 13-11-2000, Bira)

Les programmes d'action qui seront financés sont formulés dans ce qu'on pourrait appeler le « langage écologiste », par analogie avec l'expression « langage développement » qu'emploie Olivier de Sardan pour caractériser la rhétorique des courtiers locaux en développement qu'il étudie. Ce « langage-écologiste » est constitué d'une terminologie polysémique qui ménage au courtier une certaine marge de manœuvre. Il associe par exemple les « projets de gestion durable de la biodiversité du terroir » aux activités de cueillette, de séchage et de fumage de poissons et de mollusques, activités traditionnelles très répandues dans le delta. On remarque également que ces activités sont féminines. Les femmes sont en effet une cible privilégiée des bailleurs du delta, mais nous reviendrons plus loin sur ce point.

Les financements accordés pour des projets de gestion durable auraient pu recouvrir quantité d'autres activités mais par sa capacité à décoder différents ensembles normatifs, Bira définit les points de rencontre entre les critères des intervenants extérieurs et les activités d'exploitation existantes. La polysémie des termes du « langage écologiste » participe de la construction d'équivalence entre une action menée au nom du développement durable et un type d'activité. Le

14. Soit approximativement 165 000 euros.

15. Fond pour l'Environnement Mondial: fonds que la Banque Mondiale peut attribuer aux pays mettant en œuvre des programmes pour la protection de l'environnement.

16. Coordination financée par l'UICN, créée en 1999 suite aux actions des éclaireurs de Fimela et de certains GIE de femmes de Djilor depuis 1995.

courtier transforme ces équivalences sémantiques en points de coïncidence entre des ensembles hétérogènes d'acteurs.

Ce courtier s'est également associé à la CAREM, structure interne à la communauté villageoise qui n'agit pas directement sur la pêche artisanale. Par cette alliance, il concrétise les enchaînements logiques propres au « langage écologiste » qui met en relation différentes ressources et leur mode d'exploitation: la mangrove est nécessaire à la reproduction et au développement de certaines espèces de poissons et mollusques, le recul de la mangrove entraîne une dégradation des ressources halieutiques. Il faut donc favoriser la « *restauration des écosystèmes de mangrove* ». La coopération entre ces deux associations est donc justifiée et Bira élargit de manière légitime son positionnement.

Le *courtier vert* construit sa crédibilité par son parcours, ses alliances et ses appartenances qu'il doit mettre en scène. Il représente un segment de la communauté locale qu'il fait coïncider avec certaines catégories de réflexion et d'action du développement durable. Par sa capacité de réinterprétation il se positionne tant sur le plan rhétorique que sur le plan du mode d'intervention et des alliances qu'il se ménage.

Ce jeu de positionnement est facilité par le caractère polysémique des termes du développement durable. Ces termes sont « *souples, flexibles, adaptables* ». Ils sont également « *pluridimensionnels* » (Kalaora, 1999 : 518). Leur contenu se négocie aisément et s'adapte à des situations très diverses. La réappropriation de cette rhétorique est facilitée par son caractère polysémique. Le « langage écologiste » donne au courtier à la fois, une marge de manœuvre et un cadre d'action.

Le courtier vert médiateur du développement durable : compétences organisationnelles et relationnelles

Ses compétences rhétoriques n'ont pas de sens en elles-mêmes, elles sont mises en œuvre par le courtier au sein d'un réseau de relations qu'il entretient. Les catégories sémantiques qu'il emploie comme « pêche durable » ou « gestion durable de la biodiversité du terroir » renvoie à des catégories d'exploitants qu'il incite à se regrouper au sein de structures lisibles par les bailleurs. Les équivalences et traductions qu'il opère ne seraient qu'un glissement sémantique sans effet, sans sa position de médiateur au sein d'un jeu social plus large. Les compétences rhétoriques du *courtier vert* induisent des transformations dans la société locale, à travers les capacités d'organisation et de mise en relation qui caractérisent sa position.

Ibrahim, secrétaire régional de la FENAGIE-pêche pour la zone du delta, offre un exemple caractéristique de *courtier vert* gérant des relations multiples et participant à l'organisation de la pêche artisanale en structures lisibles par les bailleurs.

Pêcheur dans son village d'origine au sud du delta, Serer Niominka, âgé de 35 ans, est revenu dans son village après plusieurs années passées à Dakar où il a poursuivi ses études jusqu'au bac et trouvé son premier emploi comme commerçant.

Ibrahim est en relation avec trois personnages-ressource du village de Dionewar où est basé le bureau régional de la FENAGIE-pêche : deux hommes charpentiers de marine (construction de pirogue) à Dionewar et une femme, première épouse du chef du village. L'un des deux charpentiers est également directeur de l'association des parents d'élèves du village, gendre d'un conseiller régional de cette zone et orateur, dont les discours sont ponctués par le tambour du griot, lors de la venue au village de notabilités nationales ou étrangères venant apporter une aide. En étant en relation avec des personnes bien insérées au niveau du village, Ibrahim consolide sa position de courtier. En s'appuyant sur eux, il peut mobiliser plus efficacement les exploitants vis-à-vis d'une opportunité de financement.

Ibrahim est également en relation avec des bailleurs de fonds étrangers, par les deux principales fonctions de courtier qu'il occupe.

Pour la FENAGIE-pêche, il est en relation avec l'*American Development Found*¹⁷, principal bailleur pour mener à bien la construction dans le delta d'une usine à glace afin de conserver le poisson.

Outre sa fonction de secrétaire régional, Ibrahim est vice-président d'un GIE d'exploitation d'huîtres fraîches basé sur quatre villages. Pour en assurer la prospérité, il est en relation avec la coopération japonaise, principal bailleur de ce GIE. Le président de ce GIE est le fils du chef de village où vit Ibrahim.

Par ses compétences relationnelles, Ibrahim gère des relations à dimensions et implications aussi essentielles que diverses qui supposent de maîtriser différents registres de discours et différents modes de pensée. « *Un courtier doit savoir séduire des paysans comme des experts, et négocier avec les uns comme avec les autres* ». Il peut ainsi « *mobiliser un solide capital relationnel* » (Bierschenk et al, 2000 : 27).

Ces compétences relationnelles doivent être associées à des compétences organisationnelles. Afin de structurer les GIE des différents villages au sein d'une union locale, Ibrahim, avec l'aide des trois autres membres du bureau, doit organiser et fédérer des ensembles relativement hétérogènes d'exploitants.

« *On fait des tournées, on a conseillé à Missirah¹⁸ de se constituer en union locale pour avoir accès à une aide financière, mais pour créer une union*

17. Fond de coopération des États-Unis.

18. Missirah et Bétenti sont deux villages des îles du delta.

il faut être constitué en GIE, donc on leur a laissé le temps de faire un GIE car il n'existait que des GIE de 100 ou 150 membres. Il faut des groupes où chacun se connaît pour des questions de confiance et de transparence. Bétenti était intéressé par des financements alors ils ont créé 18 GIE tout de suite » (entretien Ibrahim).

L'existence de chaque union locale doit reposer sur des GIE opérationnels et de taille (nombre d'adhérents) pertinente. Ce dispositif garantit au bailleur que les exploitants sont organisés dans des structures formelles et que les membres sont motivés par la bonne marche de leur activité et une utilisation transparente des fonds.

« Les critères du représentant de l'American Development Found, le bailleur, pour choisir Dionewar pour implanter l'usine à glace, ont été le degré de participation des bénéficiaires, en argent ou en nature : par les cartes de membre, les coquillages, le sable. Donc, il fallait une grande implication et motivation. Les pêcheurs de Dionewar sont bien organisés » (entretien Ibrahim).

Il s'agit donc de constituer un ensemble de récepteurs cohérents et lisibles pour le bailleur, en se positionnant au plus proche de ses attentes et en tenant compte des dynamiques internes.

Ce positionnement du courtier, « homme de réseaux », est précisé par G. Blundo à travers la notion d'« ubiquité réticulaire » : *« La multiplication des instances de décision et des lieux de production ou de captage des ressources, ainsi que l'absence de pôles d'arbitrage dont la légitimité soit reconnue publiquement, génèrent de l'incertitude. Pour la contourner, les paysans [...] adoptent des stratégies, dont la plus évidente est celle que j'appellerai l'« ubiquité réticulaire », à savoir la tendance à appartenir à plusieurs réseaux à la fois » (Blundo, 1998 : 39).*

Par ses compétences relationnelles et organisationnelles, le courtier met en regard différents réseaux dans lesquels il est investi et rend pertinente cette mise en relation par sa maîtrise de différentes catégories de pensée, de langage et d'action. Son positionnement sur le secteur spécifique de la pêche artisanale l'amène à définir les attentes de ses mandants en besoins et la satisfaction de ces besoins en impératif d'action au nom du modèle de développement durable.

Le courtier vert et le courtier en développement occupent donc une même position d'interface qu'il peut investir de par certains éléments de son parcours. Les compétences rhétoriques du courtier vert sont particulièrement étendues dans le contexte de la RBDS où le développement durable est le paradigme de référence. Inscrit dans le rapport entre enjeux internationaux de la protection de l'environnement et dynamiques locales, il est à la fois contraint de s'adapter aux différents termes de cette dialectique et acteur à part entière de la construction

d'enjeux environnementaux au sein des dynamiques locales. La réinterprétation des deux mondes disjoints qu'il met en relation permet un double dépassement de contradictions : entre les enjeux internationaux et locaux du rapport société-nature ainsi qu'entre les enjeux de conservation et de développement. Dans ce contexte, par la spécificité de la situation qui façonne sa position et par les liens et équivalences singulières qu'il rend possible, le *courtier vert* est un acteur clef des transformations que le développement durable induit au sein de la société locale.

Le courtier vert, facilitateur du développement durable en acte : de la traduction à la transformation

Les acteurs locaux n'ont pas une position homogène face au développement durable, en fonction de leur insertion dans le village, de la ressource qu'ils exploitent et des techniques qu'ils emploient. Traducteur et médiateur du développement durable, le *courtier vert* en tient compte et opère une sélection des activités qu'il soutient. La filière de cueillette et de vente d'huîtres fraîches, fait partie des activités soutenables par le *courtier vert*.

Transformation d'une activité traditionnelle par une technique durable

Comme nous l'avons vu en introduction, un des « problèmes d'environnement » défini dans le plan de gestion de la réserve est le recul de la mangrove. Une des priorités d'action des bailleurs est donc de lutter contre les activités qui participent de ce recul. La cueillette des huîtres se trouve dans cette situation. Les huîtres du delta se développent sur les racines des palétuviers qui composent la mangrove. La technique la plus rapide et la plus couramment employée pour les ramasser consiste à couper ces racines. Experts et ONG considèrent donc que cette activité favorise le recul de la mangrove et qu'il est nécessaire de mettre en place une autre technique de cueillette.

Cette activité est majoritairement pratiquée par des femmes de plus d'une quarantaine d'années, qui vendent ensuite les huîtres qu'elles ont séchées sur les marchés. Cette activité joue traditionnellement le rôle d'« assurance vieillesse » pour ces femmes (Grandcolas, 1995).

La cueillette est assez pénible physiquement car les exploitantes sont très rarement propriétaires d'une pirogue et d'un moteur. Elles louent une pirogue et ayant rarement les moyens de louer un moteur, elles payent plusieurs heures pour arriver sur le lieu de cueillette. Une aide matérielle et financière leur est donc précieuse.

Ibrahim, *courtier vert* de la FENAGIE-pêche, a participé à la mise en place d'une filière d'exploitation d'huîtres fraîches qui oblige à ramasser les huîtres une par une au lieu de couper les racines. La coopération japonaise a financé une partie importante du matériel de base nécessaire et mis à disposition un coopérant pour travailler sur place avec Ibrahim.

Dans la filière traditionnelle, les huîtres sont consommées séchées et sont donc vendues au poids et non à la taille. Dans la filière huîtres fraîches, elles sont vendues en fonction de leur taille, selon certaines normes de commercialisation.

Le GIE qui rassemble les exploitantes de cette filière est présidé par Ibrahim. Implanté sur 4 villages, les membres du GIE vendent leur production au centre de transformation des huîtres des Almadies, dont les principaux clients sont les hôtels de Dakar. Cette filière est plus rentable que la filière traditionnelle :

« Il y a eu une nette évolution, au début on vendait à Kaolack et quand le groupe a grandi, on a englobé 4 villages et actuellement on peut mobiliser un véhicule et on achemine entre 4 000 et 5 000 douzaines par voyage. Elles sont vendues 900 CFA¹⁹ le demi-gros. C'est beaucoup plus rentable comme ça » (exploitante du groupement).

Activité plus rentable et moins pénible physiquement pour les exploitantes, moyen d'application des techniques de gestion durable des ressources pour les intervenants extérieurs, la filière huîtres fraîches semble être un point d'équilibre.

Cependant, la transformation de la technique employée a modifié la structure de cette activité ainsi que sa fonction régulatrice au sein de la communauté villageoise. Dans ce GIE, on comptait 42 participants en 1989, 20 femmes et 22 hommes, qui avaient une moyenne d'âge beaucoup plus jeune que les femmes (Grandcolas, 1995). Cette participation masculine à une activité traditionnellement féminine est un signe de changement profond de la cueillette des huîtres. Le changement de la catégorie d'âge concernée par cette filière annule le rôle de « assurance vieillesse » pour les femmes. En modifiant le critère technique de base, cette filière n'apporte plus des bénéfices au groupe des femmes âgées. La ressource exploitée est la même, mais son exploitation ne coïncide plus avec le groupe social qui en avait besoin.

De plus, l'entrée de cette filière d'exploitation dans un circuit commercial rend ses exploitants dépendants de facteurs économiques extérieurs aux dynamiques de la communauté villageoise. L'inscription de cette activité dans le village est donc modifiée.

¹⁹. Soit 1,40 euros.

Le succès de cette filière d'exploitation des huîtres fraîches a également un impact sur la ressource elle-même. Si l'on en croit les propos de D. Grandcolas (1995) et d'Ibrahim lui-même, les gisements d'huîtres autour des villages où est implanté le GIE ont diminué. Aller plus loin chercher des huîtres coûte plus cher en carburant et diminue la marge de bénéfiques pour les exploitants.

L'appartenance d'Ibrahim au village et sa position au sein de la FENAGIE-pêche, ainsi que sa familiarité avec ce type d'action, lui ont permis de se placer en interlocuteur légitime vis-à-vis des bailleurs. Il a pu favoriser la traduction et la transformation d'une activité traditionnelle en activité durable. Mais dans ce cas, le *courtier vert* se trouve face à un problème de gestion de la ressource, suite à la mise en place d'une filière d'exploitation durable, qu'il a lui-même favorisé.

Son positionnement était facilité par le fait que la cueillette des huîtres est une activité féminine. Les femmes sont en effet une catégorie d'acteurs particulièrement ciblée par les bailleurs et intervenants extérieurs.

Les femmes : catégorie d'acteur « soutenable ».

Pour reprendre les termes de J-P Oliver de Sardan pour définir la « méta-idéologie » du développement, les femmes se trouvent au croisement du « paradigme altruiste » (le bien des autres) et du « paradigme modernisateur » (progrès technique et économique) qui sous-tendent les actions menées dans la « configuration développementiste »²⁰. Ce second paradigme prend un sens singulier dans le modèle de développement durable, où les intervenants extérieurs favorisent les exploitations de type artisanal ayant une petite échelle de production et de commercialisation. C'est là que se jouent les capacités de traduction et de médiation des courtiers verts. Nous l'avons vu pour la pêche artisanale et la cueillette des huîtres.

Le « paradigme altruiste » amène les intervenants extérieurs à cibler ceux qu'ils jugent être en situation de faiblesse. C'est le cas des femmes perçues comme circonscrites dans l'espace domestique et sous domination des hommes, image de servitude en contradiction avec la définition par les intervenants extérieurs du progrès social et de l'équité dans les rapports de genre. Ainsi, ces derniers inscrivent souvent dans leurs priorités d'action une aide spécifique aux femmes.

Généralement mères de famille nombreuse, les femmes ont également une position essentielle dans la chaîne de transmission des

20. Il faut noter que dans le contexte de la RBDS la modernisation est placée dans un rapport instrumental vis-à-vis d'impératifs de protection et de durabilité des ressources naturelles exploitées. Ceci n'empêche pas les intervenants extérieurs d'avoir recours aux progrès techniques.

savoirs entre les générations. Elles ont donc une position stratégique pour diffuser les valeurs, savoirs et techniques que les intervenants extérieurs préconisent. Étant particulièrement visées par les intervenants extérieurs, elles sont mises en avant dans le courtage et leurs activités se trouvent requalifiées.

On retrouve cette position singulière dans la composition des GIE du delta. Pour la partie nord de la RBDS, on compte 2 GIE de femmes transformatrices de produits halieutiques sur 3 GIE à Djifere, 11 sur 13 à Dionewar, 5 sur 7 à Niodior²¹.

Les femmes, en position d'interlocutrices privilégiées, émergent en catégorie à part entière dans les séminaires « de sensibilisation aux problèmes d'environnement du delta ». Le directeur du Centre d'Expansion Rural Polyvalent nous relate le dernier séminaire de l'UICN dans son secteur :

« Lors du dernier séminaire, il y avait 12 femmes, 12 élus et 12 jeunes qui ont discuté avec l'UICN. Nous avons parlé de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage et de la protection de l'environnement. Ils sont revenus avec les bailleurs de fonds pour voir si les femmes étaient prêtes quelques mois plus tard. »

Parmi les catégories d'acteur rassemblées, les femmes représentent une catégorie en soi, au même titre que « les élus ».

Ce sort particulier des femmes est noté par les auteurs U. Peter et J. Ronald, dans leur ouvrage sur la politique participative de gestion de l'environnement au Sénégal (1998). Au sein des programmes sollicitant une « participation populaire », les auteurs constatent la supériorité numérique des femmes. Ils qualifient ces dernières de main d'œuvre « corvéable et peu coûteuse » des projets environnementaux, mais ils constatent leur absence lors des phases de diagnostic et de conception des projets ainsi que des négociations sur l'attribution et la gestion des terres, qui restent des prérogatives masculines.

En effet, parmi tous les acteurs ayant une position de courtier dans l'espace de négociation de la RBDS, nous avons rencontré une majorité d'hommes qui représentaient souvent des actions visant ou impliquant des femmes mais nous n'avons rencontré qu'une seule femme ayant elle-même acquis cette position de courtier. Celle-ci était présidente d'un GIE de femmes récoltant des produits halieutiques et présidente d'un Groupement de Promotion Féminine. Sa position de courtier était donc basée sur le critère de genre et avait sans doute fonction d'exemplarité.

Cette requalification des femmes leur permet d'obtenir une plus grande variété de financements en faisant appel à plusieurs échelles

21. Source: données socio-économiques du plan de gestion de la RBDS.

d'intervention extérieure²². C'est le cas de la filière de transformation du mollusque dénommé yeet par les femmes.

« A Dionewar, ADF agit au sein de la fédération et finance le magasin et aussi l'usine à glace qui est en construction, la FAO finance le matériel de transformation du yeet. Les femmes de Dionewar sont organisées, les hommes de Dionewar vont côtoyer les bateaux de pêche pour leur acheter le yeet²³ alors qu'à Niodior les hommes ne le font pas » (entretien, centre d'expansion rural polyvalent, Niodior).

La FAO finance le matériel des femmes servant à transformer le yeet, pour qu'il soit consommable dans la cuisine sénégalaise, ADF finance le magasin que gèrent les femmes. Ces bailleurs sont des interlocuteurs privilégiés des courtiers de la FENAGIE-pêche et on retrouve là le travail de traduction, d'organisation et de mise en relation de ces courtiers. Outre ces fonds qui passent par la fédération, l'union locale, sous-division de la fédération, a reçu un financement de l'ADPES²⁴ pour acheter les produits à transformer.

Ainsi, l'ensemble de la filière de transformation du yeet par les femmes de ce village, est financée par différents bailleurs. La concentration de financements sur cette activité féminine correspond au croisement des paradigmes altruiste et modernisateurs, redéfinis par le modèle de développement durable. Cependant l'organisation des femmes de Dionewar pour recevoir ces aides n'est possible que grâce à l'organisation des pêcheurs du village.

Les pêcheurs du village voisin de Niodior ne pratiquant pas cet achat du yeet, les femmes ne bénéficient pas de ces aides et des liquidités issues de cette filière. Dans ce village en revanche, d'autres courtiers jouent de leur positionnement et amènent d'autres types d'intervenants extérieurs à s'intéresser à ce village. Les femmes de Niodior ont ainsi obtenu une aide (matériel et graines) de l'UICN pour pratiquer le maraîchage, activité jalouée par certaines femmes de Dionewar.

Ces opportunités de financement et d'aide ne sont pas sans créer des difficultés et conflits. Bien que des tensions soient perceptibles à

22. Les organismes internationaux et les ONG ont tendance en effet, depuis les années 90 à soutenir les structures de petites échelles pour pratiquer des « micro-crédits ». Ils pensent ainsi être au plus près des « besoins des sociétés locales » (Bierschenk, 2000).

23. Les bateaux de pêche industrielle n'ont en effet pas le droit de commercialiser ce poisson car on ne peut le pêcher que dans la zone de pêche artisanale. Si les bateaux de pêche industrielle ramassent du yeet dans leurs filets, c'est qu'ils sont sortis de la zone de pêche qui leur est réservée. Ces bateaux enfreignent souvent les limites qui leur sont réservées pour pêcher d'autres poissons que le yeet et ils n'ont alors que deux possibilités : soit ils le jettent, soit ils le vendent aux pirogues qui viennent les accoster.

24. Association pour une Dynamique de Progrès Économique et Social. Créée en 1992, basée à Dakar, son objectif est la « lutte contre l'insalubrité, la dégradation de la mangrove et l'avancée de la mer et le recul constant du littoral ».

travers plusieurs des échanges que nous avons eu au cours de nos entretiens, un seul de nos interlocuteurs, *courtier vert* lui-même, nous a explicité ces difficultés :

« Avant, il y avait des solidarités, mais maintenant, avec l'argent qui divise, c'est différent. Comme entre Dionewar et Niodior, à qui s'organisera le mieux, saura le mieux draguer les bailleurs de fond. La logique c'est de donner à ceux qui répondent aux critères et non à ceux qui en ont le plus besoin. Il est important de traiter les conflits dans la réserve, les conflits vis à vis de la ressource et les conflits entre groupements d'hommes et groupements de femmes. Si on continue à donner de l'argent à certains et pas à d'autres ça va finir par des coups de feu si on continue avec les projets et l'argent »

La coupe du bois, activité « insoutenable ».

Nous avons vu comment certaines activités et certaines catégories d'acteurs sont requalifiées à travers les opérations de traduction et la position de médiation des *courtiers verts*. La coupe du bois, pratiquée par les hommes, se trouve au contraire disqualifiée dans ces jeux de réinterprétation et de courtage.

Les ressources halieutiques et les ressources forestières ne sont pas définies de manière symétrique dans les « problèmes d'environnement » de la RBDS. Le recul de la mangrove et la faible densité des forêts font que les ONG favorisent les activités de reboisement et de substitution à l'exploitation des ressources forestières. Les rubriques « *réhabilitation et protection des écosystèmes dégradés* » et « *amélioration des modes d'usage des ressources naturelles* » du document préliminaire au plan de gestion, concernent exclusivement les ressources forestières. Celles-ci cristallisent donc davantage les initiatives des bailleurs et ONG. Outre les techniques d'exploitation et le type d'acteurs, le *courtier vert* doit être attentif au codage de la ressource exploitée dans la définition d'impératifs d'action dans la réserve. Sur ce point, les activités d'exploitation du bois sont définies en creux.

De ce fait, nous n'avons jamais croisé de courtier soutenant un « projet » d'aide à l'exploitation du bois pour l'utiliser comme combustible ou matériel de construction, alors qu'il s'agit d'une nécessité et d'un labeur pénible.

Les actions des intervenants extérieurs pour limiter la consommation et l'abattage du bois font que cette demande ne serait pas recevable. Les réinterprétations des *courtiers verts* ne sont possibles qu'en regard du champ d'intervention pertinent des intervenants extérieurs.

On peut parler d'une disqualification des activités qui sont hors-jeu au regard des critères de sélection des intervenants extérieurs. Ainsi, certains exploitants se tournent vers d'autres types de médiation. On

peut dès lors remarquer le continuum entre les phénomènes de courtage et la corruption des agents de l'État (Blundo, Olivier de Sardan, 2001). Dans le delta, les hommes qui exploitent le bois sont en relation avec les agents de contrôle de la réserve et des Eaux et Forêts afin d'obtenir une sécurisation de leur chargement par de fausses autorisations de coupe.

Conclusion

Le *courtier vert* est celui qui maîtrise suffisamment la rhétorique du développement durable pour jouer de sa sémantique et s'adapter à ce mode spécifique de problématisation de la relation entre société locale et environnement. Investi dans des réseaux d'acteurs multiples, il organise la rencontre entre bailleurs et acteurs locaux et définit quels sont les activités et acteurs « soutenables » au regard des critères de financement. Il est donc amené à sélectionner les groupes et activités qui entrent en cohérence avec ces critères.

La référence au développement durable n'est pas uniquement une finesse rhétorique pour obtenir un financement mais un moment dans un processus qui amène une double transformation de certaines pratiques d'exploitation et de certains regroupements d'acteurs.

Ce processus a pour conséquence la requalification de certaines catégories d'acteurs (par exemple: les femmes) et de certaines activités (par exemple: certaines techniques de cueillette d'huîtres) qui entrent en congruence avec les critères normatifs du « bon » développement à un moment donné, aujourd'hui la notion de durabilité étant un critère important des financements concédés. Ainsi se trouvent disqualifiés d'autres filières (par exemple: la filière bois), pourtant tout aussi nécessaires au déroulement quotidien de la vie du village. Les dynamiques locales dans cette Réserve de Biosphère se trouvent redécoupées.

La notion de traduction employée pour qualifier l'action des courtiers, peut donc être définie de manière plus large. B. Latour place cette notion au cœur de sa réflexion sur les processus de construction de sens et de catégorie d'action: « *en plus de son sens linguistique-l'établissement d'une correspondance entre deux versions d'un même texte dans deux langues différentes-, il faut lui donner le sens géométrique de translation. Parler de traduction d'intérêts signifie à la fois que l'on propose de nouvelles interprétations et que l'on déplace des ensembles. [...] des questions particulières [...] ont [ainsi] leur sort solidement lié à celui de questions plus larges [...] au point que menacer les premiers termes revient à menacer les derniers* » (Latour, 1989 : 284).

Les déplacements, transformations et retraductions induites par le positionnement des *courtiers verts* dans le contexte de la RBDS, créent des lignes de fragmentation au sein des dynamiques locales.

La corrélation qui s'opère à travers la sélection d'activités et d'acteurs plus ou moins « soutenables » par le *courtier vert*, relie un ordre local à un ordre global. Ce n'est pas cette corrélation qui est nouvelle mais plutôt sa substance dont l'effet d'entraînement sur le mode d'exploitation local amène une réorganisation des ordres de grandeur. Les *courtiers verts* permettent l'incarnation du modèle de réflexion et d'action du développement durable dans des groupes d'acteurs locaux. Ils sont les révélateurs du potentiel démiurgique du paradigme idéologique qu'est le développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

- BALLANDIER G., 1967. *Anthropologie Politique*, PUF.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J-P., OLIVIER DE SARDAN J-P., 2000. *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*. Apad-Karthala.
- BLUNDO G., 1995. « Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais », In *Cahiers d'études africaines*, vol 35.
- BLUNDO G., 1998. « Logiques de gestion publique dans la décentralisation sénégalaise : participation factionnelle et ubiquité réticulaire ». *bull de l'APAD* n° 15.
- BLUNDO G., OLIVIER DE SARDAN J. P., 2001. « La corruption au quotidien », In *Politique Africaine*, n° 83 : 5-38.
- BOUDON R., 1984. *La place du désordre*, PUF.
- CORMIER SALEM M-C., 1999. *Les rivières du sud. Sociétés et mangroves ouest-africaines*, Paris, ORSTOM.
- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977. *L'Acteur et le système*, Seuil.
- GRANDCOLAS D., 1995. Les femmes cueilleuses d'huîtres dans le Saloum. Mémoire de Maîtrise en géographie, Manet G. (dir.), Université de Bretagne Occidentale.
- KALAORA B., 1999. « Global expert : la religion des mots », In *Ethnologie Française*, XXIX, 4.
- LARRUE S., 2002. « Le parc national du Niokolo-Koba : un exemple de rupture entre le milieu et la société Mandingue (Sénégal oriental) ? », In *Cahiers d'Outre-Mer*, 55 (218), janvier-mars.
- LATOUR B. 1989. *La science en action*. Paris, La Découverte.
- OLIVIER DE SARDAN J. P., 1995. *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*, APAD-Karthala.
- PÉLISSIER P., 1995. *Campagnes africaines en devenir*, Paris, Édition Arguments.
- PETER U., JAUBERT R. (dir.). 1998. *Discours et réalités des politiques participatives de gestion de l'environnement. Le cas du Sénégal*. Institut Universitaire d'Étude du Développement, Genève.
- RIST G., 1996. *Le Développement, histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Sciences PO.
- WEBER J., 1996. « Peut-on gérer biologiquement le social ? Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable », Harare, Colloque panafricain, 24-27 juin.

Le paysan : ressource symbolique recyclée

*Chantal Aspe, Laurent Auclair**

Les textes présentés montrent une grande diversité de situations selon les contextes, la plasticité et le caractère polysémique de la notion de développement durable. En ces temps de mondialisation libérale, on ne saurait conclure à la « requalification » de l'agriculture paysanne sous la baguette magique du développement durable... Non, « les paysans ne sont pas de retour », mais leur image éternelle, telle un fantôme, hante encore notre conscience collective occidentale. Ainsi des mouvements sociaux, au Nord comme au Sud, s'emparent de l'image du paysan dans leurs combats syndicaux et politiques.

À la lecture des contributions, une hypothèse globale peut être avancée. Le fait qu'une paysannerie soit nombreuse et pèse de tout son poids historique et démographique sur l'espace national ne lui garantit en rien une image valorisée et une tribune politique à sa mesure sur « la scène du développement durable ».

Bien au contraire, c'est dans les vieilles nations paysannes d'Europe, d'Asie ou d'Afrique, que les pratiques et les savoirs des paysans sont, ou ont été, les plus décriés au regard des représentations nationales du progrès, édifiées « en négatif » par rapport aux valeurs paysannes. Dans de nombreux pays marqués par l'importance relative de la population paysanne, la question environnementale semble être d'abord utilisée par les gouvernements pour « renouveler et re-légitimer leur pouvoir d'exclure »... La situation des paysanneries marginales du Laos et du Maghreb décrites dans cet ouvrage est révélatrice. Elle montre que la rhétorique du développement durable ne garantit pas, en soi, une place plus importante des paysans dans les prises de décision et la définition des droits d'accès et d'usage. Loin de promouvoir la capacité d'action collective et d'expression politique des paysans, le recours à la notion de développement durable apparaît ici comme un outil au service des gouvernements et des élites économiques, accélérant souvent la dilution du monde paysan dans l'espace national et la sphère marchande.

* Laboratoire Population Environnement Développement (LPED) – USAGES, UMR 151 IRD/Université de Provence, Centre Saint-Charles case 10, F-13331 Marseille cedex 3

La teneur du débat sur l'agriculture paysanne, en Pologne à l'aube de l'intégration européenne, en Chine où s'installe une course effrénée vers "l'ouverture économique", semble confirmer cette hypothèse. Si l'on en croit le Premier Ministre Zhu Rongji, la Chine devrait voir l'exode de 500 millions de ruraux au cours des quinze prochaines années...

En d'autres lieux cependant, la rhétorique du développement durable est investie par des mouvements sociaux ou identitaires qui revendiquent des droits territoriaux et de nouveaux modes de gouvernance... C'est dans les pays dépourvus d'une paysannerie historique comme le Brésil ou la Namibie, à la faveur de contextes politiques favorables, marqués au Brésil par les enjeux écologiques liés à la forêt amazonienne (« poumon de l'humanité ») et la montée en puissance des mouvements indigénistes utilisant habilement la rhétorique du développement durable dans leur combat politique, qu'apparaissent des dispositions réglementaires accordant aux « populations traditionnelles » de nouveaux droits. Le "développement durable" offre de nouvelles alternatives quand les paysans y trouvent de nouveaux moyens pour s'affirmer collectivement, se réapproprier un territoire et un avenir.

Selon les contextes donc, le qualificatif de « durabilité » du développement est utilisé par les gouvernements et les élites pour perpétuer leur domination, outil de reproduction sociale, ou bien approprié par les marges « paysannes » qui y trouvent de nouveaux arguments pour remettre en cause l'ordre établi, outil de contestation.

Au Nord, dans les années 1970, émerge une contestation par une frange de la société du modèle de développement dominant, relayée par le discours scientifique de l'écologie. Cette contestation fut surtout le fait des pays anglo-saxons et de la France.

Elle fut en partie prise en compte sur le plan institutionnel par l'adoption de textes législatifs visant à définir un autre rapport des hommes à la nature. C'est en quelque sorte un renversement idéologique qui s'opère alors: la nature n'est plus à dompter mais à protéger. Commence à se construire une image idéalisée par la société occidentale d'un passé révolu et censé être à la hauteur d'aspirations humaines, d'où l'acceptation sans limites d'une idéologie conférant à des soit-disant « valeurs paysannes », l'antinomie de valeurs libérales prônées de manière juxtaposée.

Mais l'agriculture « productiviste » ne s'efface pas au profit d'une agriculture paysanne parée des nouvelles vertus de la modernité écologique. Dans les situations les plus favorables, on assiste à la généralisation d'une agriculture duale et au partage de l'espace réservant aux « paysans du développement durable » les régions délaissées par l'agriculture moderne (arrière-pays, montagnes...), les approches dites « multifonctionnelles » de la nouvelle politique agricole européenne

(PAC) ne s'adressent par exemple qu'à certains types d'espace, les zones dites « marginales », et à certaines franges d'exploitants agricoles.

Ce mythe se perpétue encore et toujours aujourd'hui, trente ans après. En effet, pour nos sociétés occidentales, l'idéal n'est-il pas de confier à une partie de l'agriculture, celle des « agriculteurs-chefs d'entreprises », le soin de nous nourrir, et de revenir pour les « autres » à des formes d'exploitations des ressources naturelles, qui ont été celles de nos ancêtres, qui ont « su eux » préserver, le maître mot aujourd'hui, la biodiversité ?

Le « paysan », sacrifié au profit de « la machine-outil » et de « la civilisation industrielle », ne peut être que bon, car lui, il « sait ». C'est lui qui a su cultiver la nature, a su la dompter, a su nous nourrir, a su nous protéger. D'où la prolifération des « programmes de recherche sur les savoirs et savoir-faire paysans ».

On en arriverait presque à nous faire croire que le « savant » culpabilise, qu'il devient humble, et qu'il affirme que « tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien ». Un certain « désenchantement », disait en son temps Max Weber guette les sociétés industrialisées, que la rationalité technico-savante ne peut compenser.

En reconnaissant les savoirs et les pratiques empiriques des paysans, la démarche scientifique perd en clarté et en lisibilité. Le savant conserve cependant son pouvoir. La thématique de « l'environnement » demeure, plus que jamais, une affaire d'experts. On doit donc constater la fin de l'hégémonie de la science confrontée à la reconnaissance de savoirs vernaculaires d'une autre nature, et en même temps le recours systématique aux résultats scientifiques pour légitimer les politiques mises en œuvre au nom du développement durable.

En plus n'oublions pas « le » paysan est nos racines, à tous, ou presque !

Le regard nostalgique et romantique porté sur le paysan du Sud se résume souvent à une belle image : celle de « rescapé du développement et de l'industrialisation », de « peuples restés en harmonie avec la nature », image d'Epinal attrayante pour les esprits citadins des pays développés en mal de nature et d'exotisme, mais une image bien loin de la réalité des paysanneries confrontées à de fortes contraintes matérielles et aux lumières de la ville. Les sociétés locales et paysannes ne sont plus repliées sur elles-mêmes. Confrontées au changement, la plupart ne rejettent pas l'idée de développement, bien au contraire. L'image stéréotypée des ruraux en harmonie avec la nature est une image trompeuse... une image tyrannique quand elle veut façonner l'image du paysan, malgré lui, pour le contraindre dans un rôle préétabli et finalement imposé de l'extérieur. Ecotourisme et valorisation de la biodiversité peuvent devenir l'expression de nouvelles formes d'ingérence écologique.

Finalement, en tant que chercheurs en sciences sociales, ceux qui sont considérés, comme des « philosophes » par certains, comme des « prestataires de services » par d'autres, ou comme « des empêcheurs de tourner en rond » pour les derniers, nous avons essayé de nous faire une opinion sur le rôle des scientifiques (dont nous osons ô damne faire partie) et des programmes de recherche sur la reproduction de ce système.

Première question : pourquoi la notion de « développement durable » peut-elle fonctionner de manière aussi efficace ? C'est-à-dire, sans qu'il n'y ait jamais eu remise en cause de celle-ci par la communauté scientifique ?

Deuxième question : pourquoi peut elle être aussi acceptable socialement en dehors de cette communauté scientifique ?

Difficile de disjoindre les deux questions, donc les deux réponses, tant le scientifique est lui-même un être social, économique et politique, quoiqu'il en dise.

Une « imposition » ne peut se faire que si elle correspond au moins conjoncturellement, si ce n'est structurellement, à des intérêts autres que ceux qu'elle défend.

Dans quelles contradictions donc politiques, scientifiques, mouvements sociaux occidentaux, mais aussi peut-être ONG, dont on ne soupçonnera pas dans un premier temps l'investissement « humanitaire » dans une telle croisade, se sont-ils trouvés confrontés ?

Historiquement, on peut dire que la notion de « développement durable » correspond à la rencontre de deux courants de réflexion déjà anciens :

— le premier concerne la prise de conscience écologique : la nécessité de la protection de l'environnement et d'une utilisation « raisonnée » des ressources naturelles.

— le second s'est développé autour de l'idée de développement, qui s'est peu à peu opposé au concept purement économique de croissance après la seconde guerre mondiale.

Le développement durable, en tant que nouvel outil d'intégration globale, a permis opportunément de recycler le paradigme émoussé du développement, certains parlent de mythe, en lui greffant une nouvelle mission de préservation de la nature et des savoirs anciens, nouvelles valeurs potentiellement universelles.

Cette chimère, qui rassemble deux courants de pensée a priori opposés, ne pouvait qu'être fortement acceptable par une communauté intellectuelle allant bien au-delà des seules instances nationales et internationales, et qui avaient droit de parole dans les médias, les publica-

tions, les « cercles où l'on pense », les réponses à « appels d'offres », les conseils scientifiques des parcs nationaux, régionaux, les collectivités territoriales, ... Bref, les lieux où la parole a le droit d'expression.

S'est fait jour progressivement une convergence d'intérêts, presque dirions nous quelquefois à l'insu de leurs porteurs.

La dernière Conférence Internationale sur la Biodiversité qui s'est tenue à Paris en janvier 2005 en est un excellent exemple. Le titre est d'ailleurs révélateur de cette alliance peut-être « contre-nature », un peu schizophrénique pour les scientifiques « Biodiversité: science et gouvernance ». On peut lire, dans les actes, et en séance d'ouverture, combien M. Bertrand Collomb, président de Lafarge, président des entreprises pour le développement durable, se loue de « la mise en place des programmes en Afrique pour préserver le patrimoine naturel et culturel des communautés locales, et, pour ma propre société, Lafarge, la réalisation d'un parc naturel illustrant de façon pédagogique le fonctionnement des écosystèmes dans la carrière de notre usine de Bamburi au Kenya ».

Cet extrait de texte pourrait presque prêter à sourire, s'il n'était relayé dans le même temps, par d'éminents scientifiques, qui appellent eux aussi de tous leurs vœux à un sursaut de la communauté internationale, pour que cesse enfin cette destruction de la nature dont nous dépendons tous: « À côté de la question éthique soulevée par l'écroulement de la biodiversité se pose celle des conséquences de ce désastre sur les sociétés humaines » (Blondel, 2005)

Tout ça pour ça! Non, alors, que pouvons nous répondre à cet enchevêtrement de questions scientifiques, politiques, philosophiques?

La question étant pour nous, peut-on continuer en tant que chercheurs en sciences sociales à entretenir ce paradoxe, voire cette contradiction de la durabilité, en se faisant partie prenante des programmes de recherche internationaux sur cette thématique? Qu'en est-il de notre place, de notre cautionnement à ce système de reproduction? Peut-il en être autrement? Quelle est notre marge d'autonomie?

Elle est bien faible, hélas! Mais elle existe!

Elle est faible, du fait même du peu de place et de crédits (dans tous les sens du terme) accordés aux sciences sociales, dans les programmes de recherche pluridisciplinaires. Bien sûr, la plupart des appels d'offre, dans leurs intentions appellent fortement à la « collaboration » avec sociologues, anthropologues, géographes..., mais le rôle d'instrumentalisation qui leur est généralement réservé décourage souvent les jeunes chercheurs. Quant aux autres, ceux qui se sont aguerris à la construction de l'interdisciplinarité de terrain depuis de nombreuses années, ils sont

parvenus quelquefois à contourner ces difficultés en alliant à la fois les acquis de leur expérience et leur capacité à comprendre le langage des autres disciplines.

Mais la force des sciences sociales est aussi peut-être ce qui semble paraître faiblesse aux yeux des autres disciplines : c'est-à-dire, le statut de ce qu'elles produisent.

Les formes de connaissance établies par exemple, par les sciences de la nature ou de la terre, sont censées pouvoir être applicables « stricto sensu » pour protéger un espace, lui permettre de retrouver un seuil de reproduction de fertilité..., et ce, de plus en plus à partir de modèles mathématiques et de bases de données engrangées depuis un certain nombre d'années, qui de fait demandent peu de temps de terrain au chercheur.

Alors, que « le temps » des sciences sociales est beaucoup plus long. Celles-ci récusent l'idée qu'il suffit d'« interroger » quelques « acteurs-clefs » pour savoir si tout « va bien marcher ». Le recul épistémologique du chercheur est fondamental pour comprendre dans quel contexte il travaille, pour qui, avec qui, sur quoi ?

Et progressivement son objet d'analyse devient à la fois les populations qu'il était censé étudier au départ, mais aussi les autres acteurs tout aussi importants dans le processus qu'il analyse, c'est-à-dire les autres scientifiques, les médiateurs internationaux, les « porte-parole » d'instances qui dépassent largement la communauté locale.

Il en arrive ainsi à analyser les différentes formes de connaissance (techniques, scientifiques, sacrées, de bon sens..), la distribution sociale de ces différents types de connaissance, et le rôle des scientifiques dans la reproduction de ce système.

La notion de « développement durable », nous l'avons vu, peut porter en elle des principes éthiques appropriables par des « mouvements paysans » dans des luttes légitimes, mais peut aussi être le jeu d'effets pervers contre « d'autres paysanneries ». Si son institutionnalisation n'a en rien remis en cause l'idée de croissance, au contraire, pourrions-nous dire – le modèle libéral y a trouvé une aubaine de reconversion de ses contradictions (droits à polluer, écotourisme, ingérence écologique...) – elle peut permettre à certains moments, aussi, de jouer sur ces contradictions...

Il nous semble que, dans ce jeu là, les sciences sociales, par leur regard critique, ont plus que jamais leur place !

Orientations bibliographiques

- AKNIN A., FROGER G., GERONOMI V, MERAL P., SCHEMBERI P., 2002. Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de développement durable. In *Développement durable ?* J-Y Martin (dir.), Paris, IRD éd., pp 51-71.
- ALPHANDERY P., 2001. *Les campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement (1945-2000). Politiques publiques, dynamiques sociales et enjeux territoriaux.* Thèse Doctorat IEP, Paris, 465 p, 2 tomes.
- ANTOINE S., BARRÈRE M., VEBRUGGE G. (dir.), 1994. *La planète Terre entre nos mains. Guide pour la mise en œuvre des engagements du sommet planète Terre.* Paris, La Documentation Française.
- ARGAWAL A., NARAIN S., 1991. - *Global warming in an Unequal World: a case of environmental colonialism.* New Delhi, Center for Science and Environment.
- AUBERTIN C., VIVIEN F-D., 1998. - *Les enjeux de la biodiversité.* Paris, Economica, coll. Poche Environnement, 112 p.
- AUBERTIN C., VIVIEN F-D. (dir.), 2005. - *Le développement durable. Enjeux politiques, économiques et sociaux.* La Documentation française, IRD. Paris, 143 p.
- AUCLAIR L., 2004. La déforestation dans les pays du Sud: interactions entre population et développement. In *Environnement et populations: la durabilité en question*, H. Doménach, M. Picouët (dir.), Paris, L'Harmattan, coll. Populations, pp 101-128.
- BAUDOT P., BLEY D., PAGEZY H., VERNAZZA-LICHT N. (dir.), 1996. - *Impact de l'homme sur les milieux naturels. Perceptions et mesures.* Éditions de Bergier, Société d'Écologie humaine, Chateaufort-de-Grasse, 208 p.
- BERARD L., CEGARRA M., DJAMA M., LOUAFI S., MARCHENAY P., ROUSSEL B., VERDEAUX F., 2005. Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux: l'originalité française. *VertigO*, vol. 6 n° 1.
- BERKES F., 1989. *Common property resources. Ecology and community-based sustainable development.* Londres, Belhaven Press, 304 p.
- BERTRAND C. et G. 2002. *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités.* Paris, éd. Arguments, 311 p.
- BRYCESON D. F., 1997. *Farewell to Farms: De-Agrarianisation and employment in Africa*, London, Ashgate Pub Ltd, 265 p.
- BRYCESON D. F., KAY C., MOOIJ J., 2000. *Disappearing peasantries: rural labour in Africa, Asia and Latin America*, London, ITDG, 333 p.
- CORMIER-SALEM M-C., ROUSSEL B., 2002. - Patrimoines et savoirs naturalistes locaux. In *Développement durable ?* J-Y Martin (dir.), Paris, IRD éd., pp 125-142.

- DUFUMIER J.-M., (dir.), 1993. - Agriculture, écologie et développement. *Revue Tiers Monde*, XXXIV, 134, pp 242-479.
- DUPRÉ G., (dir.), 1991. *Savoirs paysans et développement*. Paris, Khartala-Orstom, 526 p.
- GASTELLU J.-M., MARCHAL J.-Y., (dir.), 1997. *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xx^e siècle*. Paris, Orstom éd., coll. Colloques et Séminaires, 768 p.
- GODARD O., 1994. La développement durable : paysage intellectuel. In *Natures Sciences Sociétés*, vol.2, n° 4 : 309-322.
- HAUBERT M., (dir.), 1996. - *Politiques agraires et dynamismes paysans. De nouvelles orientations ?* *Revue Tiers Monde*, XXXII, 128, pp 722-959.
- HAUBERT M., (dir.), 1999. *L'avenir des paysans. Les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud*. Paris, PUF, coll. Tiers Monde, 187 p.
- HERVIEU B., VIARD J., 2001. *L'archipel paysan. La fin de la République agricole*. Éd. de l'Aube, 125 p.
- JOLLIVET M., 2001. *Pour une science sociale à travers champs*, Paris, éd. Arguments, 400p.
- JOLLIVET M. (dir.), 2001. *Le développement durable, de l'utopie au concept*. Elsevier ASA.
- LAVIGNE DELVILLE P., ROSSI G. (dir.), 1998. *Sociétés rurales et environnement. Gestion des ressources et dynamiques locales*. Karthala, coll. Économie et Développement, Paris. 402 p.
- LÉNA P., 1999. La forêt amazonienne : enjeu politique et social. In Verdeaux F. (dir.), *La forêt monde en question. Autrepart (9)*, IRD / éd. de l'Aube, pp 97-120.
- LESCURE J.-P., 1997. Ruralité ou environnement ? In *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xx^e siècle*. Gastellu J.-M., Marchal J.-Y. (dir.). Paris, Orstom éd., coll. Colloques et Séminaires, pp 99-120.
- MALASSIS L., 2001. *La longue marche des paysans*. Fayard, Paris, 2 tomes.
- MATHIEU N., JOLLIVET M. (dir.), 1989. *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*. Paris, ARF éd. - L'Harmattan, 352 p.
- MAZOYER M., ROUDARD L., 1997. *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*. Paris, Seuil, 533 p.
- MAZOYER M., ROUDARD L., 2002. Mondialisation, crise et conditions de développement durable des agricultures paysannes. In *La via campesina. Une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale*. Paris, CETIM éd., 256 p.
- MENDRAS H., 1967. *La fin des paysans*, Paris, Futuribles.
- MENDRAS H., 1976. *Sociétés paysannes*. Paris, Armand Colin.
- MENDRAS H., 2000. - L'invention de la paysannerie. *R. franç. sociol.* 41-3 : 539-552.
- MICHON G., 2002. Du discours global aux pratiques locales, ou comment les conventions sur l'environnement affectent la gestion de la forêt tropicale. In *Développement durable ?* J.-Y. Martin (dir.), Paris, IRD éd., pp 183-204.
- OSTROM E., 1990. *Governing the commons. The evolution of institutions for collective action*. Cambridge, Cambridge University Press, Massachusetts.
- PEREZ-VITORIA S. 2005. *Les paysans sont de retour*. Actes Sud, 272 p.
- PICOUËT M., GENIN D., ELLOUMI M., GUILLAUME H., ABAAB A., (dir.), 2004. *Environnement et sociétés rurales en mutation. Approches alternatives*. Paris, IRD éd., coll. Latitudes 23, 392 p.

- RABHI P., 1999. *Le recours à la terre*. Lyon, Terre du ciel éd., 180 p.
- RAMONET I., 2005. Espoirs écologiques. In *Écologie, le grand défi. Manière de Voir* n° 81, Le Monde Diplomatique, juin-juillet 2005, p 7.
- RIST G., 1995. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Presses de Sciences Politiques, Paris.
- ROSSI G., 2000. *Écologie du Nord, paysans du Sud. Environnement et développement rural*. CNRS éd., coll. Espaces et milieux, 288 p.
- SELLATO B., 2000. L'ethnologue entre l'écologiste et le bon sauvage. De l'usage de la recherche en sciences humaines pour la praxis des ONG et le développement durable. In Bahuchet S., Bley D., Pagezy H., Vernazza-Licht N., éd. : *L'homme et la forêt tropicale*. Travaux de la Société d'Écologie Humaine. Chateauneuf-de-Grasse, Édition de Bergier, pp 89-98.
- SHIVA V., 1999. Biodiversity based-productivity. In *The productivity of small-scale agriculture*, Rosset and Altieri (dir.).
- TOLEDO V.M., 2004. Agroécologie et mémoire traditionnelle. *L'Écologiste*, n° 14, pp 30-36.
- TUBIANA L., 2000. *Environnement et développement. L'enjeu pour la France*. Rapport au Premier Ministre. Paris, La Documentation Française.
- WEBER J., 2002. Enjeux économiques et sociaux du développement durable. In *Johannesbourg, Sommet Mondial du Développement Durable*, Paris, Ministère des Affaires Étrangères éd., pp 13-44.

Achévé d'imprimer en octobre 2006
Imprimerie Barnéoud, 53960 Bonchamp-Les-Laval
Dépôt 4^e trimestre 2006

Imprimé en U.E.

Depuis les années 1980, puis avec la montée des préoccupations environnementales après la Conférence de Rio (1992), un retournement de tendance en faveur de l'agriculture paysanne est perceptible. En effet, au Nord comme au Sud, le développement durable s'affirme en redécouvrant les pratiques et les savoirs des paysans. Par exemple, la Convention internationale sur la Diversité biologique s'engage pour la protection des savoirs locaux, garants de la diversité culturelle au même titre que la diversité biologique. Et alors que l'on croyait les paysans disparus en Europe et dans le monde développé, resurgit la bannière paysanne portée par de nouvelles organisations...

De cette donne nouvelle se dégage l'hypothèse d'un « changement global » du regard porté sur le paysan et son rapport à la nature. Le recours à l'environnement est-il en mesure de renverser les tendances observées depuis plusieurs décennies, tendances lourdes de menaces pour le devenir des paysanneries ? L'adhésion des acteurs politiques aux nouvelles normes environnementales sert-elle à rhabiller une réalité où les rapports de force et les jeux de pouvoir continuent d'exclure la majorité des paysans ?

Cet ouvrage collectif analyse l'impact des discours et des politiques d'environnement récemment mis en œuvre, au Nord et au Sud, autour des thèmes suivants : la figure du paysan, les dynamiques agricoles et paysannes, la « participation paysanne » dans le cadre de la nouvelle gouvernance environnementale...

Le développement durable est aujourd'hui au cœur du champ social et politique, indépendamment de son bien fondé en tant que préoccupation globale. Cet angle d'analyse est ici privilégié sous le regard de plusieurs disciplines des sciences sociales.

Les auteurs :

Marie-Noëlle ANFRIE, Chantal ASPE, Catherine AUBERTIN, Laurent AUCLAIR, Frédérique BLOT, Jacqueline CANDAU, Jean-Paul CHABERT, Bernard CHERUBINI, Philippe DEUFFIC, Corinne EYCHENNE, Eric FABRE, Philippe FLEURY, Jean GARDIN, Didier GENIN, Henri GUILLAUME, Sylvain GUYOT, Maya LEROY, Gwladys MATHIEU, Vanessa MELINE, Béatrice MÉSINI, Dominique MESTRE, Johan MILIAN, Charles-Henri MOULIN, Philippe MOUSTIER, Sandrine PETIT, Florence PINTON, Maëlle RANOUX, Jeanne RIAUX, Bruno ROMAGNY, Laurence ROUSSEL, Christine de SAINTE MARIE



ISBN 2-7449-0594-1

ISBN 978-2-7449-0594-0

25 €